

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'INTEGRATION

CONGO

Plan National de Développement

LIVRE 1

**DOCUMENT DE STRATEGIE
POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET
LA REDUCTION DE LA PAUVRETE
(DSCERP 2012-2016)**

Préface

Après la longue période de troubles et de conflits que le pays a connue au cours de la décennie 90, le Changement tant rêvé pour le Congo est en marche, et cette marche s'accélère progressivement.

En effet, Grâce à la « Nouvelle Espérance », le programme de « renaissance » que je vous avais proposé au début des années 2000, le Congo a retrouvé et consolidé la paix et la sécurité, sans lesquelles rien de significatif et de durable ne peut se faire. Cette vision a été opérationnalisée dans le cadre de plusieurs programmes successifs, dont les principaux ont été consignés dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté, que le Gouvernement a adopté en avril 2008 et mis en œuvre depuis lors.

L'exécution de ces programmes, nous ont permis de poursuivre les efforts de reconstruction des bases d'un Etat de droit, d'une société paisible et d'une économie qui se diversifie. Grâce à ces efforts collectifs, nous avons retrouvé la cohésion et la solidarité nationales et renoué avec la croissance économique et le développement social. Dans ce parcours, nous avons aussi déclenché le désendettement de l'Etat en accord avec les Institutions de Bretton Woods et l'ensemble de la communauté internationale, contribué activement à l'intégration sous régionale et travaillé sans relâche à la Paix dans le continent et au rayonnement du Congo sur la scène internationale.

Soucieux de poursuivre ce travail, afin qu'il n'y ait ni rupture, ni ralentissement, ni même désagrégation de nos choix essentiels et de notre marche solidaire vers la réalisation de notre destin commun, j'ai résolu de substituer à la Nouvelle Espérance, en grande partie concrétisée, « Le Chemin d'avenir », une ambition nouvelle pour le Congo de 2009 à 2016.

« Le Chemin d'Avenir » se base sur la modernisation et l'industrialisation du pays, comme instruments d'une prospérité accrue et partagée, ciment de la concorde et de la paix sociale. L'objectif poursuivi est de faire du Congo un Pays Emergent, modernisé et attractif, appelé à devenir un important producteur de biens et services, grâce à une économie compétitive et génératrice d'emplois, intégrée à la sous-région, au continent et au reste du monde.

Pour opérationnaliser cette vision, j'ai instruit le Gouvernement d'élargir le cadre stratégique du DSRP et d'en faire un Plan National de Développement, placé dans un contexte de Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD), en vue d'en renforcer l'efficacité.

Je suis heureux aujourd'hui de mettre à la disposition du peuple congolais, de l'Administration, de l'ensemble des acteurs privés et des partenaires au développement, ce Plan dont le Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012-2016) constitue, lui-même, l'un des instruments d'opérationnalisation.

C'est une ambition qui m'habite et qui vous interpelle, en même temps qu'elle appelle la participation de tous les congolais pour se transformer en réalité. Tel est le défi majeur que nous devons, ensemble, relever au cours de la période 2012-2016, en vue d'approfondir les changements en cours, déjà perceptibles. J'en appelle donc à un véritable changement qualitatif de nos mentalités, à une culture de DILIGENCE, de PERSEVERANCE DANS L'EFFORT et de REDEVABILITE DE TOUS afin d'améliorer les performances et d'accélérer la réalisation de nos objectifs stratégiques.

Denis SASSOU NGUESSO
Président de la République du Congo

Avant-Propos

En septembre 2000, la République du Congo s'est jointe à 192 autres Etats membres de l'ONU pour adopter la Déclaration dite « Initiative du Millénaire », qui définit une vision consensuelle du développement humain durable et des objectifs spécifiques dits « Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) », qui traduisent cette vision en cibles pour l'horizon 2015. Ce faisant, le Congo et les autres Nations signataires se sont collectivement engagés à œuvrer, tant au niveau national qu'international, à relever les grands défis du développement et de la promotion de la Dignité Humaine, dont l'éradication de l'extrême pauvreté et la faim, l'éducation pour tous, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, ainsi que la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA.

Pour sa part, le Congo sortait d'une période de graves troubles et conflits qui avaient déchiré le tissu social et fragilisé les fondements de son économie. Il fallait, en conséquence, s'atteler d'urgence à la restauration et à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité, en tant que préalables au retour de la cohésion sociale et à la reconstruction du pays. Dans le même temps, il fallait aussi poser les bases de la « renaissance » économique et sociale du Congo. Le Gouvernement a pris ce défi à bras le corps à travers la mise en œuvre de la « **Nouvelle Espérance** », Projet de société proposé par le Président de la République en 2002 visant à consolider la paix et à remettre le Congo sur le chemin du développement.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a lancé de vastes programmes de réformes et d'investissements, ainsi que des innovations importantes dans la Gouvernance en vue de la mise en œuvre du programme économique et financier soutenu par la Communauté internationale, au titre de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE), matérialisé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la croissance (FRPC) et la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2008-2010).

Le DSRP1 représentait le tout premier plan national de développement du Congo depuis la fin de la guerre civile en 2001. Il a servi de cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la vision de la « Nouvelle Espérance », et pour la formulation des stratégies économiques et sociales pour la marche du Congo vers la réalisation des OMD. La stratégie visait spécifiquement à : (i) renforcer la gouvernance et consolider la paix et la démocratie (Axe 1), (ii) diversifier l'économie pour relever et stabiliser la croissance (Axe 2) ; (iii) renforcer le secteur social et les ressources humaines en vue de soutenir la croissance et de progresser vers les OMD ; et (iv) combattre la pandémie du VIH/SIDA.

La mise en œuvre satisfaisante des programmes du DSRP entre 2008 et 2010, y compris le programme économique du Gouvernement, a permis au Congo d'enregistrer des avancées louables : (i) **sur le plan politique** : la consolidation de la paix, le retour à la stabilité, l'apaisement du climat politique, la tenue des élections présidentielles et législatives ; (ii) **sur le plan économique**, des performances caractérisées par une croissance soutenue de l'ordre de 7,0%, un taux d'inflation contenu dans la norme communautaire (~3%), et des finances publiques assainies ; (iii) **sur le plan social**, une nette amélioration des conditions de vie des ménages, et une forte baisse du taux de chômage (de 19,4% en 2005 à 6,9% en 2011), selon les résultats de l'Enquête sur les Conditions des Ménages congolais (ECOM1 2005 et ECOM2 2011). Saluées par la Communauté internationale, ces performances ont permis à la République du Congo d'atteindre le Point d'Achèvement de l'Initiative

PTE en janvier 2010 ; ce qui s'est traduit par une forte annulation de sa dette de l'ordre de 3 000 milliards de FCFA, soit près du tiers de son PIB.

Toutefois, compte tenu du retard accumulé au sortir des violences politiques des années 90, des défis de taille demeurent. En particulier, l'économie reste très vulnérable à cause de sa forte dépendance au secteur pétrolier ; le taux de chômage demeure élevé, frappant particulièrement les jeunes ; les emplois créés par l'économie sont majoritairement précaires ou localisés dans des secteurs à faible productivité et donc peu rémunérés (l'informel) ; les infrastructures et les services sociaux de base accusent encore des insuffisances, en matière de desserte et de prestation en énergie et en eau. Ces insuffisances concernent aussi, à de degrés divers, l'enseignement, les infrastructures de transport et les services de santé.

C'est pour relever ces défis, en vue de replacer le Congo sur la voie des OMD et d'une diversification de l'économie susceptible d'accélérer la croissance que le Président de la République a substitué la vision de la « Nouvelle Espérance » par le « Chemin d'Avenir ». Cette nouvelle vision table en effet sur la modernisation de la société et l'industrialisation de l'économie pour acheminer le Congo vers l'Emergence. C'est aussi pour opérationnaliser cette vision que le Gouvernement a décidé d'élargir également le cadre stratégique du DSRP pour en faire un Plan quinquennal de Développement. Aussi, pour renforcer l'efficacité des actions prévues et en maximiser les impacts sociaux, le Gouvernement a placé son cadre d'exécution dans le contexte de la Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD).

En résumé, cette nouvelle génération du DSRP - le DSCERP - fédère l'ensemble des politiques macroéconomiques et sectorielles pour la période 2012-2016 en vue d'atteindre les objectifs de croissance, d'emploi, de réduction de la pauvreté, des « OMD » et de développement équilibré. Il constitue donc le cadre d'opérationnalisation du « Chemin d'avenir ».

Outre le DSCERP, et dans la logique de la GARD, le PND comprend un ensemble de documents d'opérationnalisation, notamment : (i) **le Plan d'Actions Prioritaires (LIVRE 2 : PAP_2012-2016)**, qui fédère les principaux programmes d'actions par secteur pour la réalisation des objectifs de la stratégie ; (ii) **Le Cadrage Macroéconomique et Budgétaire-Financement de la Stratégie (LIVRE 3 : CMB-FS 2012-2016)**, qui projette les perspectives macroéconomiques à moyen terme et profile l'allocation des ressources par objectifs stratégiques, domaines d'intervention, missions, institutions (« budget stratégique ») et modalités de financement; (iii) **Le Cadre Institutionnel pour le Suivi et Evaluation de l'Exécution et des Performances des Programmes d'Actions Prioritaires (LIVRE 4 : SEP-PAP)**, qui décrit le dispositif institutionnel et les outils statistiques et informatiques à mettre en place pour assurer l'exécution effective des programmes, le suivi des réalisations et l'évaluation des impacts sur le développement économique et social du pays.

Ces outils ont été développés pour le PND, grâce aux efforts soutenus développés par le Gouvernement pour renforcer les capacités techniques de planification stratégique et de Budgétisation par Objectif de Programmes (BOP), qui ont abouti à la mise en place des PAP et du CDMT au sein des ministères sectoriels, ainsi qu'au niveau central – Budget et Plan.

En vue d'augmenter les chances de succès de sa mise en œuvre, le PND a été préparé par une équipe multisectorielle dans une logique participative renforcée, comprenant notamment les ministères sectoriels et centraux, les personnes ressources, les représentants de la société civile et du secteur

*privé et les partenaires techniques et financiers. Cela devrait garantir son appropriation par toutes les parties prenantes, et à en faire un document de référence pour la programmation, la budgétisation et le suivi des programmes, et pour le renforcement du dialogue public-privé et avec les partenaires techniques et financiers. En effet, dans la mesure où le DSCERP place le défi de la croissance et de la création d'emplois au centre de ses actions en faveur de la lutte contre la pauvreté, **ce document devient désormais le cadre de référence de la politique et de l'action Gouvernementales, ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers.***

Le Gouvernement voudrait saisir cette occasion pour réitérer ses vifs remerciements et ses félicitations à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cet ouvrage.

Des efforts importants de mobilisation des ressources seront nécessaires pour le financement de la stratégie. Ainsi, le Gouvernement entend prendre les devants pour une mobilisation accrue et efficace des ressources ; mais il entend aussi travailler étroitement avec les Partenaires techniques et Financiers pour obtenir des concours de qualité, et avec le secteur privé pour conclure des arrangements de partenariats susceptibles de soulager le budget de l'Etat, notamment dans le financement des projets structurants.

*C'est le lieu aussi de réitérer que tout ne peut être accompli par un Plan, aussi bon et complet fût-il. Il faut faire diligence, mettre en œuvre les actions programmées, y affecter les moyens administratifs et financiers conséquents, suivre l'exécution des actions et des budgets, en évaluer les effets et en proposer des corrections en temps réel pour la plus grande efficacité des interventions. C'est en cela qu'une **nouvelle culture de DILIGENCE, de PERSEVERANCE** et de **REDEVABILITE** de tous devient impérative pour assurer le succès du PND.*

Pierre MOUSSA

*Ministre d'Etat, Coordonnateur du Pôle Economique,
Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement
du Territoire et de l'Intégration.*

SIGLES ET ACRONYMES

ACLOMAC	Agence Congolaise de Location de Matériel de Construction
AGOA	Loi Américaine sur la Croissance et les Opportunités en Afrique
APC	Association des Professionnels de la Comptabilité
APE	Accord de Partenariat Economique
APEC	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit
APEMF	Association Professionnelle des Etablissements de Micro finance
ARAP	Autorité de Régulation de l'Aval Pétrolier
ARC	Assurances et Réassurances du Congo
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BCI	Banque Commerciale Internationale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BET	Bureau d'Etudes Techniques
BIPM	Bureau International des Poids et Mesures
BM	Banque Mondiale
BOP	Budget par Objectif de Programme
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BVMAC	Bourse des Valeurs Mobilières d'Afrique Centrale
CADHP	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CCP	Centre des Chèques Postaux
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEFA	Centre d'Education de formation d'Apprentissage
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFCO	Chemin de Fer Congo – Océan
CFE	Centre de Formalités des Entreprises
CIMA	Conférence Internationale des Marchés d'Assurances
CNC	Commissariat National aux Comptes
CNC	Conseil National du Crédit
CNLCCFC	Commission Nationale de Lutte Contre la Corruption, la Fraude et la Concussion
CNSEE	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
CNVCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COMEG	Congolaise de Médicaments Essentiellement Génériques
CORAF	Congolaise de Raffinage
CP	Comité de Pilotage
CPCMB	Cellule du Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire
CRF	Caisse de Retraite des Fonctionnaires
CSI	Centre de Santé Intégré
CSS	Circonscription Socio-Sanitaire
DEP	Direction des Etudes et de la Planification
DGB	Direction Générale du Budget
DGCF	Direction Générale du Contrôle Financier
DGE	Direction Générale de l'Economie
DGFP	Direction Générale de la Fonction Publique
DGFQE	Direction Générale de la Formation Qualifiante et de l'Emploi

DGGT	Délégation Générale des Grands Travaux
DGMC	Direction Générale de la Monnaie et du Crédit
DGPD	Direction Générale du Plan et du Développement
DGT	Direction Générale du Trésor
DSCERP	Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECOM	Enquête Consommation Ménage
EDS	Enquête Démographie Santé
EESIC	Enquête Urbaine sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENVR	Ecole Nationale à Vocation Régionale des Génies Travaux
FAC	Forces Armées Congolaises
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FEGC	Fonds d'Equipement de Génie Civil
FIGA	Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement
FMI	Fonds Monétaire International
FOMUC	Force Multinationale en Afrique
FRPC	Facilité pour la Réduction de la pauvreté et pour la Croissance
FSA	Fonds de Soutien à l'Agriculture
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GTDR	Groupe Thématique de Discussion et Rédaction
GUMAR	Guichet Unique Maritime
HCNDPP	Haut Conseil National du Dialogue Public- Privé
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
ICPN	Investment Climate Policy Note
IGF	Inspection Générale des Finances
INT-DEC	International Development Consulting
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LCB	La Congolaise de Banque
LOLFP	Loi Organique portant Loi de Finances Publiques
LPIC	Lettre de Politique d'Industrialisation du Congo
MCMB	Modèle de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire
MEPATI	Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Administration du Territoire et de l'Intégration
MICOPAX	Mission de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine
MINOCO	Minoterie du Congo
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NIU	Numéro d'Identification Unique
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIM	Organisation Internationale de Métrologie
OMC	Organisation Mondial du Commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONEMO	Office National pour l'Emploi et la Main d'Œuvre
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACADEC	Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et de Diversification Economique du Congo
PADE	Projet d'Appui à la Diversification Economique
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PAPN	Port Autonome de Pointe-Noire
PARSEGD	Programme d'Appui à la Réinsertion Socio-Economique des Groupes Défavorisés
PDCTAC	Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise

PMI	Petite et Moyenne Industrie
PND	Plan National de Développement
PNEA	Programme National de l'Eau et de l'Assainissement
PNEE	Programme National de l'Energie Electrique
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRCTG	Programme de Renforcement des Capacités, de Transparence et de Gouvernance
PS	Protection Sociale
PUD	Pôles Universitaires Départementaux
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDDF	Réduction des Emissions Liées à la Déforestation des Forêts
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SADEC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Austral
SGTDR	Sous-Groupe Thématique de Discussion et de Rédaction
SIDERE	Système Intégré des Dépenses et Recettes de l'Etat
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNPC	Société National de Pétrole du Congo
SOCOFIN	Société Congolaise Financière
SSPE	Service de Santé de Premier Echelon
ST	Secrétariat Technique
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologie d'Information et de la Communication
TCP	Travailleurs pour Compte Propre
TPE	Très Petites Entreprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UBA Congo	Union Bank for Africa Congo

TABLE DES MATIERES

.....	Erreur ! Signet non défini.
SIGLES ET ACRONYMES	Erreur ! Signet non défini.
TABLE DES MATIERES	ix
RESUME ANALYTIQUE	1
CHAPITRE 1 : APERCU DU DSCERP 2012-2016	Erreur ! Signet non défini.
1.1 PRESENTATION DU DSCERP 2012-2016	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.2 POURQUOI LE DSCERP 2012-2016 ?	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.3 COMMENT LE DSCERP 2012-2016 A ETE ELABORE : DISPOSITIF ET PROCESSUS .	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A. Le Dispositif institutionnel.....	Erreur ! Signet non défini.
B. Le processus d'élaboration du DSCERP	Erreur ! Signet non défini.
1.4 LES PILIERS DU DSCERP 2012-2016	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A. Les mega-programmes du « Chemin d'Avenir »	Erreur ! Signet non défini.
B. Les piliers du DSCERP 2012-2016	Erreur ! Signet non défini.
C. Les piliers du DSCERP et les « Nœuds » de l'Emergence de l'Afrique....	Erreur ! Signet non défini.
D. Les implications pour la conjugaison des politiques du DSCERP.	Erreur ! Signet non défini.
1.5 LA STRUCTURE DU DSCERP 2012-2016	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PREMIERE PARTIE : OÙ EN EST LE CONGO ?	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE 2 : LA GOUVERNANCE	Erreur ! Signet non défini.
2.1 LA GOUVERNANCE POLITIQUE : AVANCEES EN DEMOCRATIE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX...	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A. Aperçu historique	Erreur ! Signet non défini.
B. Des acquis importants au cours des années récentes	Erreur ! Signet non défini.
C. L'ampleur des défis à relever	Erreur ! Signet non défini.
2.2 LA GOUVERNANCE SECURITAIRE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.3 LA GOUVERNANCE JUDICIAIRE : D'IMPORTANTES REFORMES A APPROFONDIR	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2.4 LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET ADMINISTRATIVE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A. Aperçu historique	Erreur ! Signet non défini.
B. La gestion économique récente : des performances en nette amélioration.	Erreur ! Signet non défini.
C. Les réformes structurelles et le renforcement du climat des affaires ...	Erreur ! Signet non défini.
D. Récapitulatif des défis pour renforcer la gouvernance économique.....	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE 3 : LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	Erreur ! Signet non défini.
3.1 LA CROISSANCE : SOURCES, PERFORMANCES ET DEFIS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A. Aperçu historique des mutations de l'économie congolaise	Erreur ! Signet non défini.
B. Les performances sectorielles	Erreur ! Signet non défini.
C. Les performances macroéconomiques récentes : 2008-2011	Erreur ! Signet non défini.
3.2 L'EMPLOI : PERFORMANCES ET DEFIS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A. Vue d'ensemble	Erreur ! Signet non défini.

- B. L'offre d'emploi Erreur ! Signet non défini.
- C. La demande d'emploi Erreur ! Signet non défini.
- D. Le marché et les politiques de promotion de l'emploi Erreur ! Signet non défini.
- E. Résumé des principales contraintes à la croissance et la création d'emplois Erreur ! Signet non défini.

CHAPITRE 4 : LA PAUVRETE ET LE DEVELOPPEMENT SOCIAL Erreur ! Signet non défini.

- 4.1 L'EVOLUTION DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES CONGOLAIS** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. Evolution des caractéristiques sociodémographiques Erreur ! Signet non défini.
 - B. Evolution de la situation économique des ménages Erreur ! Signet non défini.
 - C. Evolution du cadre de vie des ménages Erreur ! Signet non défini.
 - D. Evolution de l'accès des ménages aux services essentiels Erreur ! Signet non défini.
- 4.2 LA PAUVRETE** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. L'ampleur de la pauvreté d'après les estimations quantitatives Erreur ! Signet non défini.
 - B. Les perceptions de la pauvreté et de ses déterminants par les ménages Erreur ! Signet non défini.
- 4.3 LES AUTRES DIMENSIONS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. L'éducation Erreur ! Signet non défini.
 - LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SYSTEME EDUCATIF AU CONGO** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - La population et sa répartition spatiale Erreur ! Signet non défini.
 - La forte dépendance du système éducatif des ressources budgétaires Erreur ! Signet non défini.
 - Le taux de pauvreté monétaire élevé Erreur ! Signet non défini.
 - Le faible niveau de développement du transport public Erreur ! Signet non défini.
 - B. La santé Erreur ! Signet non défini.
 - C. Le VIH/SIDA Erreur ! Signet non défini.
 - D. La Femme Erreur ! Signet non défini.
 - E. La protection sociale Erreur ! Signet non défini.
- 4.4 LE CONGO FACE AU DEFI DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT ...** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

CHAPITRES 5 : LES INFRASTRUCTURES DE BASE Erreur ! Signet non défini.

- 5.1 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES TRAVAUX PUBLICS** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. Les routes et le transport routier Erreur ! Signet non défini.
 - B. Les transports ferroviaire, aérien, fluvial et maritime Erreur ! Signet non défini.
- 5.2 L'ENERGIE, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. L'énergie Erreur ! Signet non défini.
 - B. L'eau Erreur ! Signet non défini.
 - C. L'assainissement Erreur ! Signet non défini.
- 5.3 L'HABITAT ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. Le logement Erreur ! Signet non défini.
 - B. Le développement urbain Erreur ! Signet non défini.
- 5.4 LA POSTE, LES TELECOMMUNICATIONS ET LES TICS** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. La poste Erreur ! Signet non défini.
 - B. Les télécommunications et les TICS Erreur ! Signet non défini.

DEUXIEME PARTIE : Erreur ! Signet non défini.

Où VEUT ETRE LE CONGO EN 2016 et QUE FAIRE POUR CELA? Erreur ! Signet non défini.

CHAPITRE 6 : VISION A LONG TERME ET STRATEGIES A MOYEN TERME Erreur ! Signet non défini.

6.1 LA VISION DU CONGO A MOYEN ET LONG TERME SELON LE "CHEMIN D'AVENIR" ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A. Les grands objectifs du « Chemin d'Avenir » **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Les programmes-cadre du « Chemin d'Avenir » **Erreur ! Signet non défini.**

6.2 LE DSCERP COMME CADRE INTEGRE D'OPERATIONNALISATION DU "CHEMIN D'AVENIR" ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A. Les Objectifs et axes stratégiques du DSCERP..... **Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE 7: RENFORCER LA GOUVERNANCE Erreur ! Signet non défini.

7.1 LA GOUVERNANCE POLITIQUE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A. Renforcer la démocratie participative..... **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Promouvoir la coopération internationale et régionale **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Promouvoir la décentralisation **Erreur ! Signet non défini.**

7.2 LA GOUVERNANCE JUDICIAIRE..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A. Accélérer le processus de modernisation de la justice **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Promouvoir les droits humains **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Intensifier la lutte contre la corruption et l'impunité **Erreur ! Signet non défini.**

7.3 LA DEFENSE NATIONALE ET LA SECURITE ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A. Professionnaliser la Force publique **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Impliquer la Force publique dans la réduction de la pauvreté .. **Erreur ! Signet non défini.**

7.4 GOUVERNANCE ET QUALITE DES POLITIQUES ECONOMIQUES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A. L'amélioration du système fiscal **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Maîtrise des dépenses courantes..... **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Promotion des investissements publics **Erreur ! Signet non défini.**
- D. Renforcement du contrôle budgétaire..... **Erreur ! Signet non défini.**
- E. Renforcement de la planification stratégique et opérationnelle **Erreur ! Signet non défini.**
- F. Renforcement de la gestion administrative et des ressources humaines **Erreur ! Signet non défini.**
- G. Politique de financement de la croissance..... **Erreur ! Signet non défini.**
- H. Amélioration de la gestion des affaires foncières **Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE 8 : DIVERSIFIER L'ECONOMIE POUR ACCELERER LA CROISSANCE Erreur ! Signet non défini.

8.1 LA STRATEGIE DE DIVERSIFICATION PAR GRAPPE..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

8.2 LA GRAPPE « PETROLE ET HYDROCARBURES » ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A. Les Acteurs : Huit consortia - douze permis - seize champs **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Les atouts : fort potentiel de contribution à la croissance..... **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Les stratégies, programmes et projets phares **Erreur ! Signet non défini.**
- D. Les effets escomptés sur la croissance, l'emploi et les recettes de l'Etat..... **Erreur ! Signet non défini.**

8.3 LA GRAPPE « MINES » ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A. Les acteurs : une cinquantaine de sociétés **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Les atouts : fort potentiel pour la croissance et les recettes publiques **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Les stratégies, programmes et projets phares **Erreur ! Signet non défini.**
- D. Les effets escomptés sur la croissance, l'emploi et les revenus de l'Etat **Erreur ! Signet non défini.**

8.4 LA GRAPPE « AGRICULTURE ET AGRO-INDUSTRIE » ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A. Les acteurs et les principales activités **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Les atouts : grandes surfaces arables, bonne pluviométrie et hydrographie **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Les stratégies, programmes et projets phares **Erreur ! Signet non défini.**

- D. Les effets escomptés sur la croissance, l'emploi et les revenus de l'Etat **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.5 LA GRAPPE « FORET ET INDUSTRIE DU BOIS »** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- A. Les acteurs et les produits clés..... **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Les atouts : des richesses considérables mais sous-valorisées ... **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Les stratégies, programmes et projets phares..... **Erreur ! Signet non défini.**
- D. Les effets escomptés sur la croissance, l'emploi et les revenus de l'Etat **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.6 LA GRAPPE « BATIMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION »**..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- A. les acteurs et les produits clés..... **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Les atouts : un marché dopé par les grands programmes d'infrastructures .**Erreur ! Signet non défini.**
- C. Les stratégies, programmes et projets phares..... **Erreur ! Signet non défini.**
- D. Les effets escomptés sur la croissance, l'emploi et les revenus de l'Etat **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.7 LA GRAPPE « TOURISME ET HOTELLERIE »** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- A. Les acteurs et les principaux produits..... **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Les atouts, contraintes et défis **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Les stratégies, programmes et projets phares..... **Erreur ! Signet non défini.**
- D. Les effets escomptés sur la croissance, l'emploi et les revenus de l'Etat **Erreur ! Signet non défini.**
- 8.8 LA GRAPPE « SERVICES FINANCIERS »**..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- A. Les acteurs et les principaux produits..... **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Les atouts, les contraintes et les défis..... **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Les stratégies, programmes et projets phares..... **Erreur ! Signet non défini.**
- D. Les effets escomptés sur la croissance, l'emploi et les revenus de l'état **Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE 9 : RENFORCER LE SECTEUR PRIVE ET LA COMPETITIVITE **Erreur ! Signet non défini.**

- 9.1 LE SECTEUR PRIVE** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- A. Les caractéristiques, les contraintes et les défis **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Renforcer les opérateurs privés et le climat des affaires..... **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Renforcer les institutions de financement du secteur privé **Erreur ! Signet non défini.**
- D. Encourager les investisseurs étrangers..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 9.2 LES COUTS DES FACTEURS ET DE TRANSACTIONS** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 9.3 LES POLITIQUES COMMERCIALES** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- A. Assainir l'environnement commercial national **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Renforcer les instruments de politique commerciale nationale. **Erreur ! Signet non défini.**
- 9.4 L'INTEGRATION REGIONALE ET LA COOPERATION INTERNATIONALE** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- A. Les atouts, contraintes et défis **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Renforcement de la coopération commerciale internationale... **Erreur ! Signet non défini.**
- C. Renforcement de l'intégration en zone CEMAC..... **Erreur ! Signet non défini.**
- D. Renforcement de l'intégration en zone CEEAC et en Afrique Australe.. **Erreur ! Signet non défini.**
- E. Les implications pour les politiques de « corridors » : les marchés transfrontaliers **Erreur ! Signet non défini.**
- F. Les implications pour les politiques de « corridors » : les infrastructures..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 9.5 L'IMMIGRATION SELECTIVE** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- A. Les contraintes et les défis **Erreur ! Signet non défini.**

- B. Les stratégies pour une immigration d' « appoint » de haute productivité ..**Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE 10 : RENFORCER LES INFRASTRUCTURES ... Erreur ! Signet non défini.

- 11.1 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. Les routes et le transport routier **Erreur ! Signet non défini.**
 - B. Les infrastructures des autres modes de transport **Erreur ! Signet non défini.**
- 11.2 ENERGIE, EAU ET ASSAINISSEMENT.....** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. L'énergie **Erreur ! Signet non défini.**
 - B. L'eau **Erreur ! Signet non défini.**
 - C. L'assainissement..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 11.3 L'HABITAT ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. Le logement..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - B. Le développement urbain **Erreur ! Signet non défini.**
- 11.4 DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS.....** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. La poste **Erreur ! Signet non défini.**
 - B. Les Télécommunications et les Tics..... **Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE 11 : RENFORCER LES RESSOURCES HUMAINES Erreur ! Signet non défini.

- 12.1 LA GRAPPE EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE.....** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. L'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - B. L'enseignement supérieur..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - C. L'enseignement technique, professionnel et la formation qualifiante.. **Erreur ! Signet non défini.**
- 12.2 LES AXES STRATEGIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS PHARES** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. L'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - B. L'enseignement supérieur..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - C. L'enseignement technique, professionnel et formation qualifiante..... **Erreur ! Signet non défini.**
- 12.3 LES ACTIVITES DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 12.4 LES INFRASTRUCTURES ET AUTRES FACTEURS DE DEVELOPPEMENT** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 12.5 DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION ET IMPLICATIONS SUR L'EMPLOI ..** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 12.6 Recherche scientifique et innovation**

CHAPITRE 12 : PROMOUVOIR LA CREATION D'EMPLOIS Erreur ! Signet non défini.

- 10.1 LA CREATION D'EMPLOIS DANS LES PROGRAMMES SECTORIELS.....** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 10.2 MIEUX OUTILLER LES DEMANDEURS D'EMPLOI.....** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 10.3 AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHE DE L'EMPLOI** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
- 10.4 ELARGISSEMENT DES FRONTIERES DE L'EMPLOI** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

CHAPITRE 13: ASSURER LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET L'INCLUSION Erreur ! Signet non défini.

- 13.1 SANTE ET NUTRITION.....** ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 - A. Présentation du secteur de la santé au Congo..... **Erreur ! Signet non défini.**
 - B. Atouts: une forte diaspora bien formée aux métiers de la santé**Erreur ! Signet non défini.**
 - C. Les axes stratégiques, programmes et projets phares dans la santé..... **Erreur ! Signet non défini.**

D.	Les effets escomptés sur la réduction de la pauvreté.....	Erreur ! Signet non défini.
13.2	LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A.	Présentation de la réponse nationale au VIH/SIDA	Erreur ! Signet non défini.
B.	Les axes stratégiques.....	Erreur ! Signet non défini.
13.3	PROTECTION SOCIALE ET INCLUSION DES GROUPES VULNERABLES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A.	La promotion de la famille et de l'enfance	Erreur ! Signet non défini.
B.	La promotion de la femme	Erreur ! Signet non défini.
C.	La promotion et la protection des minorités	Erreur ! Signet non défini.
D.	la dynamisation de la protection sociale.....	321
13.4.	SPORT, CULTURE ET ARTS, EDUCATION CIVIQUE ET JEUNESSE.....	
A.	Le sport et l'Education physique.....	
B.	La culture et les arts.....	
C.	L'Education civique et la jeunesse.....	

CHAPITRE 14 : GARANTIR LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE **Erreur ! Signet non défini.**

14.1	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EQUILIBRE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A.	Le programme de municipalisation accélérée	Erreur ! Signet non défini.
B.	La revitalisation du tissu villageois	Erreur ! Signet non défini.
C.	La mise en valeur des bassins transfrontaliers de développement	Erreur ! Signet non défini.
14.2	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE .	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A.	Protection de l'environnement	Erreur ! Signet non défini.
B.	Lutte contre le réchauffement climatique	Erreur ! Signet non défini.

TROISIEME PARTIE: COMMENT FAIRE ?..... **Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE 15 : CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE **Erreur ! Signet non défini.**

15.1	LES PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2012-2016.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A.	Méthodologie	Erreur ! Signet non défini.
B.	Sources de la Croissance	Erreur ! Signet non défini.
C.	Profil de la croissance et inflation	Erreur ! Signet non défini.
15.2	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012-2016.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A.	Méthodologie	Erreur ! Signet non défini.
B.	Défis majeurs et orientations stratégiques	Erreur ! Signet non défini.
C.	Allocations budgétaires par axe et objectifs stratégiques	Erreur ! Signet non défini.
15.3	L'ATTEINTE DES OMD	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A.	OMD1 : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim	Erreur ! Signet non défini.
B.	Les autres OMD	Erreur ! Signet non défini.
15.4	LA SOUTENABILITE DU CADRE MACROECONOMIQUE DE REFERENCE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A.	Rythme de croissance et inflation	Erreur ! Signet non défini.
B.	Rythme d'investissements et efficacité du capital.....	Erreur ! Signet non défini.
C.	Evolution des prélèvements fiscaux.....	Erreur ! Signet non défini.
D.	Rythme d'évolution des dépenses et leurs composantes.....	Erreur ! Signet non défini.
E.	Evolution de l'endettement public.....	Erreur ! Signet non défini.
15.5	L'ANALYSE DE RISQUES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
A.	Scénario tendanciel : « Business as usual ».....	Erreur ! Signet non défini.
B.	Scénario « Environnement international défavorable »	Erreur ! Signet non défini.

CHAPITRE 16 : FINANCEMENT DE LA STRATEGIE..... **Erreur ! Signet non défini.**

16.1 CONTRIBUTION DU SECTEUR PUBLIC : MECANISMES, STRATEGIE ET ACTIONS.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A. Instruments et mécanismes de financement du secteur public . **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Stratégie et actions pour la période 2012-2016..... **Erreur ! Signet non défini.**

16.2 CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE : MECANISMES, STRATEGIE ET ACTIONSERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

- A. Instruments et mécanismes de financement du secteur privé... **Erreur ! Signet non défini.**
- B. Stratégie et actions pour la période 2012-2016..... **Erreur ! Signet non défini.**

CHAPITRE 17: CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVIErreur ! Signet non

CONCLUSION..... Erreur ! Signet non défini.

ANNEXES..... Erreur ! Signet non défini.

ANNEXE 1. LIVRE 2 : CONDENSE DES PAP/CDMT MINISTERIELS

ANNEXE 2. LIVRE 3 : PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES ET BUDGETAIRES 2012-2016

Annexe 3. Livre 4 : Effort d'investissement du secteur privé au cours de la période

Liste des tableaux

Tableau 1. REPUBLIQUE DU CONGO, INDICATEURS MACROECONOMIQUES CLES : 1960-2011	81
Tableau 2. DETTE PUBLIQUE DU CONGO ET CELLE DES PAYS COMPARABLES	85
Tableau 3. EVOLUTION DE LA RENTABILITE DES BANQUES COMMERCIALES.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 4. EVOLUTIONS COMPAREES DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES CLES.....	96
Tableau 5. REPUBLIQUE DU CONGO, POTENTIEL AGRICOLE COMPARE A CELUI D'AUTRES PAYS	100
Tableau 6. EVOLUTION DU PIB : 2008-2011	110
Tableau 7. EVOLUTION DES EXPORTATIONS DES BIENS DE 1987 A 2009	111
Tableau 8. RECETTES PUBLIQUES 2008-2011 (EN % DU PIB).....	113
Tableau 9. DEPENSES PUBLIQUES 2008-2011 (EN % DU PIB).....	114
Tableau 10. PRINCIPAUX INDICATEURS DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES	122
Tableau 11. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE DU CONGO ENTRE 2005 ET 2007	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 12. COMPARAISON DES POPULATIONS.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 13. INDICATEURS CLES DE L'EDUCATION.....	128
Tableau 14. INDICATEURS CLES DE LA SANTE	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 15. INDICATEURS CLES DU GENRE	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 16. ETAT COMPARATIF DES EFFORTS PUBLICS DANS LES SECTEURS DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE ..	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 17. ETAT DES INFRASTRUCTURES AU CONGO : 2010	154
Tableau 18. QUELQUES INDICATEURS COMPARES DE CERTAINS PAYS EN INFRASTRUCTURES (2009)	147
Tableau 19. LISTE DES PRINCIPAUX OPERATEURSPETROLIERS.....	176
Tableau 20. RESERVES PETROLIERES DU CONGO	188
Tableau 21. Congo, PRODUCTION ANNUELLE DE BRUT PAR OPERATEUR.....	189
Tableau 22. INVESTISSEMENTS, EMPLOIS ET REVENUS.....	190
Tableau 23. LISTE DES PRINCIPAUX OPERATEURS MINIERES.....	193
Tableau 24. PRINCIPAUX PROJETS MINIERES	195
Tableau 25. CONGO, PRODUCTION ANNUELLE DE MINERAIS PAR OPERATEUR	201
Tableau 26. INVESTISSEMENTS, EMPLOIS ET REVENUS.....	201
Tableau 27. EVOLUTION DES PRODUITS AGRICOLES DE 2001 A 2010 (MILLIERS DE TONNES)	204
Tableau 28. EVOLUTION DES PRODUCTIONS ANIMALES DE 2004 A 2009 (NOMBRE DE TETES)	204
Tableau 29. EVOLUTION DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES DE 1996 A 2007	204
Tableau 30. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR MAÏS	216
Tableau 31. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR INDUSTRIE DE MANIOC.....	216
Tableau 32. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR INDUSTRIE D'HUILE DE PALME	217
Tableau 33. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR INDUSTRIE DU POISSON.....	218
Tableau 34. REPARTITION DES SUPERFICIES SELON LE DEGRE D'AMENAGEMENT.	221
Tableau 35. PRINCIPAUX PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE FORESTIERE	227
Tableau 36. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR POUR LA TRANSFORMATION DES BOIS.....	229
Tableau 37. PRINCIPAUX PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION.....	236
Tableau 39. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR INDUSTRIE DU CALCAIRE.....	237
Tableau 38. EMPLOIS ATTENDUS DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION.....	237
Tableau 40. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR DE L'INDUSTRIE A BASE D'ARGILE	238
Tableau 41. PRINCIPAUX PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE	245
Tableau 42. EMPLOIS ESCOMPTEES DANS L'INDUSTRIE TOURISTIQUE	246
Tableau 43. SYSTEME BANCAIRE DU CONGO EN 2010, PRINCIPALES BANQUES ET LEURS AGENCES.....	249
Tableau 44. ATOUTS ET FAIBLESSES DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS	250
Tableau 45. POSITION STRATEGIQUE DU CONGO ET POSSIBILITE D'AUGMENTATION DES REVENUS.....	284
Tableau 46. CONGO, PRINCIPALES ACTIONS POUR L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE	287
Tableau 47. LE RESEAU ROUTIER CONGOLAIS.....	292
Tableau 48. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TRANSPORT ROUTIER	293

Tableau 49. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU FERROVIAIRE CONGOLAIS.....	294
Tableau 50. ETAT DES LIEUX DES AEROPORTS CONGOLAIS.....	294
Tableau 51. PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TRANSPORT FLUVIAL	294
Tableau 52. PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TRANSPORT FLUVIAL	295
Tableau 53. PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SECTEUR ENERGIE ELECTRIQUE	297
Tableau 54. PRODUCTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE EN ZONE CEMAC	297
Tableau 55. PRODUCTION ET COLLECTE DES DECHETS SOLIDES A BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE	299
Tableau 56. STATISTIQUES DE PRODUCTION DE LOGEMENTS	299
Tableau 57. INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS	300
Tableau 58. INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SECTEUR DES TICS.	300
Tableau 59. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, QUELQUES INDICATEURS	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 60. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, QUELQUES INDICATEURS	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 61. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, QUELQUES INDICATEURS ..	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 62. REPARTITION DE LA POPULATION CONGOLAISE PAR DEPARTEMENTS	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 63. EVOLUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES CONSACREES A L'EDUCATION	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 64. PRINCIPAUX PROBLEMES DU SECTEUR DE LA SANTE AU CONGO	331
Tableau 65. PRINCIPAUX OBJECTIFS CIBLES PAR PROGRAMME DE SANTE A L'HORIZON 2016	335
Tableau 66. EVOLUTION DES INDICATEURS DE SANTE ET CIBLES POUR 2016	336
Tableau 67. PRINCIPAUX BASSINS FRONTALIERS.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 68. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012-2014, EVOLUTION DES PARTS RELATIVES.....	364
Tableau 69. ETAT COMPARATIF DES TAUX DE CROISSANCE ECONOMIQUE ANNUELLE (EN %)... ..	367
Tableau 70. ETAT COMPARATIF DES TAUX MOYEN DE PRELEVEMENT FISCAUX (% DU PIB)	369
Tableau 71. RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE SOUTENABILITE DU SCENARIO DE REFERENCE	370
Tableau 72. SCENARIOS ALTERNATIFS ET DEVIATIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS	373
Tableau 73. EVOLUTION DES BESOINS DE FINANCEMENT PAR AXE STRATEGIQUE.....	376

Liste des Figures

Figure 1. CONGO, LES TROIS PILIERS DE L'EMERGENCE.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 2. CONGO, LES TROIS PILIERS DE L'EMERGENCE.....	64
Figure 3. LES NŒUDS DU DEVELOPPEMENT DU CONGO ET DE L'AFRIQUE.....	67
Figure 4. LE CONGO DANS LA COMPETITION INTERNATIONALE – LA GOUVERNANCE.....	74
Figure 5. LE CONGO DANS LA COMPETITION INTERNATIONALE – POLITIQUE MACROECONOMIQUE.....	109
Figure 6. Evolution du PIB en variation du pourcentage.....	111
Figure 7: Répartition de la séroprévalence par département.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 8. POLITIQUE INDUSTRIELLE PAR GRAPPE, CAS DU KHAZHASTAN	174
Figure 9. CONGO, ZONES ECONOMIQUES SPECIALES ET « GRAPPES » DE DIVERSIFICATION	175
Figure 10. APERÇU DE LA GRAPPE HYDROCARBURES DU CONGO	176
Figure 11. CONGO : RESERVES, PRODUCTION POTENTIELLE DE PETROLE BRUT & FISCALITE	178
Figure 12. CONGO : RESERVES, PRODUCTION POTENTIELLE DE GAZ.....	180
Figure 13. GRAPPE PETROLE, STRATEGIE, PROGRAMMES ET PROJETS CLES	192
Figure 14. APERÇU DE LA GRAPPE MINES AU CONGO	193
Figure 15. GRAPPE MINES, STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS CLES	202
Figure 16. APERÇU DE LA GRAPPE « AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE ET AQUACULTURE ».....	203
Figure 17. RECAPITULATIF DES ATOUTS, POTENTIALITES ET COMPETITIVITES DU SECTEUR AGRICOLE	207
Figure 18. GRAPPE AGRICULTURE: STRATEGIE, PROGRAMMES ET PROJETS CLES.....	214
Figure 19. PRODUCTION DE PRODUITS FORESTIERS.....	220
Figure 20. VUE D'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE DU BOIS	220
Figure 21. REPARTITION DES SUPERFICIES SELON LE DEGRE D'AMENAGEMENT	221
Figure 22. PRINCIPALES FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR BOIS ET ECONOMIE FORESTIERE.	223
Figure 23. VUE D'ENSEMBLE DE LA GRAPPE CONSTRUCTION	230
Figure 24. CAUSES DES PROBLEMES MAJEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION.	233
Figure 25. VUE D'ENSEMBLE DE LA GRAPPE TOURISME	239
Figure 26. VUE SYNOPTIQUE DE LA GRAPPE DES SERVICES FINANCIERS DU CONGO	248
Figure 27. PROGRAMMES ET PROJETS CLES POUR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES FINANCIERS	260
Figure 28. LE CONGO DANS LA COMPETITION INTERNATIONALE – COMPETITIVITE	266
Figure 29. LE CONGO DANS LA COMPETITION INTERNATIONALE – COMMERCE INTERNATIONAL	296
Figure 30. APERÇU DE LA GRAPPE « EDUCATION ».....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 31. STRATEGIE ET PROGRAMMES/PROJETS CLES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION ..	Erreur ! Signet non défini.
Figure 32. PIB REEL 2012-2016, DEVELOPPEMENTS SECTORIELS ET CROISSANCE ECONOMIQUE	357
Figure 33. CROISSANCE ECONOMIQUE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	365
Figure 34. EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ECONOMIQUE	366
Figure 35. DIFFICULTES DE FINANCEMENT ET STRUCTURATION DES CREDITS, CAS DU SECTEUR ROUTIER.....	393
Figure 36. RECAPITULATIF DES STRATEGIES DE FINANCEMENT DU DSCERP 2012-2016.....	395

Liste des Encadrés

<i>Encadré 1.</i> GOUVERNANCE POLITIQUE : PROCESSUS ELECTORAL, PAIX ET ALTERNANCE . Erreur ! Signet non défini.	
Encadré 2. GOUVERNANCE ET LEADERSHIP : LEÇON DE CEUX QUI ONT REUSSI L'EMERGENCE.....	81
<i>Encadré 3.</i> LA DELEGATION GENERALE DES GRANDS TRAVAUX (DGGT)	88
Encadré 4. LES ENQUETES SUR LES CONDITIONS DES MENAGES CONGOLAIS (ECOM 1 ET 2).....	119
Encadré 5. L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI ET LE DEFI DU SYSTEME LICENCE MASTER DOCTORAT (LMD).. Erreur ! Signet non défini.	
Encadré 6. Améliorer les performances et accroître les rendements du CHU	133
Encadré 7. LES MEGA PROGRAMMES DU « CHEMIN D'AVENIR »	157
Encadré 8. LE PROJET D'EXPLOITATION DES SABLES BITUMINEUX PAR ENI-CONGO	Erreur ! Signet non défini.
Encadré 9. PROJET MOHOBILONDO - NORD.....	187
Encadré 10. LA COOPERATION REGIONALE POUR LA RAFFINERIE : LA STRATEGIE DU PER/CEMAC	191
Encadré 11. PROGRAMME DE RELANCE DE LA FILIERE POMME DE TERRE AU CAMEROUN (PRFPT).....	209
Encadré 12. CONGO, LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE	212
Encadré 13. Enjeux forestiers et régulation climatique	352
Encadré 14. CONGO, DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES BANCAIRES, MESURES ET ACTIONS CLES	382
Encadré 15 : EXPERIENCE DE GESTION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) EN FRANCE	384
Encadré 16. MALAISIE, STRATEGIE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL	386
Encadré 17. SYSTEMES DE RECEPISSES D'ENTREPOSAGE EN TANZANIE ET EN OUGANDA.....	389
Encadré 18. DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE TUNISIENNE ET STRATEGIE DE FINANCEMENT	390
Encadré 19. IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE DANS LA FOURNITURE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	394

1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET LA REDUCTION DE LA PAUVRETE (DSCERP 2012-2016)

A. LE CONTEXTE

1. Le Gouvernement a lancé un vaste programme de réformes structurelles et de renforcement de la gouvernance depuis le début des années 2000, afin de consolider la paix et impulser le développement économique et social du Congo. Dans ce cadre, il avait élaboré une *Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP)* pour la période 2008-2010. Cette stratégie a été conçue dans un contexte de préparation du *Point d'Achèvement* de l'Initiative PPTTE, qui devait soulager le Congo par l'annulation d'une part importante de sa dette extérieure.

2. Le DSRP traduisait alors la vision de la « **Nouvelle Espérance** », projet de société proposé par le Président de la République pour le premier septennat (2002-2009), qui visait à reconstruire le pays après des années de conflits, à consolider la paix et à remettre le Congo sur la voie du développement. Ces préoccupations se sont reflétées dans les priorités du DSRP, au travers des cinq thématiques suivantes:

- (i) Axe 1 : *Amélioration de la gouvernance et consolidation de la paix et de la sécurité ;*
- (ii) Axe 2 : *Promotion de la croissance et stabilité macroéconomique;*
- (iii) Axe 3 : *Amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;*
- (iv) Axe 4 : *Amélioration de l'environnement social et intégration des groupes vulnérables ;*
- (v) Axe 5 : *Lutte contre le VIH-SIDA.*

3. La revue des trois années de mise en œuvre du DSRP montre que le Congo a enregistré des avancées considérables, néanmoins beaucoup reste encore à faire, à parfaire et à consolider :

- **Au plan politique**, le pays a enregistré des résultats remarquables dans la consolidation de la paix et le renforcement de la démocratie participative, comme le témoignent, entre autres, la tenue pacifique des dernières élections législative et présidentielle et l'instauration d'un climat politique apaisé. Fort de ces acquis et s'appuyant sur les orientations du nouveau projet de société le « **Chemin d'Avenir** » du Président de la République pour le second septennat (2009-2016), le Gouvernement a entamé une seconde phase de son programme qui consiste à approfondir les réformes visant à renforcer la gouvernance, à promouvoir la démocratie et la concorde nationale. Ce programme consiste à mettre en œuvre des grands projets structurants devant impulser le développement économique et social, en vue de l'émergence du Congo ;
- **Au plan économique**, le Congo a enregistré des performances significatives dont un cadre macroéconomique stabilisé, des finances publiques assainies, une inflation maîtrisée et une croissance globale solide au rythme annuel de 7,0%, (dont 6,0% pour le secteur hors pétrole). Ces bonnes performances ont été saluées par la Communauté Financière Internationale et ont permis au Congo d'atteindre le *Point d'Achèvement* de l'Initiative PPTTE

en janvier 2010, avec entre autres effets bénéfiques, une annulation substantielle de sa dette extérieure (**plus de trois mille milliards** de FCFA, soit environ 32,4 % du Produit Intérieur Brut).

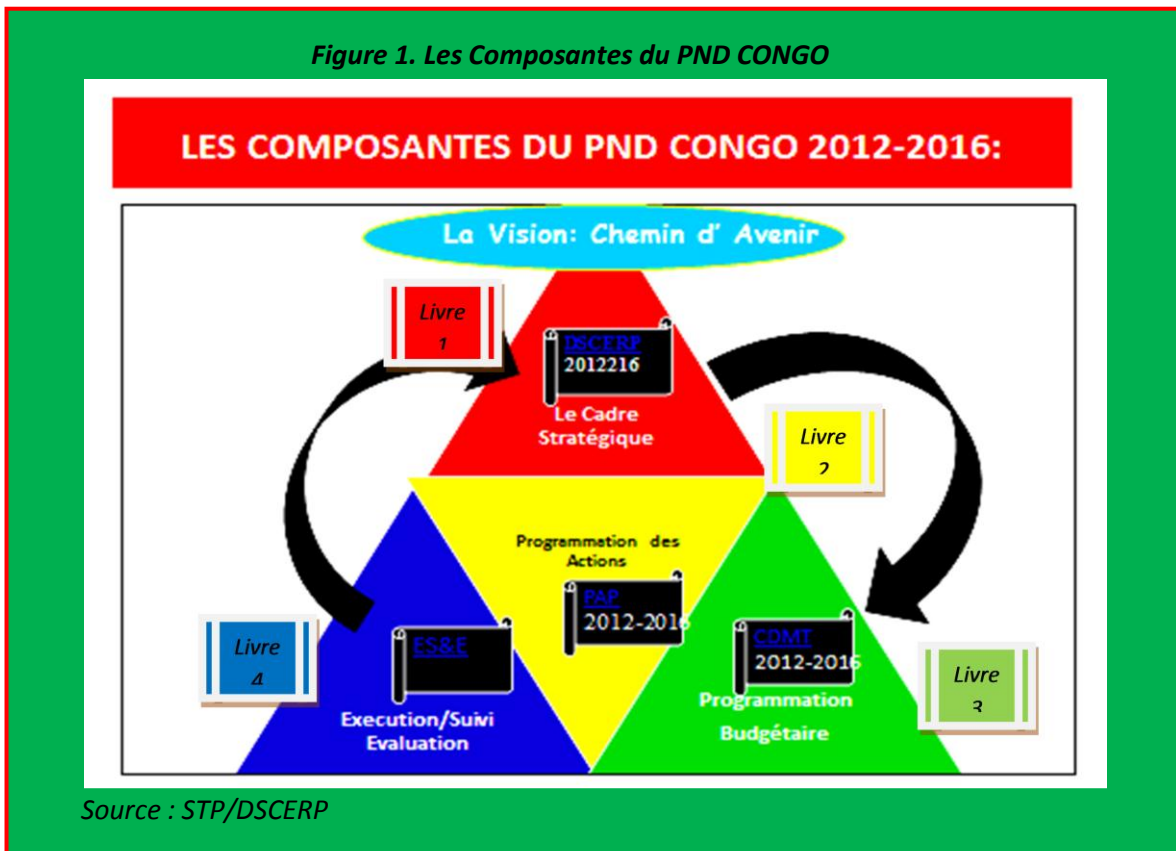
Par ailleurs, les performances encourageantes du secteur pétrolier, ainsi que la reprise et l'essor du secteur hors pétrole, présagent d'une croissance soutenue pour les prochaines années ;

- **Au plan social**, les résultats des enquêtes – notamment *l'Enquête Congolaise auprès des Ménages (ECOM2-2011)* – révèlent que les bonnes performances de la croissance économique ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la réduction de la pauvreté. Comme indications, la situation économique des ménages s'est améliorée et le taux de chômage a diminué substantiellement, passant de 19,4% en 2005 (ECOM1-2005) à 6,97% en 2011 (ECOM2-2011). Toutefois, ces mêmes enquêtes montrent que le chômage demeure élevé pour les jeunes (deux fois plus que la moyenne nationale - pour les jeunes de 15 à 29 ans) et que les emplois sont encore précaires, comme le reflète le taux élevé de sous-employés, particulièrement chez les jeunes (presque 40%). Ces enquêtes montrent aussi que les services essentiels sont – en accès comme en qualité – encore bien en-deçà des attentes des populations et des ambitions du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la santé, l'eau, l'assainissement, l'éducation et l'énergie.

4. Relever ces défis majeurs - diversifier l'économie pour créer des emplois durables et renforcer les services productifs et sociaux - ne saurait se faire selon des approches partielles, parcellaires, timides, ou de court terme. C'est dans ce contexte, et fort des acquis importants des années récentes que le Gouvernement a décidé d'élargir et de renforcer le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté à travers un *plan quinquennal de développement* (DSCERP) qui s'inscrit dans une logique de Planification Stratégique Renforcée (PSR) et de *Gestion Axée sur les Résultats de Développement* (GARD).

B. LE PND ET SES COMPOSANTES

Figure 1. Les Composantes du PND CONGO



5. **Le Plan National de Développement (PND) est « une Feuille de route commune »** pour le cheminement du Congo vers l'émergence. C'est le cadre de planification stratégique pluriannuel et multisectoriel intégré qui opérationnalise la vision du Président, articulée dans le « Chemin d'Avenir », avec pour objectif principal d'accélérer la modernisation de la société et l'industrialisation du Congo dans la perspective de générer une prospérité accrue et partagée afin de préparer l'émergence du Congo dans l'économie mondiale.

6. La fonction principale du PND est de décliner la vision et le programme du « Chemin d'Avenir » en un cadre stratégique à moyen terme pour la période 2012-2016, assorti de programmes d'actions, d'orientations budgétaires cohérents, de priorités de la stratégie, ainsi que d'un dispositif renforcé d'exécution des actions, de suivi des réalisations et d'évaluation des impacts sur le développement. A cette fin, comme le montre la **figure 1**, le PND comprend le Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP), les documents de programmation et de budgétisation (PAP-CDMT), ainsi que le document de suivi et évaluation de la stratégie de développement du pays. Il intègre également le document de prospective « Congo Vision 2025 ».

7. **Le Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012-2016) constitue l'une des pièces maîtresses du PND.** Il s'agit d'une nouvelle génération du DSRP, élargie à un horizon de planification quinquennal. Il offre un cadre intégré de

stratégies macroéconomiques et sectorielles que le Congo entend conjuguer pour diversifier et accélérer la croissance, générer des emplois et développer le secteur social à la mesure (i) des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; (ii) des ambitions d'émergence du Congo et (iii) des aspirations des congolais.

8. Le DSCERP 2012-2016 poursuit l'objectif de modernisation et d'industrialisation du pays. Pour ce faire, il reprend les piliers du DSRP 2008-2010. A ces défis, s'ajoutent deux préoccupations majeures :

- Comment promouvoir une croissance diversifiée, inclusive, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée, dans la perspective de l'émergence économique du Congo ;
- Comment donner une réponse structurée à la problématique d'un développement équilibré, mieux réparti sur l'ensemble du territoire, plus proche des populations, plus respectueux et protecteur de l'environnement ; le Congo entend y contribuer en vue de la lutte globale contre l'exploitation abusive des richesses naturelles et le réchauffement climatique.

9. **Les composantes opérationnelles du DSCERP** reposent sur un ensemble de « Livres » qui serviront de guides de programmation, de budgétisation, de suivi et évaluation de l'exécution de la stratégie au cours de la période, dans le cadre de la *Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD)*.

Les principaux livres sont:

- **le Plan d'Actions Prioritaires (LIVRE 2 : PAP_2012-2016)**, qui fédère les principaux programmes d'actions par secteur pour la réalisation des objectifs de la stratégie.
- **Le Cadrage Macroéconomique et Budgétaire-Financement de la Stratégie (LIVRE 3 : CMB-FS 2012-2016)**, qui projette les perspectives macroéconomiques à moyen terme et profile l'allocation des ressources par objectifs stratégiques, domaines d'intervention, missions, institutions (« budget stratégique ») et modalités de financement;
- **Le Cadre Institutionnel pour le Suivi et Evaluation de l'Exécution et des Performances des Programmes d'Actions Prioritaires (LIVRE 4 : SEP-PAP)**, qui décrit le dispositif institutionnel et les outils statistiques et informatiques à mettre en place pour assurer l'exécution effective des programmes, le suivi des réalisations et l'évaluation des impacts sur le développement économique et social du pays.

C. LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU DSCERP

10. **Une approche participative et inclusive** : le Gouvernement a résolu, après une franche appréciation des acquis et des insuffisances dans l'implémentation du DSRP (2008-2010), de s'inscrire dans la logique de la GARD, en procédant au renforcement du processus de planification sur trois axes complémentaires, à savoir:

(i) la responsabilisation entière des ministères sectoriels dans la préparation des stratégies, la programmation et la budgétisation des actions, l'exécution des programmes et des budgets et le suivi et évaluation des résultats ;

(ii) l'alignement effectif du processus budgétaire sur les priorités de la stratégie ;

(iii) le renforcement du dispositif institutionnel de suivi et évaluation des actions entreprises.

11. **Ces principes ont été mis à profit dans la préparation du DSCERP (2012-2016) et des autres composantes du PND.** Le Gouvernement a pris des dispositions appropriées pour que cette deuxième génération du DSRP et l'ensemble du PND soient conçus, préparés et exécutés selon une démarche *participative renforcée*, qui assure que **« tous s'y trouvent, tous s'y retrouvent, tous comptent et tous auront à rendre compte »**.

A cet effet, et pour la conception et l'élaboration du PND, le Gouvernement s'est doté d'un cadre institutionnel de pilotage qui comprend :

(i) un Comité de Pilotage, présidé par le Ministre d'Etat, Coordonnateur du pôle économique, Ministre de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration (MEPATI);

(ii) un Secrétariat Technique Permanent des Travaux de la Planification Stratégique, coordonné par le Directeur Général du Plan et du Développement (DGPD) ;

(iii) des Cellules Techniques centrales et sectorielles qui ont réalisé les travaux analytiques, préparé et mis en cohérence les documents de stratégie (DSCERP, LIVRE1), de programmation des actions, des budgets et de suivi et évaluation (LIVRES 2, 3 et 4).

12. Dans le parcours, des Groupes Thématiques de Discussions et de Rédaction (GTDR) ont été organisés suivant les grands axes stratégiques et les sous-domaines. Ces GTDR ont mené des travaux d'analyse de la situation et d'identification des contraintes et défis, de revue des programmes et de propositions de stratégies et programmes pour le moyen terme, en vue du développement économique et social du Congo. Ces rapports thématiques ont permis de produire le présent DSCERP et les autres composantes du PND, selon un processus itératif, participatif et inclusif.

2. LA SITUATION DE LA CROISSANCE, DE L'EMPLOI, DE LA PAUVRETÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

A. LA SITUATION MACROÉCONOMIQUE

La croissance

13. *La croissance est certes encore tributaire des fluctuations du secteur pétrolier, mais les performances de plus en plus encourageantes du secteur hors pétrole augurent de bonnes perspectives en matière de diversification économique.* En effet, sur la période 2008-2011, le Congo a connu une croissance moyenne annuelle de 7,0%, tirée aussi bien par le secteur pétrolier (9,6%) que par le secteur hors pétrole, dont la contribution est en hausse (4,0% en 2009, 6,4% en 2010 et 8,0% en 2011).

Les performances du secteur pétrolier sont dues à l'augmentation de la production pétrolière, sous l'effet des performances des champs de M'boundi, Nkossa Sud, Kombi, Likalala, Loango et Zatchi, et à la mise en exploitation du champ Moho Bilondo, dans un contexte marqué par la progression favorable des prix internationaux du brut.

14. Les performances du secteur hors pétrole sont encore plus encourageantes. Après un fléchissement en 2009 dû à la crise mondiale qui a particulièrement affecté l'exploitation forestière (-42,0%), le secteur hors pétrole s'est redressé en affichant une croissance solide qui est passée de

4,0% en 2009 à presque 8,0% en 2011, selon les estimations. Ces évolutions favorables sont dues au dynamisme soutenu de certains secteurs au cours de ces dernières années, particulièrement dans les télécommunications (10%), l'agriculture (7,3%), les industries manufacturières (7,0%), les transports et commerces (6,0%). Elles témoignent de la relance des activités économiques hors pétrole, sans doute « le fruit des réformes » structurelles engagées, conjuguées aux efforts de renforcement des infrastructures économiques.

L'inflation

15. **L'inflation a été bien maîtrisée et les tendances dans ses composantes structurelles sont encourageantes.** Après les fortes tensions engendrées par la flambée des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers en 2008 (6,3%), les pressions inflationnistes ont connu une sensible décélération en 2009 (4,7%) avant de se stabiliser autour de 4% entre 2010 et 2011.

16. Cette progression favorable est la combinaison de trois facteurs. La composante « importée » de l'inflation a diminué en 2010 et 2011 présentant une moindre croissance des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers. La composante « structurelle » de l'inflation (coûts des facteurs et de transactions) a aussi fléchi grâce aux effets combinés des réformes structurelles et du programme de renforcement des infrastructures, en particulier à travers l'amélioration des voies d'approvisionnement des centres urbains en produits alimentaires et les progrès dans la fourniture de l'énergie électrique, qui ont permis de réduire les coûts commerciaux. Enfin, la composante « monétaire » de l'inflation a été maîtrisée grâce à la politique monétaire communautaire et la politique budgétaire prudente menée par les autorités dans le cadre du programme économique. Le Gouvernement a en effet su éviter les pressions de la demande en contenant la progression de l'ensemble des dépenses, grâce à la contraction relative des dépenses de consommation au profit des investissements, et à la stérilisation d'une partie des recettes pétrolières par la constitution de réserves pour le futur (Fonds de stabilisation des recettes budgétaires et Fonds des générations futures logés à la BEAC). Ces tendances augurent de bonnes perspectives à moyen terme pour la maîtrise de l'inflation. En particulier, l'intensification des réformes et l'amélioration de la qualité des services d'infrastructure – transport et énergie - combinées à la politique budgétaire ambitieuse mais prudente du Gouvernement, devront lui permettre de maîtriser l'inflation tout en soutenant la croissance.

Les finances publiques

17. **Les finances publiques ont été assainies et l'endettement a été ramené à un niveau et à un rythme soutenable à moyen terme.** La politique budgétaire du Gouvernement a consisté à rétablir l'équilibre des finances publiques, en mettant l'accent sur l'amélioration du recouvrement des recettes non pétrolières et la réduction du rythme de croissance des dépenses courantes. Cette politique judicieuse a permis au Gouvernement de relever les dépenses d'investissement, tout en continuant d'épargner une large part des recettes pétrolières, à la fois pour besoins de « stabilisation financière » et pour sécurisation des générations futures, dans l'hypothèse d'une baisse des ressources pétrolières à long terme.

18. Comme indicateur de bonne tenue des finances publiques, les recettes ont progressé favorablement. En particulier, sur la période, la part des recettes hors pétrole a augmenté de 22,5% à

27,4% du PIB hors pétrole de 2008 à 2011. Cela a permis de stabiliser, voire d'améliorer le solde global (base caisse) qui est passé d'un déficit de 4,1% du PIB en 2008 à un excédent de 15,9% en 2010. Ce taux est estimé à 14,3% en 2011. L'endettement a considérablement chuté à la faveur de l'atteinte du *Point d'Achèvement en janvier 2010*. Le poids de la dette est donc passé de 65,5% du PIB en 2008 à 23% du PIB en 2011 et les services de cette dette de 5,2% en 2008 à 3,4% des exportations en 2010.

Avec la bonne tenue des finances publiques et le solde budgétaire positif qui en découlent, les perspectives sont favorables au désendettement de l'Etat.

B. LA SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE

La démographie

19. Les enquêtes ECOM révèlent que la population congolaise a crû de 3,0% en moyenne annuelle entre 2005 et 2011, passant de 3,551 millions à 4,085 millions d'habitants. La composition genre n'a guère changé (51,7% de femmes contre 48,3% d'hommes) ; cependant la population s'est davantage urbanisée, et la part de la population urbaine dans l'ensemble a crû de 8,7 points sur la période. Cette population demeure particulièrement jeune avec 40,0% ayant moins de 15 ans, et plus de deux personnes sur trois ayant moins de 30 ans.

20. **Le fort taux d'urbanisation et de jeunesse de la population constituent à la fois un atout et un défi pour le Congo:**

- Atout, parce que ces tendances signifient que le Congo dispose d'une force de travail jeune, agglomérée dans les zones urbaines où sont localisées la plus part des industries, qui adéquatement éduquée, est capable de s'approprier les nouvelles technologies - une situation plutôt favorable dans la perspective de l'industrialisation du pays ;
- Défi, en ce que cela donne lieu à plus de pressions de la demande en services d'infrastructures, d'habitat et d'emplois en zones urbaines, et qui appellent des réponses urgentes et adéquates.

La situation économique des ménages

21. *Les résultats de l'ECOM 2 indiquent que la situation économique des ménages congolais s'est améliorée pour partie, de façon perceptible au cours de ces dernières années.* Le croisement des résultats des deux enquêtes (ECOM1-2005 et ECOM2-2011) montre que les actifs nets des ménages se sont consolidés durant les 5 dernières années, ce qui traduit une amélioration des *capacités économiques* aussi bien que du *bien-être* des populations. Une proportion croissante des ménages(i) a accès à l'électricité domestique (38,4% en 2011 contre 28,0% en 2005) ; (ii) possède un téléviseur (46,1% en 2011 contre 20,0% en 2005).

Par ailleurs, davantage de jeunes devenus salariés, quittent le domicile de leurs parents propriétaires de maison, pour devenir locataires, au point d'expliquer l'inversion du taux de proportion des ménages urbains, propriétaires d'une maison (43,0% en 2011 et 47,8% en 2005). Toutefois l'accès à la propriété demeure difficile pour ces jeunes.

Le cadre de vie des ménages

22. Les tendances concernant le cadre de vie et l'accès aux services sociaux essentiels confirment plutôt une évolution contrastée des conditions et du bien-être économique et social des ménages congolais. En effet, le type d'habitat, les caractéristiques du logement (matériaux utilisés pour la toiture, les murs et le plancher), le statut d'occupation du logement, le type de toilettes, la source d'eau de boisson, la source d'énergie domestique, le mode d'évacuation des ordures ménagères et des eaux usées, ainsi que l'accès à certains services sociaux de base traduisent cette situation.

23. **L'Habitation** congolaise est dominée par les maisons individuelles. L'examen de la qualité des maisons, en termes de matériaux de construction, confirme une évolution favorable du cadre de vie des ménages congolais. On note en particulier que (i) plus de la moitié des ménages (57,7%) possède et habite des maisons individuelles ; (ii) en 2011, une plus grande proportion des maisons est construite en *matériaux durables* plutôt qu'en terre battue ou stabilisée (55,0% en parpaings et briques cuites contre 51,2% en 2005) ; (iii) une légère progression de la proportion de ménages disposant de *toilettes avec chasse d'eau* (7,8% contre 6,0% en 2005), et plus de ménages encore ayant accès à *l'électricité domestique* (38,0% contre 27,7% en 2005).

24. **L'Eau**, la population accède encore difficilement à cette denrée, malgré l'abondance des ressources en eau dont dispose le pays. Une bonne partie de la population s'approvisionne encore à partir des puits artisanaux (3,3%), des eaux de pluie (2,3%), des cours d'eau et des sources non aménagées (17,1%). Ces dernières années, d'importants investissements publics ont été réalisés dans la production et le stockage de l'eau en zone urbaine. Toutefois, le réseau de la SNDE est faiblement étendu et vétuste, occasionnant des taux élevés de perte technique (30,0%). La réhabilitation et l'extension du réseau sont les défis majeurs pour améliorer le taux d'accès à l'eau potable en zone urbaine.

En zone rurale par contre, des efforts vont être consentis pour doter les communes en Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) et les villages, en sources, forages et puits d'eau aménagés.

25. **L'Assainissement**, les conditions de salubrité se sont dégradées et interpellent les autorités compétentes, notamment dans la gestion des ordures ménagères. En effet, l'évacuation des ordures ménagères constitue un véritable défi pour les ménages et les pouvoirs publics locaux. Le pourcentage des bacs de voirie publique a baissé de 6,1% à 1,9%. Parallèlement, le pourcentage des ménages évacuant les ordures sur l'espace public ou dans la nature a augmenté de 6 points (de 53,7% des ménages en 2005 à 60,0% en 2011).

Aussi, l'usage des sanitaires reste faible. Bien que le nombre de « WC avec chasse d'eau » et de latrines améliorées ait augmenté, les ménages n'utilisant aucun lieu d'aisance restent nombreux (7,8% en 2005 contre 9,0% en 2011); et seulement un ménage sur deux (52,4%) possède des sanitaires adéquats/salubres, avec une prédominance des latrines couvertes (43,8%).

Enfin, concernant *l'évacuation des eaux usées*, seulement 10,6% des ménages utilisent un système approprié (réseaux d'égouts et de caniveaux). Un grand pourcentage de ménages évacuent les eaux usées dans la nature, la cour ou dans la rue (54,4% en 2005 contre 83,2% en 2011). Cela témoigne des problèmes pressants de salubrité et de santé publique dans les agglomérations, lesquelles nécessitent une réhabilitation urgente des services de voirie et d'hygiène publique.

26. En somme, les résultats favorables enregistrés dans les domaines socioéconomiques, notamment en matière d'emploi et d'avoirs des ménages, témoignent d'une évolution positive de la

situation économique des ménages congolais, largement pondérée par les tendances préoccupantes dans le domaine de l'eau et surtout de l'assainissement.

L'emploi

27. **Les résultats de l'enquête ECOM2** indiquent des tendances encourageantes concernant l'Emploi. L'ECOM2 révèle que suite à la progression soutenue de l'économie sur la période 2005-2011, le taux de chômage a considérablement diminué, passant de 19,4% à 6,9%. Cette progression est plus perceptible en zones urbaines (de 30,2% à 10,0% entre 2005 et 2011) qu'en zones rurales (de 6,3% à 1,7% entre 2005 et 2011). Toutefois, bien qu'en nette amélioration par rapport à 2005 (36,6%), la situation du chômage continue d'affecter particulièrement les jeunes de 15 à 29 ans avec un taux de l'ordre de 12,0%. Par ailleurs, le taux de sous-emploi des jeunes est estimé à 27,8%. Les enquêtes révèlent aussi que beaucoup d'emplois sont précaires ou dans des secteurs et occupations à faible productivité et revenu.

28. En effet, comme en 2005, deux tiers des "occupés" sont des *travailleurs pour compte propre*, qui vivent souvent d'activités informelles, à faible productivité et donc à faible rémunération. A l'inverse, il y a moins d'actifs dans les secteurs d'emplois plus stables et relativement plus rémunérateurs tels que la fonction publique (11,4%), les PME (7,7%), et dans les grandes entreprises privées (4,8%). Ces tendances sont aussi perceptibles dans les occupations par branches d'activité. L'agriculture et la sylviculture abritent une forte partie des populations occupées (37,8%), suivies de la branche commerce (23,1%) et les services (10,9%). A l'inverse, les mines et carrières qui offrent les emplois privés les plus rémunérateurs constituent la branche qui occupe le moins de travailleurs congolais pour l'instant (0,9%).

La situation, les acquis et les défis

29. **L'emploi dans les secteurs d'activité** : l'emploi du secteur moderne reste dominé par l'administration publique qui procure plus de six emplois sur dix. Toutefois, les performances récentes du secteur privé (8,0% de croissance annuelle de l'emploi entre 2008 et 2010) augurent de bonnes perspectives à moyen terme pour la création d'emplois de qualité. Cette accélération de l'emploi privé est nécessaire pour que l'économie congolaise continue d'absorber les demandeurs d'emplois et de réduire le sous-emploi qui, comme indiqué plus haut, demeure élevé, notamment pour les jeunes.

30. **Le marché de l'emploi formel** au Congo est régulé et facilité par la Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP) et l'Office National de l'Emploi et de la Main d'Œuvre (ONEMO). Cependant, selon la dernière enquête urbaine sur l'emploi, seuls 3,2% des chômeurs recourent aux services de l'ONEMO. Ce faible recours aux services de cet office et le faible taux de satisfaction révèlent des insuffisances de capacités de ces structures administratives. A cela, s'ajoutent les problèmes de qualification et de requalification des demandeurs d'emplois, eu égard aux exigences des employeurs.

31. Une population éduquée est davantage capable de s'approprier les technologies nouvelles, d'accroître la productivité et de mieux contribuer à la modernisation de l'économie. Elle est aussi

plus consciente de ses droits et devoirs, plus regardante sur la gestion de la chose publique et donc plus exigeante sur la qualité et l'impact des politiques publiques. Pour ces multiples raisons, le renforcement des capacités des ressources humaines constitue un des enjeux majeurs de la réussite du DSCERP.

32. En effet, la stratégie d'industrialisation par grappe préconisée nécessite un personnel qualifié ou requalifié, apte à contribuer au dynamisme économique qui permettra à son tour le plein emploi des ressources humaines disponibles.

Les stratégies, programmes et actions phares

33. Le Gouvernement est déterminé à résoudre le problème de l'emploi et à renforcer la qualité de l'emploi, notamment pour les populations les plus jeunes. La stratégie sera déployée selon trois grands axes, à savoir : (i) l'accroissement de l'offre d'emplois durables dans les secteurs prioritaires de la stratégie de diversification, notamment dans les grappes et dans les travaux d'infrastructures ; (ii) la « capabilisation » accrue des demandeurs d'emplois, grâce à une formation de base solide complétée d'une formation qualifiante opérationnelle ; (iii) le renforcement du fonctionnement du marché du travail et des structures de régulation, notamment l'ONEMO ; et (iv) l'élargissement des frontières de l'emploi.

- **Du côté de l'offre**, l'accent sera mis sur la promotion de l'emploi dans tous les programmes sectoriels de diversification de l'économie, notamment au travers des grappes « Agriculture », « Forêt et Bois », « Mines », « Bâtiments et Matériaux de construction » et « Tourisme et hôtellerie ». Dans cette optique, des écoles et instituts spécialisés vont être créés dans les domaines du bois, des mines, des ressources halieutiques, des BTP, du tourisme et hôtellerie, des TIC, des services financiers, etc. L'emploi sera aussi promu dans le cadre de la poursuite des grands travaux d'infrastructure, en priorisant des projets à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) ;
- **Du côté de la demande**, la stratégie consiste à mieux doter les jeunes d'une éducation de base solide et universelle, jusqu'au niveau secondaire, et d'une formation qualifiante tournée vers les besoins des secteurs porteurs de croissance. A cet effet, le Gouvernement entend : (i) adapter les filières et les profils de formation aux besoins du marché du travail ; (ii) améliorer la qualification de la main-d'œuvre nationale, surtout dans les métiers qui présentent un déficit structurel en main-d'œuvre pour le futur; et (iii) renforcer les capacités d'autonomisation des groupes défavorisés.

34. L'objectif général est de garantir le plein emploi de la main-d'œuvre à travers des emplois décents et durables. Pour ce faire, le Gouvernement entend développer des programmes de qualification et de requalification des ressources humaines avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Dans cette perspective, de nouvelles missions devront être assignées aux ministères en charge de l'éducation pour répondre aux besoins en ressources humaines spécifiques nés de la stratégie de développement des grappes. Cette stratégie vise en fait à renforcer **le fonctionnement du marché du travail** et les structures d'intermédiation.

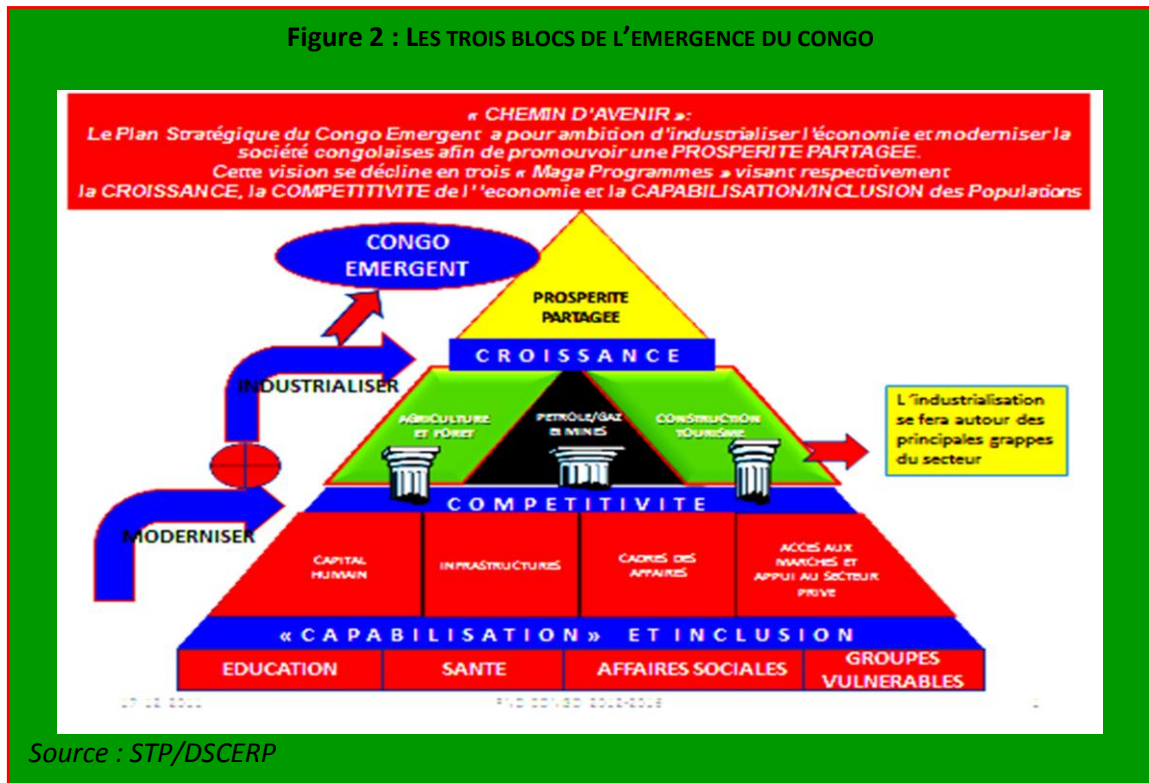
35. A cet égard, le Gouvernement entend déployer un programme d'actions pour : (i) réformer le cadre législatif et réglementaire du travail pour le rendre plus incitatif pour la création d'emplois, et protecteur des droits des travailleurs ; (ii) renforcer des capacités de l'ONEMO et de la Direction Générale de la Fonction Publique, y compris leurs ressources humaines, bases d'informations et méthodes d'intermédiation ; (iii) mieux organiser le processus d'intéressement de la diaspora congolaise dans la couverture effective des besoins du marché en travailleurs qualifiés ; (iv) développer des mécanismes institutionnels garantissant la qualification, la requalification et la formation continue et par alternance ; (v) accompagner les diplômés des instituts de formation technique tant dans la création et le développement de nouvelles entreprises, que dans leur placement en entreprise.

3. LE DSCERP 2012-2016

A. LES MEGA-PROGRAMMES DU « CHEMIN D'AVENIR »

36. Le DSCERP 2012-2016 constitue le cadre d'opérationnalisation du « Chemin d'Avenir ». Comme présenté dans le diagramme de la figure 2, l'objectif principal du « Chemin d'Avenir » est la poursuite d'une prospérité accrue et partagée grâce à l'industrialisation de l'économie et la modernisation de la société congolaise. Cet objectif d'ensemble est décliné en de grands blocs de programmes d'actions visant les sous-objectifs respectifs de **croissance, de compétitivité et d'inclusion sociale**.

Figure 2 : LES TROIS BLOCS DE L'EMERGENCE DU CONGO



37. Le premier bloc concerne les « vecteurs » de croissance (agriculture, forêt, mines et hydrocarbures, tourisme, etc.), qui créent la richesse nationale, transforment et densifient le tissu économique et génèrent les emplois. Le deuxième bloc comprend les stratégies de développement des « facteurs » de production (infrastructures, ressources humaines et financières), qui déterminent les coûts de production, et donc la compétitivité globale de l'économie sur laquelle repose les perspectives de transformation. Le troisième bloc comprend les stratégies de capabilisation (« empowerment ») et d'inclusion qui touchent les secteurs sociaux (éducation, santé, genre, protection sociale, etc.). Ces stratégies permettent d'améliorer la productivité des acteurs, de faciliter leur accès aux facteurs de production et d'améliorer leur part dans la distribution des revenus. Ainsi, elles renforcent, d'une part, la capacité des populations à contribuer à la croissance, et de l'autre, leur pouvoir relatif à tirer profit des retombées de la croissance. Ce bloc constitue donc une « courroie de transmission » entre la croissance économique et le développement social.

B. LES PILIERS DU DSCERP 2012-2016

38. Le DSCERP se subdivise en trois parties essentielles et décrypte les programmes-cadres du « Chemin d'Avenir » en cinq « piliers » :

- (i) la première partie du document fait la revue des performances (« Où en est le Congo ? ») ;
- (ii) la seconde partie spécifie les objectifs stratégiques (« Où veut être le Congo en 2016 ? ») et décrit les programmes prioritaires (« Que faire pour y parvenir ? ») ;
- (iii) la troisième partie esquisse des réponses à la question « Comment faire ? ».

39. **Le premier pilier, qui détermine le succès sur tous les autres fronts, englobe la question de la gouvernance sous tous ses aspects - politique, judiciaire, administrative, sécuritaire et de défense, économique et financière.** L'objectif principal de la gouvernance politique et judiciaire est de renforcer la démocratie participative et inclusive, de promouvoir l'Etat de droit et la paix sociale auxquels aspirent les congolais. Il en va de même pour la gouvernance sécuritaire et de défense ; mais également pour la gouvernance économique et financière grâce à laquelle, l'Etat peut

améliorer la qualité et l'efficacité de ses interventions, afin de promouvoir la prospérité partagée comme vrai ciment de la concorde nationale et garante de la paix à long terme. *Cette thématique est couverte dans le DSCERP par les chapitres 2 – analyse de la situation, et 7 – stratégies et programmes.*

40. **Le second pilier concerne la croissance et la diversification.** L'objectif principal est de densifier les activités économiques, afin d'accélérer la croissance et promouvoir la création d'emplois. Ce pilier intègre les stratégies de diversification ciblant les vecteurs de production. Il comprend également les stratégies transversales de compétitivité, notamment les politiques macroéconomiques, les réformes structurelles et les stratégies commerciales d'ouverture des marchés national, régional et global, qui créent un environnement propice à l'investissement et à la croissance. *Cette thématique est couverte dans les chapitres 3 et de 8 à 9.*

41. **Le troisième pilier concerne le développement des infrastructures économiques et sociales.** C'est le « noyau-dur » de la modernisation de la société et de l'amélioration de la compétitivité. Il s'agit des programmes de réformes « **soft** » et d'investissements « **hard** », visant à assurer l'interconnexion physique (Transports) ou virtuelle (TIC) de l'espace économique (marchés intérieur, régional et global). Ces stratégies permettent de réduire les coûts de transactions et donc d'accroître la compétitivité. Elles offrent aussi des services productifs et sociaux essentiels aux populations (énergie, transports, eau, etc.), qui renforcent leur capacité à participer à la croissance et à partager les bénéfices. *Cette thématique est couverte dans les chapitres 5 et 10.*

42. **Le quatrième pilier concerne le développement social et l'inclusion.** Il vise le renforcement et la valorisation des ressources humaines, ainsi que le renforcement des capacités des groupes, y compris les plus vulnérables, à contribuer à la croissance et à en profiter. Il s'agit des programmes touchant l'éducation, la recherche scientifique, la santé, la protection sociale et l'inclusion des groupes vulnérables (genre, enfants, jeunes, personnes âgées, populations autochtones, etc.). Ces programmes visent à renforcer les capacités productives des populations (« *capabilisation* »), à réduire leur vulnérabilité et à renforcer la solidarité et la sécurité sociales. *Cette thématique est couverte dans les chapitres 4 et de 11 à 13.*

43. **Le cinquième pilier traite des diverses dimensions du développement « équilibré », soutenable et donc durable.** Les stratégies se subdivisent en deux sous-ensembles :

- *le premier vise à mieux « distribuer » le développement dans les différents départements du pays, et notamment entre les villes et les campagnes, de sorte qu'aucune région ni groupe de populations ne soient « lésés ou laissés pour compte » dans la marche du Congo vers l'émergence. Ces programmes comprennent la décentralisation, l'aménagement du territoire, la municipalisation accélérée et le développement local ; s'y ajoutent les programmes de développement rural et urbain, ainsi que les politiques ciblant les « poches » de marginalisation et de pauvreté. Ces stratégies permettent de rapprocher l'Etat des populations sur toute l'étendue du territoire, de permettre à celles-ci de mieux s'approprier les programmes de développement, d'y contribuer efficacement et d'en tirer profit ;*
- *le second sous-ensemble regroupe les stratégies de « soutenabilité » à moyen et long terme. L'objectif est de préserver les richesses naturelles du pays, tout en les valorisant de façon soutenable pour le bien-être à long terme des populations. Les programmes comprennent la*

protection de l'environnement, l'assainissement, ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique. *Cette thématique est couverte dans les chapitres 2 et 14.*

44. **La troisième partie du document esquisse des réponses à la question « Comment faire ? ».** Elle constitue un « condensé » du Livre 3 (Cadre Macroéconomique et Budgétaire) et du Livre 4 (Suivi/Évaluation). En particulier, les chapitres 15 et 16 abordent les questions importantes du coût et du financement de la stratégie. Le chapitre 15 décrit les perspectives macroéconomiques en cohérence avec la stratégie, en tenant compte des effets de croissance produits par les programmes sectoriels majeurs. Il propose ensuite un cadre budgétaire stratégique (CDMT Global) pour orienter le budget et aligner les allocations de ressources sur les priorités sectorielles. Il fait ensuite ressortir les besoins en financements de l'ensemble de la stratégie. Le chapitre 16 esquisse les stratégies de financement de l'ensemble du DSCERP, par le budget de l'Etat, les ressources externes aussi bien que par les ressources privées. Il propose des innovations en la matière, notamment les Partenariats Public-Privé pour les infrastructures.

45. **Le chapitre 17 traite de l'organisation institutionnelle et technique pour l'exécution des actions, le suivi des réalisations et l'évaluation des effets et impacts.** Une première section discute des arrangements institutionnels et des outils nécessaires pour le suivi de l'exécution des programmes, et les implications pour le renforcement des capacités des structures administratives concernées, notamment la DGGT, les structures de coordination au sein du Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration (MEPATI) et des ministères sectoriels. La seconde section traite du dispositif et du système statistique de suivi et évaluation de la stratégie et des implications pour le renforcement des capacités des structures concernées, notamment l'Institut National de la Statistique (INS) et la Direction Générale du Plan et du Développement (DGPD).

46. Le document contient également un ensemble d'encadrés qui sont destinés à sensibiliser toutes les parties prenantes sur l'importance des domaines d'intervention retenus et la pertinence des stratégies du Gouvernement dans chaque domaine, au regard des conditions du Congo et de l'expérience des pays « performants » et/ou « émergents ». Sauf indications contraires, les bases de données pour les figures et tableaux sont celles du Congo (statistiques officielles), de la Banque mondiale (*World Development Indicators, 2010*) et autres partenaires traditionnels du Congo. Les sections suivantes de ce résumé donnent un aperçu de la situation et des performances récentes décrites dans chaque pilier du DSCERP, ainsi qu'un récapitulatif des principaux objectifs, stratégies, programmes prioritaires et actions phares dans chaque domaine.

4. LES PRINCIPAUX PILIERS DE LA STRATEGIE AU COURS DE LA PERIODE 2012-2016

Pour répondre aux défis de croissance, d'emploi et de réduction de la pauvreté, la stratégie au cours de la période 2012-2016 va reposer sur les cinq principaux piliers présentés ci-dessous :

PILIER 1 : LA GOUVERNANCE

47. La gouvernance sous tous ses aspects - politique, administratif, judiciaire, économique et financière, sécuritaire et de défense nationale - constitue le socle du développement économique et social. Dans cette perspective, le Gouvernement entend traduire, à travers le DSCERP, sa volonté de

souscrire aux objectifs et actions ci-après : (i) combler le déficit d'Etat en restaurant les leviers de la puissance publique ; (ii) consolider la paix, la sécurité et la stabilité institutionnelle; (iii) améliorer les capacités de veille, d'impulsion et de suivi et évaluation de l'action gouvernementale; (iv) favoriser l'éclosion d'un environnement démocratique plus participatif et plus adapté à la base communautaire congolaise; (v) améliorer la prise en charge des problèmes des congolais ; (vi) favoriser l'ouverture démocratique et l'engagement citoyen ; (vii) favoriser les valeurs d'initiatives et de responsabilités; (viii) instituer un système de gestion axée sur les résultats de développement; (ix) créer les conditions de mouvance d'une majorité victorieuse mais regardante et tolérante, et d'une opposition critique mais participative et constructive; (x) veiller au fonctionnement régulier, satisfaisant et harmonieux des institutions; (xi) créer des pôles administratifs d'excellence et réprimer la corruption, la concussion, la fraude et les autres antivaleurs; (xii) promouvoir la gouvernance locale et le développement communautaire; et (xiii) promouvoir la gestion efficace et rationnelle des ressources humaines.

A. LA GOUVERNANCE POLITIQUE

La situation, les acquis récents et les défis

48. La reprise du processus démocratique interrompu par les conflits de la fin des années 90 et la mise en place des institutions prévues par la Constitution de 2002 ont permis d'améliorer significativement la situation politique par le renforcement de la culture démocratique et de la gouvernance dans le cadre du DSRP. L'organisation récente des derniers scrutins (législatif, locaux, présidentiel et sénatoriaux) en est la parfaite illustration. Toutefois d'importants défis restent encore à relever pour parachever le processus de restauration de l'Etat impartial, en vue de garantir la stabilité institutionnelle et le développement.

Stratégies, programmes et actions phares

49. L'objectif général est de bâtir la nation congolaise, à partir des fondamentaux ci-après : la démocratie participative, la cohésion sociale, la décentralisation, la coopération régionale et internationale, la prévention des conflits en faveur de la consolidation de la paix.

50. **Les programmes et actions phares comprennent** : (i) l'application de la loi sur les partis et les organisations politiques, (ii) la mise en place d'un statut de l'opposition, de l'élus et de ceux qui ont assumé les hautes fonctions de l'Etat ; (iii) l'accélération du processus de décentralisation; (iv) le renforcement de la presse et des libertés d'opinions et d'expression; (v) le renforcement de la société civile.

B. LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

La situation, les acquis récents et les défis

51. A la suite des conflits qui ont marqué la décennie 1990, le tissu administratif national s'est considérablement délité ainsi que les valeurs qui sont attachées au respect de la chose publique. Cela s'est traduit par la dégradation de la qualité des services publics et l'accès des populations. Cependant, sous l'effet des réformes engagées, le pays a enregistré des avancées importantes,

notamment l'accroissement des effectifs et moyens alloués à la Fonction Publique, la réorganisation du Gouvernement en pôles de coordination afin d'améliorer la cohérence sectorielles des programmes et des actions, la mise en place des organes de lutte contre la corruption et le renforcement des capacités des personnels des collectivités locales.

52. En dépit de ces efforts, l'administration publique continue de présenter d'importants dysfonctionnements qui affectent son efficacité, notamment : (i) l'anachronisme des textes légaux et réglementaires régissant le personnel de l'Etat et le régime de protection sociale, (ii) l'inadéquation des missions, des structures, des emplois et des effectifs, (iii) les difficultés à maîtriser la masse salariale et l'absence d'une politique de rémunération attractive qui puisse stimuler l'efficacité, (iv) le vieillissement du personnel de l'Etat, et l'obsolescence du système de suivi de la carrière des agents de l'Etat.

Les Stratégies, programmes et actions phares

53. L'objectif est de reconstruire une administration au service du développement et des populations. Pour ce faire, le Gouvernement entend moderniser l'administration publique et la redimensionner en fonction des missions prioritaires de souveraineté et de pilotage du développement.

54. **Les programmes majeurs comprennent :** (i) pour la fonction publique, la réforme du cadre légal d'exercice ; (ii) la sécurisation de la gestion des effectifs de la fonction publique ; (iii) le renforcement des capacités humaines ; (iv) la réorganisation des services et le développement d'outils de gestion axés sur les résultats ; (v) la mise en place d'un système de rémunération qui encourage les performances et améliore l'efficacité de l'action publique, et (vi) la mise en place de la fonction publique territoriale.

C. LA GOUVERNANCE JUDICIAIRE

La situation, les acquis récents et les défis

55. Des efforts importants ont été réalisés en matière d'infrastructures et d'équipements judiciaires. Le pays a également mis en œuvre d'importantes réformes juridiques et judiciaires, notamment celles relatives à l'intégration du Congo à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Nonobstant ces avancées, le Congo accuse encore des faiblesses importantes en matière de sécurité judiciaire des opérateurs privés. La perception d'insécurité qui en résulte constitue une entrave importante à l'amélioration du climat des affaires et à l'essor des investissements privés, tant nationaux qu'étrangers, pourtant si indispensables à la transformation de l'économie.

Par ailleurs, le Congo a enregistré des progrès sensibles en matière de protection des droits des peuples autochtones.

Les stratégies, programmes et actions phares

56. L'objectif général est de garantir une justice impartiale, efficace et diligente au service des populations et du développement. Dans cette perspective, le Gouvernement s'est engagé à

consolider l'Etat de droit : (i) en accélérant le processus de modernisation de la justice ; (ii) en renforçant la protection des droits humains ; (iii) en intensifiant la lutte contre la corruption et l'impunité ; et (iv) en accélérant l'application des textes de l'OHADA, afin d'améliorer notamment le climat des affaires.

57. **Les programmes majeurs comprennent** : (i) le renforcement des capacités physiques par la poursuite des travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures judiciaires et pénitentiaires (tribunaux, cours, maisons d'arrêt) ; (ii) le renforcement des capacités humaines par la promotion de la connaissance des procédures et des textes juridiques, et la divulgation et la publication des textes et procédures ; et (iii) la promotion d'un cadre propice aux affaires par l'application des dispositions du droit des affaires, telles que définies par l'OHADA.

D. LA GOUVERNANCE SECURITAIRE ET DEFENSE NATIONALE

La situation, les acquis récents et les défis

58. **Dans le sous-secteur « Défense nationale »**, l'analyse des conflits de ces dernières années montre que les risques d'attaques extérieures s'amointrissent au profit de la gestion des conflits internes armés ou non, sur fond de revendications politiques. Ainsi a-t-on pu observer l'impréparation des Armées à faire face à cette hypothèse d'engagement nouveau. Le glissement plus en plus probant des théâtres d'opération des zones de rase campagne ou des lisières de forêts vers les villes, traduit clairement la nécessité d'intégrer le fait urbain dans la formation des hommes, la formulation des doctrines et dans l'acquisition des équipements adaptés. La nécessité de participer à des opérations extérieures de maintien ou de rétablissement de la paix impose de développer des capacités de projection et de soutien adéquates.

59. **Dans le sous-secteur « Sécurité »**, l'objectif est de garantir la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire. Aussi, le maintien et le rétablissement de l'ordre public acquièrent un caractère particulier du fait de l'augmentation des manifestations de masse. La criminalité, le grand banditisme, le trafic des stupéfiants connaissent une hausse perceptible avec l'urbanisation galopante et la pauvreté ambiante. Le développement du terrorisme et les phénomènes transfrontaliers (perméabilité des frontières, flux migratoires non maîtrisés, trafics de tous ordres, etc.) nécessitent un accroissement des moyens d'investigation pour prévenir les répercussions sur la sécurité des personnes et des biens.

Il apparaît donc que le rôle du secteur a évolué au cours des dernières années au regard des changements intervenus au niveau de l'environnement national et international.

Stratégies, programmes et actions phares.

Ils sont fondés sur deux axes principaux que sont :

- **La professionnalisation de la force publique par** la rationalisation et le renforcement des ressources humaines et le développement des infrastructures et des équipements de l'armée et de la police nationale.

- **L'implication de la force publique** dans les activités de réduction de la pauvreté, notamment par la participation de l'armée au développement (construction des infrastructures, production des biens et services) et à l'encadrement des jeunes.

E. LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE

La situation, les acquis récents et les défis

60. Le Congo a enregistré des acquis importants dans l'amélioration de la gouvernance économique. Ces dernières années, le pays a connu une croissance moyenne de 7,0%, tirée aussi bien par le secteur pétrolier que par le secteur hors pétrole. Les performances du secteur hors pétrole sont encourageantes et reflètent la relance des activités économiques, suite aux réformes structurelles engagées et aux efforts de renforcement des infrastructures économiques. Le PIB par habitant a atteint 1581,5 dollars en 2010. L'inflation a été maîtrisée dans ses composantes structurelles et s'est stabilisée au tour de 4%. La dette publique extérieure a été ramenée à 19,9% du PIB.

61. Du point de vue des finances publiques, le Gouvernement a mis en place : (i) une nouvelle nomenclature des comptes budgétaires, basée sur la classification fonctionnelle et conforme aux normes et standards internationaux ; (ii) deux plans d'action se rapportant respectivement à l'amélioration de la gestion des finances publiques (PAAGFP) et des investissements publics (PAAGIP); (iii) un nouveau code des marchés publics ; (iv) un Numéro d'Identification Unique (NIU) pour chaque contribuable ; et (v) le logiciel SYDONIA au niveau de l'administration douanière pour une meilleure maîtrise de l'assiette imposable et la sécurisation des recettes douanières.

62. Par ailleurs, le Gouvernement a amélioré la transparence et la gouvernance du secteur pétrolier par la certification trimestrielle des recettes pétrolières et leur transfert au Trésor dans les 45 jours suivant la date d'enlèvement des cargaisons de pétrole. Il a adhéré, en 2004, à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Il a également adopté le schéma directeur de l'informatisation du ministère en charge des finances et s'est approprié les instruments de planification et de budgétisation stratégiques, le CDMT ainsi qu'un système intégré pour le suivi des recettes et des dépenses. En outre, le Gouvernement a libéralisé le secteur financier, restructuré le système bancaire et défini un plan de réformes du marché des assurances et réassurances. De même, l'opérateur public (Assurances et Réassurances du Congo, ARC) a été restructuré. Toutes ces actions vont contribuer à terme à améliorer les interventions publiques, la qualité des services économiques et sociaux (transport, eau, électricité, etc.), ainsi que le climat des affaires.

Les Stratégies, programmes et actions phares

63. **L'objectif principal est d'élargir la base productive, de développer les services et d'améliorer la gouvernance du secteur financier.** Pour ce faire, au cours de la période 2012-2016, le Gouvernement entend intensifier ses efforts par: (i) l'amélioration de l'offre de services publics de soutien à l'activité économique; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la modernisation de la gestion des entreprises publiques et de l'administration; (iv) la délégation de la fourniture de certains

services publics à l'initiative privée ; et (v) le pilotage d'une stratégie intégrée de diversification de l'économie congolaise.

64. **Les principaux programmes et actions phares**, destinés à desserrer les contraintes qui pèsent sur le climat des affaires, sont: (i) la promotion d'un environnement économique concurrentiel par la libéralisation et la régulation des différents marchés ; (ii) la dynamisation du Haut Conseil du Dialogue Public-Privé, la création d'une agence de promotion des investissements et de la Bourse de sous-traitance ; et (iii) le renforcement des institutions de financement du secteur privé avec notamment la création du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA) et d'autres institutions de financement de l'économie.

PILIER 2 : LA CROISSANCE ET LA DIVERSIFICATION

65. Les réformes entreprises par le Gouvernement ces dernières années, ont permis au Congo d'enregistrer un taux de croissance de 7,0% en moyenne annuelle sur la période 2008 – 2010, ce qui, selon la Banque mondiale, classe le Congo parmi les économies les plus performantes en Afrique subsaharienne. Toutefois, la croissance reste encore largement tributaire du secteur pétrolier, quand bien même l'on observe une nette progression du secteur hors pétrole.

66. La stratégie de diversification de l'économie par les grappes, déclinée ci-dessous, devrait contribuer à augmenter le nombre d'emplois formels dans les secteurs à haute valeur ajoutée et à limiter la situation de sous-emploi des jeunes.

67. Une croissance économique forte et diversifiée est nécessaire pour créer des emplois, améliorer les revenus et les conditions de vie des populations. En effet, même avec les meilleurs efforts de redistribution, la pauvreté, la précarité des conditions de vie et la vulnérabilité ne peuvent reculer de façon soutenue, si la croissance économique reste faible, non diversifiée et instable. Par conséquent, une croissance forte, soutenue et diversifiée est l'une des clés de l'émergence du Congo.

A- LES POLITIQUES DE DIVERSIFICATION PAR « GRAPPE »

68. Pour relever le défi de l'industrialisation, le Gouvernement propose une stratégie de diversification par « grappes » d'activités, avec des stratégies transversales d'accompagnements pour renforcer la compétitivité des filières. La grappe comprend l'ensemble des entreprises et institutions appartenant aux différents compartiments d'une filière, les secteurs de tête, les activités de soutien, les infrastructures et les autres services économiques de base. L'approche par grappe permettra au Gouvernement d'organiser les opérateurs par filières intégrées et de travailler avec eux, pour mieux identifier les besoins et cibler les appuis, notamment en infrastructures, ressources humaines, services financiers et appuis institutionnels. Cela assurera une plus grande cohérence intra et intersectorielle dans les stratégies de diversification et de transformation de l'économie.

69. Ainsi, le Congo envisage d'asseoir sa stratégie d'industrialisation sur sept « grappes », notamment: (i) l'agriculture et la chaîne agro-alimentaire ; (ii) la forêt et les industries du bois ; (iii) le pétrole et les hydrocarbures ; (iv) les mines ; (v) les bâtiments et matériaux de construction; (vi) le tourisme et l'hôtellerie ; et (vii) les services financiers. Le Gouvernement entend associer sa stratégie industrielle avec celle des *Zones Economiques Spéciales (ZES)* pour catalyser l'investissement, la transformation et les exportations. A cet effet, il est envisagé le développement des filières suivantes: (i) la filière agricole vivrière autour des villes ; (ii) la filière agricole d'exportation dans les zones de la Cuvette et de la Sangha ; (iii) la filière minière, notamment de fer autour de Zanaga-Mayoko au sud, de Souanké au nord et la filière des autres minerais (polymétaux, potasse, magnésium...) ; et (iv) la filière pétrole et hydrocarbures sur la façade maritime autour de Pointe- Noire.

La Grappe « Pétrole et Hydrocarbures »

70. **Les atouts et les défis.** Le Congo dispose de réserves importantes en pétrole brut qui, selon les estimations récentes, seraient de l'ordre de six milliards de barils, soit l'équivalent de 40 années de production au rythme actuel. Outre la qualité de son brut, le Congo est aussi compétitif en termes de coûts d'exploration et d'exploitation, qui pourront encore s'améliorer avec les efforts de réforme de la filière et les importants investissements prévus, dans la perspective de rationalisation des capacités et des méthodes de production. Cette combinaison de fortes potentialités, tant en capacités qu'en compétitivité, promet de faire de la filière un véritable « cheval de bataille » pour une contribution additionnelle au financement du budget de l'Etat et à la création d'emplois.

71. A cela, s'ajoutent les réserves en gaz, largement suffisantes pour couvrir les besoins nationaux (environ 73 milliards de m³), soit l'équivalent de 20 ans de production au rythme actuel d'exploitation. A ce jour, la production de gaz demeure marginale, le « contenu national » dans la filière demeure encore faible puisque les activités de soutien de la grappe Hydrocarbures – fournisseurs et sous-traitants – sont encore essentiellement expatriées. Cette sous-représentation chronique est le résultat d'une absence de stratégie « d'intégration nationale » de la chaîne.

72. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Le Gouvernement va développer un programme ambitieux comportant trois volets en vue d'impulser la valorisation de la filière des hydrocarbures. Il s'agit :

(i) pour les têtes de grappe : d'augmenter les capacités de raffinage par la création d'une nouvelle raffinerie de plus de 4 millions de tonnes/an, d'assurer l'approvisionnement régulier en produits pétroliers sur l'ensemble du territoire national, et de promouvoir le secteur de la pétrochimie par l'installation des unités de traitement pétrochimique ;

(ii) pour les activités de soutien : d'améliorer la gestion de l'exploration- production par la mise en application du nouveau cadre juridique et fiscal du secteur « Amont-pétrolier », d'adopter et mettre en œuvre un code pétrolier et un code gazier, d'optimiser les moyens de lutte contre la pollution causée par l'exploitation pétrolière ;

(ii) pour les infrastructures et les autres services d'appui : de créer une grande école des métiers du pétrole et du gaz, et de continuer le programme de modernisation et de densification des infrastructures dans la zone de Pointe-Noire.

La grappe « Mines »

73. **Les atouts et les défis.** Le Congo dispose de réserves minières importantes qui demeurent sous explorées et sous exploitées. La production minière est encore essentiellement artisanale, quoique le pays ait connu une période industrielle dans le passé. Plusieurs projets d'exploitation de potasse, de polymétaux et de fer pourraient démarrer dans la période du DSCERP. Ils sont encouragés par les perspectives favorables du marché international, ainsi que par la richesse des gisements, leurs faibles coûts de production, en raison de la proximité du port et l'existence de voies ferroviaires au Congo, au Cameroun et au Gabon. Toutefois, les acteurs nationaux sont très peu représentés dans la chaîne des activités directes ou de soutien. De même, les infrastructures et les services économiques d'appui, ainsi que les ressources humaines accusent encore de sérieuses faiblesses.

74. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Le programme du Gouvernement sera déployé selon les composantes suivantes :

(i) *pour les activités directes de la filière (têtes de grappe) :* promouvoir l'artisanat minier par l'organisation des « filières diamant et or », encourager l'investissement étranger et les industriels dans le secteur minier pour relancer la recherche, la production et la transformation locale des minerais ;

(ii) *dans les activités de soutien :* organiser les activités de sous-traitance par la création d'une Bourse de la sous-traitance ;

(iii) *dans les infrastructures et autres services d'appui :* renforcer les infrastructures de base pour faciliter l'accès dans les zones d'exploitation (moyens de transport, fourniture d'énergie et d'eau), créer un institut des mines en partenariat avec les exploitants, mettre en œuvre les réformes d'appui institutionnel à la filière, notamment l'application du Code minier adopté en 2005, protéger l'environnement et prendre en compte les intérêts des populations riveraines des zones de production minière, en veillant à la responsabilité sociétale des entreprises du secteur, et renforcer la protection du patrimoine minier en inventoriant le potentiel minier national et en élaborant une carte géologique et minière.

La grappe « Agriculture et Agro-industries »

75. **Les atouts et les défis.** *Le Congo dispose de plus de dix millions d'hectares de terres cultivables dont plus de 90,0% restent encore inexploitées.* En outre, situé à cheval sur l'équateur, le Congo bénéficie d'une position géographique favorable à une production agricole en continu, tout au long de l'année. Deux bassins principaux (bassin du fleuve Congo et du Kouilou-Niari) lui offrent par ailleurs un fort potentiel de production halieutique. En dépit de ces potentialités, le secteur agricole congolais reste peu performant, alors que le marché international offre des perspectives encourageantes pour les produits agricoles, halieutiques et dérivés. Ces contreperformances résultent de la conjonction de plusieurs facteurs, notamment : (i) la forte dominance des exploitations de type familial, de petite taille, dans un pays de très faible densité démographique, notamment en zone rurale; (ii) la faiblesse des ressources humaines, technologiques et financières, et en conséquence, de la productivité et des revenus ; et (iii) l'exode rural et le vieillissement des actifs agricoles.

76. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Le Gouvernement a élaboré un programme multisectoriel centré sur l'agriculture afin d'en exploiter au mieux le potentiel, pour en faire l'un des moteurs de la transformation de l'économie congolaise. Le programme sera déployé selon les axes suivants :

(i) *Pour les « têtes de grappe »* : la modernisation de la petite agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, le développement de l'agriculture industrielle, et le développement de l'aquaculture en cage flottantes avec écloseries ;

(ii) *dans les « activités de soutien »* : l'organisation de la production et la distribution des intrants ;

(iii) *dans les « infrastructures et les autres services d'appui »* : la concession des terres pour de grandes exploitations industrielles, la construction des infrastructures de débarquement, de traitement et de conservation des produits agricoles, halieutiques et carnés, la construction des entrepôts et des marchés (MIN, MID et MIL), la construction des infrastructures de pêche et d'aquaculture (débarcadères), le renforcement du système d'irrigation, des infrastructures et des équipements ruraux, la mise en place d'un dispositif de gestion des sols et le renforcement des capacités techniques des producteurs.

La grappe « Forêt et Industrie du Bois »

77. **Les atouts et les défis.** Deuxième secteur productif du pays, la forêt contribue à 5,6 % à la formation du PIB et à 10% du commerce extérieur du pays, avec près de 11 000 emplois directs et environ 5 000 emplois induits. Cependant, le pays ne tire pas encore suffisamment de revenus de sa forêt, du fait d'un taux de transformation insuffisant, d'une faible maîtrise de la chaîne de valeur et d'une fiscalité inadaptée. Aussi, l'exploitation des produits non ligneux relève-t-elle encore du domaine de l'informel.

78. **Les stratégies, programmes et actions phares.** La stratégie sectorielle du Congo est articulée dans le plan « Bois & Economie forestière », qui vise une meilleure gouvernance de la forêt, la généralisation de l'aménagement durable de la forêt à l'ensemble des exploitations forestières et la mise en place d'une véritable stratégie industrielle organisée autour de la grappe forestière. Les principaux programmes comprennent :

(i) *dans la gestion durable et la valorisation des ressources forestières et fauniques* : l'aménagement des forêts de production (9.519.690 ha), la valorisation économique de la filière bois (transformation du 2^{ème} et du 3^{ème} degrés) et celle des produits forestiers non ligneux (production de la résine et des huiles), le reboisement et la régénération des ressources forestières (600.000 ha de plantations sur le million prévu en dix ans), et l'aménagement des parcs et des aires protégées (3.680.424 ha d'aires protégées) ;

(ii) *dans le développement durable* : le renforcement du cadre législatif par la définition de la stratégie du développement durable, fixant les normes et les indicateurs, et la création d'une Commission Nationale de Développement Durable ;

(iii) *dans la protection de l'environnement* : la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité, à travers la mise en place d'un programme d'éducation environnementale, la promulgation et la vulgarisation de la loi sur l'environnement et la gestion des zones humides.

La grappe « Bâtiments et Matériaux de Construction »

79. **Les atouts et les défis.** La mise en œuvre du programme de renforcement des infrastructures et la forte croissance de la construction de logements privés présentent des opportunités pour le développement de l'industrie de la construction. Cependant, un certain nombre de contraintes touchant toutes les composantes du secteur entrave l'exploitation de ce potentiel : (i) une offre de construction d'ouvrages insuffisante ; (ii) une qualité des constructions peu sûre ; et (iii) une organisation déficiente du secteur, y compris sur les questions de normes et de standards.

80. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Le développement de la grappe « Bâtiments et matériaux de construction », se fera à partir des trois axes stratégiques que sont: (i) le renforcement de la performance de l'industrie de la construction ; (ii) le développement des ressources humaines du secteur des BTP ; et (iii) le développement des capacités et de la compétitivité du secteur privé du BTP.

Les actions phares comprennent : (i) la densification du réseau interurbain ; (ii) la poursuite de l'aménagement des infrastructures de base en milieu urbain et la construction de logements sociaux ; (iii) l'organisation du secteur de l'immobilier par une réglementation adaptée ; (iv) la promotion des matériaux locaux de construction, dont le bois.

La grappe « Tourisme et Hôtellerie »

81. **Les atouts et les défis.** Le Congo a des atouts naturels pour développer son industrie touristique, notamment l'écotourisme et les loisirs. Mais l'essor du secteur touristique est fortement handicapé par des contraintes majeures, notamment : (i) l'absence d'une stratégie sectorielle capable d'impulser le développement de ce secteur; (ii) l'insuffisance des infrastructures hôtelières; (iii) les lacunes des autres services d'infrastructures, notamment les transports, qui renchérissent les coûts d'accès; (iv) la faiblesse des ressources humaines et celle des institutions de formation; et (v) le faible aménagement des sites touristiques et les difficultés d'accès à ces sites. Par ailleurs, l'absence de politique de loisirs constitue un handicap pour l'éclosion du sous-secteur.

82. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Pour accroître la contribution du tourisme à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a entrepris d'engager un programme de développement axé sur : (i) le renforcement des infrastructures hôtelières ; (ii) la réalisation de diverses études d'aménagement des sites touristiques et les investissements pour leur valorisation ; et (iii) le renforcement des capacités humaines dans le secteur, y compris les écoles de formation. Ce programme permettra de développer et promouvoir le tourisme, et d'accroître les apports en devises pour le pays. Il contribuera également au développement local et à la valorisation du cadre écologique national.

La grappe « Services Financiers »

83. **Les atouts et les défis.** Avec la restructuration du secteur financier, le secteur bancaire s'est particulièrement densifié avec neuf (09) banques commerciales ; (ii) soixante-deux (62) établissements de micro finance ; (iii) quatre (04) établissements de transferts de fonds ; (iv) un (01) Fonds de Soutien Agricole ; (v) six (06) compagnies d'assurances ; et (vi) deux (02) caisses de retraite et de sécurité sociale.

Le secteur financier du Congo laisse clairement apparaître l'absence de banques d'affaires ou d'investissement, de banques de développement, de banques spécialisées et d'établissements financiers. La SOCOFIN, unique établissement financier de crédit-bail présent au Congo, a été absorbée par la BGFIBANK CONGO en 2010.

84. Au-delà de sa diversité apparente, le système financier congolais est encore sous développé, faiblement diversifié et largement dominé par les banques commerciales. Si le sous-développement du système financier dans sa structure, a permis au pays d'être épargné par la tourmente financière mondiale, il convient de relever qu'il constitue un réel handicap à l'émergence du secteur privé. Nonobstant le niveau relativement élevé des dépôts (46% du PIB), celui des crédits est encore trop faible (15% du PIB). Le Congo a par ailleurs un faible taux de bancarisation (environ 3%)¹.

85. Ce secteur se caractérise également par un très faible niveau de développement des activités de soutien, dominées pour l'essentiel par des organismes sous-régionaux et des fournisseurs étrangers ; lesquelles ne bénéficient pas encore aux opérateurs nationaux.

Au regard de ce qui précède, le Gouvernement a décidé de créer une Caisse de Dépôts et Consignations. Cette dernière permettra de recycler l'épargne collectée par les caisses de sécurité sociale en emplois longs, en vue du financement des projets d'intérêt général (logement social, la rénovation urbaine, les infrastructures de transport, l'immobilier hospitalier, etc.). Cette caisse est aussi un outil d'accompagnement des collectivités territoriales.

86. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Le Gouvernement, avec l'appui de la communauté financière internationale, a défini une stratégie pour le développement du secteur financier, dans le cadre du programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). Ainsi, au cours de la période 2012-2016, il va s'atteler particulièrement à la mise en œuvre de l'offre de services non financiers aux entreprises, à la mise en place d'incubateurs de crédits et à la création d'institutions spécialisées. Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de créer une Caisse de Dépôts et de Consignations. Cette dernière permettra de recycler l'épargne collectée par les caisses de sécurité sociale en emplois longs, en vue du financement des projets d'intérêt général (logement social, la rénovation urbaine, les infrastructures de transport, l'immobilier hospitalier, etc...).

87. le Gouvernement s'est engagé au cours de la période 2012-2016, à:

- doter le pays d'outils financiers appropriés au financement de son économie ;
- promouvoir les financements à long terme ;
- développer l'offre de services bancaires et celle ayant trait au service non financiers aux entreprises ;
- réguler l'activité de transferts domestiques de fonds ;
- moderniser le secteur de la micro finance ;
- finaliser l'assainissement du secteur des assurances ;
- vulgariser les conditions d'agrément des intermédiaires en assurance et développer la micro assurance ;
- promouvoir l'essor d'institutions de financement spécialisées ;
- renforcer le fonctionnement du Conseil National du Crédit (CNC) ;

¹COBAC, Etude sur l'institution de l'agrément unique dans la zone CEMAC

- finaliser la mise en place du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat « FIGA-PME/A »
- créer la Caisse de Dépôts et de Consignations (CDC) ;
- encourager les partenariats publics-privés dans le financement de projets.

B- LE SECTEUR PRIVÉ ET LES POLITIQUES COMMERCIALES

Le secteur privé

88. **La situation, les acquis et les défis.** Le secteur privé congolais est encore peu développé. Il se caractérise par une structure dualiste où quelques grandes entreprises, pour l'essentiel étrangères, coexistent avec une myriade de petites entreprises informelles, dont 80% des activités sont liées au commerce et aux services d'appui aux particuliers. Il évolue dans un contexte marqué par le poids excessif de la fiscalité et de la parafiscalité, des tracasseries administratives, des insuffisances dans l'infrastructure de base et dans l'accès à l'eau et à l'électricité, les difficultés d'accès au crédit et l'absence d'un système opérationnel de garantie. Conscient du fait que dans le contexte actuel, l'initiative privée semble majoritairement condamnée à rester fragile et à opérer en marge du cadre légal, le Gouvernement s'est engagé, avec le soutien des bailleurs de fonds, dans une politique de soutien au secteur privé, assorti d'un plan d'action pour l'amélioration de l'environnement des affaires. Les objectifs spécifiques de ce plan d'action sont donc les suivants :

- faciliter la mise en œuvre concrète du dialogue public-privé pour améliorer le climat des affaires ;
- simplifier et alléger la fiscalité et la parafiscalité et les assortir d'un système fiscal des entreprises plus orienté vers le développement du secteur privé ;
- structurer le dispositif institutionnel d'appui au développement du secteur privé ;
- améliorer l'environnement juridique et judiciaire des entreprises ;
- développer des mécanismes d'appui financier et non financier aux PME congolaises pour un meilleur accès au crédit ;
- favoriser l'accès au marché pour les PME ;
- adapter la formation professionnelle aux besoins des entreprises ;
- sensibiliser le Gouvernement et les administrations aux réalités du secteur privé ;
- promouvoir l'entreprenariat ;
- faciliter l'implantation d'entreprises à vocation exportatrices et attirer les IDE par l'aménagement de zones industrielles et des zones franches (zones économiques spéciales).

89. **Les stratégies, programmes et actions phares.** La stratégie du Gouvernement se décline en plusieurs programmes :

(i) *la concertation permanente entre l'Etat et le Secteur privé* par l'opérationnalisation du Haut Conseil du Dialogue Public-Privé (HCDPP), aux fins de :

- briser le cercle vicieux de la méfiance entre l'administration et le patronat ;
- engager les réformes institutionnelles et juridiques prioritaires ;
- permettre au secteur privé de jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu, particulièrement en matière de création d'emplois et de richesses. Il s'agit notamment de la facilitation des procédures de création d'entreprises, du renforcement du cadre juridique, du règlement des litiges commerciaux, du fonctionnement des tribunaux de commerce, de la facilitation des échanges par la

simplification des procédures douanières en vue d'assainir l'environnement commercial national, et de l'allégement de la fiscalité et de la parafiscalité ;

(ii) *la structuration du dispositif institutionnel d'appui au développement du secteur privé* grâce à la création de l'Agence de Promotion des Investissements (API), du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA), de la Bourse de sous-traitance et du Centre de Formation Industrielle (CFI) aux fins d'adapter la formation aux besoins des entreprises ;

(iii) *le renforcement des services productifs essentiels*, notamment les infrastructures et la facilitation des services y relatifs, afin de réduire les coûts des facteurs (énergie, transports, télécommunications, etc.).

Les politiques commerciales globales et régionales

90. Le Congo est un « pays corridor », à cheval sur l'équateur, entre la zone côtière (atlantique) et la zone sahéenne. Il est voisin de la RDC (peuplée de 65 millions d'habitants), elle-même membre de la zone SADC (200 millions d'habitants) qui abrite en outre la première économie du continent à savoir l'Afrique du sud. Le Congo devrait tirer profit de cette position unique et mettre en œuvre des stratégies d'ouverture pour accroître les marchés et compenser la faible taille du marché national, aux fins de stimuler l'investissement nécessaire à son émergence.

Toutefois, de nombreuses contraintes doivent être levées, elles sont d'ordre institutionnel, législatif et réglementaire. Il s'agit de nombreuses barrières non-tarifaires, notamment des restrictions à l'importation pour certains produits, accompagnées de contrôles des prix intérieurs qui, loin de favoriser l'expansion des capacités internes d'offre comme initialement envisagé, ont pour effets de couvrir des rentes, de limiter les incitations aux investissements de modernisation et de pérenniser les capacités vétustes et non compétitives, causant de manière récurrente des pressions sur les prix que l'Etat se voit, parfois contraint de subventionner pour des raisons sociales, avec un impact négatif sur son budget.

91. **Les stratégies, programmes et actions phares** de la politique commerciale passent par la promotion du commerce des produits congolais et le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération multilatérale.

- *La promotion du commerce des produits congolais* : la libéralisation et la facilitation du commerce envisagée ci-dessus favorisent la concurrence et rationalisent les capacités, elles renforcent également la qualité des produits et réduisent les coûts ; ce qui est favorable à la compétitivité des produits congolais. Toutefois, comme dans le cas des grappes d'industrialisation, des politiques ciblées sont nécessaires pour mieux positionner les entreprises et les produits congolais, et tirer un meilleur profit de la libéralisation des marchés.

A cet égard, le Gouvernement entend déployer un programme d'appui aux produits congolais, dans la perspective de les rendre plus compétitifs. Ce programme comprend *trois composantes* :

(i) la promotion des exportations des produits congolais ;

(ii) la mise en place – en conformité avec les accords de réciprocités l'OMC - des instruments de défense commerciale (antidumping, antisubventions, quotas, obstacles au commerce) pour protéger les produits congolais des mauvaises pratiques commerciales ;

(iii) la création de laboratoires de contrôle de qualité et la promotion du label congolais ;

- *Le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération multilatérale* : l'intégration économique envisagée devra être en harmonie avec les politiques commerciales globales ; dans ce sens, le Gouvernement entend tirer profit d'une stratégie agressive de coopération multilatérale et d'intégration régionale pour rationaliser les capacités du Congo, afin de mieux « participer à la compétition » et d'accroître les parts de marchés dans l'économie globale.

Dans cette perspective, les stratégies se déclinent en *deux grands axes*: (i) la coopération bilatérale et multilatérale pour diversifier les accords commerciaux avec différents partenaires, en tenant compte des opportunités qu'offre chaque pays ou région ; et (ii) l'intégration régionale dans la CEMAC et dans le cadre de la CEEAC pour intensifier l'intégration et la coopération avec ses voisins à l'est du Congo, en particulier avec la RDC et les autres pays de la CEEAC (l'Angola, le Burundi, et Sao Tomé et Princes) qui constitue un marché trois fois plus large que la CEMAC.

PILIER 3 : LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES ET SOCIALES

92. L'accès à des services d'infrastructures de qualité constitue à la fois un indicateur de développement économique et de bien-être social et un instrument clé pour la modernisation de l'économie. C'est donc à la fois *une fin en soi* et *un moyen* pour la croissance et la prospérité partagée visées par le « Chemin d'Avenir ». En effet, l'accès à la route, à l'énergie, à l'eau et aux télécommunications constitue des indicateurs clés de la qualité de la vie. Dans le même temps, ces services sont également des intrants essentiels dans la production, donc des composantes des coûts de facteurs de production, de transaction, et de distribution qui déterminent la *compétitivité* de l'espace économique national. Ils permettent également d'interconnecter les opérateurs aux marchés intérieurs, régionaux et internationaux et de désenclaver ainsi, les poches de pauvreté. C'est donc un important facteur de *croissance et de capabilisation des populations*. Ayant pris la mesure de cet enjeu pour le Congo, le Gouvernement a consenti d'importants efforts au cours des dernières années pour développer les infrastructures de base. Ces efforts devraient s'intensifier et mieux se structurer au cours des prochaines années.

A. LES ROUTES ET LE TRANSPORT ROUTIER

La situation, les performances et les défis

93. Le réseau routier congolais comprend 20 925 km, fortement dégradé en grande partie et seulement bitumé à moins de 10,0% (1976 km), y compris les voiries urbaines. Le Gouvernement congolais a multiplié depuis les années 2000, des programmes de bitumage et de réhabilitation du réseau routier. Ces efforts ont été intensifiés au cours des trois dernières années, avec des résultats encourageants. Par ailleurs, plusieurs programmes de bitumage sont en cours d'exécution (environ 1 500km).

94. Malgré les efforts consentis, des défis importants restent encore à relever dans le cadre de la modernisation de l'ensemble du réseau routier, au regard notamment de: (i) l'ampleur de la

dégradation du réseau existant ;(ii) l'insuffisance de l'entretien routier; (iii) l'absence de sociétés de transport routier structurées; (iv) la faiblesse de structures de contrôle technique de véhicules ; et (v) l'insuffisance de capacités de l'administration routière.

Les stratégies, programmes et actions phares

95. **Le renforcement des infrastructures de transport routier :** Dans la mise en œuvre du programme de renforcement et de modernisation du réseau routier, conformément au PNT, le Gouvernement entend: (i) continuer et achever les projets déjà engagés ; (ii) accorder une attention accrue à l'entretien et la protection du patrimoine routier ainsi constitué ; et (iii) engager de nouvelles actions pour, d'un côté améliorer/étendre le réseau interurbain et, de l'autre, accélérer le développement des infrastructures urbaines. Pour ce faire, les autorités accorderont une attention particulière à la mise en œuvre des programmes d'investissement adoptés dans le cadre du NEPAD et du PDCT-AC, y compris le réseau intégrateur de la CEMAC, qui accusent un retard et une faiblesse dans la mobilisation des ressources.

96. **Les projets phares sont:** (i) la construction et le bitumage de la dorsale Pointe-Noire-Brazzaville-Ouessou-Bomassa-Enyéélé (RN1 & RN2), (ii) la réhabilitation et le bitumage des axes de convergence des dix (10) départements vers cette dorsale ; (iii) la protection du patrimoine routier par l'adoption d'une réglementation appropriée, l'acquisition de pèse-essieux et le respect des barrières de pluies ; (iv) la construction des liaisons d'intégration régionale : la RCA et le Tchad par l'axe Ouessou-Enyéélé-Mongoumba, le Cameroun par l'axe Ketta-Sembé-Souanké, le Gabon à partir de Ngongo, le Cabinda à partir de Nzassi, la RDC par le pont route-rail Brazzaville-Kinshasa.

Par ailleurs, il convient d'intégrer dans ce réseau, l'ouverture et la poursuite de la réhabilitation des pistes agricoles, pour faciliter l'accès aux grands bassins de production.

97. **La facilitation du transport routier.** Au-delà du renforcement des infrastructures – construction, réhabilitation et entretien - le Gouvernement entend poursuivre son programme de facilitation du transport routier et de « fluidification » du trafic. Il s'agit du renforcement de la réglementation routière (normes, signalisations, etc.) et de son application rigoureuse, de la libéralisation du trafic par le démantèlement des barrières non tarifaires à la circulation, ainsi que la promotion des services de transport routier de qualité pour les opérateurs. De même, la construction des gares routières, aires de repos, stations-services, etc., devrait intégrer cette dynamique. Aussi, pour s'assurer un contrôle efficace, ainsi qu'une qualité irréprochable des ouvrages à réaliser, répondant aux normes édictées par la réglementation nationale, il importe de réhabiliter et de restructurer le BCBTP et le BEBTP qui devront désormais travailler de concert avec les cabinets et bureaux de contrôle et de vérification extérieurs.

B. LES AUTRES MODES DE TRANSPORT: FERROVIAIRE, AERIEN, FLUVIAL ET MARITIME

Le transport ferroviaire

Les acquis récents et les défis.

98. Un effort important a été consenti par le Gouvernement pour renforcer les infrastructures de transport ferroviaire. Le *Programme de réhabilitation et équipement du CFCO* amorcé en 2007, se poursuit avec des résultats tangibles. Cependant, l'irrégularité du trafic et le niveau de prestation des

services ne permettent pas encore de garantir les conditions d'une exploitation optimale. Les raisons de ces contreperformances sont, entre autres, liées : (i) au vieillissement de l'équipement et du personnel du *Chemin de Fer Congo Océan (CFCO)*; et (ii) à l'insuffisance du matériel de transport et de traction.

Les stratégies, programmes et actions phares.

99. L'Etat s'engage à sécuriser le réseau ferroviaire par : (i) la réhabilitation des voies, des gares et de l'atelier de maintenance ; (ii) le renforcement du matériel de traction et de transport ; (iii) le renouvellement et le renforcement du personnel ; et (iv) la relance de la procédure de privatisation du CFCO, notamment sa mise en concession.

Les actions phares comprennent : (i) **la poursuite du programme de modernisation du CFCO** par l'acquisition des moyens de traction et des wagons, la réhabilitation de la voie ferrée reliant Pointe-Noire et Brazzaville et sa mise aux normes, notamment la suppression des points singuliers, la réhabilitation du tunnel long, la construction d'ouvrages d'art, le renouvellement du personnel et le renforcement des capacités techniques par la relance des activités des ateliers et des centres de formation, et le renforcement de la gestion par la privatisation sous forme de contrat de gestion, de contrat d'affermage ou de contrat de concession ; (ii) **le suivi par des opérateurs privés des travaux de construction** des tronçons de chemin de fer reliant les lieux d'exploitation minière aux ports d'évacuation du minerai.

Le transport aérien

Les acquis récents et les défis.

100. Le Congo a réalisé un bond significatif dans la modernisation des aéroports internationaux de Brazzaville et de Pointe-Noire, grâce à d'importants investissements de réhabilitation et d'extension. Ces renforcements ont doté ces deux principales villes d'infrastructures aéroportuaires leur permettant de devenir des « hubs » régionaux. Le renforcement des infrastructures aéroportuaires s'est accompagné de changements importants dans l'exploitation, avec la mise en concession des aéroports de Brazzaville, de Pointe-Noire et d'Ollombo.

101. Malgré ces acquis, des défis de taille sont encore à relever aux fins de valoriser au mieux les capacités installées. Même si dans un premier temps le taux de fréquentation de ces aéroports est encore faible, eu égard aux coûts de maintenance, la dynamique de développement qui va s'amorcer avec l'implantation des Zones Economiques Spéciales, des zones industrielles et touristiques avoisinantes devrait permettre de compenser les coûts initiaux de construction et de maintenance.

Les stratégies, programmes et actions phares.

102. Le Gouvernement poursuivra son programme de modernisation du transport aérien par : (i) le développement des installations aéroportuaires, sur l'ensemble du territoire; (ii) le renforcement des équipements de sûreté et d'aide à la navigation ; (iii) la densification du maillage des stations météorologiques ; (iv) le renforcement des capacités des opérateurs nationaux et le suivi des

activités des opérateurs du secteur (agences de voyage, tours opérateurs, compagnies aériennes, entreprises publiques ou parapubliques, etc.).

103. Les actions phares comprennent : (i) la poursuite du programme de construction des aéroports dans les chefs-lieux de département; (ii) la poursuite et la finalisation des travaux de modernisation des aéroports de Brazzaville, de Pointe-Noire et d'Ollombo; (iii) l'application rigoureuse de la réglementation du transport aérien en vue de la sécurisation des usagers, et aussi des règles de réciprocité, afin de renforcer les opérateurs nationaux.

Le transport fluvial

Les acquis récents et les défis.

104. Des efforts ont été consentis par le Gouvernement pour améliorer la navigabilité des eaux congolaises. Cependant, l'organisation du trafic n'a pas suivi ces efforts, notamment au port de Brazzaville où la durée des formalités à l'arrivée des voyageurs reste relativement élevée (en moyenne 45 mn, au lieu de 10 mn, selon les standards internationaux). Par ailleurs, les problèmes de navigabilité de certains affluents du fleuve Congo ont provoqué un détournement du transport du bois du Nord Congo vers Douala (au Cameroun).

Outre les travaux de balisage (1050 km en 2009 et 1200 km en 2010) et de dragage (210 000 m³ en 2009 et 233 000 m³ en 2010), l'insuffisance des investissements pour l'acquisition du matériel de manutention et pour l'aménagement des quais et des entrepôts, sans oublier les faiblesses dans l'organisation du trafic constituent les principales contraintes du sous-secteur.

105. Toutefois, le Gouvernement entend intensifier ses efforts dans l'entretien des voies fluviales et dans la réhabilitation des ports fluviaux. Aussi, le développement des transports fluviaux permettra-t-il de faciliter l'écoulement du bois exploité dans la partie septentrionale et contribuera à améliorer l'écoulement des produits de pêche (pêche continentale). Au-delà du renforcement des infrastructures, le Gouvernement entend accorder une attention accrue à la fluidification du trafic et la facilitation du commerce par voie fluviale.

106. **Les stratégies, programmes et actions phares** comprennent : (i) la construction et la réhabilitation des ports secondaires ; (ii) l'extension et la mise à niveau du Beach de Brazzaville et la réhabilitation du port de Brazzaville ; (iii) le dragage et remblaiement du port de Mossaka ; et (iv) le dragage des chenaux d'accès au port de Brazzaville ; (v) la mise en œuvre d'un programme spécifique de facilitation du transport par voie fluviale, en cohérence avec les stratégies de facilitation du commerce.

Le transport maritime

Les acquis récents et les défis.

107. Le port en eau profonde de Pointe-Noire a connu des renforcements de capacités grâce au programme de réhabilitation du PAPN. Ce programme a déjà permis de réhabiliter trois (3) entrepôts de stockage. Les grands travaux de réhabilitation en cours (accès, réseaux...) permettront de renforcer davantage la fonctionnalité et la compétitivité de ce port et d'en faire un « hub » régional.

Les stratégies, programmes et actions phares.

108. Le Gouvernement compte poursuivre le développement de la marine marchande par : (i) l'appui au PAPN pour le développement des infrastructures et équipements du port ; (ii) l'appui au développement des infrastructures et équipements de sécurité, de sûreté et de navigation maritime ; et (iii) la mise en œuvre d'une politique de facilitation des transports maritimes, comme composante du programme de facilitation du commerce.

109. **Les actions phares comprennent :** (i) le suivi de l'exécution du contrat de concession du terminal du Port Autonome de Pointe-Noire par Congo Terminal ; (ii) la modernisation des installations administratives du Port Autonome de Pointe-Noire (dont la construction d'un nouveau siège) ; (iii) le renforcement de la surveillance des eaux territoriales congolaises par l'acquisition d'équipements adéquats et la protection de l'environnement marin et côtier, à travers l'affermissement de la lutte contre les effets polluants des barges de production pétrolière ; (iv) la création du Guichet Unique Maritime (GUMAR) ; et (v) la mise en œuvre d'un programme spécifique de facilitation du transport maritime, en cohérence avec les stratégies de facilitation du commerce.

C. L'ÉNERGIE ET LES TIC

L'Énergie

Les atouts, acquis récents et défis.

110. Le Congo dispose d'un fort potentiel hydroélectrique (environ 14 000 MW recensés), mais ce potentiel est encore insuffisamment exploité (à peine 194 MW). Le pays étant faiblement desservi en énergie électrique, le Gouvernement a consacré ces dernières années, beaucoup de ressources pour résorber le déficit de production énergétique en mettant en œuvre plusieurs programmes de renforcement des capacités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique. Ces actions comprennent la construction de la centrale hydroélectrique d'Imboulou (120MW), de la centrale à gaz de Ndjeno (50MW) et celle de Côte Matève (300MW), la réhabilitation des lignes de transport et des postes de transformation associés, la réhabilitation des réseaux de distribution électrique de Brazzaville et de Pointe-Noire, l'intensification de l'électrification rurale à partir de la centrale d'Imboulou.

111. Les principaux défis du sous-secteur sont :

- La réhabilitation des réseaux de distribution de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
- La poursuite de la construction du boulevard énergétique, devant relier le sud au nord et avec les pays environnants ;
- La connexion au réseau national de l'ensemble des grandes villes traversées par ledit boulevard ;
- La construction de nouveaux barrages (Sounda, Kouembali, Chollet, Liouesso ...)
- L'amélioration du taux de couverture électrique en zone rurale, par des énergies appropriées (solaire, éolienne, pico et microcentrale hydroélectrique) ;
- L'optimisation de la gestion des services du sous-secteur par des choix managériaux et commerciaux appropriés.

Les stratégies, programmes et actions phares.

112. Le Gouvernement a développé un programme d'actions visant à l'amélioration significative de la capacité de production et de distribution de l'électricité en zones urbaine et rurale. Les objectifs spécifiques comprennent : (i) le renforcement des capacités de production, de transport et de distribution d'énergie électrique ; (ii) l'intensification de l'électrification rurale ; (iii) l'approfondissement de la réforme de la gouvernance du secteur ; et (iv) le développement des ressources d'énergie renouvelable.

La Poste, les télécommunications et les TIC

Les acquis récents et les défis.

113. Pour relancer ses activités traditionnelles, la Société des Postes et de l'Épargne du Congo (SOPECO) a entrepris la réhabilitation et la modernisation de ses bureaux de poste. *En matière de poste et télécommunications*, le Gouvernement congolais a doté le sous-secteur d'un organe de régulation dénommé Autorité de Régulation des Postes et Communication Electronique (ARPCE) a consenti de gros investissements dans les infrastructures lourdes, tout comme les opérateurs de téléphonie mobile. Il en a résulté que les capacités se sont accrues, avec un taux de couverture nationale de 90% (soit 100% en zone urbaine et 72% en zone rurale), des abonnements qui ont explosé et des coûts des communications qui figurent aujourd'hui parmi les plus bas de toute l'Afrique subsaharienne. Contrairement à la téléphonie mobile, l'accès aux TICs est encore limité à une petite catégorie de la population, du fait du coût excessif des fournitures et des prestations y relatives.

Les stratégies, programmes et actions phares

114. L'objectif général est de garantir aux populations l'accès à moindre coût aux services postaux, téléphoniques et aux technologies de l'information et de la communication. Le Gouvernement entend : (i) renforcer le cadre institutionnel et juridique du secteur des postes et télécommunications ; (ii) rétablir le secteur postal de proximité et développer la téléphonie fixe ; (iii) élaborer et appliquer une politique souple adaptée aux TIC ; (iv) renforcer le cadre institutionnel et juridique du secteur des communications ; (v) renforcer les organes de production des informations ; et (vi) améliorer la couverture médiatique nationale.

115. **Les actions phares comprennent:** (i) la réforme et le renforcement de l'autorité de régulation du secteur ; (ii) la réhabilitation, l'équipement et la modernisation des bureaux de poste ; (iii) le redéploiement du personnel sur l'ensemble de ces bureaux et le renforcement des capacités humaines ; (iv) la révision du système d'implantation de la téléphonie filaire (fixe) ; (v) la facilitation de l'acquisition des équipements modernes et performants ; (vi) la vulgarisation de l'outil informatique et de l'internet grâce à la connexion par fibre optique ; (vii) l'application des lois en vigueur ; (viii) le renforcement des capacités humaines et matérielles des organes et des agences de presse et de communication ; et (ix) le renforcement des équipements de la radio et de la télévision nationales, afin de les rendre plus performantes et opérationnelles.

D- L'EAU, L'ASSAINISSEMENT, L'HABITAT ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

L'eau

116. **Les acquis récents et les défis.** Malgré l'abondance des ressources en eau dans le pays, la population connaît encore de sérieuses difficultés d'accès. Ces problèmes d'accès résultent d'importantes insuffisances dans les capacités physiques et institutionnelles du secteur, notamment : (i) l'insuffisance des moyens de contrôle de la qualité de l'eau ; (ii) la vétusté et la dégradation des équipements ; (iii) l'insuffisance des points d'eau en milieu rural ; et (iv) des carences dans la gouvernance du secteur.

117. Le Gouvernement congolais a déjà fourni des efforts importants pour remédier à cette situation et a récemment réalisé plusieurs actions d'envergure dans ce contexte, notamment : (i) à Brazzaville, la réhabilitation de l'usine de traitement d'eau du Djoué, l'adduction d'eau potable des quartiers périphériques, la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution d'eau potable ; (ii) à Pointe-Noire, la construction d'un nouveau Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP), et la réhabilitation et extension du réseau de distribution d'eau potable ; (iii) Dans les départements et villes secondaires, la réhabilitation des infrastructures de production et de stockage d'eau dans les chefs-lieux de département et la construction du SAEP ; et (iv) Dans les zones rurales, la construction des forages dans plusieurs localités villageoises.

118. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour l'amélioration significative de la capacité de production nationale et de distribution d'eau. Les programmes prioritaires comprennent : (i) la poursuite et la finalisation des travaux d'extension et de modernisation de l'usine d'eau de Djiri ; (ii) la réhabilitation des réseaux urbains de distribution d'eau ; (iii) la poursuite de la construction des unités d'adduction d'eau dans les centres secondaires et des forages dans les villages ; et (iv) le renforcement de la gestion de la SNDE par sa privatisation sous forme de contrat de gestion, d'affermage ou de concession.

L'assainissement

119. **Les acquis récents et les défis.** En milieu urbain, l'ECOM2 révèle que le taux de couverture en assainissement individuel adéquat (WC, avec chasse d'eau et latrines ventilées améliorées) est encore trop faible. Par conséquent, la mise en place d'infrastructures de collecte et de traitement amélioré des déchets liquides, solides ou gazeux reste un défi majeur pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

120. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Le Gouvernement entend accélérer la mise en place des infrastructures modernes de collecte et de traitement des déchets liquides, solides ou gazeux en vue d'améliorer le cadre de vie des populations. Les actions principales comprennent : (i) la vulgarisation des technologies appropriées en construisant à petite échelle, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, des WC avec chasse d'eau, des latrines améliorées ventilées et des latrines écologiques dans les écoles ; (ii) l'élimination en décharges contrôlées des déchets solides ; (iii) la réhabilitation de l'existant et la construction de nouveaux collecteurs des eaux pluviales ; (iv) la construction des réseaux d'égouts et des stations d'épuration dans les hôpitaux, hôtels et installations industrielles ; (v) la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des ménages pour

l'amélioration de l'hygiène et de la santé publique, en cohérence avec les stratégies de promotion de la santé.

L'habitat et le développement urbain

121. **Les acquis récents et les défis.** Dans le cadre du programme de rénovation urbaine et de densification des anciens quartiers des principales villes, Brazzaville et Pointe-Noire, de nombreux projets immobiliers ont été lancés tant par l'Etat que par le privé. La Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) a été créée pour accompagner les promoteurs immobiliers et les ménages dans l'acquisition d'un logement, mais les résultats sont encore bien en deçà des besoins exprimés par les populations. Le défi du Gouvernement pour les prochaines années sera d'accélérer la mise en œuvre du programme de construction de logements sociaux, accompagnés de mécanismes adéquats de financement de l'acquisition de logements, surtout en faveur des populations à faible revenu.

122. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Les actions phares comprennent : (i) la réforme du droit de l'urbanisme et du foncier ; (ii) l'élaboration et la stricte application des plans d'urbanisme ; (iii) la création de l'Agence foncière pour l'Aménagement des terrains (iv) la poursuite du programme de construction des logements sociaux ; (v) la réalisation des études sur la création du Fonds National de l'Habitat, sur la Stratégie Nationale du Logement et sur les procédures et les circuits d'aide aux producteurs et aux acquéreurs de logements sociaux ; et (vii) l'accompagnement effectif de la stratégie de développement de la grappe « Bâtiments et Matériaux de Construction » pour favoriser l'augmentation des capacités nationales de production de matériaux locaux de construction (briques en argile, tuile, etc.) à des prix abordables.

PILIER 4 : LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET L'INCLUSION

A- L'EDUCATION

123. Les principaux résultats de l'ECOM2 indiquent une amélioration perceptible de l'accès des ménages aux services d'éducation, en termes de taux de scolarisation et de satisfaction. En effet, entre 2005 et 2011, on relève que le *taux d'accès* aux établissements primaires s'est amélioré de façon perceptible, de 86,6% à 91,5%. Cela est conforté par une augmentation équivalente du *taux net de scolarisation primaire* (de 86,8% à 89,3%) et du *taux de satisfaction* des ménages vis-à-vis de l'école primaire (de 27,3% à 30,8%). Ces développements favorables concernent autant les filles que les garçons, ce qui confirme que dans le domaine de l'éducation de base au moins, la parité filles-garçons est bien une réalité au Congo.

124. **Toutefois, des disparités spatiales persistent.** En 2011, on note en effet que le taux d'accès est considérablement bas en milieu rural (42,5%) et élevé en milieu urbain (84,7%), alors que la population est encore plus faible et peu dense en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette combinaison d'un faible taux de scolarisation pour une population relativement faible nécessite des ajustements de politiques publiques spécifiques pour les zones rurales, notamment dans l'éducation primaire.

125. **Les progrès sont encore plus perceptibles dans le secondaire.** En effet, le taux brut de scolarisation a atteint 84,5% en 2011 contre 65,3% en 2005. Cette évolution favorable est encore

plus évidente dans la progression du taux net de scolarisation qui est passé de 44,4% à 59,1% entre 2005 et 2011. Des disparités spatiales sont encore observées dans le secondaire entre zones rurales et zones urbaines (32,8 contre 69,7%).

Pour améliorer de manière substantielle et durable, les différents taux évoqués plus haut, il y'a lieu, dans le cadre de la politique de décentralisation, de responsabiliser davantage les départements en matière d'éducation de base. Cette situation peut être mieux analysée à différents niveaux du cursus scolaire.

126. **Concernant les enseignements au préscolaire, primaire et secondaire**, le Gouvernement congolais a engagé, depuis le début des années 2000, des actions en vue de redynamiser le système éducatif congolais et garantir ainsi l'éducation primaire à tous, conformément aux OMD. On peut ainsi noter : la gratuité effective d'accès à l'éducation primaire ; la gratuité des manuels scolaires ; le recrutement de plus de 6 000 enseignants dans le primaire entre 2002 et 2008, avec un pic de 1 800 recrutements pour la seule année 2008 ; la mise en œuvre du programme de construction de plus de 581 nouvelles salles de classe et de dotation de plus de 11.000 tables-bancs depuis 2005 ; la relance des activités d'alphabétisation des adultes et de l'éducation de base non formelle au niveau national, et du recensement du personnel enseignant émergeant au budget du MEPSA, évoluant dans d'autres départements.

La situation, les acquis récents et les défis :

127. **Au préscolaire**, le niveau de couverture reste faible (13,5% en 2010). Cette faiblesse du taux de scolarisation pourrait affecter le niveau au primaire. L'éducation préscolaire est confrontée aux problèmes suivants :

- la faible couverture du territoire national en crèches et en structures d'éducation préscolaire ;
- l'inadaptation du modèle actuel des centres d'éducation préscolaire au milieu où ils sont implantés ;
- la couverture inégale entre zones rurales et urbaines ;
- le caractère marginal de l'éducation spéciale de la petite enfance dans le système éducatif ;
- l'insuffisance des ressources financières et matérielles allouées à l'éducation préscolaire renforcée par la non-prise en compte par la gratuité scolaire ;
- l'insuffisance des équipements et des supports didactiques au niveau de la quasi-totalité des centres d'éducation préscolaire ;
- l'inadaptation des objectifs, des contenus et des méthodes d'éducation par rapport aux besoins affectifs, psychomoteurs et intellectuels des enfants d'une part ; et à l'environnement socioculturel, d'autre part ;
- l'insuffisance de la formation des éducateurs des écoles privées et le manque de formation continue des éducateurs du public, entraînant des répercussions sur les apprentissages ;
- la non-prise en compte du développement holistique intégrant les volets santé, nutrition et éducation ;
- l'absence de synergie des différentes interventions des ministères impliqués dans la petite enfance ;
- l'insuffisance de qualification des personnels chargés de la petite enfance.

128. **Au primaire.** Le nombre d'établissements est passé de 1 542 en 2003 à 3 008 en 2007. Cette évolution est due à l'émergence des établissements dans le secteur privé qui compte 1 154 établissements (dont 63 établissements conventionnés) en 2007, contre 601 en 2003. Les effectifs du secteur public évoluent à un rythme plus lent que ceux du privé, même si l'on observe une croissance en 2009, c'est-à-dire deux années après la mise en œuvre de la gratuité scolaire.

Les principales contraintes internes au niveau du primaire sont :

- la fréquence élevée des redoublements, surtout au CE1 ;
- l'utilisation excessive de personnels d'appui (non enseignants dans les établissements) du fait du déficit récurrent des enseignants;
- les ratios élèves/ maîtres élevés dans les grandes agglomérations ;
- les difficultés de financement des projets pédagogiques;
- les difficultés de scolarisation (offre/demande) dans les zones d'accès difficile et pour les populations vulnérables;
- la faiblesse des offres alternatives.

129. **Au secondaire,** le nombre total d'élèves scolarisés au 1^{er} degré a enregistré une hausse très significative pendant la période 2005-2010. Les effectifs sont passés d'environ 191 000 à 206 000 élèves, soit une augmentation annuelle de l'ordre de 8%. Malgré cette progression, la couverture scolaire est loin d'atteindre les 100%. Au lycée, les effectifs scolaires ont également accrus, cependant, le taux de couverture reste faible.

L'enseignement secondaire des 1^{er} et 2^e cycles est confronté aux problèmes ci-après :

- la vétusté des établissements ;
- l'insuffisance des structures d'accueil, particulièrement dans les zones urbaines ;
- l'absence et/ou le sous-équipement des laboratoires dans la quasi-totalité des établissements, d'où le caractère théorique des enseignements des sciences dispensés aux élèves ;
- le déficit en personnel enseignant, notamment dans les disciplines scientifiques ;
- la qualification insuffisante des enseignants ;
- l'utilisation excessive de personnels d'appui (non enseignants dans les établissements) d'où le recours aux vacataires, prestataires et bénévoles;
- l'insuffisance des budgets alloués à l'éducation.

En outre, le système éducatif congolais fait face à plusieurs autres facteurs qui entravent son développement :

- une sous-représentation des filles ;
- une inégale répartition de la population scolarisée (forte concentration dans les grandes agglomérations);
- un taux élevé de pauvreté monétaire chez les chefs de ménages;
- un faible niveau de développement des activités d'assistance et de soutien, (cours de rattrapage, transport scolaire, etc.).

Stratégies, programmes et actions phares

130. L'accès à un enseignement de base de qualité est un facteur important de réduction de la pauvreté. C'est à ce titre que le Gouvernement envisage : (i) de renforcer les capacités d'offre

d'éducation dans le préscolaire, l'enseignement primaire, le secondaire et l'alphabétisation ; (ii) d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation ; (iii) de gérer le patrimoine scolaire ; (iv) de résoudre le problème de l'inégale répartition du personnel enseignant sur le territoire national ; (v) d'adapter la carte scolaire aux nécessités spatiales ; (vi) de prendre des mesures incitatives pour promouvoir la formation des jeunes filles dans les filières où elles sont faiblement représentées ; (vii) d'intensifier des campagnes de lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire ; (viii) de mettre l'accent sur l'accès équitable aux programmes d'alphabétisation ; et (ix) de promouvoir l'alphabétisation des femmes.

Enseignement Technique et Professionnel

131. **La situation, les acquis récents et les défis.** Différents types de formations ont été organisés pour renforcer les capacités opérationnelles du secteur de l'enseignement technique et professionnel. Ce secteur a en outre procédé au recrutement de nouveaux enseignants, favorisant ainsi l'amélioration du ratio élèves/professeur.

L'enseignement technique et professionnel (ETP) représente 10 % des effectifs au collège et 37 % des lycéens. Il accuse plusieurs carences et dysfonctionnements dont les plus saillants sont : (i) l'insuffisance et l'inégale répartition des structures d'accueil ; (ii) l'inégale répartition du personnel sur le territoire national ; (iii) le manque d'infrastructures et d'équipements ; (iv) le personnel vieillissant et insuffisamment recyclé ; (v) la faiblesse du partenariat avec le monde du travail, avec les secteurs connexes et les établissements d'autres pays ; (vi) l'inadéquation des formations avec les besoins réels ; (vii) les programmes inadaptés et souvent inachevés ; (viii) l'éventail réduit des offres de formation et l'accès limité des diplômés du sous-secteur à l'enseignement supérieur ; (ix) l'inadaptation de certaines filières donnant lieu à des formations sans issue, et (xi) la faible sensibilisation sur le VIH SIDA et la faible vulgarisation des mesures de prévention contre ce fléau.

132. **Stratégies, programmes et actions phares.** Le Gouvernement a élaboré un programme en vue de mieux répondre aux évolutions du marché de l'emploi. Dans cette perspective, des efforts particuliers seront déployés au niveau de l'enseignement technique et professionnel ainsi que de la formation qualifiante. Ceux-ci porteront sur : (i) l'amélioration du taux d'accès et de rétention, par la réhabilitation et la construction d'infrastructures supplémentaires en vue d'une meilleure couverture spatiale et d'une diversification de la formation ; (ii) la densification du réseau des établissements de l'enseignement technique et professionnel en collaboration avec les réseaux du secteur productif, des communautés urbaines et des collectivités locales ; (iii) l'amélioration du plateau technique des établissements techniques ; (iv) la rénovation des dispositifs pédagogiques de développement des compétences techniques et professionnelles, par la révision des programmes et des contenus de formation ; (v) la définition de nouvelles certifications professionnelles et le renforcement des compétences des formateurs ; (vi) la mobilisation efficiente des ressources humaines et financières en faveur de l'Enseignement Technique et Professionnel à travers le recrutement des enseignants qualifiés et la diversification des sources de financement ; (vii) le développement d'un partenariat moderne et dynamique avec le secteur productif ; (viii) l'amélioration du système d'orientation scolaire à travers la réhabilitation du corps de conseillers à l'orientation ; et (ix) la stimulation de la fréquentation des filles apprenantes, notamment dans les filières agricole et industrielle par la fixation des quotas.

Enseignement Supérieur

133. **La situation, les acquis récents et les défis.** Le Gouvernement a engagé des actions visant à accroître les capacités d'offre de l'enseignement supérieur et d'en améliorer la qualité et le rendement. Pour pallier les faiblesses de l'Université Marien NGOUABI, le secteur de l'enseignement supérieur a été ouvert au privé ; ce qui a permis l'ouverture de nombreux établissements, dont certains ont été agréés.

134. Dans le cadre des évolutions récentes de l'enseignement supérieur, les actions suivantes sont entreprises : (i) l'application des programmes du système LMD; (ii) le contrôle et l'inspection des établissements privés d'enseignement supérieur agréés ; (iii) la redéfinition des missions de l'Université Marien NGOUABI par le projet de décret portant réorganisation de l'Université Marien NGOUABI ; (iv) la construction d'une nouvelle bibliothèque dans le cadre de la coopération sino-congolaise.

135. Cependant, des carences sont observées au niveau du sous-secteur. Il s'agit notamment de : (i) l'absence d'agrément, jusqu'en 2010, des établissements supérieurs privés ; (ii) les taxes et impôts injustifiés (patentes, taxe forfaitaire sur les salaires) pour des établissements assurant une mission de service public ; (iii) la non-exonération de l'importation du matériel technique et pédagogique ; (iv) l'absence de partenariat avec les entreprises locales, en matière de stage ; (iv) la frilosité du secteur bancaire en matière de financement des projets des diplômés. Ces carences sont de nature à gêner l'essor du sous-secteur.

136. **Stratégies, programmes et actions phares.** Les objectifs globaux poursuivis par le Gouvernement visent à : (i) promouvoir et déconcentrer l'offre publique de formation supérieure ; (ii) promouvoir un enseignement supérieur plus performant et plus compétitif ouvert sur l'environnement national et international ; (iii) améliorer l'offre de services et rationaliser le management des ressources humaines ; et (iv) réorienter et mieux cibler les aides sociales aux étudiants.

137. Les principaux programmes et actions phares sont les suivants : (i) l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'enseignement supérieur ; (ii) l'amélioration de la qualité et de l'équité genre; (iii) la promotion de la recherche scientifique et technologique orientée vers le développement durable; (iv) la réorientation de l'enseignement supérieur vers les besoins de développement du pays, au regard des exigences de l'intégration régionale et de la mondialisation, dans une approche de relation Université-Monde du travail; (v) le renforcement des infrastructures en vue d'accompagner la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) ; et (vi) l'octroi de bourses, notamment aux jeunes filles, ainsi que leur facilitation d'accès aux résidences universitaires.

En outre, le Gouvernement engagera des moyens pour améliorer les capacités d'accueil de l'Université Marien NGOUABI à travers la réhabilitation des 11 établissements existants.

B- LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Recherche Scientifique

138. **La situation, les acquis récents et les défis.** La recherche scientifique est menée tant à l'Université Marien NGOUABI que dans des structures de recherche-développement. Les différents

travaux menés dans ce cadre ont permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, dans les domaines ci-après :

- Foresterie : mise au point du bouturage de l'eucalyptus et du limba ; création variétale industrielle des eucalyptus à haute productivité ; création des plantations clonales... ;
- Agriculture : marcottage et greffage des arbres fruitiers; micropropagation des cultures vivrières et fruitières ; conservation in vitro des germoplasmes des cultures vivrières ; création des variétés de manioc résistantes à la bactériose vasculaire... ;
- Propriété intellectuelle : sur la période 2003 à 2007, 111 demandes de protection ont été adressées à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

En outre, des études menées sur la faune et la flore ont permis de : (i) constituer un catalogue des plantes vasculaires qui évalue la flore du Congo à 4397 espèces réparties en 198 familles pour 1338 genres ; (ii) créer un herbier national à Brazzaville.

Néanmoins, certaines recherches menées sur les poissons des eaux continentales congolaises, sur les serpents, les batraciens et la faune mammalienne restent encore fragmentaires.

139. Le Congo dispose à ce jour d'un plan national de développement scientifique et technologique (PNDST) 2009-2013 dont la mise en œuvre est assurée par deux organismes de coordination et de concertation : un conseil supérieur de la science et de la technologie et un conseil interministériel de la science et de la technologie.

Cependant, l'épanouissement de la recherche scientifique au Congo est régulièrement freiné par des contraintes tant internes (moyens, gestion, efficacité...), externes (pesanteurs sociopolitique, appui des partenaires au développement, pour lesquels, le secteur n'est pas prioritaire) que transversales (explosion démographique, expansion du VIH/SIDA, disparités liées au genre, contraintes culturelles et socio-économiques...)

140. En ce qui concerne la coopération scientifique, le Congo a également bénéficié d'un certain nombre d'accords et de conventions relatifs à la dynamisation de l'activité de recherche dans certains domaines et certaines thématiques scientifiques.

141. **Stratégies, programmes et actions phares.** Dans la perspective de matérialiser le « Chemin d'Avenir » et de revitaliser la recherche scientifique, le Gouvernement s'est engagé à : (i) produire des connaissances en vue de leur transmission-diffusion à travers l'enseignement ; (ii) produire des connaissances en vue d'éclairer les acteurs du développement ; (iii) produire, diffuser et valoriser les connaissances ; (iv) participer à la production des connaissances au niveau mondial ; (v) mettre les connaissances produites à la disposition des acteurs du développement.

142. **Les principaux programmes et actions phares** sont les suivants : (i) le renforcement des capacités d'offre (gestion des chercheurs, construction et réhabilitation des infrastructures...); (ii) le renforcement de l'offre des connaissances scientifiques et techniques d'utilité de haut niveau à travers les programmes sur la santé humaine et animale, la sécurité alimentaire, l'environnement et la biodiversité, l'ingénierie, la minéralogie et les matériaux, l'homme et son environnement.

Les principales actions liées à ces programmes se déclinent ainsi qu'il suit :

- augmentation de la productivité des systèmes de production à base des plantes à racines et tubercules ;
- amélioration de la qualité de la conservation post-récolte et diversifier les produits de transformation ;

- Garantie de l'approvisionnement régulier des centres urbains en produits accessibles ;
- Développement d'une large gamme de variétés de céréales, légumineuses et des cultures maraîchères adaptées à la diversité des conditions agro-écologiques ;
- Contribution à l'amélioration de la gestion durable des écosystèmes naturels et des ressources génétiques (végétales, animales et halieutiques) ;
- Amélioration des connaissances des PFNL pour leur gestion durable ;
- Diffusion des informations relatives aux changements climatiques et contribution à la restauration et à la conservation durable des terres ;
- Valorisation des ressources minérales ;
- Etude des représentations et des pratiques des acteurs sociaux autour des questions qui touchent à l'homme et à son environnement.

C- LA SANTE ET LE VIH/SIDA

La santé

143. **Les tendances dans l'accès aux services de santé et les performances sont préoccupantes.**

En effet, les indicateurs montrent que la situation n'a guère évolué entre 2005 et 2011 ou, dans certains cas, elle s'est peut-être même détériorée. Comme indices, le taux d'accès aux services sanitaires a régressé de 68,7 en 2005 à 65,8% en 2011, ainsi que le taux d'utilisation des services de santé, de 26,7% en 2005 à 23,8% en 2011. Toutefois, on note une tendance assez favorable, concernant notamment la population des femmes ayant reçu des soins prénataux, qui est passée de 88,9% en 2005 à 91,9% en 2011. Il est attendu que l'application effective des récentes décisions du Président de la République de rendre gratuits certains actes médicaux en faveur des mères (gratuité des césariennes notamment) contribuera à améliorer cette tendance dans la santé maternelle.

144. **Ces évolutions confirment que la santé des populations demeure un grand défi pour le Congo.**

Le Gouvernement est conscient de l'ampleur du défi et a déjà pris les dispositions pour s'y attaquer. C'est pourquoi dans la *Lettre de Cadrage du Président* pour le budget 2012 et le *Document d'Orientation Budgétaire* qui l'accompagne, les autorités ont décidé de faire de l'année 2012 l'année de la santé. Reflétant ce choix, la part du budget de la santé a augmenté de façon significative, de 4,7% à 6,5% du budget d'investissement de 2011 à 2012, et le ministère de la santé est dans le processus d'affinement de son plan d'actions afin d'améliorer l'efficacité de ses interventions.

145. **Les Stratégies, programmes et actions phares.** Ils se déclinent à travers les axes suivants :

- amélioration de la gouvernance et le pilotage du secteur à travers l'élaboration du cadre institutionnel et juridique du développement sanitaire, la planification et la programmation, ainsi que la réforme du financement du secteur de la santé ;
- amélioration de l'accès aux services de soins par l'amélioration de la couverture sanitaire (construction et équipement de nouvelles formations sanitaires, réhabilitation et équipements des formations sanitaires existantes,...) ;
- réduction des inégalités d'accès aux services de santé en garantissant l'accès aux soins aux personnes démunies et en améliorant l'accès des femmes enceintes vulnérables à la CPN et TPI et à la SP ;

- renforcement de l'offre de soins de santé à travers la promotion des services de santé, le marketing social et la communication ; le développement des mécanismes d'appropriation de l'action sanitaire ;
- amélioration de la qualité des prestations par le développement du leadership intégré des équipes cadres, l'offre d'un PMA et un PCA adéquat, répondant aux besoins de la population, notamment l'approvisionnement en eau, l'électricité et le système d'élimination des déchets biomédicaux ;
- gestion des médicaments par la coordination des approvisionnements, le renforcement de la COMEG, la rationalisation de la prescription des MEG et l'utilisation des guides appropriés dans les FOSA, le développement d'un système d'assurance qualité et la gestion des services auxiliaires, notamment le LNSP, le CNTS ;
- lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles avec un accent particulier sur la Santé de la mère et de l'enfant ;
- la gestion des urgences, des catastrophes et des ripostes aux épidémies à travers le renforcement du système de gestion des urgences sanitaires et la dotation des départements en kits d'urgence.

ENCADRE N° : LE CONGO ET LES OMD

Les évolutions favorables constatées plus haut sur la croissance et la pauvreté monétaire, augurent de perspectives encourageantes pour l'atteinte de l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté en 2015 (OMD1). Elles demeurent aussi encourageantes pour rendre universelle, l'éducation de base. Toutefois, au regard des performances analysées au niveau de la santé, l'atteinte des objectifs notamment en matière de santé de la reproduction (OMD 4 et 5) et la lutte contre le VIH/SIDA (OMD 6) restent les défis majeurs. L'atteinte de ces objectifs nécessitera à la fois une intensification des efforts, mais surtout plus de diligence et d'efficacité dans les interventions. La position du Congo dans les principales cibles OMD est récapitulée ci-après.

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim. Les résultats préliminaires de l'ECOM confirment que les bonnes performances dans l'économie hors pétrole et l'emploi se sont traduites par une baisse substantielle de l'incidence de la pauvreté monétaire. De 2005 à 2011, la proportion de la population pauvre a baissé de 15 point environ, passant de 50,7% en 2005 à 36% en 2011, d'après les estimations. Au rythme actuel ou avec le relèvement du taux moyen de croissance, l'OMD de 35% serait bien accessible pour 2015.

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous. Le taux net de scolarisation n'a gagné que 2,5 points en cinq ans (2005-2011). A ce rythme, le taux se situerait aux alentours de 95% en 2015, soit 5 point en-deçà de l'objectif de scolarisation universelle. Toutefois, avec des efforts et une efficacité accrue dans les programmes, le Congo peut rattraper ce retard.

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les résultats de l'ECOM confirment que le Congo a fait des efforts importants et enregistré des résultats encourageants en matière de scolarisation des filles et de parité filles/garçons, comme l'indique des taux net de scolarisation primaire quasi identiques en 2011 (89.4 contre 89.2). Toutefois, la parité visée va bien au-delà de l'éducation et concerne également le statut économique (accès à la terre et aux autres moyens de production), l'emploi et les salaires, ainsi que la représentativité des femmes dans la vie politique, économique et sociale du pays. A cet égard, une attention plus accentuée et soutenue sera requise pour l'atteinte l'objectif de parité des genres au Congo.

OMD 4 : Réduire la mortalité infantile. Entre 2008 et 2010, le taux de mortalité des moins de cinq ans (infanto-juvénile) et celui des enfants de moins d'un an (infantile) n'a guère diminué. Cette contreperformance rend problématique l'atteinte de la cible OMD en 2015. Toutefois, des progrès

importants ont été enregistrés récemment en matière de couverture vaccinale avec le PEV, notamment sur la rougeole (de 66.8% à 77.8% entre 2008 et 2010), ainsi que dans la lutte contre les maladies diarrhéiques et les carences alimentaires. L'intensification de ces efforts pourra accélérer le progrès du Congo vers la cible OMD.

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle. Des progrès ont été réalisés dans ce domaine. Entre 2008 et 2010, la mortalité maternelle est passée de 781 décès pour 100 000 naissances vivantes à presque 624 décès, soit un gain d'environ 52 points par an. A ce rythme, la cible OMD de 365 décès pour 100 000 serait encore accessible d'ici à l'an 2015.

OMD 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies. L'enquête de séroprévalence menée en 2009 a révélé que la prévalence du VIH/SIDA était de 3,2% au niveau national avec 4,1% pour les femmes contre 2,1% pour les hommes de 15-49 ans. Le milieu urbain est plus touché que le milieu rural. La revue des performances montre que le Congo a enregistré des progrès importants. Avec une attention concentrée des autorités, la cible serait donc à la portée du pays si les programmes en cours perséverent dans le même élan.

OMD 7 : Assurer un environnement durable. Le Gouvernement met en œuvre une politique active dans le domaine de l'environnement. Les aires protégées destinés à préserver l'environnement représentent plus du dixième de la superficie nationale (11% en 2010). La cible des 70% de zones forestières pour 2015 est potentiellement réalisable au regard de la proportion des zones forestières qui se situait à 65% en 2008 alors qu'elle était à 65,1% en 1990 et 64,6% en 2002.

La proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable s'améliore au quotidien. Mais des efforts restent à faire, car la proportion de la population ayant accès à l'eau potable quoiqu'en nette progression, cache des disparités locales en défaveur du milieu rural. En ce qui concerne la proportion de la population utilisant des installations sanitaires améliorées, les données sont négatives.

OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Le plan d'atteinte des OMD montre que la réalisation des OMD nécessite des ressources énormes. Le financement interne ne suffisant pas, l'aide extérieure s'avère nécessaire. Une mobilisation accrue de crédits budgétaires importants doit être accordée au profit des secteurs sociaux. Le partenariat à mettre en œuvre vise à la maîtrise et à la réduction du taux de chômage des jeunes, notamment dans les centres urbains, à l'alignement des revenus par rapport au coût de la vie, à la mise des médicaments essentiels à disposition des couches les plus défavorisées, à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes par la promotion des stratégies de renforcement du pouvoir économique des femmes, à la vulgarisation de l'utilisation des TIC et à l'amélioration du cadre de vie.

En résumé, le Congo a posé de vrais jalons pour l'atteinte des OMD et pour le progrès vers l'émergence économique du pays. Les cinq prochaines années constituent une période critique à ces égards. Le Gouvernement est conscient des enjeux : il faut intensifier les réformes, accélérer le rythme d'exécution des actions, dont les projets d'investissement, avec une attention accentuée sur les résultats de développement, afin de propulser le Congo durant ces cinq années dans la voie de l'Émergence et l'atteinte des OMD. A l'inverse, tout relâchement dans les efforts ou dans l'un des piliers mentionnés ci-dessus risque fort de compromettre cet élan collectif et de ramener le pays dans l'instabilité et la vulnérabilité et d'exposer les populations dans la précarité économique, malgré la richesse considérables du sous-sol et du sol congolais.

Les sections suivantes récapitulent les stratégies, les principaux programmes et projets phares que le Gouvernement est résolu à mettre en œuvre pour relever ce défi pour la période 2012-2016

Le VIH/SIDA

146. **La situation, les acquis récents et les défis. La pandémie du VIH/SIDA demeure une préoccupation majeure.** Selon les résultats de l'enquête de séroprévalence et les indicateurs du SIDA (ESIS-C), la situation s'est améliorée puisque le taux de prévalence globale du VIH (tous sexes confondus) est passé de 4,2% en 2003 à 3,2% en 2009. Si en 2003 le niveau le plus élevé de cette prévalence atteignait 9% dans certaines localités, en 2009 le niveau le plus élevé se situe, selon cette dernière enquête à 4,8%. Il ressort de cette enquête que le taux de prévalence du VIH est de 3,2 % pour les personnes de 15 à 49 ans. Cette prévalence du VIH est légèrement plus élevée en milieu urbain (3,3 %) qu'en milieu rural (2,8 %).

147. La mise en œuvre du cadre stratégique de deuxième génération (2009-2012) a permis d'observer des progrès appréciables dans le domaine de la prévention du VIH avec :

- l'acquisition et la mise en fonctionnement de la toute première Unité Mobile de dépistage du VIH (UMODEV) en décembre 2009 ayant permis à un nombre considérable de personnes de connaître leur statut sérologique ;
- Les activités de prévention ont été également menées auprès des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (MSM) ;
- La pérennisation du travail de prévention auprès des professionnelles de sexe ;
- Le renforcement des activités de la Ligne Jaune et l'accroissement sensible du nombre d'appels ;
- L'organisation des Kermesses SIDA vacances à Brazzaville, Pointe-Noire et Ouesso.

Par ailleurs, il convient de souligner que la pérennisation de l'approche culturelle, impliquant les médiateurs traditionnels dans la lutte contre le Sida semble porter ses fruits.

Un nombre de plus en plus important de personnes acceptent de se faire dépister, et les PVVIH, prises en charge dans les structures de santé, sont plus nombreuses dans les douze départements du pays.

148. **Les principaux programmes et actions phares sont :**

- l'intensification des activités de prévention au niveau communautaire, sur les lieux de travail et en milieu de soins ;
- l'amélioration de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées ;
- l'amélioration de l'approvisionnement et la distribution des réactifs, des ARV et des consommables ;
- le renforcement du système de suivi-évaluation et de la surveillance épidémiologique ;
- le renforcement des partenariats public - privé et de la société civile ;
- le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire, au niveau de la force publique, en milieu agricole, en milieu forestier et dans les transports.

D- LA PROTECTION SOCIALE ET L'INCLUSION DES GROUPES VULNÉRABLES

La protection sociale

149. **La situation, les acquis récents et les défis.** La faiblesse de la couverture sociale témoigne de l'absence d'un système cohérent de sécurité sociale dans le pays. En effet, le domaine d'application des mesures de protection sociale est limité aux seuls fonctionnaires et aux agents du secteur privé malgré l'élaboration et l'adoption d'une loi-cadre de refondation de la sécurité sociale qui institue une sécurité sociale couvrant à travers ses différentes composantes, la grande majorité de la population. Le nombre de retraités de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est passé de

34 594 personnes en 2009 à 35 205 en 2010 alors que les effectifs de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) atteignaient le chiffre de 18 950 personnes en 2010.

150. La situation actuelle révèle que l'équilibre financier du modèle « par répartition » d'un retraité pour quatre salariés a été rompu. La dynamique démographique actuelle impose au système économique congolais de créer davantage d'emplois formels, afin de garantir l'équilibre intergénérationnel et la viabilité des deux caisses de retraite.

151. Le Gouvernement entend renforcer la politique de protection sociale en vue de la refondre dans un cadre institutionnel intégré comprenant les stratégies de prévention, d'atténuation et de réaction contre le risque social et ses effets. Il entend aussi renforcer les politiques d'emplois, d'assurance sociale et de sécurité sociale qui visent la prise en charge universelle des populations. L'objectif est aussi d'assurer l'intégration socioprofessionnelle des personnes et groupes sociaux vulnérables.

152. **Les programmes et actions phares comprennent :** (i) l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées ; (ii) le soutien aux personnes du 3^{ème} âge ; (iii) la prise en charge psychosociologique des indigents et des victimes du VIH/SIDA et d'autres maladies invalidantes ; (iv) l'appui à la mise en place des mécanismes de protection et de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur informel ; (v) la meilleure gestion de la vulnérabilité aux chocs ; et (vi) le renforcement des capacités des structures œuvrant au profit du développement de la solidarité.

La promotion des mutuelles de santé.

153. **La situation, les acquis récents et les défis.** Les difficultés d'accès aux services de santé sont dues en partie aux insuffisances en capacités, et en moyens financiers. Naturellement, ces difficultés accroissent la précarité et la vulnérabilité au sein des populations, notamment les couches les plus pauvres.

154. **Les programmes et actions phares.** Pour faciliter l'accès aux services de santé et renforcer les capacités productives des populations, le Gouvernement entend développer des programmes ciblés visant à : (i) créer des mesures incitatives pour l'installation des mutuelles de santé ; (ii) encourager les mutuelles communautaires de santé ; et (iii) sensibiliser la population sur les avantages de l'appartenance à une mutuelle de santé.

Les Groupes vulnérables

155. **La situation, les acquis récents et les défis.** La faiblesse de la protection sociale au Congo est illustrée par les mécanismes existants qui ne couvrent pas tous les risques de vulnérabilité et de fragilité et ne prennent en compte qu'une infime partie de la population, en l'occurrence les travailleurs du secteur formel. Toutefois, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts surtout en faveur de la promotion de la femme et des autres groupes vulnérables en cohérence avec sa vision d'un développement inclusif.

156. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Ces efforts se déploieront selon trois axes : (i) le renforcement des programmes de promotion de la femme et de sa participation à la vie politique, économique et sociale en parité avec les hommes ; (ii) le renforcement des programmes de

protection des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, peuples autochtones, etc.) ;
(iii) le renforcement de la protection sociale et la promotion des mutuelles de santé.

La famille et l'enfance

157. **La situation, les acquis récents et les défis.** En raison de l'absence d'une politique nationale en faveur de la famille, celle-ci reste confrontée à de nombreux problèmes de logement, d'alimentation, d'éducation, de santé et de transport, notamment. La situation des enfants est particulièrement préoccupante et se lit à travers les indicateurs présentés dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation. Cependant, on peut noter quelques acquis au nombre desquels figurent :

- les mesures de gratuité (frais de scolarité, traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans, identification des femmes présumées atteintes de fistules obstétricales et la réintégration socio-économique des femmes guéries de cette pathologie, opérations de la césarienne...) ;
- la prime de transport de 10 000FCFA pour les fonctionnaires et l'augmentation de 10% du salaire minimum payé aux agents de l'Etat, qui passe de 64 000 à 70 000 francs CFA ;
- la majoration de plus de 100% des allocations familiales versées mensuellement par l'Etat aux enfants à la charge des fonctionnaires. Les allocations qui avaient déjà augmenté en 2011 de 1 200 à 2 000FCFA sont désormais portées à cinq mille (5 000) francs CFA par enfant et par mois
- l'augmentation de 50% des bourses des étudiants.

En outre, le Gouvernement a pris en charge environ **22 106** orphelins et autres enfants vulnérables, réinsérer **300** enfants de la rue entre 2009 et 2010 et scolariser **411** enfants pendant la même période.

158. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Concernant l'enfance, les efforts au cours de la période seront orientés vers une meilleure application de textes réglementaires relatifs aux droits des enfants, l'enregistrement systématique des enfants à l'état civil, la lutte contre la malnutrition, la morbidité et la mortalité infantiles, les mauvaises conditions d'éducation de base, la sexualité précoce, tant en milieu urbain que rural. Par ailleurs, des actions spécifiques seront menées pour lutter efficacement contre l'exploitation des enfants (travail, prostitution, enfants soldats, traite des enfants) et garantir une prise en charge des enfants en difficulté, notamment ceux infectés et affectés par le VIH-SIDA.

Les personnes handicapées

159. **La situation, les acquis récents et les défis.** Suite à l'élaboration du plan d'action national pour la décennie des personnes handicapées, le gouvernement a pu prendre en charge 1 600 personnes handicapées entre 2009 et 2010.

160. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Il entend réaliser (i) la production des supports de la langue de signes et du braille ; (ii) l'alphabétisation des adolescents et adultes handicapés ; (iii) l'appui au dépistage et intervention précoces des handicaps.

Les peuples autochtones et autres minorités

161. **La situation, les acquis récents et les défis.** Le Gouvernement a pu scolariser plus de **4 011** enfants autochtones entre 2009 et 2010, et **4 864** ont bénéficié d'autres programmes dans la même période. En outre, il a été promulgué la loi n°5/2011 sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones (droits civiques, politiques, sociaux, culturels, ainsi que le droit à la propriété).

162. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Le Gouvernement entend garantir la protection et la promotion des droits des peuples autochtones par:

- l'accès universel à l'école et à la santé à tous les citoyens, notamment aux enfants des peuples autochtones tout en respectant leurs us et coutumes ainsi que leur calendrier et agenda spécifiques);
- l'exercice effectif des droits civiques et politiques reconnu par la constitution (par une représentativité effective dans les instances publiques) ;
- la préservation de leur patrimoine culturel.

En ce qui concerne les sans mélanines (albinos), l'appui va consister en la prise en charge de certains soins médicaux spécifiques.

La promotion de la femme

163. **La situation, les acquis récents et les défis.** La femme occupe une place centrale dans l'organisation sociale et joue un rôle critique dans l'équilibre de la famille et de la société. Elle constitue le « ciment » de l'unité familiale. Au Congo, les femmes représentent plus de la moitié de la population (51,4%, selon l'enquête ECOM2). En milieu rural, elles prennent une part active dans la production (58,3%). Leurs activités en zones rurale et urbaine contribuent directement à la sécurité alimentaire. Elles s'impliquent particulièrement dans la vie sociale de la famille (éducation de base, santé, assistance à l'enfance, etc.).

164. Cependant, cette position n'est reflétée ni dans le statut économique, ni dans le statut politique de la femme au sein de la société congolaise. Certes, de gros efforts ont été consentis dans le domaine de l'éducation de base où le Congo a presque atteint la parité, mais les écarts persistent : (i) dans le domaine économique : accès à la terre et au capital financier ; (ii) dans le domaine politique : faible représentation au Gouvernement, dans les institutions constitutionnelles, parmi les élus et dans les sphères de décision aussi bien publiques que privées, etc.

165. La société et le Gouvernement congolais sont de plus en plus conscients de ces écarts, qui s'ils persistent, limiteraient la capacité du Congo à promouvoir un développement inclusif à la mesure de tout son potentiel humain et une vraie prospérité partagée. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de porter une attention accentuée sur la femme, les enfants et la famille dans son programme de développement.

166. **Les stratégies, programmes et actions phares.** La promotion de la femme passe par : (i) l'amélioration du statut politique, économique, social et culturel de la femme ; (ii) la protection et la préservation de la famille ; et (iii) le renforcement des capacités des institutions de promotion de la famille et des ménages d'accueil des orphelins et enfants vulnérables.

167. Les principaux programmes comprennent :

(i) **Sur le plan économique** : l'amélioration du code foncier pour faciliter l'accès des femmes à la propriété foncière, la facilitation de l'accès des femmes aux moyens de financement, y compris la

micro finance, l’alphabétisation accélérée, en ciblant notamment les femmes, et le renforcement des capacités managériales des femmes par des programmes de formation ciblés ;

(ii) **Sur le plan juridique** : la révision du cadre juridique, afin d’assurer la parité des genres (lois sur les héritages, la justice matrimoniale, les partis politiques, etc.) ;

(iii) **Sur le plan politique et administratif** : la nomination des femmes au Gouvernement, dans les organisations publiques et privées, ainsi que l’appui direct aux associations féminines.

E- SPORT, CULTURE ET ARTS, EDUCATION CIVIQUE ET JEUNESSE

Le Sport et l’Education Physique

168. **La situation, les acquis récents et les défis.** Des réalisations ont vu le jour sur le plan des infrastructures, dont les réhabilitations du stade A. MASSAMBA-DEBAT et du Stade Municipal de Pointe-Noire ; les constructions des stades Denis SASSOU NGUESSO à Dolisie, Marien NGOUABI à Owando et du gymnase omnisport d’Oyo. Les efforts consentis ces dernières années ont permis d’assurer une visibilité du pays au plan international, notamment dans certaines disciplines sportives :

- **Au Football**, champion d’Afrique junior en 2007 ; vainqueur de la Coupe de la CEMAC en 2007 et 2010 ; médaillé de bronze à la Coupe d’Afrique cadets et quart-finaliste au mondial de la même catégorie en 2011 et médaillé d’or aux jeux de la Francophonie en 2009,
- **Au handball**, par deux fois de suite les équipes congolaises sont arrivées en finale de la compétition continentale (en nation et en club) ; le Congo est médaillé d’argent aux jeux africains de Maputo en 2011 ;
- **Au tennis de table**, le Congo est médaillé d’or au championnat d’Afrique en 2007 ; médaillé d’or en dames et médaillé de bronze en homme au championnat du monde de 2009; etc.

169. **Les programmes et les actions phares** sont : (i) la finalisation du plan national de développement du sport dans le cadre d’un partenariat public-privé, visant à doter chaque département d’infrastructures viables ; (ii) le renforcement des capacités d’offre d’activités sportives (avec la poursuite des constructions et réhabilitations des différentes infrastructures) (iii) La promotion de l’éducation physique par l’aménagement des plateformes sportives dans les établissements scolaires et universitaires du pays, et (iv) la promotion du sport par :

- Le développement de la coopération et des partenariats avec les associations sportives et les organismes internationaux ;
- L’organisation des jeux scolaires et universitaires, ainsi que des compétitions locales et départementales pour détecter des talents.

La Culture et les Arts

170. **La situation, les acquis récents et les défis.** La culture et les arts ont récemment marqué l’image nationale et internationale du Congo. En témoignent : certains écrivains ont été couronnés de prestigieux prix littéraires, dont le prix Goncourt en 2004 ; la participation des artistes au Festival mondial des arts nègres à Dakar en décembre 2010 ; l’érection de plusieurs « monuments témoins »

notamment de l'histoire politique de la république, qui constituent autant d'avancées dans l'affirmation d'une identité culturelle par le secteur.

171. **Les programmes et actions phares** sont : (i) la protection du patrimoine national (naturel, culturel et artistique) ; (ii) la promotion des industries culturelles et artistiques (appui aux industries culturelles endogènes, au ballet national et au théâtre national...) ; (iii) la construction de la cité de la Culture (devant abriter le FESPAM), du musée national, et de la direction des archives nationales et de la documentation ; (iv) la construction des espaces culturels et artistiques (maison de la culture intégrant bibliothèque, salle de spectacles et d'expositions, musée) dans chaque département ; et (v) le développement des partenariats au plan national et international.

Education Civique et Jeunesse

172. **La situation, les acquis récents et les défis.** Après la longue période d'instabilité politique et de délitement de l'administration publique, force est de constater la nécessité d'une réhabilitation morale de la société congolaise. A ce titre, l'éducation civique est un des maillons essentiels qui prépare à l'atteinte des objectifs de modernisation et d'industrialisation du Congo que prône « le Chemin d'Avenir ».

173. **Les principaux programmes et actions phares** sont : (i) l'élaboration de la politique nationale de la jeunesse et de l'Education civique ; (ii) la lutte contre les antivaleurs ; (iii) la promotion de la culture de paix et de l'éducation à la citoyenneté ; (iv) l'amélioration de l'encadrement du mouvement associatif de jeunes ; (v) la création d'un fonds de capital risque pour les jeunes ; (vi) l'élaboration et vulgarisation des programmes d'éducation civique dans les cycles préscolaire, primaire, secondaire, ainsi qu'en milieu professionnel; et (vii) la réhabilitation des camps de jeunesse (Djoué, Kindamba, Aubeville, Odziba).

PILIER 5: ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE

A. LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ÉQUILIBRÉ

174. **La situation, les acquis récents et les défis.** La répartition de la population, des opportunités et des activités économiques sur le territoire national, est particulièrement déséquilibrée. Les analyses des conditions de vie et de la pauvreté ont révélé des écarts importants entre zones rurales et zones urbaines. Il en est de même de la distribution des opportunités économiques, notamment les infrastructures, les services productifs et sociaux essentiels (éducation, santé, eau, etc.). La persistance de ces écarts contribue à l'exode des populations, notamment les plus jeunes, vers les villes, ce qui accentue l'appauvrissement relatif des zones rurales et exacerbe les problèmes d'emploi et de disponibilité des services sociaux dans les villes. Le Gouvernement est conscient de ce défi majeur et en a fait une priorité dans sa stratégie de développement. Beaucoup a déjà été fait dans ce domaine, dans le cadre des programmes de municipalisation accélérée, de décentralisation et de développement local. Mais ces programmes doivent être approfondis et leur exécution accélérée et soutenue.

175. **Les stratégies, programmes et actions phares.** Le Gouvernement entend renforcer les programmes précités et les déployer sur toute l'étendue du territoire. **L'objectif est de mieux « distribuer » les opportunités économiques dans les différents départements du pays, et entre les villes et les campagnes, de sorte qu'aucune région ni groupe de populations ne soient « laissés pour**

compte » dans le développement du pays. Les programmes majeurs comprennent la décentralisation, la municipalisation accélérée, les programmes de revitalisation du tissu villageois et ceux de mise en valeur des bassins transfrontaliers de développement. S’y ajoutent aussi les programmes de développement rural et urbain, ainsi que les politiques ciblant les « poches » de marginalisation et de pauvreté.

176. **Renforcer la municipalisation accélérée et la revitalisation des villages.** Le Gouvernement entend continuer et renforcer la stratégie de municipalisation accélérée pour les zones urbaines. Dans cette deuxième phase, les autorités entendent mettre l’accent sur le développement et la mise en œuvre de *plans de développement économique local* autour desquels s’organisera la provision de services d’infrastructures. Ces plans seront mis en cohérence avec les stratégies sectorielles nationales et les politiques de diversification par grappes auxquelles sont associées les *Zones Economiques Spéciales (ZES)*.

177. **Pour les zones rurales, la stratégie vise à équiper et assainir les villages pour en faire des pôles de développement local, en s’inspirant de la Municipalisation Accélérée qui a contribué au développement rapide des zones urbaines congolaises.** Cela permettra d’améliorer le cadre de vie des ruraux et d’accroître leurs capacités à approvisionner les marchés urbains. Il s’agit de l’équivalent des. Les projets phares comprennent :

(i) **Les contrats Etat-départements** : Outils financiers de la politique d’aménagement du territoire qui concrétisent les relations organiques, fonctionnelles et financières entre l’Etat et les Conseils départementaux et assurent une articulation annuelle et chiffrée des priorités exprimées par les collectivités locales ;

(ii) **les villages du millénaire** : En cours d’expérimentation à Etoro et Obaba, qui s’inscrivent dans la logique du confortement de l’arrière-pays grâce au renforcement des infrastructures et équipements de proximité ; l’expérience est financée par l’Etat, les collectivités locales, les ONG et le PNUD. Une nouvelle expérience est en cours avec l’Ente Nazionale Idrocarburi (ENI) à Hinda.

178. **Mettre en valeur les bassins transfrontaliers de développement** La mise en valeur des bassins transfrontaliers de développement constitue l’une des réponses stratégiques pour la redynamisation des échanges entre les populations du Congo et celles des pays voisins, et pour l’éclosion des zones concernées. Ces bassins transfrontaliers sont situés à proximité, d’une part, des corridors prioritaires de développement définis par le NEPAD et, d’autre part, des axes lourds de transport arrêtés dans le Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique centrale (PDCT-AC).

179. **Les principaux programmes et actions phares** : En cohérence avec les stratégies d’intégration régionale, le Gouvernement s’est engagé à donner la priorité aux projets à fort potentiel intégrateur et au développement des interdépendances en vue de la transformation des zones transfrontalières en foyers de prospérité. A cet effet, chaque bassin disposera d’un portefeuille de projets de mise en valeur des potentialités existantes et des échanges présents et à venir. Ces projets seront logés dans un plan concerté d’aménagement et de développement transfrontalier (PCADT) proposant une vision de développement des bassins concernés.

B. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

180. L'objectif est de préserver les richesses naturelles du pays, tout en les valorisant de façon soutenable pour le bien-être à long terme des populations. Les programmes comprennent : (i) la protection de l'environnement, et (ii) la lutte contre le réchauffement climatique.

181. **La protection de l'environnement.** La stratégie consiste à intégrer la protection de l'environnement dans toutes les activités socio-économiques menées sur le territoire congolais, de façon à gérer durablement l'environnement et le prélèvement des ressources naturelles qu'il abrite. Ainsi, les actions de protection de l'environnement concerneront en particulier les programmes agricoles, forestiers, miniers, énergétiques et les programmes d'infrastructures et de transport. Le Gouvernement veillera aussi à inclure des modules de formation sur ces préoccupations dans les programmes de l'éducation secondaire, supérieure et de la formation professionnelle. Aussi, en ce qui concerne la *Gestion durable des ressources naturelles le Gouvernement entend : (i) valoriser les produits forestiers non ligneux ; (ii) créer un parc animalier au nord de Brazzaville ; (iii) mettre en œuvre le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR) ; (iv) aménager le jardin botanique et zoologique de Brazzaville.* Enfin, le Gouvernement entend aussi lutter contre les pollutions, à travers le projet « *Lutte contre l'introduction volontaire des herbes et animaux envahissants* ».

182. **La lutte contre le réchauffement climatique.** Il s'agira de réduire l'empreinte des activités économiques générées par la politique de développement sur le changement climatique, notamment à travers une politique adaptée de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+). La mise en œuvre du REDD+ se traduira à travers : (i) le Projet pilote REDD+ URFE -Pikounda nord ; (ii) la mise en place d'un laboratoire de géomatique de la cellule MRV ; (iii) le Projet pilote REDD+ Efficacité énergétique autour des grandes villes ; et (iv) le Projet pilote REDD+ Gestion des séries de développement communautaire.

5. LA PROGRAMMATION MACROÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE DE LA STRATÉGIE

A. LES PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES 2012-2016

✚ La Croissance et l'inflation

183. **La croissance.** Sur la base des évolutions favorables attendues sur le plan international et l'exécution efficace des principaux programmes et actions phares du DSCERP, les projections indiquent que l'économie congolaise renforcera ses bonnes performances des années précédentes sur la période 2012-2016. La croissance atteindra un rythme moyen annuel de l'ordre de 8%, tirée par le dynamisme accru du secteur hors pétrole. La montée en régime de l'exploitation pétrolière (Moho- Bilondo) et minière (fer, potasse, etc.), viendrait « booster » la croissance et porter le taux moyen annuel au-delà de 10% sur la période.

184. **L'inflation.** Elle pourrait être contenue en deçà de 5% sur la période et passerait même en dessous de 3% à l'horizon 2016 ; ce qui serait en cohérence avec les objectifs de convergence de la CEMAC. Cette performance serait la résultante des bonnes tendances dans les trois principales

composantes de l'inflation. L'inflation « importée » continuera de baisser avec les perspectives d'une relative stabilité des prix internationaux des produits alimentaires et des produits pétroliers. L'inflation structurelle (*coûts des facteurs de production*) serait contenue, avec la réduction attendue des coûts de transactions suite au renforcement des infrastructures et la libéralisation du commerce. Aussi, la rationalisation du marché du travail et des marchés financiers ainsi que l'amélioration induite de la productivité des facteurs, permettraient de réduire les coûts unitaires du travail et du capital, favorables à la diminution de l'inflation structurelle. Enfin, *au niveau monétaire*, les politiques prudentielles communautaires et la stratégie fiscale pro-croissance mais prudente du Gouvernement permettraient d'éviter une surchauffe de la demande agrégée, ce qui contribuera à contenir la composante « monétaire » de l'inflation.

L'accompagnement budgétaire

185. **Les dépenses de l'Etat.** Pour accompagner la mise en œuvre des programmes, le Gouvernement entend accroître les dépenses de façon soutenue mais prudente, afin d'éviter des dérapages qui mettraient en péril la stabilité macroéconomique. Le Gouvernement entend libérer davantage de ressources à l'investissement pour financer le développement. Cela permettra de maîtriser la progression de l'ensemble des dépenses à un rythme annuel de l'ordre de 11% sur la période 2012-2016, permettant ainsi de stabiliser son ratio au PIB autour de 40%.

186. **Les recettes de l'Etat.** La mobilisation des recettes représentera un défi pour le Gouvernement. D'un côté, il faudra tout mettre en œuvre pour mobiliser les recettes à la mesure des besoins ; mais de l'autre, le Gouvernement devra rester attentif aux fins d'éviter une fiscalité trop lourde à l'endroit du secteur privé dans le but de préserver un climat incitatif pour l'investissement et la croissance. Le Gouvernement entend améliorer la mobilisation des recettes propres à travers entre autres, les réformes en cours ainsi que l'élargissement de l'assiette fiscale.

187. Avec les efforts de renforcement du partenariat multilatéral, les **ressources externes** devraient aussi connaître une progression favorable. Conformément aux engagements pris dans le cadre du *Point d'achèvement de l'Initiative PPTTE* et de la *Déclaration de Paris*, pour une gestion efficace de l'Aide Publique au Développement (APD), l'essentiel des ressources extérieures sera constitué de financements à des taux concessionnels.

188. **Le solde budgétaire.** Reflétant ces tendances qui traduisent à la fois l'ambition et la prudence, le solde budgétaire restera excédentaire et pourrait se fixer autour de 3% du PIB. Le solde primaire hors pétrole va se maintenir à son niveau actuel, bien que déficitaire. Ces tendances permettront au Congo de continuer dans la voie du désendettement.

B. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012-2016

189. Traduisant les priorités de la stratégie, le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT-Global) indique que les efforts du Gouvernement sur la période 2012-2016 porteront sur le développement social, la diversification de l'économie et le renforcement des infrastructures. Un accent particulier sera accordé au développement des secteurs clés de croissance comme expliqué dans les stratégies des grappes (agriculture, élevage, pêche et sylviculture, exploitation forestière, exploitation minière et industrie touristique). En accompagnement des stratégies sectorielles, le Gouvernement entend consacrer des efforts adéquats pour soutenir la base compétitive de l'économie, notamment **les**

infrastructures (voies de communication, énergie électrique, eau potable, TIC, etc.) et les ressources humaines. Ces priorités sont exprimées dans les parts relatives de ces composantes dans le total des dépenses publiques. Le CDMT indique en effet, que les secteurs de croissance et de développement social vont voir leur part respective augmenter de 1,3 point entre 2012 et 2016.

C. COMMENT LE CADRE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE ASSURE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ?

🚦 La réduction de la pauvreté et le développement social (les OMD)

190. **La Pauvreté monétaire.** Avec une croissance hors pétrole de 10%, le scénario de référence affiche une baisse sensible du taux de pauvreté monétaire qui passerait de 50,7% en 2005² à 33,4% en 2015, soit 1,6 point en dessous de la cible fixée (35,0%). **Ces résultats montrent que la mise en œuvre du DSCERP permettra une amélioration substantielle des conditions de vie des populations et l'atteinte de l'OMD 1 relatif à la réduction de l'extrême pauvreté.**

191. **L'Éducation.** Le taux net de scolarisation au primaire connaîtra une augmentation moyenne de 3% par an, pour n'atteindre la cible de 100% qu'en 2016. Cette progression résulterait de la croissance soutenue des dépenses publiques consacrées au secteur de l'éducation (13,0% des dépenses budgétaires en 2016 contre 11,7% en 2011).

192. **La Santé.** Des mesures importantes sont mises en œuvre, telles la gratuité du traitement du paludisme, du VIH/SIDA et de la césarienne. Le scénario de référence montre une amélioration progressive des indicateurs - taux de mortalité infanto-juvénile et de mortalité maternelle - sur la période 2012-2016. Mais ces progressions favorables sont insuffisantes pour rattraper les retards du passé et atteindre les cibles OMD en 2015. Il faudra donc un effort accru en ressources allouées et une efficacité améliorée dans l'exécution des actions pour infléchir les tendances et rendre les cibles OMD santé accessibles en 2015.

D. COMMENT LE CADRE DE RÉFÉRENCE ASSURE LA STABILITÉ MACROÉCONOMIQUE ?

193. **Prélèvements fiscaux.** La mobilisation des recettes représentera un défi majeur pour le Gouvernement congolais. Nonobstant les besoins importants de financement public de la stratégie, le Gouvernement devrait continuer à garantir un cadre fiscal incitatif à l'investissement privé.

194. **Endettement public.** Sur la période 2012-2016, le taux d'endettement actualisé serait en moyenne de 19%, niveau largement inférieur à la norme de 30,0% pour les pays de même profil que le Congo. L'encours actualisé de la dette publique représenterait en moyenne 68% des recettes budgétaires propres, contre un plafond établi à 200% selon les critères de soutenabilité de la dette. C'est dire que le scénario de référence s'inscrit entièrement dans la logique d'un désendettement continu du Congo.

²Source : ECOM 2005, CNSEE

195. **Les risques.** D'après les simulations, l'économie congolaise resterait très sensible aux évolutions de l'environnement international à cause du poids encore important du pétrole dans son économie au cours de la période. Le Gouvernement entend gérer avec efficacité la marge de manœuvre que lui offre la manne pétrolière pour se mettre progressivement à l'abri des retournements de la conjoncture internationale. Les analyses indiquent aussi que les performances susmentionnées (10% de croissance du PIB hors pétrole) ne sont en rien garanties, mais conditionnées par la mise en œuvre résolue et efficace de la stratégie. Dans le cas contraire, l'économie congolaise régresserait vers les tendances lourdes du passé et « végéterait » avec une croissance erratique avoisinant 5 à 6 % par an. Ce niveau de croissance resterait insuffisant pour garantir l'atteinte des OMD et éloignerait le pays de la réalisation de ses ambitions d'émergence.

6. FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

A. LE COÛT GLOBAL DE LA STRATÉGIE

196. La capacité de mobilisation des financements adéquats – en volume et en modalités – constitue l'une des principales contraintes à la traduction des visions, politiques et programmes d'actions, en réalités tangibles. A cet égard, les besoins financiers importants induits par les politiques ambitieuses et volontaristes nécessitent une forte mobilisation des ressources à la fois publiques et privées.

197. Selon les estimations des coûts des programmes prioritaires dans les PAP/CDMT sectoriels, le besoin de financement de l'ensemble de la stratégie sur la période 2012-2016 s'élèverait à environ **13 000 milliards** de Francs CFA. Les projections macroéconomiques précédentes indiquent que, avec une croissance réelle de 8% et un taux moyen de prélèvement fiscal de 24% pour le secteur hors pétrole et 14% pour les recettes pétrolières, l'Etat mobiliserait environ les **trois quarts (75%)** des financements sur ressources propres, ce qui laisserait un gap de financement d'un quart des besoins, soit environ **3 500 milliards de FCFA**.

B. LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS

198. Le Gouvernement mobilisera des ressources supplémentaires grâce à une stratégie créative et innovante qu'il entend hisser au rang de ses priorités. La stratégie sera un mix: (i) d'emprunts publics à des conditions concessionnelles ; (ii) d'émissions et vente de titres publics pour profiter du potentiel de financement des marchés monétaires et financiers sous régionaux ; (iii) de recours au privé, par le renforcement du Partenariat Public-Privé, par la mise en place de contrats de services, de concession de certains services publics au privé, l'utilisation des BOT (*Built-Operate-Transfert*) dans la construction d'infrastructures, la création de sociétés à économie mixte, ainsi que l'appel à contribution directe des populations dans le financement des secteurs sociaux (éducation et santé).

CHAPITRE 1 : APERCU DU DSCERP 2012-2016

PRESENTATION DU DSCERP 2012-2016

199. Le **DSCERP 2012-2016**. Le présent Document de Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté » (DSCERP 2012-2016) est le Livre 1 du Plan National de Développement (PND) du Congo. Il présente une synthèse intégrée des stratégies et politiques sectorielles à moyen terme que le Congo entend mettre en œuvre pour concrétiser la vision du Président, explicitée dans le « Chemin d'Avenir ». L'objectif principal de cette vision, est d'accélérer la modernisation de la société et l'industrialisation du pays. La perspective étant de générer une prospérité accrue et partagée afin de préparer l'émergence du Congo dans l'économie mondiale.

200. Le DSCERP 2012-2016 constitue aussi une nouvelle génération de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Congo connue sous l'acronyme DSRP, dont la première édition fut adoptée en 2008. Celui-ci a été élaboré dans un contexte d'accession au Point d'Achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) qui devait soulager le Congo par l'annulation d'une part importante de sa dette extérieure.

201. Malgré les contraintes d'alors, le Gouvernement n'avait ménagé aucun effort pour garantir une approche participative et consultative dans l'élaboration de ce cadre stratégique. Toutefois, nonobstant ces efforts et sous la contrainte d'un calendrier très « serré » pour satisfaire les exigences du Point d'Achèvement, cette première édition du DSRP avait connu quelques difficultés d'appropriation nationale qui ont pour partie handicapé son implémentation (mise en œuvre, suivi et évaluation). Le problème d'appropriation a été plus manifeste à deux niveaux : (i) avec les sectoriels, et (ii) dans le processus budgétaire.

202. Le premier concerne l'appropriation et la reconnaissance du cadre stratégique et de ses programmes prioritaires par les principales parties prenantes, notamment les ministères sectoriels. En effet, dans la logique de la « gestion axée sur les résultats » dans laquelle s'est engagé le Gouvernement, les sectoriels sont les premiers responsables de la conception, la programmation, la budgétisation et l'exécution des actions, et donc redevables des résultats. Toutefois, malgré une approche consensuelle, les contraintes de calendrier d'une part, et de l'autre les contraintes de capacités qui étaient alors manifestes par l'absence ou la faiblesse des stratégies sectorielles et programmes d'actions, ont concouru à une faible implication dans la préparation du cadre stratégique et de son PAP par les principales parties prenantes. En effet, lors de l'adoption du DSRP1, nombreux étaient les ministères qui n'avaient pas achevé le processus de validation de leur stratégie sectorielle et des programmes qui devaient en découler. Cela a constitué un obstacle à la mise en œuvre effective de la stratégie.

203. Le second problème concerne la reconnaissance du cadre stratégique comme le cadre de référence pour l'établissement des priorités nationales et l'alignement du budget de l'Etat sur ces priorités. Certes, le Gouvernement a épousé le DSRP comme cadre stratégique national consensuel. Toutefois, malgré les progrès importants accomplis dans l'alignement stratégique du budget depuis la mise en place du CDMT, le DSRP n'est pas encore suffisamment pris en considération dans le processus de discussions, d'allocation et de prévision budgétaires. Comme relevé dans les « revues

des dépenses publiques», faites avec les institutions de Bretton Woods : « les allocations budgétaires n'étaient pas toujours conformes aux priorités de la stratégie ; ce qui a constitué un handicap dans la mise en œuvre de certains programmes ».

204. Les Autorités Congolaises, après une franche revue de ses insuffisances, ont résolu de renforcer le processus de planification vers la responsabilisation entière des sectoriels et l'alignement stratégique effectif du budget pour améliorer l'efficacité des interventions de l'Etat. Elles ont pris les dispositions appropriées pour que cette deuxième génération du DSRP soit conçue, préparée et exécutée selon une logique *participative renforcée* qui assurent que « **tous s'y trouvent, tous s'y retrouvent, tous s'y reconnaissent, tous comptent et tous auront à rendre compte** ». Ces renforcements sont faits à dessein et se retrouvent dans les attributs du DSCERP sommairement décrits ci-après :

205. Le premier renforcement de substance est ***l'élargissement de la couverture thématique du cadre stratégique par rapport à la première édition***. Le DSCERP ne se limite plus seulement aux domaines traditionnels de réduction de la pauvreté tels que le secteur social ou même l'économie. Il couvre désormais tous les grands domaines d'intérêt et d'intervention de l'Etat, notamment la gouvernance politique, administrative, judiciaire et sécuritaire, les secteurs de production et stratégies intégrées de diversification, les infrastructures et les ressources humaines.

206. ***Dans la planification et la programmation des actions***, cette couverture complète, des principales missions/fonctions de l'Etat, permet au DSCERP de mieux prendre en compte les interdépendances, les complémentarités et les synergies sectorielles; ce qui renforce la cohérence de l'ensemble des actions et en maximise les effets de développement économique et social.

207. ***Pour le processus budgétaire*** également, la prise en compte de tous les grands domaines d'intervention de l'Etat et donc des principaux « centres de coûts » dans le DSCERP présente un grand avantage. Elle permet au Gouvernement de mieux opérer les arbitrages dans les choix budgétaires par le croisement des contraintes globales en ressources avec les mérites respectifs des programmes et les priorités de la stratégie nationale.

208. Le second renforcement concerne l'horizon de planification. Le *DSCERP est plus étendu en termes d'horizon de planification (5 ans), par rapport au DSRP1 (3 ans)*. L'objectif est de donner suffisamment de temps au Gouvernement et aux autres parties prenantes pour mieux s'organiser en vue d'une mise en œuvre des programmes bien séquencée dans le temps, mieux synchronisée entre les ministères et institutions au sein de l'administration et plus interactive entre le secteur public, le privé et les partenaires.

209. Une telle exécution, mieux coordonnée et mieux suivie, est essentielle pour rehausser les chances de succès de la stratégie. Toutefois, en même temps que le cadre stratégique fixe les objectifs à 5 ans, le DSCERP comprend aussi des instruments-cadres de programmation triennale glissante des actions et des budgets (le PAP et le CDMT). Cette combinaison d'un horizon de planification plus étendu avec des objectifs stratégiques définis sur 5 ans, des cibles fixées pour trois ans et révisées chaque année, sur la base des réalisations des plans d'actions et des budgets annuels, offre de meilleures perspectives de succès dans la mise en œuvre du DSCERP.

210. **« Une Feuille de route commune ».** Le troisième renforcement est sans doute le plus déterminant pour les chances de succès de la Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (SCERP). Il s'agit des documents d'opérationnalisation qui accompagnent le DSCERP. En effet, outre le DSCERP lui-même (Livre 1), le PND comprend aussi un document de programmation sectorielle (Plan d'Actions Prioritaires - PAP) qui est décliné en programmes d'actions pour tous les ministères. Le PAP sert à prioriser les actions, à en assurer la cohérence intra et inter sectorielles, ainsi que l'alignement sur les orientations et les objectifs stratégiques d'ensemble. Le PND comprend également un document-cadre de programmation budgétaire (Cadre des Dépenses à Moyen Terme, CDMT), qui sert à aligner l'allocation des ressources sur les priorités de la stratégie et les besoins des programmes prioritaires.

211. **La Responsabilisation complète des sectoriels.** Le quatrième renforcement concerne la démarche d'élaboration du DSCERP. Pour renforcer l'appropriation, le DSCERP et ses documents annexes – notamment les programmes d'actions prioritaires et les budgets de programmes - ont été élaborés par les ministères sectoriels eux-mêmes sous la coordination des structures centrales (Plan et Budget), qui ont assuré la mise en cohérence grâce à un processus interactif et itératif impliquant les sectoriels. Cette approche participative approfondie orchestrée par le Plan a permis une contribution substantielle de toutes les parties prenantes dans la préparation du DSCERP. Cela en fait un vrai «cadre intégré», qui « fédère » les politiques et programmes sectoriels et les «intègre» en un ensemble cohérent pour la poursuite des objectifs nationaux de croissance, de développement social et d'émergence du Congo.

212. **Le DSCERP, le PAP et le CDMT 2012-2016.** Comme annoncé ci-dessus, le DSCERP est accompagné d'un ensemble de « Livres » annexes, qui serviront à guider la programmation, la budgétisation et le suivi de l'exécution des actions lors des prochaines années. Les principales annexes comprennent :

- *Un Plan d'Actions Prioritaires (LIVRE2 : PAP_2012-2016) :* il fédère les principaux programmes et les plans d'actions des sectoriels pour la réalisation des objectifs de la stratégie ; le PAP est une synthèse des PAP sectoriels, auxquels sont annexés les budgets de programmes des ministères (« Budgets par Objectifs de Programmes, BOP ») ;
- *Un Cadrage macroéconomique et budgétaire – financement de la stratégie (Livre 3 : CMB-FS_2012-2016) :* Il projette les perspectives macroéconomiques à moyen terme (cadre macro) et profile l'allocation des ressources par objectifs stratégiques, domaines d'intervention, missions et institutions (les ministères et autres institutions de l'Etat) ainsi que ses modalités de financement;
- *Un Cadre Institutionnel pour le Suivi de l'Exécution et des Performances des Programmes d'Actions Prioritaires (LIVRE4 : SEP-PAP).* Ce document clé décrit le dispositif institutionnel et les outils statistiques et informatiques à mettre en place pour assurer l'exécution effective des programmes, le suivi des réalisations et l'évaluation des impacts sur le développement économique et social du pays.

213. **En résumé, grâce à sa couverture sectorielle complète et ses annexes opérationnelles, le DSCERP constitue le cœur du Plan National de Développement (« Comprehensive Development**

Framework »³) à moyen terme pour le Congo. Il offre un cadre intégré des stratégies macroéconomiques et sectorielles. Il permet d'organiser, d'une part, la programmation des actions et d'aligner le budget de l'Etat sur les priorités de la stratégie et d'autre part, le suivi effectif de l'exécution des actions et des budgets sectoriels.

POURQUOI LE DSCERP 2012-2016 ?

214. **Pourquoi le DSCERP 2012-2016 en ce moment de l'histoire du Congo ?** Le DSCERP est le « produit phare » d'un vaste chantier de renforcement du dispositif technique et institutionnel de planification stratégique et de gestion économique axée sur les résultats du développement. Ce programme a été lancé par le Gouvernement depuis 2008 avec l'adoption du DSRP. Il a été intensifié en 2009-2010, une période qui marque un tournant important dans l'histoire de la gouvernance économique récente du Congo, à la fois pour des raisons politiques et économiques.

215. *Sur le plan politique*, l'année 2009 marque bien la fin de la période de transition difficile du Congo post-conflit vers la stabilité politique et le « redéploiement » de l'attention collective vers le développement économique et social du pays. Celle-ci est l'année au cours de laquelle le Gouvernement a pu enfin tourner son attention et ses ressources sur les nécessités de réconciliation sociale et de consolidation de la paix, vers le renforcement de la démocratie et l'accélération du développement économique.

Sur le plan économique, il s'agit d'une transition importante de la **gestion des urgences** de l'après-conflit à la **planification des exigences** de développement du Congo.

216. Cette transition historique a été marquée – et rendue possible - par un évènement politique important, notamment le déroulement pacifique de l'élection présidentielle du 12 Juillet 2009, qui a reconduit le Président de la République avec une majorité significative pour un nouveau mandat de sept ans. Cet évènement signifie bien plus qu'un retour à la stabilité politique. Il traduit la satisfaction des populations dans la conduite des affaires de la Nation à travers la mise en œuvre de la « **Nouvelle Espérance** », projet de société proposé par le Président en 2002. Il traduit également l'adhésion des congolais à la nouvelle vision du Président de la République dans la modernisation et l'industrialisation du pays.

217. Dans le même temps, le Gouvernement est conscient des enjeux de ce nouveau mandat, puisqu'il faudra, **plus que jamais, traduire les promesses du « Chemin d'Avenir » en réalisations tangibles pour les populations et impulser la transition du Congo vers l'émergence économique et la prospérité partagée**. C'est bien là un défi politique majeur, pour lequel la réponse du Gouvernement conditionnera les perspectives économiques à moyen et long terme du pays.

218. *Sur le plan économique*, le Congo a entrepris des réformes importantes au cours de ces dernières années en matière de gouvernance économique et financière. Fort de cela, il a bénéficié d'une importante remise de dette en 2010, à la faveur de son **accession au Point d'Achèvement** au titre de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) et a renoué avec la communauté financière internationale sur de nouvelles bases.

³ Il s'agit du « Cadre Global de Développement » dans lequel s'inscrivent les toutes premières générations du DSRP. Les futures générations devraient progressivement évoluer vers un tel cadre tout en demeurant participatives, opérationnelles et axées sur la croissance, la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD comme objectifs stratégiques nationaux.

219. Dans cette perspective, l'allègement de la dette est bien la marque d'un « contrat de confiance » renoué entre le Congo et les Partenaires Techniques et Financiers, accompagné d'un engagement substantiel de ressources pour épauler le Gouvernement dans son programme de développement. Les ressources ainsi libérées viendront donc compléter les efforts internes pour permettre au Gouvernement d'intensifier les réformes et de mettre en œuvre un programme ambitieux d'investissements structurants, afin de diversifier l'économie, accélérer la croissance, créer des emplois, réduire la pauvreté et atteindre les OMD en 2015.

220. **Le DSCERP 2012-2016 et les PAP sectoriels constituent des innovations importantes pour une gouvernance économique renforcée.** Une forte mobilisation de ressources internes et externes devra déjà aider le Gouvernement à accroître *ses marges budgétaires* lui permettant de faire face aux dépenses d'appui à la croissance. ***Toutefois, l'atteinte des objectifs stratégiques visés nécessitera bien plus qu'un simple accroissement du volume de ressources. Elle exigera une amélioration significative de l'efficacité dans l'usage des ressources et dans la qualité des dépenses. Pour cela, le Congo a bien besoin d'une gouvernance économique renforcée.***

221. **Bien conscient de cet enjeu, le Gouvernement a lancé un vaste programme de renforcement des capacités techniques de Gouvernance depuis 2008.** Ce programme s'est matérialisé par plusieurs réalisations importantes, notamment la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'Amélioration de la Gestion des Investissements Publics (PAAGIP), la mise en œuvre du Plan d'Action Gouvernemental de Gestion des Finances Publiques (PAGGFP), avec le renforcement du système de suivi des recettes et des dépenses publiques - mise en place du Système Intégré des Dépenses et Recettes de l'Etat (SIDERE). La réforme du processus de passation des marchés publics avec la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

222. **Dans ce même élan, le Gouvernement a introduit des innovations importantes dans la gestion économique et la planification stratégique.** En particulier depuis 2009, le Gouvernement a mis en œuvre des réformes importantes en matière de gestion économique et financière, y compris l'adoption d'une nouvelle *Loi Organique portant Loi de Finances Publiques (LOLFP)*, et la progression vers un système de Gestion Axée sur les Résultats de Développement (GARD).

223. Au confluent de la réforme des finances publiques et du renforcement de la planification stratégique, le Gouvernement a adopté et mis en place un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour orienter la politique budgétaire. Le CDMT établit un « Pont » entre le Plan et le Budget . Il permet un meilleur alignement des allocations budgétaires sur les priorités de la stratégie. De ce fait, le CDMT force une transformation importante dans la culture et la pratique budgétaires, du paradigme des budgets de « moyens » (disponibilité des ressources) à celui des budgets de « fins » (traduction financière d'objectifs stratégiques) clairement spécifiées dans le cadre stratégique. Ce « mariage » du budget au plan stratégique fait de ces deux outils, les instruments clés de la poursuite des objectifs de prospérité accrue et partagée.

224. **Le DSCERP 2012-2016 : vers une culture du développement et une volonté structurée de transformer la « condition congolaise »** de transformer le Congo comme indiqué dans le « Chemin d'Avenir » n'est pas seulement une affaire technique ou financière, de mobilisation de ressources ou d'efficacité accrue dans leur usage. Bien plus, la réalisation d'une telle ambition exige une nouvelle culture de leadership et de gouvernance pour le développement.

225. En effet, les efforts de réformes du Gouvernement et l'environnement international favorable ont déjà placé le Congo parmi la douzaine de pays en développement les plus performants ces trois dernières années, notamment en matière de croissance économique. Cette performance a été reconnue et applaudie par la communauté financière internationale.

226. Toutefois, cette croissance est encore très volatile, car fortement dépendante des ressources pétrolières dont les prix sont extrêmement fluctuants. Cette grande volatilité limite les effets bénéfiques de la croissance sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration soutenue des conditions de vie des ménages. A titre d'illustration, la pauvreté monétaire frappe encore plus du tiers de la population dans un pays riche en ressources naturelles.

227. Bien encourageant cependant, il apparaît que les bonnes performances dans le secteur hors pétrole lors des années récentes se sont traduites par un rythme soutenu de création d'emplois dans le secteur privé (8% en moyenne depuis 2008). A cela s'est ajouté les effets des dépenses publiques ayant contribué à réduire significativement le taux de chômage. Les résultats de l'ECOM2 indiquent que le taux de chômage a considérablement baissé, revenant de 19,4% en 2005 à 6,9% en 2011⁴. Malgré ces performances, le problème de l'emploi en nombre et en qualité persiste, et concerne particulièrement les jeunes de 15 à 29 ans, la tranche d'âge où le taux de chômage demeure deux fois plus élevé (12% en 2011) que la moyenne nationale. Aussi, malgré les progrès encourageants enregistrés ces dernières années, le secteur social accuse encore des faiblesses importantes, plus particulièrement dans les domaines de la santé, l'éducation, la protection sociale, l'eau et l'assainissement.

228. Le Gouvernement a fait une franche analyse de ce tableau mitigé et est résolu à redoubler d'effort et d'efficacité pour renforcer les acquis et relever les défis. Bien que très encouragé par les progrès soutenus des années récentes, le Gouvernement reconnaît qu'**il y a peu d'espace ou de tolérance pour la complaisance, les procrastinations et le « business-as-usual »**. Bien au contraire, il entend insuffler un **sentiment national d'Urgence** accompagné d'une prise de conscience collective des défis et une volonté nationale de changement rapide et soutenu pour la transformation du Congo. Il entend impulser un tel élan et mobiliser les forces et ressources nationales pour transformer la condition du Congo « végétant » sur les richesses de son sous-sol vers une nation prospérant par la qualité de sa gouvernance, de la productivité de ses ressources humaines, de la créativité et de l'entrepreneuriat de ses opérateurs, ainsi que de la diligence de ses citoyens.

229. A cette fin, le Gouvernement entend promouvoir une nouvelle culture et un leadership en faveur du développement, comme cela a été le cas dans les pays qui ont réussi leur transition vers l'émergence lors des quatre dernières décennies (voir *Encadré 2*). En effet, l'expérience de ces pays indique que le Congo a besoin d'un leadership accentuant plusieurs attributs : (i) la « **Clairvoyance** » pour mieux viser et programmer l'avenir, mais aussi s'ajuster aux changements non-anticipés, (ii) la « **Diligence** » pour exécuter les actions de façon résolue et soutenue, et (iii) la « **Persévérance** » dans l'effort et l'action pour surmonter les obstacles et remonter des échecs, afin d'atteindre les résultats.

⁴Enquête de Congolaise auprès des ménages, CNSEE, 2011 (ECOM 2). Ce taux est calculé selon les concepts et méthodes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il convient de signaler cependant que le chômage tel que défini par l'OIT ne permet pas de bien appréhender la réalité et l'ampleur du problème au Congo, où existe un fort taux de sous-emploi. En tenant compte de cette définition plus large du chômage, les analyses montrent que le taux de chômage est plus élevé et pourrait même atteindre 40% pour les jeunes de 15 à 29 ans.

230. **L'attention accentuée à la diligence et aux résultats.** C'est dans cet esprit que le Gouvernement a adopté cette nouvelle culture de « **Gestion Axée sur les Résultats de Développement -GARD** » dont il veut faire du DSCERP, le document de référence de ses interventions au cours de la période 2012-2016. Cette nouvelle approche de la gestion des affaires publiques repose sur des objectifs clairement identifiés et largement partagés, des missions et responsabilités bien définies et bien réparties, des « missionnaires/acteurs » bien dotés en ressources (« budgets par objectifs de programmes ») et aussi redevables en termes de performance (« Contrat de Performance »), et un dispositif institutionnel qui a l'autorité d'exécuter et de « faire gendarme » en matière de suivi et évaluation des programmes et actions du Gouvernement. Cette culture de « faire diligence » est déjà appropriée dans les plus Hautes sphères de l'Administration (Présidence de la République, coordination des pôles au sein du Gouvernement). Elle devra être distillée de haut en bas, à tous les décideurs et agents de l'Etat, pour être enfin émulée par les acteurs privés et les populations afin de contribuer au succès de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement.

231. En somme, le Gouvernement entend conjuguer les efforts de mobilisation et d'utilisation efficace des ressources avec une culture de vision et d'ambitions partagées, d'efforts collectifs soutenus, de diligence, de persévérance et d'«obsession» pour la performance, afin de *rallier* l'ensemble de l'Administration, des populations, des acteurs privés et des partenaires autour d'un projet de « *Congo Emergent* ». Le DSCERP 2012-2016 constitue la feuille de route commune pour ce cheminement collectif.

COMMENT LE DSCERP 2012-2016 A ETE ELABORE : DISPOSITIF ET PROCESSUS

232. Un processus institutionnel a été mis en place par le Gouvernement pour organiser la préparation du DSCERP 2012-2016 de façon participative et en prêtant une attention particulière à la contribution des sectoriels, en respect du principe de *subsidiarité*. Ce processus a été supervisé par un *Comité de Pilotage* qui a orienté, stimulé et dirigé les travaux, qui a ensuite validé les produits. Il a été appuyé par un dispositif technique qui a assemblé la documentation, organisé la conduite des travaux analytiques, coordonné les discussions des groupes thématiques et la rédaction des rapports de base. Il a ensuite conduit les travaux de synthèse et de rédaction des documents de stratégies, ainsi que les travaux de programmation sectorielle et de cadrage macroéconomique et budgétaire.

LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

233. La préparation du DSCERP 2012-2016 a été coordonnée par un dispositif institutionnel hérité de l'élaboration et du suivi du DSRP_1. Ce dispositif a été renforcé afin de permettre une plus grande contribution des ministères sectoriels, des partenaires, du secteur privé et de la société civile. Ce dispositif a été formalisé par l'arrêté n° 4838/MEPATI-CAB du 30 juin 2010, portant « création d'un Comité de Pilotage », d'un « Secrétariat technique » et des « Cellules techniques ».

234. **Le Comité de Pilotage (CP).** Instance politique d'orientation des travaux, le CP est présidé par le Ministre d'État, Ministre de l'Économie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration (MEPATI), Coordinateur du « Pôle économique ». Le CP comprend aussi des

représentants du Parlement, du Secteur privé et de la Société Civile. Tout au long du processus, le CP a donné les orientations générales. Il a revu les projets des divers documents, les a présentés et défendus auprès de l'ensemble du Gouvernement (séminaire gouvernemental et Conseil de Ministres) ainsi que des instances parlementaires, des partenaires et des populations.

235. **Le Secrétariat Technique Permanent (STP).** Il est coordonné par le Directeur Général du Plan et du Développement (DGPD/MEPATI). Le STP a eu la responsabilité de coordonner les travaux techniques, notamment les travaux des Groupes Thématiques de Discussion et de Rédaction, ainsi que ceux des Cellules Techniques de Programmation. En cette qualité, il a supervisé l'élaboration des documents et le processus de validation et de dissémination des produits. Ce STP est assisté par un *Groupe Consultatif* constitué des Partenaires Techniques et Financiers.

236. **La Cellule Technique d'Appui.** Il s'agit d'un groupe de travail qui a été mis en place pour exécuter les différentes composantes du programme de préparation et d'élaboration du DSCERP et des autres livres qui lui sont annexés.

237. **Les GTDR/SGTDR (Groupes et Sous-Groupes Thématiques de Discussion et de Rédaction).** Ces groupes éclatés en sous-groupes selon les sous-composantes de chaque thème, ont mené des réflexions stratégiques sectorielles et préparé des contributions pour les chapitres et sections du DSCERP. Les GTDR ont été organisés selon les grandes thématiques (« nœuds ») du développement du Congo, à savoir: (i) Gouvernance ; (ii) Economie ; (iii) Infrastructures ; (iv) Développement Social et Inclusion; (v) Education, Formation et Recherche Scientifique (vi) Développement Durable et Equilibré. Ils ont eu à faire l'état des lieux et la revue approfondie des stratégies dans les secteurs, et à proposer des stratégies à moyen terme pour atteindre les objectifs globaux et sectoriels du DSCERP. Ils ont assuré la production des documents de base (rapports sectoriels) qui ont servi à la rédaction du DSCERP.

238. **La Cellule du Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire (CPCMB).** Cette cellule a été organisée en trois sous-groupes : (i) le sous-groupe de cadrage macroéconomique et budgétaire, (ii) le sous-groupe CDMT central et (iii) le sous-groupe CDMT sectoriel. Les deux premiers ont eu la charge de renforcer les outils de programmation macroéconomique et budgétaire, d'entreprendre les travaux de simulation macroéconomique et de préparer le cadre macroéconomique et le CDMT global du DSCERP. Le troisième a eu la charge d'entreprendre les travaux de préparation des plans d'actions prioritaires (PAP) en cohérence avec le DSCERP, ainsi que l'élaboration des Budgets par Objectifs de Programmes (BOP) pour les ministères. Ces rapports ont permis de produire le condensé des PAP/CDMT de la stratégie pour la période 2012-2016.

239. **L'encadrement technique.** Une équipe de consultants internationaux a été engagée pour l'encadrement technique des travaux, dans une logique de renforcement des capacités.

LE PROCESSUS D'ELABORATION DU DSCERP

240. Le dispositif décrit ci-dessous a été utilisé pour impulser un processus participatif et consultatif, tant au plan technique qu'institutionnel, pour l'élaboration du DSCERP 2012-2016.

241. *Au niveau technique.* Les travaux de renforcement des outils de planification lancés depuis l'adoption du DSRP ont été intensifiés en 2009 et 2010. Ce chantier comprend : (i) la mise en place du

CDMT et de ces composantes macroéconomique, budgétaire et sectorielles ; (ii) les travaux parallèles initiés en 2010, notamment pour le renforcement du dispositif technique de contrôle physique et financier des investissements, et (iii) le suivi statistique des programmes du DSRP.

242. Outre le renforcement des instruments, un ensemble de travaux analytiques ont été menés pour définir le cadre stratégique d'ensemble et les politiques sectorielles. En particulier : (i) une étude prospective (Congo Vision-2025) a été lancée pour mieux configurer, dans une approche participative, le projet de société à laquelle aspirent les Congolais; (ii) des études sectorielles importantes, notamment sur l'Emploi, le Climat des Affaires, les Grappes de diversification/industrialisation, pour développer des stratégies intégrées de transformation de l'économie afin de promouvoir la croissance et la création d'emplois ; (iii) l'Enquête Congolaise auprès des Ménages (ECOM 2) pour apprécier les tendances de la pauvreté et du développement humain au Congo, et apporter des correctifs aux politiques du DSRP ; (iv) l'Enquête Démographique et de Santé (EDS2) pour analyser les performances et tendances dans le domaine de la santé et de la démographie ; (v) le rapport national des progrès vers l'atteinte des OMD ; (vi) le rapport d'exécution du DSRP en 2009 et le rapport d'achèvement du DSRP.

243. *Au niveau institutionnel et politique.* Alors que ces différents chantiers techniques se déroulaient, le Gouvernement a pris des dispositions pour tout fédérer dans la préparation du PND. A cet effet, le MEPATI a d'abord préparé un « *Argumentaire* » pour expliquer la justification et les fonctionnalités attendues du PND, qui a été présenté en Conseil des Ministres. Le MEPATI a ensuite pris un arrêté portant création du dispositif et organisant le processus de préparation du PND comme indiqué précédemment.

244. Une *feuille de route détaillée* a alors été préparée. Sur cette base: (i) un séminaire de lancement du PND et de l'Etude prospective a été organisé en mars 2011 ; (ii) le séminaire a été suivi des travaux de discussion et de rédaction des GTDR sur la période allant d'avril à mai 2011 ; (iii) les rapports des GTDR ont été compilés et fusionnés par grande thématique par le ST ; (iv) ces rapports ont été revus et intégrés en un avant-projet du DSCERP lors d'une retraite de rédaction (Juillet 2011).

245. Sur la base de cet avant-projet, le STP a organisé des revues pour le renforcement des stratégies sectorielles et la mise en cohérence des programmes au sein et à travers les grandes thématiques. Diverses études ont aussi été entreprises pour approfondir les stratégies et plans d'action dans les filières porteuses, notamment les hydrocarbures, les mines, le bois, l'agriculture et le tourisme. Les résultats de ces travaux et ceux des études majeures (ECOM, EDS, etc.) ont été intégrés dans le document pour élaborer un projet complet du DSCERP (Projet1, 30 Octobre, 2011), avec ses annexes de programmation sectorielle (Livre 2) et de cadrage macroéconomique et budgétaire (Livre 3). Un séminaire a été organisé du 15 au 22 octobre 2011, pour la revue des travaux d'appui en vue de leur intégration dans le document.

246. Les travaux techniques se sont poursuivis afin de prendre en compte les orientations du Gouvernement et les observations des parties prenantes. Un séminaire de relecture a été organisé par le Secrétariat Technique Permanent du 27 au 29 novembre 2011, à l'issue duquel un produit a été transmis au Gouvernement pour validation.

LES PILIERS DU DSCERP 2012-2016

247. Comme dit plus haut, le PND constitue le cadre d'opérationnalisation du « Chemin d'Avenir » pour la période du Septennat 2012-2016. Rappelons que l'objectif du « Chemin d'Avenir » est de *moderniser et industrialiser* le Congo pour une prospérité accrue et partagée, et de hisser le pays au rang des nations émergentes (Voir « Chemin d'Avenir », 2009). Cette vision est déclinée en trois grands axes stratégiques qui constituent des domaines d'intervention ou des « méga programmes » de développement.

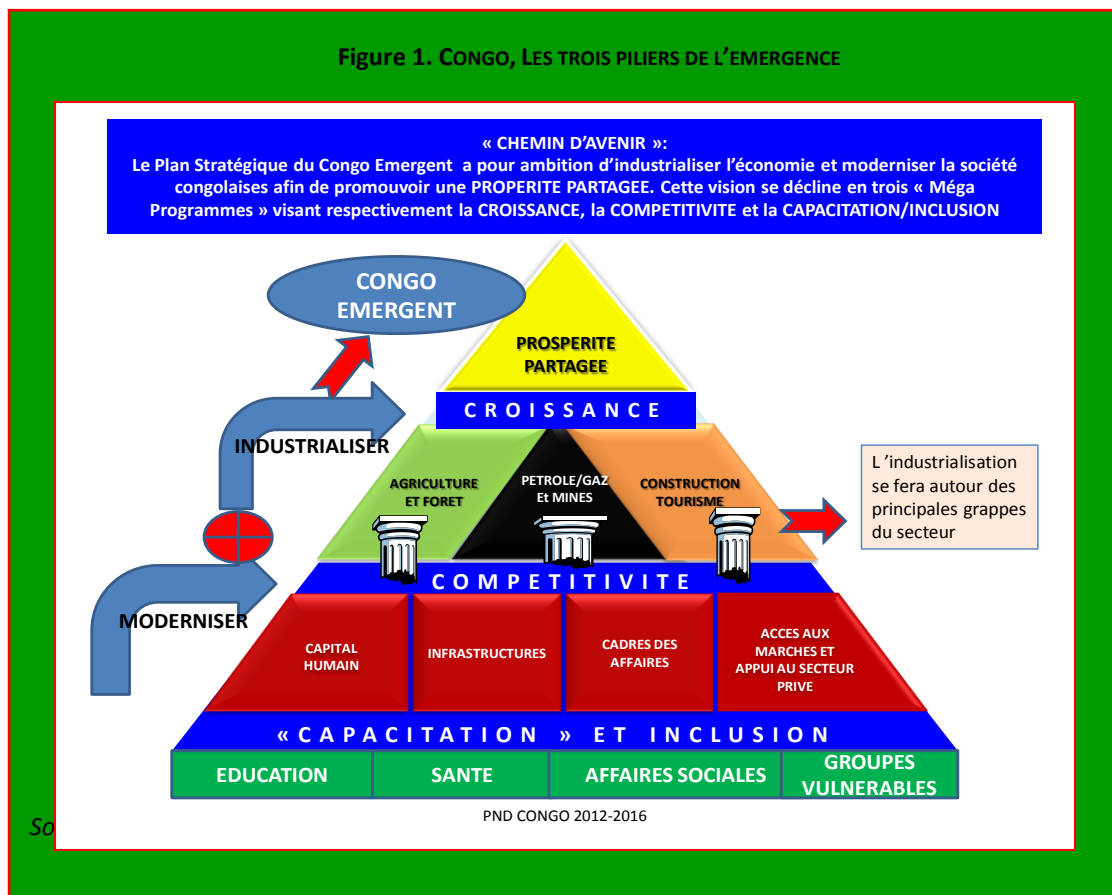
LES MEGA-PROGRAMMES DE « CHEMIN D'AVENIR »

248. Le DSCERP 2012-2016 constitue le cadre d'opérationnalisation du « Chemin d'Avenir ». Comme présenté dans le diagramme de la figure 2, l'objectif principal du « Chemin d'Avenir » est la poursuite d'une prospérité accrue et partagée grâce à l'industrialisation de l'économie et la modernisation de la société congolaise. Cet objectif d'ensemble est décliné en de grands blocs de programmes d'actions visant les sous-objectifs respectifs de ***croissance, de compétitivité et d'inclusion sociale***.

249. **Le premier bloc** concerne les « vecteurs » de la croissance. Il s'agit de politiques conjuguées ciblant les « secteurs porteurs » (agriculture, forêt, mines et hydrocarbures, tourisme, etc.) pour stimuler la transformation et la densification du tissu économique. Le sous-objectif stratégique poursuivi est de relever et soutenir le rythme de croissance et de création d'emplois.

250. **Le deuxième bloc** comprend les stratégies de développement des « facteurs » de production (infrastructures, ressources humaines, ressources financières et cadre des affaires). Ces facteurs clés déterminent les coûts de production et donc la *compétitivité* globale de l'économie, qui a son tour permet l'éclosion des vecteurs de la croissance décrits plus haut.

251. **Le troisième bloc** comprend les « stratégies de capacitation et d'inclusion » qui touchent les secteurs sociaux (éducation, santé, genre, protection sociale, etc.). Ces stratégies permettent d'améliorer la *productivité* des acteurs, de faciliter leurs accès aux facteurs de productions et d'améliorer leurs parts dans la distribution des revenus. Au total, ces stratégies renforcent d'une part la *capacité* des populations à contribuer au développement économique, et d'autre part, accroît leur *pouvoir relatif* à tirer profit des fruits de la croissance, en terme de revenus accrus et de conditions de vie améliorées. Ce bloc constitue donc la « courroie de transmission » à double sens entre la croissance économique et le développement social. C'est le *promoteur* de la prospérité partagée.



LES PILIERS DU DSCERP 2012-2016

252. Les grands domaines d'intervention dénommés « piliers » constituaient déjà l'essentiel des « Axes stratégiques » du DSRP1, à savoir la gouvernance, la croissance économique et le développement social. Ils demeurent des défis majeurs qui, ensemble, constituent les « nœuds » du développement et de l'émergence du Congo.

253. **Le premier pilier, à savoir la gouvernance, détermine le succès sur tous les autres fronts. Il traite de la gouvernance dans tous ses aspects - politique, judiciaire, administrative, sécuritaire et économique.** L'objectif principal de ce pilier est de renforcer la démocratie participative et inclusive, et de promouvoir l'Etat de droits et de Paix auquel aspire le Congo. Les stratégies dans ce domaine prennent en compte, l'organisation et la gestion politique et administrative, la défense et la sécurité ainsi que le système judiciaire. Elle concerne également la gouvernance économique et financière, grâce à laquelle, l'Etat peut améliorer la qualité et l'efficacité de ses interventions, afin de promouvoir la prospérité partagée - croissance et développement social - comme vrai ciment de la concorde nationale et garant de la Paix à long terme.

254. **Le second pilier concerne la transformation de l'économie.** L'objectif principal est de densifier les activités économiques, afin d'accélérer la croissance et promouvoir la création d'emplois. Ce pilier intègre les stratégies de diversification ciblant les vecteurs de production. Il comprend également les stratégies transversales de compétitivité « soft », notamment les politiques

macroéconomiques, les réformes structurelles et les stratégies commerciales d'ouverture des marchés national, régional et global, qui créent un environnement propice à l'investissement et à la croissance. Ces stratégies reposent sur des réformes majeures qui « ouvrent » l'espace économique et le rend davantage compétitif grâce à la concurrence accrue (effets de concurrence) et la rationalisation induite des structures et des capacités de production (économie d'échelle).

255. Le troisième pilier concerne le développement des infrastructures économiques et sociales. C'est le « noyau dur » de la modernisation de la société et d'amélioration de la compétitivité. Il s'agit des programmes de réformes (soft) et d'investissements (hard) visant à assurer l'interconnexion physique (transports) ou virtuelle (Télécommunications) de l'espace économique, ainsi que des opérateurs aux marchés intérieurs, à l'économie régionale et à l'économie globale. Ces stratégies permettent de réduire les coûts de transactions et donc d'accroître la compétitivité (économies externes). De surcroît, elles offrent aussi des services productifs et sociaux essentiels aux populations. Dans ce sens, le renforcement des services d'infrastructure (transport, énergie, eau en particulier) contribue également aux stratégies de « capacitation » socio-économique, qui renforcent la participation des populations à la croissance et au partage de ses bénéfices.

256. Le quatrième pilier concerne le développement social. Il vise le renforcement et la valorisation des ressources humaines, ainsi que l'amélioration des capacités des groupes, y compris les plus vulnérables, à contribuer à la croissance et à en profiter. Il s'agit des programmes touchant l'éducation, la santé, la protection sociale et les groupes vulnérables (genre, enfants, jeunes, personnes âgées, etc.). Ces programmes visent à renforcer les capacités productives des populations, à réduire leur vulnérabilité et à renforcer la solidarité et la sécurité sociale. En retour, la solidarité structurée et la prospérité partagée permettent de mieux cimenter le corps social, d'éviter les tensions et les conflits naissant des disparités grossières et des marginalisations, ce qui favorise la genèse d'un fort consensus national en faveur du développement et contribue à en accélérer le rythme et à en pérenniser les acquis.

257. Le cinquième pilier traite des diverses dimensions du développement « équilibré », soutenable et donc durable. Les stratégies se subdivisent en deux sous-ensembles. **Le premier sous-ensemble vise à mieux « équilibrer » le développement dans les différents départements du pays, et entre les villes et les campagnes.** L'objectif est encore l'inclusion : s'assurer qu'aucun département ni groupe de populations ne soit « laissé pour compte ». Ces programmes comprennent la décentralisation, l'aménagement du territoire, la municipalisation accélérée et le développement local. S'y ajoutent aussi les programmes de développement rural et urbain, ainsi que les politiques ciblant les « poches » de marginalisation et de pauvreté (bas-quartier en ville, zones défavorisées dans les provinces). Ces stratégies permettent de rapprocher l'Etat des populations sur toute l'étendue du territoire, de leur permettre de mieux s'approprier les programmes de développement, d'y contribuer efficacement et d'en tirer profit. Ce sous-ensemble constitue donc la base de l'appropriation du PND par l'ensemble des populations.

258. Le second sous-ensemble de ce pilier regroupe les stratégies de « soutenabilité » à moyen et long terme. L'objectif est de préserver les richesses naturelles du pays, tout en les valorisant de façon soutenable pour le plus grand bien-être à long terme des populations. Les programmes

comprennent la protection de l'environnement, l'assainissement ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique.

LES PILIERS DU DSCERP ET LES « NŒUDS » DE L'ÉMERGENCE DE L'AFRIQUE

259. Une étude de la Banque mondiale a examiné en profondeur « *Comment l'Afrique peut prendre sa juste place au 21ème siècle* »⁵ et gagner le défi du développement. La principale conclusion est qu'une conjugaison de facteurs – notamment *la mauvaise gouvernance et les conflits, la faiblesse du capital humain, la faible compétitivité et diversification des économies ainsi que les problèmes d'endettement* - constituait une chaîne de « *cercles vicieux et inter-reliés* ». Cette chaîne qui « enchaîne » les pays dans une croissance végétative, perpétue la pauvreté et empêche les populations et les pays de tirer profit de la globalisation.

260. Comme corollaire, l'émergence de l'Afrique requiert des stratégies intégrées ainsi que des actions coordonnées et simultanées sur ces fronts précis dans chaque pays afin de transformer la chaîne de « *cercles vicieux* » en « *cercles vertueux* » pour catalyser le développement. En résumé, les pays devront concentrer « *leurs efforts de développement sur quatre groupes de problématique donnant lieu à des interactions cumulatives importantes* », notamment: (i) l'amélioration de la gestion des affaires publiques (bonne gouvernance) et la prévention des conflits ; (ii) l'investissement dans le capital humain (éducation, santé, etc.) ; (iii) l'amélioration de la compétitivité et la diversification des économies ; (iv) la réduction de l'endettement et de la dépendance à l'égard de l'aide, ainsi que le renforcement du partenariat tant au plan global qu'au niveau départemental.

261. Indépendamment des causes endogènes du sous-développement et de la pauvreté qui ont été exposées et sont illustrées à la *Figure 2*, il convient néanmoins de préciser que certaines causes de ce sous-développement, et de la pauvreté qui en est la conséquence, résident dans une marginalisation de l'Afrique, de l'Afrique subsaharienne en particulier, dans le processus général de globalisation. Cette marginalisation est caractérisée, entre autres, par des termes d'échange injustes et par l'envahissement de ces marchés de produits subventionnés par les économies dites développées, voire émergentes. Un tel contexte condamne souvent des filières entières car les prix de ces produits importés subventionnés sont inférieurs au coût de production. Il en est ainsi du secteur de l'Élevage.

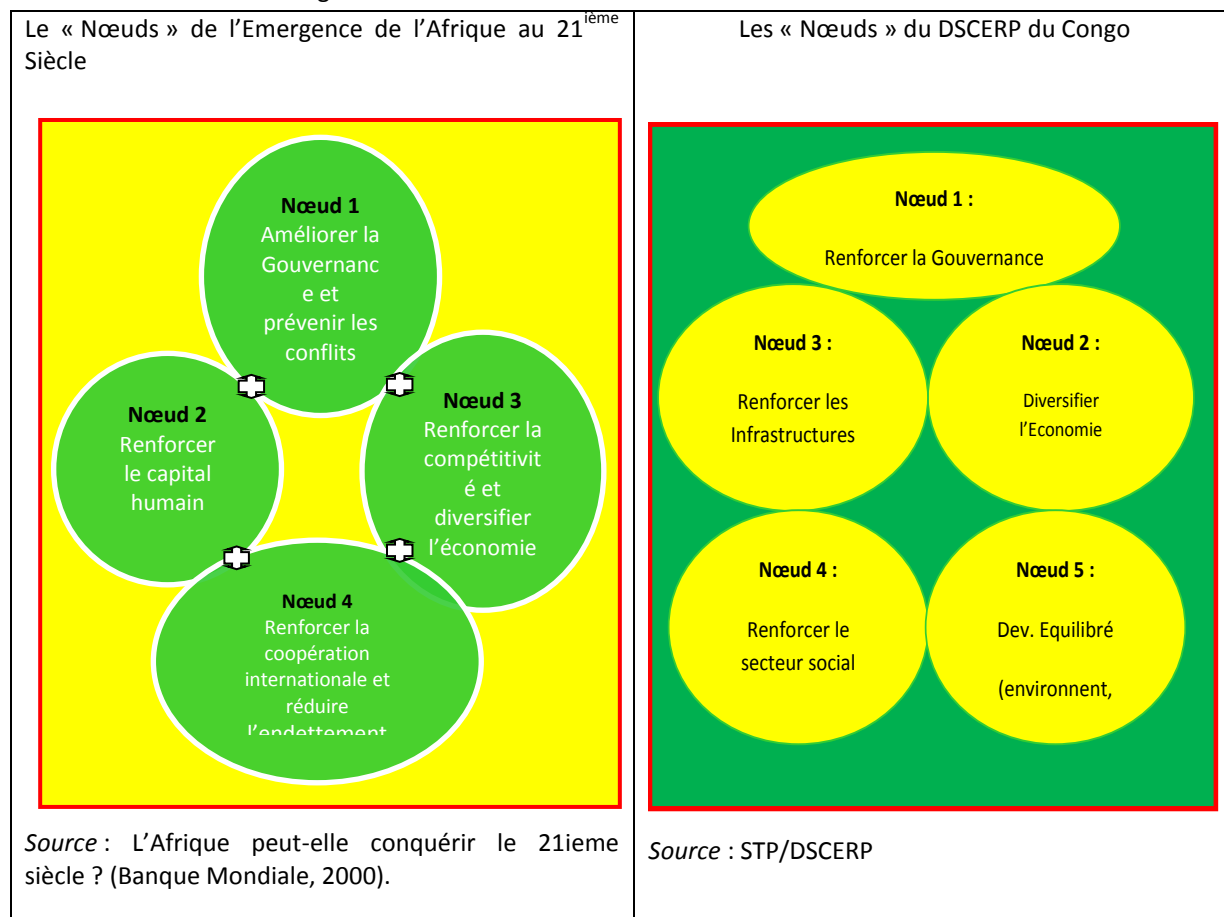
262. Les démarches visant à lever ces freins exogènes au développement et à la réduction de la pauvreté devront être entreprises au niveau supranational, dans les cénacles continentaux ou régionaux, afin de défendre la position du continent au sein des grands organismes de niveau mondial.

263. A quelques variantes près, les piliers du DSCERP du Congo sont bels et biens les « maillons » de la chaîne de facteurs de paupérisation ou de développement qui ont été identifiés dans l'étude précitée. Dans le cas du Congo, la pertinence de cette configuration des « thématiques du développement » est renforcée par le souci de coller à l'organisation même du gouvernement en « pôles » de décision. On note en effet que les missions des ministères sont regroupées en « pôles » de concertation et de décision, dont : « la Gouvernance politique... », « Economie », les

⁵ « L'Afrique peut-elle revendiquer sa place dans le 21ème siècle ? », Banque mondiale, Washington DC., mai 2000.

« Infrastructures » et les « Secteurs sociaux ». Cette organisation administrative était aussi sous-jacente à la structuration du DSRP1. Elle a aussi été exploitée efficacement pour l'organisation des GTDR pour la préparation du DSCERP 2012-2016. Elle facilitera d'autant la mise en œuvre effective et le suivi des programmes.

Figure 2. LES NŒUDS DU DEVELOPPEMENT DU CONGO ET DE L'AFRIQUE



LES IMPLICATIONS POUR LA CONJUGAISON DES POLITIQUES DU DSCERP

264. Il est bien souligné dans l'étude précitée que les interdépendances et les interactions entre les différents maillons de la chaîne impliquent « **des stratégies intégrées et des actions coordonnées et simultanées sur tous ces fronts** ». En d'autres termes, on ne peut « faire l'économie » d'aucun des piliers sans nuire aux progrès sur les autres plans et donc pour l'ensemble de la stratégie. Par exemple, on ne saura avancer ni dans la démocratie participative, ni dans la diversification et la modernisation de l'économie si le secteur social reste négligé ; car la faiblesse des ressources humaines (manque d'éducation) constitue une entrave à la démocratisation (faible participation au processus politique) ainsi qu'à la diversification (faible capacité d'absorption des technologies et faible productivité du travail). De même, on ne peut sacrifier la « gouvernance » au profit des autres facteurs ; car la mauvaise gouvernance signifie aussi la mauvaise qualité des politiques, l'inefficacité dans la mise en œuvre des programmes, et des coûts exorbitants qui réduisent l'espace budgétaire à telle enseigne qu'on ne puisse accommoder le développement des autres piliers de façon financièrement soutenable.

265. C'est cette conscience accrue des interactions entre piliers du développement qui a amené le Gouvernement congolais à élargir le cadre stratégique du DSRP traditionnel en un cadre complet et intégré de développement dans toutes ses dimensions, c'est-à-dire un vrai plan national. Dans la pratique, les interdépendances des piliers impliquent aussi qu'aucun de ces domaines stratégiques ne peut être négligé et rester en marge ou en retrait pour longtemps sans que cela ne freine les autres et n'entrave le succès de l'ensemble de la stratégie. Il ne s'agit donc point de « secteurs prioritaires » dans l'absolu, mais bien d'actions simultanées avec une meilleure *synchronisation des programmes et un « séquençage » effectif des actions*. Dans un tel processus, la programmation budgétaire organisée autour du CDMT s'avérera déterminante. Le DSCERP et ses composantes opérationnelles sont donc bien conçues et structurées pour assister le Gouvernement à conduire la bataille contre la pauvreté et pour l'Emergence sur tous les fronts.

LA STRUCTURE DU DSCERP 2012-2016

266. Le document est organisé en trois grandes parties, et au sein de chaque partie, autour des « nœuds » précités. La première partie (**« Où en est le Congo ? »**) fait l'état des lieux dans chacun des grands domaines, notamment la gouvernance (Chapitre 2), la croissance et l'emploi (Chapitre 3), les infrastructures (Chapitre 4), le développement social, la pauvreté et les autres Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (Chapitre 5). Ces analyses offrent pour chaque domaine un bref aperçu historique ; elles présentent ensuite des performances récentes du Congo, notamment depuis l'adoption du DSRP1 ; elles concluent avec une liste des principaux obstacles à lever afin d'améliorer les performances et accélérer la poursuite des objectifs stratégiques.

267. La seconde partie est la plus dense du document. Elle adresse la question centrale, à savoir : **Où voudrait être le Congo à l'horizon 2016 (Vision et grandes cibles stratégiques) ? Que faire au cours des cinq prochaines années pour mener le Congo vers la réalisation de cette vision (Programmes d'actions) ?** Spécifiquement, le Chapitre 6 traite de la vision à long terme comme exprimée dans « Chemin d'Avenir ». Il fait le pont entre cette vision et les « programmes-cadres » qui la sous-tendent avec les objectifs à moyen terme spécifiés dans les différents piliers du DSCERP.

268. *Les stratégies, programmes majeurs et actions phares sont décrites dans les chapitres 7 à 15.* Spécifiquement, le Chapitre 7 fait le point sur les défis en matière de gouvernance. Il spécifie les objectifs à moyen terme et décrit les stratégies et programmes pour le renforcement de la gouvernance tant au plan politique que judiciaire et économique. Les chapitres 8 à 11 traitent des objectifs, stratégies et programmes devant améliorer la compétitivité et stimuler la diversification de l'économie, en vue d'accélérer la croissance et de créer les emplois.

269. *En particulier, le chapitre 8 traite des « vecteurs » de la croissance.* Il propose un ensemble de secteurs d'activités (« grappes ») qui, grâce à des stratégies intégrées et ciblées, devront porter l'industrialisation et produire une croissance soutenue. Les grappes examinées en détail comprennent (i) les mines et hydrocarbures ; (ii) l'agriculture et la chaîne agro-industries ; (iii) la forêt et les industries du bois ; (iv) les bâtiments et matériaux de construction ; (v) le tourisme et l'hôtellerie ; et (vi) les services financiers. Dans chaque cas, l'analyse présente brièvement les produits et les acteurs clés de la grappe, ainsi que des activités de soutien. Elle discute des atouts compétitifs du Congo au regard du marché national, régional ou international ; elle décrit ensuite les

programmes et projets phares pour l'éclosion de la grappe, ainsi que les perspectives en termes de contribution à la croissance, à l'emploi et aux revenus de l'Etat.

270. *Les chapitres 9 à 13 traitent des principaux « facteurs » de croissance économique et d'inclusion sociale.* En particulier, le chapitre 9 décrit les stratégies et programmes majeurs pour renforcer les acteurs privés, rendre l'espace économique plus compétitif et attrayant pour les affaires (réduction des risques et des coûts de transaction), et élargir les marchés (politiques commerciales et d'intégration régionale). Le chapitre 10 traite de l'emploi, tant du côté de l'offre (les secteurs de production) que de celui de la demande (la formation de base et la formation qualifiante) et du marché du travail (politiques salariales et de protection, stratégies d'immigration sélective). Le chapitre 11 traite d'un autre facteur clé de production et de compétitivité : les infrastructures. Il analyse les stratégies et programmes majeurs – réformes structurelles et investissements - de développement des transports, de l'énergie, de l'eau et des télécommunications.

271. Les chapitres 12 et 13 s'attaquent au développement du secteur social, qui est crucial tant pour soutenir la croissance que pour assurer la participation des populations à cette croissance et au partage de ses fruits. Le chapitre 12 décrit les stratégies, programmes et projets phares dans le secteur de l'éducation. Le chapitre 13 en fait autant dans le secteur de la santé, du VIH/SIDA et de la protection sociale. Les autres questions importantes de capacitation et d'inclusion sont traitées dans les sections sur le Genre, et les groupes vulnérables.

272. *Enfin, le chapitre 14 traite des questions de développement équilibré.* Les premières sections couvrent respectivement les stratégies de décentralisation, de municipalisation accélérée, de développement local et d'aménagement du territoire. La dernière section décrit les enjeux et spécifie les stratégies et les programmes majeurs pour protéger l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique.

273. **La troisième partie du document traite de la question « Comment faire ? ».** En particulier, les chapitres 15 et 16 analysent les questions importantes de coûts et de financement de la stratégie. Le chapitre 15, portant sur le « cadrage macroéconomique et budgétaire », décrit les perspectives macroéconomiques cohérentes avec la stratégie et tenant compte des effets de croissance des programmes sectoriels majeurs. Il propose ensuite un cadre budgétaire stratégique (CDMT Global) pour aligner les allocations de ressources sur les priorités sectorielles. Il fait ensuite ressortir les besoins de financement (partie Etat) de l'ensemble de la stratégie. Le chapitre 16 esquisse les stratégies de financement de l'ensemble du DSCERP, aussi bien par le budget de l'Etat que par les ressources privées. Il propose quelques innovations en la matière, notamment les partenariats public-privés pour le financement des infrastructures économiques.

274. *Le chapitre 17 traite de l'organisation institutionnelle et technique pour l'exécution des actions, le suivi des réalisations et l'évaluation des effets.* Une première section discute des arrangements institutionnels et des outils nécessaires pour le suivi de l'exécution des programmes, et les implications pour le renforcement des capacités des structures administratives concernées, notamment la DGGT, les structures de coordination au sein du Plan et des ministères sectoriels. La seconde section traite du dispositif et du système statistique de suivi et évaluation des programmes de la stratégie, et des implications pour le renforcement des capacités des structures concernées, notamment la Direction de la Statistique et la Direction de la Planification.

275. Le document contient également un ensemble d'encadrés qui sont destinés à sensibiliser toutes les parties prenantes sur l'importance des domaines d'intervention retenus et la pertinence des stratégies du Gouvernement congolais dans chaque domaine, au regard de l'expérience des pays « performants » ou « émergents ». Les données utilisées pour les figures et tableaux sont celles du Congo (statistiques officielles) ou de la banque de données de la Banque mondiale (*World Bank databank, 2011*).

276. A ce document de synthèse, sont annexés des tomes opérationnels détaillés, organisés ou regroupés selon les « nœuds ». Il s'agit : (i) d'un PAP (Livre 2) qui synthétise les programmes et actions des ministères et institutions, ainsi que les budgets de programmes pour ces institutions ; (ii) d'un document complet de cadrage macroéconomique et budgétaire (Livre 3), qui explique dans les détails comment le cadre macro et le CDMT global ont été déterminés, et indique comment les objectifs stratégiques – croissance, emploi, réduction de la pauvreté, et développement social – pourront être atteints si l'ensemble de la stratégie est bien exécuté ; (iii) d'un document important d'organisation du suivi de l'exécution et d'évaluation des performances des programmes du DSCERP (Livre 4).

PREMIERE PARTIE : OU EN EST LE CONGO ?

- **Gouvernance**
 - **Croissance et Emploi**
 - **Pauvreté et Développement Social**
 - **Infrastructures**
-

CHAPITRE 2 : LA GOUVERNANCE

277. La gouvernance sous tous ses aspects – politique, administratif, judiciaire, économique et financière, sécuritaire et de défense nationale - constitue le socle du développement économique et social. Elle contribue à la lutte contre la pauvreté, pour le développement humain durable et l'émergence des nations. En effet, la mauvaise gouvernance, que ce soit dans l'organisation et l'exercice du pouvoir (gouvernance politique), ou dans la gestion des richesses communes et la provision des biens et services publics (gouvernance économique et administrative), dans l'application des lois et la protection des droits (gouvernance judiciaire), dans l'usage des forces de défense et de sécurité de l'Etat (gouvernance sécuritaire et de défense nationale), est la principale cause de la persistance ou de la propagation de l'extrême pauvreté, des inégalités, des exclusions et des marginalisations socio-économiques. En d'autres termes, la combinaison de la mauvaise gouvernance et de la marginalisation socio-économique sont au cœur d'un imbroglio de cercles vicieux qui génèrent souvent des conflits.

278. Dans la gestion économique et administrative en particulier, la mauvaise gouvernance est source de dysfonctionnements de l'Etat, de mauvaise allocation et utilisation des ressources publiques, de régression de la qualité des services publics et d'inefficacité dans les interventions de l'Etat. Elle cause aussi des dérapages importants par la mauvaise qualité des politiques macroéconomiques, qui mènent à l'instabilité. Celle-ci est source de faible croissance, d'endettement extrême ou d'inflation, qui asphyxient l'économie et appauvrissent les ménages. Tous ces facteurs sont défavorables à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

279. L'histoire du Congo comme celle de bien d'autres pays, particulièrement d'Afrique, montre bien qu'il n'y a pas plus grande cause d'appauvrissement des populations et de régression des pays que les conflits, tant sur le plan économique qu'humanitaire et social. Il suit que la mauvaise gouvernance est le principal facteur de régression ou de stagnation économique et sociale, et donc le plus grand frein au développement.

280. Ces développements sont analysés dans les sections suivantes, selon les différents sous-domaines de la gouvernance, du politique au Judiciaire et à l'économique. Les stratégies de renforcement de la gouvernance dans ces sous-domaines sont examinées en détail dans la troisième partie du document.

LA GOUVERNANCE POLITIQUE : AVANCEES EN DEMOCRATIE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

281. La gouvernance politique se définit comme l'ensemble des modalités de détermination et de fonctionnement du régime politique, d'appropriation et d'exercice du pouvoir politique. L'objectif principal pour le Congo est l'émergence d'une démocratie moderne, inclusive et participative, garante de la stabilité institutionnelle dans un Etat de droit, de liberté et de paix.

282. Il suit que les bonnes pratiques en matière de gouvernance politique se caractérisent par la représentativité des gouvernants, qui à son tour dépend, du mode de sélection (processus électoral

et autre forme de désignation des gouvernants), de la participation des gouvernés au processus politique et de leur influence sur les objectifs, les méthodes et les résultats de l'action politique. La Gouvernance résulte donc de la crédibilité du système électoral, du mode de répartition des pouvoirs et de l'équilibre dans l'exercice des pouvoirs, et du respect des lois, des droits et des libertés. D'où la fameuse expression Jeffersonienne d'un « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* ».

APERÇU HISTORIQUE

283. Comme la plupart des pays africains, le Congo a été confronté à l'épineuse question de la gouvernance politique dès son accession à la souveraineté nationale le 15 août 1960. En effet, après l'indépendance, le Congo a traversé une période marquée par plusieurs événements tumultueux ayant abouti à une succession de régimes politiques. Ces changements se sont faits sur fond d'ethnocentrisme, de violences récurrentes et d'instabilité sans cesse renouvelée. Une période de relative stabilité a pu favoriser la restauration du multipartisme et de la démocratie pluraliste.

Toutefois, la paix a été restaurée depuis le début des années 2000. Les efforts de consolidation de la paix, de réconciliation sociale et de reconstruction de l'économie nationale, engagés par le Gouvernement, ont permis au Congo de reprendre le chemin du développement.

DES ACQUIS IMPORTANTS AU COURS DES ANNEES RECENTES

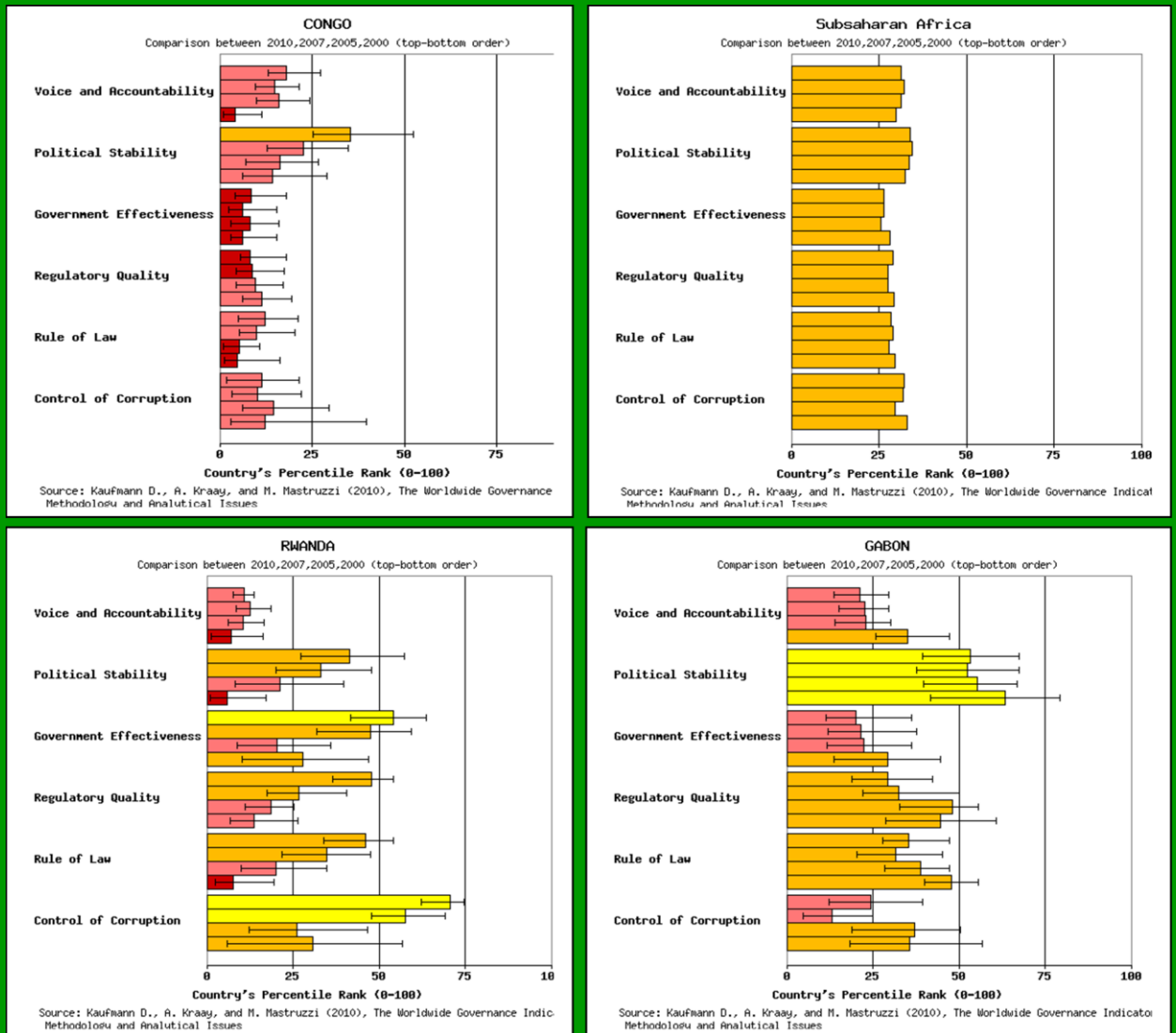
284. Malgré les pesanteurs des habitudes héritées du passé, la mise en application des programmes de Gouvernance ont connu des améliorations significatives, puisqu'ils auront permis, entre autres :

- la reprise du processus démocratique et l'accélération de la mise en place des institutions constitutionnelles;
- l'approfondissement du processus démocratique et de la décentralisation ;
- le financement effectif des partis politiques sur le budget de l'Etat ;
- la mise en place d'un programme de promotion et de protection des populations autochtones.

285. Malgré la stabilité politique retrouvée, les indicateurs de perception en matière de bonne gouvernance demeurent encore bas et donc loin des espérances, puisque le pays demeure encore bien au bas de l'échelle (dans le bas quintile) en termes de perception du pays comme *Etat de droit* (« *rule of law* ») et son classement s'est même légèrement dégradé en matière de lutte contre la corruption.

286. Ces programmes se sont traduits aussi par une amélioration perceptible des indicateurs internationaux de gouvernance politique du Congo, bien que sur d'autres aspects, des défis majeurs persistent. La *Figure 4* montre la progression des indicateurs internationaux de gouvernance. On note que le Congo a fait des progrès notoires en matière de « *stabilité politique* » entre 2000 et 2010, passant d'un rang de 10 à 35 sur 100 selon le classement international de la Banque mondiale. Par comparaison, les pays d'Afrique au sud du Sahara ont connu peu de changements selon ce critère sur la même période, quoique le rang moyen reste plus élevé que celui du Congo.

Figure 3. LE CONGO DANS LA COMPETITION INTERNATIONALE – LA GOUVERNANCE



Globalement, le niveau de la Gouvernance reste très faible au Congo. Cependant d'importants efforts sont déployés par le Gouvernement au niveau de la stabilité politique, ce qui a permis de pacifier le pays et d'organiser des élections transparentes et acceptées de tous en 2009.

Source :STP/ Banque Mondiale, indicateurs de Gouvernance (www.govindicators.org)

287. La reprise du processus démocratique interrompu par les conflits de la fin des années 90 et la mise en place des institutions prévues par la Constitution de 2002 ont permis d'améliorer significativement la situation politique par le renforcement de la culture démocratique et de la gouvernance dans le cadre du DSRP. L'organisation récente des derniers scrutins (législatif en 2007, local en 2008, présidentiel en 2009 et sénatorial en 2011) en est la parfaite illustration. Pour

conforter ces acquis, une concertation des partis politiques avant les prochaines échéances électorales a été organisée en décembre 2011 à EWO (Cuvette Ouest).

LES PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER

288. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis dans la promotion de bonnes pratiques politiques, des libertés individuelles et de l'indépendance des médias, en vue de renforcer davantage la paix sociale, le Gouvernement devra entre autres:

- améliorer les politiques sociales et d'inclusion, notamment, à travers la transparence, l'impartialité, la redevabilité et la lutte contre la corruption dans le secteur public, ainsi que les pratiques politiques (financement des partis politiques, des campagnes électorales,...);
- renforcer les politiques du genre pour améliorer la représentativité politique et administrative de la femme dans la société.

LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE

GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

APERÇU HISTORIQUE

289. La question de la gouvernance au Congo remonte très loin, avec le début de prise en charge de son propre destin, avec la proclamation de la république le 28 novembre 1958. Cette appropriation culmine avec l'indépendance le 15 août 1960, où l'administration coloniale fit place à l'administration congolaise. Depuis, elle n'a cessé d'être au centre des préoccupations des régimes constitutionnels dont la caractéristique a été l'instabilité institutionnelle (18 constitutions - de l'indépendance à 2002). Le mouvement cyclique, résumé au titre du bilan du cinquantenaire de l'indépendance s'apprécie en termes de « construction-destruction et reconstruction ».

Il n'y a donc pas à ce jour, une clé de fixation (référentiel) à partir de laquelle, la dynamique du développement peut prendre son envol : « le mimétisme institutionnel, la surcharge de lois et règlements, l'excroissance des projets et programmes qui ne sont pas toujours l'émanation des politiques et stratégies préalablement définies, la répétition des diagnostics, l'accumulation des maux... ». Tout ceci n'a pas encore induit une organisation sociale efficace au service du développement.

LES ACQUIS AU COURS DES DERNIERES ANNEES

290. A la suite des conflits qui ont marqué la décennie 1990, le tissu administratif national s'est considérablement délité ainsi que les valeurs qui sont attachées au respect de la chose publique. Cela s'est traduit par la dégradation de la qualité des services publics et l'accès des populations. Cependant, sous l'effet des réformes engagées, le pays a enregistré des avancées importantes, notamment l'accroissement des effectifs et moyens alloués à la Fonction Publique, la réorganisation du Gouvernement en pôles de coordination afin d'améliorer la cohérence sectorielles des programmes et des actions, la mise en place des organes de lutte contre la corruption et le renforcement des capacités des personnels des collectivités locales.

LES PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER

291. En dépit de ces efforts, l'administration publique continue de présenter d'importants dysfonctionnements qui affectent son efficacité, notamment : (i) l'anachronisme des textes légaux et réglementaires régissant le personnel de l'Etat et le régime de protection sociale, (ii) l'inadéquation des missions, des structures, des emplois, des effectifs et des moyens, (iii) les difficultés à maîtriser les effectifs de la fonction publique ainsi que sa masse salariale, (iv) l'absence d'une politique de rémunération attractive qui puisse stimuler l'efficacité, (v) le vieillissement du personnel de l'Etat et l'obsolescence du système de suivi de la carrière des agents de l'Etat.

LA GOUVERNANCE JUDICIAIRE

APERÇU HISTORIQUE

292. Depuis à son accession à l'indépendance, la justice congolaise est régie par deux justices, l'une coutumière et l'autre dite de « droit français ». Le Congo a, par son législateur tenté d'unifier ce droit en élaborant des lois et des codes. Il s'agit entre autres, des lois et codes ci-après cités :

- loi n°18-60 du 16 janvier 1960 portant protection de la jeunesse ;
- loi n°35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité ;
- loi n°1-63 du 13 janvier 1963 portant code de procédure pénale ;
- loi n°5/63 du 13 janvier 1963 sur les pillages et les destructions ;
- l'ordonnance n°25/70 du 1^{er} août 1970 portant réglementation des conditions de séjour en République Populaire du Congo des personnes étrangères ayant fait l'objet de condamnation judiciaire ;
- code de la route (Arrêté n°4223 TP-AP portant application du décret du 4 octobre 1932 réglementant la circulation automobile et la circulation routière en AEF) ;
- loi n°45-75 du 15 mars 1975 instituant le code du travail en République Populaire du Congo ;
- loi n°51-83 du 21 avril 1983 portant code de procédure civile, commerciale, administrative et financière ;
- loi n° 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille ;
- loi n°022-92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
- loi n°19-99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°022-92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire en République du Congo ;
- loi n°025-92 du 20 août 1992 et loi n°30-94 du 18 octobre 1994 portant organisation et fonctionnement de la Cour suprême ;
- loi n°17-99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°025-92 du 20 août 1992 ;
- loi n°30-94 du 18 octobre 1994 portant organisation et fonctionnement de la Cour suprême ;
- loi n°026-92 du 20 août 1992 portant organisation de la profession d'avocat ;
- loi n°017/89 du 29 septembre 1989 portant institution du notariat ;
- loi n°027/92 du 20 août 1992 portant institution de la profession d'huissier de justice ;
- loi n°023-92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature ;
- loi n°15-99 du 15 avril 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°023-92 du 20 août 1992 portant statut de la magistrature ;
- loi n°4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo ;

- loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones en République du Congo.

293. La gouvernance judiciaire renvoie à un système juridique et judiciaire dans lequel les lois sont clairement définies et uniformément appliquées par un pouvoir judiciaire objectif et indépendant. Le pouvoir judiciaire doit en particulier veiller au respect de la loi et des droits des citoyens ainsi que garantir la circulation des personnes et des biens conformément à la vocation de service public de l'Etat. Selon la Constitution congolaise du 20 Janvier 2002, le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour suprême, la Cour des Comptes et de discipline budgétaire, les Cours d'appel et les autres juridictions nationales.

LES ACQUIS RECENTS AU COURS DE CES DERNIERES ANNEES

294. Aux termes de l'article 1^{er} de la loi n° 19-99 du 15 avril 1999 « *la justice est rendue au nom du peuple Congolais* » par un seul ordre de juridictions. Pour divers motifs et à l'exception des tribunaux militaires et administratifs qui n'ont pas encore vu le jour, la carte judiciaire du Congo compte 103 juridictions, ainsi réparties :

- Cour suprême (1).
- Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (1).
- Cours d'Appel (5) - (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Owando et Ouesso).
- Tribunaux de Grande Instance (17 TGI) dont seize (16) sont fonctionnels (Brazzaville; Pointe-Noire; Dolisie, Sibiti; Madingou; Mouyondzi; Djambala; Oyo, Owando, Ouesso, Impfondo, Ewo, Mossaka, Gamboma, Mossendjo et Kinkala) et un ne l'est pas, faute de structures (Kindamba).
- Tribunaux d'Instance (74 TI) dont six (6) tenus par les Magistrats et sont fonctionnels: quatre (4) à Brazzaville (Poto-Poto ; Makélékélé-Bacongo ; Mfilou et Talangai) et deux (2) à Pointe-Noire (Tchinouka et Tié-Tié). Les autres T.I pour certains sont animés par des magistrats, greffiers et secrétaires désignés par les premiers présidents des Cours d'Appel, alors que les autres TI attendent l'affectation du personnel.
- Tribunaux de travail (2), Brazzaville et Pointe-Noire.
- Tribunaux de Commerce (2), Brazzaville et Pointe-Noire.
- Tribunaux pour Enfants (2), Brazzaville et Pointe-Noire.

Cette répartition est censée garantir une couverture minimale des services judiciaires à travers le pays.

295. **Le Congo a aussi mis en œuvre d'importantes réformes juridiques et judiciaires**, en promulguant des lois portant protection de l'enfant, promotion et protection des droits des populations autochtones. Des efforts importants ont été réalisés en matière d'infrastructures et d'équipements judiciaires. Le pays a également mis en œuvre d'importantes réformes juridiques et judiciaires, notamment celles relatives à l'intégration du Congo à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

LES PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER

296. Au-delà des aspects inhérents à l'organisation et à la gestion de l'administration judiciaire, le nombre des affaires jugées ne semble guère s'améliorer, malgré l'augmentation des personnels de

la justice. Dans cette situation, la protection de la propriété privée et des droits du citoyen peine à être respectée et reconnue dans les délais.

297. En outre, les procédures et les textes juridiques et judiciaires sont peu vulgarisés, rendant ainsi vulnérable le citoyen face à la justice. L'absence des maisons de droit ou de justice de proximité ne permettent pas de combler ces lacunes.

298. Par ailleurs, les structures pénitentiaires souffrent d'un déficit d'infrastructures et de personnel qualifié. En effet, les missions de l'administration pénitentiaire sont aujourd'hui assumées en grande partie par la police et la gendarmerie, en lieu et place d'un personnel formé. On note également l'absence d'une politique de réinsertion sociale et professionnelle des détenus.

299. Enfin, le Congo accuse encore des faiblesses importantes en matière de sécurité judiciaire pour les opérateurs privés. La perception d'insécurité qui en résulte constitue une entrave importante à l'amélioration du climat des affaires et à l'essor des investissements privés, tant nationaux qu'étrangers, pourtant si indispensables à la transformation de l'économie.

GOVERNANCE SECURITAIRE ET DEFENSE NATIONALE

300. Les missions de défense et de sécurité sont assurées par les forces armées congolaises, la gendarmerie et la police nationale qui constituent les trois composantes de la force publique congolaise. Le secteur a connu des évolutions significatives avec le changement du contexte stratégique mondial. Ainsi l'effondrement du bloc socialiste, la fin de la guerre froide et la mondialisation ont conduit à une redéfinition des approches nationales et internationale des questions de défense et de sécurité initialement focalisé vers la défense de l'intégrité territoriale, le secteur défense et sécurité s'oriente aujourd'hui vers la gestion de menaces nouvelles engendrées par :

Au plan intérieur : (i) l'apparition des groupes armés non étatiques, (ii) les problèmes d'urbanisation galopante et les déficits de gouvernance, (iii) le grand banditisme, (iv) l'effondrement du tissu socioéconomique (chômage et pauvreté) ;

Au plan extérieur : (i) le terrorisme international ; (ii) l'intégrisme et le fanatisme religieux ; (iv) la criminalité transnationale ; (iii) les conflits armés dans les pays limitrophes ; (v) la cybercriminalité et (vi) l'immigration non maîtrisée.

LES PRINCIPAUX ACQUIS

301. Après les événements sociopolitiques, l'unicité de l'armée, de la police et de la gendarmerie a été rétablie. Elle permet désormais d'assurer ses missions régaliennes de sécurisation des personnes et des biens. La dotation de la force publique en équipements et le recrutement de nouveaux effectifs ont permis de réduire sensiblement l'insécurité et le phénomène des bandes organisées. La participation des unités spécialisées de défense dans des missions de maintien de la paix à l'extérieur a contribué à renforcer la coopération régionale et sous régionale en matière de sécurité et de défense (FOMUC, MICOPAX).

- En ce qui concerne la défense nationale, neuf zones militaires de défense ont été créées ainsi que deux régions militaires ;

- Concernant la gendarmerie, elle est organisée en 7 régions. Outre son corps de Gendarmerie mobile et ses formations spécialisées (ferroviaire et aérienne) la gendarmerie territoriale dispose d'une présence effective dans les 86 districts du pays ;
- En ce qui concerne la police nationale, elle compte 12 directions départementales, 6 commissariats centraux (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo et Ouesso) et

Cette architecture de défense et de sécurité garantit la surveillance du territoire, ainsi qu'une protection de proximité aux citoyens.

LES PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER

Avec le nouveau contexte sociopolitique interne et externe, force est de constater que les sous secteurs de la défense et de la sécurité sont désormais confrontés à de nouveaux défis qui ont pour noms :

- une adaptation permanente aux nouvelles formes de criminalités et délinquance (en rapport avec les stratégies, les moyens matériels et humains) ;
- une professionnalisation plus performante des corps de défense et de sécurité ;
- une implication des forces de défense et de sécurité dans les missions de développement (construction des infrastructures, production des biens et services, encadrement des jeunes, ...)

LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

APERÇU HISTORIQUE

302. Au cours de la première décennie de l'accession du pays à la souveraineté internationale en 1960, le Congo a connu une courte période de trois années marquée par une stratégie de développement économique d'inspiration libérale et par le lancement de grands travaux, devant permettre d'asseoir le développement économique durable du pays. La deuxième phase de cette décennie se caractérise par contre par un interventionnisme d'État dans la sphère de production et dans le commerce, interventionnisme qui a permis la création de près d'une cinquantaine d'entreprises et d'offices d'État⁶.

303. La décennie suivante (soixante-dix) est marquée par l'idéologie « d'appropriation » de l'économie nationale, se traduisant par une série de nationalisations dans une première phase, et par de difficultés de gestion du vaste secteur économique d'État, dans un deuxième temps. En effet, au début des années soixante-dix, se sont succédés des nationalisations d'entreprises. En 1973, la consécration du pétrole comme premier produit d'exportation du pays, coïncide avec le recul progressif, mais persistant des exportations agricoles ainsi que de l'exploitation et la transformation du bois correspondant à la première crise de cette filière, notamment avec le retrait des exploitants et industriels israéliens⁷.

⁶ Cf rapport annuel du BCCO, Juin 1966.

⁷ Avec la guerre du Kippour et les événements politiques internes qui vont s'ensuivre, les exploitants israéliens vont se retirer du Congo, occasionnant la fermeture de trois des cinq usines de déroulage et de placage de bois installées à Pointe-Noire.

304. Au milieu des années soixante-dix, l'économie congolaise doit faire face à sa première grande crise postindépendance. La difficulté pour l'État congolais de réaliser les recettes budgétaires au titre des exercices 1975 et 1976, principalement fondées sur les revenus pétroliers⁸, conjuguée au marasme de la gestion des entreprises d'État ont pris les allures d'une crise sans précédent. Au cours de la deuxième moitié des années soixante-dix, l'État est devenu l'acteur économique dominant avec ses nationalisations, ses créations d'entreprises et d'emplois. Mais la précédente crise de « l'Etat interventionniste » va s'étaler jusque dans la sphère politique et institutionnelle du pays et ce, jusque vers la fin de la décennie.

305. Au cours des années quatre-vingt, (troisième décennie), deux périodes bien distinctes peuvent aussi être observées : La période du début de cette décennie est marquée par l'adoption de deux plans intérimaires en 1980 et en 1981, qui ont ainsi préparé le lancement et la mise en œuvre du plan quinquennal (1982-1986). Il convient de souligner en outre, qu'une Conférence des Entreprises d'État avait été organisée en 1980, pour redéfinir le cadre de gestion des entreprises d'Etat et des pouvoirs à accorder à leur Conseil d'administration.

306. La deuxième période des années quatre-vingt est caractérisée par l'effondrement concomitant des cours du baril de pétrole et du dollar américain, empêchant de surcroît la réalisation à bonne fin du plan quinquennal (1982-1986). Cette période se caractérise par une aggravation des déséquilibres extérieurs et de la situation financière de l'État et du secteur public au sens large, un accroissement du service de la dette extérieure et une accumulation des arriérés de paiements extérieurs⁹ qui vont justifier l'adoption des plans d'ajustement structurel, la restructuration de certaines entreprises d'Etat et l'abandon de certains offices d'Etat.

307. La décennie quatre-vingt-dix, est celle de la remise en cause de l'interventionnisme d'Etat et la réhabilitation de la gestion libérale de l'économie. Cette option comporte des coûts qu'il faille assumer dans un contexte tendu des finances publiques et de dévaluation du Franc CFA intervenue quelques années plus tard, en janvier 1994 et ce, sous fond de tensions sociales et politiques à répétition. Au cours de cette période, le service de la dette publique devient insoutenable.

Malgré la déliquescence prononcée des activités économiques, notamment du secteur productif, la renégociation des contrats pétroliers intervenus en 1995, et la mise en valeur de nouveaux champs pétroliers (notamment de Nkossa et Kitina) au cours de la deuxième moitié de la décennie, permettent à l'État d'améliorer le niveau de ses recettes et ce, avant pendant et après les événements sociopolitiques de 1997.

La décennie 2000, se caractérise par une relative stagnation des cours du baril dans un premier temps, et une remontée soutenue, deux ans plus tard et ce, jusqu' à 2010. L'exploitation pétrolière permet donc à l'État d'engranger des ressources substantielles pouvant lui permettre d'engager la restructuration en profondeur de son économie, par le développement des infrastructures et la promotion de la diversification des activités économiques.

⁸ Malgré l'embellie observée sur les marchés internationaux du pétrole brut, le financement du plan triennal 1975-1977 va connaître de difficultés d'exécution suite à la baisse des revenus pétroliers correspondant au faible niveau de production déclarée par les sociétés pétrolières. Le Plan triennal qui devait être financé en grande partie sur les recettes pétrolières ne connaîtra pas une mise en œuvre conséquente, faute de financement attendu.

⁹ In Document cadre de politique économique 1996-1999 (P2). Négocié par le Gouvernement Avec le FMI, Présenté à la Conférence de table Ronde - Genève Novembre 1996

Tableau 1. REPUBLIQUE DU CONGO, INDICATEURS MACROECONOMIQUES CLES : 1960-2010

	Moyenne 1960-1969	Moyenne 1970-1979	Moyenne 1980-1989	Moyenne 1990-1999	Moyenne 2000-2005	2006	2007	2008	2009	2010
PIB, croissance annuelle en %	4,0%	5,5%	6,8%	0,8%	4,7%	6,1%	-1,6%	5,6%	7,6%	8,8%
PIB hors pétrole, croissance annuelle en %					7,4%	6,0%	6,6%	5,3%	3,9%	6,4%
PIB pétrole, croissance annuelle en %					-0,6%	6,8%	-17,2%	7,4%	16,1%	13,7%
PIB par tête, croissance annuelle en %	1,2%	2,3%	3,6%	-1,4%	2,3%	4,0%	-3,4%	3,7%	5,6%	6,0%
Inflation			1,0%	-3,5%	1,4%	6,5%	2,7%	7,3%	5,0%	
Agriculture (% du PIB)	20,1%	15,6%	10,0%	10,5%	8,6%	8,7%	9,5%	9,5%	9,4%	9,2%
Sylviculture et exploitation forestière					2,4%	2,5%	2,5%	2,4%	1,3%	1,2%
Balance courante (% du PIB)		-14,4%	-13,1%	-19,4%	10,9%	8,4%	-15,9%	4,8%	-28,2%	-14,2%
Balance commerciale (% du PIB)	-31,7%	-17,7%	-0,5%	2,9%	25,4%	18,5%	23,2%	26,3%	21,0%	31,8%
Solde budgétaire, don inclus (en % du PIB)			1,8%	-7,0%	2,0%	17,0%	11,0%	26,9%	5,8%	18,8%
Dettes à taux concessionnel (% du PIB)		26,1%	29,8%	78,9%	55,6%	39,9%	35,7%	29,5%	34,6%	
Dettes à taux non concessionnel (% du PIB)		29,3%	100,4%	144,0%	89,7%	44,9%	32,0%	20,8%	18,0%	

Source : STP/DSCERP Données Banque Mondiale, Indicateurs de Développement Mondial (<http://databank.worldbank.org/>) et Autorités Nationales

Encadré 1. GOUVERNANCE ET LEADERSHIP : LEÇON DE CEUX QUI ONT REUSSI L'ÉMERGENCE

1. Depuis 1950, 13 pays en développement (Botswana, Brésil, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Corée du Sud, Malaisie, Malte, Oman, Singapour, Taïwan et la Thaïlande) ont enregistré un taux de croissance annuel moyen de 7% et plus sur une durée de 25 ans et plus. A ce rythme de croissance, une économie double sa taille (PIB nominal) chaque décennie. Ces 13 pays présentent **cinq caractéristiques similaires** : (i) ils ont su **s'intégrer à l'économie mondiale et exploiter les avantages du marché international** ; (ii) ces pays ont **maintenu la stabilité macroéconomique** ; (iii) ils ont **accumulé des ressources financières abondantes et ont enregistré des taux d'épargne et d'investissement très élevés** ; (iv) ces pays ont **laissé leur marché intérieur allouer les ressources** ; (v) les **gouvernements de ces pays sont des gouvernements engagés, crédibles et capables**.

2. La croissance économique requiert des conditions qui vont au-delà de l'économie. Elle requiert également des gouvernements engagés, crédibles et capables. **Les 13 pays à croissance forte et rapide ont bâti leur prospérité économique sur des fondements politiques solides**. Leurs décideurs politiques ont vite compris que la croissance n'apparaissait pas soudainement et de façon miraculeuse. Elle doit être soigneusement choisie comme l'objectif prioritaire du pays. Par exemple, à Singapour, selon un discours du Ministre Goh Chok Tong : « ...la poursuite de l'objectif de croissance a été un principe de la politique du pays au cours des 40 années passées ». Le Gouvernement et les institutions Singapouriens ont constamment recherché à anticiper les actions requises pour soutenir le momentum de l'économie Singapourienne.

3. Plusieurs gouvernements des pays en développement ont favorisé la "tranquillité politique" avec

l'idée que la croissance économique suivra. D'autres ont fait des réformes économiques avec le seul objectif de faire des réformes. Quand la croissance n'a pas suivi les réformes, ils n'ont pas expérimenté d'autres réformes. Au contraire, dans les 13 **économies à croissance rapide**, les décideurs politiques ont compris que le développement réussi requiert un engagement sur plusieurs décennies. Même à des taux de croissance relativement élevés de 7-10% il faut des décennies pour qu'un pays passe d'un niveau de pays à faible revenu à un niveau de pays à revenu moyen. Au cours de cette longue période de transition, les citoyens du pays doivent renoncer à la consommation aujourd'hui pour des niveaux de vie plus élevés demain. Cette politique ne peut être acceptée par les citoyens que si les décideurs politiques communiquent clairement leur vision de l'avenir et une stratégie claire pour atteindre des niveaux de croissance élevés. Ils doivent avoir la crédibilité et être considérés comme des économistes et la population doit croire en leurs promesses de récompenses dans l'avenir.

4. Leurs promesses doivent également être inclusives permettant aux citoyens d'avoir confiance qu'eux et leurs enfants partageront les fruits de la croissance et du développement. Au Botswana par exemple, Seretse Kama a remis les droits sur les mines du diamant de sa propre tribu au gouvernement ; ce qui a donné à chaque tribu du Botswana une part plus importante dans le succès de l'Etat.

5. D'autres gouvernements ont établi un contrat implicite ou explicite en faveur de la croissance, en offrant des services de santé, d'éducation et parfois en mettant en œuvre la redistribution de la richesse nationale. Ces contrats ont été conservés du moins dans leur esprit. Sans de tels fondements politiques, soutenir des politiques de croissance est très difficile, voire impossible.

6. Un tel leadership requiert du temps et de la patience et un horizon temporel long. Dans plusieurs cas, les pays à forte croissance, ont été dominés par un seul parti qui pouvait espérer demeurer au pouvoir pendant plusieurs décennies. Dans un régime multipartiste, au contraire, les gouvernements ne regardent que la prochaine élection. Mais les démocraties peuvent néanmoins connaître des moments de croissance forte. L'Inde d'aujourd'hui et l'Australie en sont des exemples. La Commission de Productivité de l'Australie a été établie par un acte du Parlement en 1998. En tant qu'institution indépendante, elle évalue régulièrement les réglementations de l'Etat et les politiques microéconomiques du gouvernement, analyse les perspectives de croissance de long terme et aide à rassembler les principaux acteurs économiques pour concevoir des propositions de réformes économiques. Le Partenariat Social de l'Irlande, qui est née de la stagnation économique du pays au cours des années 80, rassemble les employés, les syndicats et le gouvernement tous les 3 ans pour repenser et renégocier la stratégie économique du pays. Une fois que ces délibérations sont ratifiées, elles deviennent le cadre de politique économique pour les 3 années suivantes.

7. Engagés en faveur de l'objectif de croissance forte, les gouvernements doivent être pragmatiques dans leur poursuite de la croissance forte. Les décideurs politiques qui ont réussi à soutenir une croissance forte étaient préparés à essayer, à échouer et à apprendre de leurs échecs. Singapour, par exemple, n'a pas mis en place une politique d'ouverture économique sur l'extérieur avant d'avoir essayé une politique économique tournée vers l'intérieur, qui a encouragé les entreprises nationales à faire concurrence aux importations industrielles (politique de substitution aux importations). En Chine, Deng Xiaoping a décrit cette approche comme étant "traverser la rivière/le fleuve en sautant les pierres", une phrase souvent répétée en Chine.

Source : STP/DSCERP in Résumé du Document Banque Mondiale.

LA GESTION ECONOMIQUE RECENTE : DES PERFORMANCES EN NETTE

AMELIORATION

308. La gouvernance économique comprend deux volets importants :

- Comment l'Etat se gère (gestion du gouvernement et du secteur public) ?
- Comment l'Etat gère l'économie et le secteur privé ?

« **Comment l'Etat se gère** » peut s'apprécier dans différentes sphères, notamment : (i) la gestion des finances publiques, (ii) la gestion des ressources humaines, des investissements publics et du patrimoine public, et (v) la gestion macroéconomique et la planification stratégique.

« **Comment l'Etat gère l'économie et le secteur privé** » peut être appréhendé par les différentes politiques et actions pour réformer et réguler les marchés, procurer les biens et services publics essentiels, et créer un climat administratif et juridique favorable à l'essor du secteur privé.

La gestion des finances publiques

309. **L'obligation de rendre compte de la gestion des finances publiques** est assurée par les organes de contrôle interne et externe. Au Congo, le contrôle administratif interne a priori est confié à la Direction Générale du Contrôle Budgétaire (DGCB) et à la Direction Générale du Budget (DGB), tandis que le contrôle interne a posteriori relève de l'Inspection Générale des Finances (IGF). *La Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire* et les *Commissions Economie et Finances* de l'Assemblée Nationale et du Sénat veillent aux contrôles externes. L'Inspection Générale d'Etat supervise l'ensemble des contrôles de l'exécutif.

310. La collecte des recettes est assurée par la Direction Générale du Trésor (DGT). En effet, les droits liquidés par la Direction Générale des Impôts et du Domaine (DGID) et la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) sont directement recouverts par un receveur du trésor qui en assure le reversement journalier au Trésor.

311. La qualité du contrôle interne a priori a longtemps été affectée par la non-représentation de la Direction Générale du Contrôle Budgétaire à l'Autorité de Régulation des Marchés publics et par l'absence de liaison informatisée entre le fichier des agents de la fonction publique et celui de la solde. En outre, le contrôle interne a posteriori est entravé par l'insuffisance des ressources financières et la faible qualité des ressources humaines affectées à l'Inspection Générale des Finances. La perte du caractère inopiné des contrôles et des inspections a également réduit l'efficacité du contrôle interne a posteriori.

312. **Des réformes importantes ont été mises en œuvre pour renforcer le contrôle interne et externe de la gestion des finances publiques.** En particulier, *une nouvelle nomenclature des comptes budgétaires*, basée sur la classification fonctionnelle et conforme aux normes et standards internationaux (Manuel des statistiques financières internationales du FMI) a été élaborée et adoptée. L'objectif est de faciliter la cohérence entre les allocations budgétaires et les priorités de la stratégie gouvernementale.

313. *Aussi, un Plan d'Action Gouvernemental pour la Gestion des Finances Publiques (PAGGFP) et un autre relatif à l'amélioration de la gestion des investissements publics (PAAGIP) ont-ils été*

adoptés en vue de renforcer la transparence, l'efficacité et la performance de l'action gouvernementale. Le plan d'action pour la gestion des investissements publics porte sur l'amélioration du processus de préparation, d'estimation des coûts et de sélection de nouveaux projets, ainsi que sur l'amélioration de l'efficacité et de la transparence dans l'exécution du budget d'investissement public. Ces plans ont pour objectif de : (i) renforcer les capacités des directions des études et de la planification (DEP) des ministères/institutions ; (ii) améliorer la procédure d'élaboration du Budget ; (iii) fluidifier/rationaliser le circuit de la dépense et unifier les circuits de paiement. Ces deux plans ont constitué une base solide pour l'introduction des réformes fondamentales du système de gestion des finances publiques.

314. *Un nouveau Code des marchés publics a été promulgué en mai 2009.* Il fixe le cadre réglementaire et institutionnel de la passation des marchés publics au Congo, conformément aux meilleures pratiques internationales. Ce code est appelé à aider à l'optimisation de l'utilisation des ressources destinées à financer le développement grâce à la concurrence et à la transparence.

315. Dans le même temps, des innovations importantes ont été introduites lors des années récentes pour renforcer la gestion des finances publiques. Il s'agit notamment de :

- *L'introduction du SYSTAF et du Numéro d'Identification Unique (NIU),* qui a permis à l'administration fiscale d'immatriculer l'ensemble des contribuables et de créer un fichier unique de ces derniers. Cette réforme a abouti à l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- *La mise en place au niveau de l'administration douanière du Logiciel SYDONIA,* pour une meilleure maîtrise de l'assiette imposable et la sécurisation des recettes douanières ;
- *L'amélioration de la transparence et la gouvernance du secteur pétrolier par la certification trimestrielle des recettes pétrolières et leur transfert au Trésor dans les 45 jours suivant la date d'enlèvement des cargaisons de pétrole.* Les données concernant la production et les recettes pétrolières font l'objet de publications régulières sur le site Internet du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public ;
- *L'adoption du schéma directeur de l'informatisation du ministère en charge des finances,* plus précisément des régies financières. L'objectif poursuivi est de maîtriser l'assiette fiscale et de sécuriser les recettes publiques.

316. Cependant, le contrôle juridictionnel et parlementaire de la gestion des finances publiques accuse encore quelques faiblesses d'ordre technique. Ces faiblesses sont identifiées également au niveau des Directions Générales du Budget et du Trésor ainsi qu'au niveau de la Comptabilité Publique (DGCP), dans la production des comptes administratif et de gestion, en vue de l'élaboration de la loi de règlements consécutive à l'exercice budgétaire annuelle.

La gestion de la dette publique

317. **Le Gouvernement a créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) afin de mieux suivre l'endettement du pays et éviter de retomber dans le surendettement des années passées.** En effet, il est largement reconnu que la faiblesse des mécanismes de responsabilisation en matière d'emprunts et de gestion de la dette publique s'est ajoutée à l'insuffisance de discipline budgétaire ayant causé le surendettement du Congo et les problèmes des fonds spéculatifs (fonds vautours).

Pour corriger cette faiblesse, les pouvoirs publics ont promulgué un décret (n°2008-56 du 31 mars 2008) pour instituer un *Comité National de la Dette Publique (CNDP)*, qui est chargé du suivi de l'endettement et doit rendre compte de la gestion de la dette publique.

318. La création du CNDP correspond aussi à l'application du règlement de la CEMAC (n°12/07-UEAC-CM-15), qui formalise le cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres. Entre autres, le CNDP a pour mandat d'élaborer une stratégie nationale d'endettement public cohérente avec les objectifs de développement et la capacité financière du pays. Cette stratégie est désormais annexée à la Loi de Finances, afin de contribuer au renforcement du contrôle parlementaire des mécanismes et des conditions d'emprunts.

319. **Malgré ces insuffisances, le Congo a accompli des efforts importants de réformes qui lui ont permis d'atteindre le point d'achèvement et de bénéficier d'un important allègement de sa dette.** En effet, grâce aux bonnes performances économiques réalisées ces dernières années, aux allègements de dette obtenus dans le cadre de l'initiative PPTTE et à l'apurement de la dette intérieure, le Congo a considérablement réduit l'endettement et amélioré la soutenabilité à moyen terme. Ces bonnes performances sont perceptibles dans les ratios d'endettement du Congo. Le Tableau 2 montre que sur la période 2004 à 2010, le poids de la dette a nettement diminué, de 198,7% du PIB à 23,8% du PIB, et le service de la dette a diminué de 16,0% à 3,4% des exportations. Le tableau ci-dessous présente la situation du pays, comparée à d'autres pays africains, notamment de la sous région.

**Tableau 2. DETTE PUBLIQUE DU CONGO ET CELLE DES PAYS COMPARABLES
(EN POURCENTAGE DU PIB)**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pays exportateurs de pétrole	57,1	35,6	17,7	18,0	17,9	21,7	21,6
Hors Nigéria	64,0	46,3	27,0	25,1	26,1	29,8	27,2
Angola	55,3	42,5	20,6	20,8	31,5	36,3	35,0
Cameroun	61,4	51,8	15,7	11,9	9,5	10,6	12,1
Congo, Rép. Du	198,7	108,3	98,8	98,0	68,1	57,2	23,8
Gabon	65,2	53,8	42,1	43,2	20,9	26,4	25,1
Guinée équatoriale	6,2	3,0	1,6	1,1	0,7	5,1	7,5
Nigéria	52,7	28,6	11,8	12,8	11,6	15,2	17,3
Tchad	34,2	33,6	29,6	26,0	23,6	30,5	32,6

Source: FMI, base de données du Département Afrique (16 septembre 2011), et des Perspectives de l'économie mondiale (16 septembre 2011)

La gestion des investissements publics

320. La gestion des investissements publics constitue un défi majeur que doit relever le Gouvernement pour le succès de la stratégie de développement du Congo. Par comparaison à d'autres pays, le Congo consacre des ressources considérables à l'investissement public, mais dont la qualité et l'efficacité sont encore bien en-dessous des pays performants de la région. Le tableau ... confirme en effet que le Congo a un taux d'investissement public bien plus élevé que la moyenne des

pays d'Afrique-subsaaharienne. Toutefois, l'efficacité est bien en-dessous de la moyenne de ces pays. Ce point est confirmé par d'autres repères internationaux. Par exemple, les indicateurs de gouvernance montrent qu'en matière d'efficacité (« *government effectiveness* »), le Congo demeure encore au bas de l'échelle dans le classement international.

321. Les analyses indiquent que le problème de qualité de l'investissement a plusieurs causes, notamment des insuffisances: (i) dans le processus de planification des projets (identification, évaluation, validation) ; (ii) dans le choix budgétaire (aligner les ressources sur les projets de développement) ; (iii) et surtout dans l'exécution des investissements, tant sur le plan financier que physique, et le suivi de cette exécution.

322. **Le gouvernement prenant bonne note de ces insuffisances a mis en œuvre un programme de renforcement de la planification et de la gestion des investissements publics.** Les actions phares déjà réalisées dans ce contexte comprennent :

- *l'adoption du décret n° 2009-230 du 30 juillet 2009 qui clarifie et simplifie le circuit de la dépense et les rôles respectifs des principaux acteurs. Ce décret : (i) délègue aux ministères les missions d'engager et de liquider la dépense ; (ii) place au sein des ministères les services du contrôleur budgétaire qui contrôlent et visent les dossiers d'engagement et de liquidation ; (iii) supprime le visa du contrôleur budgétaire après l'ordonnancement ; et (iv) ne laisse à la Direction générale du budget que la mission d'ordonnancement ;*
- *l'adoption en 2009 d'un nouveau système d'évaluation et de sélection des projets d'investissement pour s'assurer que les nouveaux projets financés par le budget sont conformes aux objectifs du DSRP et répondent à des critères clairs de viabilité technique et financière.*

323. Cependant, la mise en œuvre effective de ces réformes connaît des difficultés à cause des problèmes de capacité. Alors que le décret n° 2009-230 donne la responsabilité aux sectoriels d'engager et de liquider les dépenses, on note un certain nombre de lacunes, de nature à induire à l'inefficacité. De même, les ministères/institutions ont des difficultés à conduire des études de projets et à faire les liens entre ces projets et les objectifs du DSRP.

324. **Enfin, la mise en place du CDMT, des PAP et des budgets par objectifs de programmes dans les ministères devra aussi permettre de rationaliser le cadre de leur mise en œuvre.** En effet, l'approche PAP permet de mieux exprimer et planifier les besoins en ressources humaines des ministères, en rapport avec les exigences des programmes prioritaires. Ces besoins sont programmés dans les PAP et reflétés dans les CDMT sectoriels. Dans la mesure où ces besoins sont la base des allocations budgétaires du CDMT, le processus CDMT contribuera à aligner les recrutements sur les priorités des stratégies sectorielles ; ce qui contribuera à rationaliser tout le processus de recrutement dans la fonction publique sur les priorités de la stratégie nationale.

La gestion du patrimoine de l'Etat

325. **Le Congo ne dispose pas encore d'une comptabilité des actifs publics,** néanmoins, le Gouvernement a créé deux Ministères en charge du domaine public et du patrimoine de l'Etat. Ces

derniers ont pour mission de recenser, de comptabiliser et de gérer le patrimoine de l'Etat. Toutefois, l'exécution de ces missions n'a pas encore atteint son régime de croisière. Les autorités en sont bien conscientes et s'attèlent à le résoudre, afin que l'Etat ait une bonne base d'informations sur ses actifs et leurs états.

La planification stratégique

326. Le Congo a connu des avancées importantes lors des années récentes en matière de planification stratégique. Les actions phares incluent : (i) l'adoption et l'exécution d'un *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)* de première génération en mars 2008 ; (ii) la mise en place du CDMT en 2009 pour un meilleur alignement du budget sur le DSRP; (iv) la réorganisation du *Centre d'Evaluation des Projets d'Investissement (CEPI)* pour renforcer le processus de planification et d'évaluation des projets ; (v) le renforcement des capacités techniques pour le suivi et l'évaluation des programmes du DSRP, y compris l'exécution physique et financier des investissements ; (vi) l'introduction de la gestion axée sur les résultats (GAR).

327. Avec le premier DSRP, la République du Congo a pu disposer, pour la première fois d'une stratégie multisectorielle cohérente et crédible de développement intégrée. L'objectif général de la stratégie était d'améliorer le cadre macroéconomique de façon durable et de renforcer le secteur social, afin de faire progresser le Congo vers l'atteinte des OMD. Le DSRP était une condition essentielle pour l'atteinte du Point d'Achèvement au titre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

328. Dans ce contexte, les autorités ont aussi déployé des efforts importants pour réorganiser et renforcer l'ensemble du dispositif d'exécution et de suivi du programme. Cette initiative est une réponse aux insuffisances qui ont été relevées dans la coordination et le suivi des actions de la stratégie.

329. Ce problème est commun à la presque totalité des pays d'Afrique Sub-saharienne. Par exemple, les évaluations des DSRP ont montré que dans la plupart des cas, ce n'est pas la qualité des documents de stratégie, ni des programmes, mais les insuffisances dans les capacités d'exécution et de suivi qui ont le plus nuit à l'efficacité des stratégies nationales. En cela, le Congo ne constitue pas une exception. Dans une large mesure, les performances en deçà des attentes sont dues en grande partie aux problèmes d'allocation de ressources (alignement budgétaire) mentionnés plus haut, mais tout autant à des problèmes de capacités organisationnelles, d'exécution et de suivi.

330. Pour relever ce défi, les autorités congolaises ont déployé des efforts importants pour renforcer le dispositif d'exécution. L'action phare dans ce domaine est sans aucun doute la mise en place de la Délégation Générale des Grands Travaux (DGGT) pour l'exécution des grands projets structurants ou de souveraineté. La DGGT a exécuté environ près de 80% de l'ensemble des investissements publics sur la période 2008-2010.

331. En même temps qu'il tente de résoudre les problèmes d'exécution par une approche « concentrée et centralisée », le Gouvernement est de plus en plus conscient des mérites, mais aussi des limites de cette approche. Il a donc engagé des discussions pour réévaluer la situation et affiner les critères d'intervention de la DGGT dans l'exécution des projets d'investissement.

Encadré 2. LA DELEGATION GENERALE DES GRANDS TRAVAUX (DGGT)

1. Créée en 2002, la Délégation Générale des Grands travaux (DGGT) est aujourd'hui régie par le décret n°2009-158 du 20 mai 2009 la réorganisant. Elle est la cheville ouvrière de l'Etat en ce qui concerne la réalisation des grands projets structurants qualifiés de « Grands Travaux ». Les projets d'investissement dont le montant est supérieur ou égal à 250 millions relèvent de la responsabilité de la DGGT, qui est une structure de la Présidence de la République.

2. La DGGT est un organisme administratif et technique. Les administrations sont tenues de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage pour la préparation, la passation et le suivi d'exécution des contrats de marchés publics ou de délégation de service public correspondant au seuil ci-dessus indiqué. En cette qualité de maître d'ouvrage délégué, elle chargée notamment de :

- Mettre au point, en concertation avec le maître d'ouvrage, les programmes de passation ;
- Organiser et procéder à l'appel à la concurrence auprès des candidats aux marchés publics ou de délégation de service public ;
- Dépouiller et évaluer les offres portant exécution des marchés publics ou de délégation de service public ;
- Rédiger, conclure et gérer les marchés ;
- Apprécier, sous l'angle technique et financier, les devis descriptifs et estimatifs des contrats, ainsi que les décomptes relatifs à leur exécution ;
- Organiser et procéder à la réception des ouvrages, biens ou services et contrôler l'exécution du service public par le délégataire.

3. La DGGT joue ainsi le rôle d'une administration transversale, appelée à mobiliser les énergies au sein de tous les ministères, vers des objectifs d'intérêt commun. Le financement des projets réalisés par la DGGT est assuré par le budget d'investissement des différents ministères/institutions.

4. La DGGT a réalisé, entre autres travaux de grande envergure :

- la construction des aéroports: de Dolisie, d'Owando ; Pointe –Noire, d'Impfondo ;
- la construction de la deuxième piste et aérogare de l'aéroport de Brazzaville ;
- l'achèvement des travaux du tronçon Ngoulonkila-Lékana de la RP26, Ngo-Djambala-Lékana ;
- l'achèvement de l'aménagement et bitumage de la route Bouansa – Mouyondzi, longue d'environ 46 kms ;
- la construction de 84 km de chemin de fer 1998-2009 ;
- la construction 2004-2009 : Route de Moukondo-Nkombo ; 2^e sortie Nord de Brazzaville ; Pont sur la Tsiémé et route ; Gare routière de Dolisie ;
- l'aménagement du Port Autonome de Pointe-Noire ;
- la construction du Barrage d'Imboulou ; Centrale d'Impfondo ; Centrale de M'Pila ;
- l'adduction d'eau de Likouala ; la réhabilitation de l'usine du Djoué
- la construction du port de Lékéty ;
- le dragage de Mossaka et le désensablement du port autonome de Brazzaville et ports secondaires.
- la réhabilitation des postes de transformation de Haute Tension de Tsélampo, Mongo Kamba, N'goyo ainsi que du barrage du Djoué,
- la construction et équipement du centre national de la radio et de la télévision ;
- la construction de la maison de la radio et de la télévision à Oyo ;
- la réhabilitation des stades Franco Anselmi et M'voumvou de Pointe-Noire, Massamba-Debat de Brazzaville et Pont de Dolisie ;
- la construction du stade municipal d'Owando et le gymnase d'Oyo ;
- la construction de l'hôpital général à Oyo et de l'hôpital de Loandjili ;
- la construction des sièges préfectoraux et sous-préfectoraux des départements (Kouilou, Niari, Likouala, Oyo, Dolisie, Impfondo, Cuvette-ouest, Owando).

Source : ST/DSCERP et INT-DEC

332. Parallèlement, conscient de l'importance accrue des investissements étrangers pour la transformation de l'économie, le Gouvernement a mis en place un dispositif (*Commission Nationale des Investissements- CNI*) pour le suivi des intentions et des projets d'investissements privés, placé sous la coordination du Ministère en charge de l'Economie et du Plan. Cette initiative a pour objectifs de recenser les intentions d'investissements et de faciliter l'introduction des investisseurs dans l'économie congolaise. L'initiative reflète bien l'importance que l'Etat accorde, entre autres, aux investissements étrangers comme courroie de transmission des nouvelles technologies, d'injection des ressources financières conséquentes dans l'économie nationale, et d'ouverture des marchés internationaux pour les produits congolais. Cette initiative permet aussi de mieux programmer les actions propres de l'Etat, en accompagnement de ces investissements, de sorte que l'investissement public soit un complément effectif de l'investissement privé pour la transformation accélérée de l'économie congolaise.

333. Tous ces développements en matière de planification stratégique et de renforcement des capacités d'exécution et de suivi de la stratégie ont contribué à la mise en œuvre du DSRP1. Ils ont été exploités pour la préparation du PND et seront renforcés et mis à profit pour son exécution efficace.

Les politiques macroéconomiques

334. Outre la gestion de l'administration, la gouvernance économique s'apprécie par la qualité de la gestion macroéconomique. A cet égard, le Congo a fait des progrès remarquables au cours de la décennie 2000. Le Gouvernement a résolument embrassé les réformes structurelles, afin de stabiliser la situation macroéconomique du pays. C'est dans ce cadre qu'il a mis en œuvre un Programme macroéconomique appuyé par le FMI au titre de *la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)* dans le cadre de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Le programme a conduit le Congo au point d'achèvement en janvier 2010. Ce programme a continué avec l'appui d'un nouvel instrument, *la Facilité Elargie de Crédit (FEC)*.

335. La mise en œuvre de ce volet, de concert avec les autres composantes de la SRP, a permis au Congo de consolider le cadre macroéconomique. Pour preuve, la croissance économique a été robuste lors des années récentes, avec un taux moyen de l'ordre de 7,0% entre 2008 et 2010, malgré les fluctuations du secteur pétrolier. En particulier, le secteur hors pétrole a enregistré des résultats très encourageants, avec une croissance moyenne soutenue de l'ordre de 5,2% au cours de la même période, malgré les conditions adverses de l'économie mondiale.

336. De même, les finances publiques ont été assainies. Les recettes hors pétrole ont progressé de façon soutenue, passant de 22,7% du PIB à 25,5% du PIB hors pétrole sur la même période (2008-2010). Malgré la mise en chantier des programmes du DSRP, les dépenses ont connu une progression relativement contrôlée par rapport au PIB, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et malgré l'augmentation des dépenses d'investissement qui ont accompagné la mise en œuvre du DSRP.

337. Cette politique fiscale favorable à la croissance a été combinée avec une politique monétaire prudente. Ce qui a permis de maîtriser l'inflation (...%) et ce, malgré la hausse des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers durant la dite période.

LES REFORMES STRUCTURELLES ET LE RENFORCEMENT DU CLIMAT DES AFFAIRES

338. La gestion de l'économie par l'Etat s'apprécie aussi à travers la mise en œuvre des réformes structurelles visant à libéraliser et à réguler les marchés, ainsi que par les politiques d'assainissement du climat des affaires et de promotion du secteur privé. A cet égard et depuis longtemps, les opérateurs économiques se plaignent d'un environnement peu attrayant, caractérisé par des pesanteurs et tracasseries administratives, la corruption, la parafiscalité, ... qui découragent les affaires et entravent la compétitivité des entreprises nationales. Le gouvernement est bien conscient de ces maux et s'est attelé à y faire face. A cet effet, il a mis en œuvre un ensemble de mesures pour réduire les coûts de transaction et améliorer le climat des affaires.

Dans les secteurs clés

339. Le Gouvernement a pris une série de mesures visant à réduire les coûts de transaction au niveau de la douane. Les actions phares à cet égard comprennent : (i) *l'instauration du Guichet Unique Maritime (GUMAR)* pour la gestion intégrée des opérations commerciales aux frontières de Pointe-Noire, ainsi que la poursuite de l'optimisation et de la simplification des procédures de dédouanement ; (ii) *la mise en place d'une gestion rigoureuse des manifestes électroniques* et d'un dispositif de contrôle des conteneurs au rayon laser (scanner) et de gestion des risques.

340. En vue de promouvoir une concurrence, et réduire les distorsions, le Gouvernement a supprimé les exonérations exceptionnelles et a informatisé les procédures d'octroi et de gestion des attestations d'exonérations. Il a également révisé les privilèges douaniers contenus dans les marchés et contrats de l'Etat, conventions et autres textes. Par ailleurs, le Gouvernement a appliqué l'acte 2-98 CEMAC relatives aux conventions d'établissement en matière pétrolière, y compris les sous-traitants.

341. Dans le secteur des mines et du pétrole, le Gouvernement a consacré des efforts importants pour améliorer la transparence dans la gestion des ressources naturelles, notamment dans le cadre de son adhésion en 2004 à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives. Cette action a été suivie de la mise en place des structures nationales y relatives, la certification des recettes pétrolières et les audits des comptes des sociétés pétrolières (audits des coûts pétroliers).

342. L'amélioration de la gestion du secteur pétrolier a abouti à des performances accrues des deux compagnies nationales clé du secteur, la Société Nationale du Pétrole du Congo (SNPC) et la CORAF. En particulier, les réformes de la SNPC ont conduit à l'instauration de la comptabilité analytique au sein de cette société ainsi qu'à l'amélioration de ses résultats.

343. Aussi, le Gouvernement a adopté un plan d'action pour la commercialisation du pétrole congolais suivant les normes internationales. Un programme de réformes et de mise à niveau a également été mis en œuvre pour améliorer les capacités et les rendements de la CORAF. De plus l'Etat a pris des mesures d'assainissement des comptes de cette entreprise, y compris l'application d'un prix de cession du brut qui lui permet progressivement d'équilibrer ses comptes tout en continuant de maintenir un prix à la pompe qui soit accessible aux consommateurs congolais. Comme conséquence de ces réformes, les résultats de la CORAF tout comme la couverture des besoins du marché intérieur ont connu une nette amélioration ces dernières années.

344. Ces réformes et bonnes performances se sont aussi traduites par une nette amélioration dans la mobilisation des recettes pétrolières pour l'Etat. En effet, la part des revenus pétroliers qui échoient à l'Etat dans les recettes totales est demeurée supérieure à 80% entre 2008-2010.

345. Dans le secteur financier, des réformes importantes ont été réalisées par le Gouvernement pour assainir les établissements de crédit, ainsi que les compagnies d'assurance. Elles auront également permis de mieux structurer les conditions d'exploitation des établissements de micro finance. En effet, la libéralisation du secteur bancaire a conduit à l'entrée de nouveaux établissements de crédit et l'amorce d'une diversification accrue des activités bancaires. Spécifiquement, le Gouvernement a mis en œuvre des réformes visant à éliminer entre autres, les plafonds sur les taux de prêts, la transparence dans les conditions de prêt, notamment par le biais de la publication de la totalité des coûts des offres de prêts, y compris les frais et les commissions. Le gouvernement a également réussi à accroître l'utilisation des services bancaires en versant les salaires et pensions par dépôt direct et en éliminant les frais des comptes.

346. Le Gouvernement a défini un plan de réformes du marché des assurances et réassurances. De même, l'opérateur public (Assurances et Réassurances du Congo, ARC) a été restructuré conformément au code de la Conférence Interafricaine du Marché d'Assurance (CIMA) et aux prescriptions de la Compagnie Commune de Réassurance des Etats membres de la CIMA (**CICA-RE**). Toutes ces actions devraient contribuer à améliorer les interventions publiques, la qualité des services économiques et sociaux (transport, eau, électricité, etc.), ainsi que le climat des affaires.

Dans la gestion des entreprises publiques

347. **Des actes importants ont été posés pour renforcer la responsabilisation dans la gestion des entreprises publiques.** A cet égard, le Gouvernement a créé le Centre National de Gestion (CENAGES) par décret N°49/78 du 18 décembre 1978 et le Commissariat National aux Comptes (CNC) par la loi n°13/81 du 14 mars 1984 instituant la Charte des Entreprises d'Etat.

- Le premier comme instrument de l'Etat en matière de promotion et de développement des techniques modernes de management dans les entreprises publiques, d'économie mixte, des organisations et des établissements publics ;
- Le second a pour missions la révision comptable, l'audit opérationnel et comptable et la formation du personnel des entreprises publiques dans les domaines du contrôle interne, du contrôle des comptes et de l'organisation.

Cependant, compte tenu des faibles performances observées dans la réalisation de leurs missions respectives, la contribution de ces deux organes est apparue très limitée et nécessite à cet effet, des réformes en profondeur, au regard du nouveau contexte libéral.

348. **Par ailleurs, l'obligation qui incombe à l'entreprise tant privée que publique « de rendre compte », nécessite la réhabilitation d'un organe d'Etat en charge de la certification des comptes à des fins diverses (fiscales, bancaires, judiciaires...).**

349. A cet égard, on note que le cadre législatif et réglementaire de la comptabilité du secteur privé au Congo est régi par les dispositions de l'OHADA. Le Gouvernement a procédé à la réforme du dispositif juridique et judiciaire, avec notamment l'harmonisation du Code du commerce avec le traité de l'OHADA. Les capacités de la Commission Nationale de l'OHADA ont été renforcées, de même que celles des tribunaux de commerce. **Cependant, l'inexistence d'un Ordre des Experts**

Comptables reconnu par les pouvoirs publics et le manque d'organisation efficace de l'Association des Professionnels de la Comptabilité (APC) constituent autant de contraintes dans l'élaboration des états financiers fiables. Les efforts doivent donc porter sur le renforcement de l'environnement institutionnel de la profession comptable, par l'institution d'un Ordre des Experts de la Comptabilité, l'amélioration de la formation initiale et de la formation continue des professionnels de la comptabilité ainsi que la sensibilisation des opérateurs du secteur privé à l'élaboration des états comptables et financiers.

Dans les services d'infrastructure et les programmes d'appui au secteur privé

350. Malgré les réformes précédentes, l'environnement des affaires demeure encore peu stimulant ; ce qui indique le faible classement du Congo selon les critères internationaux.

En effet, il est établi qu'il n'est pas facile de démarrer et de développer une affaire au Congo, d'y investir et de s'investir, non pas par manque d'opportunités économiques, mais à cause d'un environnement encore peu attractif et difficilement « navigable ».

351. Conscient de ces faiblesses, le Gouvernement a engagé des réformes structurelles importantes ainsi que des investissements dans les infrastructures et services essentiels pour améliorer le climat des affaires et stimuler l'investissement. Ces programmes sont appuyés par les partenaires au développement. Ainsi, la Banque Mondiale (BM) soutient les initiatives du Gouvernement dans le cadre du *Projet d'Appui à la Diversification Economique (PADE)*, notamment sa composante « appui au dialogue public-privé et aux réformes du climat des investissements ». La Banque Africaine de Développement (BAD) participe également à cet effort à travers le *Projet Appui au Climat des Affaires et à la Diversification Economique du Congo (PACADEC)*. Ces projets réalisés concomitamment et coordonnés par le Gouvernement visent à renforcer le cadre institutionnel d'appui aux entreprises et à l'investissement. Ils ont abouti en 2010 à la création du *Haut Conseil du Dialogue Public-Privé (HCPP)*, qui est une plate-forme de concertation entre les acteurs publics et privés. Ce conseil, qui se réunit une fois par an, est placé sous l'autorité du Président de la République.

352. Concernant les transports en particulier, l'aide à la réforme du CFCO apportée par la troisième composante du projet PADE, devrait permettre d'accroître l'offre de services d'infrastructures de transport et d'en réduire les coûts d'accès. Aussi, les divers investissements publics dans le secteur des infrastructures dont : (i) la construction de la centrale hydroélectrique d'Imboulou, de la centrale à gaz de Pointe-Noire, de la route Pointe-Noire-Brazzaville (terminée sur son tronçon Pointe-Noire-Dolisie), et (ii) les divers autres projets en cours participent à cette dynamique d'amélioration de l'environnement des affaires.

Dans la lutte contre la corruption

353. Le Gouvernement a engagé des actions ciblées pour lutter contre la corruption, la concussion et la fraude, ainsi que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans ce contexte, il a été créé la *Commission Nationale de Lutte Contre la Corruption, la Concussion et la Fraude (CNLCCF)*, l'*Observatoire Anti-corruption* et l'*Agence Nationale d'Investigation Financière*. La première a reçu mandat de formuler, coordonner et mettre en œuvre la stratégie nationale anticorruption; tandis que la deuxième a été créée pour surveiller et évaluer la mise en œuvre de la

stratégie de lutte contre la corruption. La troisième quant à elle, est chargée de réprimer la délinquance financière. Le cadre institutionnel et réglementaire de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude est régi par la loi anti-corruption, adoptée en juillet 2009. Un plan d'action a été mis en place dès le mois d'août 2009. Il fournit une série de mesures idoines pour juguler les risques de corruption dans les cinq secteurs les plus exposés à celle-ci, à savoir : (i) la production et la commercialisation du pétrole ; (ii) l'exploitation forestière ; (iii) la gestion des finances publiques ; (iv) la justice et la police, ainsi que (v) les secteurs sociaux.

LES PRINCIPAUX DEFIS

354. Comme relevé à plusieurs reprises, l'amélioration de la gouvernance sous toutes ses formes, mais surtout dans la gestion économique, est un impératif pour l'atteinte des objectifs de modernisation de la société congolaise, de transformation de l'économie et l'émergence du Congo comme envisagé dans « Le Chemin d'Avenir ». Le Gouvernement en est bien conscient et entend redoubler d'efforts pour poursuivre son programme de renforcement.

355. Il entend spécifiquement intensifier les efforts pour : (i) *améliorer l'offre de services publics* essentiels par la poursuite de la construction des infrastructures de soutien à l'activité économique ; (ii) *moderniser la gestion des entreprises et de l'administration publique* et la délégation de la fourniture de certains services publics à l'initiative privé tout en renforçant la responsabilité et la redevabilité dans les services publics ; (iii) *accroître l'efficacité et l'efficience* des agents et des interventions de l'Etat grâce à une gestion renforcée des ressources humaines, une planification et budgétisation stratégique améliorée et une exécution et un suivi plus rigoureux des actions ; (iv) améliorer le climat des affaires et accroître la compétitivité de l'économie grâce à la libéralisation et la régulation effectives des marchés des facteurs comme des biens et des services, et consolider les acquis du dialogue public-privé. Les stratégies et programmes phares dans le domaine de la gouvernance économique sont décrits dans les chapitres 7 à 9 du présent document.

CHAPITRE 3 : LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

356. Même avec les meilleurs efforts de redistribution, la pauvreté et la vulnérabilité ne peuvent reculer significativement si la croissance économique reste faible ou volatile. L'expérience récente des pays émergents notamment le Brésil, la Russie, l'Inde, et la Chine (BRIC) montre que la réduction de la pauvreté a résulté d'une croissance forte et soutenue sur une longue période. De même, une étude récente de la Banque mondiale a montré que les 13 pays qui ont connu une forte croissance sur une longue période, soit un taux moyen annuel de 7% sur une durée d'au moins 25 ans, ont aussi significativement réduit et dans bien des cas éradiqué la pauvreté monétaire et significativement amélioré les conditions de vie des populations. La leçon est bien claire : une croissance forte, soutenue et créatrice d'emplois est nécessaire pour relever rapidement le niveau de vie des populations et réduire la pauvreté. Malgré les problèmes d'inégalités dans certains cas, de telles performances se sont avérées suffisantes pour réduire ne serait-ce que la pauvreté monétaire et renforcer le développement social.

357. Le Gouvernement en a pris bonne note. C'est pourquoi l'accélération de la croissance est placée au cœur des stratégies de développement. Bien plus, il est conscient qu'un tel objectif ne saurait être atteint sans une diversification des sources de la croissance en faveur du secteur hors pétrole et une transformation accrue des produits primaires, en faveur de l'industrie et des services (en amont et en aval). Cette vision « intégrée » de la diversification est clairement articulée dans « Le Chemin d'Avenir », qui met l'accent sur la *modernisation* de la société et l'*industrialisation* comme les deux axes principaux de la stratégie d'émergence du Congo.

358. Toutefois, le Gouvernement reconnaît que pour l'heure et pour les années à venir, les ressources pétrolières demeureront la principale source de financement du budget de l'Etat, et donc de la croissance économique. A cela viendront s'ajouter progressivement les ressources minières, notamment le fer, dont les perspectives sont très encourageantes pour le Congo. Toutefois, le Gouvernement est bien conscient que ces ressources demeurent très volatiles à cause de la fluctuation des prix mondiaux et pourraient aussi s'amenuiser avec l'épuisement des puits et des carrières.

359. En outre, nonobstant son poids dans l'économie et dans les recettes publiques, le secteur minier - pétrolier en particulier - crée relativement peu d'emplois directs, du fait de son faible « linkage », en amont comme en aval, avec le reste de l'économie. Ce secteur fonctionne en effet comme une « enclave » dans l'économie nationale avec peu d'effets d'entraînement sur les autres secteurs économiques. Par ailleurs, le Gouvernement est conscient des risques de Syndrome Hollandais (« Dutch Disease ») associés à l'appréciation du taux de change réel dans un contexte d'abondance et d'une gestion laxiste des revenus pétroliers. Cela viendrait s'ajouter aux effets mécaniques d'appréciation nominale due à l'arrimage du FCFA à l'Euro et nuirait gravement à la compétitivité de l'économie congolaise, et donc aux perspectives d'industrialisation. Ce phénomène n'est en rien inconnu au Congo qui l'a déjà vécu, ainsi que bien d'autres pays de la région, notamment le Cameroun, le Nigeria et le Gabon.

360. C'est pourquoi le Gouvernement, tout en poursuivant des stratégies de développement du secteur des industries extractives, est résolu à exploiter ses ressources de manière prudente pour financer la stratégie de diversification en faveur des autres secteurs.

Dans les sections qui suivent, les performances sont analysées tant en termes *d'exécution* des programmes que d'appréciation des résultats sur la croissance économique d'ensemble et les contributions sectorielles.

LA CROISSANCE : SOURCES, PERFORMANCES ET DEFIS

APERÇU HISTORIQUE DES MUTATIONS DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

361. Les turbulences décrites plus haut dans les régimes politiques et économiques, ainsi que les changements importants dans la conjoncture internationale ont considérablement influencé les performances macroéconomiques du Congo depuis l'indépendance du pays en 1960. Sur cette longue période, le Congo a connu un taux de moyen annuel de croissance de l'ordre de 4,0% (1960-2011) tandis que la population congolaise a crû d'environ 2,6% sur la même période. En conséquence, le PIB réel par habitant a connu un accroissement annuel moyen de 1,4%, passant de 619,2 dollars US en 1960 (en dollar constant de 2000) à 715,1 dollars US en 2011. Cette performance place le Congo légèrement au-dessus de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (1% de croissance moyenne annuelle du PIB par tête durant la période 1960-2010).

362. En rapport avec les développements politiques, les mutations de la structure productive de l'économie congolaise peuvent se regrouper en quatre phases : 1960-1974, 1975-1984, 1985-1999 et les années 2000. De 1960 à 1974, l'économie congolaise puisait son dynamisme essentiellement dans l'exploitation du bois et de l'extraction du potassium, auxquels s'ajoutaient les productions agricoles (vivrières, café et cacao). L'extension d'un réseau de transport ferroviaire et fluvial aux pays limitrophes conférait traditionnellement aux services une place de premier choix dans le revenu national. Durant cette période, l'économie a connu un taux moyen annuel de croissance de l'ordre de 5,5%.

Tableau 3. EVOLUTIONS COMPAREES DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES CLES

Pays		Moyenne 1960-1969	Moyenne 1970-1979	Moyenne 1980-1989	Moyenne 1990-1999	Moyenne 2000-2005	2006	2007	2008	2009	2010
Croissance annuelle du PIB (en %)	Congo, Rep.	4,0	5,5	6,8	0,8	4,7	6,1	-1,6	5,6	7,5	8,8
	Cameroon	2,1	7,3	4,0	0,4	3,8	3,2	3,5	2,9	2,0	2,6
	Central African Republic	1,9	2,0	0,9	1,3	-0,4	3,8	3,7	2,0	1,7	3,3
	Chad	1,0	-1,0	5,4	2,2	14,2	0,2	0,2	-0,4	-1,6	4,3
	Equatorial Guinea			0,9	20,2	26,1	1,3	21,4	10,7	5,3	0,9
	Gabon	6,7	9,9	1,9	2,5	1,1	1,2	5,6	2,3	-1,4	5,7
	Angola			4,2	1,0	9,3	18,6	22,7	13,8	2,4	2,3
	Ethiopia			2,4	2,7	6,5	10,8	11,5	10,8	8,8	10,1
	Ghana	2,3	1,4	2,0	4,3	4,8	6,4	6,5	8,4	4,7	6,6
	Mozambique			0,4	5,5	7,4	8,7	7,3	6,8	6,4	7,2
Tanzania			3,8	3,3	6,7	6,7	7,1	7,4	6,0	7,0	
Croissance annuelle du PIB par tête (en %)	Congo, Rep.	1,2	2,4	3,8	-1,9	2,2	3,3	-4,3	2,7	4,6	6,0
	Cameroon	-0,3	4,3	1,0	-2,1	1,5	1,0	1,2	0,7	-0,2	0,4
	Ethiopia			-0,8	-0,5	3,9	8,3	9,0	8,4	6,5	7,8
	Gabon	5,9	7,3	-1,2	-0,5	-1,0	-0,7	3,6	0,4	-3,2	3,7
	Ghana	-0,3	-0,8	-1,0	1,6	2,3	3,9	3,9	5,9	2,2	4,1
	Tanzania				-0,2	3,9	3,8	4,1	4,4	3,0	3,9
	Angola			1,5	-1,9	5,7	14,9	19,1	10,6	-0,5	-0,5
	Central African Republic	0,0	-0,1	-1,7	-1,1	-2,0	2,0	1,9	0,1	-0,2	1,4
	Chad	-1,2	-3,2	2,6	-0,9	10,3	-2,8	-2,6	-3,0	-4,1	1,6
	Equatorial Guinea			-2,8	16,3	22,2	-1,7	18,0	7,6	2,4	-1,8
Mozambique			-0,6	2,6	4,6	6,0	4,7	4,3	4,0	4,8	
Inflation, prix à Consommation (croissance annuelle en %)	Congo, Rep.			1,0	8,5	1,4	6,5	2,7	7,3	5,0	
	Cameroon	-1,1	10,3	9,1	5,6	1,9	5,1	0,9	5,3	3,0	1,3
	Central African Republic			3,6	3,9	2,4	6,7	0,9	9,3	3,5	1,5
	Chad			3,0	5,5	3,7	8,0	-9,0	10,3	10,0	
	Equatorial Guinea			-5,5	6,6	6,4	4,4	2,8	6,6		
	Gabon	3,4	11,1	6,5	3,7	1,5	-1,4	5,0	5,3	1,9	1,5
	Angola				1122,5	125,2	13,3	12,2	12,5	13,7	14,5
	Ethiopia	0,3	10,4	4,6	8,0	4,5	12,3	17,2	44,4	8,5	8,1
	Ghana	9,3	38,8	48,3	27,6	21,2	10,9	10,7	16,5	19,3	10,7
	Mozambique			45,1	34,5	12,0	13,2	8,2	10,3	3,3	12,7
Tanzania	13,5	11,0	30,1	23,1	5,2	7,3	7,0	10,3	12,1	6,2	
Taux Investissement (en % du PIB)	Congo, Rep.	33,8	29,7	32,5	25,9	23,9	24,8	26,4	22,1	24,6	24,9
	Cameroon	12,7	21,4	23,8	14,8	18,7	16,8	17,7			
	Ethiopia			15,7	16,5	22,7	24,2	23,5	19,9	22,5	21,5
	Gabon		46,4	34,6	26,0	23,6	25,9	25,9	24,4	28,7	25,9
	Ghana	16,4	10,2	7,8	19,9	25,1	21,6	20,1	21,5	19,6	22,4
	Tanzania				21,8	19,7	24,2	25,5	26,7	29,8	30,6
	Angola			14,8	19,9	11,8	11,3	13,7	16,0	14,8	14,6
	Central African Republic	20,5	15,0	10,9	11,4	8,0	9,2	9,0	11,6	10,8	
	Chad	14,2	17,0	6,3	13,1	36,3	14,4	18,0	24,8	33,9	36,8
	Equatorial Guinea	17,2	17,2		59,5	51,4	32,5	35,3	25,9	46,7	
Mozambique			12,2	20,7	23,4	17,7	16,1	15,7	20,5	23,7	

	Pays	Moyenne 1960-1969	Moyenne 1970-1979	Moyenne 1980-1989	Moyenne 1990-1999	Moyenne 2000-2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de consommation finale (en % du PIB)	Congo, Rep.	95,3	88,0	68,1	71,2	50,7	56,7	50,4	51,6	54,5	43,2
	Cameroon	88,7	81,7	75,8	81,5	81,2	81,1	81,5			
	Central African Republic	91,5	95,8	101,1	96,3	97,5	98,6	98,5	101,3	97,3	
	Chad	90,7	91,7	108,1	100,5	92,1	63,6	79,5	72,6	94,1	88,0
	Equatorial Guinea	66,4	91,9		86,3	20,5	13,9	13,1	26,9	41,2	
	Gabon		45,7	55,7	56,4	47,5	44,0	44,7	41,1	52,2	53,1
	Angola			76,0	78,0	72,8	50,9	55,8	58,9	79,2	71,2
	Ethiopia			89,5	90,3	92,1	98,5	95,8	99,6	95,9	99,6
	Ghana	88,6	89,8	95,2	92,5	93,7	93,9	96,2	98,0	91,3	90,7
	Mozambique			106,2	102,9	93,1	91,2	93,7	98,4	97,8	94,3
Tanzania				97,1	85,8	89,0	87,4	89,7	82,1	83,2	
Taux d'épargne (en % du PIB)	Congo, Rep.	4,7	12,0	31,9	28,8	49,3	43,3	49,6	48,4	45,5	56,8
	Cameroon	11,3	18,3	24,2	18,5	18,8	18,9	18,5			
	Central African Republic	8,5	4,2	-1,1	3,7	2,5	1,4	1,5	-1,3	2,7	
	Chad	9,3	8,3	-8,1	-0,5	7,9	36,4	20,5	27,4	5,9	12,0
	Equatorial Guinea	33,6	8,1		13,7	79,5	86,1	86,9	73,1	58,8	
	Gabon		54,3	44,3	43,6	52,5	56,0	55,3	58,9	47,8	46,9
	Angola			24,0	22,0	27,2	49,1	44,2	41,1	20,8	28,8
	Ethiopia			10,5	9,7	7,9	1,5	4,2	0,4	4,1	0,4
	Ghana	11,4	10,2	4,8	7,5	6,3	6,1	3,8	2,0	8,7	9,3
	Mozambique			-6,2	-2,9	6,9	8,8	6,3	1,6	2,2	5,7
Tanzania				2,9	14,2	11,0	12,6	10,3	17,9	16,8	
Balance Commerciale (en % du PIB)	Congo, Rep.	-31,7	-17,7	-0,5	2,9	25,4	18,5	23,2	26,3	21,0	31,8
	Cameroon	-1,4	-3,1	0,4	3,7	0,1	2,1	0,8	-3,0	-4,3	-4,6
	Central African Republic	-12,0	-10,8	-12,1	-7,7	-5,5	-7,9	-7,5	-12,9	-8,0	
	Chad	-4,8	-9,5	-13,5	-13,6	-28,4	22,0	2,5	2,6	-28,0	-24,8
	Equatorial Guinea	16,4	-9,1	-28,6	-45,8	28,2	53,7	51,6	47,3	12,2	
	Gabon	1,6	7,9	9,7	17,7	28,8	30,1	29,4	34,6	19,1	21,0
	Angola			9,1	2,2	15,4	37,8	30,4	25,1	6,0	14,1
	Ethiopia			-5,3	-6,8	-14,8	-22,7	-19,3	-19,4	-18,3	-21,1
	Ghana	-5,0	-0,1	-3,1	-12,4	-18,8	-15,5	-16,3	-19,5	-10,8	-13,1
	Mozambique			-18,4	-23,6	-16,5	-8,9	-9,8	-14,1	-18,3	-18,0
Tanzania				-19,0	-5,5	-13,1	-12,8	-16,4	-11,9	-13,7	
Exportations de biens et services (en % du PIB)	Congo, Rep.	30,4	39,3	52,0	60,2	80,8	84,2	76,7	73,3	71,9	82,3
	Cameroon	22,2	23,1	25,7	20,9	20,9	23,0	22,1	32,5	26,6	27,9
	Central African Republic	27,1	25,7	20,5	16,2	15,2	14,0	15,0	10,7	14,6	
	Chad	13,8	16,1	14,3	16,1	30,1	63,2	54,8	52,8	42,1	43,9
	Equatorial Guinea	48,5	41,8	35,9	52,9	95,7	86,8	81,9	78,8	69,9	
	Gabon	42,0	57,2	53,3	54,0	60,7	61,9	62,2	66,6	52,7	52,3
	Angola			34,8	63,4	76,4	73,8	74,0	76,3	52,2	58,0
	Ethiopia			6,6	8,1	13,3	13,9	12,7	11,4	10,6	11,4
	Ghana	20,9	16,3	11,2	25,2	42,2	25,2	24,5	25,0	30,5	25,3
	Mozambique			6,8	12,8	26,4	38,4	35,4	32,3	24,5	25,3
Tanzania				15,9	17,8	22,6	24,3	22,6	23,2	24,0	

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, Données Banque Mondiale, Indicateurs de Développement Mondial (<http://databank.worldbank.org/>)

363. De 1975 à 1984, l'exploitation pétrolière s'est intensifiée, conduisant à de profonds changements dans la structure du produit intérieur et des exportations, ainsi que dans les recettes de l'État. Ce développement a été favorisé par une conjoncture particulièrement favorable de hausse soutenue des prix du pétrole sur le marché mondial durant la période. En conséquence, l'économie congolaise a enregistré un taux de croissance soutenu de l'ordre de 10% en moyenne annuelle.

364. **Le revers de ces performances est la manifestation du « Syndrome hollandais »: Le Congo a connu une forte appréciation du taux de change réel et donc une forte baisse de sa compétitivité ; ce qui a contrarié l'agriculture et l'industrie et aggravé la dépendance vis-à-vis du pétrole.** En effet, la forte poussée de l'absorption interne due aux revenus pétroliers a conduit à une pression équivalente sur les prix, les salaires ainsi que sur les coûts de production ; ce qui a conjugué à l'appréciation nominale et réelle du FCFA. La perte de compétitivité qui en a résulté a été dévastatrice dans les secteurs de production de biens échangés – de l'agriculture et des produits manufacturés. En retour, la contraction de ces secteurs a accentué la dépendance du Congo du secteur pétrolier et assujéti l'économie et les finances publiques aux fluctuations des prix mondiaux, d'où une volatilité accrue, préjudiciable à tout effort soutenu de développement.

365. **Ces problèmes structurels ont plongé le Congo dans une période d'instabilité économique et politique entre 1985-1999.** Cette combinaison a rongé le consensus social et plongé le pays dans des conflits dévastateurs qui ont aggravé la situation économique. En effet, les déséquilibres macroéconomiques et les dysfonctionnements structurels cumulés, que masquaient les retombées de la rente pétrolière, se sont amplifiés au cours de cette période. Malgré des flux importants en ressources pétrolières, le Congo s'est retrouvé structurellement endetté, et la charge croissante du service de la dette a évincé les dépenses d'investissements productifs de l'Etat. La chute de l'investissement public combinée à la détérioration de la compétitivité de l'économie ont conduit au ralentissement de la croissance et à l'accroissement de la pauvreté.

366. **Depuis le début des années 2000, le Congo a progressivement consolidé la paix et mise en œuvre des réformes économiques qui ont permis d'inverser les tendances et de renouer avec la croissance économique.** Plusieurs facteurs ont contribué à ce développement : (i) une conjoncture internationale redevenue favorable concernant le marché du pétrole, et l'expansion de la production locale de pétrole ; (ii) la mise en œuvre de réformes structurelles courageuses pour libéraliser l'économie et retrouver la compétitivité.

367. Comme conséquence, l'économie congolaise a enregistré un taux moyen annuel de croissance positif de l'ordre de 5,0%, ce qui est 24 fois plus élevé que la moyenne de la période 1985-1999. Le secteur pétrolier y a contribué significativement. Mais le secteur hors pétrole a aussi montré des signes de renaissance, avec un taux moyen annuel de 7,0%, tiré par le dynamisme de la filière bois (avant la crise de 2008) et des télécommunications.

368. Fort de ces résultats, le Gouvernement est déterminé à intensifier ces efforts de réformes, afin de renforcer le climat des affaires, encourager l'investissement national et étranger et stimuler le secteur privé comme partenaire et principal agent dans la transformation de l'économie. L'analyse ci-après des performances et opportunités sectorielles indique vers quels secteurs diriger ces efforts, afin d'en maximiser l'effet sur l'ensemble de l'économie.

LES PERFORMANCES SECTORIELLES

L'agriculture

369. **Le Congo dispose d'atouts importants dans le domaine de l'agriculture, qui sont encore largement inexploités.** Le plus important est sans aucun doute l'immensité et la qualité des terres cultivables. **Le pays dispose en effet de plus de 10 millions de terres cultivables, dont près de 90% restent disponibles.** Ces disponibilités contrastent avec les conditions de nombreux pays en Afrique Sub-saharienne où la pression démographique et le développement agricole avancé causent de fortes contraintes foncières. Ceci est le cas pour le Kenya, le Rwanda, le Burundi et dans une moindre mesure, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Cameroun. Comme conséquence, le Congo a encore un fort potentiel pour le développement des cultures vivrières comme celles de rente, y compris pour la production de biocarburants dont le marché international est en plein essor.

370. **Qui plus est, le Congo est doté d'une situation géographique exceptionnellement favorable.** A cheval sur l'équateur, le Congo a des possibilités de cultures saisonnières sur toute l'année. Une telle situation de pays pouvant alterner des cultures toute l'année est plutôt rare en Afrique et même dans le monde. **Le pays possède un patrimoine végétal dans le domaine de l'arboriculture fruitière qu'il peut mettre en exploitation (21 espèces de manguiers, 6 de mandariniers, 4 d'orangers).** Il existe également un savoir-faire en matière de greffage permettant d'écourter les cycles de production, et le Congo peut se positionner comme exportateur des produits arboricoles.

371. **Malgré ces atouts, l'agriculture a régressé au cours des années, à cause de la faiblesse des investissements et de la productivité.** Cette régression a porté tant sur les cultures vivrières dont la production par tête est revenue de 420 kg à 300 kg entre les années 80 et le milieu des années 2000, que sur les cultures de rente (café, cacao, huile de palme, coton, arachide, canne à sucre). Cette situation a entraîné le déclin continu de la part de l'agriculture dans le PIB, de 20% dans les années 1980 à moins de 10% au début des années 2000, et actuellement atteint à peine 4% du PIB.

Tableau 4. REPUBLIQUE DU CONGO, POTENTIEL AGRICOLE COMPARE A CELUI D'AUTRES PAYS

Pays	Moyenne 1960-1969	Moyenne 1970-1979	Moyenne 1980-1989	Moyenne 1990-1994	Moyenne 1995-1999	Moyenne 2000-2004	Moyenne 2005-2010
Terres agricoles (% de la superficie totale du Pays)							
Congo, Rep.	30,9%	30,9%	30,9%	30,8%	30,8%	30,9%	30,9%
Afrique du Sud	81,0%	78,5%	78,2%	80,6%	82,0%	82,0%	81,9%
Burundi	64,3%	79,1%	83,7%	83,0%	85,4%	90,3%	86,5%
Cameroun	16,4%	17,7%	19,3%	19,4%	19,4%	19,4%	19,4%
Cote d'Ivoire	50,3%	52,5%	56,6%	60,6%	62,0%	61,8%	63,6%
Gabon	20,3%	20,1%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	19,9%
Ghana	51,4%	51,9%	54,0%	56,0%	60,0%	64,8%	67,8%
Rwanda	54,9%	63,8%	73,2%	71,4%	64,1%	73,2%	78,0%
Tanzanie	31,2%	36,1%	37,8%	38,4%	38,4%	38,8%	39,3%
Afrique Subsaharienne	50,0%	50,0%	50,5%	51,6%	52,1%	53,0%	54,1%
Superficie des Terres agricoles (en millions d'hectares)							
Congo, Rep.	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Afrique du Sud	98,3	95,3	95,0	97,9	99,6	99,6	99,4
Burundi	1,7	2,0	2,1	2,1	2,2	2,3	2,2
Cameroun	7,7	8,4	9,1	9,2	9,2	9,2	9,2
Cote d'Ivoire	16,0	16,7	18,0	19,3	19,7	19,6	20,2
Gabon	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,1
Ghana	11,7	11,8	12,3	12,7	13,7	14,7	15,4
Rwanda	1,4	1,6	1,8	1,8	1,6	1,8	1,9
Tanzanie	27,7	32,0	33,5	34,0	34,0	34,4	34,8
Afrique Subsaharienne	957,9	967,1	980,5	998,6	1008,1	1027,3	1049,9
Population agricole (en millions)							
Congo, Rep.	0,8	0,9	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2
Afrique du Sud	8,9	8,6	7,2	7,0	6,6	6,0	5,3
Burundi	3,0	3,5	4,5	5,4	5,7	6,1	7,0
Cameroun	4,9	5,6	6,9	8,1	8,4	8,4	8,3
Cote d'Ivoire	3,4	4,6	6,4	7,8	8,3	8,4	8,3
Gabon	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Ghana	5,0	6,1	7,7	9,2	10,4	11,4	12,5
Rwanda	3,1	4,1	5,7	5,9	5,8	7,7	8,5
Tanzanie	10,5	13,7	18,0	22,3	25,2	27,8	30,9
Afrique Subsaharienne	203,2	246,1	302,0	353,2	386,4	420,5	455,2
Production du secteur Agriculture (en % du PIB)							
Congo, Rep.	20,1%	15,6%	10,0%	11,5%	9,6%	5,8%	4,2%
Afrique du Sud	10,0%	7,3%	5,5%	4,4%	3,9%	3,5%	3,0%
Burundi		65,5%	58,1%	52,6%	48,9%	40,1%	34,8%
Cameroun	31,6%	30,7%	25,7%	24,2%	24,3%	21,7%	19,6%
Cote d'Ivoire	40,5%	27,8%	27,1%	30,7%	23,8%	24,7%	23,6%
Gabon	29,0%	9,6%	7,7%	8,2%	7,3%	6,1%	4,7%
Ghana	44,9%	56,5%	52,5%	43,8%	41,4%	39,9%	32,2%
Rwanda	69,3%	53,9%	40,2%	36,3%	44,9%	37,1%	35,8%
Tanzanie				47,0%	42,0%	32,9%	29,8%
Afrique Subsaharienne	21,2%	19,8%	18,4%	18,7%	17,9%	17,6%	14,7%
Densité de la population (hb/km2)							
Congo, Rep.	3,4	4,5	6,1	7,6	8,4	9,3	10,6
Afrique du Sud	16,3	20,2	25,5	30,2	33,7	37,4	40,0
Burundi	125,4	144,2	187,5	229,9	244,1	264,5	308,8
Cameroun	12,8	16,4	22,0	27,4	31,3	35,2	39,8
Cote d'Ivoire	13,4	20,5	32,3	42,6	50,1	56,8	63,1
Gabon	2,0	2,3	3,0	3,8	4,4	5,0	5,6
Ghana	34,3	43,1	56,2	69,7	79,8	90,0	101,6
Rwanda	131,6	177,0	247,6	258,9	255,3	343,0	391,8
Tanzanie	13,2	17,8	24,3	30,8	35,7	40,6	47,3
Afrique Subsaharienne	11,0	14,1	18,7	23,1	26,3	30,0	34,3
Croissance démographique (en %)							
Congo, Rep.	2,7%	3,1%	3,0%	2,7%	1,8%	2,3%	2,0%
Afrique du Sud	2,4%	2,2%	2,5%	2,1%	2,3%	1,7%	1,1%
Burundi	1,8%	1,5%	3,2%	1,9%	0,9%	2,3%	2,9%
Cameroun	2,3%	2,8%	3,0%	2,8%	2,5%	2,3%	2,3%
Cote d'Ivoire	4,1%	4,7%	4,1%	3,5%	3,0%	2,2%	2,2%
Gabon	0,8%	2,4%	3,0%	3,2%	2,7%	2,2%	1,9%
Ghana	2,6%	2,3%	3,0%	2,8%	2,6%	2,3%	2,2%
Rwanda	2,6%	3,2%	3,6%	-5,2%	5,9%	3,4%	2,6%
Tanzanie	3,0%	3,2%	3,1%	3,3%	2,7%	2,6%	2,9%
Afrique Subsaharienne	2,5%	2,8%	2,9%	2,8%	2,7%	2,6%	2,5%

Source :ST/DSCERP- Données Banque Mondiale, Indicateurs de Développement Mondial (<http://databank.worldbank.org/>)

372. **Il en résulte que, le Congo connaît des problèmes de sécurité alimentaire et une forte dépendance aux importations de produits alimentaires.** En effet, la conséquence des évolutions dans l'agriculture est l'accroissement de l'insécurité alimentaire et la prévalence d'une situation de dépendance alimentaire à l'égard de l'extérieur. Alors que la production agricole stagnait ou se contractait, les importations de produits alimentaires ont fortement progressé atteignant environ 130 milliards de francs CFA, soit 12% des recettes d'exportation du pays. Cela traduit l'accroissement de la vulnérabilité du pays et des populations, notamment les plus pauvres. Comme indication, l'indice de la production alimentaire par tête au début des années 2000 ne représentait guère que 60% de son niveau des années 1960, alors qu'il a atteint 170% de sa valeur de 1960 dans l'ensemble des pays en développement.

373. **Les faibles performances sont en grande partie le résultat des problèmes de compétitivité relevés plus haut, aggravés par la faiblesse de l'échelle de production et de la productivité des facteurs.** La faiblesse observée de la performance agricole est en partie liée à la dominance d'un système traditionnel de production, occupant 81% des terres cultivées et caractérisé par la faiblesse de la productivité. Ce système coexiste avec deux systèmes à plus faible échelle mais plus productifs, notamment l'agriculture périurbaine et les grandes plantations publiques ou privées.

374. **En plus des petites superficies par exploitation (0,5 à 1,5 ha), l'agriculture traditionnelle connaît aussi de très faibles rendements.** Le maïs par exemple donne 690 kg/ha contre plus de 3 T/ha pour l'ensemble des pays en développement et 1,2 T/ha pour l'Afrique sub-saharienne. Le rendement est plus élevé pour le manioc (6,6 T/ha), mais encore bien inférieur à la moyenne des pays en développement (plus de 10T/ha dans les années 2000). Ces faibles rendements sont dus aux techniques rudimentaires de production, notamment le très faible usage d'engrais.

375. **Les faibles performances dans l'agriculture sont aussi le résultat d'attention publique non-soutenue et de politiques sectorielles inadéquates sur une longue période.** En effet, pendant une trentaine d'année (1960-1992), la politique agricole s'est concentrée sur l'établissement de grandes exploitations publiques (offices, fermes et ranchs d'Etat). Avec le désengagement de l'Etat des activités directes de production, la politique agricole des périodes d'ajustement structurelle a évolué en faveur des exploitations privées. Malheureusement, les réformes agricoles d'accompagnement du secteur privé n'ont pas été appliquées avec la diligence requise, eu égard aux faiblesses de l'agriculture traditionnelle. Bien au contraire, les réformes ont été dispersées, non soutenues, avec pour résultat, un impact négligeable sur la transformation et la productivité du secteur. A cela s'est ajouté les effets anémiantes des problèmes de compétitivité et plus particulièrement des conflits du début et de la fin des années 90. Le résultat a été la régression marquée des activités agricoles.

376. **Le manque d'attention soutenue, en termes d'investissements publics est encore plus manifeste dans l'agriculture.** En effet, les dépenses d'investissement destinées à l'agriculture sont encore faibles au regard des besoins nationaux et des standards internationaux. En effet, sur la période 2008-2010, l'investissement public dans le secteur n'a représenté que 5,5% en moyenne annuelle des dépenses d'investissement. Ces contreperformances placent le Congo encore bien en-dessous du « benchmark » international établi lors du sommet de Maputo en 2003 (au moins 10% du budget selon les recommandations du NEPAD pour cibler un taux de croissance agricole de 6%, soit 3 points environ au-dessus de la croissance des populations).

377. **Le Gouvernement est déterminé à revigorer le secteur agricole et en faire l'un des moteurs de la transformation de l'économie pour une croissance accrue et distributive. Toutefois, plusieurs contraintes majeures doivent être levées, afin de valoriser les atouts de l'agriculture congolaise et en renforcer la contribution au développement du pays.**

378. **La question de la « petite échelle » de production et de productivité des facteurs.** Comme noté précédemment, la toute première contrainte concerne la « petite échelle » et les technologies rudimentaires de production essentiellement paysannes qui représentent 80% de la production agricole. Cela signifie une faible productivité et compétitivité qui continuent de freiner l'épanouissement de l'agriculture congolaise. A cela s'ajoute une série de facteurs, notamment : (i) *la faiblesse du capital humain*; (ii) *l'absence de mécanismes efficaces de financement de l'investissement et de l'activité agricole* (Banques agricoles, microfinance) ; et (iii) comme corollaire, la faiblesse de la technologie et des méthodes de production.

379. **La question des terres.** Favoriser l'investissement et moderniser l'agriculture nécessitent que soit levée une autre contrainte essentielle sur les facteurs de production, la terre. En effet, l'agriculture paysanne repose sur une propriété communautaire des terres, organisée selon les traditions culturelles dans les différents départements du pays. Pour une agriculture moderne et à une plus grande échelle, il faudra un régime foncier adapté à l'économie de marché. En cela, le régime actuel connaît de grandes faiblesses, notamment les difficultés de se procurer et sécuriser des titres fonciers, de disposer d'un vrai marché des terres accessibles tant aux nationaux qu'à des investisseurs/agriculteurs étrangers. Ces derniers peuvent non seulement amener le savoir-faire, mobiliser des ressources financières adéquates, injecter les innovations, mais aussi ouvrir les marchés à l'exportation pour les produits congolais.

380. **La question de la taille du marché pour les produits.** Du côté de la demande, l'essor de l'agriculture congolaise a aussi pu être limité par la faible taille de la population et donc du marché intérieur. Toutefois, l'expérience du Congo et d'autres pays dotés de marchés intérieurs étroits (Bénin, Togo, Gambie, Zimbabwe, etc.) révèle que cette contrainte a été largement surestimée. Pour preuve, la production vivrière n'a pas pu progresser à la mesure de la croissance de la population, ce qui – comme noté plus tôt, a rendu le Congo de plus en plus dépendant des importations alimentaires. De plus, une telle contrainte n'affecterait pas la production des cultures de rente, qui dans tous les pays de la région, sont essentiellement exportées. Plus important, et avec la globalisation, la contrainte de la taille du marché intérieur importe peu, tout au moins du côté de la demande.

381. **La question de la qualité des politiques commerciales.** La faiblesse des capacités de production, des politiques commerciales et de la non-compétitivité des filières importent bien plus que la taille du marché intérieur pour l'essor de l'agriculture congolaise. En cela, les perspectives d'exportations dans la sous-région, notamment vers la RDC sont très favorables, tout comme celles d'exportation vers le reste du monde. Il faudra pour cela une bonne combinaison de politique commerciale nationale, régionale et globale, ainsi que des mesures ciblées d'encadrement direct des producteurs nationaux, pour la préservation des ressources à des fins de développement équilibré et soutenable. Les stratégies du secteur agricole sont décrites dans le chapitre 8 du document.

L'élevage

382. **Comme pour l'agriculture, le Congo dispose d'atouts naturels importants, notamment un immense pâturage naturel ou aménageable, dont la plus grande partie reste de qualité nutritive certes limitée, mais qui demeure propice à l'élevage d'ovins et de caprins.** À cet égard, le pays a connu un début d'élevage du gros bétail sous l'ère coloniale. Au cours des décennies passées, de nombreuses expériences ont été tentées notamment l'introduction avec succès de nouvelles races bovines (lagune et ndama particulièrement). En revanche, le développement de l'élevage bovin en milieu paysan par le métayage a été étouffé par l'émergence des ranchs d'Etat qui ont occupé de fait, les meilleures terres de pâturage et dont les produits rivalisaient avec ceux produits par les paysans. La faillite des ranchs et fermes de l'Etat offre une possibilité de relance de l'élevage du gros bétail par le privé.

383. Le Congo dispose également d'un potentiel important dans le domaine de l'élevage du petit bétail et de la volaille, qui est familier en milieu rural. Toutefois, contrairement aux pays à régions sahéniennes (Tchad, Cameroun, etc.) ou d'autres pays qui comptent des populations de cultures pastorales (les Massai au Kenya et en Tanzanie), le Congo est un pays à faible tradition agro-pastorale. De ce fait, le développement de l'élevage du petit bétail nécessitera encore plus d'effort d'encadrement des agriculteurs et fermiers, afin de les aider à s'intéresser à ce sous-secteur et, pour les petits fermiers traditionnels, à moderniser leurs exploitations et partant, à accroître leur productivité.

384. **Le Congo possède également d'importantes réserves fauniques qui devraient favoriser l'essor d'un élevage de type domestique.** Il s'agit notamment de certaines volailles telles que les cailles, les pintades, ... et de certains ruminants et rongeurs tels que l'antilope, l'aulacode, le hérisson dont le cycle de vie et de production est désormais bien maîtrisé grâce aux innovations dans le domaine.

385. **Eu égard à ces potentialités, le secteur de l'élevage reste encore embryonnaire au Congo et, comme l'agriculture, son développement a été handicapé par des problèmes de capacités et de compétitivité.** En effet, au cours des années récentes, l'élevage a connu un taux moyen annuel de croissance de 2,8%, bien en-dessous de celui de l'ensemble du secteur hors pétrole ou même de la production agricole. Comme conséquence, sa contribution au PIB hors pétrole s'est dégradée de façon continue et reste encore bien en deçà des potentialités du secteur.

386. **Pourtant, on note dans le même temps une forte progression de la demande intérieure pour les produits de l'élevage comme l'indique la forte croissance des importations par tête.** De même, la demande régionale est aussi en plein essor, notamment en RDC. Le Congo peut donc profiter de ses atouts naturels pour accroître la production nationale à la mesure de cette demande.

387. Pour ce faire, le Gouvernement congolais devra œuvrer pour lever les principaux obstacles à l'expansion des capacités, notamment la question des terres, l'étroitesse des populations de cultures agro-pastorales et de façon plus générale, la faiblesse des ressources humaines. A ces facteurs de *capacité productrice* s'ajoute le perpétuel problème de la *compétitivité* de l'ensemble de l'économie. Cela constitue une condition transversale essentielle pour rendre les produits congolais plus attractifs par rapport aux importations et stimuler de ce fait, la production locale pour satisfaire un marché en plein essor.

La pêche

388. Dans ce domaine, le Congo a également des atouts indéniables, mais sous-exploités puisqu'il possède une façade maritime de 170 km, un réseau hydrographique continental dense avec ses deux principaux bassins fluviaux : Le Congo et ses affluents (Oubangui, Sangha, Likouala-Mossaka, Alima, etc) et le Kouilou-Niari et ses affluents (Loutété, Bouenza, Loudima, Louvissi kibaka). Ces deux bassins sont très riches en ressources halieutiques. Comme indication, le potentiel de capture annuelle est estimé à 100 000 tonnes de poissons d'eau douce et 80 000 tonnes de poissons de mer. Toutefois, la pêche maritime connaît une contraction importante, tandis que la pêche en eau douce continue de « végéter », atteignant difficilement 15 000 tonnes de production annuelle.

389. Par rapport à ces potentialités, la pêche constitue un secteur encore sous-exploité au Congo et sa contribution à la richesse nationale est nettement en deçà de ses atouts. Comme indication, la contribution moyenne annuelle à la croissance du secteur n'a guère dépassé 1%, même sur la période 2000-2010. Par comparaison à d'autres pays « côtiers », la pêche congolaise a une faible contribution à la fois au PIB et à l'exportation.

Cette faible contribution s'explique par :

- une connaissance insuffisante des ressources halieutiques disponibles et une absence de contrôle de leur exploitation surtout au niveau continental;
- une absence de structures d'encadrement des pêcheurs en matière de formation en techniques et méthodes de pêche améliorées (techniques de traitement et de conservation souvent archaïques);
- une insuffisance de structures de conservation et de transformation des produits halieutiques ;
- une obsolescence des engins, équipements des bateaux et embarcations de pêche ;
- des débarcadères de pêche inadéquats mais aussi des infrastructures de transport défectueuses.

Outre ces problèmes qualifiés de majeurs, il y'a le rétrécissement des zones de pêche dû à l'exploitation pétrolière dans les eaux maritimes, l'envahissement des plans d'eau par des herbes, l'ensablement du fleuve Congo et ses affluents, ainsi que la présence des troncs d'arbres faisant obstacle au passage des pirogues dans les zones forestières.

390. S'agissant de l'aquaculture et de la pisciculture, le potentiel des bassins du Congo et du Kouilou-Niari représente un atout inestimable pour la promotion des activités de pêche. Les perspectives du marché sont aguichantes pour le Congo. En effet, les marchés intérieur et régional sont en croissance soutenue, comme l'indique la croissance de la consommation et des importations des produits de la pêche. Qui plus est, le Congo dispose d'espèces naturelles rares et prisées qui peuvent faire l'objet d'un élevage pour l'exportation. Il s'agit d'espèces telles que le missala (crustacé), le malangwa, le djombo, le ngolo (clarias), ainsi que de reptiles dont la peau est utilisée dans l'industrie du cuir et de la chaussure (crocodile, caïman).

391. L'aquaculture reste cependant limitée d'une part à la pisciculture en étangs de type familial et artisanal et d'autre part par le manque d'intrants aquacoles appropriés (alevins de bonne souche, aliments performants, fertilisants etc.). Cette situation expliquerait en partie les faibles rendements piscicoles observés. A cela s'ajoute l'absence presque totale d'agents d'encadrement (vulgarisateurs), ainsi que l'absence de moyens roulants pour les structures d'appui technique.

392. Des actions importantes sont envisagées pour renforcer les capacités. Il s'agit de la mise en service des infrastructures d'appui dans le bassin de la Basse Alima, qui va permettre de développer

l'aquaculture et la pisciculture. Concernant les ressources humaines, certains départements disposent déjà d'un savoir-faire en matière de pisciculture sur étang et dans les bassins (bras morts des rivières), notamment dans le Pool, la Lékoumou, le Niari, les Plateaux, la Cuvette et le Kouilou.

393. Dans cette perspective, l'essor de ce secteur nécessitera des programmes d'actions conjuguées dans deux domaines : (i) le renforcement des capacités des opérateurs, et des facteurs clés, notamment les infrastructures et les ressources humaines ; (ii) l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie sans laquelle les produits congolais ne sauraient concurrencer les importations.

L'agro-industrie

394. En liaison avec le faible développement des activités agricoles, de l'élevage et de la pêche, l'industrie alimentaire et agro-alimentaire est demeurée dans un état végétatif. L'industrie agroalimentaire compte à peine une unité de production du sucre de canne, de la farine de blé et des industries de boissons (eau minérale, bière et boissons gazeuses). Même dans ces cas, la progression des industries n'a pas eu d'effets d'entraînement importants sur les secteurs en amont, et nombre d'intrants sont importés (le blé pour la farine, le maïs, le malt et le houblon pour la bière, etc.).

395. Le secteur peut donc connaître une forte expansion s'il est accompagné par une offre croissante dans les intrants clés. Aussi, les perspectives à l'exportation sont attrayantes, notamment dans les filières huilières (huile de palme, huile d'arachide), de la savonnerie, et par le développement de nouveaux produits pour satisfaire le marché international croissant des produits de l'esthétique et de la bioénergie.

L'exploitation forestière et l'industrie du bois

396. Le Congo regorge d'importantes ressources forestières. L'exploitation a commencé assez tôt dans le Kouilou (sud-ouest du pays), et s'est étendue dans le Niari forestier puis dans le massif du Chaillu, avant de gagner la partie nord du pays. Le Congo dispose en effet de 22,5 millions d'ha de forêt et d'un potentiel ligneux commercialisable de 340 millions de mètres cubes. La production forestière va ainsi devenir la principale activité économique du pays, essentiellement destinée à l'exportation, et avec le plus fort taux de croissance.

De 1946 à 1959, les exportations de grumes sont passées de 5 660 tonnes à 197 000 tonnes dont 140 000 de Limba, et celles de sciage de 5 570 tonnes à 12 720 tonnes, auxquelles s'ajoutent, les 3 740 tonnes de placages. Les investissements publics se sont traduits en dehors des travaux de prospection, par des opérations d'enrichissement de la forêt naturelle et de création de peuplements artificiels : à titre d'exemple, 5 500 ha de Limba dans le Mayombe, 400 ha d'eucalyptus aux environs de Pointe-Noire.

397. Au regard des potentialités prouvées, le niveau de production pourrait atteindre 2 millions de m³ sans pour autant porter atteinte à l'équilibre écologique. Malgré les aléas de la conjoncture, la production congolaise s'est régulièrement accrue, et notamment celle des grumes. Il en est de même pour le niveau de transformation. Toutefois le pays est encore loin d'atteindre ses ambitions, tant du point de vue de l'exploitation, que de celles définies dans le code forestier, fixant le niveau de transformation locale de bois à 85%.

L'activité forestière reste l'une des plus pourvoyeuses d'emplois, malgré les turbulences mentionnées plus haut.

398. Après avoir été déclassé par le pétrole depuis 1974, le bois reste encore la deuxième ressource d'exportation du Congo. Le secteur s'est progressivement relevé en 2009-2010 après l'importante contraction en 2008 due à la crise économique mondiale et la chute concomitante des prix du bois.

399. Comme au Cameroun et au Gabon, le secteur du bois peut contribuer substantiellement à la croissance de l'économie, à la création d'emplois ainsi qu'aux recettes de l'État. Le Gouvernement a déjà initié un programme de transformation accrue du bois afin de mieux valoriser cette chaîne. Des actions ciblées sont déjà en cours pour *renforcer les capacités* dans ce secteur et y encourager les investisseurs. Il faudra booster ces actions avec des stratégies de *renforcement de la compétitivité*. Faut de cela, même avec l'abondance des intrants (le bois brut), les opérateurs auraient peu d'incitation à accroître les capacités de transformation à cause du coût élevé de la production locale.

Les services marchands

400. **Le Congo a un grand potentiel pour développer une économie de transit de par sa position géographique au cœur de l'Afrique centrale.** Les capacités du Congo en la matière sont historiquement prouvées avec la desserte des pays voisins, aussi bien pour les importations que pour l'exportation de leurs produits. Malgré la perte de vitesse à cause des problèmes structurels et des crises mentionnées plus haut, le Congo demeure toujours un pays de transit et dispose de la principale « porte d'entrée et de sortie économique » de l'Afrique centrale, nommément le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN).

401. **Le transport.** Le Congo possède un corridor naturel de transport pour les pays d'Afrique Centrale. Ce corridor est constitué du Port Autonome de Pointe-Noire, du chemin de fer, du Port Autonome de Brazzaville et des Ports Secondaires. Cependant, les difficultés rencontrées par le Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) et les contraintes de navigation sur le fleuve Congo pendant certaines périodes de l'année (phénomène d'étiage) ont contrarié le développement des capacités du Congo à servir de transit aux pays de la région.

402. **Des progrès importants ont été réalisés au cours des récentes années où sont en cours pour redresser cette situation.** Il s'agit notamment de la réhabilitation du chemin de fer (en cours), la construction de la route Pointe-Noire-Brazzaville (en cours), l'extension et la modernisation du Port de Pointe-Noire(en cours), notamment de son terminal à conteneurs, la réhabilitation projetée du Port de Brazzaville et des ports secondaires ainsi que la réalisation du projet *pont-route-rails* entre Brazzaville et Kinshasa.

403. Il ne fait aucun doute que l'exécution de ces projets majeurs et structurants permettra au Congo d'exploiter pleinement son potentiel de « pays corridor », de mieux interconnecter les économies de la sous-région au reste du monde.

404. **Le tourisme.** Le Congo a un potentiel important pour le développement du tourisme écologique; mais ce potentiel est encore sous-valorisé. En effet, le Congo est un vaste et relativement vierge *jardin naturel* situé au cœur du Bassin du Congo, communément appelé « *l'Amazonie africaine* » à cause de ses richesses en biodiversité. Son *relief et son climat* offrent diverses zones écologiques dont la faune et la flore naturelles constituent une richesse touristique exceptionnelle. Son *hydrographie variée* constituée de fleuves, de rivières, de lacs et de lagunes est un des atouts

touristiques les plus attractifs. En particulier, la ville de Makoua, ville sous l'équateur, symbolise le clivage du Congo bipolaire.

405. Plusieurs sites naturels ont le potentiel d'attirer les touristes. Il s'agit principalement : (i) des chutes de la Loufoulakari, de Minguele, de Moukoulou et des cataractes du fleuve Congo ; (ii) des gorges de Diosso, des grottes de Nkila-Ntari, des falaises d'Inoni et de la main sacrée de Sembé ; (iii) des mangroves de Conkouati, du Lac Nanga et du Lac Bleu de Louvakou ; (iv) de la biosphère de Dimoneka ; et (v) des réserves de la Léfini, de Nouabalé Ndoki et du Parc National d'Odzala.

406. Le Congo jouit d'une grande diversité des peuples et donc d'une richesse culturelle, linguistique et artistique importante que le pays pourra mettre en valeur afin de développer un tourisme « haut de gamme », qui pourra renforcer la contribution du secteur au revenu national, à la génération des devises et à la création d'emplois.

407. **La contribution du secteur à la croissance reste encore très faible au regard des potentialités. Cette faible performance est due aux insuffisances de capacités, notamment le faible aménagement des sites et des circuits ainsi que des insuffisances dans les capacités d'accueil notamment dans l'hôtellerie.** Là aussi, les problèmes de compétitivité demeurent, car les coûts de transport sur le Congo restent encore bien élevés, par comparaison aux pays à vocation touristique. Le Gouvernement est bien conscient de ces problèmes et entend les corriger dans le cadre de ce plan.

408. **Les services financiers. Le Congo connaît présentement une phase d'expansion de son secteur bancaire.** Après la crise des années 90, le secteur bancaire congolais a été assaini et a vu l'arrivée de nouvelles banques de référence. Toutefois, le niveau d'utilisation des services bancaires dans le financement de l'économie reste faible ; ce qui justifie la croissance des dépôts. Bien que les établissements de crédit regorgent de liquidité, l'octroi de crédits au secteur privé demeure faible. Un approfondissement rapide du secteur demeure donc une condition essentielle pour qu'il puisse contribuer au financement de la stratégie de modernisation de la société et de transformation de l'économie. Cela signifie aussi une diversification de la nature d'établissements de crédit et l'élargissement de la gamme de produits à offrir aux usagers.

409. **Le secteur de la micro finance connaît une évolution favorable, avec une forte croissance des activités d'épargne et de crédit.** Cela est très encourageant pour les perspectives de réduction de la pauvreté, car ces services sont utilisés en majorité par les populations pauvres. Dans le même temps, le secteur des assurances est en cours de restructuration profonde avec la réorganisation de l'opérateur public – Assurances et Réassurances du Congo (ARC) – et l'intensification de la surveillance du secteur.

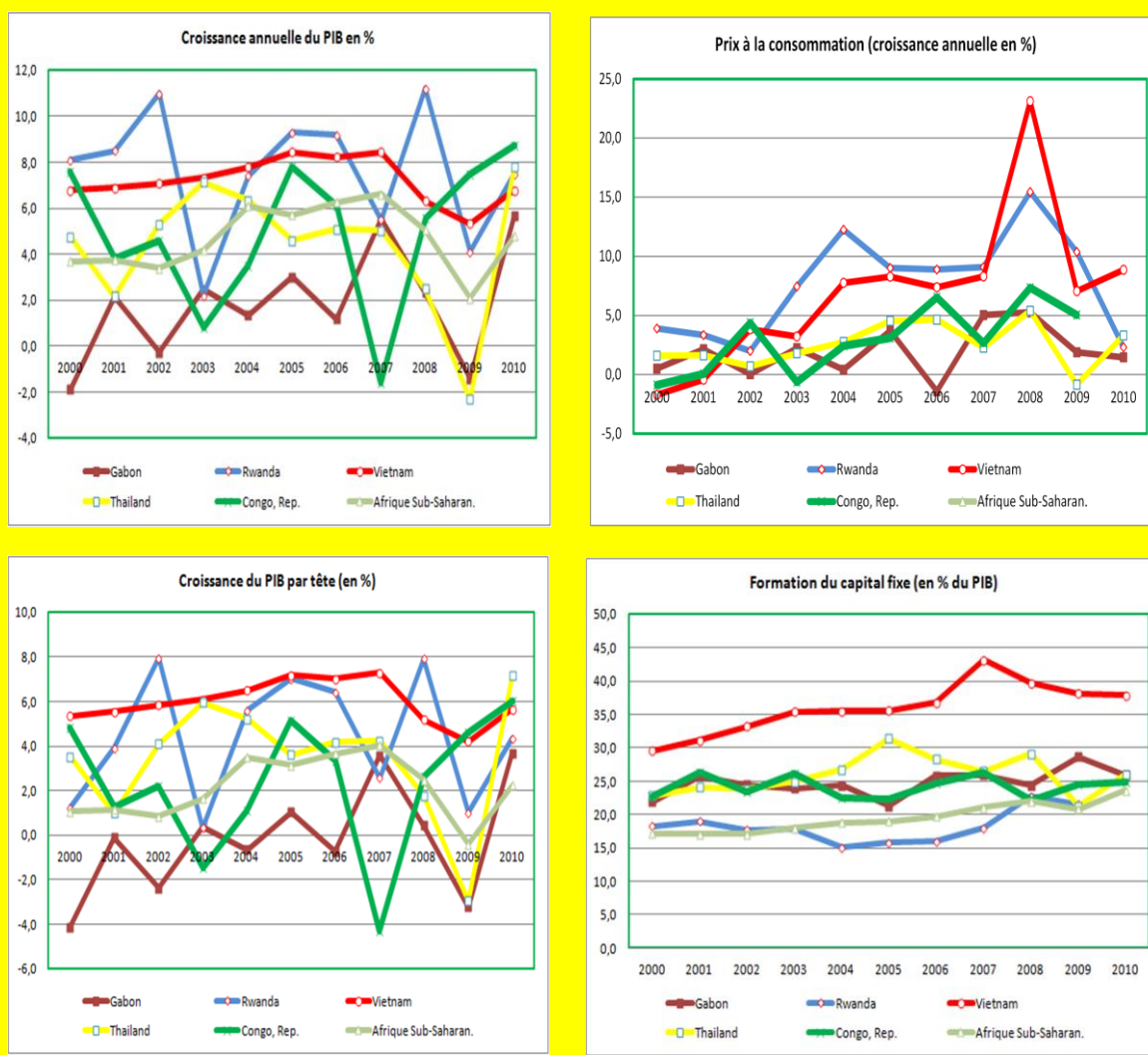
410. Toutefois, le développement du marché financier reste encore freiné par le démarrage effectif de la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC). La BVMAC est commune aux six pays de la CEMAC et a pour mission de faciliter le financement des investissements pour les opérateurs privés. Son absence effective freine les efforts des pays et du système financier à faciliter la diversification des instruments de financement à long terme pour les investissements privés.

LES PERFORMANCES MACROECONOMIQUES RECENTES : 2008-2011

Le Programme Economique du Gouvernement

411. Les performances macroéconomiques des années récentes sont particulièrement encourageantes, depuis la mise en œuvre du Programme économique du Gouvernement appuyé par le FMI (décembre 2004), ainsi que de la SRP (2008-2010). La mise en œuvre de la SRP a permis au Congo d'obtenir une annulation de près de 3,5 milliards de dollars US, qui représente 67,4% de la dette totale du pays et 32,4% de son PIB.

Figure 4. LE CONGO DANS LA COMPETITION INTERNATIONALE – POLITIQUE MACROECONOMIQUE



	2001		2005		2010	
	ICOR	Efficacité marginale du capital	ICOR	Efficacité marginale du capital	ICOR	Efficacité marginale du capital
Rep. Congo	6,9	14,4%	2,9	34,9%	2,8	35,1%
Gabon	12,1	8,3%	7,1	14,2%	4,6	21,9%
Vietnam	4,5	22,1%	4,2	23,7%	5,6	17,9%
Rwanda	2,2	44,7%	1,7	58,9%		

Source :STP/DSCERP sur les Données Banque Mondiale, Indicateurs de Développement Mondial (<http://databank.worldbank.org/>)

✚ Croissance et compétitivité

412. **La croissance reste encore tributaire des fluctuations du secteur pétrolier, bien qu'on observe des performances de plus en plus robustes du secteur hors pétrole.** En effet, sur la période 2008-2011, le Congo a connu une croissance moyenne annuelle de 7,0%, tirée par le secteur pétrolier (9,6%). Fort encourageant, et malgré la grande crise économique de 2008-2009, le secteur hors pétrole congolais a connu de fortes performances, avec une croissance robuste de 6% en moyenne annuelle.

413. **Les performances du secteur pétrolier sont dues à l'augmentation de la production pétrolière, elle-même tirée par la progression favorable des prix et les bonnes performances dans l'exploitation des champs (M'boundi, Nkossa Sud, Kombi, Likalala, Loango et Zatchi).** Avec la mise en exploitation du champ Moho Bilondo, la production pétrolière a progressé de 15,3 millions de tonnes en 2007 à 15,7 millions de tonnes en 2011, soit une croissance moyenne annuelle de 2,6%.

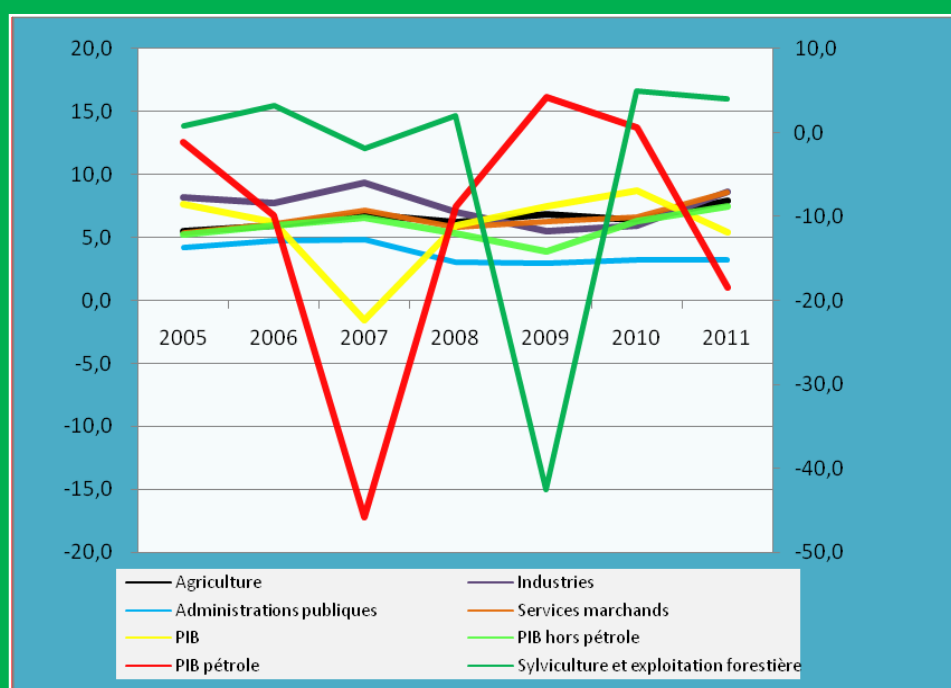
Tableau 5. EVOLUTION DU PIB : 2008-2011

Années	2008	2009	2010	2011	Moyenne
					2008-2011
(Variation annuelle, en pourcentage)					
Secteur primaire	6,8	10,6	11,8	2,6	8,0
Agriculture	6,2	6,8	6,4	7,9	6,8
Sylviculture et exploitation forestière	2,0	-42,5	5,0	4,1	-7,8
Industries extractives	7,4	16,1	13,7	1,1	9,6
Secteur secondaire	6,6	5,3	6,3	8,7	6,7
Industries manufacturières	7,0	5,5	5,9	8,6	6,7
Electricité, gaz et eau	3,6	1,3	5,5	7,4	4,5
Bâtiments et Travaux publics	7,6	8,7	8,8	10,5	8,9
Secteur tertiaire	5,0	5,4	5,7	7,2	5,8
Transports et télécommunications	6,7	6,1	6,9	9,2	7,2
Commerce, restaurants et hôtels	6,0	7,5	7,4	9,2	7,5
Administrations publiques	3,0	2,9	3,2	3,2	3,1
Autres services	4,1	4,8	4,9	6,7	5,1
PIB au coût des facteurs	6,0	7,6	8,5	5,3	6,8
Droits et Taxes à l'importation	4,2	4,5	16,0	6,6	7,8
PIB aux prix du marché	5,9	7,5	8,7	5,4	6,9
PIB hors pétrole	5,3	3,9	6,4	7,5	5,8
PIB pétrole	7,4	16,1	13,7	1,1	9,6

Source: CPCMB

414. **Les performances du secteur hors pétrole sont particulièrement encourageantes et augurent bien des perspectives de diversification.** En effet, après un fléchissement en 2009 due à la crise mondiale qui a particulièrement affecté l'exploitation forestière (-42%), le secteur hors pétrole a connu une croissance accélérée de 4% en 2009 à presque 8,0% en 2011, selon les estimations. On note en particulier un dynamisme soutenu des secteurs des biens échangeables, notamment l'agriculture (7,3%), les industries manufacturières (7,0%) et les transports et commerces (6,0%). Ces évolutions témoignent d'un regain de compétitivité de l'économie congolaise, sans doute « fruit des réformes structurelles ».

Figure 5. Evolution du PIB en variation du pourcentage



Source : CPCMB

415. **Les exportations.** L'évolution des exportations et de la structure du commerce international du Congo suit les tendances de la production et semble confirmer les gains de compétitivité. En effet, bien que le pétrole reste dominant, les autres secteurs des biens échangeables connaissent une croissance encore plus forte des exportations par rapport à la croissance de la production, ce qui signale une propension accrue en faveur de l'exportation. Ceci est particulièrement manifeste dans les produits du bois. En conséquence, la part des exportations des produits hors pétrole connaît une progression favorable, même si leur poids demeure faible dans le total des exportations, compte tenu de la dominance du pétrole.

Tableau 6. EVOLUTION DES EXPORTATIONS DES BIENS DE 1987 A 2009

Produits	1987-1993	1994-2000	2001-2006	2007-2009
1. Pétrole brut	83%	92%	92%	93%
2. Produits pétroliers	2%	1%	1%	1,53%
3. Bois tropicaux	12%	5%	6%	3,50%
4. Rondins d'eucalyptus	2%	2%	0%	0,10%
5. Sucre	1%	1%	1%	0,34%

Source : CPCMB

416. **Les investissements.** On relève une progression favorable des investissements hors pétrole sur la période, en cohérence avec la croissance de la production hors pétrole. On note en effet que le taux d'investissement hors pétrole du Congo a connu une augmentation progressive durant la période (10,0% en 2008 et 14,8% en 2011). Le croisement de cette tendance avec celle de la croissance du PIB hors pétrole signale un regain de productivité des investissements dans le secteur hors pétrole.

417. **Plus intéressant, on note que les investissements étrangers dans le secteur hors-pétrole ont considérablement augmenté durant la période.** En effet, l'analyse de la balance des paiements confirme que les investissements étrangers en direction du secteur hors pétrole ont connu une forte croissance au cours des récentes années (35% en moyenne annuelle entre 2008-2011). Ce constat corrobore la légère amélioration du climat des affaires obtenue grâce aux initiatives courageuses prises par le Gouvernement. Ces développements positifs encouragent le Gouvernement à persévérer dans cette voie et redoubler d'efforts pour renforcer l'environnement des affaires, afin de stimuler l'investissement pour la transformation de l'économie congolaise.

L'Inflation

418. **Les tensions inflationnistes enregistrées au début de l'année 2009 après la flambée des prix des produits alimentaires et pétroliers en 2008 ont connu une sensible décélération en 2010.** Cette progression favorable est perceptible avec la décélération de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) atteignant une moyenne annuelle de 3% entre 2008 et 2010.

419. **La baisse des prix alimentaires mondiaux a contribué à cette décélération de l'inflation. On observe également les effets de compétitivité résultant des réformes structurelles et de renforcement des services d'infrastructures.** En effet, la baisse tendancielle de l'inflation peut être corrélée à la réduction substantielle des coûts commerciaux et de transaction qui a résulté de l'amélioration des voies d'approvisionnement des centres urbains en produits alimentaires et aussi des progrès dans la fourniture de l'énergie électrique. Avec l'intensification de ces réformes et l'amélioration de la qualité des services d'infrastructure – transport et énergie - notamment avec la réhabilitation des réseaux de distribution d'électricité et des infrastructures transport, la tendance au ralentissement de l'inflation devrait continuer.

420. **Aussi, la prudence affichée par le Gouvernement dans le cadre du programme économique en matière budgétaire et monétaire devra contribuer à contenir l'inflation aux alentours de 3%, en conformité avec les critères de convergence dans la zone CEMAC.** En effet, du côté budgétaire et monétaire, le Gouvernement continue d'accorder une attention soutenue au rythme de progression des dépenses et du crédit. Cette prudence est essentielle pour éviter des tensions inflationnistes qui pourraient résulter d'une forte croissance de la demande intérieure, eu égard aux capacités de production et d'importation.

421. Cette politique à la fois prudente mais aussi accommodante de la croissance est perceptible dans la **situation monétaire**. On note en effet, que la masse monétaire a cru proportionnellement au PIB (le ratio est resté stable aux alentours de 64% sur la période), et que l'évolution favorable de la position nette du gouvernement a permis de libérer les crédits en faveur du secteur privé. Comme indication, le crédit au secteur privé a cru au rythme moyen de 38,8%, en corrélation avec la progression des investissements et de l'activité du secteur privé, toutefois le niveau demeure encore

faible. Au total, les politiques budgétaire et monétaire pro-croissance, mais prudentes ont permis de soutenir l'activité et de maintenir la stabilité macroéconomique.

Les Finances publiques

422. La politique budgétaire a consisté à rétablir l'équilibre des finances publiques, en mettant l'accent sur l'amélioration du recouvrement des recettes non pétrolières et la réduction du rythme de croissance des dépenses courantes. Cette politique judicieuse a permis au Gouvernement de relever les dépenses d'investissement tout en continuant d'épargner une part des recettes pétrolières. L'objectif stratégique est de constituer des réserves à la fois pour les besoins de « stabilisation financière » et aussi pour les générations futures, dans la perspective d'une diminution inévitable des ressources pétrolières à long terme.

423. **Les recettes.** Grace aux efforts de mobilisation et aux bonnes performances du secteur hors pétrole, les recettes propres de l'État ont connu une forte progression de 25,8% en moyenne annuelle sur la période 2008-2011. Cette performance remarquable est particulièrement due à la bonne progression des recettes hors pétrole (19,5%) sur la période, ce qui a porté leur contribution de 7,6% d PIB en 2008 à 10% en 2011, et de 14,3% des recettes propres à 20,4%.

Tableau 7. RECETTES PUBLIQUES 2008-2011 (EN % DU PIB)

Années	2008	2009	2010	2011	Moyenne 2008-2011
Recettes et dons	53,3	34,6	41,7	45,2	43,7
Recettes propres	53,3	34,2	41,7	45,2	43,6
Recettes pétrolières	45,6	24,1	32,9	36,0	34,7
Recettes non pétrolières	7,6	10,1	8,8	9,2	8,9
Recettes fiscales	6,9	9,2	8,3	8,7	8,3
Recettes non fiscales	0,7	0,8	0,4	0,5	0,6
Dons	0,0	0,4	0,0	0,0	0,1

Source: CPCMB

424. **Les dépenses.** Le Gouvernement a clairement réorienté sa politique budgétaire de façon à renforcer les infrastructures, améliorer la compétitivité et accélérer la transformation de l'économie ainsi que la croissance. Pour cela et malgré les pressions administratives et sociales, le Gouvernement a su contenir la progression des dépenses courantes, tout en les orientant vers les secteurs de croissance et de développement social (santé et éducation). Cela a permis de libérer de l'espace budgétaire en faveur des dépenses en capital. Comme l'indique le Tableau 9. DEPENSES PUBLIQUES 2008-2011 (EN % DU PIB), alors que les deux agrégats ont progressé favorablement, la part des dépenses courantes a régressé de 17% en 2008 à 10% en 2011, tandis que celle des dépenses en capital a progressé de 10% à 16% sur la période.

Tableau 8. DEPENSES PUBLIQUES 2008-2011 (EN % DU PIB)

	2008	2009	2010	2011
DEPENSES ET PRETS NETS	27,2%	28,8%	23,0%	23,3%
DEPENSES COURANTES	17,2%	16,2%	12,7%	9,0%
Traitements et salaires	3,6%	4,5%	3,4%	3,0%
Biens et services	4,8%	4,5%	4,3%	2,8%
Transferts	5,0%	4,3%	3,2%	2,6%
Collectivités locales	0,5%	0,6%	0,8%	0,5%
Intérêts sur la dette publique	3,3%	1,9%	1,1%	0,0%
DEPENSES EN CAPITAL	10,0%	12,5%	10,2%	14,3%
Sur ressources intérieures	8,6%	12,1%	9,6%	11,3%
Sur ressources extérieures	1,4%	0,4%	0,6%	3,1%

Source : CPCMB

425. **Grace aux politiques précédentes, le Gouvernement a su persévérer dans la voie de l'assainissement des finances publiques.** Comme indication, le solde budgétaire base caisse s'est considérablement amélioré sur la période 2008-2011, passant d'un déficit de 4,1% du PIB en 2008 à un excédent de 15,9% en 2010. Cet excédent devrait se consolider en 2011 autour de 14,3%. Toutefois, il n'en est pas autant, lorsqu'on isole les recettes pétrolières. En effet, on note que durant la période, le solde primaire hors recettes pétrolières est resté structurellement déficitaire aux alentours de 14% du PIB. Cela interpelle les autorités sur les risques concernant la soutenabilité budgétaire et la stabilité macroéconomique du Congo à moyen terme. Ces risques pourraient s'accroître avec l'ampleur des dépenses relatives à la mise en œuvre du programme de développement. Le Gouvernement en est bien conscient et est résolu à montrer la plus grande prudence et frugalité dans la politique budgétaire tout en s'assurant qu'elle demeure – en intensité et en qualité – à la mesure des ambitions d'émergence du pays.

L'EMPLOI : PERFORMANCES ET DEFIS

VUE D'ENSEMBLE

426. **Les résultats de l'enquête ECOM2 indiquent des tendances particulièrement encourageantes concernant l'Emploi.** On note que sur une population active de 62,2% de la population totale d'environ 4 millions (4 085), 57,9% sont des actifs occupés, donc générant des revenus par leurs activités productrices. L'ECOM révèle aussi que suite à la progression soutenue de l'économie sur la période 2005-2011, le taux de chômage a considérablement diminué sur cette période, passant de 19,4% (ECOM1) à 6,9% (ECOM2). Cette progression est autant perceptible en zone rurale (de 5,8% à 1,7% entre 2005 et 2011) qu'en zone urbaine où le taux de chômage est de 10,0% en 2011.

427. **Toutefois, le chômage continue d'affecter particulièrement les jeunes.** On note que les jeunes de moins de 15 ans représentent environ 40% de la population et ceux en dessous de 29 ans plus de deux tiers de la population congolaise. Les résultats de l'ECOM2 montrent que malgré la tendance baissière d'ensemble, le chômage frappe particulièrement les jeunes de 15 à 29 ans, avec un

taux de l'ordre de 12%, bien qu'en nette amélioration par rapport à 2005 (40,0%). Toutefois, avec la prise en compte des *chercheurs d'emplois découragés*, on estime que le taux de chômage pour les jeunes serait encore plus élevé.

428. **Tout aussi préoccupante, l'analyse du statut des emplois par secteur d'activité indique que beaucoup d'emplois sont peut-être précaires ou dans des secteurs et occupations à faible productivité.** En effet, et comme en 2005, deux tiers des "occupés" sont des *travailleurs pour compte propre*. Il s'agit souvent d'activités informelles, précaires, et à faible productivité, donc à faible rémunération. A l'inverse, il y a moins d'actifs dans les secteurs d'emplois plus stables et relativement plus rémunérateurs tels que la Fonction Publique (11,4%), les petites et moyennes entreprises (7,7%) et dans les grandes entreprises privées (4,8%). Les branches agriculture et sylviculture emploient une forte partie des populations occupées (37,8%), suivies du commerce (23,1%), et des services 10,9%. A l'inverse, les mines et carrières qui comportent les emplois privés les plus rémunérateurs constituent la branche qui occupe le moins de travailleurs congolais (0,9%). Ces tendances confirment que l'essentiel des occupations sont encore dans les secteurs à faible productivité et donc à faible capacité de rémunération, traduisant ainsi une grande précarité. Les analyses sur les tendances de l'emploi, tant du côté des secteurs de production (offre) que des demandeurs d'emploi permettent de mieux cerner l'emploi, sa qualité et ses perspectives au Congo.

L'OFFRE D'EMPLOIS

Les tendances récentes

429. Les résultats de l'ECOM (2011) confirment ceux de l'enquête urbaine sur l'emploi et le secteur informel (EESIC, 2009), notamment une nette diminution du chômage dans l'ensemble, et encore plus prononcée à Brazzaville et à Pointe- Noire. Sur la décennie 2000-2009, l'évolution des emplois dans le secteur moderne est globalement en constante hausse passant de 105 827 à 131 445 emplois entre 2000 et 2009, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,4% sur la période, comparé à un taux moyen annuel de 4,6% de croissance du PIB. Dans le secteur hors pétrole en particulier, l'emploi a cru de 4,1% et le PIB de 7,0%. Ces tendances sont encourageantes à plusieurs égards. Elles montrent bien que la croissance de la production s'est bien traduite en création d'emplois. Tout aussi important, le croisement des deux tendances révèle que l'économie congolaise a connu de forts gains de productivité du travail sur la période, en particulier dans le secteur hors pétrole. Toutefois, les données ne permettent pas d'apprécier l'évolution des salaires et des revenus, afin d'obtenir une vue d'ensemble sur l'ampleur et la qualité des emplois générés.

L'emploi dans les secteurs d'activités

430. Le plus grand nombre de travailleurs congolais vivent de l'agriculture (35,6%) ou du commerce (20,7%) et la proportion de personnes qui travaillent dans l'industrie est relativement faible (16,3%). L'ECOM2 indique que plus du tiers de la population active (35,6%) exerce dans l'agriculture. Les BTP, le commerce et les autres services se partagent chacun environ 20% de la population active occupée.

431. **Selon la catégorie socio-professionnelle, les travailleurs pour propre compte demeurent dans l'ensemble le groupe le plus important sur le marché de l'emploi avec 70,1% des effectifs.** La

proportion des actifs pauvres de ce groupe est aussi la plus importante (75,2%). L'ampleur de la pauvreté dans ce groupe est en corrélation avec la nature informelle des activités.

432. Au total, on note qu'une large partie des actifs sont des occupés dans le secteur informel, et seulement 15 % dans l'emploi formel. Cela indique que malgré les performances encourageantes des années récentes, la précarité prévaut encore pour une grande partie de la population. Cela confirme la nécessité de transformation accrue de l'économie, (côté offre), mais aussi des ressources humaines (côté demande) et du fonctionnement du marché du travail.

LA DEMANDE D'EMPLOIS

433. **L'accès à l'emploi dépend d'un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques, dont le plus important est le niveau d'éducation.** Dans l'ensemble, *le genre* semble importer peu, sauf en zones urbaines. On relève en effet que les taux de chômage entre hommes et femmes ne sont guère différents globalement (18% contre 20,5%) ; mais que la différence est plus prononcée en zones urbaines (14% contre 19%).

434. **L'âge importe bien plus comme déjà relevé.** En effet, selon l'ECOM1 (2005), le taux de chômage est estimé à plus de 40% dans le groupe d'âges de 15-19 ans et varie entre 20 et 40% avant 30 ans. Ces résultats de 2005 sont confortés par ceux de l'EESIC-2009, où le taux de chômage des 15-29 ans sur les deux principales villes est de 25% contre 5,4% pour les personnes âgées de 50 ans et plus. L'ECOM2 (2011) confirme ces écarts. Le taux de chômage des 15-29 ans est tombé à 12% (11,7% pour les hommes et 12,4% pour les femmes), et celui des 50 et plus à 3,8% pour les hommes et 0,6% pour les femmes.

435. **Sans doute la tendance la plus intrigante concerne les évolutions contrastées de l'emploi et du niveau d'instruction chez les jeunes. On relève de l'ECOM1 (2005) et de l'EESIC (2009) que parmi les jeunes, le taux de chômage croît avec le niveau d'instruction.** Les jeunes sans niveau d'instruction ont des taux de chômage plus bas par rapport à ceux qui ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur.

436. Plusieurs interprétations sont possibles. Il est fort probable que dans sa structure actuelle où domine l'informel, l'économie congolaise offre plus d'emplois dans les secteurs qui requièrent le moins de capital humain (en qualité), notamment le quasi-informel et les PME. Dans la mesure où ils deviennent plus exigeants pour les salaires et conditions de travail, les plus éduqués auraient plus de mal à trouver des emplois. Le poids important du secteur informel peut aussi avoir « teinté » les résultats. Par exemple, un grand nombre de personnes actives non ou faiblement éduquées auraient une forte propension à quitter le marché du travail pour se trouver ou développer une occupation dans l'informel, en tant que petits opérateurs ou « travailleur pour soi-même ». Enfin, il se peut fort bien que les personnes les plus éduquées soient aussi non seulement exigeantes, mais aussi de formation plus générale et peu qualifiées pour les activités pratiques.

437. Ces explications sont complémentaires et renvoient à une importante source d'inquiétude pour l'économie et le Gouvernement : la dominance du secteur informel. Cette dominance signifie des activités à faible productivité et rémunération et qui, in fine, maintiennent les « occupés » dans la précarité et la vulnérabilité, plutôt que de les en sortir. Loin donc de suggérer un renversement de politique d'éducation et formation, le Gouvernement devra accélérer et intensifier son programme de

renforcement des ressources humaines en faveur de l'universalité de l'éducation primaire et secondaire. Bien plus, il devra aussi encourager et faciliter l'accès des jeunes à l'éducation supérieure, et renforcer sa qualité, afin de développer un pool conséquent de travailleurs capables d'absorber les technologies nouvelles et de répondre au rendez-vous de la modernisation et l'industrialisation du Congo.

LE MARCHÉ ET LES POLITIQUES DE PROMOTION DE L'EMPLOI

438. Le marché de l'emploi formel au Congo est dominé par le secteur public à plus de 61% en moyenne des employés sur la décennie 2000. Toutefois, on note une nette progression du secteur privé (de presque 20% en 2000 à 37% en 2009), principalement tiré par les emplois dans l'agroforesterie, l'industrie minière et les télécommunications.

439. **Toutefois, le dispositif institutionnel de « matching » de l'offre et la demande d'emploi devra être renforcé.** La Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP) et l'Office National de l'Emploi et de la Main d'Œuvre (ONEMO) sont les principales agences publiques de facilitation dans le marché de l'emploi. La Direction Générale de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (DGFQE) intervient aussi en appoint des deux autres structures.

440. **Selon la dernière enquête urbaine sur l'emploi (l'EESI, 2009), une très faible proportion des chômeurs (3,2%) a eu recours aux services de l'ONEMO pour trouver un emploi.** La grande majorité préfère utiliser des réseaux sociaux/familiaux dans la recherche d'emploi. Les raisons de ce faible recours aux structures administratives sont mal connues. Mais ce constat remet en question leur «raison d'être». En effet, si elles étaient perçues comme particulièrement utiles dans la recherche d'emploi, il n'y a pas de raison que les chercheurs et offreurs d'emplois ne fassent pas plus recours à leurs services. Tout compte fait, c'est donc la pertinence et l'efficacité de ces structures administratives qui sont remises en cause.

441. **Le taux de satisfaction des demandes d'emploi par l'intermédiaire des agences publiques est faible.** Au cours des cinq (5) dernières années, au plus trois demandes d'emploi seulement sur vingt (14%) ont trouvé satisfaction. Le croisement de ce faible taux avec la réduction significative du chômage renvoie aux problèmes d'efficacité des structures administratives d'intermédiation. La faible performance est due à des problèmes de capacités (ressources humaines, équipements et base d'information). A cela s'ajoute les problèmes de qualification des demandeurs d'emplois, eu égard aux exigences des employeurs. Le Gouvernement est conscient de ces faiblesses et entend les corriger d'un côté, par le renforcement des capacités des agences d'intermédiation, et de l'autre par le renforcement du système éducatif et sa capacité à sortir des travailleurs de haute qualification pour les besoins de l'économie moderne.

442. **Traduisant les dysfonctionnements et distorsions du marché, les salaires dans le privé comme dans le public sont mal-alignés sur la productivité du travail, ce qui contribue à un «mix match» entre l'offre et la demande d'emplois.** En effet, les salaires dans le secteur privé sont négociés dans le cadre des conventions avec les entreprises. Ils sont souvent déterminés selon des grilles et sur la base des diplômes scolaires, plutôt que de la productivité du travailleur. Aussi, le salaire minimal de référence n'est pas explicitement déterminé et ajusté sur une base objective et incitative, par exemple un indice de coût de la vie en-dessous duquel le travailleur estime qu'« il vaut

mieux rester chez soi que d'aller travailler » (« salaire de réservation »). En conséquence, un grand nombre de travailleurs potentiels préfère sortir du marché du travail et « faire leurs propres affaires » plutôt que de rechercher un emploi formel. Ceci est probablement la cause du taux élevé de « découragés » et de l'écart entre les actifs économiquement occupés et les employés formels. C'est aussi l'une des causes du taux élevé de « sous-emploi » (plus d'un actif sur deux - 52% - travaille moins de 35 heures par semaine).

443. **Dans le secteur public aussi, ce problème d'alignement persiste.** Il a été exacerbé par le gel du salaire minimum pendant une longue période et le décret n°06/96 du 6 mars 1996 bloquant les effets financiers qui accompagnent les avancements dans la Fonction publique. Comme relevé plus haut, ces blocages ont eu pour effet de réduire les incitations des employés de la fonction publique, ce qui a affecté leur productivité et efficacité.

444. Les mesures récentes du Gouvernement vont concourir à redresser ces problèmes et aligner les salaires sur la valeur de la productivité du travail. En particulier, l'Etat a abrogé le décret n°06/96 du 6 mars 1996 portant avancement sans effet financier et a relevé le salaire minimum de 50400 FCFA à 60000 FCFA depuis janvier 2011. Dans l'ensemble, les salaires évoluent à la hausse, que ce soit dans le secteur privé comme aussi dans le public.

RESUME DES PRINCIPALES CONTRAINTES A LA CROISSANCE ET A LA CREATION D'EMPLOIS

445. En résumé, malgré des avancées significatives en matière de création d'emplois, des défis majeurs demeurent. Bien que le taux de chômage ait baissé de façon significative depuis 2005, il reste toujours élevé notamment pour les jeunes et cache aussi un faible taux de participation au travail.

446. Avec une population de faible taille, le Congo ne peut se permettre ni un faible niveau d'éducation de la force de travail, encore moins une faible participation des actifs au travail, notamment dans le secteur moderne. Le Gouvernement a pris note de ces défis et entend s'y attaquer en affinant les politiques de facilitation du marché du travail, d'éducation de la force de travail et d'incitation pour aligner les salaires sur la productivité du travail et améliorer ainsi l'efficacité des ressources humaines.

447. Dans le même temps, le Gouvernement est résolu à lever les contraintes diverses – capacités et compétitivité – qui handicapent les secteurs productifs et les empêchent de réaliser leur potentiel, au regard des atouts du pays et des perspectives encourageantes du marché international. Ces politiques sont décrites dans les chapitres 8 à 12 du document.

CHAPITRE 4 : LA PAUVRETE ET LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

L'ÉVOLUTION DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

448. La deuxième Enquête Congolaise auprès des Ménages (ECOM2) permet d'apprécier l'évolution des conditions de vie des ménages, d'estimer les indicateurs de bien-être économique et social et de faire des extrapolations concernant l'évolution de l'incidence de la pauvreté et des indicateurs de développement humain. Aussi, la composante de l'ECOM relative à la perception de la pauvreté par les ménages a permis d'appréhender comment les ménages congolais eux-mêmes « vivent » et « comprennent » leurs conditions et comment ils apprécient la crédibilité et l'efficacité des politiques de développement économique, social et de réduction de la pauvreté menées par le Gouvernement. Ces analyses permettent de consolider les estimations faites à ce stade sur les évolutions du bien-être et de la pauvreté.

Encadré 3. LES CONDITIONS DES MENAGES CONGOLAIS EN 2011

1. Le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE) a réalisé en 2005 la première enquête d'envergure nationale sur les conditions de vie des ménages, à savoir l'Enquête Congolaise auprès des Ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM, 2005). Cette enquête à caractère socio-économique a couvert 5256 ménages répartis sur toute l'étendue du territoire national et a permis d'estimer le taux de pauvreté monétaire à 50,7% de la population congolaise vivant en dessous du seuil fixé de 544,40 FCFA par jour et par équivalent adulte.

2. La réalisation de la deuxième Enquête Congolaise auprès des Ménages (ECOM2) a été lancée depuis le 25 février 2011 sur toute l'étendue du territoire national auprès de 10584 ménages. Les résultats de cette ECOM 2 notamment l'analyse du module relatif aux indicateurs de base du bien-être (questionnaire QUIBB), permet de produire quelques indicateurs sur les conditions de vie des ménages en 2011. Le QUIBB 2011 tiré de l'ECOM 2 permet de faire aussi quelques comparaisons avec certains indicateurs de 2005 produites par l'ECOM 1.

3. En dehors de l'ECOM 1 et 2, d'autres enquêtes à caractère socioéconomique ou démographique ont été réalisées depuis 2005, à savoir : (i) l'Enquête Démographique et de Santé (EDS, 2005), (ii) l'Enquête de Séroprévalence et sur les Indicateurs du Sida (ESISC-I, 2009), (iii) l'Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESIC, 2009) et l'Enquête Agricole (en 2010).

Ces enquêtes, ainsi que certaines études spécifiques, permettent d'avoir une vue d'ensemble sur les évolutions des conditions de vie des ménages.

Source : STP-DSCERP

ÉVOLUTION DES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES

449. **La Population. Le croisement des résultats de l'ECOM2 (2011) et l'ECOM1 (2005) indique que la population congolaise a cru de 2,7% en moyenne annuelle sur les cinq (5) dernières années.** En effet, d'après les résultats de l'ECOM2, la population congolaise est estimée à 4 085 422 d'habitants, contre 3 551 500 habitants selon l'ECOM1 en 2005. On note également que la composition « genre » de la population congolaise n'a guère changé en cinq (5) ans ; les femmes continuent de représenter un peu plus de la moitié de la population (51,7%) par rapport aux hommes (48,3%) en 2011.

450. **Parallèlement à la forte croissance, on note une plus forte concentration en zone urbaine ainsi qu'une même composition de la population congolaise.** En effet, la croissance démographique est plus élevée en zone urbaine (2,3 points) qu'en zone rurale où l'on observe une baisse (-3,8%). Cela se traduit par la plus forte concentration de la population en zone urbaine par rapport au milieu rural (67,1% contre 32,9%) en 2011 qu'en 2005 (58,4% contre 41,6%). On note que les migrations se sont accélérées lors des cinq (5) dernières années Confirmant l'attrait des principales villes et la perception d'une amélioration des conditions de vie et des performances économiques. En particulier, les départements de Pointe-Noire et de Brazzaville ont été particulièrement attractifs, accueillant respectivement 38,5% et 28,1% des migrants.

451. La ville de Pointe-Noire semble particulièrement attractive car perçue comme offrant des opportunités d'emploi. Par exemple, près de la moitié (48,7%) des migrants à la recherche d'un emploi choisissent Pointe-Noire comme destination, contre 34,7% pour la capitale politique Brazzaville. Ces tendances sont à la fois favorables et préoccupantes.

452. L'agglomération d'une forte population dans ces « foyers économiques » est essentielle pour procurer la force et la qualité de travail nécessaire au soutien de la transformation de l'économie. Dans le même temps, elle exige aussi des efforts soutenus pour développer les infrastructures et procurer les services sociaux essentiels à un rythme accéléré.

453. Dans l'ensemble, la population congolaise reste particulièrement jeune. Les personnes âgées de moins de 15 ans représentent environ 40% de la population totale, et celles entre 15 et 29 ans, 22,8%. Cela signifie que près des deux tiers de la population sont constitués de jeunes de moins de 30 ans. A l'inverse, les personnes âgées de plus de 60 ans ne représentent que 5,8% de la population totale.

454. **Cette jeunesse de la population constitue à la fois un atout majeur, mais aussi une cause de préoccupation pour le Congo.** Dans un cas, elle offre une force vive de travail qui, avec les efforts accrus d'éducation et de formation, fait l'essentielle des richesses humaines à fort potentiel de productivité. Dans un autre cas, la jeunesse implique aussi que l'Etat et la société congolaise devront consacrer des efforts considérables, particulièrement dans l'éducation et la formation, afin de procurer des opportunités aux jeunes et d'accélérer la création d'emplois pour répondre aux besoins de cette jeunesse.

455. **En cela, les données de l'ECOM2 présentent des résultats préoccupants.** Elles indiquent en effet que plus d'un tiers de la population (38,4%) n'a pas achevé les études primaires, presque la majorité de la population (43,7%) n'a pas achevé les études secondaires, et seulement 3% de la population a atteint les études supérieures. Certes, des analyses plus fines sont nécessaires pour apprécier les niveaux d'instruction des jeunes et l'ensemble de la force de travail. A défaut de disposer d'un grand volume de travailleurs à cause de la faible taille de sa population, le pays a besoin – en compensation - d'une population fortement éduquée afin de renforcer son capital humain. Cela constitue un impératif pour la modernisation de l'économie et de la société.

456. **Les Ménages Congolais.** Le ménage est défini comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les membres mettent en commun leurs ressources et satisfont ensemble l'essentiel de leurs besoins alimentaires et non alimentaires. Du ressort des enquêtes ECOM, les caractéristiques des

ménages congolais ont peu changé lors des cinq (5) dernières années. On note en effet qu'en 2011 comme en 2005 : (i) environ 75% des ménages sont dirigés par des hommes, en milieu urbain comme en zone rurale ; (ii) que la vaste majorité des ménages (79,5%) sont en union monogamique ; (iii) 10,2% des chefs de ménages sont célibataires ; et (iv) 6,4% sont veufs, divorcés ou séparés.

457. Ces considérations matrimoniales importent pour la stabilité et la vulnérabilité du ménage en tant que noyau de l'organisation sociale, ainsi que pour leur capacité à assumer les responsabilités sociale en matière d'éducation des enfants et de santé de la population. Des analyses plus fines seront nécessaires pour apprécier s'il y a corrélation entre le statut matrimonial et les indicateurs de bien-être ou de vulnérabilité socioéconomique. Cela permettra aux autorités d'envisager des actions appropriées à travers les programmes d'inclusion des « groupes vulnérables ». Pour l'heure, il importe de constater que plus du quart des ménages congolais sont dirigés par des « *Travailleurs pour Compte Propre(TCP)* » (26,6%) essentiellement basé dans le monde rural, et que les chefs de ménage sans emploi représentent encore 16,4% de l'ensemble, presque autant que les salariés du secteur privé (16,6%).

Tableau 9. PRINCIPAUX INDICATEURS DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Indicateurs	Année de référence		Croissance en moyenne annuelle
	2005	2011	
Démographie			
Population totale (en millions)	3,551	4,085	2,7
Nombres de ménages (en milliers)	693,4	955,1	6,2
Population urbaine (%)	58,4	67,1	2,3
Population féminine (%)	51,7	51,7	0,0
Population de moins de 15 ans (%)	39,9	39,5	-0,2
Population de plus de 65 ans (%)	3,6	3,7	0,5
Ménages urbains (%)	58,4	67,1	2,3
Taille moyenne des ménages	5,1	4,3	-2,8
Moins de 15 ans	39,9	39,5	-0,2
15-64 ans	57,3	56,8	-0,1
65 ans et plus	3,6	3,7	0,5
Education et Alphabétisation			
Taux d'accès à un établissement primaire (%)	86,6	91,5	0,9
Taux brut de scolarisation au primaire (%)	128,3	117,7	-1,4
Filles (%)	123,5	115,9	-1,1
Garçons (%)	133,1	119,5	-1,8
Taux net de scolarisation au primaire (%)	86,8	89,3	0,5
Filles (%)	86,3	89,4	0,6
Garçons (%)	87,2	89,2	0,4
Taux de satisfaction à l'école primaire (%)	27,3	30,8	2,0
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	80,4	83	0,5
Femmes (%)	72,5	76,8	1,0
Hommes (%)	89,1	90,2	0,2
Taux d'accès à un établissement secondaire (%)	58,5	72,6	3,7
Taux brut de scolarisation au secondaire (%)	65,3	84,5	4,4
Taux net de scolarisation au secondaire (%)	44,4	59,1	4,9
Taux de satisfaction à l'école secondaire (%)	28,3	33,4	2,8
Santé			
Taux d'accès à un service sanitaire (%)	68,7	65,8	-0,7
Taux de besoin d'un service de santé	39,3	38,2	-0,5
Taux d'utilisation des services (%)	26,7	23,8	-1,9
Malades/ blessés satisfaits des services de santé (%)	71,2	72,5	0,3
Population de femmes ayant reçu des soins prénatals (%)	88,9	91,8	0,5
Emploi			
Population de 15 ans ou plus occupée (%)	56	57,9	0,6
Population active sous-employé (%)	9,3	27,8	20,0
Population de 15 ans ou plus employé dans la santé et l'éducation (%)	5	5,5	1,6
Population de 15 ans ou plus employé dans l'agriculture et la sylviculture (%)	33,8	37,8	1,9
Taux de chômage (%)	19,4	6,9	-15,8
Taux de chômage des 15-29 ans (%)	36,7	12	-17,0
Utilisation de l'eau			
Taux d'accès à la source (%)	68,7	88,7	4,4
Ménages qui consomment de l'eau potable (%)	68,6	74	1,3
Milieu urbain	96,1	90,5	-1,0
Milieu rural	31,9	42,2	4,8
Statut socio-économique			
Ménages urbains possédant une maison (%)	47,8	42,9	-1,8
Ménages disposant de l'électricité pour l'éclairage (%)	28	38	5,2
Ménages disposant de toilettes avec chasse eau (%)	6	7,8	4,5
Ménages possédant un téléviseur (%)	20,3	46,1	14,6
Ménages possédant une radio	56,5	54,1	-0,7
Ménages possédant une bicyclette	5,8	5,5	-0,9
Ménages possédant une moto	1,7	3,7	13,8
Ménages possédant une voiture	1,8	2,3	4,2

Source : CNSEE - ECOM1 (2005) et ECOM2 (2011)

EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES MENAGES

458. De façon générale, les résultats de l'ECOM2 indiquent que la situation économique des ménages congolais s'est améliorée au cours des cinq (5) dernières années. Cette amélioration peut s'apprécier à travers les deux dimensions suivantes : (i) *la progression des actifs nets des ménages (avoirs nets des engagements financiers) ; et (ii) la progression de l'emploi et des occupations.*

459. **Les actifs nets des ménages se sont consolidés au cours des dernières années, traduisant une amélioration des « capacités économiques », de leur bien-être et une diminution concomitante de la vulnérabilité économique.** Les avoirs des ménages constituent l'ensemble des biens acquis par le ménage, par achat, don ou héritage, non compris la consommation de biens fongibles (comme les produits alimentaires). A cet effet, ils représentent à la fois des biens de production pour les ménages (les terres, la maison, la voiture, les équipements électriques et électroniques – groupes électrogènes, ordinateurs, etc.) et aussi des biens de jouissance (les maisons, les voitures et équipements ménagers – télévision, télécommunication, etc.). Ces avoirs sont donc à la fois de bons indicateurs de *capacité productrice* que de *bien-être social* pour les ménages.

460. **En effet, le croisement de l'ensemble des informations sur ces avoirs montre sans ambiguïté une progression favorable des capacités et du bien-être économique des ménages.** En particulier, on relève : (i) qu'un fort pourcentage des ménages urbains sont propriétaires d'une maison (43% en 2011 et 47,8% en 2005); (ii) une proportion croissante des ménages possèdent un téléviseur (46,1% en 2011 contre 20% en 2005), et ont accès à l'électricité pour éclairage (38,4% en 2011 contre 28,0% en 2005). Une particularité mérite d'être soulignée : au cours de la période on observe que peu de ménages possèdent une voiture (2,3% en 2011 contre 1,8% en 2005). Cette faible progression de la proportion de ménages propriétaires tient en partie, au fait que les conditions de transports « en commun » du Congo, comparées à celles de ses voisins, sont plus développées, tant dans la qualité du parc de véhicules que dans sa densité et sa sécurité, avec des coûts relativement accessibles. Cela pourrait constituer un facteur explicatif de la faible propension des congolais à disposer de véhicules personnels. Des analyses plus fines sont toutefois nécessaires pour étayer cette réalité.

461. **L'Emploi. La progression des occupations des ménages confirme l'évolution favorable des capacités et des conditions économiques.** L'emploi et d'une manière générale l'occupation économique, sont les moyens les plus importants pour les ménages de s'assurer des revenus afin d'acquérir des biens et services nécessaires à leur bien-être. Cependant, l'emploi à lui seul n'assure pas le bien-être économique ; la stabilité et la croissance des ressources importent tout autant pour réduire la précarité et la vulnérabilité.

462. **Les résultats de l'enquête montrent que sur une population active de 2 541 132 personnes (62,2% de la population totale), 57,9% sont des actifs occupés, donc générant des revenus par leurs activités de production. Le taux de chômage a considérablement chuté entre 2005 et 2011, passant de 19,4% selon ECOM1 à 6,9% selon ECOM2.** Cette progression est autant perceptible en zone urbaine (de 30,2% à 10% entre 2005 et 2011) qu'en zone rurale (de 6,3% à 1,7% entre 2005 et 2011). Par ailleurs, le taux de sous-emploi a fortement augmenté, passant ainsi de 9,3% à 27,8% entre 2005 et 2011, traduisant ainsi une situation de précarité de l'emploi.

463. **Toutefois, le chômage continue d'affecter particulièrement les jeunes.** En effet, selon l'ECOM2, le chômage touche encore plus les jeunes de 15 à 29 ans avec un taux de l'ordre de 12%, bien qu'en nette amélioration par rapport à 2005 (36,6%). Néanmoins, avec la prise en compte des chercheurs d'emplois découragés, on estime que le taux de chômage pour les jeunes serait encore plus élevé.

464. **Tout aussi préoccupante, l'analyse du statut des emplois par secteur d'activité indique que beaucoup d'emplois sont peut-être précaires ou dans des secteurs à faible productivité.** Comme en 2005, près de deux tiers des « occupés » sont des *travailleurs pour compte propre* (62,9%). Il s'agit souvent d'activités informelles, précaires et à faible productivité, donc à faible rémunération. A l'inverse, il y a moins d'actifs dans les secteurs d'emplois plus stables et relativement plus rémunérateurs tels que, les grandes entreprises privées (4,8%), la fonction publique (11,4%) et les petites et moyennes entreprises (7,7%). Les branches agriculture et sylviculture occupent une grande portion de la population occupée (37,8%), suivies du commerce (23,1%), et des services 10,9%. Par contre, les mines et carrières constituent pour l'instant, la branche qui occupe le moins de travailleurs (0,9%). Ces chiffres confirment que l'essentiel des occupations relèvent encore des secteurs à faible productivité et donc à faible capacité de rémunération, et aussi de grande précarité.

EVOLUTION DU CADRE DE VIE DES MENAGES

465. En plus de leurs actifs et occupations, le cadre de vie et l'accès aux services sociaux essentiels – éducation, santé, habitat, etc. – constituent une autre dimension importante de l'évolution du bien-être des ménages. A cet égard, on observe une progression favorable des conditions et du bien-être économique et social des ménages congolais.

466. **Habitation.** Au Congo, l'habitation est dominée par les maisons individuelles. Sur l'ensemble des ménages, on recense 57,7% qui possèdent et habitent des maisons individuelles. Cela a peu changé depuis 2005 où déjà deux tiers des ménages (64,4%) possédaient des maisons individuelles. Le taux de propriété de maisons est élevé, ce qui porterait à croire à une forte évolution du niveau de vie. Malheureusement, cet indicateur est sujet à des interprétations ambiguës. Par exemple, alors que le niveau moyen de vie en zone rurale est nettement en dessous de celui en zone urbaine, on note qu'en zone rurale, la majorité des ménages habitent des « maisons individuelles » (83,4%), tandis qu'en ville, une plus forte tendance (49,2%) est en faveur des « maisons à plusieurs appartements ». Cela tient au coût relativement élevé des terrains et des constructions en ville par rapport au village. Aussi, dans les deux zones, beaucoup de propriétés peuvent être des « taudis » qui révèlent la précarité plutôt que des « villas » qui traduisent l'aisance.

467. Les tendances sont encourageantes et confirment la progression favorable du cadre de vie des ménages. Ainsi on note que : (i) plus de la moitié des ménages, soit 57,7%, possède et habite des maisons individuelles ; (ii) en 2011 comparé à 2005, une plus grande proportion des maisons est construite en *matériaux durables* (55,0% en parpaing et briques cuites contre 51,2%), plutôt qu'en terre battue ou stabilisée; (iii) une légère progression de la proportion de ménages disposant de *toilettes avec chasse d'eau* (7,8% contre 6,0%), et encore plus de ménages ayant accès à *l'électricité domestique* (38,0% contre 27,7%).

Ces indicateurs confortent donc la tendance générale qu'il y a bien eu une amélioration substantielle dans la qualité des habitations et donc du cadre de vie des ménages congolais durant les 5 dernières années.

468. **L'Eau**, la population accède encore difficilement à cette denrée, malgré l'abondance des ressources en eau dont le pays dispose. Une bonne partie de la population s'approvisionne encore à partir des puits artisanaux (3,3%), des eaux de pluie (2,3%), des cours d'eau et des sources non aménagées (17,1%). Ces dernières années, d'importants investissements publics ont été réalisés dans la production et le stockage de l'eau en zone urbaine. Toutefois, le réseau de la SNDE est faiblement étendu et vétuste, occasionnant des taux élevés de perte technique (30,0%). La réhabilitation et l'extension du réseau sont les défis majeurs pour améliorer le taux d'accès à l'eau potable en zone urbaine.

En zone rurale par contre, des efforts vont être consentis pour doter les communes en Systèmes d'Adduction d'Eau Potable et les villages, en sources, forages et puits d'eau aménagés.

469. **Hygiène et Assainissement**, les conditions de salubrité se sont dégradées et interpellent les autorités compétentes, notamment dans la gestion des ordures ménagères. En effet, l'évacuation des ordures ménagères constitue un véritable défi pour les ménages et les pouvoirs publics locaux. Il manque des structures appropriées de traitement des déchets solides et liquides. Le pourcentage des bacs de voirie publique a baissé de 6,1% à 1,9%. Parallèlement, le pourcentage des ménages évacuant les ordures sur l'espace public ou dans la nature a augmenté de 6 points (de 53,7% des ménages en 2005 à 60,0% en 2011). *Aussi, l'usage des sanitaires reste faible.* Bien que le nombre de « WC avec chasse d'eau » et « WC amélioré » ait augmenté, les ménages n'utilisant aucun lieu d'aisance restent nombreux (7,8% en 2005 contre 9,0% en 2011); et seulement un ménage sur deux (52,4%) possède des sanitaires adéquats/salubres, avec une prédominance des latrines couvertes (43,8%).

Enfin, concernant l'évacuation des eaux usées, seulement 10,6% des ménages utilisent un système approprié (réseaux d'égouts et de caniveaux). Un grand pourcentage de ménages évacuent les eaux usées dans la nature, la cour ou dans la rue (54,4% en 2005 contre 83,2% en 2011). Cela témoigne des problèmes pressants de salubrité et de santé publique dans les agglomérations qui appellent une réhabilitation urgente des services de voirie et d'hygiène publique.

470. Les résultats de l'ECOM2 montrent de grandes faiblesses dans ce domaine. On constate que malgré que le nombre de « WC avec chasse » et « WC amélioré » a augmenté, les ménages n'utilisant « aucun » lieu d'aisance c'est à dire qui défèquent dans la « nature » restent nombreux (7,8% en 2005 contre 9,0% en 2011). Les latrines non couvertes sont utilisées par 35,7% des ménages. On note aussi que 52,4% des ménages possèdent des sanitaires adéquats/salubres, contre 51,9% en 2005. On observe une prédominance des latrines couvertes utilisées par 43,8% des ménages.

471. En ce qui concerne l'évacuation des eaux usées, seulement 10,6% des ménages utilisent un système approprié (réseaux d'égouts et de caniveaux). Un grand pourcentage de ménages évacuent les eaux usées dans la nature, la cours ou dehors (54,4% en 2005 contre 83,2% en 2001). Le nombre de ménages disposant de puisards a baissé (4,5% en 2005 contre 6,5% en 2011).

472. En somme, les résultats favorables enregistrés dans les domaines socioéconomiques, notamment en matière d'emploi et des avoirs des ménages, témoignent d'une évolution positive de la

situation économique des ménages congolais, largement contrariée par les tendances préoccupantes dans le domaine de l'eau et surtout de l'assainissement.

473. Ces développements contrastés confirment les préoccupations du Gouvernement sur la question de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, pour l'ensemble du pays. Ces préoccupations ont été au cœur des discussions budgétaires en 2011 pour la préparation du budget 2012.

EVOLUTION DE L'ACCES DES MENAGES AUX SERVICES ESSENTIELS

L'Éducation

474. Le Gouvernement congolais a engagé, depuis le début des années 2000, des actions en vue de redynamiser le système éducatif et de garantir également l'éducation primaire pour tous, conformément aux OMD. On peut, noter au cours de la période :

- la gratuité effective de l'accès à l'éducation primaire ;
- la gratuité des manuels scolaires ;
- le recrutement de plus de 6 000 enseignants dans le primaire entre 2002 et 2008 ;
- la relance des activités d'alphabétisation des adultes et de l'éducation de base non formelle au niveau national.

Dans le but d'assurer une présence effective des enseignants dans les salles de classes, un recensement a été effectué. Le système éducatif congolais peut être analysé selon les sous-secteurs ci-dessous présentés :

L'enseignement préscolaire. Le taux de couverture de l'enseignement préscolaire reste faible (12,3% en 2009) et ce, malgré l'augmentation du nombre d'élèves pré-scolarisables. Il est passé de 5 600 élèves en 1995 à 39 652 en 2009, soit une augmentation de 33,6% par an. L'offre d'éducation préscolaire est principalement limitée en milieu urbain et à une certaine catégorie socio-économique ; ce qui est souvent préjudiciable aux enfants non préscolarisés accédant directement à l'enseignement primaire. L'éducation préscolaire est confrontée aux problèmes suivants :

- la faible couverture des crèches et de l'éducation préscolaire sur l'étendue du territoire national ;
- l'inadaptation du modèle actuel des centres d'éducation préscolaire au milieu où ils sont implantés ;
- la couverture inégale entre zones rurales et urbaines ;
- le caractère marginal de l'éducation spéciale de la petite enfance dans le système éducatif ;
- l'insuffisance des ressources financières et matérielles allouées à l'éducation préscolaire renforcée par la non prise en compte par la gratuité scolaire ;
- l'insuffisance des équipements et des supports didactiques au niveau de la quasi-totalité des centres d'éducation préscolaire ;
- l'inadaptation des objectifs, des contenus et des méthodes d'éducation par rapport aux besoins affectifs, psychomoteurs et intellectuels des enfants d'une part ; et à l'environnement socioculturel, d'autre part ;
- l'insuffisance de la formation des éducateurs des écoles privées et le manque de formation continue des éducateurs du public, entraînant des répercussions sur les apprentissages ;
- la non prise en compte du développement holistique intégrant les volets santé, nutrition et éducation ;

- l'absence de synergie des différentes interventions des ministères impliqués dans la petite enfance ;
- l'insuffisance de qualification des personnels chargés de la petite enfance.

L'Enseignement Primaire

475. **Au niveau du cycle primaire, les résultats se sont améliorés au cours des années récentes.** Avec l'appui des PTF, le Gouvernement a mené des actions permettant d'améliorer l'accès, la qualité et la productivité du système éducatif. Ces actions comprennent: (i) la gratuité des frais de scolarité du primaire au secondaire dans les établissements publics; (ii) la gratuité des manuels scolaires ; (iii) le renforcement des ressources humaines grâce au recrutement d'un nombre important d'enseignants ; (iv) le renforcement des capacités d'offre de services avec la réhabilitation et la construction d'écoles. Les principaux résultats de l'ÉCOM2 indiquent une amélioration de l'accès des ménages aux services d'éducation et une amélioration des résultats en termes de taux de scolarisation et de satisfaction des ménages eu égard aux services d'éducation. En effet, entre 2005 et 2011, on relève que le taux d'accès à un établissement primaire s'est amélioré de façon perceptible, de 86,6% à 91,5%. Cela est conforté par une augmentation presque équivalente au taux net de scolarisation primaire (de 86,8% à 89,3%) et au taux de satisfaction à l'école primaire (de 27,3% à 30,8%). Cependant, des insuffisances importantes persistent concernant l'efficacité interne du système éducatif congolais. Le taux d'achèvement au primaire est demeuré faible (83% en 2011), avec un taux de déperdition de 5,7%.

476. Par ailleurs, les écarts de genre se sont resserrés comme l'indique la progression de l'indice de parité filles-garçons (de 92,8% en 2005 à 97,1% en 2011). Cela indique que dans le domaine de l'éducation, la parité filles-garçons est bien une réalité. Toutefois, des disparités régionales persistent. En 2011, on note en effet que le taux d'accès est considérablement moindre en milieu rural (42,5%) qu'en milieu urbain (84,7%), alors que la population est encore plus faible et peu dense en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette combinaison d'un faible taux de scolarisation pour une population relativement faible dénote justifie la nécessité de politiques publiques spécifiques pour les zones rurales.

477. Le sous-secteur a connu au cours de ces dernières années un développement quantitatif significatif. Le nombre d'établissements est passé de 1 542 en 2003 à 3 008 en 2007. Cette évolution est due à l'émergence des établissements dans le secteur privé qui compte 1 154 établissements (dont 63 établissements conventionnés) en 2007, contre 601 en 2003. Les effectifs du secteur public évoluent à un rythme plus lent que ceux du privé, même si l'on observe une croissance en 2009, c'est-à-dire deux années après la mise en œuvre de la gratuité scolaire. Cependant, ce sous-secteur est confronté aux problèmes suivants :

- la fréquence élevée des redoublements;
- l'utilisation excessive de personnels d'appui (non enseignants dans les établissements) du fait du déficit récurrent des enseignants;
- les ratios élèves/ maîtres élevés dans les grandes agglomérations ;
- les difficultés de financement des projets pédagogiques;
- les difficultés de scolarisation (offre/demande) dans les zones d'accès difficile et pour les populations vulnérables;
- la faiblesse des offres alternatives.

Tableau 10. INDICATEURS CLES DE L'EDUCATION

INDICATEURS	2005	2008	2011	Valeur cible DSRP 1
Taux brut de scolarisation dans le primaire	128,3	111,	117,7	Nd
Taux brut de scolarisation des filles dans le primaire	123,5	84	115,9	Nd
Indice de parité filles/garçons en % (*)	92,8	89	97,1	Nd
Taux brut d'admission à l'école primaire	113	95	113	Nd
Taux d'achèvement du cycle primaire		77	83	Nd
Ratio élèves / maître	52	75,7	50	

Source : ECOM 1 et 2, Rapport du GTDR Education ; Note : (*) taux brut de scolarisation des filles rapporté à celui des garçons.

L'Enseignement Secondaire.

478. Les résultats de l'ECOM confirment une forte croissance du taux de scolarisation secondaire. Comme indication, le taux brut de scolarisation a progressé de 65,3% en 2005 à 84,5% en 2011, soit un gain substantiel de 19,2 points en 5 ans. Ce gain pourrait s'expliquer notamment par la gratuité scolaire introduite par le Gouvernement en 2007. Le Taux d'accès à un établissement secondaire est passé de 58,5 % en 2005 à 72,6 % en 2011.

479. **Malgré la bonne performance des années récentes, un nombre encore très élevé d'enfants sont délaissés.** En effet, par rapport à la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne et des pays émergents, en 2011, le Congo a laissé environ 4,9 % d'enfants scolarisables de 12 à 18 ans « sur la touche », ce qui est considérable eu égard à la faible taille de sa population. Le Taux de satisfaction au secondaire est passé de 28,3% en 2005 à 33,4 % en 2011.

480. Dans le secondaire, le nombre total d'élèves scolarisés au 1^{er} degré a enregistré une hausse très significative pendant la période 2005-2010. Les effectifs sont passés d'environ 191 000 à 206 000 élèves, soit une augmentation annuelle de l'ordre de 8%. Malgré cette progression, la couverture scolaire est loin d'atteindre les 100%. Au lycée, les effectifs scolaires ont également accrus, cependant, le taux de couverture reste faible ; on note des disparités régionales d'accès entre zones rurales et zones urbaines (32,8% contre 69,7%).

481. **Par ailleurs, comparé à d'autres pays, le taux de scolarisation au secondaire reste encore faible, et l'inefficacité du système préoccupe le Gouvernement car, un** taux relativement bas signifie un capital humain en nombre et en qualité moins apte à absorber les nouvelles technologies, à accroître la productivité, et à contribuer à la modernisation de l'économie. Cela signifie que, vue la faible taille de sa population, le Gouvernement devra cibler la scolarisation tant au primaire qu'au secondaire à 100%, à des fins de renforcement du capital humain aux besoins de modernisation de la société et d'industrialisation de l'économie comme envisagé dans « Le Chemin d'Avenir ». Dans cette optique, le Gouvernement est résolu à redoubler d'effort pour relever ce défi majeur au cours des cinq (5) prochaines années. Les objectifs spécifiques, les stratégies et programmes majeurs dans ce domaine sont décrits dans le chapitre 11 du présent document.

Pour l'instant, l'enseignement secondaire (1^{er} et 2^{ème} cycle) est confronté aux problèmes ci-après :

- la vétusté des établissements ;

- l'insuffisance des structures d'accueil, particulièrement dans les zones urbaines ;
- l'absence et/ou le sous équipement des laboratoires dans la quasi-totalité des établissements, d'où le caractère théorique des enseignements des sciences dispensés aux élèves ;
- le déficit en personnel enseignant, notamment dans les disciplines scientifiques ;
- la qualification insuffisante des enseignants ;
- l'utilisation excessive de personnels d'appui (non enseignants dans les établissements) d'où le recours aux vacataires, prestataires et bénévoles.

En outre, le système éducatif congolais fait face à plusieurs autres facteurs qui entravent son développement :

- une sous-représentation des filles ;
- une inégale répartition de la population scolarisée (forte concentration dans les grandes agglomérations);
- un taux élevé de pauvreté monétaire chez les chefs de ménages;
- un faible niveau de développement des activités d'assistance et de soutien (cours de rattrapage, transport scolaire, etc.).

L'Alphabétisation

La question d'alphabétisation se rapporte à la population de moins 15 ans et plus. Les résultats des enquêtes ECOM montrent que le taux d'alphabétisation a enregistré une augmentation passant de 80,4% en 2005 à 83 % en 2011. Cependant, ces taux cachent de fortes disparités entre les milieux urbain (91,5 %) et rural (63,2 %). L'analyse par « genre » révèle également une disparité, en faveur des hommes. L'analyse par groupes socio-économiques fait constater que les salariés du secteur public représentent l'effectif le plus élevé, comparé à ceux des travailleurs pour compte propres agricoles et les autres employés.

L'Enseignement Technique et la formation qualifiante

482. Comme l'enseignement secondaire de base, l'enseignement technique et la formation professionnelle sont essentiels pour contribuer au renforcement du capital humain. Il complète l'enseignement de base, fait le pont avec les besoins de l'économie et prépare les élèves à intégrer le marché du travail.

483. **Dans la pratique, les autorités reconnaissent que les efforts ont été relativement insuffisants et les résultats bien en-deçà des attentes.** Le sous-secteur connaît encore des faiblesses, dans son fonctionnement et dans ses résultats. Le sous-secteur de l'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) compte à peine 74 établissements (dont plus de 60% sont concentrés à Brazzaville et Pointe-Noire) et 2344 enseignants fonctionnaires. L'enseignement technique et professionnel (ETP) représente 10 % des effectifs au collège et 37 % des lycéens. En raison d'un réseau d'établissements de faible capacité d'accueil, l'ETP n'est pas encore en mesure de répondre aux besoins croissants de l'économie congolaise en matière de main-d'œuvre et de techniciens qualifiés.

484. Différents types de formations ont été organisés pour renforcer les capacités opérationnelles du secteur de l'enseignement technique et professionnel, qui a également procédé au recrutement de nouveaux enseignants, favorisant ainsi l'amélioration du ratio élèves/professeur

485. Ce sous-secteur présente plusieurs carences et dysfonctionnements qui accentuent les difficultés et les faiblesses du système dont les plus saillantes sont : (i) l'insuffisance et l'inégale

répartition des structures d'accueil; (ii) l'inégale répartition du personnel sur le territoire national; (iii) le manque d'infrastructures et d'équipements ; (iv) le personnel vieillissant et insuffisamment recyclé ; (v) la faiblesse du partenariat avec le monde du travail, avec les secteurs connexes et les établissements d'autres pays ; (vi) l'inadéquation des formations avec les besoins réels ; (vii) les programmes inadaptés et souvent inachevés ; (viii) l'éventail réduit des offres de formation et l'accès limité des diplômés du sous-secteur à l'enseignement supérieur ; (ix) l'inadaptation de certaines filières donnant lieu à des formations sans issue et (xi) la faible sensibilisation sur le VIH SIDA et la faible vulgarisation des mesures de prévention contre ce fléau.

486. Ces insuffisances ont été relevées dans la revue des stratégies et des programmes du secteur dans le rapport d'achèvement du DSRP1. Les autorités ont pris note et entendent redoubler d'effort pour renforcer le système d'enseignement professionnel, ses capacités d'accueil et ses résultats. Cela constitue un impératif car un capital humain national renforcé est indispensable à la poursuite des objectifs de modernisation et d'industrialisation de l'économie comme envisagé dans « Chemin d'Avenir ».

L'enseignement supérieur

487. Le Gouvernement a engagé des actions visant à accroître les capacités d'offre de l'enseignement supérieur et d'en améliorer la qualité et le rendement. Pour pallier les capacités limitées de l'Université Marien NGOUABI, le secteur de l'enseignement supérieur a été ouvert au privé ; ce qui a permis l'ouverture de nombreux établissements, dont certains ont été agréés.

Dans le cadre des évolutions récentes de l'enseignement supérieur, les actions suivantes sont entreprises : (i) l'application des programmes du système LMD; (ii) le contrôle et l'inspection des établissements privés d'enseignement supérieur agréés ; (iii) la redéfinition des missions de l'Université Marien NGOUABI par le projet de décret portant réorganisation de l'Université Marien NGOUABI ; (iv) la construction d'une nouvelle bibliothèque dans le cadre de la coopération Sino-Congolaise.

488. Cependant, des carences sont observées au niveau du sous-secteur. Il s'agit notamment de : (i) l'absence d'agrément, jusqu'en 2010, des établissements supérieurs privés ; (ii) les taxes et impôts injustifiés (patentes, taxe forfaitaire sur les salaires) pour des établissements assurant une mission de service public ; (iii) la non-exonération de l'importation du matériel technique et pédagogique ; (iv) l'absence de partenariat avec les entreprises locales, en matière de stage ; (v) la frilosité du secteur bancaire en matière de financement des projets des diplômés. Ces carences sont de nature à gêner l'essor du sous-secteur.

Encadré 4. L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI ET LE DEFI DU SYSTEME LICENCE MASTER DOCTORAT (LMD)

1. Créée suivant ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971, l'Université Marien NGOUABI comptait à sa création quatre (4) établissements. Quarante (40) ans après, elle compte onze (11) établissements avec cinq (5) Facultés, trois (3) instituts et trois (3) écoles. Il s'agit de : la Faculté de Droit ; la Faculté des Sciences Economiques ; la Faculté des Lettres et Sciences Humaines ; la Faculté des Sciences ; la Faculté des Sciences de la Santé ; l'Institut Supérieur de Gestion ; l'Institut de Développement Rural ; l'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive ; l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature ; l'Ecole Nationale Supérieure et l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique. A sa création, l'Université Marien NGOUABI ne comptait que 3000 étudiants, aujourd'hui elle compte plus de 20 500 étudiants. Cette augmentation des effectifs pose un problème fondamental d'infrastructures et d'équipement des établissements.

2. La modification notable du paysage de l'enseignement supérieur, sur le plan de l'organisation des formations en Europe, avec l'instauration du système Licence Master Doctorat (LMD), a eu des répercussions majeures sur les systèmes de formation des pays africains de la CEMAC. Dans le cadre de la construction du chantier de la réforme LMD, les principales décisions ont été prises lors de la conférence des Recteurs en octobre 2003 à Yaoundé au Cameroun. Trois principaux points ont été adoptés : (i) initier, entre 2005 et 2006 des réformes sur l'organisation structurelle de l'enseignement supérieur afin d'adapter les cursus universitaires au système LMD ; (ii) mettre en œuvre, au cours de l'année 2004, des mesures pour renforcer les capacités d'intégration régionale à travers la mise en réseau des institutions universitaires et de recherche de la zone CEMAC et (iii) solliciter, auprès de l'Union européenne, une instance technique en vue de la formation des membres des institutions universitaires et de recherche des pays membres de la CEMAC en matière de formulation des projets éligible au « Programme de coopération dans le domaine de l'éducation supérieure ACP-UE ».

3. C'est dans cette dynamique que les différents Conseils de l'Université Marien NGOUABI ont adopté des textes portant application, organisation pédagogique des établissements et de la recherche ainsi que des études dans le cadre du système LMD qui devaient être signés courant 2009. Cependant, l'organisation des formations du système LMD peut laisser croire que ce système n'est qu'une réforme pédagogique. Au contraire, c'est une réforme globale et profonde qui touche aussi la gestion administrative de l'Université Marien NGOUABI. Elle a de nouvelles exigences qui, si l'on n'y prend pas garde, vont accentuer les problèmes que connaît aujourd'hui l'Université Marien NGOUABI (A la Faculté de droit, avec plus de 9000 étudiants, il faut se réveiller à 3 heures du matin pour avoir une place dans l'amphi. A la Faculté des sciences économiques qui compte environ 5000 étudiants, les cours de la première année de licence sont dispensés en deux vagues).

4. Ces exigences au niveau de l'encadrement peuvent accentuer : (i) le problème de masse horaire (heures supplémentaires, Missionnaires, Vacances, etc.) et (ii) les coûts de direction des travaux de recherche (mémoire et thèse de doctorat). De même, au niveau des infrastructures et équipements : (i) le manque de salle de cours et d'amphis ; (ii) la rareté d'équipements informatiques ; (iii) l'absence de bibliothèques à jour et (iv) les gros problèmes d'informatisation dans les différents établissements qui ne sont pas visibles (notamment sur le Web). Le Congo est appelé donc à relever le défi de la diversification économique et de la modernisation pour que l'Université Marien NGOUABI puisse s'arrimer à cette mondialisation de la formation qui exige une harmonisation de la standardisation des mesures d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle.

Source : STP/DSCERP

LA SANTE ET LE VIH-SIDA

489. **Les résultats de l'ECOM confirment les tendances des autres statistiques de la santé qui présentent des performances mitigées.** Des efforts importants ont déjà été consentis dans le cadre des programmes du DSRP1 et du programme national de développement sanitaire (PNDS). Ces programmes visaient, sur la période du DSRP1 (2008-2010) à réduire la mortalité infantile (de 75 décès pour 1000 naissances vivantes à 30 pour 1000 naissances vivantes), la mortalité maternelle (de 781 à 390 décès pour 100 000 naissances vivantes), et lutter contre les grandes endémies, notamment le paludisme, la tuberculose et la pandémie du VIH/SIDA. Aussi, le VIH/SIDA a constitué un des axes majeurs du DSRP1.

490. **Les performances demeurent encore faibles.** Toutefois, on note une amélioration sensible de ces indicateurs. Dans le même temps, les tendances semblent moins favorables. Dans tous les cas, malgré les efforts, les indicateurs de santé demeurent préoccupants, notamment en comparaison avec les autres pays. On note en effet des taux encore élevés de mortalité maternelle et néonatale et de la

Tableau 11. INDICATEURS CLES DE LA SANTE

INDICATEURS	2005	2009	2011	VALEUR	
				CIBLE	DSRP 1
Taux de Mortalité Infantile (pour 1000 naissances vivantes)	87,5	80	66,8	56,25	
Taux de Mortalité Infanto juvénile (pour 1000 naissances vivantes)	117	127		117	
Taux de Mortalité Maternelle (pour 100 000 naissances)	781	740			
Taux de fréquentation des services de santé	38	39		37	
Taux de fréquentation des services de santé pour les enfants de 0 à 5 ans	78	86		Nd	
Taux d'accouchements assistés par du personnel médical et/ou paramédical	83	86		93	
Taux de consultation prénatale	86	86			
Taux de prévalence du VIH-SIDA parmi les femmes enceintes au cours de visites prénatales dans les centres de santé	2,2	2	2,1	Moins de 6%	
Taux de létalité du paludisme pour 10000 habitants	nd	135	140	62,5	

Source : EDS 1, ESISC 1 & DEP/MSP

létalité du paludisme.

491. La persistance de cette situation est due à plusieurs causes. Les difficultés d'accès aux soins de qualité et aux programmes ciblés. La mortalité infanto juvénile (évaluée à 117 décès pour 1000 naissances, EDS, 2005) peut-être corrélée à la faible couverture vaccinale. On note en effet qu'un enfant sur trois n'a pas accès à la vaccination contre la rougeole. Les problèmes de nutrition sont aussi une cause importante de la morbidité et de forte mortalité. En effet, la production agricole et halieutique est insuffisante pour assurer la sécurité alimentaire des populations, dont beaucoup ne peuvent s'offrir les produits importés à couts élevés. Cela explique le fait que beaucoup de ménages pauvres, ne pouvant couvrir tous leurs besoins nutritionnels, souffrent de faim, de fragilité diverses, ce qui concourent à la forte morbidité et la mortalité au Congo. Les femmes enceintes, les personnes

âgées et particulièrement les enfants sont les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. En effet, 10,4% d'enfants de moins de 5 ans souffrent de retard de croissance, 6,5% présentent de l'émaciation à leur naissance et 14,4% ont une insuffisance pondérale en 2005. Le niveau d'instruction de la mère et le rang de succession des enfants sont des facteurs qui entraînent ces déficits nutritionnels et précipitent à la mortalité infantile.

pour renverser la situation.

492. Pour améliorer ces performances, encore faibles, les autorités ont redoublé d'efforts pour atteindre les objectifs définis. Comme indication, les ressources allouées au secteur ont cru de façon significative de 5,11% dans le budget 2012 par rapport aux prévisions budgétaires de 2011. Mais il faudra aussi des programmes de meilleure qualité et surtout une plus grande cohérence et diligence dans leur exécution pour renverser la situation.

Encadré 5. Améliorer les performances et accroître les rendements du CHU

1. Créé par loi n°008/87 du 7/02/1987, le CHU est la référence hospitalière du Congo, car il regorge un nombre important de spécialistes de la santé et accueille le plus grand nombre de malades. Il est chargé des soins tertiaires, de la formation et la recherche biomédicale. Ainsi, il est en contact avec l'Université Marien NGOUABI et compte dans son personnel des médecins enseignants à la Faculté des sciences de la santé.

2. Le CHU dispose des spécialités suivantes : Anatomie pathologique ; Biologie médicale ; Chirurgie ; Cancérologie ; Dermatologie ; Pédiatrie ; Rhumatologie ; Gastroentérologie ; Hématologie ; Maladies infectieuses ; Maladies métaboliques et endocrines ; Néphrologie ; Ophtalmologie ; Oto-rhino-laryngologie (ORL) ; Pneumologie ; Urologie.

3. Malgré la présence de spécialistes, les malades sont souvent évacués vers les hôpitaux du Maghreb et d'Europe, en raison de la vétusté des équipements (plateau technique). De plus, plusieurs pathologies ne sont pas prises en charge au CHU et certaines opérations médicales (opération du cœur ou du cerveau, transplantation d'organe, hémodialyse, etc.) ne peuvent être réalisées, du fait de la carence en équipements. A ces insuffisances, il convient d'ajouter des dysfonctionnements au niveau du fonctionnement du CHU, notamment dans l'approvisionnement en médicaments et autres utilitaires (l'oxygène par exemple). Par ailleurs, par manque d'ascenseur, les malades sont transportés, au dos, par des « porteurs » à qui les malades ou leurs familles versent une certaine somme. Pour pallier le manque d'équipements du CHU, le Gouvernement a décidé d'investir dans la rénovation des services. Les départements d'ophtalmologie, de stomatologie, de gynécologie et d'ORL, par exemple, ont été modernisés.

4. Au-delà de la modernisation du CHU, le pays a besoin d'être doté en pôles sanitaires de référence. C'est ce souci qui a guidé le Gouvernement de faire de l'année 2012, une année de la santé. Il s'agit de mettre à la portée de tous des soins de santé de qualité. Il est prévu de : (i) réhabiliter et équiper les centres de soins de santé ; (ii) réorganiser et moderniser les hôpitaux ; (iii) créer des centres de dialyse et des hôpitaux spécialisés et (iv) construire des établissements sanitaires selon les normes standards.

Source : ST/DSCERP et INT-DEC

493. **La pandémie du VIH/SIDA demeure une préoccupation.** Selon les résultats de l'enquête de séroprévalence et les indicateurs du SIDA (ESIS-C), la situation ne s'est légèrement améliorée puisque le taux de prévalence globale du VIH (tous sexes confondus) est passé de 4,2% en 2003 à 3,2% en 2009, soit un gain d'un (1) point. Toutefois, on note quelques avancés sur la prévalence du VIH au niveau des départements. Si en 2003 le niveau le plus élevé de cette prévalence atteignait 9% dans certaines localités, en 2009 le niveau élevé se situe à 4,8% dans la région de la Lékoumou, 4,6% à Pointe-Noire, 4,4% dans la région du Niari et 4,0% dans la région de la Sangha. Dans les autres localités, le taux de prévalence se situe en deçà de 4%. A l'exception de Brazzaville, on constate que le taux de prévalence est élevé dans les localités à forte activité économique, ce qui laisse présager une grande concentration des professionnels du sexe.

Des efforts dans la vulgarisation pour l'utilisation des préservatifs dans les rapports sexuels doivent être consentis par le Gouvernement, notamment chez les hommes. Les enquêtes révèlent que le taux d'utilisation du préservatif par les femmes a progressé favorablement (21% en 2003 à 29% en 2009). A l'inverse l'usage des préservatifs par les hommes a régressé d'environ 15 points (de 42,8% à 28%).

Figure 6: Répartition de la séroprévalence par département

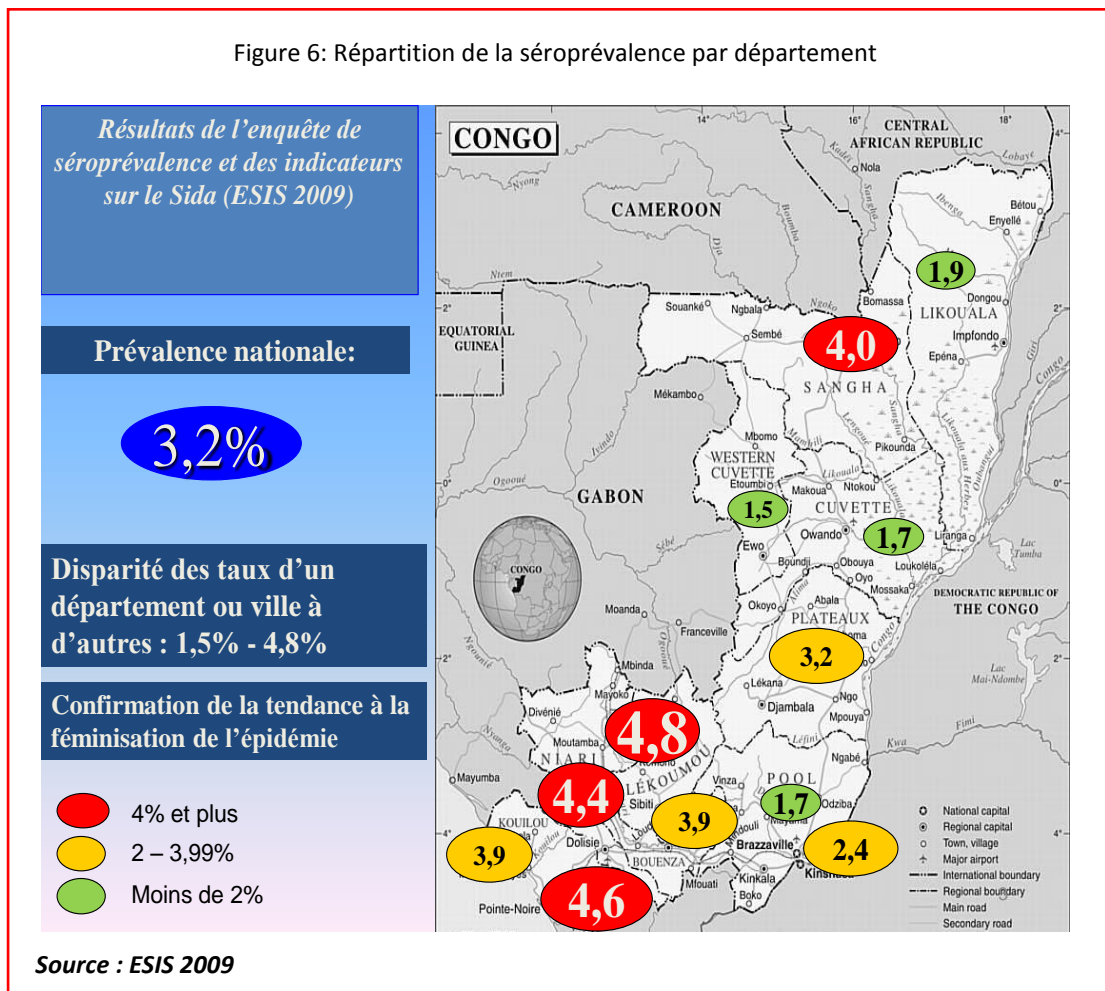


Tableau 12. ETAT COMPARATIF DES EFFORTS PUBLICS DANS LES SECTEURS DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTE

	Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dépense publique d'Education (en % dépense publique totale)	Congo, Rep.	9	10	9	8	11,5	11,4	11,4	11,4
	Burundi	13	14	13	13	13	18	22	23
	Cameroun	10	12	15	17	17	16	15	19	17	19
	Gabon
	République de Centrafrique	16	..	13	13	14	13	..	12	12	..
	Congo, Dem. Rep.
Dépense publique de santé (en % dépense publique totale)	Congo, Rep.	5	4	5	6	5	5	5	5
	Burundi	9	7	9	10	12	12	12	12
	Cameroun	7	9	8	8	8	8	6	8
	Gabon	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
	Rwanda	8	18	17	18	19	18	18	17
	Congo, Dem. Rep.	1	11	9	9	12	14	18	17
Taux de prévalence du VIH/SIDA adultes de 15-49 ans (%)	Congo, Rep.				4,2	4	4	4	4	4	3,2
	Burundi				5	4	4	4	4	4	3,3
	Cameroun				10,8	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8	5,1
	Gabon				7	7	7	6	6	6	5,2
	Rwanda				4	4	4	3	3	3	2,9
	Congo, Dem. Rep.				2	2	2	2	2	2	2

Source : STP/DSCERP, Données Banque Mondiale, Indicateurs de Développement Mondial (<http://databank.worldbank.org/>)

Recherche Scientifique

494. La recherche scientifique est menée tant à l'Université Marien NGOUABI que dans des structures de recherche-développement. Les différents travaux menés dans ce cadre ont permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, dans les domaines ci-après :

- Foresterie : mise au point du bouturage de l'eucalyptus et du limba ; création variétale industrielle des eucalyptus à haute productivité ; création des plantations clonales... ;
- Agriculture : marcottage et greffage des arbres fruitiers; micro propagation des cultures vivrières et fruitières ; conservation in vitro des germoplasmes des cultures vivrières ; création des variétés de manioc résistantes à la bactériose vasculaire... ;
- Propriété intellectuelle : sur la période 2003 à 2007, 111 demandes de protection ont été adressées à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

En outre, des études menées sur la flore et la végétation ont permis de : (i) constituer un catalogue des plantes vasculaires qui évalue la flore du Congo à 4397 espèces comprises entre 198 familles et 1338 genres ; (ii) créer un herbier national à Brazzaville qui compte près de 4500 espèces.

Néanmoins, certaines recherches menées sur les poissons des eaux continentales congolaises, sur les serpents et les batraciens et sur la faune mammalienne restent encore fragmentaires.

495. Le Congo dispose à ce jour d'un plan national de développement scientifique et technologique (PNDST) 2009-2013 dont la mise en œuvre est assurée par deux organismes de coordination et de concertation : un conseil supérieur de la science et de la technologie et un conseil interministériel de la science et de la technologie.

Cependant, l'épanouissement de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur au Congo est régulièrement freiné par des contraintes tant internes (moyens, gestion, efficacité...), externes (pesanteurs sociopolitique, appui des partenaires au développement, pour lesquels, le secteur n'est pas prioritaire) que transversales (explosion démographique, expansion du VIH/SIDA, disparités liées au genre, contraintes culturelles et socio-économiques...).

496. En ce qui concerne la coopération scientifique, le Congo a également bénéficié d'un certain nombre d'accords et de conventions relatifs à la dynamisation de l'activité de recherche dans certains domaines et certaines thématiques scientifiques.

LA PAUVRETE

497. Sur la période 2005-2010, l'économie congolaise a enregistré un taux de croissance solide de l'ordre de 6,0% en moyenne annuelle. Dans le même temps, et confirmant les estimations antérieures, l'enquête ECOM2 confirme que la population congolaise a cru de 2,7 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2011. Croisant ces deux estimations, le revenu annuel par tête a donc connu une croissance substantielle de 4,4% en moyenne annuelle sur la période. Cette performance place le Congo parmi les pays les plus performants en Afrique Subsaharienne en termes de croissance sur ladite période.

498. Toutefois, bien qu'elle constitue le facteur le plus important pour la réduction de la pauvreté, la croissance du revenu à elle seule ne suffit pas. La distribution sectorielle de la croissance et des revenus, et de façon plus générale, l'évolution des inégalités économiques et du développement social sont autant de facteurs qui importent dans la dynamique de la pauvreté. Ces divers facteurs sont analysés dans les sections suivantes, après un aperçu de l'ampleur et des tendances récentes de la pauvreté au Congo.

Tableau 13. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE DU CONGO ENTRE 2005 ET 2007

Population	ECOM, 2005 (Estimations)	RGPH, 2007
Localisation		
Effectifs d'habitants	3551500	3697490
Part de la population (%)		
Brazzaville	29,0	37,1
Pointe-Noire	23,5	19,3
Autres communes	5,9	6,7
Semi urbain	7,0	10,0
Milieu rural	34,6	26,8
Total	100,0	100,0
Taux d'accroissement annuel moyen entre 2005 – 2007	2,0%	
Taux d'accroissement intercensitaire entre 1984 – 2007	2,9%	

Sources: CNSEE (2005 et 2007)

Tableau 14. COMPARAISON DES POPULATIONS JEUNES ET ADULTES ENTRE 2005 ET 2007

Tranches d'âges	ECOM, 2005 (Estimations)	RGPH, 2007
Total jeunes	67,8	67,5
0-4 ans	13,7	15,1
5-9 ans	12,7	12,4
10-14 ans	12,7	11,2
15-19 ans	11,4	10,3
20-24 ans	9,3	9,6
25-29 ans	7,9	9,0
Total adultes	32,2	32,5
30-34 ans	6,5	7,8
35-39 ans	5,9	6,5
40-44 ans	4,7	4,9
> 44 ans	15,1	13,3
Total	100,0	100,0

Sources: CNSEE (2005 et 2007)

L'AMPLEUR DE LA PAUVRETE D'APRES LES ESTIMATIONS QUANTITATIVES

499. Les résultats de l'ECOM2, en cours de production, permettront d'évaluer l'incidence de la pauvreté monétaire et son évolution entre 2005 et 2011. Toutefois, les résultats déjà disponibles sur l'évolution du bien-être des ménages, et qui ont été analysés dans les sections précédentes, permettent d'estimer les tendances de la pauvreté en corrélation avec celles des indicateurs de bien-être des ménages. Cette approche « micro » a été croisée avec une approche plus « macro » où la progression de l'incidence du taux de pauvreté monétaire est corrélée à celle du revenu moyen par tête et la variance dans la distribution du revenu.

500. ***D'après le croisement des résultats de l'ECOM2 et de la progression du taux de croissance dans le secteur hors pétrole, on estime que le taux de pauvreté monétaire a considérablement baissé durant les cinq (5) dernières années de réformes soutenues. L'incidence est passée de 50,7% de la population en 2005 (ECOM1) à ** % en 2011 sur la base des performances macroéconomiques et des tendances « micro » relevées par l'ECOM2. Bien qu'encore provisoires, ces résultats sont en ligne avec la progression des indicateurs de bien-être des ménages et de la progression favorable des taux de croissance économique, d'emplois et d'occupation.***

501. **Selon ces résultats, environ ** congolais sur **est pauvre en 2011, contre un sur deux en 2005.** En effet, les résultats montrent que près de ** de la population congolaise vit en dessous du seuil de pauvreté (de ** FCFA par jour en 2011), contre 50,7% en 2005 (839 FCFA par jour en 2005). Cela veut dire que sur les 4 millions de Congolais en 2011, environ ** millions ont un revenu moyen annuel (consommation moyenne annuelle) en-dessous du seuil national de FCFA par an.

502. **Très encourageant, la croissance a contribué, mais aussi le développement social et la réduction perceptible des inégalités.** En effet, l'analyse de la décomposition de l'évolution du taux de pauvreté (en *effet de croissance* et *effet de distribution*) indique que la majeure partie de la réduction de l'incidence de la pauvreté (environ ** points sur le gain total de ** points) est attribuable à la croissance soutenue du revenu moyen par tête (4,4%) ; mais aussi qu'il y a eu l'effet d'une progression favorable dans la distribution des revenus (voir tableau**). Ces résultats montrent bien que les efforts du Gouvernement pour soutenir la croissance, diversifier l'économie et renforcer le secteur social ont déjà produit un impact important sur la réduction de la pauvreté.

503. **La pauvreté, un phénomène commun à presque tous les pays d'Afrique Subsaharienne, demeure au Congo plus accentuée en zone rurale qu'en zone urbaine. Cependant, le recul semble moindre en zone rurale qu'en zone urbaine.** En effet, les zones rurales et semi-urbaines connaissent déjà des fortes proportions de pauvres en 2005 (64,8% et 67,4%) comparativement aux villes de Pointe Noire et de Brazzaville (33% et 42%). Au vue des tendances des indicateurs d'évolution de bien-être des ménages analysées précédemment, l'écart entre zones rurales et zones urbaines ne peut qu'avoir persisté ou même s'être aggravé.

504. **La principale leçon pour les programmes : persistance de la pauvreté qui reste accentuée dans les zones rurales.** La persistance du gap entre zones rurale et urbaine, qui a été notée dans l'analyse des progrès en bien-être des ménages, et qui se confirme dans les analyses de l'incidence de la pauvreté interpelle les autorités sur l'importance d'une attention accrue sur le développement rural. Il faudra renforcer la qualité et intensifier l'exécution des programmes de développement rural, tant

dans les activités économiques (agriculture, élevage, etc.) que pour les infrastructures (routes et pistes rurales, eau, etc.). Le Gouvernement a bien pris note en est résolu à redoubler ses efforts afin d'accorder une attention accrue et de qualité au développement rural. Cela fait aussi partie de la stratégie de « développement équilibré ».

LES PERCEPTIONS DE LA PAUVRETE ET DE SES DETERMINANTS PAR LES MENAGES

505. L'analyse quantitative de la pauvreté a été complétée par une analyse qualitative afin de capter la perception de la situation de pauvreté par les ménages eux-mêmes, leur appréciation des causes de la pauvreté et leur évaluation des effets de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. L'ECOM2 a été doté d'un volet pauvreté subjective pour comprendre l'appréciation que les ménages ont de leurs conditions de vie au quotidien.

506. **La « pauvreté perçue et vécue » par les ménages est encore plus pesante que celle « mesurée » par les enquêtes.** D'une manière générale, les populations congolaises tendent majoritairement à se reconnaître pauvres dans un pays qu'elles considèrent comme riche. Plus important, la pauvreté *vécue et perçue* par les ménages semble bien plus forte que celle *observée* d'après les mesures quantitatives. En d'autres termes, les ménages s'estiment bien plus pauvres que ne le traduisent les évolutions des indicateurs quantitatifs.

507. **Cette dissonance entre la « réalité vécue » et la « réalité observée » est souvent révélatrice d'un problème plus important pour la cohésion du corps social : la perception ou réalité des fortes inégalités économiques et sociales.** *En effet, les ménages peuvent souvent se percevoir « plus appauvris » qu'ils ne le sont dans l'absolue, parce qu'ils voient d'autres plus riches et s'enrichissant davantage. En d'autres termes, la pauvreté peut croître en terme relatif alors qu'elle diminue en absolue.* Ce phénomène se remarque souvent dans les pays à forte disparités, notamment ceux exportateurs de pétrole comme le révèle les analyses sur la pauvreté dans les pays de la sous-région (Guinée équatoriale, Gabon, etc.).

508. **Les Autorités congolaises sont bien attentives à ces dissonances, bien conscientes qu'elles peuvent devenir cause d'un malaise social et affecter la crédibilité des politiques d'inclusion et de réduction de la pauvreté.** Cela peut porter tort à l'efficacité de ces politiques, laquelle dépend beaucoup de la mesure dans laquelle les populations y ont foi, se les approprient et œuvrent pour leur succès. **L'expérience des pays émergents confirme que l'adhésion des populations aux programmes de développement et la transformation des attitudes du cynisme et du défaitisme en faveur de l'espérance, la diligence et la persévérance est une condition essentielle pour le consensus social et du succès des stratégies d'émergence.** Le Gouvernement congolais entend donc intensifier les efforts pour réduire les inégalités et réduire la pauvreté vécue, perçue comme observée.

509. **L'accès à l'emploi et aux services essentiels constituent aussi des facteurs déterminants de la pauvreté perçue et vécue.** Ces facteurs peuvent aussi expliquer l'écart entre l'évolution de la pauvreté observée et celle vécue et perçue par les populations. En effet les revenus des ménages peuvent avoir connu des progressions favorables ; mais le cadre de vie peut aussi s'être détérioré dans le même temps, et les services essentiels devenus moins disponibles ou accessibles. Cela peut aussi causer une dissonance entre la pauvreté des « revenus » et celle des conditions de vie.

510. C'est pour cela que l'analyse de la pauvreté doit être complétée par celle de l'environnement économique et social et des facteurs associés au bien-être des ménages. A cet égard, les perceptions confirment les tendances objectives discutées plus haut. Les taux de satisfactions se sont nettement améliorés dans le domaine de l'éducation, mais très marginalement dans la santé, en cohérence avec les résultats objectifs. Aussi, la perception des facteurs de pauvreté n'a guère changée entre les deux enquêtes. Dans l'ensemble, les populations continuent d'associer l'état de pauvreté à un certain nombre de maux économiques et sociaux bien connus. A l'issue de l'ECOM2, les principales causes de la pauvreté demeurent : (i) le manque de travail (91,5% en 2011 contre 86,0% en 2005) (ii) la mauvaise gestion publique (62,9% en 2011 contre 49,0%), (iii) l'insuffisance de revenu (58,9% en 2011 contre 41,0%) et, (iv) la corruption (51,6% en 2011 contre 15% en 2005). On note aussi diverses formes d'exclusion ou de marginalisation socio-économique. Les performances dans ces autres dimensions du bien-être ou de la pauvreté sont discutées dans les sections ci-après.

LES AUTRES DIMENSIONS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

LA FEMME

511. **Genre.** Malgré l'adoption de plusieurs textes (Constitution, loi scolaire, loi électorale, etc.) consacrant l'égalité juridique de l'homme et de la femme, et la ratification de la plupart des instruments internationaux ayant le même objet, la situation de la femme au Congo reste caractérisée par des discriminations notoires au plan légal (droit fiscal, droit pénal, code de la famille, droits sociaux et économiques), auxquelles s'ajoutent des inégalités de fait (lévirat, rites de veuvage, successions, violences sexo-spécifiques). Dans le domaine de l'éducation formelle, en dépit d'une politique égalitaire d'accès, on constate des disparités entre filles et garçons qui peuvent s'expliquer par une forte déperdition des filles, à partir du secondaire dû, entre autres, à la mauvaise orientation, aux grossesses précoces et à la pauvreté des parents.

512. L'analyse récente de la situation relève que ces dernières années, la femme congolaise a mené, avec bravoure et ténacité, le combat pour son émancipation, pour la jouissance de tous ses droits. Le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour l'impliquer, pleinement, dans le processus de décision. Malgré la persistance de quelques tendances négatives, la problématique du genre a pris une dimension véritablement nationale.

513. L'amélioration de la situation des femmes se heurte à diverses contraintes, notamment à : (i) la faible appropriation par « le politique » de la dimension genre qui ne permet pas sa prise en compte effective dans toutes les politiques, les programmes et les projets de développement, malgré l'adoption en 2008, d'une politique nationale genre assortie d'un Plan d'Action 2009-2013 ; (ii) leur faible représentation dans les sphères de décision ; (iii) la persistance des actes de violence à l'égard des femmes et l'impunité de leurs auteurs ; (iv) le poids des us et coutumes rétrogrades dûs à la méconnaissance par les femmes de leurs droits et (v) l'accès aux ressources et moyens de production ainsi que leur contrôle .

514. Concernant la participation des femmes au processus de prise de décisions, il a été observé une baisse du nombre de sièges occupés par les femmes au parlement national : de 12% en 2005, la proportion des sièges occupés par les femmes a baissé à 8,6%, en 2009, puis à 6% dans l'actuel parlement. Une étude sur la situation de la représentation des femmes dans les autres institutions de la République réalisée, en 2008, indique que 5 femmes sur 39 (12,8%) sont au Gouvernement, 4 sur 21 (9,5%) à la Cour Suprême, 6 sur 36 (16,7%) à la Haute Cour de justice, 1 sur 9 (11,1%) à la Cour Constitutionnelle ; dans les conseils départementaux et municipaux, cette représentation féminine est évaluée à 12%.

Tableau 15. INDICATEURS CLES DU GENRE

INDICATEURS	2005	2008	2011
Indice de parité entre filles et garçons en scolarisation primaire	0,93	0,92	0,97
Indice de parité entre filles et garçons en scolarisation secondaire	0,99	0,99	0,99
Indice de parité entre filles et garçons en scolarisation tertiaire	0,51	0,65	0,67
Sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	12	8,6	6%

Source : STP/DSCERP

LA PROTECTION SOCIALE

515. **La Protection sociale.** L'échec des politiques de développement passées, les conflits armés et la désintégration sociale due aux nombreux dysfonctionnements du système social (dégradation des us et coutumes, conflits sociaux et de générations, etc.) ont non seulement entraîné la détérioration des conditions de vie des populations, mais aussi conduit à la rupture des équilibres sociaux qui constituaient une sorte de sécurité sociale pour les groupes les plus exposés.

516. Avec la rupture de ce filet de sécurité, les populations à risque ont augmenté. En plus des groupes vulnérables traditionnels (orphelins, filles mères, retraités, jeunes sans emploi, handicapés), d'autres groupes vulnérables sont apparus avec les effets des troubles socio-politique (sinistrés, déplacés et ex-combattants). Quant à la solidarité nationale, le constat est qu'elle se caractérise par une faible couverture des besoins. Les actions de solidarité relèvent du Ministère des Affaires Sociales, de l'Action Humaine et de la Solidarité. Les actions de protection sociale sont aussi réalisées par des associations à caractère humanitaire qui s'occupent des enfants en situation difficile, des personnes avec un handicap, des personnes du troisième âge, etc. Malgré l'action de ces différents acteurs institutionnels, la protection sociale ne présente pas encore les caractéristiques d'un système intégré et cohérent.

517. Le système national de protection sociale qui se limite aux prestations de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ne couvre que 15% de la population, excluant, de fait, la grande majorité des congolais qui se trouve dans le secteur informel et les petites exploitations agricoles. Un projet de politique nationale de protection sociale est actuellement à l'étude avec l'appui des agences du Système des Nations Unies.

518. La faiblesse de la couverture sociale témoigne de l'absence d'un système cohérent de sécurité sociale dans le pays. En effet, le domaine d'application des mesures de protection sociale est limité aux

seuls fonctionnaires et aux agents du secteur privé malgré l'élaboration et l'adoption d'une loi-cadre de refondation de la sécurité sociale qui institue une sécurité sociale couvrant à travers ses différentes composantes, la grande majorité de la population. Le nombre de retraités de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est passé de 34 594 personnes en 2009 à 35 205 en 2010 alors que les effectifs de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) atteignaient le chiffre de 18 950 personnes en 2010.

519. La situation actuelle révèle que l'équilibre financier du modèle « par répartition » d'un retraité pour quatre salariés a été rompu. La dynamique démographique actuelle impose au système économique congolais de créer davantage d'emplois formels, afin de garantir l'équilibre intergénérationnel et la viabilité des deux caisses de retraite.

520. La faiblesse de la protection sociale au Congo est illustrée par les mécanismes existants qui ne couvrent pas tous les risques de vulnérabilité et de fragilité et ne prennent en compte qu'une infime partie de la population, en l'occurrence les travailleurs du secteur formel. Toutefois, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts surtout en faveur de la promotion de la femme et des autres groupes vulnérables en cohérence avec sa vision d'un développement inclusif.

521. En raison de l'absence d'une politique nationale en faveur de la famille, celle-ci reste confrontée à de nombreux problèmes de logement, d'alimentation, d'éducation, de santé et de transport, notamment. La situation des enfants est particulièrement préoccupante et se lit à travers les indicateurs présentés dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation. Cependant, on peut noter quelques acquis au nombre desquels figurent :

- les mesures de gratuité (frais de scolarité, traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans, identification des femmes présumées atteintes de fistules obstétricales et la réintégration socio-économique des femmes guéries de cette pathologie, opérations de la césarienne...);
- la prime de transport de 10 000FCFA pour les fonctionnaires et l'augmentation de 10% du salaire minimum payé aux agents de l'Etat, qui passe de 64 000 à 70 000 francs CFA ;
- la majoration de plus de 100% des allocations familiales versées mensuellement par l'Etat aux enfants à la charge des fonctionnaires. Les allocations qui avaient déjà augmenté en 2011 de 1 200 à 2 000FCFA sont désormais portées à cinq mille (5 000) francs CFA par enfant et par mois
- l'augmentation de 50% des bourses des étudiants.

En outre, le Gouvernement a pris en charge environ **22 106** orphelins et autres enfants vulnérables, réinsérer **300** enfants de la rue entre 2009 et 2010 et scolariser **411** enfants pendant la même période.

522. Concernant les handicapés, suite à l'élaboration du plan d'action national pour la décennie des personnes handicapées, le gouvernement a pu prendre en charge 1 600 personnes handicapées entre 2009 et 2010.

523. Concernant les peuples autochtones, le Gouvernement a pu scolariser plus de **4 011** enfants entre 2009 et 2010, et **4 864** ont bénéficié d'autres programmes dans la même période. En outre, il a été promulgué la loi n°5/2011 sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones (droits civiques, politiques, sociaux, culturels, ainsi que le droit à la propriété).

524. Concernant la femme, il convient de rappeler qu'elle occupe une place centrale dans l'organisation sociale et joue un rôle critique dans l'équilibre de la famille et de la société. Elle constitue le « ciment » de l'unité familiale. Au Congo, les femmes représentent plus de la moitié de la population (51,4%, selon l'enquête ECOM2). En milieu rural, elles prennent une part active dans la

production (58,3%). Leurs activités en zones rurale et urbaine contribuent directement à la sécurité alimentaire. Elles s'impliquent particulièrement dans la vie sociale de la famille (éducation de base, santé, assistance à l'enfance, etc.). Cependant, cette position n'est reflétée ni dans le statut économique, ni dans le statut politique de la femme au sein de la société congolaise. Certes, de gros efforts ont été consentis dans le domaine de l'éducation de base où le Congo a presque atteint la parité, mais les écarts persistent : (i) dans le domaine économique : accès à la terre et au capital financier ; (ii) dans le domaine politique : faible représentation au Gouvernement, dans les institutions constitutionnelles, parmi les élus et dans les sphères de décision aussi bien publiques que privées, etc.

525. La société et le Gouvernement congolais sont de plus en plus conscients de ces écarts, qui s'ils persistent, limiteraient la capacité du Congo à promouvoir un développement inclusif à la mesure de tout son potentiel humain et une vraie prospérité partagée. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de porter une attention accentuée sur la femme, les enfants et la famille dans son programme de développement.

LE CONGO FACE AU DEFI DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

526. Le Congo a connu au cours des années 2008-2010 une bonne croissance annuelle moyenne, s'établissant à 7,4%. Ce niveau moyen est vraiment important, comparativement aux données d'autres pays producteurs et exportateurs du pétrole de la sous-région d'Afrique subsaharienne hors Nigéria, pour influencer de manière positive l'évolution des conditions de vie des ménages au Congo et donc l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

527. **OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim.** Selon les résultats de l'enquête ECOM1 (2005) et le Rapport statistique OMD (CNSEE, 2010), la proportion de la population pauvre aurait baissé de 6 points (50,7% à 44,0%) entre 2005 et 2009, soit une baisse moyenne de 1,7 point par an. A ce rythme, l'objectif de 35% en 2015 est atteignable. Concernant la pauvreté alimentaire, les données indiquent que la proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de la faim (Insuffisance pondérale) au niveau national est passée de 14,4% en 2005 à 10,64% en 2009, soit une progression moyenne annuelle d'environ 1 point. A ce rythme la cible de 7,8% est atteignable. Avec l'intensification des efforts et l'efficacité accrue dans la mise en œuvre des programmes, les perspectives sont encourageantes pour l'atteinte des objectifs de l'extrême pauvreté et de la faim.

528. **OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.** Selon les enquêtes ECOM 1 et 2, le taux net de scolarisation au primaire est passé de 86,8% en 2005 à 89,3% en 2011, soit une progression moyenne annuelle de 0,5 point. Ce rythme est insuffisant pour atteindre l'objectif de scolarisation universelle (100%) en 2015. Pour ce qui est de l'alphabétisation des adultes (15 à 24 ans), le taux s'est beaucoup amélioré, passant de 80,4% en 2005 à 83% en 2011, soit une progression moyenne annuelle de 0,4 point. Ce rythme est insuffisant pour atteindre la cible en 2015. Le Gouvernement est déterminé à redoubler d'efforts et d'efficacité dans la mise en œuvre des programmes afin de remettre le Congo sur la voie de l'atteinte de l'objectif de scolarisation universelle et d'éradication de l'analphabétisme.

529. **OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.** L'évolution des indicateurs, relatifs aux cibles retenues, montre que la situation des femmes connaît une amélioration

notamment dans l'enseignement primaire où le rapport filles/garçons est passé de 0,93 en 2005 à 0,97 en 2011, soit un gain moyen annuel de 0,04 point. A ce rythme, la cible de 1 est atteignable d'ici 2015.

Au niveau des activités économiques, le taux d'activité salariale des femmes dans le secteur non agricole n'a pas des statistiques fiables. En termes de représentativité politique des femmes, la présence des femmes au sein du Gouvernement et des institutions républicaines reste encore faible. Elles représentent aujourd'hui à peine 8,6% du Parlement.

530. OMD 4 : Réduire la mortalité infantile. Le taux de mortalité infanto-juvénile en République du Congo est passé de 117 décès pour 1000 naissances vivantes en 2005 à de 118 décès pour 1000 naissances vivantes en 2009. Ce taux est quasiment constant, à ce rythme la cible fixée à 55 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015 n'est pas atteignable. De même, le taux de mortalité néonatale, quant à lui, est passé de 75 décès pour 1000 naissances vivantes en 2005 à 76 décès pour 1000 naissances vivantes en 2009. Cette progression montre à suffisance que l'objectif ne sera pas atteint au regard de la cible fixée de 33 décès pour 1000 naissances vivantes d'ici 2015. A ce titre, le Gouvernement entend mettre en œuvre des actions visant l'accessibilité au service de santé, la qualité des soins de santé des enfants.

531. OMD 5 : Améliorer la santé maternelle. Entre 2005 et 2008, la mortalité maternelle est passée de 781 décès pour 100 000 naissances vivantes à 740 décès pour 100 000 naissances vivantes, soit une baisse moyenne de 14 points par an. A ce rythme, l'objectif de 390 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2015 est difficilement réalisable. Outre les mesures prises notamment la gratuité de la césarienne, le Gouvernement entend intensifier ses actions en faveur de la mortalité maternelle en vue de renverser la tendance. Toutefois, il est bien possible de se rapprocher sérieusement de la cible de 100% à l'horizon 2015 pour cet indicateur. Les indicateurs du taux de mortalité contrastent avec ceux des accouchements assistés par un personnel qualifié (86% en 2005 et 91,6% en 2009) qui se caractérisent par un gain de 1,4 point par an. A ce rythme, la cible de 100% est réalisable.

532. OMD 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies. L'enquête de séroprévalence et sur les indicateurs du Sida en 2009 a révélé que la prévalence du VIH/SIDA est de 3,2% au niveau national contre 4,2% en 2003, soit une baisse en moyenne de 0,17 point par an. A ce rythme, la cible fixée à 2% en 2015 n'est pas atteignable. On note aussi que les femmes (4,1%) sont plus exposées au fléau du VIH/Sida que les hommes (2,1%) dans la tranche d'âges de 15-49 ans. Elle est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 3,3% contre 2,8%. Les prévalences les plus élevées ont été détectées dans le deuxième quintile pauvre (3,7%) ainsi que dans le cinquième quintile le plus riche (3,5%). Si avec le VIH/Sida des efforts considérables ont été fournis, l'atteinte de cet OMD en 2015 souffrira de la faiblesse des indicateurs liés à la prise en charge des PVVIH et au paludisme.

533. OMD 7 : Assurer un environnement durable. Le gouvernement met en œuvre une politique active dans le domaine de l'environnement. Les aires protégées pour préserver l'environnement représentent plus du dixième de la superficie nationale (11% en 2010). La cible des 70% de zones forestières pour 2015 est potentiellement réalisable au regard de la proportion des zones forestières qui se situe à 65% en 2008 alors qu'elle était à 65,1% en 1990 et 64,6% en 2002.

La proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable s'améliore au quotidien. Mais des efforts restent à faire, car la proportion de la population ayant accès à l'eau potable

quoiqu'en nette progression, cache des disparités locales en défaveur du milieu rural. Quant à la proportion de la population utilisant des installations sanitaires améliorées, les évolutions sont négatives.

534. **OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.** Le plan d'atteinte des OMD montre que la réalisation des OMD nécessite des ressources énormes. Le financement interne ne suffira pas et l'appui de l'aide extérieure sera nécessaire. Une mobilisation accrue de crédits budgétaires importants doit être accordé au profit des secteurs sociaux. Le partenariat à mettre en œuvre vise la maîtrise et la réduction du taux de chômage des jeunes, notamment dans les centres urbains, l'alignement des revenus par rapport au coût de la vie, la mise à disposition des couches les plus défavorisées des médicaments essentiels dont elles ont besoin, la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes par la promotion des stratégies de renforcement du pouvoir économique des femmes, la vulgarisation de l'utilisation des technologies de l'information et de communication et l'amélioration du cadre de vie.

CHAPITRE 5 : LES INFRASTRUCTURES DE BASE

535. L'accès aux services d'infrastructures de qualité constitue non seulement un indicateur de développement économique et de bien-être social, mais aussi un facteur clé pour la modernisation de l'économie. C'est donc à la fois une fin en soi et un moyen aux fins de croissance et de prospérité partagée.

536. En effet, les infrastructures routières, énergétiques, hydrauliques et de télécommunication ainsi que leur accès à la route, constituent des éléments clés qui concourent à l'amélioration de la qualité de la vie. Ces services sont également des intrants essentiels dans la production, c'est à dire des composantes des coûts de transaction, de production et de distribution, qui déterminent la compétitivité de l'espace économique. Ils permettent aussi d'interconnecter les opérateurs aux marchés intérieurs, régionaux et internationaux, et de désenclaver les poches de pauvreté. C'est donc un important facteur de croissance distributive et de réduction de la pauvreté.

537. En particulier, **la transformation de l'économie en faveur des industries ou des services requiert encore plus de services d'infrastructures, car plus que le secteur primaire, la compétitivité de l'industrie est particulièrement sensible aux coûts de transactions, et donc à la qualité et au coût des services d'infrastructures.** C'est pourquoi le Gouvernement a fait du renforcement des infrastructures un des piliers de sa stratégie et de son programme d'investissement prioritaire.

DANS LE DOMAINE DES ROUTES ET DU TRANSPORT ROUTIER

538. Le réseau routier congolais compte 20 925 km, de routes en grande partie, fortement dégradées et seulement bitumées à moins de 10,0% (1976 km), y compris les voiries urbaines. Le Gouvernement congolais a multiplié depuis les années 2000, des programmes de bitumage et de réhabilitation du réseau routier. Ces efforts se sont intensifiés au cours des trois dernières années, avec des résultats encourageants. Par ailleurs, plusieurs programmes de bitumage sont en cours d'exécution (environ 1 500 km).

539. Malgré les efforts consentis, des défis importants restent encore à relever dans le cadre de la modernisation de l'ensemble du réseau routier, au regard notamment de: (i) l'ampleur de sa dégradation; (ii) l'insuffisance de l'entretien routier; (iii) l'absence de sociétés de transport routier structurées; (iv) la faiblesse des structures de contrôle technique de véhicules ; et (v) l'insuffisance de capacités de l'administration routière.

LES AUTRES MODES DE TRANSPORT: FERROVIAIRE, AERIEN, FLUVIAL ET MARITIME

Le transport ferroviaire

540. Un effort important a été consenti par le Gouvernement pour renforcer les infrastructures de transport ferroviaire. En particulier, le *Programme de réhabilitation et équipement du CFCO*, amorcé en 2007, se poursuit avec des résultats tangibles. Cependant, l'irrégularité du trafic et le niveau de service sur le réseau ne permettent pas encore de garantir les conditions d'une exploitation optimale. Les raisons de ces contreperformances sont, entre autres, liées : (i) au vieillissement de l'équipement et du personnel du *Chemin de Fer Congo Océan (CFCO)*; et (ii) à l'insuffisance du matériel de transport et de traction.

Le transport aérien

541. Le Congo a réalisé un bond significatif dans la modernisation des aéroports internationaux de Brazzaville et de Pointe-Noire, grâce à d'importants investissements de réhabilitation et d'extension. Ces renforcements ont doté les deux principales villes du pays des infrastructures aéroportuaires leur permettant de devenir des « hubs » régionaux. En outre, le renforcement d'infrastructures aéroportuaires s'est accompagné de changements importants dans l'exploitation, avec la mise en concession des aéroports de Brazzaville, de Pointe-Noire et d'Ollombo.

542. Malgré ces acquis, des défis de taille sont encore à relever aux fins de valoriser au mieux les capacités installées. Même si dans un premier temps le taux de fréquentation de ces aéroports est encore faible, eu égard aux coûts de maintenance, la dynamique de développement qui va s'amorcer avec l'implantation des Zones Economiques Spéciales, des zones industrielles et touristiques avoisinantes devrait permettre de compenser les coûts initiaux de construction et de maintenance.

Le transport fluvial

543. Des efforts ont été consentis par le Gouvernement pour améliorer la navigabilité des eaux congolaises. Cependant, l'organisation du trafic n'a pas suivi ces efforts, notamment au port de Brazzaville où la durée des formalités à l'arrivée des voyageurs reste relativement élevée (selon les standards internationaux, la moyenne est de 10mn, au lieu de 45 mn). Par ailleurs, les problèmes de

navigabilité de certains affluents du fleuve Congo ont provoqué un détournement du transport du bois du Nord Congo vers Douala (au Cameroun).

Malgré les travaux de balisage (1050 km en 2009 et 1200 km en 2010) et de dragage (210 000 m³ en 2009 et 233 000 m³ en 2010), l'insuffisance des investissements dans l'acquisition du matériel de manutention, dans l'aménagement des quais et des entrepôts, ainsi que les faiblesses dans l'organisation du trafic constituent les principales contraintes du sous-secteur.

544. Toutefois, le Gouvernement va intensifier ses efforts dans l'entretien des voies fluviales et dans la réhabilitation des ports fluviaux. Aussi, le développement des transports fluviaux permettra de faciliter l'écoulement du bois exploité dans la partie septentrionale et contribuera à améliorer l'écoulement des produits de la pêche (pêche continentale). Au-delà du renforcement des infrastructures, le Gouvernement entend accorder une attention accrue à la fluidification du trafic et la facilitation du commerce par voie fluviale.

Le transport maritime

545. Le port en eau profonde de Pointe-Noire a connu des renforcements de capacités grâce au programme de réhabilitation du PAPN. Ce programme a déjà permis de réhabiliter trois (3) entrepôts de stockage. Les grands travaux de réhabilitation en cours (accès, réseaux...) permettront de renforcer davantage la fonctionnalité et la compétitivité de ce port et d'en faire un « hub » régional.

546. Dans les sections qui suivent, ces performances sont examinées par sous-secteur. Une attention particulière est accordée aux questions de l'accès des populations et des opérateurs aux services. Les implications par rapport aux coûts de transaction et à la compétitivité de l'espace économique sont aussi analysées. Enfin, l'analyse évalue comment le Congo a exploité la coopération régionale dans ce domaine afin de tirer profit des opportunités régionales considérables qu'offre sa position en tant que « corridor » et frontière entre l'Afrique Ouest/centrale, et celle de l'Est. Les stratégies de développement des infrastructures sont revues dans le chapitre 11 dans la troisième partie du document.

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES TRAVAUX PUBLICS

LES ROUTES ET LE TRANSPORT ROUTIER

Tableau 16. QUELQUES INDICATEURS COMPARES DE CERTAINS PAYS EN INFRASTRUCTURES (2009)

	Indicateurs	Unité	Botswana	Cameroun	Congo	Malaisie	Maroc	Tunisie
I. Transports et travaux publics	1. Densité routière surfacique	km/100km ²	ND	11,1	6,14	ND	13	12
	2. Part de routes bitumées	%	ND	10	9,4	ND	67,8	75,2
	3. Volume de marchandises transportées par rail	millier de tonnes	759	1 001	593	831	1 948	1 041
	4. Nombre de voyageurs transportés par rail	millier de personnes	106	386	592	917	1 986	750
	5. Nombre de passagers transportés par avion	millier de personnes	234	466	140	23766	4931	2279
II. Energie, Eau et Assainissement	6. Taux d'accès à l'électricité en zone urbaine	%	ND	90,4	45	ND	ND	ND
	7. Taux d'accès à l'électricité en zone rurale	%	ND	23,1	5,6	ND	ND	ND
	8. Energie électrique produite	GWh	631	5 551	461	97 392	20 824	15 311
	9. Taux de perte d'énergie électrique en transport et distribution	%	52	9,7	76,8	2,7	11	12,4
III. Habitat et Développement urbain	10. Taux d'accès à l'eau potable en zone urbaine	%	ND	86,8	40	ND	ND	ND
	11. Taux d'urbanisation	%	60,34	57,58	61,72	71,28	56,36	66,9
IV. Télécommunications et TIC	12. Nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants	U	7,28	1,69	0,62	15,43	11,12	12,25
	13. Proportion de ménages ayant un téléphone mobile	%	94,6	38,6	55,1	108,7	80	93,4
	14. Nombre d'abonnés Internet fixe	U	15 000	900	1 500	1 671 800	475 767	372 818
	15. Nombre d'abonnés Internet fixe pour 100 habitants	%	75,70%	0,47%	3,81%	598,15%	150,39%	357,12%
	16. Proportion de la population utilisant Internet	%	6,1	3,9	6,2	56,6	32,6	33,5
	17. Nombre de Serveurs Internet sécurisés pour 1 million d'habitants	U	3,53	0,52	0,51	33,02	1,96	12,45

Source : STP/DSCERP -données Banque Mondiale (World Development indicators, 2010)

547. **Les routes.** Afin de rattraper son retard dans le développement de son réseau routier, le gouvernement a multiplié, depuis les années 2000, les programmes de bitumage et de réhabilitation du réseau. Le programme d'aménagement et de bitumage du réseau routier a déjà permis (i) de bitumer plus de 100 km, notamment sur les tronçons des routes Bouansa-Mouyondzi et Inoni Plateau-Imboulou Barrage ; (ii) de construire plus de 150 ml de ponts (pont sur la Vouma à Abeya sur la RN2 (Obouya-Owando), pont sur la Loémé sur l'axe Pointe-Noire –Nzassi ; (iii) et d'aménager les voiries de plusieurs ville : Brazzaville, Makoua, Ewo, Owando et Ouessou. Le programme

de réhabilitation concerne aussi bien les routes en terre que bitumées, sur plus de 1000 km dont près de 400 km sont déjà achevés sur les axes Owando-Manga ; Botanga-Niangué-Malala ; Mapati-Zanaga ; Dolisie-Londéla-Kayes ; Dongou-Boucy-Boucy.

548. Plusieurs travaux sont encore en cours. En particulier, dans le programme de bitumage, près de 1500 km sont en chantier dans les principaux axes ci-après : Obouya-Boundji-Okoyo-Frontière Gabon ; Owando-Makoua-Ouessou-Frontière Cameroun ; Pointe-Noire-Brazzaville ; Makoua-Etoumbi ; Sibiti-Mapati-Ibé (Zanaga) ; Boundji-Ewo ; Oyo-Tchikapika-Tongo ; Bouansa-Mouyondzi. Il en est de même du programme de réhabilitation où les travaux continuent en particulier sur les tronçons : Ewo-Okoyo ; Ewo-Palabaka ; Etoumbi-Mbomo ; Etoumbi-Kellé ; Owando-Ngoko-kenvouomo ; Talas-Mbomo ; Poueret-Mbomo-Katsoko-Isseyi-Okona ; Issabi-Aboundji-Engwala ; Ingoumina-Kebarra.

549. Les opérations d'auscultation du pont sur le Kouilou, en vue de sa réhabilitation ont été également lancées, tout comme les études de faisabilité de la construction du pont route-rail sur le fleuve Congo entre Brazzaville et Kinshasa. Enfin, pour le programme d'aménagement des voiries, les chantiers en cours concernent surtout les villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Impfondo, Mossendjo, Nkayi, Owando, Oyo et Ouessou.

550. Ces réalisations sont importantes à bien des égards. Toutefois, compte tenu du retard que le Congo a accusé, le Gouvernement devra redoubler d'effort pour le combler, en renforçant les infrastructures de transport, les routes en particulier, à la mesure des besoins de modernisation et d'industrialisation du pays. Pour les routes, cela signifie *(i) continuer et achever les projets en cours, et aussi mieux, entretenir et protéger le patrimoine routier ainsi constitué.*

551. Hormis les investissements consentis dans le développement du réseau routier, plusieurs infrastructures de facilitation des transports routiers ont été mises en place notamment dans les balises et les travaux de réhabilitation permettant de mettre à niveau les gares routières.

552. En revanche, malgré ces efforts, beaucoup reste encore à faire au niveau de la réglementation des transports routiers. En particulier, une mise aux normes importante est à faire pour que le Congo soit « à jour » *au regard des nouveaux enjeux liés au changement climatique, à la sécurité routière et à la sécurisation des documents de transport routier dans le cadre de l'intégration sous régionale.*

LE TRANSPORT FERROVIAIRE, AERIEN, FLUVIAL ET MARITIME

553. **Les transports ferroviaires. Au niveau des infrastructures, un effort important a été consenti.** En particulier, le programme de "réhabilitation et équipement du CFCO" amorcé en 2007 a déjà donné plusieurs résultats visibles, notamment avec: la réhabilitation de 7 locomotives CC500 ; la réhabilitation de 6 locomotives BB700 ; l'acquisition de 4 nouvelles locomotives ; le traitement de 27 km de points singuliers sur l'ensemble de la voie et la construction de la voie de contournement pour éviter la zone inondable autour de Kiélé. Cependant, le niveau de service sur le réseau ne permet pas encore de faire le transport des personnes dans les meilleures conditions de sécurité et de confort. La vitesse moyenne des trains voyageurs est en effet estimée actuellement à 34 km/h, à cause des risques de déraillement permanents sur la voie. *La sécurisation du réseau ferroviaire pour le transport de passagers reste donc un défi important pour le gouvernement au cours des prochaines années.*

554. **Les transports aériens.** Le Congo a réalisé un bond significatif dans la modernisation de ses aéroports internationaux de Brazzaville et Pointe-Noire, par un important investissement dans les travaux de réhabilitation et d'extension de ces aéroports : construction d'une nouvelle aérogare à l'aéroport de Maya Maya de Brazzaville, construction d'une 2^e piste, réhabilitation complète et extension de l'aéroport de Pointe-Noire. *Le défi sera désormais d'entretenir ces nouvelles installations (infrastructures et équipements) et de les rentabiliser au mieux, en leur faisant jouer leur véritable rôle de plateformes de transit pour tous les pays de la sous-région.*

555. **Le transport fluvial.** Des efforts importants ont été également consentis par le gouvernement pour améliorer les conditions de navigation dans les eaux fluviales congolaises. En 2010, 1.200 km de voies ont été balisés et un volume de sable de 233.000 m³ a été enlevé sur l'ensemble des voies. Mais l'organisation du trafic n'a pas suivi ces efforts, notamment au port de Brazzaville où la durée des formalités arrivée de voyageurs reste relativement élevée. *La fluidification du trafic de voyageurs au Beach de Brazzaville constitue donc un défi important à relever pour le développement du transport fluvial.*

556. **Le transport maritime.** En revanche, le transport maritime enregistre des performances remarquables au Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN), avec (i) un taux de fréquentation du PAPN par les navires en constante augmentation (de 30% en 2009 à 35% en 2010) ; (ii) un taux d'embarquement et de débarquement de marchandises croissant (de 35% en 2009 à 40% en 2010). C'est le résultat du programme de réhabilitation du PAPN en cours, qui a notamment permis de réhabiliter 3 entrepôts de stockage/entrepôt de marchandises en 2010. *Mais l'organisation du PAPN n'est pas encore optimale et nécessite d'être modernisée. Tout comme les pollutions marines causées par les navires à travers le rejet des résidus des hydrocarbures sont encore insuffisamment traités.*

L'ÉNERGIE, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Au cours de l'année 2010, le gouvernement a adopté un document de stratégie et de politique des secteurs de l'énergie électrique, de l'eau potable et de l'assainissement. Ce document a été décliné en deux programmes spécifiques pour chaque sous-secteur : le Programme National de l'Énergie Électrique (PNEE) pour le sous-secteur électricité et le Programme National de l'Eau et de l'Assainissement (PNEA) pour le sous-secteur eau et assainissement.

L'Énergie

557. Le Congo dispose d'un fort potentiel hydroélectrique (environ 14 000 MW recensés). Mais ce potentiel est encore insuffisamment exploité (à peine 194 MW) et le pays est faiblement desservi en énergie électrique. Ces dernières années, le Gouvernement a consacré beaucoup de ressources pour résorber le déficit de production énergétique en mettant en œuvre plusieurs programmes de renforcement des capacités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique. Ces actions comprennent la construction de la centrale à gaz de Ndjeno (50 MW) et celle de Côte Matève (300 MW), la réhabilitation des lignes de transport et des postes de transformation associés, la réhabilitation des réseaux de distribution électrique de Brazzaville et de Pointe-Noire, de la centrale hydroélectrique d'Imboulou (120 MW) et l'intensification de l'électrification rurale à partir de cette centrale. La mise en service de la Centrale d'Imboulou a permis de renforcer Brazzaville en énergie et

de connecter Ngo, Djambala, Gamboma, Ollombo, Oyo, Boundji et Owando au réseau électrique national.

Par ailleurs, les travaux de municipalisation accélérée ont permis à certains départements (Likouala, Cuvette et Cuvette Ouest) de se doter de structures de production et de distribution d'électricité.

Nonobstant les efforts déjà réalisés, les principaux défis du sous-secteur sont :

- La poursuite de la réhabilitation des réseaux de distribution de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
- La poursuite de la construction du boulevard énergétique, devant relier le sud au nord et les pays environnants ;
- La connexion au réseau national, de toutes les villes situées au voisinage dudit boulevard ;
- La construction de nouveaux barrages (Sounda, Kouembali, Chollet, Liouesso ...) en vue de satisfaire la demande potentiellement croissante ;
- L'amélioration du taux de couverture électrique en zone rurale par des énergies appropriées (solaire, éolienne, pico et microcentrale hydroélectrique);
- L'optimisation de la gestion des services du sous-secteur par des choix managériaux et commerciaux adaptés au contexte.

L'eau

558. Malgré l'abondance des ressources en eau dans le pays, la population connaît encore de sérieuses difficultés d'accès à l'eau potable. Ces problèmes d'accès résultent d'importantes insuffisances dans les capacités physiques et institutionnelles du secteur, notamment (i) la vétusté et la dégradation des équipements ; (ii) l'insuffisance de points d'eau en milieu rural ; (iii) l'insuffisance de moyens de contrôle de la qualité de l'eau; et (iv) des carences dans la gouvernance du secteur.

559. Une bonne partie de la population s'approvisionne encore à partir des puits artisanaux (3,3%), des eaux de pluie (2,3%), des cours d'eau et des sources non aménagées (17,1%). Ces dernières années, d'importants investissements publics ont été réalisés dans la production et le stockage de l'eau en zone urbaine. Toutefois, le réseau de la SNDE est peu étendu et vétuste, accusant des taux élevés de perte technique (30,0%). La réhabilitation et l'extension du réseau représentent les défis majeurs devant permettre d'améliorer le taux d'accès à l'eau potable en zone urbaine.

En zone rurale par contre, des efforts sont envisagés pour doter les communes en Systèmes d'Adduction d'Eau Potable et les villages, en sources, forages et puits d'eau aménagés.

560. Le Gouvernement entend augmenter le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable, en y consacrant des ressources budgétaires substantielles au titre des investissements. Depuis trois ans, les budgets ont été respectivement de 27,144 milliards en 2009 ; 25,430 milliards en 2010 et 31,034 milliards en 2011 ; Ces ressources ont permis de réaliser plusieurs projets dont : (i) à Brazzaville : réhabilitation de l'usine de traitement d'eau de Djoué ; acquisition et installation d'unités compactes de potabilisation ; adduction d'eau potable pour les quartiers périphériques de Brazzaville ; réhabilitation et extension du réseau de distribution d'eau potable ; (ii) à Pointe-Noire : acquisition et installation d'unités compactes de potabilisation ; construction d'un nouveau Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) ; réhabilitation et extension du réseau de distribution d'eau potable ; (iii) Dans les départements et villes secondaires : réhabilitation des infrastructures de production et de stockage d'eau dans les chefs-lieux de département ; construction du SAEP ; (iv) en zones rurales : construction des forages dans plusieurs localités villageoises.

561. Par ailleurs, les travaux de municipalisation accélérée ont permis à certains départements (Kouilou, Niari, Likouala, Cuvette et Cuvette Ouest) de se doter d'infrastructures viables de production et de distribution d'eau. Au plan institutionnel, les réformes entreprises ont conduit à la création de l'Organe de Régulation du Secteur de l'Eau (ORSE) et de l'Agence Nationale de l'Hydraulique Rurale (ANHYR).

Cependant, la faiblesse du contrôle de la qualité de l'eau servie aux populations persiste par manque de moyens organisationnel, technique et infrastructurel adéquats. Aussi, le défi majeur du sous-secteur reste l'amélioration de la gouvernance.

L'Hygiène et l'Assainissement

562. En milieu urbain, l'ECOM2 révèle que le taux de couverture en assainissement individuel adéquat (WC, avec chasse d'eau et latrines ventilées améliorées) est encore trop faible. Par conséquent, la mise en place d'infrastructures de collecte et de traitement amélioré des déchets reste un défi majeur à l'amélioration du cadre de vie des populations.

563. Nos principales villes souffrent d'un manque de plan directeur actualisé, prenant en compte les défis du sous-secteur, notamment un système de collecte et traitement de déchets, des décharges publiques contrôlées, un système de collecteurs et d'égouts, des stations d'épuration etc.

Les conditions de salubrité se sont dégradées et interpellent les autorités locales compétentes, notamment pour la gestion des ordures ménagères. En effet, l'évacuation des ordures ménagères constitue un véritable casse-tête pour les ménages et les pouvoirs publics locaux. Il manque des structures appropriées de traitement des déchets solides et liquides. Le pourcentage des bacs de voirie publique a baissé de 6,1% à 1,9%. Parallèlement, le pourcentage des ménages évacuant les ordures sur l'espace public ou dans la nature a augmenté de 6 points (de 53,7% des ménages en 2005 à 60,0% en 2011). L'usage des sanitaires reste donc faible. Bien que le nombre de « WC avec chasse d'eau » et « WC amélioré » ait augmenté, les ménages n'utilisant aucun lieu d'aisance restent nombreux (7,8% en 2005 contre 9,0% en 2011); seulement un ménage sur deux (52,4%) possède des sanitaires adéquats avec une prédominance des latrines couvertes (43,8%).

564. Au sujet de l'évacuation des eaux usées, seulement 10,6% des ménages utilisent un système approprié (réseaux d'égouts et de caniveaux). Un grand pourcentage de ménages évacuent les eaux usées dans la nature, la cour ou dans la rue (54,4% en 2005 contre 83,2% en 2011). Cela témoigne des problèmes pressants de salubrité et de santé publique dans les agglomérations, qui appellent une réhabilitation urgente des services de voirie et d'hygiène publique.

Par conséquent, la réhabilitation, la construction ou la mise en place d'infrastructures viables d'évacuation des eaux usées, de collecte et de traitement amélioré des déchets liquides, solides ou gazeux restent les défis majeurs devant concourir à l'amélioration du cadre de vie des populations.

L'HABITATION ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

565. Au Congo, l'habitation est dominée par les maisons individuelles. Sur l'ensemble des ménages, on en recense 57,7% qui possèdent et habitent des maisons individuelles. Cela a peu changé depuis 2005 où déjà deux tiers des ménages (64,4%) possédaient des maisons individuelles. Le taux de propriété de maisons est élevé, ce qui porterait à croire à une forte évolution du niveau de vie. Malheureusement, cet indicateur est sujet à des interprétations ambiguës. Par exemple, alors que le

niveau moyen de vie en zone rurale est nettement moins élevé qu'en zone urbaine, on note qu'en zone rurale, la majorité des ménages habitent des « maisons individuelles » (83,4%), tandis qu'en ville, une plus forte tendance (49,2%) se dégage en faveur de « maisons à plusieurs appartements ». Cela tient au coût relativement élevé des terrains et des constructions en ville. D'une manière générale, en ville comme en campagne, beaucoup de propriétés peuvent être considérés comme des « taudis » qui révèlent la précarité, à l'opposé des « villas » qui traduisent l'aisance.

Le logement

566. Dans le cadre du programme de rénovation urbaine et de densification des anciens quartiers des principales villes, de nombreux projets immobiliers ont été lancés tant par l'Etat que par le privé. Il s'agit notamment pour: (i) à Brazzaville : les Jardins de Bacongo, la Cité du Clairon, le Camp 15 août, Mpila et Kintélé ; (ii) à Pointe Noire : le clos de Songolo ; (iii) à Oyo : le clos de l'Alima ; (iv) à Kindamba. Ces projets ont permis de produire près de 400 logements en 2009 et 2010. Mais l'offre de logements reste encore largement en deçà de la demande exprimée. Le défi du gouvernement pour les prochaines années est d'assurer la poursuite de ce programme de construction de logements sociaux toujours en cours et d'accélérer son exécution.

La Banque Congolaise de l'Habitat a été créée pour accompagner les promoteurs immobiliers et les ménages dans l'acquisition d'un logement, mais les résultats sont encore bien en deçà des besoins exprimés par les populations. Le défi du Gouvernement pour les prochaines années est d'accélérer la mise en œuvre du programme de construction de logements sociaux, assortis de mécanismes adéquats de financement d'acquisition de logements, surtout en faveur des populations à faible revenu.

Le développement urbain

567. Depuis 2009, l'Etat a engagé une vaste réforme foncière dont l'un des volets importants est la contribution à la viabilisation de l'espace urbain par l'instauration du lotissement avant toute implantation de constructions, et la restructuration des quartiers anarchiques. Le programme de municipalisation accélérée mis en œuvre depuis quelques années contribue également à améliorer le cadre de vie urbain. Mais des pesanteurs persistent à cause des problèmes fonciers et de la faiblesse des outils techniques et institutionnels de gestion urbaine.

568. Par ailleurs, certaines villes congolaises manquent de schéma directeur de développement urbain actualisé (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Ouesso et Mossendjo) ; d'autres n'en disposent même pas : c'est le cas de la plupart des nouvelles communautés urbaines de récente création.

LA POSTE, LES TELECOMMUNICATIONS ET LES TIC

Pour relancer ses activités traditionnelles, la Société des Postes et de l'Epargne du Congo (SOPECO) a entrepris la réhabilitation et la modernisation des bureaux de poste. *En matière de poste et télécommunications*, le Gouvernement a doté le sous-secteur d'un organe de régulation (ARPCE). Il a réalisé des investissements dans les infrastructures lourdes, tout comme les opérateurs de téléphonie mobile. Il en a résulté que les capacités se sont accrues, avec un taux de couverture nationale de 90% (soit 100% en zone urbaine et 72% en zone rurale), les abonnements ont explosé et les coûts des

communications figurent aujourd'hui parmi les plus bas de l'Afrique subsaharienne. Contrairement à la téléphonie mobile, l'accès aux TICs est encore limité à une petite catégorie de la population, du fait du coût excessif des fournitures et des prestations y relatives.

La poste

569. Pour relancer les activités postales traditionnelles qui s'étaient arrêtées en raison de la crise sociopolitique, l'Etat a entrepris la réhabilitation et la modernisation des bureaux de poste. D'ores et déjà, plus de 45 bureaux de poste ont été remis en service et les deux centres de chèques postaux (Brazzaville et Pointe Noire) ont été partiellement réhabilités et équipés d'outils informatiques. La poursuite de ce programme de modernisation de la poste congolaise reste un très grand défi.

Les télécommunications et les TICs

570. Dans le cadre du programme de couverture nationale, le gouvernement a fait de gros investissements dans des infrastructures lourdes, tout comme les opérateurs de téléphonie mobile. Le nombre de lignes fixes attribuées est passé de 6.200 en 1997 à 15.000 en 2010, soit un rythme moyen annuel de près de 11%. Mais ce chiffre est loin d'atteindre le niveau d'avant la guerre qui s'élevait à 23.000 lignes fixes. Les abonnements de téléphonie mobile explosent également, grâce à la concurrence que se livrent désormais quatre compagnies présentes sur ce segment du marché. En conséquence, les coûts des communications en téléphonie mobile au Congo sont parmi les plus bas en Afrique subsaharienne. Le maintien de cet avantage concurrentiel sur les autres pays de la sous-région pour mieux attirer de nouveaux investisseurs ayant grand besoin d'outils de communication va donc être le défi permanent.

571. Contrairement à la téléphonie, l'accès aux TICs est encore limité à une catégorie de la population du fait des coûts excessifs des fournitures et des prestations. Mais tous les autres indicateurs caractérisant le secteur sont en hausse : à titre d'exemple, entre 2009 et 2010, le nombre de ménages ayant un ordinateur était estimé à +43% ; le nombre d'utilisateurs de l'Internet sur 100 habitants à +40% et le nombre d'emplois créé dans le secteur TIC à 43%.

572. En ce qui concerne le secteur de l'audiovisuel, celui-ci présentait d'énormes difficultés se traduisant par une faible couverture nationale. Ce secteur d'activités se caractérise par : (i) la vétusté des équipements de production et de diffusion ; (ii) le faible niveau de qualification du personnel technique et (iii) l'absence d'une banque de données statistiques. Le secteur compte encore très peu d'opérateurs et souffre du manque d'entreprises de presse.

Tableau 17. ETAT DES INFRASTRUCTURES AU CONGO : 2010

<i>Indicateurs</i>	<i>Unité</i>	<i>Situation de 2010</i>
1. Transports et Travaux Publics		
Densité routière surfacique	km/km ²	0,06
Part de routes bitumées	%	9,4
Part du réseau routier en bon état	%	32
Vitesse moyenne des trains voyageurs	km/h	34
Volume de marchandises transportées par train	millier de tonnes	770,70
Nombre d'aérogares internationales	U	3
Part de voies fluviales balisées	%	16,5
Taux de fréquentation du PAPN par les navires	%	35
2. Energie, Eau et Assainissement		
Taux d'accès à l'électricité en zone urbaine	%	45,0
Taux d'accès à l'électricité en zone rurale	%	5,6
Puissance électrique installée	MW	171
Taux d'accès à l'eau potable en zone urbaine	%	40,0
Taux d'accès aux sanitaires	%	14,0
3. Habitat et Développement urbain		
Stock de logements sociaux	U	2 107
Taux d'urbanisation	%	61,7
4. Télécommunications et TIC		
Taux de pénétration du téléphone fixe	%	0,125
Taux de pénétration du téléphone mobile	%	60,00
Taux de couverture Internet	%	2,07
Nombre de portails d'information publics	U	12

Source : STP/DSCERP Données Banque Mondiale (World Development indicators, 2010)

Ces données montrent clairement que malgré des atouts considérables, pour devenir un pays émergent le Congo a encore un important gap infrastructurel à surmonter et qui l'empêche de se hisser au niveau des pays actuellement émergents (Malaisie, Maroc, Tunisie). Le fossé est plus marqué pour les transports et l'énergie où le Congo ne peut même pas supporter une quelconque comparaison avec des pays non émergents comme le Botswana ou le Cameroun. La perte de plus des ¾ de l'énergie électrique produite (contre moins de 10% pour le Cameroun) montre que le simple renforcement de l'efficacité du transport et de distribution de l'énergie électrique, sans aucun effort additionnel dans la production, permettrait de répondre à l'essentiel du déficit énergétique actuel. Un effort d'investissement massif et soutenu dans les infrastructures de transport est donc indiqué, afin de mettre à disposition, l'énergie électrique, laquelle a un impact direct et immédiat sur la production et la compétitivité des entreprises, sur les performances des secteurs de l'éducation et de la santé, et donc sur le développement économique et social du pays.

DEUXIEME PARTIE :

OU VEUT ETRE LE CONGO EN 2016 ET QUE FAIRE POUR CELA?

CHAPITRE 6 : VISION A LONG TERME ET STRATEGIES A MOYEN TERME

573. En vue d'accélérer la transformation économique, sociale, culturelle et politique du pays, le Président de la République a défini une vision de moyen et long terme, en vue de créer les conditions de l'émergence. **Cette vision du Président de la République** est articulée dans son projet de société dénommé "*Chemin d'Avenir*". Il s'agit d'un *programme ambitieux de modernisation et d'industrialisation* du Congo. Le présent chapitre présente cette vision, ainsi que ses programmes majeurs. Il explique comment le DSCERP et ses composantes sont conçus et organisés pour opérationnaliser cette vision dans le contexte de la planification stratégique des 5 prochaines années.

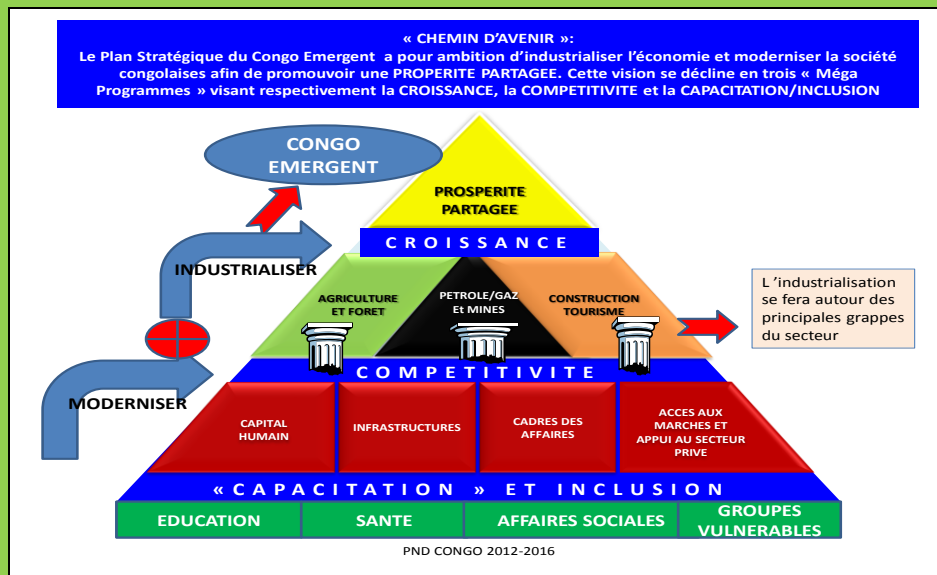
LA VISION DU CONGO A MOYEN ET LONG TERME SELON "CHEMIN D'AVENIR"

LES GRANDS OBJECTIFS DE « CHEMIN D'AVENIR »

574. Après avoir pacifié le pays, posé les jalons d'un Etat de droit et les bases d'une économie moderne et dynamique, le Gouvernement s'est donné une nouvelle ambition pour le septennat du Président: la modernisation et l'industrialisation accélérée du Congo. Cette ambition s'inscrit dans le cadre de la vision d'émergence du pays à l'horizon 2025. L'émergence devra permettre au Congo de réaliser un développement économique et social durable, grâce à une *économie forte*, une *compétitivité améliorée* et des *capacités renforcées* des opérateurs, comme base d'une *prospérité accrue par et pour tous les congolais*.

575. Pour ce faire, le Congo devra réduire progressivement sa dépendance vis-à-vis du pétrole, mais profiter judicieusement des ressources pétrolières pour accélérer la diversification de sa base productive. Cela devrait conférer au secteur industriel en général et manufacturier en particulier, la prédominance dans la formation du PIB et des exportations. L'émergence doit également permettre une intégration accrue et de qualité dans l'économie mondiale, à travers des produits à haute valeur ajoutée, qui contribuerait au relèvement soutenu du revenu par tête d'habitant et à l'éradication de l'extrême pauvreté, à l'instar des pays émergents.

Encadré 6. LES MEGA PROGRAMMES DU « CHEMIN D'AVENIR »



AXES	N°	OBJECTIFS STRATEGIQUES
1. Moderniser le pays	1	Promouvoir les valeurs favorables au développement
	2	Moderniser l'Education Nationale
	3	Moderniser l'Administration Publique
	4	Moderniser la Justice
	5	Moderniser la Force Publique
	6	Moderniser la Vie Politique Nationale
	7	Moderniser les autres fondamentaux de la vie en société
	8	Moderniser la Gouvernance Economique Publique
	9	Moderniser les Infrastructures de base
	10	Moderniser l'outil Diplomatique et Promouvoir une Diplomatie au Service du Développement

AXES	N°	OBJECTIFS STRATEGIQUES
2. Industrialiser le Pays	11	Aider à Consolider, à Diversifier et à Augmenter les Capacités des Industries Existantes
	12	Industrialiser le Pays par l'Agriculture
	13	Industrialiser le Pays par la Transformation Locale de ses Ressources Naturelles
	14	Industrialiser le Pays par la Production Locale de Biens Manufacturés
	15	Industrialiser le Pays par la Structuration de l'Offre Locale du Tourisme
	16	Industrialiser le Pays par les Services
	17	Créer des Zones Economiques Industrielles Spécialisées dans les Exportations
	18	Créer les Conditions de l'Emergence d'une Industrie Lourde

Source : STP/ DSCERP in « Chemin d'Avenir »

LES « PROGRAMMES-CADRE DE « CHEMIN D'AVENIR »

La modernisation du pays

576. Moderniser le pays, c'est promouvoir les valeurs favorables au développement, c'est desserrer l'étau des contraintes sociétales, structurelles, institutionnelles, sociales, économiques et physiques paralysantes; des contingentes qui bloquent l'accès au développement.

577. La vision de « Chemin d'Avenir » est déclinée en **programmes-cadres de modernisation du pays**. Ce programme comprend un ensemble d'actions « phares » ciblant les secteurs clés de l'économie et de la société congolaise. Comme indiqué dans l'encadré ci-dessus, la modernisation touche les grands domaines de la gouvernance, notamment :

- **l'administration publique**, par l'informatisation des tâches et le renforcement des ressources humaines, le renforcement de la gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques ;
- **l'éducation nationale**, par l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité de l'offre de services d'éducation, ainsi que l'augmentation des capacités des structures éducatives, y compris les institutions de recherche appliquée et de promotion de la maîtrise des technologies ;
- **la justice et la force publique**, afin de mieux les doter tant sur le plan matériel que dans les ressources humaines, développer une culture démocratique et républicaine pour garantir les libertés individuelles et collectives et protéger les droits des citoyens, y compris leurs propriétés ;
- **la vie politique nationale**, par la poursuite de la mise en œuvre des initiatives de consolidation de la paix, de l'ouverture démocratique, la bonne application de la loi sur les partis politiques, l'organisation de l'opposition et la pacification de ses relations avec la majorité ;
- **les fondamentaux sociaux**, par la formulation et mise en application d'une politique de l'emploi, la consolidation de l'offre de santé et la restructuration de la protection sociale ;
- **la gouvernance économique**, par l'amélioration des infrastructures, du cadre d'activité des entreprises existantes, la création des conditions incitatives pour l'installation de nouvelles entreprises et la création des entreprises publiques pour des activités bien ciblées relevant de la responsabilité de l'État.

L'industrialisation du pays

578. Industrialiser le pays, c'est organiser la production nationale de biens et services sur une grande échelle, dans une approche intégrée de transformation des produits primaires, afin d'accroître la valeur-ajouté nationale. Cela signifie créer de nouvelles activités de production et de commercialisation qui assureront une croissance forte et diversifiée.

579. Tout comme la modernisation, le « Chemin d'Avenir » comporte un « programme-cadre » *d'industrialisation* basé sur:

- La consolidation, la diversification et l'accroissement des capacités des industries existantes, par une stratégie de renforcement des capacités et de la compétitivité;

- L'industrialisation de l'agriculture, par la réorganisation et l'intégration avancée des filières agricoles et agro-industrielles. Il s'agit de créer et développer des synergies entre l'agriculture, l'industrie de transformation et la recherche appliquée ;
- La transformation locale des ressources naturelles, y compris la réorganisation des filières du pétrole, des mines et du bois ;
- L'émergence d'une industrie manufacturière, par l'exploitation des potentialités du pays pour satisfaire les besoins croissants du marché régional et international ;
- La promotion des industries de services, notamment l'industrie touristique et les services de transit, au regard des atouts du pays dans ces domaines, afin d'accroître leur contribution au revenu national, mais aussi développer des sources de devises, hors industries extractives, pour renforcer la capacité d'exportation et soutenir l'investissement et le développement;
- La création des zones économiques industrielles spécialisées dans les exportations et dans les filières porteuses.

580. A leur tour, les programmes d'industrialisation sont traduits en sous-programmes opérationnels dans une « *Lettre de Politique d'Industrialisation du Congo* » (LPIC). La LPIC définit les sous-stratégies de la politique d'industrialisation, donne les principes directeurs du redéploiement industriel national et décrit le cadre de mise en œuvre de cette politique.

LE DSCERP COMME CADRE INTEGRE D'OPERATIONNALISATION DU "CHEMIN D'AVENIR"

581. Il s'agit de traduire les différentes orientations de la vision et des méga-programmes ci-dessus en un ensemble d'objectifs stratégiques à moyen terme (2012-2016), ainsi que de programmes qui « atterrissent » sur des projets et actions phares à réaliser durant cette période, afin de réaliser ces objectifs.

LES OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DU DSCERP

Les objectifs du DSCERP

582. **L'objectif majeur du DSCERP est de relever et soutenir la croissance, afin de créer des emplois et réduire la pauvreté monétaire dans la perspective de l'atteinte des OMD et des aspirations des congolais.** De toute évidence, relever et soutenir la croissance nécessite la diversification et la transformation accrue de l'économie congolaise. Les secteurs cibles comprennent les hydrocarbures, les mines, le secteur agro-industriel, la construction et les services y compris les services exportés, notamment le tourisme.

Il ressort de l'expérience des pays émergents ou de ceux qui ont su éradiquer l'extrême pauvreté, que dans la situation actuelle du Congo, il lui faudra un taux moyen de croissance global de l'ordre de 7 à 8% soutenu sur la période 2012-2016 (celui du secteur hors pétrole de l'ordre de 9 à 10%) pour approcher les objectifs de réduction de la pauvreté et des OMD.

583. **Le second ensemble d'objectifs concerne le « partage de la prospérité ». Il s'agit de développer le secteur social pour améliorer les conditions de vie des ménages, et aussi pour mieux**

les « capaciter » ou les armer à participer aux activités de production et de consommation. Combiné avec la croissance des revenus, le renforcement des services essentiels constitue un facteur important du bien-être des populations. Les sous-objectifs comprennent l'amélioration des performances dans l'éducation – notamment l'universalité au primaire et au secondaire, de la santé, y compris la santé de la mère et de l'enfant, l'éradication du VIH/SIDA, et le renforcement de la protection sociale.

584. L'atteinte des OMD en 2015 constitue un important « benchmark » pour le développement humain durable du Congo. Ces objectifs sont déjà « imbriqués » dans les cibles sectoriels du DSCERP, notamment (i) la réduction de la faim et de l'extrême pauvreté (croissance globale et dans la production alimentaire) ; (ii) l'universalité de l'éducation primaire, la réduction de la mortalité infantile et infanto-juvénile ainsi que de l'incidence du VIH/SIDA (ressources humaines et développement social).

585. Enfin, une série d'objectifs stratégiques se rapportent à la gouvernance sous toutes ses formes. Il s'agit : (i) de renforcer le processus démocratique, consolider la paix et prévenir les conflits, (ii) de renforcer la justice pour la protection et l'éclosion des libertés, des droits pour les populations et les opérateurs, et combattre la corruption et l'impunité ; (iii) de développer une force de défense et de sécurité publique moderne, respectueuse des individus et des valeurs républicaines et démocratiques, et protectrice des libertés et des propriétés des populations ; (iv) d'améliorer la gestion de l'administration publique et de l'économie, afin de renforcer l'efficacité des interventions publiques.

Les Axes stratégiques

586. Ces objectifs/axes stratégiques sont à leur tour poursuivis selon une déclinaison de programmes et sous-programmes qui aboutissent en plans d'actions pour les ministères, institutions et les autres parties prenantes, sur la période 2012-2016. Comme déjà expliqué dans le chapitre 1, les grands domaines stratégiques (piliers) comprennent :

- *la Gouvernance : politique, administrative, judiciaire, sécuritaire et de défense nationale ainsi qu'économique et financière;*
- *la croissance et la diversification de l'économie;*
- *le développement des infrastructures économiques et sociales ;*
- *le développement social et l'inclusion;*
- *le développement « équilibré et durable ».*

Ces programmes sont décrits dans les chapitres 7 à 15. Ils font aussi l'objet de discussions sur le cadre macroéconomique et les allocations budgétaires du CDMT au chapitre 15.

CHAPITRE 07: RENFORCER LA GOUVERNANCE

587. La gouvernance sous tous ses aspects - politique, administratif, judiciaire, économique et financière, sécuritaire et de défense nationale - constitue le socle du développement économique et social. La bonne gouvernance implique par conséquent la gestion transparente et responsable des ressources, l'établissement des procédures de prise de décisions claires au niveau des pouvoirs publics et des collectivités. Elle vise également à développer des institutions politiques, administratives et républicaines transparentes, ainsi que l'exercice effectif du pouvoir visant à renforcer la démocratie et permettre d'ancrer dans l'esprit de chaque citoyen, non seulement les valeurs de mérite, de diligence et de compétition, mais aussi les valeurs de respect des règles et des lois, de la dignité de chaque individu et de solidarité envers les autres.

588. Dans sa composante judiciaire, la bonne gouvernance vise à renforcer la primauté du droit et de la justice dans la gestion de la société et de l'économie, ainsi que la prévention et la lutte contre la corruption et l'impunité.

589. Dans sa composante sécuritaire et de défense nationale, la bonne gouvernance vise à renforcer le caractère républicain des forces de défense et de sécurité. En effet, le nouveau contexte sociopolitique interne et externe, nécessite une adaptation permanente, diligente et efficace des forces de défense et de sécurité aux nouvelles formes de criminalités et délinquance, une professionnalisation ainsi qu'une implication dans les missions de développement.

590. Enfin dans sa composante économique et financière, la bonne gouvernance vise à renforcer la gestion de l'administration, de l'économie, et des finances ainsi que la « capabilisation » des opérateurs, afin de faciliter leur pleine participation au développement économique et social, et à la jouissance des fruits de la croissance.

LA GOUVERNANCE POLITIQUE : PROMOUVOIR UNE DEMOCRATIE INCLUSIVE

591. Le déficit de démocratie participative a exacerbé les replis identitaires et creusé la fracture sociale. Le Congo étant un pays en transition démocratique, l'effort va consister à concilier les valeurs universelles de la démocratie avec celles de la solidarité africaine. Le Gouvernement veut s'atteler à la gestion concertée des affaires publiques, afin justement ***que ceux qui gagnent ne gagnent pas tout, et que ceux qui perdent, ne perdent pas tout.***

592. Etant entendu que la démocratie inclusive et participative est la matière première du socle d'une gouvernance publique satisfaisante, le Gouvernement s'est engagé à bâtir un Etat de droit, garant de l'intérêt général, à partir des fondamentaux ci-après : (i) la démocratie participative, (ii) la cohésion sociale, (iii) la décentralisation, (iv) la coopération régionale et internationale, (v) la prévention des conflits en faveur de la consolidation de la paix.

RENFORCER LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

593. Les objectifs suivants sont retenus pour renforcer la démocratie participative : (i) renforcer les institutions constitutionnelles afin qu'elles assument pleinement la fonction qui leur est impartie dans

le système politique ; (ii) consolider le dispositif électoral afin qu'il garantisse davantage l'intégrité des résultats et les règles d'équité et de transparence ; (iii) développer la participation citoyenne en renforçant les organisations de la société civile et les médias ; et (iv) améliorer le standing et l'image internationale du Congo en matière de démocratie et de bonne gouvernance.

Renforcer les institutions constitutionnelles

594. Il s'agit de renforcer : (i) les partis politiques, le statut de l'opposition et la qualité de la compétition politique ; (ii) les institutions parlementaires, leur représentativité et leur redevabilité envers les populations qu'ils représentent.

595. **Démocratiser et renforcer les Partis politiques.** Le Gouvernement entend poursuivre les efforts déjà engagés dans le cadre de leur financement afin d'assurer leur désenclavement territorial et leur manifestation saisonnière dans le paysage politique. Pour que les partis politiques assument pleinement leur fonction citoyenne et contribuent efficacement à l'éducation civique, il importe en effet qu'ils se constituent en organisations sociales pérennes, pourvoyeuses de solutions appropriées aux grands défis qui interpellent la communauté nationale, et en particulier au défi d'une alternance crédible.


596. Les appuis du Gouvernement aux partis politiques tiendront davantage compte des modalités d'agrément, d'un système de subvention exigeant des résultats en matière d'éducation politique et citoyenne. Ils exigeront aussi plus de représentativité des jeunes et des femmes dans les instances dirigeantes, ainsi qu'une gestion fiduciaire transparente avec la production de rapports financiers. Le Gouvernement entend ainsi renforcer le statut de l'opposition parlementaire.

597. **Renforcer les institutions parlementaires.** Le Gouvernement entend également s'investir dans le renforcement de l'indépendance et de l'autonomie des institutions parlementaires. Il va s'atteler au renforcement des capacités des parlementaires afin qu'ils s'acquittent des nouvelles missions qui leur sont dévolues en matière d'évaluation des politiques publiques, de contrôle et suivi budgétaire.

Consolider le dispositif électoral

598. Le Gouvernement va consolider le dispositif électoral en orientant son intervention dans le sens de la réforme de la législation de manière à prendre en compte les actions qui concourent à la crédibilisation accrue du système électoral national. Il importe de renforcer ce processus et les capacités des acteurs et institutions afin de promouvoir une démocratie moderne, concurrentielle et vibrante au profit du développement économique et de la paix sociale.

599. Cela signifie aussi renforcer l'autonomie financière des institutions politiques avec les mécanismes budgétaires appropriés. En cela, des réformes s'étendront à la rationalisation budgétaire des consultations électorales afin d'en maîtriser les coûts tout en améliorant substantiellement l'intégrité, l'impartialité et l'indépendance de l'organe en charge de l'organisation des élections. Dans ce contexte, un accent particulier sera mis sur la mise à jour du fichier et des statistiques électorales. Dans la même perspective, les capacités de la Cour Constitutionnelle seront renforcées.

 **Développer la participation citoyenne.** Le Gouvernement s'engage à élaborer un programme opérationnel pour favoriser l'implication de la société civile à la gestion des affaires publiques. Il s'agit de favoriser une plus grande « demande » de démocratie de la part des citoyens et

les institutions de « surveillance » démocratique telles que la presse et les organisations de la société civile.

600. Les sous-programmes concernant le renforcement de la démocratie participative comprennent : (i) le renforcement des capacités et de l'autonomie des médias et des organisations représentatives de la société civile ; (ii) l'extension des espaces de dialogue et de concertation entre les acteurs non-étatiques (ANE) et les pouvoirs publics ; (iii) le suivi participatif des politiques publiques et l'intensification du mécanisme du « budget tracking » à l'heure où le Congo entreprend de vastes chantiers en vue de l'édification des infrastructures et services sociaux essentiels au développement économique et au bien-être des populations ; (iv) l'institutionnalisation poussée de l'approche participative dans la mise en œuvre du DSCERP avec une forte implication des groupes cibles, à l'instar des jeunes, des femmes ainsi que des communautés de base et des syndicats.

PROMOUVOIR LA COOPERATION INTERNATIONALE ET REGIONALE

601. **Promouvoir la coopération et l'image du Congo.** Le Gouvernement entend engager des actions spécifiques en faveur de la promotion de l'intégration régionale. Au-delà de la CEEAC et CEMAC, le Congo va s'engager à élargir sa coopération avec d'autres organisations régionales, afin de tirer profit de sa position de corridor entre l'Afrique centrale, l'Afrique orientale et australe.

A cette fin, il lui revient d'entreprendre des missions visant à : (i) moderniser, rationaliser l'outil de la diplomatie et élargir la carte diplomatique, (ii) contribuer à l'accélération du processus de l'intégration sous régionale, (iii) engager une diplomatie au service du développement et (iv) renforcer la coopération et les relations de bon voisinage.

602. Avec la gestion axée sur les résultats, l'approche diplomatique va se traduire par : (i) l'ouverture de nouvelles missions diplomatiques vers les pays émergents pour donner davantage corps à la coopération Sud-Sud ; (ii) la restructuration des missions diplomatiques dans une logique d'attraction des investissements directs étrangers selon l'approche gagnant-gagnant ; (iii) l'allègement des contraintes juridico-fiscales en faveur de la diaspora en vue de l'impliquer activement au développement du pays ; et (iv) l'amélioration de la couverture et de l'assistance des congolais de l'étranger.

603. Dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le développement, les partenaires techniques et financiers (PTF) du Congo seront sollicités conformément au cinq (5) principes de la déclaration de Paris sur l'aide publique au développement (APD).

PROMOUVOIR LA DECENTRALISATION

604. La décentralisation est le pilier de la bonne gouvernance au niveau local. Elle rapproche l'Etat et les services publics des populations, et les implique plus effectivement dans la gestion des services. Cette plus grande participation et responsabilisation des populations dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes « qui les touchent » est un facteur clé de redevabilité des gouvernants et d'efficacité des services. D'où la nécessité d'une administration de proximité au service du développement.

605. Les sous-programmes dans ce domaine comprennent : (i) la promotion du développement local intégré comportant le développement des activités économiques locales, ainsi que la provision des services essentiels dans les infrastructures et secteurs sociaux; (ii) la promotion de la démocratie à la base pour faciliter l'implication des populations dans la gouvernance locale et les décisions qui impactent leur conditions de vie.

Promouvoir le développement participatif local

606. **Dans ce cadre, le Gouvernement entend renforcer la gouvernance locale en élargissant les domaines couverts et en renforçant les capacités institutionnelles de provision des services essentiels.** Les sous-programmes prioritaires concernent : (i) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire de la décentralisation ; (ii) le renforcement des capacités managériales des collectivités en dotant la fonction publique territoriale d'un corps de métiers spécialisés et compétents, ainsi que des infrastructures et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement; et (iii) la promotion des pratiques communautaires telles que les associations des parents d'élèves, des comités de gestion des puits d'eau potable, des mutuelles de santé etc.

607. **Vers un Programme National de Développement Local.** Le Gouvernement entend articuler ces mesures dans le cadre d'un programme national de développement local, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Dans ce sens des expériences pilotes ont été déjà réalisées dans les plateaux et le Kouilou. L'élargissement de ce programme à l'ensemble du pays nécessitera des mesures de renforcement des capacités de planification, d'exécution et de suivi au niveau local de nature à susciter plus d'attractivité aux territoires.

Développer la démocratie à la base

608. **L'objectif du Gouvernement est de faire de la collectivité locale, une école de la démocratie.** Pour cela, des mesures appropriées devront être développées pour tenir compte des évolutions sociologiques et politiques du pays. Ces avancées nécessaires prendront corps avec : (i) la définition du statut de l' élu local ; (ii) le renouvellement régulier des instances de gestion et de représentation des collectivités locales, afin d'éviter le phénomène de constitution de féodalités au niveau local ; (iii) la garantie de neutralité de l'administration déconcentrée et de l'Etat, ainsi que des autorités traditionnelles lors des consultations électorales locales; (iv) le renforcement de l'implication des organisations de la société civile dans la gestion des collectivités locales ; (v) le développement de la communication sociale à l'échelon local.

609. **Pour cela, il est essentiel que les autorités locales, les maires notamment, soient élus directement par les populations.** En effet, pour satisfaire les prérequis d'une démocratie du peuple, par le peuple et pour le peuple, où les élus sont redevables aux populations, les maires devront être des élus directs des populations. Ces autorités devront avoir la responsabilité de la gestion des ressources pour la mise en œuvre des programmes et être redevables des résultats auprès des populations comme du gouvernement central. Le processus entamé devrait se poursuivre avec le passage des communautés urbaines en communes, ainsi que par la mise en place des conseils municipaux y afférents.

RENFORCER LA JUSTICE POUR CONSOLIDER L'ETAT DE DROIT ET COMBATTRE L'IMPUNITÉ

610. La Constitution du 20 janvier 2002 affirme dans son préambule que le Congo est un Etat de droit. Son titre 2 garantit aux citoyens congolais les droits et libertés fondamentaux, dont jouissent les populations dans la presque totalité des pays avancés et émergents. L'institution d'un pouvoir judiciaire s'inscrit dans cette mouvance d'affirmation de la dignité humaine, car dans un Etat de droit, il appartient justement au pouvoir judiciaire d'assumer son rôle constitutionnel de gardien des droits et libertés des citoyens.

611. La corruption étant la mère des vices en matière de gouvernance, sa prévention et sa répression constituent le premier champ de bataille où sera jugée la volonté des pouvoirs publics à emprunter de manière irréversible le chemin qui mène vers la bonne gouvernance. Conscient de ces exigences éthiques, le Gouvernement s'engage à consolider l'Etat de droit en : (i) accélérant le processus de modernisation de la justice ; (ii) assurant une plus grande protection et promotion des droits humains ; et (iii) intensifiant la lutte contre la corruption et l'impunité.

ACCELERER LE PROCESSUS DE MODERNISATION DE LA JUSTICE

612. Dans l'Etat de droit, la justice a pour fonction de réguler les rapports sociaux afin de garantir la paix sociale. Pour la modernisation de la justice, le Gouvernement a arrêté des prescriptions importantes consistant à : (i) accroître l'efficacité de la justice ; (ii) améliorer l'accessibilité au droit et à la justice ; (iii) renforcer la crédibilité de la justice ; (iv) humaniser les conditions carcérales ; (v) renforcer la participation des acteurs non étatiques dans le développement du secteur de la justice. Dans la poursuite de ces objectifs, le Gouvernement entend agir sur plusieurs plans.

613. **Cadre légal et organisationnel.** Dans ce domaine, le Gouvernement entend assurer l'opérationnalisation complète du nouveau cadre organique du Ministère de la Justice et des Droits Humains. Il s'engage à poursuivre la réforme juridique et judiciaire entamée avec la mise en place de *la commission nationale de révision des codes*. Ce dernier a également reçu mission d'assurer l'adéquation du nouveau cadre juridique et judiciaire national avec les besoins actuels de la justice en particulier l'exécution de ses décisions d'une part ; les normes internationales, notamment la priorité à la mise en place du système OHADA, d'autre part.

614. **Modernisation des infrastructures.** Celle-ci se poursuivra progressivement avec pour horizon l'arrimage de la couverture judiciaire avec la carte administrative du territoire ainsi que la réhabilitation et l'implantation de nouveaux établissements pénitentiaires. Ce mouvement va s'intensifier avec le recours à la *justice de proximité* à travers d'une part la régularité des *audiences foraines* et l'institution des *tribunaux de paix* ; et d'autre part le recours approprié au mécanisme de l'assistance judiciaire. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration du système des archives, de la documentation et l'informatisation des services judiciaires et pénitentiaires.

615. **Développement des ressources humaines.** Il visera la formation, le renforcement et la motivation des personnels judiciaires pour affermir leurs compétences notamment dans les nouveaux contentieux des affaires et le contentieux international ou de l'environnement. Le Gouvernement entend également créer un corps spécialisé de l'administration pénitentiaire pour concilier leur mission de sécurité avec la mission de réinsertion sociale et de respect de la dignité des détenus. Enfin,

des programmes seront mis en œuvre pour le renforcement des capacités en matière de gestion budgétaire, de planification, de programmation, de suivi-évaluation, et enfin de gestion statistique.

616. **La Participation des acteurs non étatiques.** Celle-ci sera intensifiée par la (i) mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives des organisations de la société civile ; (ii) la redéfinition du cadre légal et institutionnel des interventions du secteur privé afin de créer une plateforme permanente de dialogue et de concertation pour renforcer la sécurité judiciaire des investissements ; et (iii) la mise en place au profit des personnes privées de liberté des modes d'organisation et de maintien des liens familiaux ou communautaires afin de mieux préparer leur réinsertion sociale ou leur réhabilitation.

PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS

617. **Pour marquer son attachement à la dynamique impulsée par les Nations-Unies en matière de protection de la dignité humaine, le Congo a inscrit dans le cadre de sa législation interne, les grands textes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme et des peuples.** Cette convergence a pris un relief particulier au Congo avec la protection juridique de deux groupes vulnérables à travers la promulgation de la loi du 14 juin portant protection de l'enfant d'une part ; et la promulgation de la loi du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones.

618. Le Gouvernement s'engage à approfondir cette dynamique par : (i) la promotion de la connaissance et de la culture des droits humains à travers la poursuite des opérations d'éducation aux droits de l'homme, le renforcement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme et de ses directions départementales, et l'intensification des campagnes d'information et de sensibilisation aux droits de l'homme ; (ii) la protection de la dignité humaine dans le milieu carcéral à travers l'amélioration de la gestion et du contrôle des établissements pénitentiaires, l'amélioration des conditions de vie des détenus, et la promotion de la justice pour enfants.

INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'IMPUNITÉ

619. Le Congo a mis en place un dispositif institutionnel de lutte contre la corruption et l'impunité. Ce dispositif comprend La Commission nationale de lutte contre la corruption, la fraude et la concussion ; l'Observatoire national anti-corruption et des Cellules ministérielles de lutte contre la corruption.

620. Toutefois, le Gouvernement n'a pas suffisamment soutenu les activités de ces instances nationales. Par exemple, plutôt que de les encourager à poursuivre des enquêtes sérieuses et à mettre les résultats à la disposition de la justice pour action, le Gouvernement a établi le constat selon lequel il y aurait un foisonnement de ces institutions et une dilution de leur efficacité. Le Gouvernement a pris conscience de l'importance du travail de ces organisations dans la lutte contre la corruption et entend mieux les épauler dans cet effort.

621. **La Prévention de la corruption.** Le Gouvernement s'engage à rectifier la stratégie nationale par : (i) la conduite préalable d'une étude pour cerner le phénomène de la corruption – « corruption dite « active » et corruption « passive » ; (ii) la mise en œuvre des codes de déontologie et des codes d'éthique tant au sein de l'administration que dans les services et les marchés publics ; (iii) la mise en

œuvre de mécanismes spécifiques tels que l'obligation de rendre compte (obligation redditionnelle), la déclaration des biens et avoirs, et la protection des dénonciateurs (« whistleblowers »).

622. **La Répression.** Le Gouvernement veut s'atteler à : (i) réformer la justice pénale pour atténuer le principe de l'opportunité des poursuites pénales car il alimente le sentiment de partialité de la justice (une justice plus prompte à fouetter les menins que les excellences) ; (ii) améliorer de façon substantielle le renseignement financier afin de mieux combattre la criminalité transfrontalière organisée ; et (iii) renforcer le système national d'intégrité car lutter contre la corruption et l'impunité consiste également à récompenser le mérite et l'excellence.

RENFORCER LA DEFENSE NATIONALE ET LA SECURITE POUR SOUTENIR LA DEMOCRATIE

623. Initialement focalisée vers la défense de l'intégrité territoriale, le dispositif de défense et de sécurité du Congo s'oriente progressivement vers la gestion des menaces nouvelles qui sont engendrées par des facteurs endogènes et exogènes, notamment l'apparition de groupes armés, la circulation illicite des armes légères et de petits calibres, le grand banditisme, l'intégrisme et le fanatisme religieux, la criminalité transnationale, les conflits armés dans les pays limitrophes, les velléités déstabilisatrices d'autres pays.

624. En dépit des résultats encourageants en matière de restauration de l'ordre public et de maintien de la paix, la Force publique congolaise reste confrontée d'une part, à la spécificité de sa mission qui nécessite une attitude de veille et d'innovation permanente car le potentiel de la criminalité semble inépuisable, et d'autre part, aux contraintes inhérentes au métier des armes qui exposent au risque, entraînent la séparation et exigent la disponibilité en tout temps et en tout lieu. Pour relever ces défis, le Gouvernement a arrêté deux orientations consistant à la poursuite de la professionnalisation de la Force publique et à son implication dans le développement économique et social.

PROFESSIONNALISER LA FORCE PUBLIQUE

625. Pour moderniser la Force publique, le Gouvernement s'engage à doter ce secteur d'un instrument de pilotage approprié. Conformément aux exigences constitutionnelles, il a élaboré la loi de programmation militaire qui pourra définir dans un horizon pluriannuel le cadre des actions à mener pour le renforcement des capacités d'intervention de la Force publique.

626. **Le Personnel.** Le Gouvernement s'engage à rationaliser et renforcer les ressources humaines, y compris : (i) adapter leur formation aux exigences des nouvelles menaces ; (ii) optimiser les effectifs en fonction des missions à accomplir ; (iii) renforcer le rôle de la police en matière d'exécution des lois et règlements pour mieux assurer *la sécurité de proximité* ; (iv) prendre en compte les aspects liés à la condition militaire dans la gestion du personnel ; (v) améliorer la discipline et le sens de *la défense des institutions républicaines* au sein de tous les corps de la Force publique ; (vi) tenir compte du mérite et de l'excellence, ainsi que de la dimension genre dans les promotions et l'accès aux responsabilités ; (vii) intensifier le dépistage du VIH ; (viii) réprimer de manière exemplaire les atteintes à la fortune publique ; et (ix) réprimer les violences sexuelles.

627. **Les Infrastructures et les équipements.** Le Gouvernement s'attèlera à : (i) construire des infrastructures administratives et de casernement en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail ; (ii) augmenter les capacités opérationnelles des armées et de soutien de service par l'acquisition des équipements adaptés et performants ; (iii) améliorer et renforcer les moyens de projection et de protection des espaces terrestres, aériens et maritimes nationaux ; et (iv) équiper les unités en systèmes informatiques et de communication performants. Il s'engage également à renforcer la gestion financière et la planification, en épousant le cadre de la gestion axée sur les résultats et la budgétisation par objectifs de programmes de l'approche CDMT.

IMPLIQUER LA FORCE PUBLIQUE DANS LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

628. Le Gouvernement entend profiter du renforcement des corps spécialisés de la Force publique pour accroître leur contribution au processus de développement et donc à la réduction de la pauvreté. A cet égard, l'ouverture de l'« Ecole Nationale à vocation régionale de Génie-Travaux » (ENVR) permettra aux personnels de défense et de sécurité de participer : (i) au désenclavement du territoire notamment dans les bâtiments et travaux publics ; (ii) à la mécanisation de l'agriculture ; (iii) à l'industrialisation et (iv) aux génies informatique, hydraulique et énergétique.

629. Les tâches de développement visées par le Gouvernement concernent : (i) le désenclavement des territoires en continuité avec la politique de municipalisation accélérée et le développement équilibré ; (ii) la mécanisation de l'agriculture afin d'accroître les rendements ; (iii) l'industrialisation progressive pour couvrir ses propres besoins en matière d'équipements de première nécessité ; (iv) le génie informatique ; (v) le génie hydraulique ; (vi) le bâtiment et les travaux publics ; et (vii) le génie énergétique.

630. Pour combattre le désœuvrement des jeunes et la participation citoyenne, le Gouvernement va expérimenter des formes appropriées de *conscription et de service civique*. La solution partielle au problème de reconversion des personnels se trouve dans cette nouvelle orientation des forces de défense et de sécurité.

LA GOUVERNANCE ET LA QUALITE DES POLITIQUES ECONOMIQUES

631. La rupture de la dépendance de l'économie congolaise vis-à-vis du pétrole, autrement dit la diversification de celle-ci, passe principalement par l'émergence des secteurs pour lesquels le pays dispose des avantages comparatifs grâce à sa position géographique et à d'autres atouts naturels (voir chapitre 3 et 8). Pour conduire efficacement ce changement, une gouvernance économique renforcée est indispensable. Elle exige en effet :

- (i) une vision stratégique claire et des programmes et actions prioritaires sectoriels intégrés pour la poursuite de cette vision (la planification stratégique) ;
- (ii) une gestion macroéconomique et financière compatible avec les ambitions mais prudente pour accommoder les impératifs de stabilité macroéconomique à moyen terme, et une gestion budgétaire efficacement alignée sur les priorités du programme d'émergence ;
- (iii) un programme d'investissement de qualité en faveur du développement économique et social, et efficacement exécuté pour maximiser les effets ;
- et (iv) un dispositif institutionnel technique et participatif dans l'exécution des actions et le suivi des réalisations et des résultats.

Aussi, le Gouvernement devra accorder une attention accrue à l'accompagnement du secteur privé pour en faire le vrai moteur du développement, et être créatif dans les modalités de financement des investissements.

L'AMELIORATION DU SYSTEME FISCAL

632. Le niveau des recettes publiques congolaises demeure faible dans une perspective de financement de la croissance et d'émergence économique. Augmenter les recettes internes est un impératif si l'on veut éviter de dépendre des financements externes souvent imprévisibles, insuffisantes et volatiles, pour le financement du développement. Cette augmentation des recettes intérieures est également une condition nécessaire pour que le budget de l'Etat puisse permettre de financer les investissements lourds, nécessaires à une croissance forte et durable.

633. La mobilisation des recettes passe par la mise en œuvre de mesures visant à élargir l'assiette fiscale. L'amélioration du système fiscal concernera surtout la modernisation des régies financières, le renforcement des compétences des ressources humaines et des textes légaux et réglementaires ainsi que la simplification des procédures et instruments fiscaux. Il faudra également assurer la généralisation des TIC au sein des régies financières.

LA MAITRISE DES DEPENSES COURANTES

634. L'objectif du Gouvernement est d'améliorer *l'efficacité de la dépense* afin d'assurer une plus grande *crédibilité de la politique budgétaire* et de mener une *politique budgétaire contra cyclique*, chaque fois que nécessaire, pour *soutenir la croissance économique*. En conséquence, l'accent sera mis dans la rationalisation des transferts aux entreprises d'Etat déficitaires et non performantes, au relèvement des dépenses destinées à appuyer les secteurs servant de levier à la croissance, en l'occurrence l'eau, l'énergie électrique, les routes d'intérêt général et de desserte agricole et les secteurs sociaux (la santé, l'éducation, la protection sociale etc.).

LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

635. Les investissements publics sont l'un des instruments principaux par lesquels l'Etat crée un environnement compétitif et propice aux affaires, stimule l'investissement privé, et de ce fait, la croissance et le développement économique et social. Sous cet angle, l'investissement public est complémentaire à l'investissement privé et a aussi des effets positifs sur les résultats des secteurs d'éducation et de santé.

636. Ainsi, au cours de la période, le Gouvernement va renforcer l'efficacité des investissements publics par :

- l'obligation faite de ne retenir dans le budget de l'Etat que des projets ayant fait l'objet d'études de faisabilité ou de pré-faisabilité préalables;
- la mise en œuvre de l'ensemble des réformes engagées dans le cadre du PAAGIP, visant à renforcer la qualité des investissements.

S'agissant du processus d'évaluation, le Gouvernement veillera à ce que tous les projets fassent l'objet d'une étude de faisabilité et es appels à la concurrence seront exigés, conformément au Code des marchés publics et seront naturellement coordonnés par les instances intervenant à divers titres dans la passation des marchés publics.

637. Les dépenses d'investissements seront financées en tenant compte des contraintes de capacité de financement interne. Ces dépenses pourront également être cofinancées à partir des ressources extérieures mobilisées à des conditions concessionnelles.

LE RENFORCEMENT DU CONTROLE BUDGETAIRE

638. Le contrôle budgétaire est une condition nécessaire à une gestion saine des finances publiques. Aussi, tout en redynamisant les structures de contrôle interne, le Gouvernement entend inscrire la mise en réseau des organes externes de contrôle de la gestion des finances publiques, notamment, la cour des comptes et de discipline budgétaire, le parlement les divers organes de suivi et évaluation des politiques publiques autour de la loi anti-corruption.

LE RENFORCEMENT DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE

639. Une stratégie d'émergence économique nécessite une planification stratégique et opérationnelle qui se focalise sur l'atteinte des résultats bien ciblés. C'est dans cette perspective que le gouvernement s'est investi dans la mise en place des instruments de la gestion axée sur les résultats (GAR), dans le contexte d'une planification stratégique renforcée et structurée autour du DSCERP et des autres livres constituant le PND.

640. Le DSCERP constitue le cadre de référence des politiques et programmes publics, ainsi que des interventions des partenaires techniques et financiers (PTF), appelées à s'aligner sur les priorités nationales, conformément à la Déclaration de Paris. Celles-ci doivent sous-tendre les orientations budgétaires pour s'assurer de la mise en œuvre effective de la Stratégie, au travers de la programmation et l'exécution du Budget de l'Etat.

641. Au sein des administrations, le Gouvernement s'assurera de l'utilisation généralisée des PAP-CDMT sectoriels. Pour cela, il mettra en place un nouveau cadre organique pour organiser les administrations autour des axes, objectifs et missions stratégiques - comme décliné dans le DSCERP, les PAP et le CDMT. L'objectif poursuivi est de progresser vers la pratique de la programmation et la budgétisation par objectif de programmes. Pour cela, il faudra aussi renforcer le statut des « directeurs de programmes » des « directeurs des études et planification » (DEP) mais aussi des directeurs départementaux.

642. Le Gouvernement juge très important le maintien d'un programme continu de renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour pérenniser les récents acquis en matière de planification stratégique. Un accent particulier sera mis sur le renforcement de l'appareil statistique en général, et sur les unités statistiques ministérielles, en particulier. A terme, l'approche CDMT/PAP deviendra le mode de travail normal pour toutes les administrations.

LE RENFORCEMENT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET DES RESSOURCES HUMAINES

643. Le développement économique du Congo est étroitement lié à la qualité de son administration et de ses ressources humaines. Conscient de cette exigence, le Gouvernement a mis en place une réforme de la fonction publique qui vise à : (i) promouvoir une nouvelle culture administrative de

développement ; (ii) mettre en place une administration moderne et performante; (iii) susciter l'émergence d'un nouveau type d'agent de l'Etat ; (iv) promouvoir la bonne gouvernance et l'éthique au sein des services de l'administration ; et (v) élaborer un répertoire interministériel de métiers de la fonction publique pour une gestion rationnelle des recrutements.

LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Le crédit pour le financement de l'investissement privé

644. Les limites à l'accès au crédit constituent un obstacle majeur au développement des activités des entreprises congolaises notamment les PME, et donc à la croissance économique. C'est pour pallier cette situation et doper la croissance du crédit au secteur privé que les autorités ont mis en œuvre une stratégie de réforme du secteur financier élaborée avec le concours des services du FMI.

645. Cette stratégie offre une feuille de route et un calendrier de mesures qui sont exécutées en consultation avec le secteur privé. Ces mesures se concentreront *sur la promotion d'un meilleur accès au crédit*, notamment en faveur des petites entreprises et des ménages, en encourageant la concurrence, en supprimant le plafonnement des taux d'intérêt et en donnant plus de transparence à l'offre de crédit. Ces dispositions sont développées dans la grappe « services financiers ».

Les stratégies d'endettement

646. A la suite du *Point d'Achèvement* de l'Initiative PPTTE renforcée, le Gouvernement a pris l'engagement de mener une politique d'endettement prudente. Ainsi, il poursuivra sa politique consistant à financer le développement principalement à partir de ses propres ressources, et cherchera à obtenir des dons et des concours extérieurs uniquement à des conditions concessionnelles.

L'AMELIORATION DE LA GESTION DES AFFAIRES FONCIERES

647. Dans le cadre de la réforme de l'Etat, le Gouvernement entend maîtriser la gestion foncière. A cet effet, les actions porteront sur : (i) la réglementation de la dualité foncière ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles du secteur ; (iii) la constitution de réserves foncières au profit des promoteurs immobiliers ; et (iv) la facilitation de l'accès aux terrains viabilisés.

CHAPITRE 8 : DIVERSIFIER L'ÉCONOMIE POUR ACCELERER LA CROISSANCE

648. La diversification de l'économie est la clé permettant d'absorber les effets des chocs extérieurs sur l'économie congolaise, dont les performances dépendent étroitement des fluctuations des cours des matières premières notamment le pétrole. En réduisant la volatilité de la croissance, la diversification ajoutée au renforcement de la compétitivité permettra une croissance plus forte et de qualité.

649. L'exemple des 13 pays en développement¹⁰ qui ont connu une forte croissance soutenue sur 25 ans montre que la forte compétitivité et la croissance soutenue ont favorisé la transformation structurelle de leur économie. Dans cette perspective, la transformation induite de l'économie congolaise permettra de renforcer le tissu économique, de densifier les interrelations entre secteurs et les interactions entre opérateurs, de consolider les marchés et de développer le secteur formel.

650. En retour, le renforcement des marchés et la plus forte productivité des facteurs permettront de générer des emplois rémunérateurs, et donc des revenus conséquents pour les opérateurs salariés comme pour les entrepreneurs. Au total, l'élargissement et l'approfondissement des sources de la création de la richesse permettront de soutenir un rythme plus élevé de croissance, d'en assurer une plus grande distribution, d'améliorer les revenus et de réduire ainsi la pauvreté monétaire.

651. Les stratégies de diversification économique au Congo visent non seulement à développer l'activité économique au sein des secteurs (densification intra-sectorielle de l'agriculture aux industries et services marchands) ; mais surtout à intensifier la transformation-intersectorielle de l'économie du secteur primaire – agriculture, mines et forêts – vers les industries et les services marchands, et pour les « acteurs », de l'informel vers le formel.

652. L'objectif de diversification économique nécessitera donc des stratégies et actions coordonnées sur trois plans : (i) des stratégies/actions directes pour stimuler les secteurs porteurs de croissance (« secteurs de production »), de l'agriculture à la foresterie et aux services ; (ii) des investissements publics pour renforcer les infrastructures et les ressources humaines (« facteurs de production ») afin de réduire les coûts des facteurs et améliorer la compétitivité de l'économie ; (iii) des stratégies/actions d'appui aux opérateurs économiques (« Acteurs économiques »), notamment les agriculteurs et le secteur privé, pour améliorer le cadre des affaires et l'investissement.

653. Selon cette logique, il est pertinent de regrouper ces stratégies de diversification en trois grandes classes : (i) les stratégies d'appui aux secteurs, qui visent à développer les activités au sein des secteurs de production, tout en stimulant les transformations du primaire aux secondaire et tertiaire (approche par « grappe ») ; (ii) les stratégies d'appui aux acteurs – les opérateurs privés, notamment l'environnement des affaires ; (iii) les stratégies de renforcement et de libéralisation des marchés pour fluidifier les échanges nationaux, régionaux et internationaux (stratégies commerciales

¹⁰Il s'agit du Botswana, Brésil, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Corée du Sud, Malaisie, Malte, Oman, Singapour, Taïwan, et la Thaïlande

et d'intégration régionale, et appui institutionnel et infrastructurel). Ces grandes classes de stratégies et les programmes clés sont décrits dans les sections qui suivent.

654. Le positionnement géographique et les atouts liés à sa géographie physique (nature des sols, hydrographie, pluviométrie, végétation,...), font de l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'agro-industrie, l'exploitation forestière, l'industrie de transformation du bois et les services marchands, les vecteurs potentiels de la diversification des sources de croissance de l'économie congolaise. Les analyses sur les avantages comparatifs (analyse des «*coûts en ressources intérieures*» «*Domestic resource Costs, DRC*») confirment bien que dans les filières précitées (agriculture, élevage, bois, mines, construction et tourisme), le Congo est relativement compétitif. L'étude indique aussi que cette compétitivité peut être renforcée par les politiques intégrées de renforcement des ressources humaines, des infrastructures économiques et d'appui institutionnel et d'intégration régionale, selon une approche intégrée par «*grappes*» d'activités.

8.1 LA STRATEGIE DE DIVERSIFICATION PAR GRAPPE

655. **La notion de « Grappe » (« clusters »).** Elle comprend l'ensemble des entreprises et institutions appartenant aux différents compartiments d'une filière, avec des secteurs de tête, des activités de soutien et des infrastructures économiques de base. Elle intègre dans une chaîne logique les activités primaires (ex: production agricole, production pétrolière, etc.), secondaires (agro-alimentaires, industrie du bois, produits pétroliers, etc.), et tertiaires (transports, commercialisation, financement, réglementation, etc.).

656. **L'Approche par grappe et les stratégies sectorielles classiques.** L'approche "intégrée" primaire-secondaire-tertiaire, centrée aussi bien sur les chaînes d'activités que sur les acteurs privés et publics a des avantages distincts en tant qu'*outil de planification stratégique multisectorielle* et de "*politiques industrielles*". Comme le montre l'expérience d'un grand nombre de pays émergents (voir Encadré sur le Khazhastan), l'approche par grappe sert à organiser et faciliter les choix de stratégies de diversification et de transformation de l'économie (quelle «*grappe*» développer compte tenu des avantages comparatifs et des opportunités du marché). Elle facilite aussi la coordination des programmes et des actions entre privé et public d'un côté, et entre ministères au sein du Gouvernement.

657. L'approche par grappe renforce l'*approche « sectorielle » classique* utilisée dans les DSRP et les stratégies sectorielles de première génération. Dans l'approche sectorielle classique, les filières sont considérées de façon compartimentalisée, ce qui mène à des stratégies «*cloisonnées*» et rend difficile la programmation cohérente des activités transversales, en amont ou en aval dans la chaîne de production. On note par exemple, des stratégies essentiellement «*rurales*» ou «*agricoles*».

658. Dans une telle approche, il est facile de manquer d'attention à des activités essentielles dans le développement de la filière, notamment les activités en amont (engrais, semence, etc....), en aval (produits agro-industrielles, produits du bois) qui sont dans le «*secteur industriel*», aux services d'appui (transports, commercialisation, financement, etc.) qui sont dans le «*secteur tertiaire*», et encore moins aux facteurs clés de production, notamment le travail, la terre et les infrastructures. Dans de tels cas, les composantes «*négligées*» deviennent très vite des goulots d'étranglement qui handicapent l'éclosion de la filière.

659. **Les grappes envisagées par le Congo.** le Gouvernement a pris l'option d'exploiter « l'approche par grappe » pour renforcer la cohérence de la stratégie entre les secteurs d'une part, et entre les stratégies et les plans d'actions des acteurs, d'autre part, pour sa politique de diversification et d'industrialisation. Compte tenu des perspectives régionales et internationales du marché, et les atouts compétitifs du pays, *le Congo envisage d'asseoir sa stratégie d'industrialisation sur sept "grappes", dont: (i) l'agriculture et la chaîne agro-alimentaire; (ii) la forêt et les industries de transformation et de commercialisation du bois; (iii) le pétrole et les hydrocarbures; (iv) les mines; (v) bâtiments et matériaux de construction; (vi) le tourisme et l'hôtellerie ; et (vii) les services financiers.*

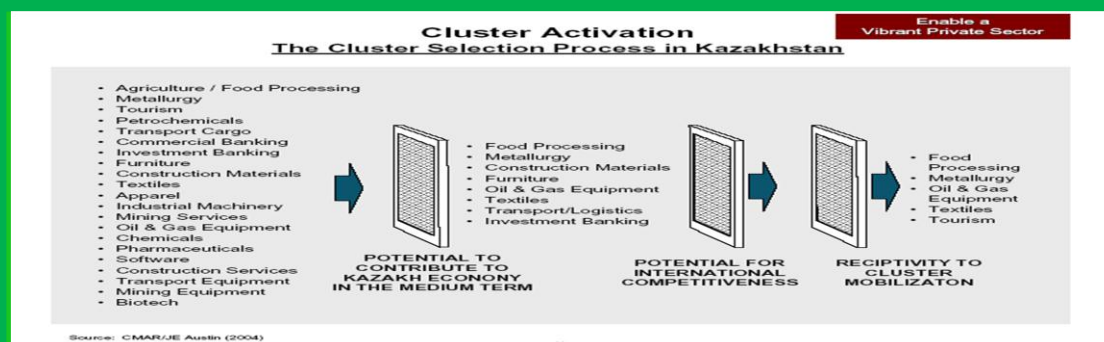
Figure 7. POLITIQUE INDUSTRIELLE PAR GRAPPE, CAS DU KAZHASTAN

1. **Définition d'une grappe:** La grappe comprend l'ensemble des entreprises et institutions appartenant aux différents compartiments d'une filière, avec des secteurs de tête, des activités de soutien et des infrastructures économiques de base



2. **Processus de sélection des grappes à promouvoir.** Les "chevaux de bataille" sont sélectionnés dans un processus de "screening" à partir d'une liste exhaustive des filières porteuses de croissance, ou le pays dispose des atouts compétitifs certains, et ou les acteurs sont réceptifs à la mobilisation pour un partenariat. En résumé, les grappes sont sélectionnées selon:

- Leur contribution potentielle à l'économie nationale à moyen terme;
- Leur potentiel de compétitivité internationale;
- La réception de la grappe à une mobilisation.



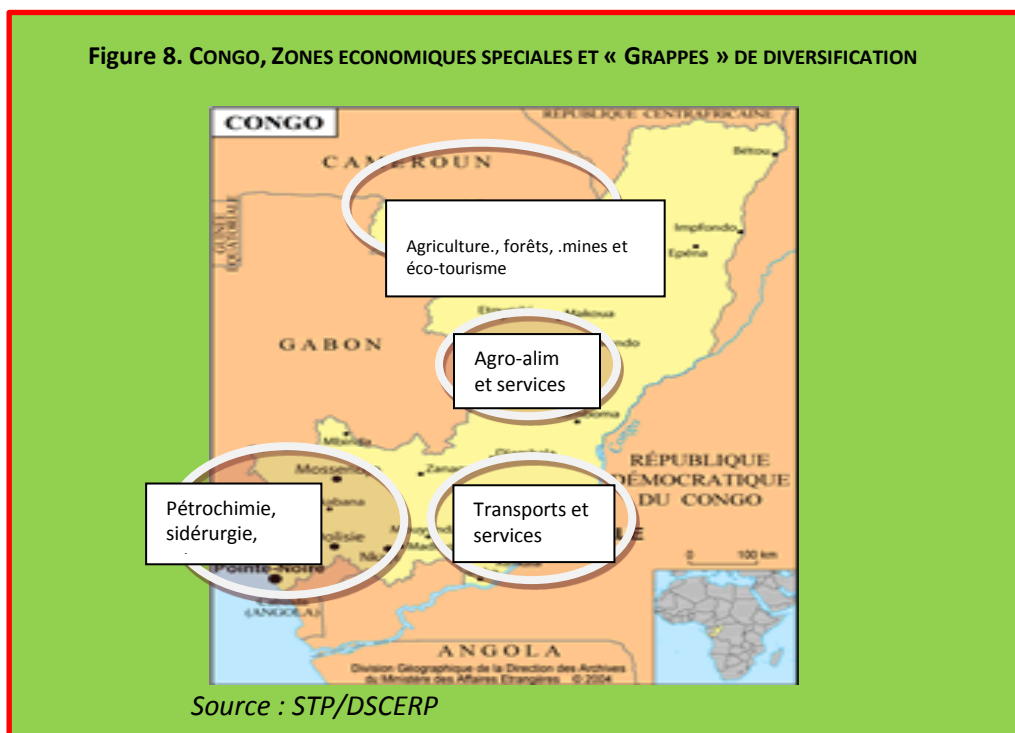
C'est en utilisant cette démarche que le Kazakhstan s'est déterminé à organiser la transformation de son économie autour des grappes (i) agro-alimentaire; (ii) métallurgie; (iii) Pétrole et gaz; (iv) textile; (v) tourisme.

3. **Leçons pour le Congo.** Dans le cadre de la préparation du PND, le Congo a lancé des travaux de renforcement des stratégies et programmes sectoriels en utilisant l'approche par grappe. Une analyse a été faite sur la compétitivité relative des filières (domestic resource cost, DRC). Elle a permis d'évaluer la compétitivité des filières et confirmer les choix du Gouvernement. Considérant les résultats de cette analyse, et compte tenu des perspectives régionales et internationales du marché, ainsi que des atouts compétitifs du pays, le Congo envisage d'asseoir sa stratégie d'industrialisation sur sept "grappes", dont: (i) L'agriculture et la chaîne agro-alimentaire; (ii) La forêt et les industries et services de transformation et de commercialisation du bois; (iii) Le pétrole et les hydrocarbures; (iv) Les mines; (v) Le bâtiment et les matériaux de construction; (vi) Le tourisme et l'hôtellerie ; complétées par la septième grappe «Services financiers ».

Source : STP/DSCERP

660. **Grappes et Zone Economiques Spéciales.** La stratégie de diversification de l'économie repose sur le développement des grappes et la création des zones économiques spéciales. Compte tenu des atouts naturels du pays et de la localisation géographique des ressources naturelles, le Gouvernement envisage le développement de quatre (4) ZES comme suit (Figure 8):

- La **ZES de Pointe Noire** sur la façade maritime dédiée **aux activités pétrochimiques, sidérurgique et minières** ;
- La **ZES de Brazzaville** regroupant les activités de **transports et de services** (finance, commerce et hôtellerie) ;
- La **ZES du bi-pôle Oyo-Ollombo** consacrées aux activités **agro-alimentaires, de services, de transports et de l'agriculture vivrière** ;
- La **ZES de Ouesso** dédiée aux **activités agricoles, forestières, minières et de l'éco-tourisme**.



661. Les grappes sont décrites dans les sections qui suivent. Pour chacune d'elles, il est présenté une analyse de la situation - les perspectives du marché, les atouts du Congo, la cartographie des principaux acteurs et les principaux produits de la filière. Ensuite, il est indiqué les principaux axes stratégiques, les « programmes-cadres » et les projets phares qui permettront de développer la grappe et d'améliorer sa contribution à la croissance, l'emploi, les ressources de l'Etat et partant, son impact sur la réduction de la pauvreté.

8.1.1 LA GRAPPE «PETROLE ET HYDROCARBURES »

LES ACTEURS : NEUF CONSORTIA EXPLORANT QUINZE PERMIS, TRENTE-SIX CHAMPS

662. **La Tête de grappe comprend neuf consortia exploitant quinze permis, trente-six champs.** La structure de base comprend : (i) l'Amont pétrolier constitué des opérations d'Exploration, de

Développement et de Production de brut et de gaz ; (ii) *la phase intermédiaire* ou « *Midstream* » qui regroupe le Transport, le Stockage et le Négoce ; et (iii) *l'Aval* qui comprend les activités de Raffinage et à de Distribution. Ce sont des entreprises dont l'activité principale (« *core business* ») est intimement, voire exclusivement liée aux hydrocarbures.

Figure 9. APERÇU DE LA GRAPPE HYDROCARBURES DU CONGO

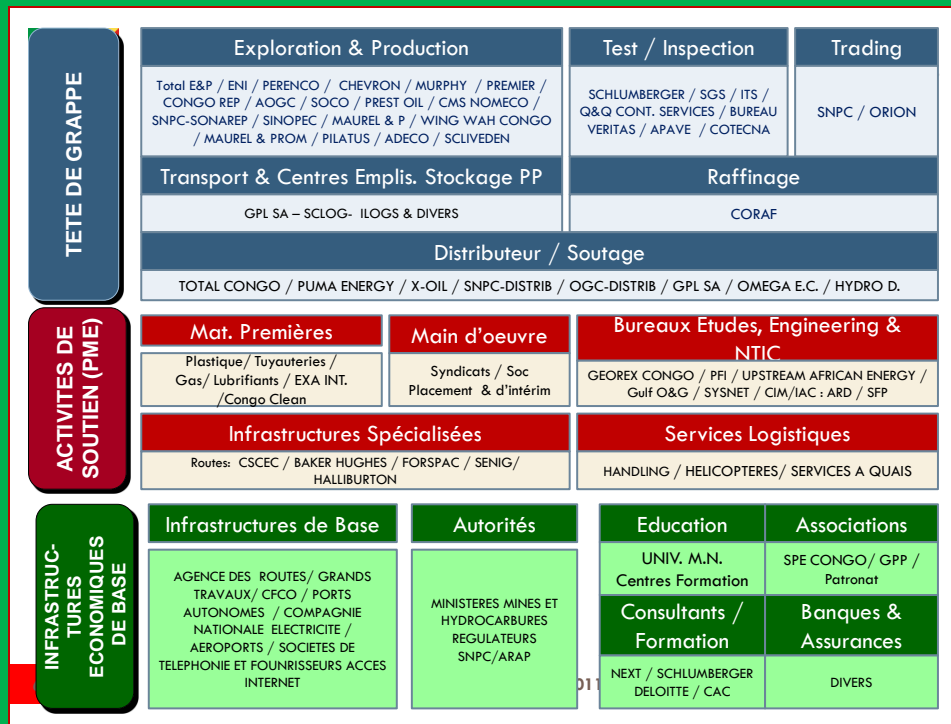


Tableau 18. LISTE DES PRINCIPAUX OPERATEURS PETROLIERS

N°	OPERATEUR	N°2	OPERATEURS	N°4	OPERATEURS
1	TOTAL EXPLORATION-PRODUCTION	4	CONGO REP	7	AOGC
2	ENI CONGO	5	CMS NOMECO	8	PREST-OIL
3	MURPHY W.A. Ltd	6	PERENCO	9	SNPC

Source : ST/DSCERP et INTDEC

663. La Grappe des hydrocarbures pour le Congo n'a pas de chaînon manquant. Elle fait toutefois apparaître des différences notables entre le Pétrole brut et le Gaz. L'Exploration concerne 16 sociétés (ou consortia) opérant sur une douzaine de permis, dont la SNPC, les entreprises d'exploration et de production, notamment TOTAL, ENI, PERENCO, MURPHY, CONGO REP, PREST OIL, et CMS NOMECO, SNPC, MAUREL PROM, CHEVRON, SOCO, PILATUS, ADECO, PREMIER, WING WAH CONGO ET CLIVEDEN. L'Exploitation porte sur 36 champs, dont les principaux opérateurs sont les sociétés d'exploration ci-dessus citées.

664. La tête de grappe comprend sept (7) entreprises de test et inspection, qui interviennent également dans l'aval pétrolier (SCHLUMBERGER, SGS, ITS, Q&Q CONTROLLE SERVICES, BUREAU VERITAS, CETE APAVE et COTECNA). L'aval pétrolier regroupe les entreprises de raffinage (CORAF),

de distribution de GPL (GPL SA), de transport et stockage des produits pétroliers (GPL SA - SCLOG ILOGS, etc.), de trading (SNPC, ORION), de distribution de carburants (TOTAL CONGO, PUMA ENERGY, X-OIL, AFRIC (AOGC) Hydro-Distribution (SNPC), OMEGA E.C), et de soutage (PUMA ENERGY).

665. La composition de la tête de grappe illustre bien l'ancienneté de l'activité d'exploration production au Congo. On note en effet la présence de grandes compagnies internationales comme TOTAL et ENI, de compagnies pétrolières étrangères de moindre taille comme PERENCO et de nombreuses sociétés nationales publiques ou privées comme la SNPC et X-OIL CONGO.

LES ATOUTS : FORT POTENTIEL DE CONTRIBUTION A LA CROISSANCE

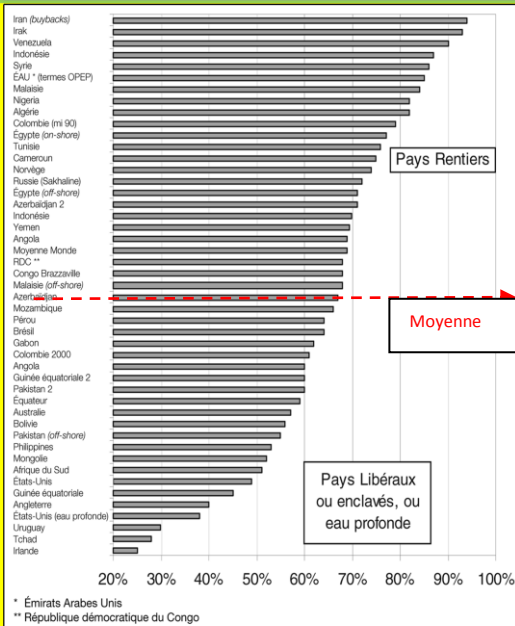
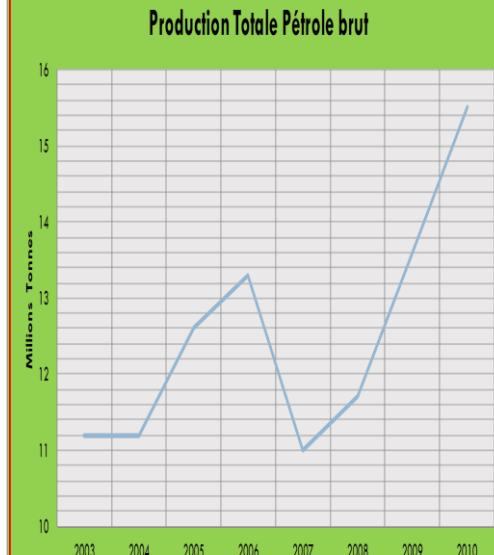
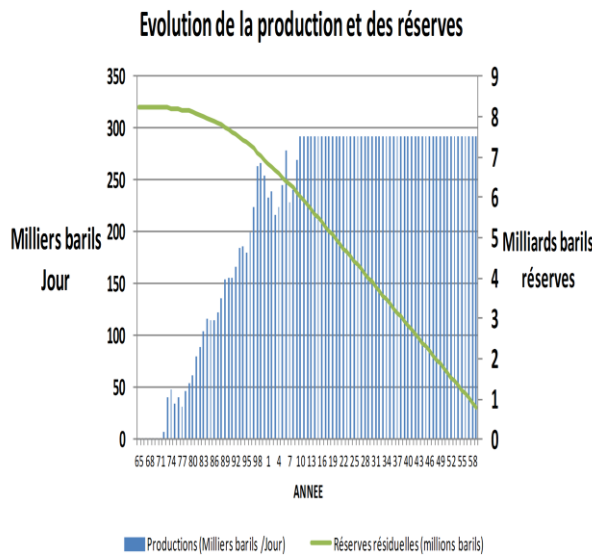
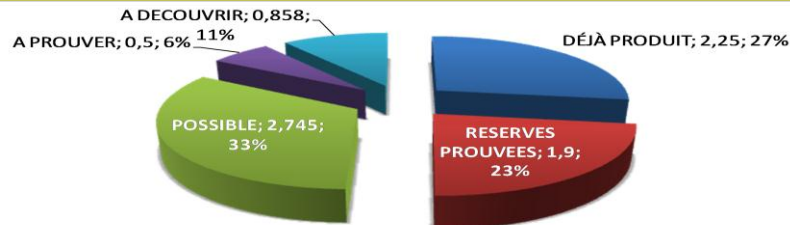
666. **Le Congo dispose de réserves importantes en pétrole brut, mais plus modestes en gaz.** Le Congo est aussi relativement compétitif en termes de coûts d'exploration et d'exploitation, qui pourront encore s'améliorer avec les efforts de réforme de la filière et les importants investissements en rationalisation des capacités et des méthodes de production. Cette combinaison de fortes potentialités tant en capacités qu'en compétitivité promet de faire de la filière un véritable « cheval de bataille » pour l'Emergence du pays. La filière pourra accroître significativement sa contribution directe à la création de richesse nationale et d'emplois, et aussi au financement public du développement.

LE BRUT : Encore quarante années de production au rythme actuel

667. **Le Congo dispose de réserves qui, selon les estimations récentes, avoisineraient l'équivalent de 40 années de production au rythme actuel.** Aussi, depuis quelques années, les tendances semblent démentir les hypothèses d'une baisse irréversible de la production pétrolière qui sont souvent annoncées dans les projections macroéconomiques. On note en effet, qu'après une forte baisse en 2007, la production n'a cessé de progresser grâce à la mise en production successive de plusieurs nouveaux champs dont AZURITE et MOHO-BILONDO, et la stimulation de champs matures et plus marginaux. Au rythme actuel de production, un tel potentiel permettrait au moins 40 ans d'exploitation et d'activités annexes. A cela s'ajoute des perspectives encourageantes pour de futures découvertes compte tenu de l'ampleur des investissements d'exploration et les conditions naturelles favorables du pays. Au total, le pays dispose de bonnes perspectives de croissance dans les activités de production pétrolière, avec des impacts importants sur le PIB et les recettes de l'Etat.

Figure 10. CONGO : RESERVES, PRODUCTION POTENTIELLE DE PETROLE BRUT & FISCALITE

Réserves totales Pétrole (toutes catégories) = 8,25 milliards de barils
Réserves récupérées fin 2010 = 2,25 Milliards barils
Réserves restantes fin 2010 (toutes catégories) = 6 Milliards barils



FISCALITE PETROLIERE APPARENTE EN ZONE FRANC							2002-
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2006
Côte d'Ivoire	14%	13%	12%	1%	6%	4%	
UEMOA	14%	13%	12%	1%	6%	4%	
Cameroun	45%	58%	53%	64%	57%	56%	51%
Congo	31%	29%	31%	28%	33%	36%	29%
Gabon	32%	45%	50%	40%	37%	35%	47%
Guinée Equatoriale	16%	17%	26%	26%	27%	30%	18%
Tchad					6%	7%	11%
CEMAC	32%	37%	38%	35%	34%	31%	
ZONE FRANC	31%	36%	38%	34%	33%	30%	

Source :STP/DSCERP

LE GAZ : une richesse non négligeable, mais encore peu valorisée

668. **Jusqu'à une période récente, le gaz associé au brut était simplement torché (brûlé)** ou vendu à défaut d'être réinjectée dans certains puits de pétrole. Les autorités congolaises ont pris récemment des dispositions réglementaires pour interdire le torchage à compter du 01 avril 2012, pour stimuler entre autres, la valorisation du gaz. En conséquence, la chaîne de valeur du gaz pourra s'étendre vers le transport (gazoduc), la vente (trading) pour des usines de transformation : électricité, engrais, métallurgie, etc.

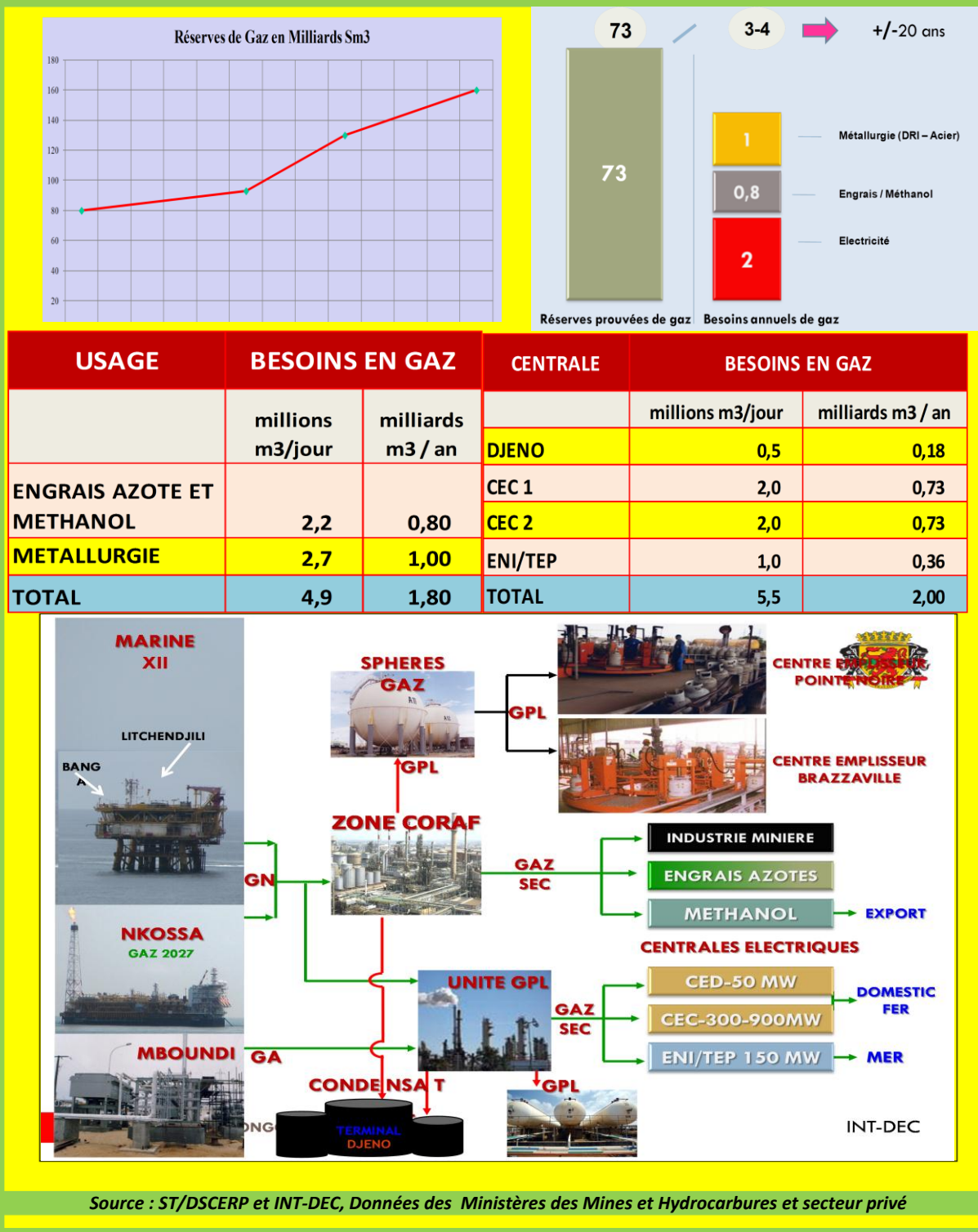
La grappe « Gaz » sera donc en évolution rapide et présente à cet effet un fort potentiel de contribution à l'industrialisation et au développement du Congo.

669. Parallèlement, l'exploitation du gaz demeure handicapée par la petite taille et la dispersion des champs. Toutefois, le Congo dispose de réserves suffisantes de gaz pour couvrir ses besoins nationaux (environ 73 milliards de m³) pour les 20 prochaines années. Au rythme actuel d'exploitation, les réserves prouvées permettraient environ 20 ans de production. Le relais pourra être assuré par le gaz aujourd'hui injecté dans les gisements de NKOSSA qui deviendra exploitable dès 2027 pour 60 milliards de m³. Toutefois, avec une stratégie nationale de valorisation, le Congo pourra augmenter ses réserves, et exploiter le gaz à des fins diverses, y compris pour alimenter la production électrique, la pétrochimie et même la métallurgie légère.

La fiscalité pétrolière

670. **De façon générale, le Congo tire bien profit de l'exploitation pétrolière, grâce à une fiscalité efficace.** En particulier, la fiscalité offerte par les Contrats de Partage de Production garantit au Congo une part de la richesse nationale supérieure à 30% des revenus pétroliers totaux et ayant même dépassé récemment les 58%, ce qui place le pays dans la moyenne mondiale, au rang des pays les mieux rémunérés dans la région.

Figure 11. CONGO : RESERVES, PRODUCTION POTENTIELLE DE GAZ



Le RAFFINAGE et le TRADING: des capacités à rationaliser

671. Au niveau national, l'activité de Trading est réduite à la vente de la part de l'Etat dans la production d'hydrocarbures. Elle est confiée à la SNPC, et pour couvrir les besoins nationaux, une partie du brut revenant à l'Etat est destinée à la CORAF qui assure le raffinage. A cause des problèmes d'équipements, la CORAF tourne à 70% seulement de sa capacité et ne couvre que 70% des besoins du pays en produits pétroliers (tous produits confondus, à l'exception du bitume qui ne

fait pas encore l'objet de production locale). Les autres sociétés opératrices utilisent les filières trading de leur groupe pour commercialiser leur part de production.

Les ACTIVITES DE SOUTIEN: prometteuses, mais encore très faibles en Contenu Local

672. Les activités de soutien de la grappe Hydrocarbures concernent un grand nombre d'opérateurs – fournisseurs et sous-traitants, mais qui sont essentiellement expatriés. Il s'agit :

- des fournisseurs d'intrants (plastiques, tuyauterie, gaz, lubrifiants) : EXA INTERNATIONAL, CONGO CEAN, etc.;
- des fournisseurs de main d'œuvre (sociétés de placement de main d'œuvre sur les plateformes de forage et les sites d'exploration *on shore*);
- des sociétés d'ingénierie (Bureaux d'étude) et prestations de services dans les nouvelles technologies (Matériels & logiciels) : GEOREX CONGO, PFI, UPSTREAM, AFRICAN ENERGY, GULF OIL & GAZ, SYS+NET, CIM, IAD, ARD;
- des constructeurs et fournisseurs d'infrastructures ou de prestations spécialisées : CSCEC, BAKER HUGHES, FORSPAC, SENIG, HALLIBURTON;
- des fournisseurs de services logistiques (Handling, hélicoptères, services à quais).

673. Les acteurs nationaux sont très peu représentés dans la chaîne des activités de soutien.

Cela est dû en partie aux exigences techniques particulières de la filière (équipements et personnel hautement spécialisés requérant des ressources financières et managériales considérables). Toutefois, cette sous-représentation chronique est aussi le résultat d'une absence de stratégie gouvernementale d'«intégration nationale» de la chaîne.

Une stratégie de longue haleine est indispensable pour attirer et soutenir les nationaux dans la filière afin d'accroître la contribution de la filière à la création de la richesse nationale, à l'emploi et à la réduction de la pauvreté.

674. Les potentialités des activités de soutien de la grappe hydrocarbures à contribuer à la croissance et l'emploi au Congo dépendent donc de la volonté et de l'efficacité des actions du Gouvernement à mettre en œuvre une « stratégie d'intégration nationale ». Une telle stratégie aura des retombées encore plus rapides et substantielles que dans les activités d'exploration, d'exploitation ou de raffinage, qui requièrent des capitaux importants et de la haute technologie.

LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES ECONOMIQUES DE BASE : Une faiblesse notoire des ressources humaines

675. Il s'agit là des infrastructures physiques requises pour le développement de l'industrie des hydrocarbures, notamment les moyens de transport, les routes, les ports (maritimes et fluviaux), les chemins de fer, les oléoducs, les gazoducs, etc.; et des réseaux de fourniture d'électricité et d'eau.

676. Il est important de signaler que les infrastructures nécessaires à la réalisation des diverses activités de recherche, d'exploration et de production ont été réalisées par les divers opérateurs eux-mêmes et non par l'Etat. Cependant, la construction d'un oléoduc et d'un gazoduc entre Pointe-Noire et Brazzaville serait économiquement opportune.

677. L'Etat a déjà consacré des ressources importantes dans le développement des infrastructures dans la zone pétrolière, notamment l'aéroport international et le port en eaux profondes de Pointe-

Noire, ainsi que de dans la mise à niveau du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO). Il entend poursuivre ses efforts en soutien au développement de la grappe.

678. **La faiblesse qualitative des ressources humaines nationales**, et des services publics et privés d'appui, le départ à la retraite d'une partie importante des techniciens et les moyens techniques mis à disposition, sont encore plus préoccupantes pour l'essor de la grappe. Il s'agit :

- des structures publiques chargées de l'élaboration des politiques sectorielles (Ministère des Hydrocarbures), de régulation (Agence de Régulation de l'Aval Pétrolier) et de la Gestion des participations de l'Etat (SNPC);
- des institutions de formation initiale et continue (Université Marien N'GOUABI, et Centres de formation professionnelle), chargées de fournir à l'industrie les techniciens, ingénieurs et cadres spécialisés (juristes et économistes pétroliers, ingénieurs et techniciens géologues, géophysiciens, pétroliers (forages et gestion des gisements), informaticiens et automaticiens;
- Les cabinets d'audit et d'expertise comptable, de conseil en gestion (recrutement, formation, etc....) tels que : NEXT / SCHLUMBERGER, DELOITTE, CAC.

679. La satisfaction des besoins de cette industrie en ressources humaines de qualité comprendra des efforts ciblés en direction notamment de la diaspora congolaise. A cet effet, l'Etat va mettre en place un partenariat public-privé avec les opérateurs du secteur pour faciliter ce processus.

La gouvernance du secteur:

680. La question de renforcement des capacités des ressources humaines est au cœur des préoccupations de la gouvernance du secteur. Les structures en charge de la régulation du secteur (amont comme aval), ainsi que la Société Nationale de Pétroles, doivent se doter d'un personnel compétent régulièrement recyclé, dans un secteur aux mutations profondes et rapides. Aussi, apparaît-il nécessaire que les structures publiques évoluant dans la filière soient en mesure d'anticiper et de juguler les problèmes par : (ii) l'adéquation du cadre juridique actuel et qui justifie l'élaboration d'un nouveau code des hydrocarbures; (iii) la transparence dans la gestion des ressources pétrolières (information sur les réserves, la production et commercialisation du brut, etc.), le suivi et le contrôle de la production et de la commercialisation de la part du brut de l'Etat; (iv) de l'absence d'un dispositif de gestion des effets adverses de l'activité pétrolière sur l'environnement naturel et les conditions sanitaires.

681. **Aussi, les centres de formation** connaissent également des problèmes de capacités humaines, matérielles et de gestion stratégique, qui nécessitent un renforcement soutenu. Renforcer l'expertise nationale dans ces domaines, ainsi que les associations professionnelles (Cabinets d'expertise et de conseil) est un pré requis pour que le Congo puisse faire face aux enjeux et aux défis technologiques et environnementaux liés à l'activité pétrolière.

LES STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS PHARES

682. Dans le cadre de la stratégie sectorielle et du plan national de développement, le Gouvernement a développé un programme ambitieux pour lever les contraintes listées précédemment, qui entravent l'expansion de la filière des hydrocarbures.

La mise en œuvre de ce programme permettra de valoriser la filière et d'en faire un vrai moteur pour la transformation et le développement de la filière. A moyen terme ces programmes comprennent à la fois des réformes structurantes et des investissements. Ils sont développés et seront déployés selon les axes stratégiques, notamment :

- **Pour les têtes de Grappe** : la relance de la production pétrolière, du gaz et de produits pétroliers;
- **Pour les « Soutiens »** : l'accompagnement des activités de soutien, d'amélioration de leur contenu national et d'optimisation des revenus pour l'Etat ;
- **Pour les « infrastructures et les autres facteurs de production »** : le développement des infrastructures, des ressources humaines et des services publics d'appui et de gestion de la filière.

Axe 1 : Activités directes de la filière (tête de grappe)

❖ La relance de la production de brut et de gaz

683. Le secteur privé envisage des investissements considérables pour relancer la production pétrolière et du gaz. Les principaux projets privés comprennent :

- *le développement de la production de brut à MOHO BILONDO (TOTAL EP Congo)* ; En effet, TOTAL EP prévoit d'investir 10 milliards de dollars US pour le développement de MOHO BILONDO Nord, ce qui va permettre dans 4-7 ans de relever substantiellement le niveau de production actuel et de relever le niveau de la production.
- *la production de SABLES BITUMINEUX (ENI Congo)* : C'est un projet à fort contenu technologique pour une production escomptée de 40 000 barils par jour qui garantirait des effets externes intra et intersectoriels ;
- *la production de gaz et l'alimentation en gaz et en électricité des industries minières (ENI).*

❖ L'accroissement des capacités de raffinage et de stockage

684. La CORAF n'arrive à exploiter que 70% de ses capacités, et à couvrir environ 70% de la demande nationale de pétrole raffiné. IL en résulte que le Congo importe environ un tiers de sa consommation de produits pétroliers, qui ira croissante, avec l'essor de l'économie et la demande accrue de carburants.

685. La stratégie consiste à renforcer la CORAF, moderniser son équipement afin d'améliorer le taux d'utilisation de ses capacités. Compte tenu de la faible taille et compétitivité de la CORAF, l'objectif principal de la stratégie de redéploiement de la raffinerie doit rester la satisfaction du marché national, afin de réduire les importations. A ce stade, l'exportation n'est pas envisageable à cause des problèmes d'échelle et de compétitivité.

686. Aux fins de rationaliser la capacité de production et d'augmenter le taux d'utilisation de ses capacités. La coraf devra entreprendre/mettre en place :

- *Un dégoulotage éventuel de l'hydrocraqueur et de l'hydrotraitement de tête ;*

- Une unité d'extraction GPL du gaz destiné à la pétrochimie et aux mines ;
- Une unité de bitumes de 50 000 Tonnes / an et d'un visbreaker.

Au cours de la période le Gouvernement va étudier l'option de construire une nouvelle raffinerie, dont la production serait dédiée à l'export.

❖ **Les activités de stockage et de distribution**

687. **Le stockage.** Les capacités de Stockage (80 000 m³ de la SCLOG) sont nettement insuffisantes. Elles représentent seulement 22 jours de consommation pour Brazzaville et 25 pour Pointe Noire. En projetant les tendances actuelles de la consommation sur le moyen terme, l'on estime que les capacités de stockage seront réduites à moins d'un jour de consommation dans ces localités d'ici à 2014. Ce qui nécessite des investissements importants dans le développement des capacités de stockage et de distribution.

688. Dans ce sens le Gouvernement va entreprendre un vaste programme d'investissement pour doubler les capacités de stockage permettant d'atteindre au moins un stock de 30 jours sur Brazzaville et Pointe Noire dans un premier temps, et ultérieurement à porter les stocks de sécurité à 30 jours avant 2014, aux fins de se rapprocher à terme, de la moyenne internationale qui est de 90 jours en stock de sécurité.

689. La distribution des produits pétroliers ne couvre pas encore le territoire de façon satisfaisante. Elle souffre de la faiblesse des infrastructures de base, notamment de transport (route, chemin de fer, voies navigables), de stockage (entrepôts et stations-services).

690. La stratégie gouvernementale devra garantir la création à l'horizon 2016:

- des stations-services le long des routes et autoroutes,
- des entrepôts de stockage des produits pétroliers dans tous les aéroports et ports;
- de nouveaux centres emplisseurs à l'intérieur du pays, pour donner l'accès au butane aux ménages dans les départements;
- des entrepôts stratégiques (dépôts de carburant et centres emplisseurs) devant desservir les pays voisins, etc.

Axe 2 : Activités de soutien

❖ **Les Prestataires de services et sous-traitants**

Les activités de soutien de la grappe Hydrocarbures constituent le complément immédiat de la tête de grappe qui alimente le contenu local. Elles concernent :

- Les fournisseurs d'intrants (plastiques, tuyauterie, gaz, lubrifiants) comme EXA INTERNATIONAL et CONGO CEAN ;
- Les fournisseurs de main d'œuvre (sociétés d'intérim) qui sont les sociétés de placement de main d'œuvre sur les plateformes de forages et les sites d'exploration « *on et offshore* »;
- Les sociétés d'ingénierie (Bureaux d'études) et prestations de services dans les nouvelles technologies (Matériels & logiciels) : GEOREX CONGO, PFI, UPSTREAM, AFRICAN ENERGY, GULF OIL & GAZ, SYS+NET, CIM, IAD, ARD ;
- Les constructeurs et fournisseurs d'infrastructures ou de prestations spécialisées : CSCEC, BAKER HUGHES, FORSPAC, SENIG, HALLIBURTON, etc ;

- et enfin, les fournisseurs de services logistiques (Handling, hélico hélicoptères, services à quais).

691. Dans ce secteur le Gouvernement entend impliquer les nationaux par le développement des partenariats (joint –venture) étant entendu que les acteurs nationaux, à travers leurs structures de représentation, n’ont pas encore les capacités requises pour participer effectivement aux choix des options techniques et stratégiques. Les activités de soutien sont tenues par les fournisseurs et sous-traitants en majorité étrangers. Or, ce sous-secteur d’activités est par excellence, du domaine des nationaux. La stratégie gouvernementale qui va graduellement se mettre en place devra, à coup sûr, susciter l’intérêt des congolais à intégrer la filière, dans la perspective de son développement.

Axe 3 : Infrastructures et autres facteurs de production

❖ Les infrastructures de base

692. Il s’agit du renforcement des moyens de transports, de l’offre d’énergie et d’eau. Cette importante dimension de l’appui indirect à la filière fait l’objet d’une stratégie nationale intégrée, qui est décrite dans le détail au chapitre 11 sur les infrastructures. Dans la mise en œuvre de ce vaste « pilier » du plan national, le Gouvernement accordera une attention particulière aux infrastructures telles, les transports et l’énergie, qui affectent le plus, la compétitivité des filières porteuses de croissance concernant notamment la grappe « Pétrole et Hydrocarbures ».

❖ Les réformes d’appui institutionnel à la filière

693. L’Etat s’attèlera à faciliter et accompagner le processus de relance et d’expansion des activités de production et de soutien, et à stimuler le développement des services de base, notamment les réformes institutionnelles, le renforcement des ressources humaines, et l’amélioration des services d’infrastructures. Dans le processus, il prendra des dispositions pour faciliter les investissements, et aussi pour encourager la participation des nationaux, notamment dans les activités d’appui et de sous-traitance.

694. **Les réformes institutionnelles.** Suite au changement du contexte des Contrats de Partage de Production nés en 1995, *un nouveau Code Pétrolier* sera adopté. Celui-ci vise à réaménager la fiscalité pétrolière et à optimiser la capitalisation de la rente pétrolière. Des textes d’application seront promulgués pour éclaircir et renforcer les conditions de contrôle des coûts pétroliers ainsi que la pratique d’un suivi et contrôle des opérations qui mettent les différentes administrations de l’Etat et les autres partenaires au même niveau d’information.

695. **Un Code Gazier** devra aussi être élaboré afin d’organiser les activités de valorisation du gaz et de renforcement du Contenu Local. Ces instruments, en particulier le contrat gazier, préciseront, complèteront et amplifieront les dispositions existantes sur le gaz dans les Contrats de Partage de Production (CPP). Ils spécifieront également les points de livraison, les disponibilités et les quantités à livrer, ainsi que les prix, les spécifications du gaz au point de livraison, la propriété des moyens de transport (gazoducs et stations de traitement), etc. En effet, le gaz et ses produits dérivés, sous toutes leurs formes, demandent des précautions particulières, y compris pour la sécurité des usagers.

696. **Le renforcement du contenu national.** Le Contenu local en emplois est faible et reconnu comme tel, un véritable obstacle au transfert de compétences. Il s'avère donc essentiel de renforcer le partenariat entre l'Etat et les entreprises installées au Congo. Une réglementation et des accords devraient être signés afin de permettre l'implication de ces entreprises dans la construction des infrastructures de base (Energie, hydraulique, transport etc.), organiser des actions de renforcement des capacités des ressources humaines afin de faciliter le transfert de technologie, pour permettre la mise en place de sociétés de biens et services répondant aux exigences et normes de l'industrie pétrolières.

697. L'Etat, par des méthodes appropriées, va susciter, installer et soutenir l'émergence de PME/PMI, financer des microprojets et encourager les initiatives de coopératives dans plusieurs secteurs d'activités. C'est un processus qui déborde du cadre pétrolier, mais qui sera ensemencé et arrosé par les ressources tirées de ce secteur.

698. **Le renforcement de la gouvernance de la filière.** Le Gouvernement entend rationaliser ses interventions et appuis dans la filière, afin d'en maximiser l'impact. Ces efforts se déclinent selon les trois grandes « missions » distinctes, notamment : (i) les activités de planification du secteur, (ii) les activités de « régulation » du secteur; et (iii) les activités de « commercialisation » de la part de production revenant à l'Etat.

699. **La « planification stratégique ».** Le ministère sectoriel a élaboré un plan d'action prioritaire. une « Lettre de Politique Sectorielle (LPS) » et un « Plan Stratégique de développement des hydrocarbures » seront finalisés aux fins de clarifier les orientations, les objectifs, les programmes majeurs ainsi que les stratégies de financement du secteur.

700. **La régulation du secteur.** Il s'agit de fixer des règles claires de la compétition, ainsi que les modalités de fonctionnement du secteur à partir du code des hydrocarbures et de ses textes d'application.

701. **La commercialisation.** Il s'agit des activités de mise au marché de la part-Etat du pétrole et de ses dérivés et de la participation nationale aux activités opérationnelles. Pour cela, le programme du Gouvernement vise à renforcer la SNPC, la structure de commercialisation de la part-Etat. En outre, il faudra aussi clarifier et formaliser le prix de cession pourra être pratiqué à la CORAF, qui lui permettrait d'équilibrer ses comptes tout en pratiquant un prix à la pompe « accessible » aux populations.

❖ **Le renforcement des capacités, la formation qualifiante à grande échelle**

702. **C'est sans doute le vecteur le plus critique par lequel le gouvernement doit accompagner le secteur privé dans la relance de la filière, et assurer une forte participation à moyen terme des congolais,** ce qui en maximiserait les effets d'emploi, de revenu et de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi pour combler les nombreuses insuffisances en main d'œuvre qualifiée identifiées tout au long des états des lieux sectoriels, le Gouvernement s'engage à développer un vaste programme de formation de cadres et techniciens spécialisés dans les divers domaines d'activités nationales, en particulier, le Pétrole, le Gaz et les Mines, ainsi que les autres secteurs susceptibles de développer des grappes favorables à la croissance.

703. Dans cette perspective, le Gouvernement va associer les principaux opérateurs pourvoyeurs d'emplois. Il adoptera des mesures incitatives spécifiques au recrutement de stagiaires, et encouragera des formations qualifiantes "à la tâche" ("on the job training"). Une action prioritaire qui sans nul doute, contribuera à enrichir le contenu local et à accélérer par ailleurs, le processus de modernisation et d'industrialisation du pays.

❖ **La protection du patrimoine et de l'environnement**

704. En même temps qu'il consent un effort structuré de dialogue avec les opérateurs privés de la filière, l'Etat entend aussi exercer son pouvoir régalién de rationaliser les choix, afin de réconcilier les intérêts des opérateurs et du pays pour la croissance des richesses tout en garantissant la protection de l'environnement et du patrimoine de richesses naturelles du Congo. D'ores et déjà, les études d'impact environnemental seront nécessaires pour la réalisation de tout projet.

LES EFFETS ESCOMPTEES SUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET LES RECETTES DE L'ÉTAT

+ **Les réserves**

Encadré 8. PROJET MOHO BILONDO - NORD

Total chiffre à 10 milliards de dollars le projet Moho Bilondo

(Reuters - publié le 24/07/2011 à 15:40)

- Total chiffre à dix milliards de dollars (sept milliards d'euros) l'investissement nécessaire pour développer le gisement pétrolier de Moho Bilondo Nord au large des côtes de la République du Congo, a déclaré son PDG, Christophe de Margerie.
- Le PDG de Total Christophe de Margerie a déclaré que le groupe pétrolier chiffrerait à dix milliards de dollars (sept milliards d'euros) l'investissement nécessaire pour développer le gisement pétrolier de Moho Bilondo Nord au large des côtes de la République du Congo. (Reuters/Richard Carson).
- "Le projet Moho Bilondo Nord constitue l'avenir de l'exploration pétrolière à l'horizon 2015-2017 au Congo", a déclaré Christophe de Margerie après une rencontre la semaine dernière avec le président Denis SASSOU NGUESSO, selon la presse publique congolaise.

+ **L'investissement**

705. Les projets phares seront le projet des sables bitumineux de ENI prévu en 2014 (s'il est réalisé) et le champ MOHO BILONDO opéré par TOTAL. Les investissements prévus sont d'au moins 18,026 milliards de dollars US dont 10 milliards pour le seul champ de MOHO BILONDO et le reste pour les projets d'ENI en matière de construction de centrales thermiques et d'extraction d'huile des sables bitumineux.

+ **La production et la croissance**

706. En particulier, la production de MOHO BILONDO montera en puissance pour atteindre son rythme de croisière d'au moins 250 000 barils par jour, suite aux investissements colossaux annoncés

par les dirigeants de TEP/Congo. Les simulations macroéconomiques (voir chapitre 15) indiquent qu'une telle croissance de la production pétrolière augmenterait la croissance du secteur pétrolier dans son ensemble d'environ 5 points, et le PIB total de 1,3 point en moyenne annuelle.

Tableau 19. RESERVES PETROLIERES DU CONGO

SOCIETES	MINERAIS	SITE	DEP	RESERVES BRUT (Millions de barils)	RESERVES (Milliards de m3)	RESERVES GAZ (milliards de piedscube)	RESERVES (Millions TEP)
S/T PETROLE	S/T PETROLE			6 000	0,954		822
	GAZ Associé	S/T PROUVE & DEVELOPPE			34	1 200	31
ENI	GAZ Associé	Mboudi	Djeno/CEC		6	212	5,40
ENI	GAZ Associé	Kitina			2	71	1,80
ENI	GAZ Associé	Loango			3	113	2,88
PERENCO	GAZ Associé	Likouala			0,40	14	0,36
	GAZ Associé	Move Marin			0,30	11	0,27
TOTAL	GAZ Associé	Andromède			3	88	2,25
ENI	GAZ Associé	Ikalou Marin			0,16	6	0,14
	GAZ Associé	Nkougui Marin			0,30	11	0,27
MAUREL & PRO	GAZ Associé	Vandji Marin			2	53	1,35
TOTAL	GAZ Associé	Manzi Marin			0,04	1	0,04
ENI	GAZ Associé	Banga Sud Marin			0,14	5	0,13
	GAZ Associé	Boundji			2	60	1,53
		AUTRES			5	169	4,32
		S/T PROUVEES NON DEVELOPPEES			23	813	21
ENI	GAZ Naturel	Banga Marin			7	258	7
ENI	GAZ Naturel	Louvessi Marin			2	74	2
ENI	GAZ Naturel	Nkala			2	71	2
ENI	GAZ Naturel	Libonolo			9	318	8
TOTAL	GAZ Naturel	Gounda			1	46	1
CNOC	GAZ Naturel	Poalvou			8	286	7
AUTRES	GAZ Naturel	Autres			2	78	2
		S/T CHAMPS EN PRODUCTION			32	1 130	29
ENI	GAZ Naturel	Litchendjili			22	777	20
AUTRES	GAZ Naturel	AUTRES en cours d'études non développés			19	671	17
		S/T GN NON EXPLOITE			41	1 447	37
		TOTAL GAZ			130	4 590	117
S/T GAZ	S/T GAZ				130	4 590	117
TOTAL HYDROC	TOTAL HYDROCARBURES						939

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, Données des Ministères des Mines et Hydrocarbures et secteur privé

L'Emplois

707. Le renforcement des capacités dans l'administration et le développement des compétences dans le secteur privé et public rejailliront positivement sur les perspectives d'emplois. Selon les estimations, les développements directs et ceux des secteurs de soutien contribueront à créer plus de trois mille cinq cent **(3500) emplois**. Environ deux tiers proviendront des activités directes du secteur.

Les revenus de l'Etat

708. Les revenus annuels moyens tirés du secteur des hydrocarbures s'élèveraient à **12,936 milliards de dollars**. Environ 55% reviendraient à l'Etat congolais sous diverses formes (partage de production et fiscalité), soit 3 289 milliards de francs CFA correspondant au prix de 90\$/baril, sur la base d'un taux de change de 500 FCFA= 1,00 USD.

Tableau 20. Congo, PRODUCTION ANNUELLE DE BRUT PAR OPERATEUR

SOCIETES	MINERAIS	SITE	INVEST (Millions \$)	EMPLOIS DIRECTS	EMPLOIS INDUITS	PROD 2012 (barils jour)	PROD 2012 (T/an)
TOTAL	Pétrole Brut	S/T Divers	10 000	2 200	900	167 197	8 402 863
ENI	Pétrole Brut	S/T ENI	0	0	0	83 504	4 175 206
ENI (sables B)	Sables bitmi	Tchikatanga-Makola	2 000			40 000	2 000 000
MURPHY	Pétrole Brut	Azurite				11 027	551 370
CONGO REP	Pétrole Brut	Emeraude				9 863	493 151
CMS NOMEKO	Pétrole Brut	Yombo Messeko				9 041	452 055
PERENCO	Pétrole Brut	Likouala				7 123	356 164
AOGC						110	5 479
PREST OIL						33	1 644
SNPC	Pétrole Brut					493	24 658
S/T PETROLE	S/T PETROLE		12 000	2 200	900	328 392	16 462 590
SOCIETES	MINERAIS	SITE	INVEST (Millions \$)	EMPLOIS DIRECTS	EMPLOIS INDUITS	PROD ANNEE CROISIERE	PROD ANNEE CROISIERE (T/an)
CORAF	GAZ SEC	Engrais azotés	200	50	17		330 000
CORAF	GAZ SEC	Methanol	200	50	17		748 440
CEC/CED/TEP-E	GAZ SEC	Electricité	1 125	150	50		1 800 000
SCLOG	STOCKAGE	Tout le pays	200	100	33		100 000
GPL.S.A.	C.EMPLIS	50T/J	4	40	13		15 000
SNPC	C.EMPLIS	100T/J	8	70	23		30 000
	GAZ Associé	S/T PROUVE & DEVELOPP	1 737	460	153	0	3 023 440
		TOTAL GAZ	1 737	460	153	0	3 023 440
S/T GAZ	S/T GAZ		1 737	460	153	0	3 023 440
TOTAL HYDROC	TOTAL HYDROCARBURES		13 737	2 660	1 053	328 392	19 486 030

Source : STP/DSCERP - Données des Ministères des Mines, Hydrocarbures et secteur privé

Tableau 21. INVESTISSEMENTS, EMPLOIS ET REVENUS

SOCIETES	MINERAIS	SITE	INVEST (Millions \$)	EMPLOIS DIRECTS	EMPLOIS INDUITS	PROD 2012 (barils jour)	PROD 2012 (T/an)	PRIX Brut \$/BBL	PRIX \$/T	REVENUS Millions \$/AN	PART ETAT Milliards CFA/AN (55%)
TOTAL	Pétrole Brut	S/T Divers	10 000	2 200	900	167 197	8 402 863				
ENI	Pétrole Brut	S/T ENI	0	0	0	83 504	4 175 206				
ENI (sables B)	Sables bitmi	Tchikatanga-Makola	2 000			40 000	2 000 000				
MURPHY	Pétrole Brut	Azurite				11 027	551 370				
CONGO REP	Pétrole Brut	Emeraude				9 863	493 151				
CMS NOMECO	Pétrole Brut	Yombo Messeko				9 041	452 055				
PERENCO	Pétrole Brut	Likouala				7 123	356 164				
AOGC						110	5 479				
PREST OIL						33	1 644				
SNPC	Pétrole Brut					493	24 658				
S/T PETROLE	S/T PETROLE		12 000	2 200	900	328 392	16 462 590	90	657	10 816	2 974

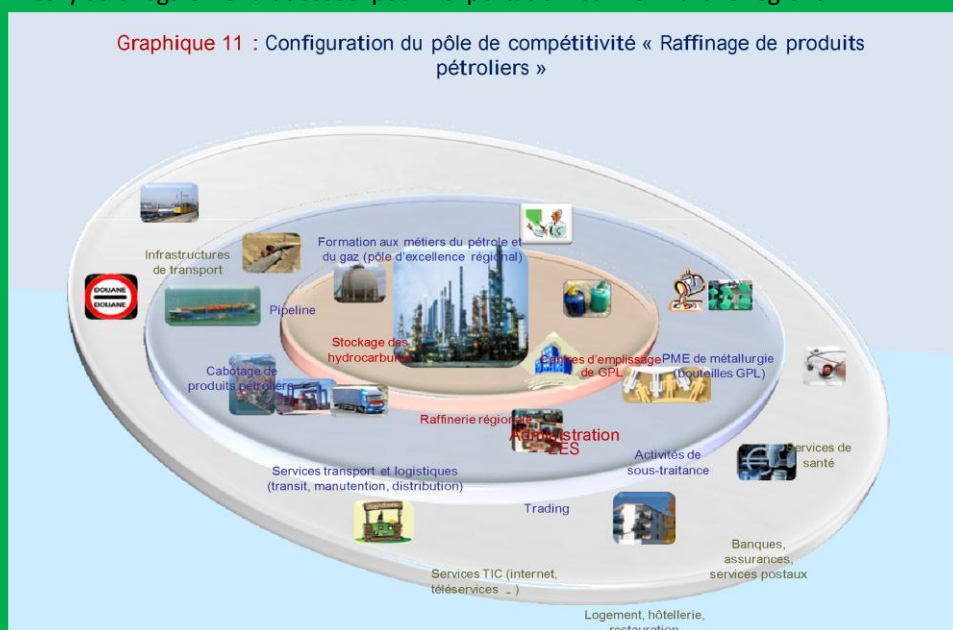
SOCIETES	MINERAIS	SITE	INVEST (Millions \$)	EMPLOIS DIRECTS	EMPLOIS INDUITS	PROD ANNEE CROISIERE	PROD ANNEE CROISIERE (T/an)	PRIX Brut \$/BBL	PRIX \$/T	REVENUS Millions \$/AN	PART ETAT Milliards CFA/AN
CORAF	GAZ SEC	Engrais azotés	200	50	17		330 000		280	92	25
CORAF	GAZ SEC	Methanol	200	50	17		748 440		250	187	51
CEC/CED/TEP-E	GAZ SEC	Electricité	1 125	150	50		1 800 000		470	846	233
SCLOG	STOCKAGE	Tout le pays	200	100	33		100 000		30	3	1
GPL.S.A.	C.EMPLIS	50T/J	4	40	13		15 000		400	6	2
SNPC	C.EMPLIS	100T/J	8	70	23		30 000		400	12	3
		TOTAL GAZ	1 737	460	153	0	3 023 440			1 147	315

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, Données des Ministères des Mines et Hydrocarbures et secteur privé

NB*Le prix du gaz naturel de \$272 par tonne équivalent pétrole correspond sur le marché international à \$7/MMBTU (7 dollars US par millions de BTU, unité de prix international NYMEX).

Encadré 7. LA COOPERATION REGIONALE POUR LA RAFFINERIE : LA STRATEGIE DU PER/CEMAC

1. Au niveau du raffinage, plutôt que l'extension de raffineries nationales trop petites, obsolètes et souvent coûteuses en subventions étatiques, les Etats membres de la CEMAC opéreront pour la mise en commun de leurs moyens et la création d'une grande raffinerie régionale moderne, compétitive, ayant la taille requise (capacité de production de 8 à 10 millions de tonnes par an) et adossée à une plateforme de stockage permettant de satisfaire les besoins de l'ensemble des pays de la CEMAC. L'ensemble des Etats membres de la CEMAC seront invités au tour de table de cette multinationale régionale, de même que les majors pétroliers, le secteur privé régional et les citoyens de la CEMAC à travers la bourse régionale. Cette unité sera gérée sur des règles strictement commerciales, avec une gouvernance répondant aux normes internationales.
2. La mise en place de cette unité régionale de raffinage permettra de développer en parallèle la production régionale de gaz GPL, avec une douzaines de nouvelles unités industrielles (unités d'assemblage de bouteilles de gaz domestique et industriel GPL, unités de conditionnement du GPL). Une plateforme de stockage de produits pétroliers raffinés y sera également adossée pour l'exportation sur le marché régional.



3. Dans le gaz, l'usine actuelle de liquéfaction présente en Guinée Equatoriale a les moyens de s'imposer comme un acteur visible du marché mondial, si elle augmente sa taille de façon significative. Ceci suppose qu'elle s'adosse, non plus uniquement aux réserves de gaz équato-guinéennes importantes mais insuffisantes, mais également aux réserves régionales, notamment camerounaises. Dans ce cadre, la Guinée Equatoriale, tout en restant majoritaire, pourrait ouvrir l'actionnariat à d'autres pays de la sous région, en particulier ceux contribuant à l'approvisionnement en gaz. De nouveaux pôles régionaux de GNL pourront ensuite progressivement voir le jour en fonction de prospections ciblées et de découvertes de gaz dans les Etats membres, faisant à terme de la CEMAC un pôle de référence dans la production de GNL.
4. Le gaz permettra dans le court terme de produire une électricité suffisante, le temps que les barrages hydroélectriques se réalisent et entrent en exploitation. Cette exploitation du gaz régional permettra également une valorisation par l'érection d'une pétrochimie régionale de production d'engrais NPK, avec le lancement d'une à plusieurs unités s'appuyant en plus de l'urée de synthèse (Gabon), sur les ressources de potasse et de phosphates (Congo).

Figure 12. GRAPPE PETROLE, STRATEGIE, PROGRAMMES ET PROJETS CLES

		Stratégies	Programmes/ projets Clés
A. Activités directes	1. Exploration	1. Promotion des zones libres.	1. Nouveau code Pétrolier / Road Shows et Appels d'offres
	2. Production	2. Maximisation du taux de recouvrement. Développer et diversifier les usages du gaz	2. Centrales Thermiques à Gaz (CEC/ ENI & TEP). Code & contrats gaziers
	3. Trading	3. Centre Régional de Distribution	3. Créer un centre de Trading de produits sous douane dans le cadre de la Nouvelle Raffinerie
	4. Transport	4. Favoriser le partage des gazoducs. Améliorer le transport massif de produits pétroliers	4. Gazoducs communs (PPP/BOT. Construire le pipeline de produits pétrolier Pointe Noire-Brazzaville°
	5. Raffinage	5. Couvrir les besoins nationaux. Développer l'export	5. Dégoulotage + Unité Bitumes à la CORAF. Unité de GPL à la CORAF et chez ENI. Etude Raffinerie Régionale sous l'égide de la CEMAC
	6. Stockage	6. Assurer la sécurité des approvisionnements	6. Doublement des capacités de stockage
	7. Distribution	7. Favoriser le maillage du pays en stations-service. Développer la butanisation	7. Appairage des nouvelles stations-service. Nouveaux centres emplisseurs.
B. Activités de soutien	Activités en amont Activités en Aval	Stratégie d'intégration Nationale en vue de développer le Contenu Local	<ul style="list-style-type: none"> • Application des Lois & textes sur le Contenu Local
C. Infrastructures et autres facteurs de production	Ressources foncières	Politique d'intégration des communautés aux projets de pipeline	RES : ouverture de pistes, Ecoles, Dispensaires, Marchés et autres projets communautaires
	Infrastructures	Transport, Eau & Energie, Télécommunications	Projets en cours
	Capital humain et marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités dans l'Administration Publique • Développement de compétences pour le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de renforcement de capacité des Ministères et sociétés d'Etat • Programme National de formation MLT pour les spécialités liées aux hydrocarbures • Centre de formation de techniciens du secteur pétrolier
	Appui au Secteur privé et financement	Rationalisation du dispositif d'appui au secteur privé Modernisation du cadre juridique Dialogue public-privé Compétitivité et développement des opportunités pour les PME Actionnariat populaire	1. Organisation et fonctionnement de la Chambre de Commerce par le secteur privé 2. Mise en place d'une Agence forte de Promotion des Investissements et des Exportations 3. Promotion de l'entrepreneuriat national 4. Commission des Réformes Juridiques 5. Loi d'orientation sur l'Emergence 6. Promotion de l'arbitrage interne et l'arbitrage international 7. Mise en place de tribunaux de commerce 8. Création du Conseil Présidentiel de l'Investissement 9. Renforcement de la visibilité des Organisations Professionnelles 10. Programme de mise à niveau (secteur bois & pétrole) 11. Bourse de sous-traitance 12. Mise en place du Fonds National de Formation Professionnelle 13. Actionnariat Populaire

8.1.2 LA GRAPPE « MINES »

LES ACTEURS : UNE CINQUANTAINE DE SOCIÉTÉS

709. La Tête de grappe comprend 47 sociétés. La structure de base comprend : (i) l'Amont minier constitué des opérations de prospection et de recherche, l'Aval qui comprend les activités de développement, d'exploitation, de transport, de transformation et d'exportation. Au 30 juin 2011, les statistiques relatives au secteur des mines se présentent comme suit : 32 autorisations de prospection octroyées à 28 sociétés, 42 permis de recherche à 26 sociétés ; et 5 permis d'exploitation accordés à sociétés.

Figure 13. APERÇU DE LA GRAPPE MINES AU CONGO

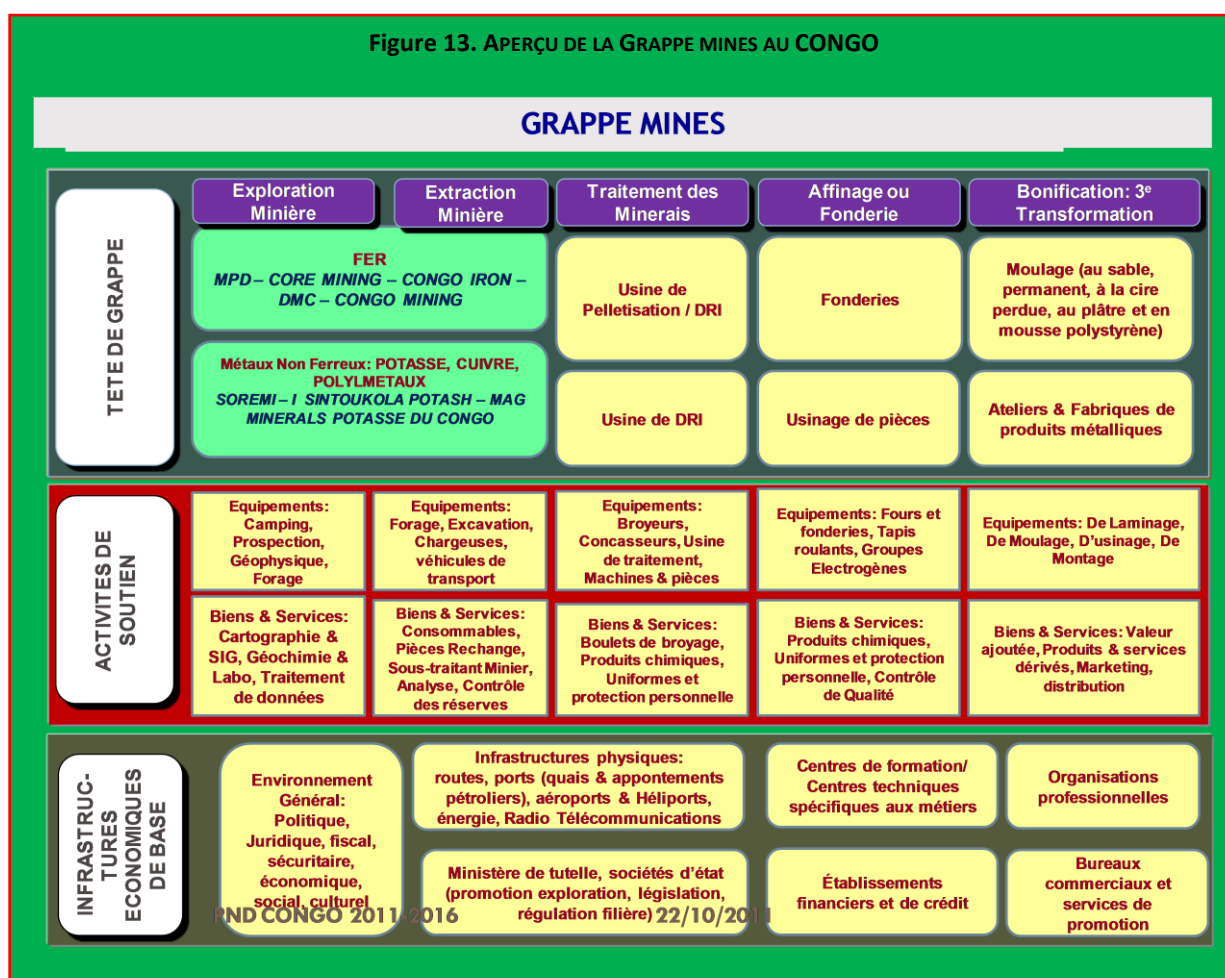


Tableau 22. LISTE DES PRINCIPAUX OPERATEURS MINIERS

SOCIÉTÉS	MINÉRAIS	SITE
MPD	FER	Zanaga
CORE MINING	FER	Avima
CONGO IRON	FER	Nabeba/ Shanga
DMC	FER	Mayoko/ Lekoumou
CONGO MINING	FER	Mayoko
MPC	Potasse	Mengo (Kouilou)
SINTOUKOLA POTASH	Potasse	Sintoukola (Kouilou)
SOREMI	Polymétaux	Yanga Koumbaza

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, Données du Ministère des Mines et secteur privé

710. La Grappe des MINES pour le Congo n'existe que dans l'amont. La production minière est aujourd'hui très marginale et depuis plusieurs décennies uniquement artisanale, mais le pays a connu une période industrielle dans le passé. La période coloniale a connu une activité minière mécanisée de petite échelle. De l'indépendance (1960) à 1989 (chute du bloc soviétique), le secteur minier a connu un essor industriel limité à la Compagnie des potasses de Makola (ex-Holle) et des polymétaux de Mfouati, Boko-Songho et Mindouli. L'artisanat minier s'est limité à l'exploitation des pierres précieuses, notamment de l'or à Kelle, à Kakamoeka, à Mayoko et à Souanké. Toutefois, depuis que le Code minier a été adopté en 2005, la recherche minière est relancée dans les polymétaux, la potasse et le fer.

711. Le potentiel minier congolais demeure sous exploré et sous exploité. La couverture cartographique indispensable pour définir les potentialités disponibles sur le territoire est faible et du reste obsolète. Les études géologiques réalisées datent des années 60. Elles ne couvrent actuellement qu'à peine 20% du territoire et ne peuvent fournir les informations géologiques et minières de détails, de sorte que les richesses du sous-sol sont méconnues. Les événements sociopolitiques ont détruit une partie de la documentation susceptible d'aider à bâtir une politique générale de développement du secteur sur la base d'orientations claires. C'est dire que presque tout reste à faire concernant les données de base nécessaires à la connaissance et la planification du développement du secteur.

712. La production actuelle est essentiellement artisanale et concerne avant tout les diamants et l'or. Les activités de prospection et de recherche minière connaissent un nouveau dynamisme depuis quelques années. La tête de grappe comprend 28 sociétés détentrices d'autorisations de prospection, 26 sociétés détentrices de permis de recherche. Parmi ces sociétés, neuf (9) entreprises ont des projets significatifs susceptibles de déboucher prochainement sur une exploitation industrielle (cf Tableau **). L'activité d'exploration se concentre dans quatre départements, mais est répartie sur tout le territoire et concerne de nombreuses substances :

- *Fer (SANGHA, LEKOUMOU, CUVETTE OUEST, NIARI);*
- *Polymétaux (POOL, NIARI, BOUENZA, CUVETTE OUEST);*
- *Or (NIARI, CUVETTE OUEST, SANGHA, LIKOUALA, KOUILOU);*
- *Diamant (SANGHA, NIARI, LIKOUALA) ;*
- *Phosphates, Potasse, sels de Potasse, Grés Bitumineux (KOUILOU);*
- *Chrome, Nickel (LEKOUMOU)*
- *Bauxite, Etain (NIARI) ;*
- *Plomb, Zinc, Cuivre et Terres noires (POOL);*
- *Uranium, Colombo-Tantalite (KOUILOU, NIARI);*
- *Étain (NIARI);*
- *Cassitérite (KOUILOU, LEKOUMOU)*
- *Titane (SANGHA)*

713. Au 30 juin 2011, seulement 5 permis d'exploitation ont été attribués:

- *Un permis de potasse dans la zone de Pointe Noire (Mengo), à MAG MINERALS Potasse du Congo (MPC)*
- *Deux permis d'exploitation des polymétaux, à BokoSongho et Yanga-Koubenza dans la zone de Mfouati/BokoSongho, à la société SOREMI.*

- Deux permis d'exploitation de polymétaux à Mindouli-Mpassa à la société LULU.

714. Les autres projets relativement avancés (stade d'étude de faisabilité achevée) sont :

- Le fer de Nabemba (Congo Iron)
- Le fer de Zanaga (MPD)
- Le fer de Mayoko (DMC)
- Le Fer d'Avima (CoreMining)
- Le fer de Mayoko (Congo Mining).

715. De nombreux autres projets sont à la phase de préfaisabilité dont celui des potasses par la société *Sintoukola Potash*.

LES ATOUTS : FORT POTENTIEL POUR LA CROISSANCE ET LES RECETTES PUBLIQUES

716. **Le Congo dispose de réserves minières importantes.** Plusieurs projets pourraient démarrer dans le cadre de ce plan : les gisements sont riches, les marchés sont porteurs, la conjoncture politique et le cadre macro-économique sont favorables. Les Mines ont été élevées par le Gouvernement au rang de priorité dans la politique de diversification.

717. Les projets de potasse sont les plus avancés, bien que le marché de la potasse soit difficile à pénétrer car, contrôlé par de grands groupes internationaux. De leur côté, les gisements de fer présentent des avantages comparatifs: réserves importantes, teneurs élevées, faibles coûts de production, proximité du port et existence de chemins de fer au Congo, au Gabon et au Cameroun. Enfin, l'électricité et le gaz naturel nécessaires au traitement sont disponibles.

Tableau 23. PRINCIPAUX PROJETS MINIERES

SOCIETES	MINERAIS	SITE	Reserves millions T	Invest. millions \$	Emplois Directs	Prod Année Croisière (T/an)	Démarrage Production
MPD	FER	Zanaga	4 000	6 000	4 000	45 000 000	2016
CORE MINING	FER	Avima	1 000	4 000	3 000	35 000 000	2013
CONGO IRON	FER	Nabeba/ Shanga	319	2 000	1 518	20 000 000	2014
DMC	FER	Mayoko/ Lekoumou	2 600	500	1 000	5 000 000	2013
CONGO MINING	FER	Mayoko	1 000	500	2 010	5 000 000	2013
TOTAL FER			8 919	13 000	11 528	110 000 000	
MPC	Potasse	Mengo (Kouilou)	33	1 600	1 000	600 000	2014
SINTOUKOLA POTASH	Potasse	Sintoukola (Kouilou)	804	1 200	500	600 000	2015
SOREMI	Polymétaux	Boko Songho / Yanga Koumbaza		50	300	12 000	2012
LULU	Polymétaux	Mindouli-Mpassa	60			20 000	
TOTAL NON FERREUX			897	2 850	1 800	1 232 000	

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, Données du Ministère des Mines et secteur privé

✚ Les ACTIVITES DE SOUTIEN: prometteuses, mais encore très faibles en contenu local

718. Les activités de soutien de la grappe MINES concernent un grand nombre d'opérateurs – fournisseurs et sous-traitants, mais qui sont essentiellement expatriés. La grappe n'étant pas encore mature, Il s'agit pour la seule phase de recherche: (i) des fournisseurs d'équipements : de camping, de prospection, de géophysique, de forage ; (ii) des prestataires de services en

cartographie, Système d'Information Géographique, Géochimie et Laboratoire, Traitement des données, etc.

719. Les acteurs nationaux sont très peu représentés dans la chaîne des activités de soutien. Cela est dû en partie aux exigences techniques particulières de la filière (équipements et personnel hautement spécialisés requérant des ressources financières et managériales). Toutefois, cette sous-représentation est aussi le résultat d'une absence de stratégie gouvernementale « d'intégration nationale » de la chaîne. Une telle stratégie est indispensable pour attirer et soutenir les nationaux dans la filière et d'accroître sa contribution à la création de la richesse, l'emploi et la réduction de la pauvreté dans le pays.

720. Les potentialités des activités de soutien de la grappe MINES à contribuer à la croissance et à l'emploi au Congo dépendent donc de l'efficacité des efforts du Gouvernement à mettre en œuvre une stratégie d'intégration nationale dans le domaine. Une telle stratégie aurait des retombées encore plus rapides et substantielles que dans les activités pétrolières où le « ticket d'entrée » est bien plus élevé en termes de technologie et de capitaux.

LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES ECONOMIQUES DE BASE : Une faiblesse notoire des ressources humaines

721. Il s'agit là des infrastructures physiques requises pour le développement de l'industrie des MINES, notamment les moyens de transport - aéroports, routes, ports (maritimes et fluviaux), chemin de fer, pipelines, etc.; et des réseaux de fourniture d'électricité et d'eau. En cela, le Congo a fait des efforts considérables, plus accentués lors des années récentes. Toutefois, des faiblesses importantes demeurent, dans les moyens de transports comme dans la fourniture d'énergie. Les perspectives sont encourageantes car le Gouvernement a consacré des moyens considérables au cours de ces dernières années. Ces efforts doivent se poursuivre dans le cadre de ce plan.

722. La faiblesse des ressources humaines – nationales, et des services publics et privés d'appui est encore plus préoccupante pour l'essor de la grappe. Il s'agit :

- des structures publiques chargées de l'élaboration des politiques sectorielles (Ministère des Mines) ;
- des agences de régulation et de la Gestion des participations de l'Etat (telle que la Société Nationale des Mines du Congo - SNMC), non existantes;
- des institutions de formation initiale et continue (Université Marien N'GOUABI, et Centres de formation professionnelle), chargées de fournir à l'industrie les techniciens, ingénieurs et cadres spécialisés (juristes et économistes pétroliers, ingénieurs et techniciens géologues, géophysiciens, pétroliers (forages et gestion des gisements), informaticiens et automaticiens;
- des associations professionnelles : Society of Mining Engineers, Groupement des Professionnels des Mines (GPM) qui servent de cercles de discussion, d'échanges et de collaboration;
- des cabinets d'audit et d'expertise comptable, de conseil en gestion (recrutement, formation, etc....) tels que : NEXT / SCHLUMBERGER, DELOITTE, CAC;

- L'organisation de la mise à disposition des besoins directs de cette industrie de ressources humaines congolaises de référence existantes souvent à l'extérieur du Congo seraient salvatrices pour le développement de cette grappe.

La gouvernance : un problème chronique de transparence, de capacités et d'efficacité des institutions publiques

723. Cette question fondamentale pour l'essor de la filière a déjà été évoquée dans le DSRP1. Le Gouvernement y avait déjà identifié un imbroglio de problèmes de gouvernance – aussi bien pour la puissance publique que pour les associations privées - qui entravent la valorisation accrue de la chaîne des Mines.

724. **Pour la puissance publique**, il s'agit : (i) des faiblesses administratives des institutions de tutelle - le Ministère des hydrocarbures, l'absence de société nationale des Mines à l'image de la SNPC et d'une agence de régulation à l'image de L'ARAP (Autorité de Régulation de l'AVAL Pétrolier) ; (ii) de la faiblesse de la coordination entre départements ministériels; (iii) des problèmes de transparence dans la gestion des ressources minières (information sur les réserves, l'exploitation et la commercialisation des minerais, même artisanaux, etc.), et dans le suivi et le contrôle de la production et de la commercialisation de la part des Mines de l'Etat; (iv) de l'absence d'un dispositif de gestion des effets adverses de l'activité minière sur l'environnement naturel et les conditions sanitaires.

725. **Aussi, les centres de formation** connaissent également des problèmes de capacités humaines, matérielles et de gestion stratégique, qui nécessitent un renforcement soutenu. Renforcer l'expertise nationale dans ces domaines ainsi que les associations professionnelles (Cabinets d'expertise et de conseil) est un pré requis pour que le Congo puisse faire face aux enjeux et aux défis technologiques et environnementaux liés à l'activité minière.

LES STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS PHARES

726. Dans le cadre de la stratégie sectorielle et du plan national de développement, le Gouvernement a développé un programme ambitieux pour lever les contraintes listées précédemment, qui entravent l'expansion de la filière des Mines. La mise en œuvre de ce programme permettra de valoriser la filière et d'en faire un vrai moteur pour la transformation de l'économie, tant par sa contribution directe à la croissance et l'emploi, que pour sa contribution au financement des autres programmes de développement du pays.

727. Les programmes comprennent à la fois des réformes structurantes et des investissements. Ils seront développés et déployés selon plusieurs axes stratégiques, notamment :

- **Pour les têtes de Grappe** : la stimulation de la recherche minière et la relance de la production minière;
- **Pour les « Soutiens »** : l'accompagnement des activités de soutien, d'amélioration de leur contenu national et d'optimisation des revenus pour l'Etat ;
- **Pour les « infrastructures et les autres facteurs de production »** : le développement des infrastructures, des ressources humaines et des services public d'appui et de gestion de la filière.

Axe 1 : Activités directes de la filière (tête de grappe)

❖ La relance de la recherche minière

728. Le Gouvernement a créé par décret deux nouvelles institutions qui seront des acteurs clés de la gestion du secteur et permettront de développer le potentiel géologique et minier du Congo. La première est un *Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM)*. Il a pour mission d'entreprendre des investigations afin de collecter davantage de données permettant d'approfondir la connaissance du sous-sol, et d'élaborer des cartes aux normes internationales. Le CRGM mettra en place la cartographie géologique et métallogénique du Congo en utilisant les techniques aérogéophysiques et satellitaires et contribuera à la valorisation des résultats de recherche en vue de la promotion et du développement du secteur minier. Le Gouvernement a aussi mis en place un *Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Substances Minérales Précieuses*. Sa mission est de cataloguer les richesses minérales du pays et d'organiser le processus de certification pour l'exploitation et la commercialisation de ces richesses.

❖ La relance de la production minière

729. Le secteur privé envisage des investissements considérables pour relancer l'exploitation minière. Les principaux projets privés comprennent :

- *le développement de la production de fer à Zanaga par MPD, Avima par Coree Mining, Nabemba par Congo Iron, Mayoko par DMC' ;*
- *le développement de la potasse à Mengo par MPC, à Sintoukola par Sintoukola Potash ;*
- *le développement des polymétaux à Boko Songho / Yangabanza par SOREMI et Mindouli-Mpassa pour Lulu.*

❖ La construction d'unités de transformation locale

730. Le Gouvernement encouragera et apportera son appui aux industriels pour assurer la transformation locale des minerais :

- *Des usines de première transformation : pelletisation et production de DRI grâce à la disponibilité de gaz naturel et d'électricité ;*
- *Des usines de seconde transformation : fonderies, usines d'affinage ;*
- *Des usines de troisième transformation (bonification) : usinage de pièces, moulages (au sable, permanent, à la cire perdue, au plâtre et en mousse polystyrène), Ateliers de fabriques de produits métalliques ;*

731. Le Gouvernement étudie l'option de construction d'une nouvelle zone économique spéciale dédiée à l'acier et à la métallurgie (« Cité du Métal »).

Axe 2 : Activités de soutien

732. Le Gouvernement lancera un plan d'intégration nationale dans la filière mines afin de promouvoir le contenu national dans ce secteur.

Axe 3 : Infrastructures et autres facteurs de production

❖ Les infrastructures de base

733. Il s'agit du renforcement des moyens de transport, de l'offre d'énergie et d'eau. Cette importante dimension transversale dans le développement de la filière fait l'objet d'une stratégie nationale intégrée, qui est décrite dans le détail au chapitre 11 du document. Dans la mise en œuvre de ce vaste « pilier » du plan national, le Gouvernement accordera une attention particulière aux infrastructures de transport et d'énergie qui affectent le plus la compétitivité des filières porteuses de croissance telles les Mines.

❖ *Les réformes d'appui institutionnel à la filière*

734. **L'Etat s'attèlera à faciliter et accompagner le processus de relance et d'expansion des activités de production et de soutien, et à stimuler le développement des services de base, notamment les réformes institutionnelles, le renforcement des ressources humaines, et l'amélioration des services d'infrastructures.** Dans le processus, il prendra des dispositions pour faciliter les investissements, et aussi pour encourager la participation des nationaux, notamment dans les activités d'appui et de sous-traitance.

735. **Les réformes institutionnelles.** *Un Code Minier* a déjà été adopté en 2005 et vise à réaménager la fiscalité minière et à optimiser la capitalisation de la rente minière pour le pays. Il convient de faire diligence dans sa mise en application effective. Certains textes d'application nécessaires devront être promulgués afin d'éclaircir et renforcer les conditions de contrôle et la pratique d'un suivi et contrôle des opérations qui mettent les agences de l'Etat et les autres partenaires au même niveau d'information.

736. **Le renforcement du contenu national.** Le Contenu Local est faible et reconnu comme tel, un véritable goulot d'étranglement à l'éclosion du secteur et l'accroissement de sa contribution au revenu national et à la création d'emplois. La prise de conscience doit être étendue sachant que le Contenu local est le tremplin du transfert de technologie.

737. Il s'avère donc essentiel de renforcer le partenariat avec l'Etat et les entreprises étrangères installées au Congo. Une réglementation et des accords devraient être signés afin de permettre l'implication de ces entreprises dans la construction des infrastructures de base pour la mise en œuvre des différents travaux (Energie, hydraulique, transport etc.), pour organiser des actions de renforcement de capacité permettent le transfert des connaissances et technologies, pour permettre la mise en place de sociétés de biens et services répondant aux exigences et normes de l'industrie pétrolières. L'Etat est résolu à œuvrer pour susciter, installer et soutenir l'émergence de PME/PMI, financer des microprojets et encourager les initiatives de coopératives dans plusieurs secteurs d'activités.

738. **Le renforcement de la gouvernance de la filière.** Le Gouvernement entend rationaliser ses interventions et appuis dans la filière, afin d'en maximiser l'impact. Ces efforts se déclinent selon les trois grandes « missions » distinctes, notamment les activités de planification du secteur, celles de « régulation » du secteur; et celles de « commercialisation » de la part Etat de la production.

739. **La « planification stratégique ».** Les ministères sectoriels concernés ont élaboré des documents de planification stratégiques du secteur, et certains sont encore en chantier. Le Gouvernement entend consolider ses travaux en une « Lettre de Politique Sectorielle (LPS) » et un « Plan Stratégique de développement des Mines ». Cela lui permettra de bien clarifier ses

orientations, objectifs, programmes majeurs et stratégies de financement, y compris à travers le budget de l'Etat.

740. **La régulation du secteur.** Elle consistera à fixer des règles claires de la compétition ainsi que les modalités de fonctionnement du secteur. Les projets en cours d'élaboration et application de textes de Code minier, et de renforcement de la concurrence, constituent des éléments importants de cette mission.

741. **La commercialisation.** Il s'agit des activités de mise au marché de la part-Etat du pétrole et des Mines et de leurs dérivés et de la participation nationale aux activités opérationnelles. Pour cela, le programme du Gouvernement vise à créer la Société Nationale des Mines du Congo (SNMC), qui sera la structure de commercialisation de la part nationale.

❖ **Le renforcement des capacités, la formation qualifiante à grande échelle**

742. C'est sans doute le vecteur le plus critique par lequel le Gouvernement congolais peut non seulement accompagner le secteur privé dans la relance de la filière des mines, mais aussi assurer une forte participation à moyen terme des congolais, ce qui en maximiserait les effets d'emplois, de revenus et de réduction de la pauvreté. Pour cela, il faut combler les nombreuses insuffisances en main d'œuvre qualifiée identifiées tout au long des états des lieux sectoriels. A cet effet, l'Etat congolais est déterminé à développer un vaste programme national de formation, dans des écoles de renommée internationale, de cadres et techniciens spécialisés dans les divers domaines d'activités nationales, en particulier, les Mines, le Pétrole et le Gaz, ainsi que les autres secteurs susceptibles de développer des grappes favorables à la croissance, tels que les métiers du bois et du tourisme.

743. Dans les mêmes perspectives, l'Etat congolais entend inclure les opérateurs dans cet effort, par des incitations au recrutement de stagiaires, des formations qualifiantes "à la tâche" ("on the job training"), ou l'octroi de bourses d'excellence pour des études dans des établissements désignés. C'est une action prioritaire qui sans nul doute, enrichira le contenu local et accélérera partout dans le pays, le processus global de modernisation et d'industrialisation.

❖ **La protection du patrimoine et de l'environnement**

744. En même temps qu'il consent un effort structuré de dialogue avec les opérateurs privés de la filière, l'Etat entend aussi exercer son pouvoir régalien de rationalisation des choix, afin de réconcilier les intérêts des opérateurs et du pays pour la croissance des richesses d'une part, et de l'autre ceux de protection de l'environnement et du patrimoine de richesses naturelles du Congo. En particulier, des études devront être faites afin d'apprécier les impacts environnementaux des projets d'exploitation minière.

LES EFFETS ESCOMPTEES SUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET LES REVENUS DE L'ETAT

L'investissement

745. Les projets phares seront les projets de fer de Zanaga et d'Avima. Les investissements prévus sont d'au moins 9,756 milliards de dollars US dont 4 milliards pour le seul projet de Zanaga.

✚ La production et la croissance

Suite aux investissements importants déjà annoncés, la production des Mines s'étalera sur toute la durée du plan, montant en puissance pour atteindre son rythme de croisière de l'ordre de 112 millions de tonnes en 2016 contre 45 millions tonnes en 2013. Cela représente une croissance moyenne annuelle de 38,4% sur la période. Les simulations macroéconomiques (voir chapitre 15) indiquent qu'une telle croissance de la production minière et ses effets en amont et en aval augmenteraient la croissance du PIB d'environ 5points.

✚ L'Emploi

746. Selon les estimations, les développements directs dans les secteurs de soutien contribueront à créer environ **25 000 emplois**. Environ deux tiers proviendront des activités directes du secteur et le reste des activités de soutien. C'est dire que le secteur minier a le potentiel pour devenir un grand pourvoyeur en emplois dans le secteur moderne après l'Etat et le secteur forestier.

✚ Les revenus de l'Etat

747. Les revenus annuels moyens tirés du secteur des Minerais s'élèveraient à 6,25 milliards de dollars. Environ 55% reviendraient à l'Etat congolais sous diverses formes (partage de production et fiscalité), soit 1 719 milliards de francs CFA.

Tableau 24. CONGO, PRODUCTION ANNUELLE DE MINERAIS PAR OPERATEUR

SOCIETES	MINERAIS	SITE	Reserves millions T	Invest. millions \$	Emplois Directs	Prod Année Croisière (T/an)	Démarrage Production
MPD	FER	Zanaga	4 000	6 000	4 000	45 000 000	2016
CORE MINING	FER	Avima	1 000	4 000	3 000	35 000 000	2013
CONGO IRON	FER	Nabeba/ Shanga	319	2 000	1 518	20 000 000	2014
DMC	FER	Mayoko/ Lekoumou	2 600	500	1 000	5 000 000	2013
CONGO MINING	FER	Mayoko	1 000	500	2 010	5 000 000	2013
TOTAL FER			8 919	13 000	11 528	110 000 000	
MPC	Potasse	Mengo (Kouilou)	33	1 600	1 000	600 000	2014
SINTOUKOLA POTASH	Potasse	Sintoukola (Kouilou)	804	1 200	500	600 000	2015
SOREMI	Polymétaux	Boko Songho / Yanga Koumbaza		50	300	12 000	2012
LULU	Polymétaux	Mindouli-Mpassa	60			20 000	
TOTAL NON FERREUX			897	2 850	1 800	1 232 000	

Source : STP/DSCERP - Données du Ministère des Mines et du secteur privé

Tableau 25. INVESTISSEMENTS, EMPLOIS ET REVENUS

SOCIETES	MINERAIS	SITE	Prod Année Croisière (T/an)	Démarrage Production	Prix en \$/T	Revenus annuels (Millions \$/an)	Part ETAT Milliards CFA/an
MPD	FER	Zanaga	45 000 000	2016	50	2 250	619
CORE MINING	FER	Avima	35 000 000	2013	50	1 750	481
CONGO IRON	FER	Nabeba/ Shanga	20 000 000	2014	50	1 000	275
DMC	FER	Mayoko/ Lekoumou	5 000 000	2013	50	250	69
CONGO MINING	FER	Mayoko	5 000 000	2013	50	250	69
TOTAL FER			110 000 000			5 500	1 513
MPC	Potasse	Mengo (Kouilou)	600 000	2014	500	300,0	82,5
SINTOUKOLA POTASH	Potasse	Sintoukola (Kouilou)	600 000	2015	500	300,0	82,5
SOREMI	Polymétaux	Boko Songho / Yanga Koumbaza	12 000	2012	50	0,6	0,2
LULU	Polymétaux	Mindouli-Mpassa	20 000		50	1,0	0,3
TOTAL NON FERREUX			1 232 000			602	165
TOTAL GENERAL						6 102	1 678

Source : STP/DSCERP - Données des Ministères des Mines et du secteur privé

Figure 14. GRAPPE MINES, STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS CLES

		Stratégies	Programmes/ projets Clés
A. Activités directes	1. Recherche	1. Centre de Recherche Géologique et Minière	• Application du décret de création
	2. Exploration	2. Promotion	
	3. Exploitation	3. Facilitation & Accélération	
	4. Traitement	4. Transformation Locale	• Centrales Thermiques & Gaz Naturel
	5. Affinage / Fonderie	5. Fiscalité	• Zone Economique Spéciale
	6. Bonification	6. Marché Régional	• Marché Régional CEMAC des produits métalliques
	7. Exportation	7. Logistique	• Mise à niveau des chemins de fer et des ports
B. Activités de soutien	Activités en amont Activités en Aval	Stratégie d'intégration Nationale en vue de développer le Contenu Local	• Application des Lois & textes sur le Contenu Local
C. Infrastructures et autres facteurs de production	Ressources foncières	Politique d'intégration des communautés aux projets miniers	RES : ouverture de pistes, Ecoles, Dispensaires, Marchés et autres projets communautaires
	Infrastructures	Transport, Eau & Energie, Télécommunications	Projets en cours
	Capital humain et marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités dans l'Administration Publique • Développement de compétences pour le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de renforcement de capacité des Ministères et sociétés d'Etat • Programme National de formation MLT pour les spécialités liées aux Mines • Centre de formation de techniciens du secteur minier
	Appui au Secteur privé et financement	Rationalisation du dispositif d'appui au secteur privé Modernisation du cadre juridique Dialogue public-privé Compétitivité et développement des opportunités pour les PME Actionnariat populaire	1. Organisation et du fonctionnement de la Chambre de Commerce par le secteur privé 2. Mise en place d'une Agence forte de Promotion des Investissements et des Exportations 3. Promotion de l'entrepreneuriat national 4. Commission de Réforme Juridique 5. Loi d'orientation sur l'Emergence 6. Promotion de l'arbitrage interne et l'arbitrage international 7. Mise en place de tribunaux de commerce 8. Création du Conseil Présidentiel de l'Investissement 9. Renforcement de la visibilité des Organisations Professionnelles 10. Programme de mise à niveau (secteur bois, Mines & pétrole) 11. Bourse de sous-traitance 12. Mise en place du Fonds National de Formation Professionnelle 13. Actionnariat Populaire

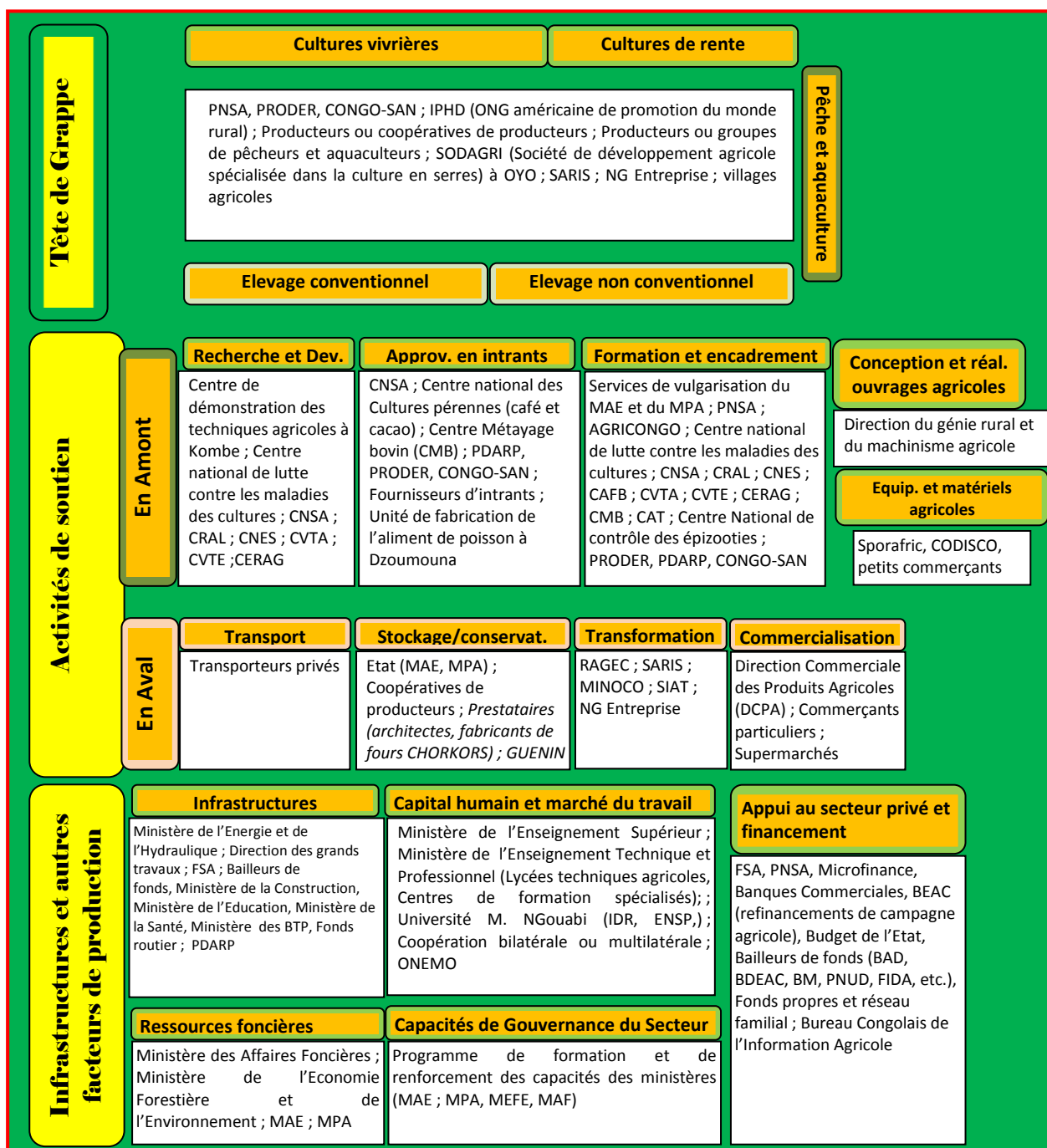
Source : STP/DSCERP

8.1.2 LA GRAPPE « AGRICULTURE ET AGRO-INDUSTRIE »

LES ACTEURS ET LES PRINCIPALES ACTIVITES

748. La tête de grappe comprend cinq domaines d'activités : (i) les cultures vivrières, (ii) les cultures de rente, (iii) l'élevage conventionnel, (iv) l'élevage non conventionnel) et (v) la pêche et l'aquaculture. La figure 14 résume les principaux acteurs qui opèrent dans chacun des sous-secteurs d'activité.

Figure 15. APERÇU DE LA GRAPPE « AGRICULTURE, ELEVAGE, PECHE ET AQUACULTURE »



Source : STP/DSCERP - Données du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, et du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

Tableau 26. EVOLUTION DES PRODUITS AGRICOLES DE 2001 A 2010 (MILLIERS DE TONNES)

Produits	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Céréales										
Maïs	8,9	9,7	9,0	9,2	9,3	9,4	9,5	10,3	10,7	10,9
Riz (paddy)	1,1	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,3	1,5	1,8
Autres cultures vivrières										
Banane plantain	73,3	66,0	70,1	74,2	74,7	75,0	76,9	79,5	81,4	82,8
Igname, Patate	10,4	10,4	11,0	11,4	11,8	12,1	12,5	12,9	13,5	13,8
Pomme de terre	4,3	3,6	3,8	4,3	4,3	4,3	4,5	4,7	5,1	5,5
Haricot	3,6	3,2	3,4	3,5	3,5	3,5	3,6	3,7	4,1	4,3
Arachide	20,5	21,1	22,0	22,3	22,9	23,4	23,9	24,6	24,9	30,1
Tubercule de manioc	739,2	786,5	878,0	932,2	1 007,4	1 071,7	1 140,1	1 196,3	1 231,0	1 243,3
Cultures industrielles										
Cacao	1,0	1,2	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7
Café	0,9	1,0	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Fruits (Production moderne)										
Ananas	2,3	2,2	2,5	3,0	3,3	3,5	3,8	4,0	4,1	4,3
Mangue	24,0	26,4	30,0	30,0	32,4	34,4	36,3	37,4	37,9	38,3
Avocat	6,0	6,1	6,3	6,6	6,8	7,0	7,2	7,5	7,8	7,9

Source : STP/DSCERP Estimations DGE

Tableau 27. EVOLUTION DES PRODUCTIONS ANIMALES DE 2004 A 2009 (NOMBRE DE TETES)

Produits	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Bovin	10 172	10 477	10 791	11 115	11 448	11 791
Ovin	34 453	35 487	36 552	37 649	38 778	39 941
Caprin	37 032	38 884	40 828	42 869	45 012	47 263
Porcin	65 541	69 015	72 673	76 525	80 581	84 852
Volaille	350 632	389 201	432 013	479 534	532 283	590 834
Autres	6 637	6 770	6 905	7 043	7 184	7 328

Source : STP/DSCERP - Données nationales, estimations DGE

Tableau 28. EVOLUTION DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES DE 1996 A 2007

ANNEE	Production (Tonnes)				Contribution%		
	Pêche maritime	Pêche Continentale	Aquaculture	Total	Pêche maritime	Pêche Continentale	Aquaculture
1996	19 600	25 873	106	45 579	43	56,76	0,23
1997	19 095	18 987	99	38 181	50,01	49,73	0,26
1998	23 968	25 455	140	49 563	48,36	51,36	0,28
1999	20 520	25 268	190	45 978	44,63	54,96	0,41
2000	23 520	25 438	66	49 024	47,98	51,89	0,13
2001	22 729	26 101	64	48 894	46,49	53,38	0,13
2002	22 433	29 494	68	51 995	43,14	56,72	0,13
2003	23 477	31 182	69	54 728	42,9	56,98	0,13
2004	23 896	30 338	72	54 306	44	55,86	0,13
2005	25 868	32 500	80	58 448	44,26	55,6	0,14
2006	28 485	31 000	21	59 506	47,87	52,09	0,03
2007	29 821	30 120	25	59 966	49,73	50,23	0,04
TOTAL	283 412	331 756	1000	616 168	-	-	-
Moyenne	23 618	27 646	83	-	45,99	53,84	0,16

Source : STP/DSCERP - Données FAO, Service de l'information et des statistiques sur les pêches et l'aquaculture. 2009. "Captures 1950-2007" et "Production de l'aquaculture 1950-2007".

LES ATOUTS : GRANDES SURFACES ARABLES, BONNE PLUVIOMETRIE ET HYDROGRAPHIE

749. **Le Congo dispose de plus de dix millions d'hectares de terres cultivables dont plus de 90,0% restent disponibles.** Cela représente 2,45 ha de terres cultivables par habitant. Par comparaison et comme l'indique le **Tableau 5**, la « disponibilité relative » de terres arables est plus faible au Cameroun 0,47 ha par habitant, au Rwanda 0,20 ha par habitant et au Burundi 0,2 ha par habitant. Cela traduit d'un côté la grande disponibilité de terres cultivables, mais aussi la faible population disponible pour la mettre en valeur; ce qui suggère de prime à bord des stratégies d'encouragement des larges plantations de type industriel.

750. **En outre, situé à cheval sur l'équateur, le Congo bénéficie d'une position géographique favorable à une production agricole en continue tout au long de l'année. Deux bassins principaux** (bassin du fleuve Congo et du Kouilou-Niari) ayant chacun un grand nombre d'affluents irriguent le territoire, offrant ainsi un fort potentiel de production halieutique.

751. **En dépit de ces conditions, le secteur agricole congolais reste peu performant et confronté à de nombreuses contraintes.** En effet, le secteur agricole congolais fait encore face à de nombreuses contraintes qui handicapent sa productivité, alors que le marché national comme international offre des perspectives très encourageantes. Ces contreperformances résultent de la conjonction de plusieurs facteurs. Il s'agit notamment de : (i) la forte dominance des exploitations traditionnelles de petite taille, (ii) l'exode rural et (iii) du vieillissement des actifs agricoles.

Les cultures vivrières et fruitières

752. L'écologie du Congo est favorable à la production d'une grande diversité de cultures vivrières. Cependant, les pratiques culturales peu améliorées, la faible mécanisation et le manque d'intrants concourent au maintien d'une productivité très faible. Il en résulte une forte dépendance du pays vis-à-vis des importations de produits alimentaires.

Les cultures de rente

753. Les cultures de cacao, de café et du palmier à huile, jadis prospères, ont été quasiment abandonnées. Cette situation fait suite au manque de structures de commercialisation et de distribution, à la déficience des conditions de transport, et au manque de mécanisme permettant aux producteurs de bien profiter des prix internationaux. Ainsi, depuis 2002, la production du cacao et du café est restée en deçà de la barre des mille tonnes. A ces difficultés s'ajoutent la faiblesse de la taille du pays, et la forte concentration de plus de deux tiers de la population en zones urbaines.

754. **De ce fait, la relance de ces filières nécessitera la promotion de grandes exploitations de type/taille industriel, qui offriront un volume de production adéquate et suffisamment stable pour nourrir l'industrie de transformation et l'exportation de produits à haute valeur ajoutée.** C'est dans cette optique que le Gouvernement congolais a encouragé l'entrée dans le secteur des sociétés multinationales en provenance de pays émergents afin d'injecter les techniques d'une agriculture industrielle au Congo. A cet effet, le Gouvernement a contracté avec la société Malaisienne ATAMA Plantations, en vue de la production du palmier à huile à grande échelle. Une surface de **170 000**

hectares a été octroyée à cette société dont la production servira à la fabrication de biocarburants. De même, le Gouvernement a accordé en concession des terrains aux Brésiliens ainsi qu'aux Sud-africains respectivement pour la production de manioc, du maïs en vue de leur transformation et exportation.

L'élevage conventionnel

755. L'élevage conventionnel fait référence aux bovins, ovins, caprins, porcins et la volaille. Il est couramment pratiqué en milieu rural. La production nationale congolaise est estimée à 12 000 têtes de bovins, 40 000 têtes d'Ovins, 47 000 de caprins, 85 000 têtes de porcins et 600 000 têtes pour la volaille. Cette production est insuffisante pour couvrir les besoins nationaux. Afin de combler ce déficit, le Gouvernement a favorisé l'installation d'une société Sud-Africaine en lui autorisant l'exploitation d'une superficie de 80 000 hectares. Outre l'élevage bovin, cette société développera des cultures vivrières et fruitières.

L'élevage non conventionnel.

756. La pintade, l'aulacode et le sanglier font de plus en plus l'objet de domestication au Congo et sont en forte demande. La modernisation des techniques de production pourrait permettre de satisfaire une part croissante de la demande en viande.

La pêche et aquaculture

757. La filière pêche et aquaculture accuse également une faiblesse de sa production qui reste en deçà de la demande ; bien que Les bassins du fleuve Congo et du Kouilou-Niari offrent de bonnes perspectives de développement de la pêche et de l'aquaculture.

Figure 16. RECAPITULATIF DES ATOUTS, POTENTIALITES ET COMPETITIVITES DU SECTEUR AGRICOLE

FORCES	FAIBLESSES
<p><u>Atout commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une pluviométrie annuelle comprise entre 1200 et 2000 mm, associée à une abondante hydrographie. <p><u>Atouts du sous-secteur Agriculture- Elevage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Plus de 10 millions d’hectares de terres cultivables, dont plus de 90% restent disponibles (chiffre de 2006) ; • Une situation géographique à cheval sur l’équateur, favorable pour une production en continu, tout au long de l’année ; • Un patrimoine dans le domaine de l’arboriculture fruitière qui ne demande qu’à être exploité : 21 espèces de manguiers, 6 de mandariniers et 4 d’orangers ; • Grand potentiel de développement du petit bétail dans les milieux ruraux ; • Importantes réserves fauniques pouvant faire l’objet d’un élevage domestique. <p><i>Conclusion : Tous ces atouts constituent autant de possibilités de développement et de diversification des produits agro-industriels.</i></p> <p><u>Atouts du sous-secteur Pêche-Aquaculture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux bassins principaux ayant chacun un grand nombre d’affluents : le bassin du fleuve Congo, du Kouilou –Niari, des lacs et des lagunes ; • Côte de 170 km sur l’océan atlantique ; • Potentiel de capture de la pêche maritime : plus de 80 000 tonnes par an ; • Potentiel de capture de la pêche continentale : de l’ordre de 100 000 tonnes par an ; • Potentiel important des bassins du Congo, du Kouilou –Niari et de la Basse Alima pour le développement de l’aquaculture ; • Des espèces rares et prisées qui peuvent faire l’objet d’un élevage d’exportation : les crustacés tels que les Missalas, certaines espèces de poissons comme le Malangwa, le Djombo, le Ngolo, etc. • Existence de coopératives de pêcheurs et aquaculteurs, inscrites dans les registres du Ministère de l’Intérieur ; • Règlementation de la pêche et de l’aquaculture maritimes et continentales au Congo (loi organisant la pêche et l’aquaculture maritimes, loi organisant la pêche et de l’aquaculture continentales, note de service réglementant la taille des mailles, note de service instituant les visites techniques des navires de pêche avant leur mise en exploitation ; arrêté sur le positionnement des navires de pêche. 	<p><u>Faiblesses communes aux sous-secteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La matérialisation de l’affectation des terres reste confrontée à de nombreuses contraintes ; • Faiblesse des capacités de production et des politiques commerciales ; • Rendements bas ; • Faiblesse des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation ; • Faible disponibilité et accessibilité aux intrants de qualité ; • Faibles capacités techniques du personnel d’encadrement et effectif très insuffisant ; • Insuffisance de l’appui aux producteurs ; • L’enclavement des zones de production ; • Lourdeur dans les procédures de passation des marchés publics et de déblocage des fonds ; • Faible budgétisation du secteur ; • Insuffisance notoire des systèmes d’information (les statistiques) ; • Détérioration du pouvoir d’achat des producteurs et faible capacité d’investissement ; • Absence de structures bancaires spécialisées dans les crédits au secteur agricole ; • L’exode rural et le vieillissement des actifs agricoles. <p><i>Conséquences : Agro-industrie très peu développée ; des filières non compétitives ; forte dépendance des importations vis-à-vis des produits alimentaires</i></p> <p><u>Faiblesses spécifiques au sous-secteur agriculture et élevage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2% seulement des terres cultivables dont 81% du système traditionnel très peu productif et 19% du système périurbain et les plantations publiques ; • la « petite échelle (0,5 à 1,5 ha) » et des technologies rudimentaires de production ; • les problèmes fonciers qui rendent difficiles l’accès aux terres ; • l’abandon des cultures de rente après le désengagement de l’Etat de la production et de la commercialisation ; • l’essor de la filière « élevage » est fortement tributaire du développement de l’agriculture qui est censée lui fournir l’aliment de bétail ; <p><u>Faiblesses spécifiques au sous-secteur « Pêche et aquaculture »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance insuffisante des ressources halieutiques disponibles ; • Absence de contrôle de leur exploitation surtout dans les eaux continentales ; • Environnement direct de la production non protégé (la pollution des eaux, l’ensablement des eaux, les difficultés de circulation des embarcations dues aux troncs d’arbres qui jonchent ces eaux) ; • Infrastructures peu développées (les débarcadères, les routes de desserte, l’éloignement des marchés, les difficultés de transport et de conservation...);

LES STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS PHARES

758. Dans le cadre de la stratégie sectorielle et de la stratégie nationale pour la croissance l'emploi et la réduction de la pauvreté, le Gouvernement a élaboré un programme ambitieux en vue de favoriser l'expansion du secteur agricole. Le programme vise à accélérer la transformation approfondie du secteur pour en faire l'un des moteurs de la diversification et de l'industrialisation de du pays. Ainsi, le secteur agricole pourrait fortement contribuer à la croissance et au développement de l'emploi, grâce aux effets directs et induits sur d'autres secteurs d'activités, notamment l'industrie chimique en amont (les engrais et intrants agricoles) et l'industrie agroalimentaire en aval, ainsi que les activités de distribution.

759. Les programmes comprennent à la fois des réformes structurantes et des investissements. Ils seront déployés selon plusieurs axes stratégiques, notamment :

- **Pour les têtes de Grappe** : (i) la modernisation de la petite agriculture, et (ii) le développement de l'agriculture industrielle;
- **Pour les « Soutiens »** : l'accompagnement des activités de soutien, d'amélioration de leur contenu national et d'optimisation des revenus pour l'Etat ;
- **Pour les « les infrastructures et les autres facteurs de production »** : le développement des infrastructures, le renforcement de la gestion des ressources foncières, le développement du capital humain, ainsi que le renforcement de la gouvernance dans le secteur et l'accroissement des capacités de pilotage des services publics d'appui et de gestion du secteur.

Axe 1 : Activités directes du secteur (tête de grappe)

Modernisation de la petite agriculture

760. L'axe « Modernisation de la petite agriculture » est organisé en deux grands programmes d'activités : (i) les appuis directs à la production et (ii) les activités de soutien qui interviennent soit en amont de la production, soit en aval, ou alors de manière permanente.

761. **Les appuis directs à la production** font référence notamment aux interventions ayant un impact direct et immédiat sur la production. Les mesures retenues sont (i) **l'approche de relance par filière** dont le point de départ est la formulation des stratégies spécifiques ; et (ii) **l'amélioration en qualité et en quantité** des appuis apportés en termes d'encadrement technique des producteurs, d'approvisionnement en intrants, de lutte contre les grands fléaux, et d'amélioration des techniques de production. Pour améliorer les techniques de production, le Gouvernement entend favoriser la mécanisation par des appuis ciblés, afin d'améliorer les rendements, réduire la pénibilité du travail, de sorte que le travail de la terre devienne aussi attrayant que lucratif pour les producteurs.

762. **Les activités de soutien** sont des activités d'accompagnement qui permettent d'optimiser les résultats opérationnels. Les actions prévues à ce niveau, dans le cadre du PND, peuvent être regroupées en deux grands blocs, en amont et en aval. **En amont**, les interventions ciblent le renforcement de la recherche et développement, l'amélioration de l'approvisionnement en intrants, équipements et matériels agricoles, le développement des activités de génie rural, ainsi que le

renforcement des structures de formation et d'encadrement des producteurs. *En aval*, la stratégie vise à promouvoir le développement du transport, renforcer les capacités de stockage et de conservation. Il vise également la facilitation des circuits de commercialisation en vue de *faire bénéficier les producteurs* des évolutions favorables des prix.

Encadré 8. PROGRAMME DE RELANCE DE LA FILIERE POMME DE TERRE AU CAMEROUN (PRFPT)

Le Programme d'Appui à la Relance de la Filière Pomme de terre (PRFPT) dont le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est le Maître d'ouvrage, a pour objectif de contribuer à l'accroissement des productions agricole et alimentaire nationales, à l'amélioration durable des revenus et des conditions de vie des populations rurales. Son objectif spécifique est d'améliorer les rendements qui n'excèdent pas 15 tonnes à l'hectare et à terme, d'appuyer et de professionnaliser 20 groupes de semenciers et 2500 groupes de producteurs de pomme de terre de consommation. Le coût du programme est de 6,2 milliards de FCFA financé sur ressources PPTTE.

La stratégie de mise en œuvre consiste essentiellement à : (i) appuyer la production de semences certifiées ; (ii) appuyer la production de pomme de terre de consommation ; (iii) former les groupes de producteurs ; (iv) promouvoir la mécanisation par le biais des appuis en équipements de préparation du sol ; (v) promouvoir la culture de contre-saison par la mise en place de systèmes d'irrigation dans les exploitations ; (vi) améliorer la commercialisation à travers la mise en place des entrepôts et d'un système d'information sur les marchés.

Les principes d'intervention retenus sont : (i) l'entrée du programme dans chacune de ses 12 « zones de production » par un canal unique constitué d'une structure faîtière de producteurs de pomme de terre. Cette structure qui a entre autres la responsabilité de la gestion et de la pérennisation des acquis, doit rester ouverte à tous les groupes de producteurs de pomme de terre ; (ii) la participation des groupes bénéficiaires ; (iii) la contractualisation de la plupart des activités du programme qui sont mises en œuvre avec le concours de divers partenaires notamment les groupes bénéficiaires, les prestataires, les réseaux de producteurs, les établissements de micro finance, etc. Ces partenariats sont formalisés par des conventions ou des contrats ; (iv) les appuis sont apportés exclusivement en nature ; (v) la valeur de ces appuis est considérée comme un fonds tournant à capitaliser par le groupe pour financer les cycles successifs de production.

Les fonds sont directement virés du Trésor Public vers les comptes à gestion conjointe Programme/Structure faîtière ouverts dans les Etablissements de micro finance installés dans les bassins de production. Ceci permet de fournir en temps opportun les intrants aux producteurs (en fonction du calendrier agricole). Les interventions du Programme ont effectivement démarré au cours de la 1^{ère} campagne agricole 2011. Des appuis en nature d'une valeur totale d'environ 550 millions de F CFA ont été mis à la disposition de 238 groupes de bénéficiaires pour le développement de 86 ha de champs semenciers et de 102 ha de champs de production de pomme de terre de consommation. Les intrants suivants ont été acquis et distribués : (i) 172 tonnes de semences de base certifiées, 204 tonnes de semences certifiées de production ; (ii) environ 440 tonnes d'engrais de fond, 94 tonnes d'engrais de couvertures, 3,5 tonnes de pesticides ; (iii) 376 pulvérisateurs, 25 motopompes, 19 charrues et 2 tracteurs.

Le rendement moyen obtenu est de 20 tonnes à l'hectare. C'est au moins 1720 tonnes de semences de pommes de terre certifiées et 2040 tonnes de pommes de terre de consommation qui ont été produites pour un revenu global attendu de 1 268 millions de FCFA dont 860 millions de FCFA pour les semences vendues à 500 000 FCFA la tonne, et 408 millions de FCFA pour la pomme de terre de consommation vendues à un prix moyen de 200 000 FCFA la tonne.

Source : STP/DSCERP

763. Les acteurs clés dans ce programme de renforcement de l'agriculture de petite exploitation comprennent les services publics (les administrations et leur personnel, les projets sous tutelle, les structures de recherche), les partenaires dans le cadre de la coopération *technique bi et multilatérale*, les producteurs eux-mêmes, les organismes d'appui de la société civile, et les prestataires de service, notamment les fournisseurs d'intrants.

❖ **Développement de l'agriculture industrielle**

764. Avec la paix consolidée, le potentiel agricole et halieutique attire de gros investisseurs privés étrangers. Aussi, le Gouvernement entend-il exploiter ce potentiel pour favoriser le développement de complexes agro-industriels et créer les conditions d'une expansion rapide du secteur agricole.

765. Pour ce faire, des partenariats sont engagés avec des sociétés multinationales. Il s'agit notamment de (i) **la société sud-africaine « Congo Agriculture » pour** l'implantation d'un complexe agro-industriel de cultures vivrières et fruitières ainsi que l'élevage de bovins, (ii) **la société brésilienne BR AFRICA pour la production et la transformation du manioc dans le département du Pool**, (iii) **la société Malaisienne ATAMA PLANTATIONS pour le développement du palmier à huile**. Ces activités seront soutenues par la capitalisation des expériences issues du Centre de Démonstration des Techniques Agricoles créé grâce à la coopération du Congo avec la Chine. Par ailleurs, des efforts internes sont déployés pour consolider l'attractivité du secteur.

❖ **Appui au développement du secteur agricole**

766. **Le renforcement de la gestion des ressources foncières par l'adoption d'une réglementation spécifique.** L'un des facteurs clés du développement du secteur agricole est la ressource foncière. C'est pourquoi le Gouvernement entend intensifier ses efforts pour en améliorer la gestion. Les actions qui seront entreprises visent notamment : (i) l'adoption d'un code foncier agricole, afin d'en assurer une gestion optimale, favorable aux investissements importants dans ce secteur, tout en préservant les propriétés et le bien-être des populations locales, et (ii) la confection d'une cartographie des sols pour une meilleure orientation du développement des filières selon les dotations naturelles régionales.

767. **L'amélioration de l'accessibilité aux zones de production et des conditions de vie en zones rurales.** Pour ralentir l'exode rural qui handicape le développement du secteur agricole, le Gouvernement Congolais entend améliorer les conditions de vie en milieu rural en entreprenant un vaste chantier visant à doter celles-ci d'infrastructures socio-économiques de base (construction d'écoles et de centres de santé, adduction d'eau potable, électrification, assainissement). En outre, le Gouvernement entend renforcer les activités liées à l'accessibilité aux zones de production à travers la construction/la réhabilitation des routes et pistes rurales. A cet égard, le Gouvernement compte faire le bilan de l'expérience de « villages agricoles » afin d'en apprécier les acquis et mettre en place un programme pour l'étendre à d'autres régions du pays

768. **L'amélioration de l'offre de travail et le renforcement du marché du travail agricole.** Le développement du secteur agricole s'accompagnera d'une demande excédentaire de travail et l'apparition de métiers spécifiques, particulièrement avec l'agro-industrie. Pour permettre de répondre à cette demande, le Gouvernement entreprendra des actions visant à offrir des formations aux métiers de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture. A cet effet, des centres de

formation professionnelle seront construits, ainsi que l'ouverture de filières spécialisées au niveau de l'enseignement. Par ailleurs, dans le cadre du développement du marché de l'emploi, un accent particulier sera mis sur les métiers du secteur agricole.

769. Le renforcement de la gouvernance du secteur et l'appui au secteur privé. Le Gouvernement entend renforcer de manière significative la gouvernance du secteur en vue de soutenir les efforts du secteur privé et aussi d'améliorer la rentabilité des investissements. Pour ce faire, les efforts seront orientés dans deux principaux axes, à savoir : (i) le renforcement des capacités de Gouvernance de l'administration sectorielle (les ministères et autres agences de l'administration), et (ii) l'amélioration de la gouvernance générale dans les filières du secteur.

770. La « planification stratégique ». Les ministères sectoriels concernés ont élaboré des documents de planification stratégique du secteur. Le Gouvernement entend consolider ces travaux en une « Lettre de Politique Sectorielle (LPS) » et un « Plan Stratégique de développement du secteur agricole ». Cela lui permettra de bien clarifier ses orientations, objectifs, programmes majeurs et stratégies de financement, y compris à travers le budget de l'Etat. Qui plus est, les ministères sont aussi entrés dans la logique des Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) et des Budgets de programme dans le cadre de la mise en place du CDMT. Ces innovations seront renforcées avec l'affinement des stratégies sectorielles, afin d'améliorer la planification stratégique du secteur.

771. La fixation de normes de qualité et de normes environnementales. Si le développement du secteur agricole s'avère d'une importance capitale pour la réalisation des objectifs de croissance, d'emplois et de réduction de la pauvreté, il en va de même de la protection de l'environnement. A cet égard, le Gouvernement adoptera un cadre réglementaire pour fixer des normes de qualité et des normes environnementales. Afin de s'assurer du respect de dispositions adoptées, le secteur se dotera des moyens humains et matériels adéquats. L'objectif est de réconcilier les intérêts des opérateurs et ceux du pays, pour favoriser le développement soutenu du secteur, tout en préservant le patrimoine environnemental. En particulier, des études devront être faites afin d'apprécier les impacts environnementaux des projets.

LES EFFETS ESCOMPTEES SUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET LES REVENUS DE L'ETAT

La production et la croissance

772. Avec les réformes engagées et la mise en œuvre des actions contenues dans le DSCERP, ainsi que le développement des activités entreprises par les multinationales déjà présentes, la production du secteur agricole devrait enregistrer une expansion rapide au cours des années à venir. Les projections économiques indiquent que sur la base des investissements attendus dans le secteur et la mise en œuvre des programmes, la production agricole connaîtrait une croissance moyenne de 11% sur la période 2012-2016. Notons que les performances du secteur sont déjà bien orientées avec un taux moyen de croissance de 7,3% entre 2008 et 2011.

L'Emploi

773. Bien que le secteur agricole se caractérise par des niveaux de revenus faibles, il reste le plus gros pourvoyeur d'emplois en zone rurale. En effet, le faible niveau de mécanisation qui le caractérise en fait un secteur à forte intensité de main d'œuvre. Les emplois agricoles représentent

35,6% en 2011 des emplois au Congo selon ECOM2. Dans la perspective des évolutions attendues, le secteur continuerait à contribuer fortement à la résorption au chômage au cours des années à venir.

Encadré 9. CONGO, LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

Le Gouvernement manifeste depuis une décennie son engagement à développer l'agriculture. Pour ce faire, il a mis en place plusieurs projets de développement agricole et signé des accords avec des sociétés étrangères capables de l'accompagner dans ce processus.

1. Programmes et Projets de développement agricole

Plusieurs programmes et projets ont été créés et mis en œuvre dont les plus importants sont : (i) *le Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA)* ; (ii) *le Projet de Développement et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP)*, (iii) *le Projet de Développement Rural (PRODER)*, (iv) *le Projet Création des Nouveaux Villages Agricoles*.

Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA). L'objectif global du PNSA est d'exploiter le potentiel naturel du pays en vue de pallier l'état d'insécurité alimentaire et de pauvreté. Ses objectifs spécifiques sont : (i) l'accroissement de la production agro-pastorale et halieutique nationale par l'utilisation d'innovations technologiques et d'intrants de qualité ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs ; (iii) l'amélioration de la commercialisation, de la transformation, du stockage et de la conservation des produits ; (iv) la mise en place et le renforcement du dispositif de suivi, d'alerte et de réaction rapide ; (v) l'amélioration des revenus et du niveau de vie des producteurs ruraux, notamment les femmes et les jeunes ; (vi) la diversification des sources de revenu des ruraux ; (vii) la garantie de la disponibilité des denrées alimentaires ; et (viii) la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. Le coût global du projet est de 42,2 milliards de FCFA financé par l'Etat congolais ;

Le Projet de Développement et de Réhabilitation des Pistes Rurales (PDARP). L'objectif principal de ce projet est l'amélioration de la production agricole au Congo. Il est cofinancé à part égale par la Banque Mondiale et le Gouvernement, pour un montant global de 20 milliards de FCFA. Ce projet qui avait ciblé au total quelque 600 activités connaît des ajustements. La Banque a ainsi demandé la restructuration de ses principales composantes. Il s'agit notamment de réduire le nombre d'activités, le nombre de pistes agricoles à réhabiliter, le nombre d'infrastructures de marchés et le nombre de microprojets à financer.

Le Projet de Développement Rural (PRODER). Le projet s'inscrit dans la politique du Gouvernement visant à améliorer l'approvisionnement alimentaire des villes et accroître les revenus ruraux. Le projet

se focalise sur la recherche et la lutte biologique au niveau national. A cet effet, plusieurs volets d'activités sont développés parmi lesquels : (i) une composante développement des cultures et des exploitations agricoles axée sur le manioc, l'arachide, le maïs et le riz de bas-fonds, et (ii) une composante de développement de l'élevage (bovins et petits ruminants) avec la mise en place d'un système autofinancé de distribution d'intrants et de crédit.

Le Projet « Création des Nouveaux Villages Agricoles ». Financé par l'Etat congolais à hauteur de 13 milliards de FCFA, ce projet concerne le développement des villages spéciaux en vue de relever la production agricole. En créant les villages agricoles, le Gouvernement envisage de professionnaliser l'agriculture. Dans le cadre de ce projet, les villages agricoles de Nkouo, Odziba et Imvouba dans le bassin agricole d'Ignié, dans le Pool, ont été réalisés. Les activités à y développer sont liées à la production du manioc, à l'élevage de porcs et des poulets de chair. L'Etat a remis à chaque jeune de ces villages 792 pondeuses et l'équivalent de deux hectares en boutures de manioc. Les 40 familles sélectionnées (parmi 358 demandeurs) vivent dans des maisons construites par l'Etat, avec un minimum du standing de ville. Ces exploitants agricoles ne sont pas des agents de l'Etat, ils travaillent à titre privé.

Le Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA). Ce fonds a pour but de financer les exploitants agricoles, les éleveurs et les pêcheurs, sur la base des projets viables. Le FSA a bénéficié d'une enveloppe de près de 4 milliards FCFA (environ 8 millions de dollars) pour le financement de ses activités au titre de l'année 2010. Ce financement a permis d'accompagner cinq filières prioritaires: l'aviculture, l'élevage porcin, la pêche, la pisciculture, et la filière maraîchère.

2. Les accords de coopération

Afin d'accélérer le développement de la production agricole, le Gouvernement a renforcé sa coopération avec d'autres pays, notamment la Chine, et conclu plusieurs accords de partenariats avec des multinationales. Outre le levier financier, l'objectif est de bénéficier de l'expertise et des avancées technologiques de ces partenaires. Dans ce cadre, des partenariats ont été établis avec des sociétés sud-africaine, brésilienne et malaisienne.

Le partenariat avec la société sud-africaine « Congo Agriculture ». L'Etat congolais a cédé 80 000 hectares de terre à « Congo Agriculture », société constituée par des fermiers sud-africains d'Agri SA, à la suite de la convention signée le 10 mars 2011 à Pointe-Noire. Ces terres situées dans les départements du Niari (63 000 hectares) et de la Bouenza (17 000 hectares) sont destinées à l'implantation d'un complexe agro-industriel de cultures vivrières et fruitières, ainsi que l'élevage de bovins.

Le partenariat avec la société brésilienne BR AFRICA. La société BR Africa a signé un accord de partenariat avec le Gouvernement le 5 novembre 2010, l'autorisant à s'installer au Congo sous le label de **BR Africa Congo**. L'accord prévoit un partage du capital social entre les deux actionnaires comme suit : l'Etat congolais (49%) et les Brésiliens (51%). Cette société va produire le manioc, transformer et commercialiser les produits dérivés à travers le complexe agro-industriel qui sera construit dans le département du Pool, entre Imvouba et Mbé. La superficie de production du manioc est de 19500 hectares.

Le partenariat avec la société malaisienne ATAMA PLANTATIONS : Le Gouvernement congolais a cédé en décembre 2010, 470 000 hectares de terre situés entre Makoua et Mokeko à la compagnie malaisienne ATAMA PLANTATIONS. Cette entreprise entend produire 9000 tonnes d'huile de palme.

La coopération entre le Congo et la Chine sur l'agriculture. La coopération avec les Chinois s'est traduite par la création du Centre de Démonstration des Techniques Agricoles situé dans la banlieue de Brazzaville. Ce centre mène des expérimentations destinées à fournir de nouvelles variétés de fruits et légumes à haut rendement adapté à l'écologie du pays.

Source : STP/DSCERP

Figure 17. GRAPPE AGRICULTURE: STRATEGIE, PROGRAMMES ET PROJETS CLES

		Stratégie	Programmes et Projets clés
Tête de Grappe	1. Développement des cultures vivrières	1. Modernisation de la petite agriculture	1. Développement des cultures vivrières : Manioc, Maïs, Soja, Pomme de terre, Arachide, Banane plantain, Igname, Patate, Haricot, Courge, Riz
	2. Développement des cultures de rente		2. Développement des cultures de rente : Cacao, Café, palmier à huile, Coton, Canne à sucre, tabac
	3. Développement de l'élevage conventionnel		3. Développement de l'élevage conventionnel : Bovin, porc, Ovin, Caprin, Volaille
	4. Développement de l'élevage non conventionnel		4. Développement de l'élevage non conventionnel : Aulacode, Lapins, pintades, apiculture
	5. Exploitation du potentiel halieutique et Développement de l'aquaculture		5. Développement de l'aquaculture : Pisciculture, Crevé culture
Activités de soutien	1. En amont	1.1 Recherche et Développement	1. Production de sémences améliorées 2. Production de géniteurs performants 3. Vulgarisation des résultats de la Recherche et Développement 4. Lutte contre les maladies
		1.2 Approvisionnement en intrants	1. Implantation des unités de fabrication des aliments de poissons 2. Implantation des unités de fabrication des aliments de bétail 3. Création de centrales d'achats-ventes
		1.3 Vente d'équipements et Matériel agricoles	1. Appui à l'acquisition du matériel spécifiques de pêche et aquaculture 2. Renforcement de la mécanisation agricole
		1.4 Conception et réalisation des ouvrages agricoles	1. Appui à la conception et réalisation des ouvrages agricoles
		1.5 Structures de formation et d'encadrement	1. Encadrement et Formation des producteurs 2. Amélioration des techniques de production
	2. En aval	2.1. Transport	1. wagons et véhicules frigorifiques
		2.2. Stockage et Conservation	1. Construction des centres de collecte et de stockage 2. Implantation des unités modernes de fumage, salage et séchage des produits de la pêche 3. Création d'unités de traitement de poissons fumés 4. Construction/implantation de chambres froides de grandes capacités
		2.3. Transformation	1. Construction de petites unités de transformation
		2.4 Commercialisation	1. Amélioration du système d'informations sur la disponibilité des produits et les prix du marché 2. Construction de marchés

		Stratégie	Programmes et Projets clés
Infrastructures et autres facteurs de production	1. Ressources foncières	1.1 Réglementation de l'accès et l'exploitation des terres	1. Elaboration de la cartographie du sol 2. Adoption du code foncier agricole 3. Renforcement des activités de cadastre en zone rurale
		1. 2. Protection de l'environnement et des ressources naturelles	1. Mise en place de système de surveillance de la pêche maritime et continentale 2. Adoption de normes environnementales et suivi de leur observation
	2. Infrastructures	1. Amélioration de l'accessibilité aux zones de production	1. Construction et/ou réhabilitation des routes et pistes rurales, et ouvrages d'arts
		2. Amélioration des conditions de vie en zone de production	1. Dotation des zones de production en infrastructures socio-économiques de base (Ecoles, Centres de santé, Eau potable, Electricité, Assainissement)
	3. Capital humain et marché du travail	1. Amélioration de l'offre de travail	1. Construction centres de formation spécialisés 2. Développement de filières spécialisées dans l'enseignement (technologie alimentaire, maintenance industrielle, mécanique des embarquations des pêches, froid industriel, contrôle qualité des produits agricoles, pêche industrielle, aquaculture) 3. Facilitation et encadrement de l'immigration des travailleurs agricoles 4. Politique de promotion du secteur auprès des jeunes (Projets villages agricoles)
			2. Développement du marché du travail agricole
	4. Appui au secteur privé et financement	4.1. Renforcement de la Gouvernance du secteur	1. Renforcement du cadre d'échanges et de concertation entre l'Administration et les opérateurs de la Grappe
		4.3 Structuration des filières	1. Appui à la création et à la gestion de coopératives et groupements de producteurs 2. Adoption d'une réglementation relative à l'organisation des producteurs
	5. Capacités de Gouvernance	5.1. Renforcement des capacités Administratives de Gestion du secteur	1. Renforcement des capacités techniques et matériels 2. Etude diagnostic et renforcement des ressources humaines 3. Développement des activités de contrôle de qualité 4. Renforcement des capacités financières

Tableau 29. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR MAÏS

Ministères concernés	Actions ou projets
Economie, Plan, Aménagement du Territoire et Intégration	Affectation et évaluation des investissements de la chaîne de valeur
Développement Industriel et Promotion du Secteur Privé	Installation de l'industrie de maïserie
Agriculture et Élevage	Développement des superficies à cultiver (mécanisation) ; Vulgarisation des techniques culturales adaptées pour le maïs Diffusion des techniques culturales adaptées pour le maïs
Affaires Foncières et Domaine Public	Délimitation du périmètre d'exploitation et d'expropriation
Environnement	Elaboration d'un programme de recyclage de déchets
Commerce et Approvisionnement	Création des centres de stockages (silos) de maïs pour la commercialisation
Enseignement supérieur, formation professionnelle et qualifiante	Formation aux métiers de mécanisation, de vulgarisation des travaux agricoles, de l'industrie du maïs, de stockage, conservation et commercialisation du maïs

Source : STP/DSCERP - Données du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

Tableau 30. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR INDUSTRIE DE MANIOC

Ministères concernés	Actions ou projets
Economie, Plan, Aménagement du Territoire et Intégration	Affectation et évaluation des investissements de la chaîne de valeur
Développement Industriel et Promotion du Secteur Privé	Installation de l'industrie du manioc en vue de la production de la farine de manioc et de l'amidon Installation de l'industrie de production d'amidon Installation de l'industrie de production d'aliment de bétail Accords de partenariats techniques nationaux et internationaux
Agriculture et Elevage	Installation de l'industrie du manioc en vue de la production de la farine de manioc et de l'amidon Création des pépinières saines (matériel végétal) Appui à la mécanisation de l'agriculture de manioc Vulgarisation des techniques adaptées pour la culture de manioc
Affaires Foncières et Domaine Public	Délimitation du périmètre d'exploitation et expropriation
Commerce et Approvisionnement	Approvisionnement en eau et en électricité du site Mise en place du réseau de commercialisation des produits de la chaîne de valeur manioc
Enseignement supérieur, formation professionnelle et qualifiante	Formation aux métiers de mécanisation, de vulgarisation des travaux agricoles, de l'industrie de transformation de manioc, de conservation et de commercialisation du manioc

Source : STP/DSCERP-Données du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

Tableau 31. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR INDUSTRIE D'HUILE DE PALME

Ministères concernés	Actions ou projets
Economie, plan, aménagement du territoire et intégration	Affectation et évaluation des investissements de la chaîne de valeur
Développement industriel et promotion du secteur privé	Installation de l'industrie d'huile de palme et de biocarburant
Agriculture	Installation de l'industrie d'huile palmiste
	Installation de l'industrie de saponification
	Création des pépinières de palmier à huile
	Développement des superficies à cultiver
	Vulgarisation des techniques culturales du palmier à huile;
	Création d'une usine de production de papaïne et d'une usine de fabrication d'emballages biodégradables
	Création d'une unité d'appui à la mécanisation
Affaires foncières et domaine public	Délimitation du périmètre d'exploitation et expropriation
Environnement et durable	Recyclage des déchets en vue de la protection du site et des environs contre la pollution
Commerce et approvisionnement	Distribution du produit sur les marchés locaux et étrangers (exportation).
	Mise en place des mécanismes de régulation du marché
Enseignement supérieur, formation professionnelle et qualifiante	Formation aux métiers de mécanisation et la vulgarisation des travaux agricoles
	Programme de formation sur le palmier à huile élaboré et mis en œuvre
	Elaboration et mise en œuvre des programmes de formation sur le palmier à huile

Source : STP/DSCERP - Données du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Tableau 32. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR INDUSTRIE DU POISSON

Ministères concernés	Actions ou projets
Economie, Plan, Aménagement du Territoire et Intégration	Affectation et évaluation des investissements
Développement Industriel et Promotion du Secteur Privé	Création de l'écloserie industrielle de poissons pour le développement de la pisciculture, l'aquaculture Création de l'écloserie industrielle de poissons pour le repeuplement des fleuves et rivières du pays Création des stations piscicoles d'engraissement Création de l'unité de fabrication et de filetage du poisson Création des ateliers industriels de traitement et de transformation du poisson Mise en place de laboratoires de contrôle de qualité du poisson à l'exportation Création d'une unité industrielle de salage et de fumage de poisson
Pêche et Aquaculture	Création des stations piscicoles d'engraissement Formation de ressources humaines Création des ateliers industriels de traitement et de transformation du poisson Mise en place de laboratoires de contrôle de qualité du poisson à l'exportation
Commerce et des Approvisionnements	Création des entrepôts frigorifiques Mise en place de laboratoires de contrôle de qualité du poisson à l'exportation Appui à la recherche et tests en laboratoire Réalisation des analyses en milieux aquatiques
Transport	Création d'entreprises spécialisées dans le transport des produits frais Dotation en wagons frigorifiques pour le CFCO
Enseignement supérieur, formation professionnelle et qualifiante	Formation aux métiers de pisciculture et aquaculture, construction des étangs et zootechnique Techniques de capture du poisson Formation sur les métiers de l'industrie de transformation de poisson, Formation aux métiers conservation et commercialisation du poisson

Source :STP/DSCERP-Données du Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

774. Le secteur forestier a été longtemps le moteur de l'économie congolaise. L'exploitation forestière a constitué la principale source de devises jusqu'en 1974. De nos jours, elle contribue pour près de 10 % au PIB¹¹. Entre 2005 et 2008, le secteur a représenté en moyenne 13% des exportations et plus de 60% des recettes d'exportation hors pétrole. En 2010, le secteur forestier demeure encore le deuxième en termes de contribution au PIB (5,6%), aux exportations (10%) et à l'emploi. En 2010, ce secteur emploie environ 16 000 personnes, dont 1100 directement et 5 000 dans les activités connexes.

775. Cependant, le pays ne tire pas suffisamment de revenus de sa forêt, du fait jusqu'ici d'un taux de transformation insuffisant et d'une faible maîtrise de la chaîne de valeur. La grande majorité du bois est jusqu'ici exportée sous forme de grumes. L'exploitation porte sur un nombre très réduit d'essences, une dizaine reconnue pour leur valeur sur le marché, dont l'OKOUME, le SAPELLI, le MOABI, le PADOUK, le SIPO, l'AKOUMINATA et le WENGE. Les deux premières sont les plus exploitées.

776. Aussi, la production forestière, après une forte expansion entre 2001 et 2003, connaît un ralentissement sensible depuis 2004 (0.3%), notamment à cause du recul de la production de grumes (-2%). Celui-ci a été compensé, en partie seulement, par l'augmentation de la production de bois semi-ouvrés (+10%). Plusieurs facteurs expliquent cette contre-performance, notamment le délabrement des infrastructures de transport dans le pays rendant difficile l'acheminement des produits vers le port de Pointe Noire. De ce fait, les entreprises, situées principalement dans la partie nord du pays, évacuent leur production par les routes camerounaises vers le port de Douala. Cette opération entraîne un surcoût de transport, car la distance est plus grande et le prix du carburant plus élevé au Cameroun qu'au Congo – où il est subventionné.

777. La crise économique et financière survenue sur le plan international à partir du dernier trimestre de l'année 2007 a eu pour conséquences : (i) La réduction des commandes des principaux clients ;(ii) la réduction conséquente de la production, (iii) la baisse d'activité du secteur forestier, (iv) la diminution des recettes forestières, (v) l'impossibilité de respecter les engagements conventionnels vis-à-vis de l'Etat et, (vi) le ralentissement ou l'arrêt des investissements ; (vii) le recours aux compressions d'effectifs et aux congés techniques.

778. Le gouvernement congolais a promulgué en 2000 un nouveau Code Forestier faisant obligation aux forestiers de transformer au moins 85% de la production, sans aller jusqu'à une mesure d'interdiction totale de l'exportation de grumes comme au Gabon voisin. Ce qui pourrait entraîner un besoin justifié de redéfinir la stratégie de la filière.

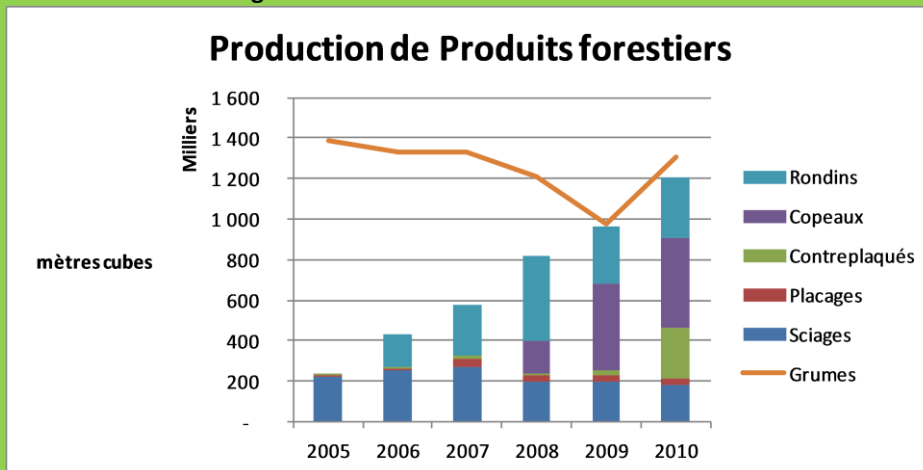
779. D'une manière générale, cette réorientation s'impose à toutes les filières Bois des forêts tropicales, au regard du contexte du changement climatique et du besoin de les protéger. Il s'agit de concilier deux problématiques différentes mais désormais liées : (i) la protection de l'activité majeure de « puits de carbone » des forêts tropicales ; (ii) le droit des pays et de leurs peuples à exploiter les ressources de leur forêt et plus spécifiquement des activités d'exploitation et d'exportation du bois tropical dans les marchés mondiaux du bois et des matériaux de construction.

¹¹Etude de faisabilité du projet d'Appui à la gestion durable des forêts du Congo, Septembre 2007.

Une telle conciliation n'est possible qu'avec une organisation optimale de l'exploitation des forêts tropicales, respectueuse des principes d'aménagement durable et efficace contre des pratiques de déforestation massive, de dégradation et de commerce illégal du bois, de la faune et autres produits forestiers non ligneux.

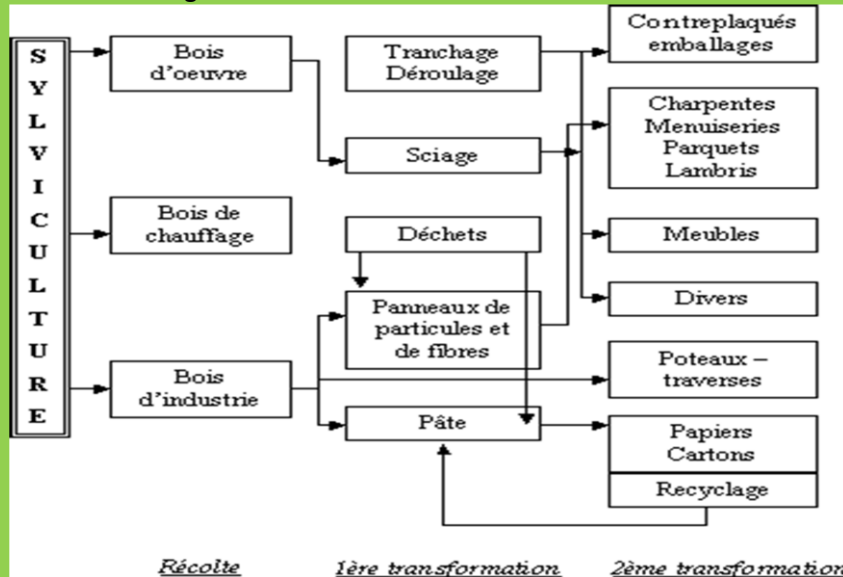
LES ACTEURS ET LES PRODUITS CLES

Figure 17. PRODUCTION DE PRODUITS FORESTIERS



Source : ST/DSCERP - Données du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement

Figure 18. VUE D'ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE DU BOIS



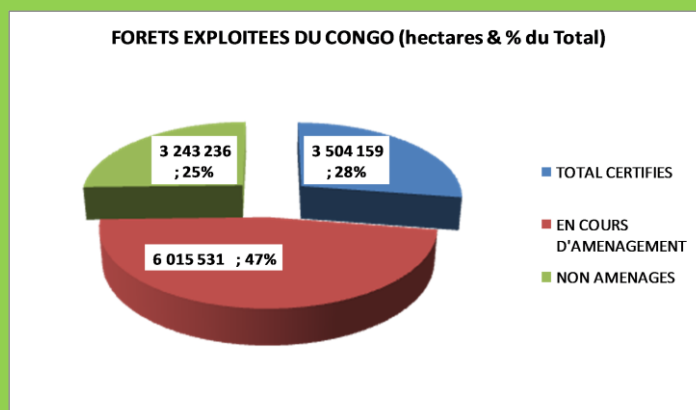
Source : ST/DSCERP-Données du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement

Tableau 33. REPARTITION DES SUPERFICIES SELON LE DEGRE D'AMENAGEMENT.

N°	FORET	Superficie (ha)	% du total
1	LOPOLA	195 510	2%
2	LOUNDOUGOU TOUKOULAKA	571 100	4%
3	MOKABI	586 330	5%
4	MISSA	243 376	2%
5	KABO	296 000	2%
6	NGOMBE	1 159 643	9%
7	POKOLA	452 200	4%
TOTAL CERTIFIES		3 504 159	27%
EN COURS D'AMENAGEMENT		6 015 531	47%
NON AMENAGES		3 243 236	25%
TOTAL EXPLOITES		12 762 926	100%

Source : STP/DSCERP- Données du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement

Figure 19. REPARTITION DES SUPERFICIES SELON LE DEGRE D'AMENAGEMENT



Source : STP/DSCERP

LES ATOUTS : DES RICHESSES CONSIDERABLES MAIS SOUS-VALORISEES

780. Le Congo dispose d'une faune et d'une flore abondantes, composées, outre des 6500 espèces végétales, de 200 espèces de mammifères, plus de 700 espèces d'oiseaux, 45 espèces de reptiles et plus de 632 espèces d'insectes. L'exploitation des produits non ligneux (Gnetum, marantacées, lianes, rotins, écorces, miel, etc.) relève encore du domaine de l'informel. L'exploitation de cette forêt, et de manière générale de la forêt tropicale, ne cible qu'un nombre limité d'essences forestières de bonne notoriété et fortement demandées sur le marché international. A l'inverse, les forêts tempérées sont gérées sur la base de la connaissance de la ressource, fruit de l'inventaire exhaustif permettant de déterminer la richesse et la valeur de la forêt et par conséquent celle des permis d'exploitation.

781. Ce faisant, l'exploitation forestière au Congo comme dans les autres pays d'Afrique Centrale pratique une sorte d'écramage de la forêt, laissant inexploitée la majeure partie de sa richesse ligneuse (entre 200 et 300 espèces), dont la valeur reste d'ailleurs largement méconnue. L'industrie

du bois outre sa taille limitée, est focalisée sur la première transformation (sciage, tranchage, déroulage, contreplaqués, etc.) exportée sur le marché international. Elle implique de grands groupes détenant des permis couvrant de grandes surfaces forestières, engagés dans un processus d'aménagement durable.

782. Tenant compte de la gravité de cette crise sur l'économie forestière congolaise, une réunion de concertation regroupant les acteurs directs ou indirects impliqués dans le développement de la filière forêt/bois, ainsi que les syndicats patronaux (Uni-Congo, Uni-Bois) était organisée pour débattre des mesures à prendre en vue d'atténuer les effets de la crise. Le code forestier du Congo promulgué en 2000 avait pris le cap d'une gestion durable de la filière forêt - Bois, avec une claire orientation vers l'aménagement durable des exploitations forestières, l'industrialisation de la filière bois, la conservation et la protection de la biodiversité et des écosystèmes. Cependant en dépit des résultats atteints au plan de l'aménagement durable des exploitations forestières, de la création d'aires protégées (15 parcs nationaux), l'accroissement de la transformation industrielle du bois est resté très en deçà de l'objectif fixé par le Code forestier de 85% de transformation locale du bois.

783. L'Aménagement forestier constitue un des axes prioritaires et se développe dans la plupart des concessions forestières sur la base des inventaires multi-ressources et des études écologiques et socio-économiques dans le cadre d'un partenariat entre l'administration en charge des forêts, les sociétés forestières et les partenaires au développement (bailleurs de fonds, organisations de la société civile).

Situation de l'exploitation forestière

784. L'exploitation forestière congolaise qui concerne un total de 12, 8 millions d'hectares, montre une variété de situations comme indiqué dans la *Figure 19*.

785. **Aménagement durable avec un agrément définitif. On note que 3,504 159 millions d'hectares, soit 27% du total** des superficies des concessions forestières, sont présentement gérés par plusieurs grands groupes dont CIB, IFO, MOKABI, et constituent des aménagements durable avec un agrément définitif. Ces exploitations se sont engagées avec succès dans des processus de reconnaissance et de certification internationale. Ainsi les plans d'aménagement des *Unités Forestières d'Aménagement* MOKABI, LOUNDOUGOU et TOUKOULAKA ont été adoptés en 2010, de même que les documents de la base d'aménagement de l'UFA MISSA courant premier trimestre 2011.

786. **Aménagement durable avec agrément provisoire. On compte 6 015 531 millions d'ha (soit 47% du total)**, engagés dans un processus d'aménagement durable avec un agrément provisoire. Il reste environ **3 243 246 millions d'ha (soit 25% du total)** qui concernent les permis n'ayant pas initié le moindre processus d'aménagement de leurs exploitations forestières. Ce sont en général des nationaux titulaires de petits permis mais qui n'ont pas la surface financière adéquate pour s'inscrire dans un processus d'aménagement. Dans ce lot, se retrouvent toutes les formes d'attribution de permis jusqu'alors non maîtrisés, effectués sans règles précises d'attribution, ni garantie de transparence. Ce type d'exploitation est progressivement devenu un obstacle au processus d'aménagement durable et au processus de transformation locale du bois.

✚ **Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces**

787. La Figure ci-après donne un récapitulatif des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur forêt – bois. Cette analyse synthétique permet de présenter le positionnement stratégique de la filière bois et produits forestiers du Congo sur les marchés national, régional et international.

Figure 21. PRINCIPALES FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR BOIS ET ECONOMIE FORESTIERE.

Forces	Faiblesses
Forêt tropicale riche de sa biodiversité et niveau élevé de préservation des phénomènes de déforestation et de dégradation, ce qui en fait une des forêts tropicales les mieux préservées au monde !	Méconnaissance en majeure partie des ressources de la forêt (essences ligneuses, PFNL) et de leur valeur ,
Décision des nouvelles Autorités de faire de la forêt, un levier de croissance et de développement durable et le socle majeur de la politique de <i>Congo Vert</i>	Faible proportion des ressources forestières exploitées
Volonté politique de jouer un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre le changement climatique (mise en réserve de 13% de la surface des forêts, obligation d'aménagement durable des exploitations forestières, protection des biodiversités forestières (faune et flore);	Fort taux de gaspillage dans l'exploitation du bois (20 à 30% de l'arbre seulement est valorisé)
Décision stratégique de développer la transformation locale du bois, avec des mesures très fortes : interdiction d'exportation des grumes, promotion forte pour attirer les investissements dans la transformation du bois à travers l'érection de Zones Economiques Spéciales et la mise en place d'un fonds de soutien aux projets de transformation du bois.	Tissu industriel encore faible et essentiellement focalisé sur la 1ère transformation ;
	Industrie de transformation du bois handicapé par la non disponibilité d'énergie et d'infrastructures compétitives de transport
	Coûts élevés de transport et délais d'attente particulièrement longs pour les services logistiques portuaires
	Insuffisance d'infrastructures de transport, de production d'énergie et de chaleur (pour le séchage du bois notamment) pour accélérer la transformation du bois
	Faiblesse du dispositif de prévention et de lutte contre les agressions de bandes organisées utilisant des armes de guerre, contre la faune (abattage d'éléphants pour la contrebande d'ivoire; prélèvements abusifs d'animaux pour approvisionner un marché de « viande de brousse » devenu régional
Menaces	Opportunités
Risque avéré de développement à grande échelle de filières clandestines de braconnage, de coupe et de trafic de bois illégal	Opportunités pour le Congo de faire de sa forêt : un sanctuaire mondial de politiques durables en forêt tropicale (connaissance, aménagement, réserves forestières (parcs), protection de la biodiversité forestière, valorisation poussée du bois et insertion dans des filières de valeur comme le logement le mobilier en bois
Campagnes au plan mondial contre une déforestation de la forêt tropicale, puits majeur de carbone et bien public mondial	Mise de 100% des exploitations forestières sous aménagement durable;
Risque de boycott actif et de grosse décote sur les grands marchés du bois tropical ne pouvant attester d'une origine légale et surtout d'une forêt sous aménagement durable,	Développement d'une filière intégrée et à forte valeur ajoutée
	Offre de nouvelles solutions pour le logement, marché pour lequel le bois s'impose comme un matériau particulièrement adapté (durabilité confort thermique, coût, facilité et rapidité d'utilisation)
	Appui aux communautés forestières et populations riveraines de la forêt à tirer le meilleur parti de la forêt (produits forestiers non ligneux, géotourisme..)

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, Données du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement

LES STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS PHARES

788. « Faire du Congo un des leaders mondiaux pour le bois tropical certifié, porté par une industrie valorisant pleinement la ressource et exploité à partir d'une forêt sous aménagement durable, jouant pleinement son rôle de Puits de Carbone et sanctuaire de biodiversité, au service de l'humanité ». Telle est la vision qui sous-tend le développement de la « filière bois » au Congo.

789. La mise en œuvre de cette vision passe par une meilleure gouvernance de la forêt, la réorganisation de l'exploitation forestière, ainsi que la remise à plat de l'organisation des filières de transformation du bois à travers des pôles industriels permettant de mettre à la disposition des acteurs des infrastructures et services mutualisés. Il y a enfin l'impératif d'une meilleure maîtrise des coûts des services logistiques (notamment le coût du transport et du fret portuaire).

790. Au regard de l'analyse des tendances de l'environnement des forêts tropicales et de l'évolution des marchés du bois, le gouvernement a retenu des orientations stratégiques majeures en phase avec la Vision de « Chemin d'Avenir ». Elles permettront le cadrage du plan opérationnel pour les mettre en œuvre. Ces orientations stratégiques se déclinent selon plusieurs grands programmes, dont : (i) la connaissance des richesses du domaine forestier congolais; (ii) la généralisation de l'aménagement durable de la forêt à toutes les exploitations; (iii) le développement et la mise en œuvre d'une stratégie industrielle organisée autour de la « grappe bois et industrie forestière ».

Développer la connaissance de la forêt et de ses richesses

791. Il s'agit de mieux connaître la forêt et ses richesses dans leur diversité, notamment celles qui sont exploitables avec d'une part: (i) la richesse en essences, leur valeur industrielle et l'intérêt à les exploiter; (ii) la richesse en Produits Forestiers Non Ligneux avec leurs propriétés, principes actifs et leur intérêt.

792. Aussi, il faut mieux connaître la biodiversité animale et végétale. Pour cela, il est nécessaire d'entreprendre l'inventaire exhaustif des ressources forestières, en utilisant les moyens modernes de la géomatique et les observations satellitaires (projet MAGERIE AERIENNE NUMERIQUE, MULTISPECTRALE ET TRI DIMENSIONNELLE). Ces technologies permettent de disposer de façon régulière de photos satellitaires permettant de suivre l'évolution de la forêt, de faire l'inventaire au sol avec des moyens de repérage (le GPS). A cet égard, le projet PAGEF permettra de faire l'inventaire exhaustif au sol permettra également de dresser un état des lieux de la réalité des différentes formes d'exploitation de la forêt, des populations de la forêt, des entreprises forestières et des activités qui y sont réalisées. L'objectif est de déterminer la valeur économique de la forêt (c'est à dire le nombre et la valeur d'essences ligneuses, celle des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), celle de la faune et de la flore. La valeur économique des ressources s'ajoute à sa valeur en tant que puits de carbone garantie par une exploitation sous aménagement durable.

Généraliser l'aménagement durable de la forêt à l'ensemble des exploitations forestières.

793. A cet égard, le Programme de Mise à Niveau (PMN) doté d'un fonds de 15 milliards, le programme dédié aux petits permis forestiers (PAPPF 2), divers concours à venir, permettront d'accompagner l'effort de généralisation de l'aménagement durable des petits permis forestiers

détenus en grande majorité par des Congolais. Cette composante du programme mérite une attention particulière car elle permet d'intégrer dans le développement de la filière les populations congolaises qui vivent de la petite exploitation forestière.

Mettre en place une véritable stratégie industrielle destinée à gérer la filière

794. Cette stratégie industrielle vise à étendre les projets de transformation de bois, à l'ensemble des exploitations forestières. Le succès de mise en œuvre de cette stratégie industrielle passera par une politique volontariste de développement d'un marché national et régional, s'appuyant d'abord sur la forte demande de logement en Afrique (urbanisation croissante, développement de la classe moyenne, développement des logements sociaux), et donc une demande croissante de produits du bois.

795. La stratégie industrielle de la filière du bois visera les objectifs suivants :

- *Passer d'un taux de valorisation de 20 à 30% (rendement matière) du bois abattu aujourd'hui, à un taux de valorisation minimum de 85%. Cela impliquera la pleine valorisation des déchets de l'exploitation forestière (rémanents forestiers, déchets de transformation du bois– copeaux-);*
- *créer une grappe de moyennes, petites et micro entreprises, d'auto-emplois et de revenus dans la collecte et la valorisation des déchets de l'exploitation forestière (élagage, débardage, mise en fagots et broyage des rémanents forestiers, collecte et pressage de copeaux de bois). Les copeaux seront utilisés notamment pour la production d'électricité et de chaleur par cogénération, la production d'une grande variété de nouveaux matériaux de construction, associant les copeaux de bois à des argiles pour faire des briques résistantes de géo béton, ainsi qu'à la production de matériaux plus sophistiqués ;*
- *développer grâce à la disponibilité d'une offre variée de matériaux de construction, une industrie de kits d'assemblage en bois incorporant également différents matériaux, permettant de produire en série des logements. Il se crée ainsi progressivement une grappe allant des grandes entreprises et PME exportatrices sur le marché international et opérant dans la première, deuxième et troisième transformation ;*
- *Développer une telle offre par un partenariat avec des industriels et des pays, ayant une excellente culture du bois et une maîtrise des technologies et de l'ingénierie des matériaux, valorisant « tout » du bois, notamment les déchets dans la production de divers matériaux. Cette génération de matériaux de construction, garantit les avantages du bois (confort thermique, résorption de l'humidité, durabilité) et permet d'éviter ses inconvénients (termites, humidité et déformation du bois utilisé non séché en général). L'apport des polymères issus de la pétrochimie, aura été déterminant dans la conception de ces nouveaux matériaux.*

796. Une telle offre apportera des solutions durables au problème structurel de logement, caractérisé par une insuffisance chronique de l'offre. L'offre à développer sous un label congolais sera le fruit de partenariats féconds avec des pays forestiers maîtrisant les dernières technologies de matériaux de construction et ayant une grande culture d'aménagement de la forêt et du « matériau Bois ». Elle aura vocation à rayonner sur le marché national congolais et sur le marché

régional, qui connaissent une demande croissante en logement, matériaux de construction et mobilier.

797. Le Gouvernement entend mieux organiser cette demande potentielle importante pour faciliter l'accès au logement. A cet égard, il faudra renforcer les politiques d'aménagement urbain, de cadastre, de mise à disposition des terres aux promoteurs et coopératives d'habitat, de viabilisation des terres (VRD, mise en place des réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement).

Les actions phares pour le développement de l'économie forestière

798. Pour conduire et accélérer la transformation de l'économie forestière, le Gouvernement entend mettre en œuvre un vaste programme prioritaire pour la période 2012-2016. Le programme est encore en préparation avec le concours de la Banque mondiale. Les principales actions envisagées sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 34. PRINCIPAUX PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE FORESTIERE

N° 1	AXES	PROGRAMMES		PROJETS			
1	Améliorer le dispositif institutionnel et réglementaire	1	Renforcer le dispositif institutionnel & réglementaire	1	Création Agence Ressources Naturelles du CONGO (agence de coordination des activités de transformation du bois)		
				2	Elaboration et adoption du schéma directeur d'industrialisation de la filière bois		
				3	Mise en place d'une politique de cogestion avec les populations riveraines et les partenaires privés		
		2	Développement des mécanismes institutionnels d'accès aux marchés du bois	4	Adhésion à l'initiative FLEGT		
				5	Accès aux grands marchés		
2	Réaliser les infrastructures industrielles et logistiques de la filière Bois	3	Développement des infrastructures industrielles du bois	6	Création de domaines industriels du bois		
		4	Mise en place de l'infrastructures portuaire adaptée	7	Création de nouvelles ZES spécialisées pour le Bois		
				8	Aménagement de zones et facilités pour l'exportation des produits transformés de bois dans le cadre du projet d'extension des ports de Brazzaville et Pointe Noire		
				9	Mise en place de plateformes d'exportation de produits transformés de bois, dans le cadre de l'aménagement du Port en eaux profondes de Pointe Noire et des ports fluviaux de Brazzaville et autres.		
3	Renforcer l'appui au secteur privé	5	Accélérer la transformation du bois par le renforcement des entreprises, de leur organisation et leur visibilité	10	Mise à niveau des la filière de transformation du bois (projet pilote d'un plan global de mise à niveau des secteurs de diversification économique).		
				11	Appui au développement des PME/PMI dans la filière commerciale des bois artisanaux		
		6	Mise à niveau des secteurs économiques de l'exploitation forestière	12	Valorisation des PFNL et des sous-produits de l'exploitation forestière		
				13	Promotion d'un marché national et régional pour le bois du Congo		
				14	Appui au développement de construction des maisons en bois		
		7	Promotion du bois du CONGO		Etude sur l'approvisionnement des grands centres urbains en bois transformés		
					Carbonisation industrielle		
				15	Promotion internationale		
		4	Développer la formation professionnelle	8	Formation et insertion dans des activités génératrices de revenus de la filière "BOIS"	16	Création du Centre Supérieur des Métiers de la forêt et du bois
						17	Mise place de centres secondaires de formation aux métiers de la forêt et du bois
18	Création de « Plateformes de service »(PFS) pour l'insertion à des activités économiques génératrices d'emplois et de revenus dans la filière « Bois »						
19	Evaluation des ressources en arbres et forêts						
5	Renforcer l'appui au développement durable et au reboisement national, Renforcer l'aménagement des forêts de production	9	Inventaires des ressources forestières	20	Imagerie aérienne numérique, multispectrale et tridimensionnelle Pour le suivi de la gestion et de la conservation des forêts		
				21	Appui à la gestion durable des forêts du Congo		
		10	Aménagement des forêts de production	22	Développement des critères et indicateurs nationaux pour l'aménagement durable des forêts du Congo		
				23	Aménagement de la réserve forestière de la patte d'oie à Brazzaville		
				24	Service national de reboisement		
		11	Appui aux organismes sous tutelles	25	Centre national d'inventaires et d'aménagement des ressources		
				26	Agence congolaise de la faune et des aires protégées		
12	Programme national d'afforestation et de reboisement (PNAR)	27	Service de contrôle des produits forestiers à l'exportation				
6	Conservation de la biodiversité et valorisation de la filière faune	13	Conservation de la biodiversité	28	Programme national d'afforestation et de reboisement (PNAR)		
				29	Renforcement des capacités opérationnelles des unités de surveillance et de lutte antibraconnage		
		14	Aménagement des parcs et des aires protégées	30	Gestion durable des aires protégées et réserves de faune		
		15	Ouverture des parcs zoologiques	31	Ouverture d'un parc dans la banlieue de Brazzaville		
		16		32	Aménagement du jardin botanique et zoologique de Brazzaville		

Source : STP/DSCERP in PAP du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement

LES EFFETS ESCOMPTES SUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET LES REVENUS DE L'ÉTAT

Contribution à la croissance

799. La mise en œuvre des programmes de diversification dans la grappe de l'économie forestière contribuera à relever sa contribution à la croissance du revenu national et à l'augmentation des emplois. Selon les projections macroéconomiques, avec le volume d'investissement attendu et les perspectives d'une progression soutenue des prix internationaux des produits du bois, la croissance du secteur passerait de -7,8% en moyenne annuelle sur les années 2008-2011 à 10,5% sur la période 2012-2016 avec des effets induits dans les autres secteurs.

Contribution à la création d'emploi

800. Les projections macroéconomiques indiquent qu'avec l'hypothèse conservatrice d'une productivité constante du travail, l'emploi dans le secteur forestier devrait croître de manière significative. Au-delà de cet effet direct, on escompte aussi une forte amélioration de la qualité des emplois créés et des rémunérations, notamment dans les secteurs industriels en aval.

Contribution aux recettes de l'Etat

801. Sous l'hypothèse d'un rendement fiscal accrue et de la croissance soutenue du secteur, on escompte une augmentation de la part des recettes issues du secteur sur le total des recettes de l'Etat. Les simulations indiquent que, le secteur forestier et l'ensemble du PIB croîtraient globalement au même rythme. De même, les efforts visant à améliorer la collecte des ressources générées par cette branche d'activités devraient permettre d'accroître la contribution du secteur aux recettes de l'Etat.

Tableau 35. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR POUR LA TRANSFORMATION DES BOIS

Ministères concernés	Actions ou projets
Économie, Plan, Aménagement du Territoire et Intégration	Affectation et évaluation des investissements de la chaîne de valeur
Développement Industriel et Promotion du Secteur Privé	Création de l'industrie de séchage de bois en vue d'améliorer la qualité des produits ligneux du pays
Économie Forestière et Développement durable	Suivi des UFA en vue d'une exploitation pérenne des ressources forestières ; Installation des pépinières villageoises Développement du programme national d'afforestation.
Affaires Foncières et Domaine Public	Délimitation du périmètre d'exploitation et expropriation
Enseignement supérieur, formation professionnelle et qualifiante	Formation professionnelle sur les métiers du bois et de l'industrie du bois Centre d'Entraînement de Formation et d'Apprentissage (CEFA) pour les métiers du bois, selon la formule – stages en milieu de travail. Programme de formation de techniciens et d'ingénieurs de la transformation plus poussée des bois tropicaux

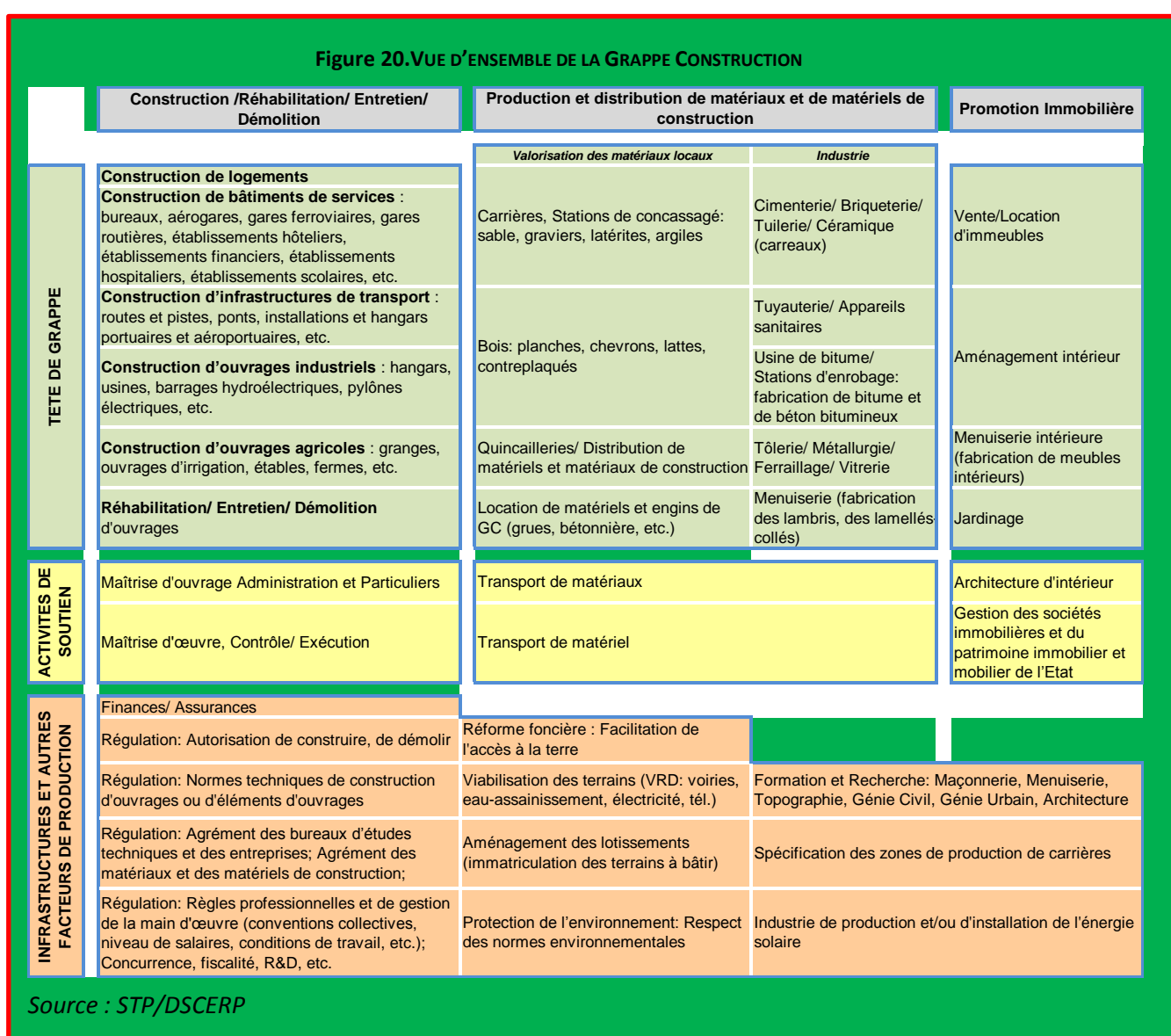
Source : STP/DSCERP - Données du Ministère de l'Économie Forestière et de l'Environnement

8.2 LA GRAPPE « BATIMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION »

LES ACTEURS ET LES PRODUITS CLES

802. L'industrie de la construction regroupe toutes les activités liées à la construction et à la gestion d'ouvrages de génie civil. Le cœur de l'activité va de la construction de logements et ouvrages aux métiers de négoce immobilier, en passant par la production et la distribution de matériaux et équipements de construction. Ce noyau est supporté par diverses activités et infrastructures économiques de base qui complètent la trame globale de la grappe.

803. Comme l'indique la figure ci-après, la grappe construction comprend : (i) les activités principales de construction, la réhabilitation, l'entretien et la démolition, en amont la production et la distribution de matériaux de construction, et en aval la promotion immobilière (tête de grappe), (ii) les activités de soutien, et (iii) les infrastructures et autres facteurs de production.



804. La tête de grappe de l'industrie de la construction est composée des activités de : (i) construction, réhabilitation, entretien ou démolition de divers ouvrages : logements, bâtiments de services, infrastructures de transport, ouvrages industriels, ouvrages agricoles ; (ii) production et

distribution de matériaux et de matériels de construction : valorisation des matériaux, industrie de matériaux, distribution de produits de construction ; (iii) promotion immobilière : vente/location d'immeubles, aménagement d'intérieur, menuiserie de l'intérieur, jardinage.

805. **Les activités de soutien** sont essentiellement liées aux opérations de : (i) maîtrise d'ouvrage par les administrations (ministères et autres institutions publiques) et les particuliers ; (ii) maîtrise d'œuvre par les bureaux d'études techniques (BET) ; (iii) transport de matériaux et de matériel de construction ; (iv) architecture d'intérieur ; (v) gestion de sociétés et agences immobilières ; (vi) gestion du patrimoine immobilier et mobilier de l'Etat.

806. **Les facteurs transversaux de compétitivité** sur lesquels se reposent les activités de tête de grappe de l'industrie de la construction se répartissent globalement en quatre blocs : (i) les infrastructures de base : viabilisation des terrains (voiries, eau-assainissement, électricité, téléphone), aménagement des lotissements, réforme foncière pour faciliter l'accès à la terre, protection de l'environnement, spécification des zones de production de carrières et d'implantation des usines ; (ii) les ressources humaines : formation et recherche en maçonnerie, menuiserie, topographie, génie civil, génie urbain, architecture, génie rural ;. (iii) le secteur privé : organisation des entreprises et BET, appui au financement des entreprises et BET, réglementation relative à concurrence et à la fiscalité ; (iv) la gouvernance du secteur : administration, régulation, réglementation, normalisation.

807. Les principaux acteurs intervenant dans les activités de l'industrie de la construction peuvent également être répartis en fonction des trois branches d'activités.

808. **Pour les activités de tête de grappe**, les principaux intervenants sont :

- l'administration : Ministères en charge des secteurs suivants : Travaux Publics ; Construction ; Transports ; Energie ; Hydraulique ; Mines ; Industrie ; Commerce ; Agriculture ; Environnement ;
- les sociétés et les particuliers : sociétés de construction et de gestion d'ouvrages (CFCO, PAPN, PABPS, SNE, etc.), hôteliers, industriels, agriculteurs, individus ;
- les entreprises d'exécution des travaux de BTP ;
- les bureaux d'études et de contrôle des travaux de BTP ;
- les exploitants de carrières ;
- les transporteurs de matériaux et de matériels ;
- les quincaillers ;
- les loueurs de matériels et d'engins de génie civil ;
- les fabricants de matériaux (ciment, briques, tuiles, carreaux, fer à béton, tôles, vitre, tuyaux, appareils sanitaires, planches, lattes, chevrons, contreplaqués, lambris, lamellés-collés, pointes, brouettes, etc.) ;
- les agences immobilières ;
- les fabricants de meubles ;
- les aménageurs d'intérieurs et les jardiniers.

809. **Pour les activités de soutien**, les principaux intervenants sont :

- l'administration : tous les Ministères et institutions (pour la maîtrise d'ouvrage) ; Ministères en charge de l'Enseignement Technique et de l'Enseignement Supérieur ; Ministères en charge de secteurs de Travaux Publics, de la Construction et de l'Urbanisme ; Ministère en charge de l'Environnement ; Ministère en charge des Finances ;
- les sociétés et les particuliers : sociétés de construction et de gestion d'ouvrages (CFCO, PAPN, PABPS, SNE, etc.), hôteliers, industriels, agriculteurs, individus ;
- les entreprises d'exécution des travaux de BTP ;
- les bureaux d'études et de contrôle des travaux de BTP.

810. **Pour les infrastructures économiques de base**, les principaux intervenants sont :

- l'administration : tous les Ministères et institutions (pour la maîtrise d'ouvrage) ; Ministères en charge des secteurs suivants : Travaux Publics ; Construction ; l'Urbanisme ; Transports ; Energie ; Hydraulique ; Affaires Foncières ; Aménagement du Territoire ; Mines ; Industrie ; Environnement ; Enseignement Technique ; Enseignement Supérieur ; Environnement ; Finances ; les Communes et Communautés urbaines ;
- les entreprises d'exécution des travaux de VRD et d'aménagement ;
- les bureaux d'études et de contrôle des travaux de VRD ;
- les industriels de fabrication et d'installation d'énergie solaire.

LES ATOUTS : UN MARCHÉ DOPE PAR LES GRANDS PROGRAMMES

D'INFRASTRUCTURES

811. Le Congo dispose de plusieurs atouts pour développer les branches de ce secteur d'activités selon une approche intégrée. En effet, l'industrie de la construction bénéficie actuellement d'un climat favorable à son développement du fait notamment :

- de la politique de modernisation d'habitats sociaux dans le pays ;
- des politiques de grands travaux de construction d'infrastructures de transport (routes, ponts, chemins de fer, ports, aéroports) au Congo, en RDC et dans toute la sous-région Afrique Centrale (Cameroun, RCA, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad) ;
- des grands programmes de construction d'ouvrages de production et de transport d'énergie, d'eau et d'assainissement (barrages hydroélectriques, centrales thermiques, lignes de transport d'énergie électrique, conduites d'irrigation agricole) au Congo et dans toute la sous-région.

812. Ces perspectives très aguichantes du côté de la demande sont cependant assombries par la persistance d'importantes contraintes touchant toutes les composantes du secteur. Globalement, l'industrie de la construction souffre encore : (i) d'une offre de construction d'ouvrages insuffisante ; (ii) d'une qualité des constructions peu sûre ; et (iii) d'une organisation déficiente du secteur.

813. Les analyses permettent de regrouper les contraintes et deux catégories, comme indiqué dans le tableau ci-après. Venir à bout de cet engrenage de problèmes, aussi cruciaux les uns que les autres, constitue des défis majeurs que le Gouvernement congolais entend relever dans le cadre du PND.

Figure 21. CAUSES DES PROBLEMES MAJEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION.

Principaux Problèmes	Causes	
	Degré 1	Degré 2
Offre de construction d'ouvrages insuffisante	Coûts élevés des matériaux de construction	- Production locale de matériaux limitée et peu compétitive : Forte utilisation de matériaux importés - Approvisionnement de matériaux et équipements onéreux et insuffisant
	Coût élevé des terrains constructibles	- Manque de terrains de construction viabilisés
Qualité des constructions peu sûre	Produits ne répondant pas aux spécifications techniques locales ou à caractéristiques non connues	- Manque d'un système de contrôle de qualité - Insuffisance des normes nationales sur les matériaux
	Non respect des règles de l'art	- Faible capacité de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage - Mal gouvernance dans le suivi des travaux de construction
Organisation déficiente du secteur	Système de réglementation/ régulation inopérant	- Responsabilisation/ délimitation des rôles des acteurs flous - Règles d'urbanisme inopérantes
	Nombre d'entreprises structurées et performantes limité	- Activités d'intermédiation immobilière peu développées - Manque de matériels de GC - Faible tissu de PME locales de construction

Source : STP/DSCERP Données des Ministères BTP et Construction et Habitat

LES STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS PHARES

814. La stratégie du Congo pour relever les défis du développement de l'industrie de la construction comprend trois axes majeurs : (i) renforcer la performance de l'industrie de la construction ; (ii) développer les ressources humaines du secteur BTP ; et (iii) développer la capacité et la compétitivité du secteur privé du BTP.

Renforcer la performance de l'industrie de la construction

815. L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre de trois programmes : (i) Accroissement, diversification et réduction des prix des matériaux de construction ; (ii) Amélioration du parc de constructions ; et (iii) Amélioration de l'aménagement des terrains constructibles.

816. *Accroissement, diversification et réduction des prix des matériaux de construction* : Le programme d'accroissement, de diversification et de réduction des prix des matériaux de construction s'appuie sur la promotion de la production locale de matériaux de construction et la facilitation de l'approvisionnement en matériaux et équipements. Il s'agit de favoriser la baisse des prix par l'augmentation de l'offre des matériaux et matériels de construction sur l'ensemble du territoire national.

817. *Amélioration du parc de constructions* : L'amélioration du parc de constructions est un vaste programme de construction, de réhabilitation et d'entretien des bâtiments et ouvrages divers, devant tirer la production des matériaux de construction et améliorer les conditions de vie des populations. Les ouvrages concernés vont des logements sociaux aux ouvrages agricoles en passant par les bâtiments de service (bureaux, hôtels, hôpitaux, établissements scolaires et universitaires), les infrastructures de transport (routes, ponts, chemins de fer, ports, aéroports) et les équipements industriels (barrages, centrales thermiques, lignes de transport d'énergie électrique, usines de transformation des métaux, du bois et des produits agricoles, etc.).

818. *Amélioration de l'aménagement des terrains constructibles* : Il s'agit d'acquérir et de préparer les emprises des ouvrages à construire. De ce fait, la création des lotissements à Brazzaville, à Pointe-Noire et dans les villes secondaires constituera la clé de voûte pour la réussite de ce programme. La viabilisation des terrains lotis par les voiries et réseaux divers (VRD) sera également un aspect essentiel du programme.

Développer les ressources humaines du secteur BTP

819. Le développement des ressources humaines du secteur BTP est une priorité pour soutenir les programmes de promotion de l'industrie de la construction. Il sera conduit à travers deux programmes majeurs : (i) le Renforcement de la formation aux métiers de BTP, et (ii) la Promotion du respect des règles de l'art.

820. *Renforcement de la formation aux métiers de BTP* : Il s'agit d'améliorer le système de formation, notamment par la création des lycées techniques spécialisés en construction et la création d'un Institut Supérieur de Travaux Publics (ISTP). Il s'agira également d'optimiser l'utilisation des ressources humaines en améliorant les conditions d'exercice du métier de génie civil et le relèvement du niveau salarial dans le secteur BTP.

821. *Promotion du respect des règles de l'art* : Cette promotion du respect des règles de l'art passe par le renforcement de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage et des règles de construction et d'urbanisme. Il s'agira de réviser toute la réglementation en la matière afin de l'adapter un contrôle plus rigoureux des constructions en République du Congo.

Développer la capacité et la compétitivité du secteur privé du BTP

822. Pour compléter cet arsenal de mesures en faveur de la promotion de l'industrie de la construction, il conviendra de rendre compétitif le secteur privé du BTP au Congo. Dans ce sens, deux programmes sont envisagés, à savoir : (i) le Renforcement de l'organisation et de la régulation du secteur de la Construction, et (ii) la Promotion du secteur privé du BTP.

823. *Renforcement de l'organisation et de la régulation du secteur de la Construction* : Il s'appuiera sur l'organisation socioprofessionnelle des acteurs et l'amélioration de la gouvernance du secteur de la construction. Il s'agira en particulier d'adopter une loi cadre sur l'exercice du métier de constructeur (ingénieur, architecte, technicien, maître d'œuvre, entreprise d'exécution), de créer une plateforme de dialogue professionnel entre public et privé, et de réorganisation au sein de l'administration les unités d'exécution, de contrôle et de surveillance technique.

824. *Promotion du secteur privé du BTP* : Les autorités entendent promouvoir les entreprises et Bureaux d'Etudes Techniques (BET) de BTP à travers :

- la promotion des activités d'intermédiation immobilière (renforcement du cadre juridique d'exercice du métier d'agent immobilier ; révision/adoption de la réglementation sur la copropriété immobilière) ;
- la mise à disposition du matériel de génie civil par la création d'une Agence Congolaise de Location de Matériels de Construction (ACLOMAC) et la création d'un Fonds d'Equipe ment de Génie Civil (FEGC) ;
- et le développement du tissu de PME locales (aménagement des dispositions d'attribution des marchés publics en faveur des PME locales ; facilitation des avances de démarrage aux

PME du secteur BTP ; facilitation des garanties et cautionnements bancaires aux PME du secteur BTP).

Les actions phares pour le développement de l'industrie de la construction

825. Pour conduire les programmes retenus en faveur du développement de l'industrie de la construction au Congo, le Gouvernement compte mettre en œuvre plusieurs actions spécifiques dont les principales sont :

- *la promotion de la production locale de matériaux de construction ;*
- *la construction et la réhabilitation de logements sociaux ;*
- *la construction et la réhabilitation d'ouvrages industriels ;*
- *la création des lotissements urbains ;*
- *la viabilisation des terrains lotis ;*
- *l'amélioration du système de formation et de qualification des ressources humaines ;*
- *le renforcement de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage ;*
- *le renforcement des règles de construction et d'urbanisme ;*
- *l'amélioration de l'organisation socioprofessionnelle des acteurs ;*
- *la promotion des activités d'intermédiation immobilière ;*
- *la mise à disposition du matériel de génie civil ;*
- *le développement du tissu de PME locales.*

826. Ces actions seront réalisées par des acteurs publics et/ou privés à travers des projets concrets dont les principaux sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

LES EFFETS ESCOMPTES SUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET LES REVENUS DE L'ÉTAT

827. C'est la demande croissante des services d'infrastructures qui crée les emplois dans l'industrie de la construction. La variété et la dispersion de cette demande (ménages, associations, sociétés publiques ou privées, administrations publiques), rend difficile toute évaluation quantitative ou qualitative exhaustive. Cependant, l'estimation sur les plus gros postes de la construction (logements, bâtiments de service, infrastructures de transport) permet de prévoir un minimum de 77 600 emplois directs qui pourraient être créés annuellement dans ces seules branches sur la période 2012-2016. A cela, s'ajoutent naturellement les emplois créés par les activités de production et de distribution de matériaux et de matériels de construction, ainsi que celles de la promotion immobilière, mais qui sont comptabilisés dans l'industrie, le commerce et les services de transport.

Tableau 36. PRINCIPAUX PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS-PROGRAMMES	PROJETS	RESPONSABLES/ TETES DE FILE
1. Promotion de la production locale de matériaux de construction	1. Construction de cimenteries; de briqueteries; de tuileries	Min. développement Industriel; Min. Mines; Min. Commerce; Privés (Industriels)
	2. Construction d'usine de fabrication de clinker	Min. développement Industriel; Min. Mines; Min. Commerce; Privés (Industriels)
	3. Construction d'usine de céramiques (carreaux et sanitaires)	Min. développement Industriel; Min. Mines; Min. Commerce; Privés (Industriels)
	4. Construction d'une unité de production de laminés de fer (fer à béton, IPE, IPN)	Min. développement Industriel; Min. Mines; Min. Commerce; Privés (Industriels)
	5. Construction d'une unité de fabrication d'articles de charpente et de plafonnage (lamellés collés, lambris)	Min. développement Industriel; Min. Forêts; Min. Commerce; Privés (Industriels)
	6. Etudes géologiques de localisation et de cartographie des carrières	Min. Mines; Min. Construction; Min. TP
2. Construction/ Réhabilitation/ Entretien logements	7. Construction de logements sociaux	Min. Construction; DGGT; Privés (Promoteurs Immobiliers)
3. Construction/ Réhabilitation/ Entretien d'ouvrages industriels	8. Construction d'autres unités industrielles (métallurgie, scierie, etc.)	Min. développement Industriel; Min. Mines; Min. Commerce; Privés (Industriels)
4. Création des lotissements urbains	9. Création d'une Agence d'aménagement de terrains	Min. Construction; Min. Aff. Foncières
	10. Création des lotissements dans le cadre de la municipalisation accélérée	Min. Aménagement Territoire; Min. Intérieur; Min. Construction; Min. Aff. Foncières
5. Viabilisation des terrains lotis	11. Construction des VRD dans les lotissements de Brazzaville, de Pointe, de Dolisie	Min. TP; Min. Construction; Min. Aff. Foncières; DGGT
	12. Construction des VRD dans le cadre de la municipalisation accélérée	Min. Aménagement Territoire; Min. Intérieur; Min. TP; Min. Const.; Min. Aff. Foncières; DGGT
6. Amélioration du système de formation	13. Création des lycées techniques spécialisés/instituts techniques spécialisés dans les domaines de la construction	Min. Ens. Tech.; Min. Ens. Sup.; Min. Construction; Min. TP
	14. Création d'un Institut Supérieur de Travaux Publics	Min. TP; Min. Const.; Min. Ens. Sup.
7. Renforcement de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage	15. Fixation d'un seuil d'exigence obligatoire de BET de contrôle de chantier de construction	ARMP; Min. TP; Min. Construction
	16. Modernisation du Laboratoire de Génie Civil	Min. TP; Min. Construction
8. Renforcement des règles de construction et d'urbanisme	17. Révision du code d'urbanisme	Min. Construction; Min. Aff. Foncières; Min. TP
	18. Révision de la réglementation sur la gestion des déchets domestiques et industriels	Min. Environnement; Min. Construction; Min. TP
9. Renforcement de l'organisation socioprofessionnelle des acteurs	19. Adoption d'une loi cadre d'exercice du métier de constructeur (ingénieur, architecte, technicien, maître d'œuvre, entreprise d'exécution)	Min. TP; Min. Construction
10. Promotion des activités d'intermédiation immobilière	20. Renforcement du cadre juridique d'exercice du métier d'agent immobilier	Min. Construction; Min. Aff. Foncières; Min. TP
	21. Révision/adoption de la réglementation sur la copropriété immobilière	Min. Construction; Min. Aff. Foncières; Min. TP
11. Mise à disposition du matériel de génie civil	22. Création d'une Agence Congolaise de Location de Matériels de Construction (ACLOMAC)	Min. TP; Min. Construction
	23. Création d'un Fonds d'Equipeement de Génie Civil (FEGC)	Min. Finances; Min. TP; Min. Construction
12. Développement du tissu de PME locales	24. Aménagement des dispositions d'attribution des marchés publics en faveur des PME locales	ARMP; Min. Finances; Min. TP; Min. Construction
	25. Facilitation des garanties et cautionnements bancaires aux PME du secteur BTP	ARMP; Min. Finances; Min. TP; Min. Const.; Privés (Etablissements financiers)

Source : STP/DSCERP fds

Tableau 37. EMPLOIS ATTENDUS DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Nombre d'emplois	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne 2012-2016	Observations
Logements	13 200	13 924	14 687	15 492	16 341	17 236	15 536	
<i>Construction</i>	11 171	11 783	12 429	13 110	13 828	14 586	13 147	
<i>Réhabilitation</i>	2 030	2 141	2 258	2 382	2 513	2 650	2 389	
<i>Entretien</i>								Négligeables
Bâtiments de services	3 300	3 481	3 672	3 873	4 085	4 309	3 884	
<i>Construction</i>	2 793	2 946	3 107	3 277	3 457	3 646	3 287	
<i>Réhabilitation</i>	507	535	565	596	628	663	597	
<i>Entretien</i>								Négligeables
Infrastructures de transport	40 244	44 016	48 808	56 440	65 587	76 097	58 189	
<i>Construction/ Réhabilitation</i>	33 767	36 891	40 614	47 017	54 751	63 093	48 473	
<i>Entretien mécanisé</i>	3 048	3 353	3 856	4 434	5 099	6 119	4 572	
<i>Entretien HIMO</i>	3 429	3 772	4 338	4 989	5 737	6 884	5 144	
Ouvrages industriels								Comptabilisés dans le secteur de l'Industrie
Ouvrages agricoles								Comptabilisés dans le secteur Agricole
TOTAL	56 745	61 420	67 167	75 804	86 013	97 642	77 609	

Source : ST/DSCERP et INT-DEC

Tableau 38. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR INDUSTRIE DU CALCAIRE

Ministères concernés	Actions ou projets
Economie, plan, aménagement du territoire et intégration	Affectation et évaluation des investissements de la chaîne de valeur
Développement industriel et promotion du secteur privé	Création de l'usine de clinker à des fins de promotion de l'industrie cimentière et des matériaux de construction ; Mise en place des laboratoires de contrôle qualité des matériaux de construction
Mines et géologie	Etudes géologiques pour déterminer la teneur et les potentialités du gisement
Agriculture	Enrichissement des sols en vue des rendements agricoles
Aquaculture	Correction du taux de ph pour les eaux devant faire l'objet du développement piscicole et aquacole
Affaires foncières	Délimitation du périmètre d'exploitation et d'expropriation
Enseignement supérieur, formation professionnelle et qualifiante	Formation dans les domaines des matériaux de construction et de la céramique

Source : STP/DSCERP

Tableau 39. DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR DE L'INDUSTRIE A BASE D'ARGILE

Ministères concernés	Actions ou projets
Economie, Plan, Aménagement du Territoire et Intégration	Affectation et évaluation des investissements de la chaîne de valeur
Développement Industriel et Promotion du Secteur Privé	Complexe de Makoua Création de l'usine de fabrication de briques, tuiles, carreaux, et autres matériaux de construction Complexe de Makoua Unité de Brazzaville/Pointe Noire Création de l'usine de fabrication de briques, tuiles, carreaux, et autres matériaux de construction
Mines et Géologie	Réalisation des études géologiques sur le potentiel d'argile
Affaires Foncières Commerce et approvisionnement	Délimitation du périmètre d'exploitation et expropriation Mise en place du réseau de distribution des produits à base d'argile Mise en place des mécanismes de contrôle de la qualité et des prix de matériaux à base d'argile
Enseignement supérieur, formation professionnelle et qualifiante	Formation professionnelle sur les métiers à base d'argile
Tourisme et Hôtellerie	Création d'un parc hôtelier à vocation touristique sur le littoral congolais

Source : STP/DSCERP

LA GRAPPE « TOURISME ET HOTELLERIE »

LES ACTEURS ET LES PRINCIPAUX PRODUITS

828. L'industrie touristique concerne toutes les activités de visites de sites touristiques et de loisirs, des services d'hébergement et de restauration, appuyés sur les services de transport et le commerce de produits culturels et artistiques. Elle peut être schématisée comme l'indique la figure ci-après :

Figure 22.VUE D'ENSEMBLE DE LA GRAPPE TOURISME		
	Activités de Tourisme et de Loisirs	Opérateurs / Acteurs
TETE DE GRAPPE	Visites des sites touristiques Fréquentations des lieux de loisirs Services d'Hôtellerie et de Restauration	Hôteliers, Restaurateurs Guides touristiques animateurs de loisirs
ACTIVITES DE SOUTIEN	Services de transport: Compagnies et agences de voyage; Location de voiture Services de transit: vers la RDC, la RCA et le Tchad Services de télécommunications: téléphone et Internet Politique d'immigration: procédure d'obtention des visas Promotion de la destination Congo Commerce d'objets artistiques et culturels Sécurisation de la circulation des personnes et des biens	Compagnies et agences de voyage; Agences de location de voiture; Taxi-men Transitaires touristiques: SDV; SAGA Opérateurs de téléphonie (CONGO TELECOM, MTN, AIRTEL, WARID, AZUR; DRTV); et Fournisseurs d'accès Internet (MTN, AIRTEL, WARID, DRTV, AMC) Min. Intérieur (Police); Min. Affaires Etrangères Min. Tourisme (Office National du Tourisme (ONT), Agence Nationale de Promotion du Tourisme, Bureaux d'information touristique); Tours Operators; Agences de voyage Min. Culture et Arts; Galeries des produits artisanaux; Min. PME; Villages artisanaux; Discothèques Min. Intérieur (Police); Min. Défense
INFRASTRUCTURES ET AUTRES FACTEURS DE PRODUCTION	Infrastructures touristiques: hôtels, restaurants, sites touristiques (parcs nationaux, réserves forestières, monuments historiques, etc.) Infrastructures de transport: Aéroports, Ports, Routes Spécification des zones touristiques (écotourisme, tourisme balnéaire, tourisme de mémoire) Formation aux métiers de tourisme et de loisirs: restaurateurs, guides touristiques Financement/ Assurances des activités touristiques Administration/ Régulation/ Réglementation	Min. Tourisme; Min. Forêts; Min. Culture et Arts; Collectivités territoriales décentralisées; Hôteliers; Restaurateurs Min. Transports; Min. Travaux Publics; Entreprises d'études, de contrôle et d'exécution des travaux de BTP; Min. Construction; DGGT; CFCO; PAPN; PABPS; Aéroports du Condo (AERCO) Min. Tourisme; Min. Forêts; Min. Aménagement du Territoire; Min. Affaires Foncières Institut de Formation Touristique (IFT); Hôteliers; Restaurateurs; Guides touristiques; animateurs de loisirs Institutions financières: Fonds du Développement Touristique Min. Tourisme; Conseil Supérieur du Tourisme (CST); Min. Commerce; Min. Affaires Etrangères; Min. Intérieur; Min. PME; Min. Culture et Arts; Min. Finances; Min. Forêts; Min. Transports; Min. Télécom.

Source : STP/DSCERP

829. **La tête de grappe** de l'industrie touristique est composée de trois types d'activités : (i) les visites des sites touristiques ; (ii) les fréquentations des lieux de loisirs. (ii) les services d'hôtellerie et de restauration. Les opérateurs de cette branche d'activités sont essentiellement les guides touristiques, les hôteliers et les restaurateurs.

830. **Les activités de soutien** sont essentiellement liées (i) aux services de transport impliquant les compagnies et les agences de voyage, les compagnies de location de voiture, les services de transit ; (ii) aux services de télécommunications (téléphone et Internet) ; (iii) à la gestion de la politique d'immigration (procédure d'obtention des visas) ; (iv) aux activités de promotion de la destination Congo ; (v) au commerce d'objets artistiques et culturels ; (vi) à la sécurisation de la circulation des personnes et des biens.

831. **Les facteurs de compétitivité** sont constitués : (i) des infrastructures touristiques ; (ii) des infrastructures de transport ; (iii) des activités de formation au métier du tourisme et de loisirs ; (iv) des services de financement de l'activité touristique ; (v) de la gouvernance du secteur (administration, réglementation, régulation).

LES ATOUTS, CONTRAINTES ET LES DEFIS

Les atouts du tourisme congolais : des sites naturels propices à l'écotourisme

832. En raison de sa spécificité, le Congo peut se permettre de diviser son activité touristique en trois thèmes, à savoir : (i) l'écotourisme autour des parcs et réserves nationaux ; (ii) le tourisme balnéaire autour de la ville de Pointe-Noire grâce et ses 170km de littoral (façade océane) ; et (iii) le tourisme de mémoire à travers la visite des monuments historiques. *Mais les réserves et parcs naturels constituent incontestablement les produits les plus attrayants du tourisme congolais.*

833. **En effet, la République du Congo dispose des parcs nationaux (ODZALA, NOUABALE NDOKI, CONKOUATI) et des réserves forestières où cohabite une diversité florale et faunique reconnue au niveau mondial (bassin du Congo) susceptibles d'attirer les chercheurs et les touristes amateurs de tourisme de vision et d'observation.** Grâce à ces parcs et réserves nationaux, le Congo peut s'offrir comme label touristique « **L'ECOTOURISME** ». Pour l'instant, les structures d'accueil font encore défaut sur ces sites et l'insuffisance d'aménagement et de restauration de ces sites touristiques représentent un obstacle majeur au développement du secteur.

834. Par ailleurs, le Congo est constitué d'une pluralité d'ethnies qui se distinguent les unes des autres par rapport à leurs us, coutumes et rites traditionnelles et dans la manière de fabriquer les pièces artisanales. Ce qui constitue un facteur supplémentaire d'attraction pour les touristes en provenance d'autres horizons.

835. **De par sa vocation naturelle de pays de transit, le Congo** reçoit beaucoup d'étrangers. Les passagers en provenance ou en partance des pays voisins, notamment de la RDC, de la RCA, du Cameroun, de l'Angola et du Tchad, sont appelés à utiliser les infrastructures hôtelières et de restauration du Congo.

836. **A côté de ces atouts naturels,** le Congo s'est donné une réputation de pays hospitalier où les biens et les personnes circulent librement de nuit comme de jour, surtout dans Brazzaville et Pointe-

Noire, où le service de taxi est parmi les meilleurs – tant en confort, en sécurité qu’en disponibilité – en Afrique subsaharienne villes africaines. Cela contribue à créer un climat favorable qui permet à tout voyageur de visiter en toute quiétude et en tout temps les nombreux sites naturels dotés d’une richesse exceptionnelle.

837. La communication constitue aussi un atout pour le Congo, tant en capacités qu’en coûts très compétitifs. Il existe actuellement plusieurs opérateurs de téléphonie mobile qui desservent quasiment tout le territoire national, et le Gouvernement, grâce à l’Autorité de Régulation, a pu négocier avec ceux-ci, pour obtenir des prix de communication parmi les plus bas de toute l’Afrique. Aussi, l’internet est en train de gagner une part importante, et à cet effet il convient de souligner que des investissements importants ont été réalisés dans le cadre du projet fibre optique.

838. Le réseau de transport est dense et multimodal (routes, chemins de fer, aéroports, port maritime, voies et ports fluviaux). Des investissements considérables sont en cours pour moderniser ce réseau et le rendre plus compétitif. C’est le cas pour : (i) *le Port Autonome de Pointe-Noire qui est à ce jour, le seul en eaux profondes en Afrique Centrale ; (ii) la route Brazzaville – Pointe-Noire en cours de bitumage ; (iii) l’aéroport de Brazzaville en extension ; (iv) les mesures de facilitation de la traversée du fleuve Congo entre Kinshasa et Brazzaville par le Beach de Brazzaville qui sont en cours ; (v) l’étude de la construction du pont route-rail entre Brazzaville et Kinshasa également en cours.*

839. Aussi, grâce à la municipalisation accélérée, les départements vont disposer des investissements et des équipements devant contribuer au développement des activités touristiques.

Les principales contraintes et défis

840. La demande en structures d’hébergement et de restauration est donc très importante dans les principales agglomérations que sont Brazzaville et Pointe-Noire. Toutefois l’offre n’est pas toujours conforme aux critères de qualité souhaités. En plus, la main d’œuvre utilisée est peu qualifiée. Lorsque le personnel est formé comme dans le cas des animateurs de jeunesse pour les activités de loisirs, ils ne sont pas utilisés faute de structures de loisirs. Dans ce sens le Gouvernement entend pallier ses insuffisances par un programme hardi d’investissements ciblés autour des aménagements des sites, structures hôtelières, ainsi que dans la formation du personnel du secteur. C’est à ce prix que le Gouvernement fera de ce secteur le troisième pilier de la diversification de l’économie.

841. Dans cette perspective des tours opérateurs de l’étranger seront sollicités pour la promotion et la commercialisation des produits touristique congolais. Aussi le Gouvernement a commencé à relever ce défi, avec la création de *l’Agence de Promotion du Tourisme*, l’ouverture des *Bureaux d’Informations Touristiques* à l’extérieur et de *l’Office National du Tourisme ainsi que de ses agences départementales.*

842. Le Fonds de Développement Touristique sera restructuré afin de permettre aux opérateurs du secteur de trouver un appui au financement de leurs activités. D’ores et déjà, un nombre grandissant de compagnies aériennes desservent le Congo et les agences de voyages ne cessent de fleurir. Par ailleurs le développement des infrastructures notamment aéroportuaires devrait concourir à faire des deux plateformes aéroportuaires de Brazzaville et de Pointe-Noire, de véritables « hub » en Afrique centrale.

LES STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS PHARES

843. Pour relever les défis du développement de l'industrie touristique au Congo, les autorités prévoient deux axes stratégiques : (i) renforcer les structures d'offre touristique et de loisirs ; (ii) promouvoir le tourisme et les loisirs.

Renforcer les structures d'offre touristique et de loisirs

844. Pour contribuer à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté, le gouvernement a entrepris de doter le secteur d'une réglementation adéquate et d'engager un programme de développement des capacités d'offre du secteur. Le programme comprend : (i) l'aménagement des sites touristiques ; (ii) le renforcement des infrastructures hôtelières et de loisirs ; (iii) le renforcement des ressources humaines ; et (iv) l'amélioration de l'environnement du secteur touristique et de loisirs.

L'aménagement des sites touristiques

845. Dans le cadre de ces travaux, l'inventaire des sites à potentiel touristique sera complété et des études de valorisation et d'aménagement seront engagées. La valorisation touristique de l'exceptionnel patrimoine écologique congolais sera envisagée au travers de grands projets d'aménagement de *Parcs Nationaux (Odzala, Conkouati, Nouabale Ndoki)*.

846. L'aménagement de divers sites touristiques sélectionnés parmi l'inventaire réalisé, notamment : *les chutes de la Loufoulakari ; le village Mah ; le lac Nanga ; les cascades du Djoué ; la route des esclaves à Loango ; les grottes de la Main Sacrée de Sembé, y compris le site du Châtelet bleu à Brazzaville, etc.* La création de parcs de loisirs à Brazzaville et à Pointe Noire complètera les actions énoncées ci-dessus en vue de faire du Congo une destination touristique de qualité.

Le renforcement des infrastructures hôtelières et de loisirs

847. La création d'infrastructures d'hébergement conformes aux normes internationales en matière de tourisme constitue l'un des volets du développement du secteur touristique. A cet effet, une programmation du secteur hébergement sera engagée :

848. **Les Hôtels « 5 étoiles ».** Le parc d'hôtels de catégorie 5 étoiles est en fait à la base du développement d'un tourisme de qualité. Malgré le fait que ces hôtels ont, avant tout, une fonction de rayonnement du pays en permettant l'organisation de manifestations ou de conférences, ils permettent également de garantir une offre de grande qualité, entraînant tout le secteur vers le haut. La clientèle de ces hôtels est essentiellement constituée d'hommes d'affaires, de conférenciers ou de délégations officielles. Compte tenu des caractéristiques propres de la clientèle, ces infrastructures doivent être implantées au cœur des villes ou à leur proximité immédiate.

849. **Les Hôtels « 4 étoiles ».** Les hôtels de catégorie 4 étoiles sont généralement plus adaptés à la clientèle touristique, à proprement parler. C'est pourquoi un effort particulier sera apporté à la création d'un parc de ce niveau. Il convient de préciser qu'à ce jour, la plupart des hôtels haut de gamme du Congo présentent un niveau de confort de 3 à 4 étoiles. La création du parc hôtelier de confort 4 étoiles répondra à la demande du tourisme de loisirs ou de vision. Une attention particulière sera portée aux

zones balnéaires. Ces hôtels pourront être implantés dans les périphéries des villes, à proximité immédiate des principales attractions touristiques, tel l’océan ou les réserves écologiques.

850. **Les Ressorts.** Les resorts ont généralement la forme de parcs dans lesquels des infrastructures communautaires telles que piscines, plages aménagées ou terrains de sports et de jeux sont aménagés. Les infrastructures d’hébergement peuvent prendre la forme d’hôtels, de villas ou de bungalows présentés à la location ou même à la vente à des privés locaux ou à des agences de voyage. Il s’agit d’infrastructures plus orientées vers les séjours de tourisme. Ils sont généralement implantés à une certaine distance des villes, dans des sites sélectionnés sur la base de leur qualité.

851. **Les villages de vacances et campements.** Les villages de vacances ont des caractéristiques semblables aux resorts, mais sont toutefois d’un niveau de confort simplifié pour répondre à une demande plus massive du tourisme. Les campements sont implantés dans les réserves écologiques mais peuvent également être considérés comme des étapes dans des circuits de randonnée. Leur niveau de confort doit être élevé mais leur caractère fondamental consiste en une parfaite intégration dans l’environnement. Ils sont destinés à recevoir des groupes limités de touristes pendant des périodes courtes, de 1 à 4 nuits.

852. **Les colonies de vacances.** Les colonies de vacances sont des infrastructures destinées à recevoir des groupes d’enfants pendant les vacances. Leur niveau de confort est élémentaire. Ces infrastructures peuvent également accueillir des classes à thèmes pendant les périodes scolaires ou encore des équipes de sport en stages de préparation.

853. **Les capacités managériales du Ministère seront renforcées pour permettre la mise en œuvre de ce programme.** Par ailleurs, les différentes structures de promotion du secteur, tant au Congo qu’à l’étranger, seront constituées et dotées en personnel et en supports susceptibles de convaincre les professionnels du tourisme de proposer cette destination à leur clientèle, voire de convaincre directement cette clientèle de choisir le Congo comme destination touristique.

854. À cet effet, le Gouvernement envisage un ensemble d’actions pour placer le Congo sur la carte mondiale des destinations touristiques. Il s’agit de : (i) La création d’un Office National du Tourisme, avec ses agences départementales ; (ii) l’ouverture d’un site Internet et de Bureaux d’Informations Touristiques (BIT) aux aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire, ainsi que des représentations en Europe, en Amérique du nord et du sud, en Afrique et en Asie; (iii) la création de divers supports de promotion, ainsi que la participation à des foires et autres grands événements internationaux du secteur touristique.

855. Le renforcement des capacités des ressources humaines s’adressera aussi et surtout aux opérateurs du secteur pour assurer la formation professionnelle de leur personnel. Dans ce cadre, le Gouvernement envisage la création de l’Institut de Formation Touristique (IFT).

❖ L’amélioration de l’environnement du secteur touristique et de loisirs

856. Dans ce programme, le Gouvernement entend adopter un cadre légal et réglementaire qui devra régir le secteur touristique dans les années à venir et garantir au touriste une qualité de prestations à la mesure des attentes. Ce programme s’occupera aussi du renforcement des moyens de gestion directe et quotidienne des sites à la charge de l’administration. Des programmes d’accès à ces

sites seront élaborés, faisant appel aux différents modes de communication, aérien, maritime, fluvial, routier, ferroviaire et pédestre.

857. De façon transversale, la stratégie du tourisme sera accompagnée d'un programme intégré de facilitation du transport, afin de rendre le Congo plus accessible. Il s'agira notamment :

- *de mener des actions visant à la réduction du coût des transports aériens internationaux ;*
- *de programmer l'aménagement des routes donnant accès aux sites touristiques en toute saison ;*
- *d'équiper les aéroports secondaires permettant d'accéder aux grandes réserves écologiques, afin de garantir la sécurité des touristes ;*
- *de promouvoir la mise en service de bateaux offrant des conditions de confort et de sécurité répondant aux normes en la matière ;*
- *de susciter la mise en service de wagons spécialisés pour recevoir les touristes sur les lignes du CFCO.*

Promouvoir le tourisme et les loisirs

858. Il s'agit de vulgariser la destination Congo à travers la prospection des potentialités touristiques nationales et la production et l'édition des supports de promotion du tourisme et des loisirs au Congo. La promotion se fera également par l'amélioration de l'organisation des activités touristiques et de loisirs par (i) la création et gestion des organes de promotion du tourisme ; et (ii) le renforcement du système de financement du tourisme. En somme, le renforcement des structures d'offre touristique et de loisirs, ainsi que la promotion du tourisme congolais seront réalisées à travers plusieurs actions dont les plus saillantes sont celles consignées dans le tableau ci-dessous :

 **Les Actions phares pour le développement du Tourisme au Congo**

Tableau 40. PRINCIPAUX PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	PROJETS
Développement des infrastructures et des équipements touristiques	Aménagement et réhabilitation des sites touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement Parc national d'ODZALA - Aménagement Parc national NOUABALE NDOKI - Aménagement Parc national de CONKOUATI - Aménagement Lac bleu du village MÂH(Pool) - Aménagement de la Route des esclaves - Aménagement du lac NANGA - Aménagement des cataractes du DJOUE - Aménagement des chutes de la LOUFOULAKARI - Aménagement des chutes de MINGUELE - Aménagement des chutes de MOUKOUKOLOU - Aménagement des gorges de DIOSSO - Aménagement des grottes de NKILA –NTARI - Aménagement des falaises d'INONI - Aménagement des grottes de la main Sacrée de SEMBE - Aménagement lac bleu de LOUVAKOU (NIARI) - Aménagement de la réserve de la LEFINI - Aménagement des grottes de MALALA
	Construction des infrastructures touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un parc d'attraction à BRAZZAVILLE - Construction d'un parc d'attraction à POINTE-NOIRE - Construction d'un hôtel de classe internationale à BRAZZAVILLE - Construction d'un hôtel de classe internationale à POINTE-NOIRE - Réhabilitation de l'hôtel MBAMOU Palace à BRAZZAVILLE - Réhabilitation de l'hôtel COSMOS - Extension de l'hôtel LE KOUYOU à OWANDO - Construction d'un complexe touristique à l'île MBAMOU - Elaboration d'un schéma directeur hôtelier à BRAZZAVILLE et à POINTE-NOIRE
Développement des ressources humaines	Développement d'une politique de formation aux métiers du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'Institut de Formation Touristique (I.F.T) à BRAZZAVILLE
Amélioration de l'environnement du secteur touristique et des loisirs	Renforcement du dispositif législatif et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de nouveaux textes législatifs et réglementaires en vue de rendre attractif le secteur du tourisme
	Amélioration de la gestion des sites touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la gestion des différents sites - Amélioration de la gestion des différents hôtels d'Etat
Vulgarisation de la destination Congo	Prospection des potentialités touristiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire et réalisation des monographies des sites touristiques - Création d'un label du produit touristique congolais : l'écotourisme - Création des Bureaux d'Informations Touristiques (B.I.T) - Facilitation de la procédure d'octroi des visas d'entrée - Négociation des billets charters
	Edition et production des supports de promotion touristique et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Production et édition des supports touristiques - Elaboration de Carte touristique du Congo - Elaboration de routière du Congo
Amélioration de l'organisation des activités touristiques et de loisirs	Création et gestion des organes de promotion du tourisme et des loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'Office National du Tourisme - Création de l'Agence Nationale de promotion du Tourisme et des Loisirs
	Renforcement du système de financement du tourisme et des loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme du Fonds de Développement Touristique (F.D.T) en vue du financement des activités touristiques et de loisirs

Source : STP/DSCERP

LES IMPLICATIONS SUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET LES REVENUS DE L'ÉTAT

859. La combinaison de bonnes perspectives sur le marché mondial et la mise en œuvre du programme du Gouvernement permettra d'accroître les investissements publics et privés dans le secteur. En conséquence, l'industrie touristique pourrait connaître une croissance accélérée et créer des milliers d'emplois dans les prochaines années. Selon les projections, avec la mise en œuvre de la stratégie de développement de la grappe, la seule branche d'hôtellerie pourrait générer au cours de la période environ 15000 emplois directs répartis dans les différentes classes d'hôtels.

Tableau 41. EMPLOIS ESCOMPTES DANS L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

<i>Classe Hôtels</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
HOTELS 5*		425	851	1 490	2 129
HOTELS 4*		912	1 825	3 650	5 475
RESORTS		148	296	593	1 037
VILLAGES VACANCES		292	584	1 022	1 606
CAMPEMENTS		97	146	194	292
COLONIES		91	146	219	292
Total		1 965	3 848	7 168	10 831

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, données du Ministère de l'industrie touristique

LA GRAPPE« SERVICES FINANCIERS »

LES ACTEURS ET LES PRINCIPAUX PRODUITS

860. Du fait de son appartenance à une union monétaire, nombre d'activités liées aux services financiers sont dévolues à l'organisation communautaire sous régionale, bien qu'impliquant dans certains cas le Ministère en charge des Finances. Il s'agit notamment de la définition de la politique monétaire, des activités de contrôle et de supervision bancaires, ainsi que de l'émission monétaire (billets et pièces). De ce fait, les principales institutions financières au Congo comprennent : (i) les institutions à vocation sous régionale (BEAC, COBAC, BVMAC, BDEAC, CIMA) ; (ii) neuf (09) banques commerciales dont deux (02) en cours d'ouverture ; (iii) soixante-deux (62) établissements de micro finance ; (iv) quatre (04) établissements de transferts de fonds ; (v) un (01) Fonds de Soutien Agricole ; (vi) six (06) sociétés d'assurances dont une(01) en cours d'ouverture; et (vii) deux (02) caisses de retraite et de sécurité sociale.

861. **La grappe du secteur financier du Congo laisse clairement apparaître l'absence de banques d'affaires ou d'investissement, de banques de développement**, de banques spécialisées et des établissements financiers. La SOCOFIN, unique établissement financier de crédit-bail présent au Congo, a été absorbée par la BGFIBANK CONGO en 2010.

862. Au-delà de sa diversité apparente, le système financier congolais *est encore sous développé, faiblement diversifié et largement dominé par les banques commerciales, à l'image de la situation que présente l'ensemble de la Sous-région CEMAC*¹². Si le sous-développement du système financier dans sa structure, a permis au pays d'être épargné par la tourmente financière mondiale, il convient toutefois de relever qu'il constitue un handicap à l'émergence du secteur privé. En effet, bien que le marché intérieur dispose d'importantes liquidités, le crédit à l'économie reste faible, aux environs de 4 % du PIB¹³. A fin 2010, les dépôts bancaires ont représenté 46% du PIB. Les crédits demeurent faibles, et n'ont représenté que 15% du PIB soit 32% des dépôts. Le volume des échanges sur le marché monétaire est demeuré très marginal. Par ailleurs, la Zone CEMAC est caractérisée par un faible taux de bancarisation (environ 3%)¹⁴.

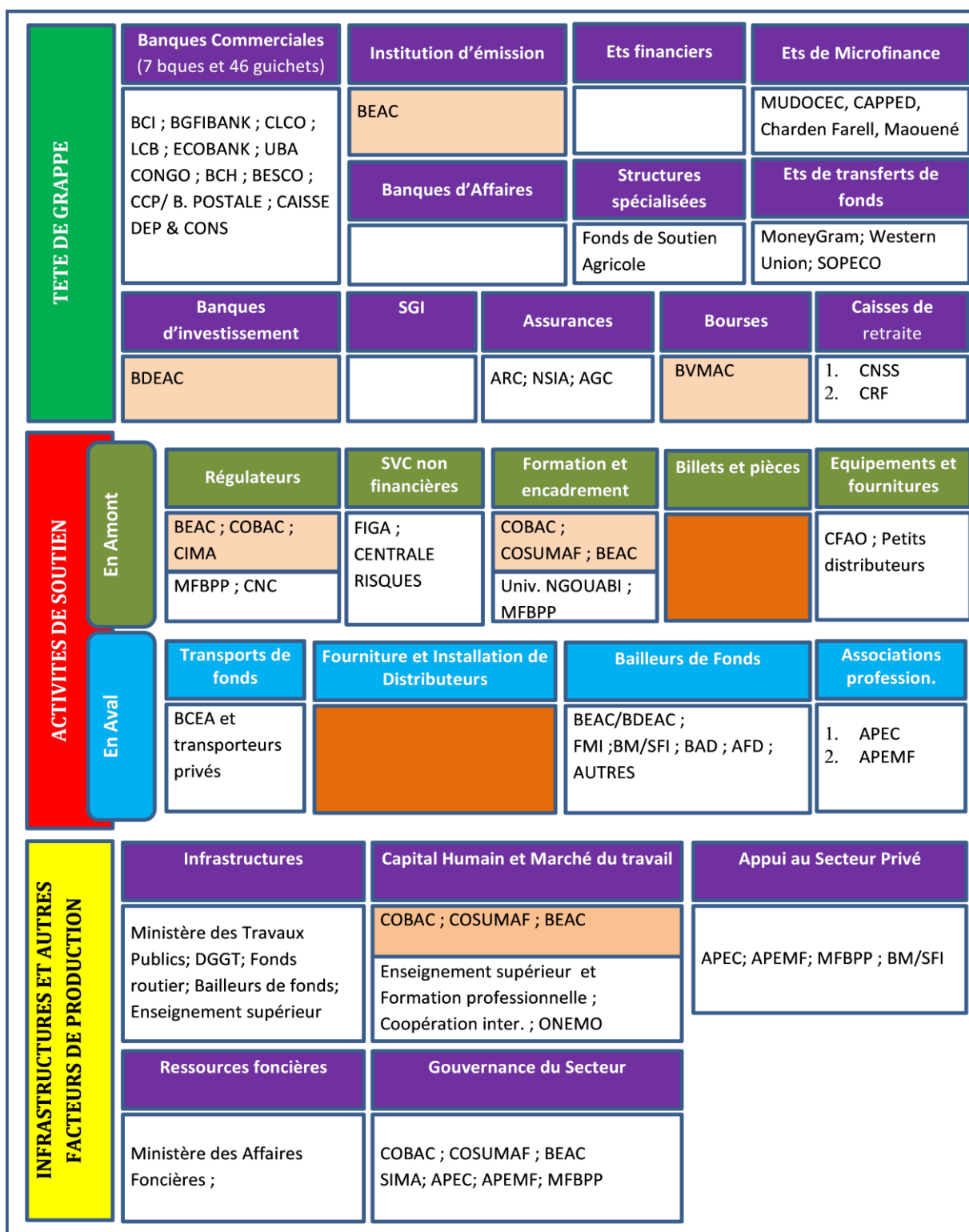
863. **La grappe des services financiers congolais se caractérise également par un très faible niveau de développement des activités de soutien.** Il s'agit notamment des services de logistique tels que les véhicules blindés, les coffres forts et la monétique en ce qui concerne la fourniture et l'installation des distributeurs automatiques. Dominés par des organismes sous régionaux et des fournisseurs étrangers, on constate l'absence des nationaux dans ce segment d'activités.

¹²Banque Africaine de Développement, Intégration du Secteur financier Dans trois régions d'Afrique, 2010

¹³FMI, Mars 2011, Consultations au Titre de l'Article IV

¹⁴COBAC, Etude sur l'institution de l'agrément unique dans la zone CEMAC

Figure 23. VUE SYNOPTIQUE DE LA GRAPPE DES SERVICES FINANCIERS DU CONGO



Source : ST/DSCERP - Rapports COBAC

LES ATOUTS, LES CONTRAINTES ET LES DEFIS

Le système bancaire : des potentialités encore peu exploitées

864. **Le réseau bancaire congolais est relativement dense**, quoique concentré en zones urbaines. Ce secteur est de plus en plus concurrentiel, avec l'arrivée récente de plusieurs banques panafricaines (ECOBANK, UBA, AttijariWafa). Ainsi, les banques qui ont été assainies au cours des années 2000, avec l'assistance de la COBAC, se professionnalisent véritablement ; ce qui confère une réelle vitalité au secteur. En conséquence, les taux d'intérêt sur les crédits ont baissé significativement, améliorant du coup les perspectives de financement. Cependant, **l'économie congolaise reste marquée par sa sous-bancarisation** (environ 4%), tant en ce qui concerne la collecte de l'épargne que pour le financement des entreprises.

Tableau 42. SYSTEME BANCAIRE DU CONGO EN 2010, PRINCIPALES BANQUES ET LEURS AGENCES

BGFI BANK CONGO	2
BCI	17
LCB	5
ECOBANK	5
UBA CONGO	3
Crédit du Congo	8

Source : ST/DSCERP-rapports COBAC

865. Au regard de la situation présentée en 2010 (cf. *Tableau 43*), le système bancaire congolais est en cours de transformation et de modernisation à la suite des réformes entreprises par les autorités (monétique, systèmes des paiements).

Le secteur des établissements de micro finance : un fort potentiel à développer

866. Les établissements de micro finance font face à de nombreuses difficultés, dont l'absence d'intermédiation financière, le manque de fonds propres et ressources longues, obstacles à l'octroi de crédits à moyen et long terme et le manque de professionnalisme du personnel recruté. En dépit de ces difficultés, les établissements de micro finance disposent cependant d'un potentiel certain de croissance.

Le secteur des assurances : un marché en devenir

867. Le marché des assurances est dominé par six sociétés (ARC, AGC –Congo, AGC-Vie Congo, NSIA-Congo, NSIA Vie-Congo, Allianz-Congo) y compris plusieurs courtiers (GRASAVOYE, INTERNATIONAL INSURANCE, H de B Assurances,...). Sur ce marché en croissance régulière, moins de 5% de congolais ont souscrit une police d'assurance. En réalité, seule l'assurance automobile, rendue obligatoire, intéresse les particuliers, les produits d'assurance-vie étant relativement ignorés. La

marge de progression est donc importante pour les groupes d'assurance, à condition que la culture de l'assurance soit introduite et développée.

Les caisses de retraite : des activités peu développées

868. Les caisses de retraite et de sécurité sociale restent peu développées. Elles se caractérisent par des contreperformances dues notamment à une situation financière précaire, l'absence de comptabilité exhaustive et le manque de dispositif de contrôle et d'audit.

Tableau 43. ATOUTS ET FAIBLESSES DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS	
Liquidité et ressources bancaires abondantes	Marchés financiers quasiment inexistant (marché des actions peu viable et marché des obligations inexistant) Les dépôts à vue représentent plus de 50% des ressources du système bancaire. Il se pose donc un problème de transformation des DAV en prêts à MLT Des crédits bancaires accordés majoritairement à CT
Résultats positifs et en progression	
Existence d'un système de paiement moderne (SYGMA & SYSTAC), fondement de la confiance dans les banques	Un environnement des affaires peu propice à la prise de risques (manque de garanties, droits de propriété peu respectés, corruption,...)
Un cadre réglementaire et prudentiel rigoureux	Faible capacité de mobilisation des dépôts et d'octroi des crédits Surliquidité mais insuffisance des ressources longues Des rces bancaires essentiellement à CT, à l'origine d'un risque de transformation en cas de financements à MLT Absence d'institutions financières appropriées pour le financement à LT
Surliquidité	Faiblesse des crédits accordés au secteur privé
Quoique limitées, les opérations bancaires sont rentables au Congo	Accès très limité du grand public au financement Sous-bancarisation Absence d'organisme centralisant l'historique des crédits aux entreprises Manque d'outil performant permettant d'évaluer les risques Faiblesse de la demande (secteur informel prédominant) Des taux de sortie élevés
ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE	
Conditions économiques favorables (croissance régulière, inflation maîtrisée,...)	La finance informelle ne finance que très peu l'acquisition de biens d'investissement (prêts de courte durée)
Un cadre légal et réglementaire spécifique	Absence de réelle intermédiation financière
Des responsabilités clairement définies entre le Ministère des Finances, la COBAC et l'APEMF	Manque de fonds propres dans la majeure partie des EMF, d'où viabilité financière limitée qui contraint les crédits à LMT
Enorme potentiel de croissance (demande importante en milieu rural et périurbain)	Le caractère usuraire des taux d'intérêt pratiqués, en raison du risque pris et de la disponibilité en temps réel des fonds
Son adaptation aux besoins socioéconomiques des agents économiques pauvres	Faible taux de pénétration (concentration des EMF dans les deux principales villes de BZV et PNR)
Forte capacité d'innovation	Faible affectation des crédits au secteur productif eu égard à l'épargne mobilisée Manque de professionnalisme Absence d'une politique nationale de la microfinance
ASSURANCES	
Marché peu exploré	Carences de l'institution nationale de contrôle (Direction Nationale des assurances) Fragilité de la situation financière des compagnies d'assurances Non respect des ratios prudentiels édictés par la CIMA
CAISSES DE RETRAITE	
	Situation financière précaire Non tenue de la comptabilité exhaustive Manque de dispositif de contrôlés et d'audit

LES STRATEGIES, PROGRAMMES ET PROJETS PHARES

869. Depuis 2009, le Gouvernement, avec l'appui de la communauté financière internationale, notamment le Fond Monétaire International (FMI), a défini une stratégie pour le développement du secteur financier, dans le cadre du programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). Au cours de la période 2012-2016, il s'attèlera à la mise en œuvre de cette stratégie et adopter d'autres actions en complément de celles prévues dans cette stratégie. Ces actions complémentaires porteront notamment sur le développement de l'offre de services non financiers aux entreprises, la mise en place d'incubateurs de crédit, et la création d'institutions spécialisées.

Moderniser l'environnement et les infrastructures du système bancaire et financier

870. **Le système financier, plus particulièrement les banques, ne pourront pleinement jouer leur rôle que si d'importantes transformations structurelles sont opérées dans l'économie et la société congolaise.** Pour ce faire, des actions sont envisagées afin de mieux adapter l'environnement, définir des règles communes à tous les acteurs publics et privés, et de renforcer le système de suivi du respect de ces règles, ainsi que d'apporter un dispositif opérationnel de sanctions aux contrevenants.

871. Dans cette optique, les actions particulières suivantes seront menées : (i) renforcer le cadre juridique des droits de propriété, notamment en ce qui concerne le foncier, pour faciliter l'installation d'entreprises et pour asseoir rigoureusement les garanties bancaires ; (ii) renforcer le droit des faillites et mettre en place des juridictions commerciales indépendantes susceptibles de faire respecter le droit des affaires ; (ii) améliorer les règles et procédures de garanties, en vue d'inciter les banques à s'engager plus activement dans le financement à long terme des entreprises et des grands projets d'investissement.

Développer l'offre de services bancaires

872. **Le processus d'assainissement du cadre d'activité des banques, auquel ont participé le Gouvernement et les institutions communautaires (COBAC et BEAC), a abouti à la restructuration et à la privatisation de la plupart des banques commerciales.** Elle a favorisé la restauration de la confiance du public sur le système bancaire et l'ouverture des banques congolaises à l'international, par leur adossement sur les partenaires bancaires extérieurs de premier rang.

873. **L'attractivité actuelle du système bancaire congolais a conduit à l'installation de nouvelles banques, ce qui est un facteur de développement de la concurrence dans le secteur.** La vigueur de cette concurrence appelle les banques à adapter leur orientation stratégique, afin d'éviter le scénario d'éviction de certaines d'entre elles. Pour accroître l'efficacité institutionnelle, les banques devront améliorer le contrôle interne afin de simplifier les procédures internes. Pour ce faire, elles devront procéder à la tenue d'une comptabilité analytique pour évaluer les performances de leurs différents départements. Avec le développement de la concurrence par les prix (baisse du coût des services bancaires, particulièrement du coût du crédit), la survie réside dans la mise en place d'un système de management par processus ou par activités, permettant une compétitivité par les coûts.

874. **Les banques devront également investir dans la production et l'analyse de l'information de crédit, pour accroître leurs parts de marché.** Elles devront donc explorer, avec des nouvelles

techniques, des segments de marché perçus présentement comme des segments à haut risque. Dans le cadre de la concertation régulière avec la profession bancaire, le Gouvernement incitera les banques à développer une concurrence par les coûts et à explorer de nouvelles niches de clients, tel que le segment de PME.

875. En outre, la nécessité de parvenir à une véritable inclusion financière commande la présence d'établissements de crédit et de micro finance ayant une option marquée pour un déploiement d'agences de proximité. Ainsi, dans cette optique, il y'aurait lieu notamment d'envisager la création d'une banque postale qui bénéficierait du réseau postal en faillite. L'avantage de cette approche réside dans l'existence d'un réseau dense d'agences postales à travers le pays. Le réseau d'épargne postale permettrait de rapprocher les services bancaires, particulièrement le service de collecte de l'épargne aux couches de la population en marge du système bancaire classique. Le Gouvernement entend transformer le Centre des Chèques Postaux (CCP) en banque postale.

876. **Par ailleurs, le Gouvernement a engagé la création d'une Caisse de Dépôts et Consignations.** En fait, gestionnaire de confiance de fonds protégés par la loi, la Caisse des Dépôts et Consignations est le banquier de référence des professions juridiques (notaires, administrateurs et mandataires judiciaires, greffiers de tribunaux de Commerce, huissiers de justice, etc.), mais aussi de la sécurité sociale et d'organismes d'intérêt général. Ainsi, les notaires seront-ils tenus de déposer les fonds qu'ils reçoivent de leurs clients dans le cadre de transactions immobilières, de successions, etc. Il en est de même pour les administrateurs et mandataires judiciaires dans les procédures de redressement et de liquidation des entreprises en difficulté. Cette réforme permettra de combler l'absence d'une institution spécialisée dans la gestion de fonds protégés par la loi.

877. La caisse de Dépôts et Consignations permettra également de recycler l'épargne collectée par les caisses de sécurité sociale en emplois longs, par le financement des projets d'intérêt général tels que le logement social, la rénovation urbaine, les infrastructures de transport, l'immobilier hospitalier, etc. C'est aussi un outil d'accompagnement des collectivités territoriales.

Promouvoir les financements à long terme

878. Le développement des financements à long terme pourrait être facilité à travers les actions suivantes : (i) la mobilisation des ressources internes à moyen terme, par la mise en place de produits d'épargne attractifs et par l'essor du marché financier sous-régional, et (ii) la mise en œuvre d'une réforme ciblée de certaines normes prudentielles jugées contraignantes par les banques (coefficient de transformation, division des risques).

Développer l'offre de services non financiers aux entreprises

Accompagner les promoteurs dans la création d'entreprises

879. Il est communément reconnu la nécessité, pour soutenir les PME et les TPE, de créer de nouvelles sources de capital et des alternatives aux banques commerciales classiques, offrant à la fois des prêts et un appui non financier. L'accompagnement des promoteurs de projets revêt ainsi un caractère primordial afin de rendre leurs affaires attrayantes à l'égard des organismes financiers.

880. **Dans le cadre de cette stratégie, l'accompagnement des PME sera assuré par le Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA).**

En effet, les Petites et Moyennes Entreprises et l'Artisanat sont difficilement éligibles au financement bancaire en raison notamment de la faiblesse d'apports personnels, du manque de garanties sérieuses et d'insuffisances organisationnelle et managériale.

La nécessité d'un organisme de financement qui aurait pour vocation de soutenir la création et le développement de PME et artisans prend corps avec le projet de création d'un « Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, FIGA-PME/A ». L'activité du fonds concernerait trois métiers distincts mais complémentaires :

- *l'impulsion* : le co-financement des projets de création et de développement des PME et d'artisans par l'octroi de prêts complémentaires à ceux octroyés par des partenaires financiers et bancaires ; L'octroi de prêts subordonnés par le FIGA-PME/A qui diminue le risque pour le partenaire financier ou banquier et facilite ainsi l'accès de l'opérateur économique au crédit bancaire;
- *la garantie* : l'apport partiel de la garantie exigée par le partenaire financier ou banquier ; Le fonds permet à l'organisme financier ou bancaire de couvrir partiellement son propre risque ;
- *l'accompagnement* : la fourniture de la technique financière nécessaire à la rédaction de plans d'affaires et financiers afin de rendre les projets de création et de développement des PME et d'artisans éligibles aux prêts bancaires.

Ainsi, les promoteurs seront assistés dans la phase de création de l'entreprise « accompagnement pré-crédation » et après la création de l'entreprise « accompagnement post-crédation ».

881. L'accompagnement pré-crédation permettra d'orienter les promoteurs dans la conception de leur projet, en focalisant l'analyse sur des paramètres fondamentaux comme : le marché et le produit visés, la concurrence, la motivation, la formation et l'expérience du demandeur avec, le cas échéant, une orientation vers un renforcement des capacités. L'accompagnement permettra également de sensibiliser le promoteur à l'ensemble des obligations légales, réglementaires et administratives auxquelles il sera soumis dans le cadre de son activité.

882. Dans la phase de l'accompagnement post-crédation, le porteur du projet continuera à bénéficier du soutien du FIGA dans ses premiers choix managériaux. Il s'agira d'éviter de laisser l'entrepreneur seul face à ses interrogations et de pallier son manque d'expérience. Ce soutien influencera considérablement la réussite du projet. En effet, le « reporting » régulier des activités de l'entreprise permettra de déceler à temps les problèmes qui risqueraient de survenir au niveau financier, administratif, commercial.

883. Une autre mission du FIGA est la formation des promoteurs ou des dirigeants d'entreprises à l'élaboration des documents comptables et la certification de la régularité de la comptabilité des PME. Cela permettra de résoudre le problème de l'absence de tenue de comptabilité fiable par nombreuses PME, constituant ainsi un obstacle à l'obtention de financements bancaires.

884. Le FIGA remplira également la fonction d'observatoire des PME par la centralisation de la documentation relative au secteur des PME et des informations comptables des PME. La base de données de l'observatoire sera alimentée par les états financiers certifiés des PME et permettra de fournir l'information aux usagers (banques, fisc, ...). L'observatoire sera également un outil de promotion des investissements destiné à aider les investisseurs privés potentiels d'identifier et d'exploiter les possibilités d'investissement et de partager ou d'aider à l'extension des expériences réussies.

885. En outre, le FIGA procédera au renforcement des fonds propres des PME par l'octroi aux PME, dont l'accord de financement par le banquier serait conditionné par une augmentation des fonds propres, des prêts subordonnés.

❖ *Créer les outils de support au crédit*

886. **Les sûretés réelles (hypothèques, nantissement, etc.), la centrale de risques et la centrale de bilans sont des outils de support au crédit bancaire. Au Congo, la constitution des hypothèques se heurte à son coût rédhibitoire et à la lourdeur de la procédure y relative.** En outre, compte tenu des dysfonctionnements du système judiciaire, les banques sont confrontées au problème de l'authenticité des hypothèques. Pour pallier cette difficulté, elles exigent de préférence des sûretés personnelles que les dirigeants des PME peinent à rassembler. Pour corriger ce manquement, le Gouvernement a également confié au FIGA la mission de garantir les crédits que les institutions financières accordent aux entreprises, notamment les PME. Ceci pour réduire l'aversion des banques et des établissements de micro-finance aux PME.

887. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra la réforme foncière en cours, en vue de faciliter la constitution des hypothèques, d'assurer leur authenticité et de permettre leur réalisation par les établissements de financement en cas de défaut du débiteur. Aussi, les réformes envisagées dans le cadre de l'amélioration du cadre des affaires allégeront la procédure de liquidation des entreprises en faillite.

888. **Pour faciliter la décision de crédit par les institutions de financement, la Banque Centrale a mis en place une centrale de risques bancaires.** C'est un instrument de centralisation de tous les engagements bancaires. Il donne aux banques le niveau des engagements de leurs clients à l'égard de l'ensemble du système bancaire et leur permet de déceler les mauvais débiteurs.

889. **Cependant, cette centrale de risques ne couvre pas tous les établissements de financement, notamment les établissements de micro-finance.** Le Gouvernement aidera les établissements de micro-finance à développer un outil de centralisation de leurs encours de crédit. Par ailleurs, la qualité de l'information produite par la centrale de risques bancaires actuelle devra être améliorée et son champ devra également être élargi (prise en compte de la banque postale, de la caisse de dépôts et consignations, etc.).

890. **Il n'existe pas au Congo un outil de centralisation des bilans des entreprises, pour assurer la disponibilité de l'information comptable des entreprises et en garantir la qualité.** Un projet de centrale de bilans a été initié par la Banque Centrale pour l'ensemble des pays de la CEMAC. Ce projet connaît un grand retard dans sa mise en œuvre. Pour pallier cette carence, le Congo mettra en place une centrale de bilans des entreprises congolaises dans le cadre des réformes destinées à faciliter le crédit aux entreprises.

Moderniser le secteur de la micro-finance

❖ *Renforcer la supervision des institutions de micro-finance*

891. **Lancées dans les années 80 avec l'apparition de premières coopératives d'épargne et de crédit, les opérations de microcrédit se sont développées en trois (3) phases au Congo.** La première phase a été caractérisée par l'absence des textes règlementaires. La seconde a été marquée par

l'arrêt de la prolifération des établissements et l'harmonisation des réglementations dans la Zone CEMAC en 2002. La troisième phase, débutée en 2005, se spécifie par la mise en application du cadre réglementaire.

892. Mais la non prise en charge effective de ce secteur par l'Autorité Monétaire et la mauvaise gestion de certains promoteurs d'établissements de microcrédit n'ont pas favorisé le développement du secteur. En effet, les volumes des dépôts et de crédit du secteur n'ont respectivement représenté que 14,4% et 9,1% des dépôts et des crédits de l'ensemble du système financier en 2009. En plus, le nombre d'établissements de micro finance n'a cessé de baisser et la situation financière de certains de ces établissements est demeurée fragile.

893. **La réorganisation du secteur de la micro finance au Congo devra débuter par la mise en place d'un système de supervision efficace.** Compte tenu de la couverture partielle de ce secteur par la Commission Bancaire (missions de contrôle sur place peu fréquentes, ...) du fait de l'insuffisance de ces effectifs, la supervision de ce secteur devra être assurée par l'Autorité Monétaire. Pour ce faire, le Gouvernement renforcera les capacités organisationnelles, matérielles, humaines et techniques de la direction de la micro finance de la **Direction Générale des institutions financières nationales**, pour lui permettre d'encadrer ce secteur.

894. **Une autre action urgente est la poursuite de l'assainissement du secteur par l'organisation d'un recensement de tous les établissements à travers le territoire national** et la fermeture de tous ceux qui exercent leurs activités en violation du cadre réglementaire (absence d'agrément de l'Autorité Monétaire, activités interdites, etc.). Le Gouvernement devra également aider à la réorganisation de la profession par la redynamisation de l'Association Professionnelle des Etablissements de Micro finance (APEMF).

895. **Afin de faciliter l'activité de contrôle du secteur, le Secrétariat de la Commission Bancaire a initié un projet de plan comptable des établissements de micro finance, assorti d'un logiciel.** Ce plan comptable et le logiciel associé sont en cours d'implémentation. Au moment du déploiement de ce plan comptable et de ce logiciel, le Gouvernement facilitera son appropriation par les acteurs du secteur (agents en charge de la supervision et opérateurs du secteur). A cet effet, des sessions de formation seront organisées au profit de tous les intervenants du secteur.

896. Une autre carence du secteur est le manque de formation et l'inexpérience de certains promoteurs. Pour remédier à ce manque, le Gouvernement facilitera les partenariats entre l'APEMF et les institutions spécialisées dans le renforcement des capacités du secteur de la micro-finance.

897. Enfin, le Gouvernement incitera les établissements de micro-finance indépendants à se constituer en réseaux, pour consolider leurs parts de marché et ce faisant, leur surface financière. Il fera également la promotion du microcrédit garanti par la caution mutuelle, notamment en milieu rural.

❖ **Promouvoir un partenariat APEC-APEMF**

898. **Autant les banques se refinancent auprès de la Banque Centrale, autant les établissements de micro-finance souffrent de l'absence de mécanismes de refinancement des crédits qu'ils accordent à leurs clients.** Leurs relations avec les banques ne sont pas dynamiques. Ainsi, le

Gouvernement favorisera-t-il une plus grande collaboration entre l'APEC et l'APEMF, afin de faciliter les procédures d'ouverture de comptes bancaires aux établissements de micro-finance et d'assouplir les conditions d'octroi de crédit bancaire à ces derniers. L'une des conditions nécessaires à la réussite de cette collaboration est l'amélioration des pratiques comptables des établissements de micro finance, pour permettre aux banques de mieux apprécier les risques associés aux crédits accordés à ces établissements.

899. En effet, l'on constate que les établissements de micro-finance rencontrent des difficultés dans la production des documents statistiques et comptables en raison du faible niveau de connaissance des ressources humaine et de l'absence de recours à des professionnels de la comptabilité compte tenu du coût élevé de leurs prestations. Toutefois, le recours aux centres de gestion agréés est une solution envisageable car ce mécanisme permet une meilleure présentation des documents, la transparence financière, le « reporting » aux autorités de tutelle avec une mutualisation des frais à payer, entraînant une baisse certaine des coûts de production des documents comptables.

Finaliser l'assainissement du secteur des assurances et des caisses de sécurité sociale et de pension

900. Le secteur des assurances souffre de plusieurs insuffisances, principalement la faiblesse de l'institution nationale de contrôle (la Direction des Assurances), la non-observation de la réglementation, la fragilité financière des sociétés existantes et le non-respect des ratios prudentiels édictés par la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA). En outre, les sociétés d'assurance font une mauvaise utilisation des primes d'assurance, ce qui met ces sociétés dans l'incapacité d'indemniser l'ensemble des sinistres des assurés dans les délais ; expliquant entre autres, la défiance des agents économiques à honorer les obligations de souscription de polices d'assurance.

901. Pour remédier cet état de faits, le Gouvernement consolidera les activités de contrôle du secteur pour veiller au respect, par les sociétés d'assurance, du dispositif réglementaire et des normes prudentielles. Pour ce faire, afin de lui permettre de bien remplir son mandat, la Direction des Assurances a été réorganisée et sera dotée des moyens matériels, financiers et humains conséquents. Elle vient par conséquent d'intégrer la direction générale des institutions financières nationales.

902. Le Gouvernement poursuivra également l'assainissement du secteur financier par la finalisation de la réforme de l'ARC (Assurances et Réassurances du Congo), le relèvement des fonds propres des autres sociétés d'assurance et la vulgarisation des conditions d'agrément des intermédiaires en assurance (agents généraux et courtiers).

903. **A l'instar des sociétés d'assurance, les deux caisses de retraite, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF), ont également une situation financière fragile.** Les faiblesses et les dysfonctionnements de ces caisses ont été mis en évidence par les récents audits commandités par le Gouvernement. Elles ne tiennent pas une comptabilité exhaustive et ne font pas l'objet de contrôles et d'audits réguliers. Aussi, les textes organiques de ces caisses sont devenus inopérants.

904. **Pour améliorer la couverture des prestations de la sécurité sociale, le Gouvernement a engagé une vaste réforme des deux caisses de retraite.** Cette réforme porte notamment sur l'adaptation du cadre réglementaire au nouvel environnement économique (le système de retraite par répartition nécessitant une adaptation régulière du cadre réglementaire), l'exécution d'un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de ces deux caisses et le renforcement du dispositif de contrôle. Le Gouvernement entend finaliser cette réforme au cours des cinq prochaines années.

 **Promouvoir l'essor d'institutions de financement spécialisées**

905. **Le système financier congolais est caractérisé par un déficit d'institutions de financement spécialisées dans le crédit-bail, l'immobilier, etc.** L'unique structure de financement spécialisée est le Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA), qui est spécialisée dans le financement des activités agricoles.

906. S'agissant du crédit-bail, l'enquête réalisée en 2009 par le Conseil National du Crédit sur le financement des PME au Congo a mis en évidence l'ignorance de ce type de financement par la quasi-totalité de dirigeants de PME. De plus, avec la disparition de la SOCOFIN, seule société de crédit-bail installée au Congo, le crédit-bail n'est plus quasiment pratiqué au Congo. En effet, à l'issue du rachat en 2010 de la SOCOFIN par le groupe BGFIBANK, ses activités ont été fusionnées avec celles de la BGFIBANK-CONGO. Le crédit-bail est alors proposé par la BGFIBANK-CONGO comme tout autre produit financier.

907. En revanche, aucune disposition fiscale n'est prévue pour encourager le développement du financement par crédit-bail. En fait, le cadre fiscal actuel ne consacre pas le principe de l'étalement de la TVA sur la période de location du matériel et ne permet pas la transposition des avantages fiscaux dont bénéficient certaines sociétés au contrat de crédit-bail.

908. Par conséquent, il n'existe aucun mécanisme de défiscalisation des biens destinés à être loués aux entreprises bénéficiant des exonérations fiscales. C'est le cas notamment des sociétés pétrolières et parapétrolières qui ont des régimes fiscaux dérogatoires, particulièrement en ce qui concerne la TVA. Du fait de la non transposition des mesures dérogatoires aux biens acquis par la société de crédit-bail, ces entreprises ne sont pas enclines à recourir à ce type de financement, bien qu'elles représentent un grand potentiel pour l'essor de l'activité de crédit-bail. Pour promouvoir le développement des financements par crédit-bail, le Gouvernement mettra en place une réglementation encadrant cette activité, à l'instar de ce qui a été fait dans les pays du Maghreb, la Tunisie en particulier.

909. **Concernant le financement de l'immobilier,** l'aboutissement de la réforme foncière en cours est perçu comme la condition nécessaire au développement de cette branche d'activité bancaire, par la sécurisation de la procédure en matière de constitution et de réalisation des hypothèques.

910. **La mise à disposition de moyens de paiement est une opération de banque** qui connaît aujourd'hui un réel développement hors circuit bancaire classique à travers l'activité de transferts domestiques de fonds réalisée par des opérateurs économiques non agréés par l'Autorité monétaire nonobstant le monopole réservé aux établissements de crédit et aux établissements de micro finance à titre d'activité accessoire, par les textes communautaires en la matière. Le développement de cette activité de transferts domestiques de fonds s'appuie sur une demande avérée et croissante de la

population du fait de la simplicité du mécanisme qui n'exige pas du donneur d'ordre la détention d'un compte bancaire et la célérité de la transaction rendue possible par les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

911. Toutefois, face aux risques de défaillance, au regard des exigences en matière de lutte contre le blanchiment et pour une meilleure prise en main du secteur par l'Autorité monétaire, il y a lieu de procéder au recensement des agents économiques autres que les établissements de crédit ou de micro finance exerçant l'activité de transferts de fonds et parvenir à un véritable encadrement de cette activité à travers la promulgation de textes spécifiques.

912. Le Gouvernement procédera également à la **réorganisation des activités de transfert de fonds**, par la promulgation des textes y relatifs, le recensement des opérateurs et le renforcement du contrôle du secteur. Le Gouvernement veillera aussi au respect des textes régissant les activités des sociétés de change.

Renforcer le fonctionnement du Conseil National du Crédit (CNC)

913. Le Conseil National du Crédit (CNC) est un organe consultatif en matière de politique de développement des services financiers, notamment la politique de crédit. Il est régi par la loi n°24/63 du 15 juin 1963, portant « Réglementation de la profession bancaire et créant les organismes destinés à assurer l'étude et la mise en œuvre de la politique de crédit, ainsi que le contrôle bancaire au Congo ». Avec les mutations institutionnelles intervenues au Congo et dans la zone CEMAC au début des années 90, notamment la création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), chargée de la supervision des systèmes bancaires de la CEMAC et l'harmonisation de la réglementation bancaire dans la zone CEMAC qui s'en est suivie, les textes organiques du Conseil National du Crédit du Congo, en particulier la loi du 15 juin 1963, sont devenus caducs. Il est donc nécessaire de les adapter au nouveau contexte.

914. L'actualisation des textes organiques du CNC est en cours de réalisation. Elle permettra de revoir ses statuts pour élargir ses missions. En effet, le Gouvernement entend faire pleinement jouer au CNC son rôle dans la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre de cette stratégie de développement du secteur financier.

Encourager les partenariats publics-privés dans le financement de projets

915. L'amélioration projetée du cadre des investissements devrait inciter de nombreux investisseurs étrangers à développer des affaires au Congo. Pour encourager leurs investissements et faciliter le financement de grands projets, l'Etat mettra en place un cadre de développement de partenariats publics-privés sous la forme de contrat de service, de contrat de gestion, d'affermage ou de concession. Ces partenariats porteront dans l'offre de services publics tels que l'électricité, l'eau et les transports.

916. **Compte tenu du niveau élevé de l'épargne budgétaire oisive et faiblement rémunérée à la Banque Centrale, le Gouvernement mettra en place un mécanisme permettant d'orienter cette épargne vers des investissements privés.** En effet, afin de favoriser le développement des partenariats publics-privés, le Gouvernement signera une convention de gestion d'une partie de l'épargne budgétaire avec un fonds d'investissement de renommé international. Ainsi, l'Etat

participera indirectement au financement de gros projets par le truchement de ce fonds qui mettra sa compétence en matière de montage de financement de projets au service de l'économie congolaise.

917. Le fonds d'investissement qui sera retenu devra ouvrir une succursale au Congo dont le capital sera ouvert aux investisseurs privés locaux et aux institutions financières internationales de développement (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, Exim-Bank, ACDI,...). Pour se conformer à la convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), particulièrement en ce qui concerne le rapatriement des réserves de change, les capitaux collectés par ce fonds ne devront financer que des projets à réaliser dans la zone d'émission de la BEAC.

LES EFFETS ESCOMPTES SUR LA CROISSANCE, L'EMPLOI ET LES REVENUS DE L'ETAT

918. Dans la perspective de la redynamisation et du développement des services financiers, ce secteur devra contribuer à accroître l'offre d'emplois sur le marché national. Cette contribution sera marquée par l'entrée de nouvelles banques sur le marché, ainsi que par l'ouverture de nouvelles agences.

919. En outre, le développement du réseau bancaire s'accompagnera du développement certain des activités de soutien, notamment les transports de fonds, la vente d'équipements et de fournitures spécialisés pour le fonctionnement des services, ainsi que les services de sécurité pour la surveillance des agences et des guichets. Par ailleurs, le développement du secteur des assurances et des courtiers participera également à accroître l'offre d'emplois.

920. Le secteur des banques et des assurances, par son développement, facilitera le financement des activités économiques et partant, aura une forte contribution à la croissance économique en termes de PIB.

Figure 24. PROGRAMMES ET PROJETS CLES POUR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES FINANCIERS

	Stratégie	Programmes et projets clés
Tête de grappe	1. Développement des banques	1. Développer l'offre de services financiers 2. Développer l'offre de services non financiers aux entreprises
	2. Développement des EMF et ETF	3. Modernisation des EMF
	3. Développement des Assurances et de la micro assurance	4. Finaliser l'assainissement du secteur des assurances et améliorer les services d'assurance
	4. Essor du marché financier	5. Faciliter le développement des financements à LT 6. Promouvoir l'essor des institutions de financement spécialisées
	5. Développement des Caisses de retraite	7. Améliorer la couverture des prestations sociales
		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la supervision des EMF - Renforcer les capacités des EMF - Promouvoir un partenariat APEC – APEMF ; - Créer et renforcer les supports de crédit (centrale des bilans, des risques, des incidents de paiements...) - Réduire l'asymétrie d'informations entre prêteurs et emprunteurs ; - Créer la Caisse de dépôts et consignations - création du fonds de garantie automobile - Création CDC, crédit bail - Renforcer le CNC - Encourager le partenariat public-privé - Rendre opérationnelle la BVMAC et vulgariser la culture boursière - Reformuler certaines normes prudentielles trop contraignantes - Renforcer les activités de contrôle du secteur des assurances ; - Finalisation de la restructuration de l'ARC ; - Réforme des deux caisses de retraite
Activités de soutien	1. En Amont	<ul style="list-style-type: none"> 1.1. Recherche & développement 1.2. Approvisionnement en intrants 1.3. Vente d'équipements et matériels spécialisés 1.4. Structures de formation et d'encadrement
	2. En Aval	<ul style="list-style-type: none"> 2.1. Transport 2.2. Stockage 2.3. Distribution
		<ul style="list-style-type: none"> - Création de produits financiers attractifs - Création d'agences - Renforcement de la mécanisation - Appui à la conception et réalisation des matériels utilisés dans le secteur - Encadrement et formation du personnel - - Appui aux sociétés locales de transport - Implantation des agences - Amélioration du système d'information sur la disponibilité des produits financiers
Infrastructures et autres facteurs de production	1. Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de l'accessibilité aux zones enclavées 2. Amélioration des infrastructures de base
	3. Capital humain et marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'offre de travail 2. Développer le marché du travail bancaire
	4. Apui au secteur privé et financement	1. Renforcement de la gouvernance du secteur
	5. Capacités de gouvernance	Renforcement des capacités administratives et de gestion du secteur

Source : STP/DSCERP

CHAPITRE 09 : RENFORCER LE SECTEUR PRIVE ET LA COMPETITIVITE

RENFORCER LES OPERATEURS PRIVES

LES CARACTERISTIQUES, LES CONTRAINTES ET LES DEFIS

921. **Un secteur encore embryonnaire et dominé par l'informel.** Le secteur privé congolais demeure très peu développé et un grand nombre d'opérateurs privés congolais évoluent encore dans l'informel. Quelques grandes entreprises, pour la plupart étrangères constituent l'essentiel du secteur privé formel et coexistent avec une myriade d'entreprises nationales exerçant surtout dans l'informel. En effet, sur environ 22 477 entreprises identifiées de 1996 à 2006, la quasi-totalité (97,5%) sont des Toutes Petites Entreprises (TPE), et seulement une infime part (2,4%) des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ou des grandes entreprises (0,1%).

922. **Un secteur caractérisé par l'insuffisance d'acteurs dans le secteur industriel.** Reflétant les caractéristiques précédentes, les activités menées par le secteur privé sont dominées par les « petits » services, notamment le commerce, qui compte pour plus de 80 % des entreprises identifiées. Cela révèle le caractère encore embryonnaire des sous-secteurs de production, industrielles en particulier, et donc la faible intégration (primaire-secondaire-tertiaire) du tissu économique du pays ainsi que la faible productivité et des revenus des facteurs.

923. **Un secteur privé étouffé par l'étroitesse du marché.** Pour le privé hors industries extractives, le marché se réduit à l'espace national. Des perspectives régionales existent, mais sont encore sous-exploitées, tant par insuffisance de capacités (infrastructures, production, etc.) et de compétitivité (problème d'échelle et donc de coûts) que de vision (faiblesse des politiques commerciales et d'intégration régionale). Il en résulte que le développement du secteur privé congolais hors mines et pétrole est considérablement étouffé par l'étroitesse du marché.

924. **Aussi, le secteur privé opère-t-il dans un cadre peu propice à l'investissement, aussi bien pour les locaux que les étrangers.** En particulier, on note le poids élevé de la fiscalité, alors que le pays dispose déjà de ressources pétrolières considérables, la persistance des tracasseries administratives et autres coûts de transactions qui constituent des freins à l'aventure entrepreneuriale. Il s'y ajoute les difficultés d'accès aux facteurs de production clés telles que l'eau et l'énergie et la faiblesse des ressources humaines tant en volume (faible population) qu'en qualité (éducation formation) et en coûts unitaires (coût du travail relatif à la productivité). Par ailleurs, les entreprises sont confrontées à des difficultés d'accès au crédit en raison de l'absence d'un système opérationnel de garantie et de gestion des risques.

925. La liste des contraintes recensées comme freins à l'initiative privée au Congo est plutôt longue. Elles sont à la fois d'ordre institutionnel, administratif et réglementaire, et économique et financier. Au plan institutionnel et administratif, on note l'insuffisance de l'information commerciale et technologique, la faiblesse de l'informatisation des structures ministérielles, la faiblesse des structures d'appui aux PME et la multiplicité des tracasseries administratives. Au plan réglementaire,

on constate l'inadaptation de la réglementation et de la fiscalité et le poids excessif des taxes surtout pour un pays qui dispose déjà d'abondantes ressources pétrolières pour le financement du budget. Au plan économique et financier, l'étroitesse du marché, les coûts élevés des facteurs de production, l'absence des banques spécialisées et les difficultés d'accès aux crédits sont autant de facteurs qui limitent le développement du secteur privé. Par ailleurs, la faiblesse des infrastructures de promotion et de développement des PME et de l'Artisanat conjugués à l'insuffisance des capacités managériales freinent l'initiative privée.

926. Ces insuffisances sont manifestes à travers les différents rangs occupés par le Congo selon les rapports « Doing Business ». Selon les classements, les performances du Congo sont bien en deçà de ce qui est requis pour l'éclosion et l'épanouissement du secteur privé. Les évolutions récentes en la matière semblent plutôt défavorables, le pays ayant reculé dans les classements lors des dernières années (2010 et 2011). Toutefois, le secteur de la construction montre des perspectives plus encourageantes qui se reflètent dans le bon classement du pays (au-dessus de la médiane des pays de l'échantillon) en ce qui concerne l'octroi de permis de construire.

927. Au total, il ressort de ce qui précède que l'environnement des affaires au Congo est relativement peu attrayant et favorable aux opérateurs et investisseurs. Comme indication, les investissements directs étrangers sont faibles ou concentrés dans le secteur des industries extractives (pétrole et mines). Ces obstacles de l'environnement des affaires condamnent la majorité des entreprises nationales dans l'informel et la végétation, avec des faibles capacités et donc l'absence d'effets d'échelle. La faible compétitivité qui en découle constitue un handicap majeur au succès de la stratégie de diversification, de modernisation et d'industrialisation accélérées de l'économie congolaise, comme cela est envisagé dans « Chemin d'Avenir ».

RENFORCER LES OPERATEURS PRIVES ET LE CLIMAT DES AFFAIRES

928. Conscientes que c'est par le développement du secteur privé que l'économie congolaise pourra progresser vers l'émergence, les autorités congolaises ont mis l'accent sur la promotion du secteur privé comme un des principaux piliers de la stratégie de développement à moyen terme. L'objectif général est de développer le secteur privé et d'améliorer sa contribution à l'investissement et la croissance. Il s'agit en particulier d'instiller dans l'économie congolaise une forte culture entrepreneuriale reflétée par la présence d'un secteur privé dynamique, avec un important tissu d'entrepreneurs de PME/PMI, à l'image de ce qui s'est passé dans les pays asiatiques émergents. Pour atteindre cet objectif général, le Congo devra résolument se placer dans un contexte d'intégration régionale élargie où la taille du pays n'est plus une contrainte : à l'échelle de la CEMAC, la production locale ferait face à un marché de 30 millions de consommateurs ; en élargissant sur la rive est du Congo (la RDC, la CEEAC et la SADEC), ce marché dépasserait bien 200 millions de consommateurs potentiels.

929. Les actions du Gouvernement congolais en vue de promouvoir le secteur privé porteront sur cinq points. En premier lieu, le Gouvernement renforcera le dialogue avec le secteur privé, en vue de réduire les tracasseries administratives dont se plaignent les opérateurs économiques. Ces tracasseries sont occasionnées par la multiplication des contrôles administratifs et des acteurs en charge de ces contrôles. Ce dialogue permettra également d'alléger le poids de la parafiscalité,

souvent à l'origine de la corruption. Pour ce faire, le Gouvernement rendra opérationnelles les structures du Haut Conseil du Dialogue Public-Privé (HCPP).

930. En second lieu, afin de faciliter le règlement des litiges commerciaux, le fonctionnement des tribunaux de commerce sera amélioré et le Gouvernement procédera à la création des tribunaux d'arbitrage. En effet, encouragés par l'Acte Uniforme de l'OHADA, l'arbitrage commercial permet la célérité de la procédure judiciaire, la confidentialité des informations et la connaissance d'avance par les parties du coût de la procédure.

931. En troisième lieu, le Gouvernement participera à la consolidation de l'autonomie du secteur privé par rapport à la sphère publique par la promotion des organes patronaux indépendants, assurant le relai représentatif et la régulation des différents secteurs d'activités. Cela permettra de lutter contre la corruption, l'empiètement et la prédation du secteur privé par la sphère publique, qui incitent en effet les entrepreneurs, comme le souligne le rapport du Haut Conseil de la Coopération Internationale¹⁵, soit à se rapprocher de la sphère publique pour obtenir la protection de leurs affaires, soit à maintenir leurs entreprises dans le secteur informel pour éluder ce phénomène de pression ou de captation de la part de la puissance publique.

932. En quatrième lieu, le Gouvernement améliorera le fonctionnement du Centre de Formalité des Entreprises (CFE), afin d'alléger la procédure de création d'entreprises et favorisera la consolidation de l'offre de services publics, par l'amélioration de la productivité de l'administration publique et la poursuite de la réalisation d'infrastructures visant à faciliter les affaires, telles que l'électricité, les infrastructures de transports et de communication.

933. En cinquième lieu, en vue de pallier le problème de la rareté de la main d'œuvre qualifiée, le système éducatif sera renforcé par l'adaptation des programmes et des filières aux besoins du marché du travail.

RENFORCER LES INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVE

934. Il est communément reconnu la nécessité, pour soutenir les PME et les TPE, de créer de nouvelles sources de financement et des alternatives aux banques commerciales classiques, offrant à la fois des prêts et un appui managérial. L'accompagnement des promoteurs de projets revêt ainsi un caractère primordial afin de rendre leurs affaires attrayantes à l'égard des organismes financiers. Dans le cadre de cette stratégie, l'accompagnement des PME sera assuré par le Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA), en cours de création. Ainsi, les PME seront assistées dans la phase de création de l'entreprise « accompagnement pré-crétation » et après la création de l'entreprise « accompagnement post-crétation ».

935. L'accompagnement pré-crétation permettra d'orienter les promoteurs dans la conception de leur projet, en focalisant l'analyse sur des paramètres fondamentaux comme : le marché et le produit visés, la concurrence, la motivation, la formation et l'expérience du demandeur avec, le cas échéant, une orientation vers un renforcement de capacités. L'accompagnement permettra également de

¹⁵Haut Conseil de la Coopération Internationale (2008), Propositions pour favoriser le développement des PME africaines

sensibiliser le promoteur à l'ensemble des obligations légales, réglementaires et administratives auxquelles il sera soumis dans le cadre de son activité.

936. En cela, la FIGA sera renforcé afin de pleinement accomplir ses missions. Dans la phase d'accompagnement post-crédation, le porteur du projet continuera de bénéficier du soutien du FIGA dans ses premiers choix managériaux. Il s'agira d'éviter de laisser l'entrepreneur seul face à ses interrogations et de pallier son manque d'expérience. Ce soutien influence considérablement la réussite du projet. En effet, le reporting régulier des activités de l'entreprise permet de déceler à temps les problèmes qui risquent de survenir au niveau financier, administratif, commercial.

937. Une autre mission du FIGA est la formation des promoteurs ou des dirigeants d'entreprises à l'élaboration des documents comptables et la certification de la régularité de la comptabilité des PME. Cela permettra de résoudre le problème de l'absence de tenue de comptabilité fiable par de nombreuses PME, constituant ainsi un obstacle à l'obtention de financements bancaires.

938. Le FIGA remplira également la fonction d'observatoire des PME par la centralisation de la documentation relative au secteur des PME et des informations comptables des PME. La base de données de l'observatoire sera alimentée par les états financiers certifiés des PME et permettre de fournir l'information aux usagers (banques, fisc, ...). L'observatoire est également un outil de promotion des investissements destiné à aider les investisseurs privés potentiels d'identifier et d'exploiter les possibilités d'investissement et de partager ou d'aider à l'extension des expériences réussies.

939. En outre, le FIGA procédera au renforcement des fonds propres des PME par l'octroi aux PME, dont l'accord de financement par le banquier serait conditionné par une augmentation des fonds propres et des prêts subordonnés. Ces financements seront donc subordonnés aux crédits bancaires.

940. Enfin pour réduire l'aversion des banques et des établissements de microfinance aux PME, le FIGA garantira les crédits que les institutions financières accordent aux entreprises, notamment les PME. En effet, les PME congolaises disposent de peu de garanties à offrir à l'organisme financier, qui, pour sa part, n'est pas incité à participer au financement du projet s'il ne peut couvrir raisonnablement son risque de non remboursement des montants prêtés.

ENCOURAGER LES INVESTISSEURS ETRANGERS

941. L'amélioration projetée du cadre des investissements devrait inciter de nombreux investisseurs étrangers à développer des affaires au Congo. Pour les y inciter et faciliter le financement de grands projets, l'Etat mettra en place un cadre de développement de partenariats publics-privés sous la forme de contrat de service, de contrat de gestion, d'affermage ou de concession. Ces partenariats porteront sur l'offre de services publics tels l'électricité, l'eau et les transports.

942. Compte tenu du niveau élevé de l'épargne budgétaire oisive et faiblement rémunérée à la Banque Centrale, le Gouvernement mettra en place un mécanisme permettant d'orienter cette épargne vers des investissements privés. En effet, afin de favoriser le développement des

partenariats publics-privés, le Gouvernement signera une convention de gestion d'une partie de l'épargne budgétaire avec un fonds d'investissement de renommé international.

943. Grace à ce fond, l'Etat participera indirectement au financement de gros projets par le truchement de ce fonds qui mettra sa compétence en matière de montage de financement de projets au service de l'économie congolaise. Aussi, le fonds d'investissement qui sera retenu devra ouvrir une succursale au Congo dont le capital sera ouvert aux investisseurs privés locaux et aux institutions internationales de développement (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement, ...). Pour se conformer à la convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), particulièrement en ce qui concerne le rapatriement des réserves de change, les capitaux collectés par ce fonds ne devront financer que des projets situés dans la zone d'émission de la BEAC.

REDUIRE LES COÛTS DES FACTEURS ET DE TRANSACTIONS

944. L'économie congolaise est peu compétitive malgré les immenses potentialités du pays et les efforts accomplis par le Gouvernement pour créer un environnement favorable aux affaires. Même si des efforts sont déployés en matière de gouvernance des finances publiques, de transparence dans le secteur pétrolier et de lutte contre la corruption, de nombreuses faiblesses demeurent en matière d'obligation de rendre compte et du système judiciaire indispensable pour garantir le droit des affaires. En termes de compétitivité, l'économie nationale n'offre pas assez d'opportunités de création d'emplois pour lutter efficacement contre la pauvreté, car les facteurs de production, la faiblesse tant quantitative que qualitative du capital physique et humain et la politique d'étatisation poussée du passé constituent un coût important pour que le secteur privé prenne le relais et joue le rôle attendu de moteur du développement.

945. Pour rendre l'économie compétitive, le Congo doit s'atteler à : (i) améliorer le climat des affaires afin de lutter contre le chômage et renforcer les recettes hors pétrole par la création d'unités de production dans divers secteurs ; (ii) relever les défis dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'électricité, pour renforcer les ressources humaines et les services productifs de base ; (iii) accroître le capital physique par une politique rationnelle de développement des infrastructures ; (iv) développer le secteur financier car le développement des circuits financiers et l'amélioration de l'intermédiation sont nécessaires pour permettre l'épanouissement du secteur privé ; (v) accroître la capacité institutionnelle des organisations du secteur privé afin qu'elles impulsent et accompagnent le développement de l'entreprise.

946. Les axes retenus pour la réalisation de cet objectif stratégique s'articulent autour de six points. Il s'agit de - l'intensification de l'ajustement interne des entreprises afin de mettre en adéquation les aptitudes et comportements des chefs d'entreprises aux règles universelles de management moderne - du renforcement des capacités des organisations patronales et professionnelles les plus représentatifs (amélioration des services aux entreprises adhérentes, renforcement des capacités de proposition et d'analyse) - de la rationalisation et le renforcement du dispositif d'appui au secteur privé afin de : (i) garantir la promotion des investissements et des exportations ; (ii) assurer un appui rationnel et une assistance technique et technologique aux entreprises ; (iii) promouvoir la qualité et la normalisation; (iv) améliorer l'accès des entreprises aux financements - de la redynamisation des chambres consulaires en renforçant leur rôle d'interface

entre le secteur public et privé – et de la mise en place de systèmes de régulation pour les secteurs de l'énergie, de l'eau et des télécommunications.

Figure 25. LE CONGO DANS LA COMPETITION INTERNATIONALE – COMPETITIVITE

Facilité de faire des affaires

	République du Congo			Gabon			RDC			Rwanda			Vietnam		
	2011	2010	Variation rang	2011	2010	Variation rang	2011	2010	Variation rang	2011	2010	Variation rang	2011	2010	Variation rang
Classement général	177	177		156	158	↑ 2	175	179	↓ 4	58	70	↓ 12	78	88	↓ 10
Création d'entreprise	176	176		153	150	↑ 3	146	155	↓ 9	9	12	↓ 3	100	114	↓ 14
Octroi de permis de construire	83	77	↑ 6	67	64	↑ 3	81	139	↓ 58	82	88	↓ 6	62	70	↓ 8
Transfert de Propriété	133	126	↑ 7	132	134	↓ 2	118	125	↓ 7	41	37	↑ 4	43	39	↑ 4
Obtention de prêts	138	135	↑ 3	138	135	↑ 3	168	167	↑ 1	32	61	↓ 29	15	30	↓ 15
Protection des investisseurs	154	153	↑ 1	154	153	↑ 1	154	153	↑ 1	28	27	↑ 1	173	172	↑ 1
Paiements des impôts	180	180		140	139	↑ 1	163	158	↑ 5	43	46	↓ 3	124	146	↓ 22
Commerce transfrontalier	180	176	↑ 4	134	135	↓ 1	172	165	↑ 7	159	169	↓ 10	63	59	↑ 4
Exécution des Contrats	158	158		148	149	↓ 1	172	173	↓ 1	39	40	↓ 1	31	31	
Fermeture des entreprises	128	127	↑ 1	139	136	↑ 3	155	152	↑ 3	183	183		124	125	↓ 1

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, Données Doing Business, 2011 (<http://français.doingbusiness.org/>)

Coûts comparés des Ports

	Banana	Dar Es Salaam	Douala	Durban	Lobito	Matadi	Mombasa	Pointe Noire
Transport								
Distance (km) **	547	1 921	1 943	2 885	1 250	317	1 558	445
Coût du transport (dollar EU/tonne)	0,18	0,05	0,13	0,04	0,13	0,18	0,07	0,18
Administration (dollar EU/tonne)								
Frais de dédouanement	35	28	92	9	94	35	18	47
Frais de manutention portuaire	14	32	26	11	38	14	11	16
Frais de stockage journalier	0,4	0,6	0,2	0,7	0,1	0,4	0,1	0,1
Retards (jours)								
Nombre de frontières **	1	2	1	3	1	0	2	1
Retard total aux frontières ***	1,1	1,6	1,1	3,3	1,1	0	1	1,1
Temps de chargement des camions	0,8	0,2	0,5	0,2	0,6	0,8	0,2	0,5
Temps d'immobilisation des navires	1,6	1	3,2	0,2	4	-	0,5	1,6
Temps d'immobilisation des containers	24	7	12	4	12	24	5	18

Source : STP/DSCERP - Données Banque Mondiale

Energie et Infrastructures

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2010
Consommation d'électricité (kWh par habitant)										
Congo, Dem. Rep.	91,7	90,7	85,3	85,8	83,9	85,4	97,4	101,2	97,9	
Congo, Rep.	95,4	104,9	116,1	116,2	107,4	120,3	129,8	128,1	141,5	
Gabon	875,1	899,3	928,3	938,9	938,9	965,2	1019,2	1064,9	1156,3	
Vietnam	295,0	335,3	387,0	443,1	505,9	577,6	655,3	735,8	809,5	
Consommation en carburant du secteur des routes (% de la consommation totale)										
Congo, Dem. Rep.	0,8%	0,6%	0,6%	0,7%	0,8%	0,9%	0,9%	1,0%	1,0%	
Congo, Rep.	14,6%	16,8%	13,4%	17,0%	19,9%	17,7%	22,5%	22,9%	25,9%	
Gabon	6,6%	8,0%	7,5%	7,1%	7,1%	7,5%	8,0%	8,9%	10,0%	
Vietnam	9,0%	9,2%	10,5%	11,4%	12,4%	12,3%	12,7%	12,9%	13,1%	
Prix à la pompe de l'essence diesel (\$ US par litre)										
Congo, Dem. Rep.										1,3
Congo, Rep.										0,8
Gabon										
Vietnam										0,8
Rwanda										1,6

Source : STP/DSCERP-Données Banque Mondiale, Indicateurs de Développement Mondial (<http://databank.worldbank.org/>)

RENFORCER LES POLITIQUES COMMERCIALES

947. La transformation structurelle de l'économie congolaise en vue de réduire sa dépendance à l'endroit des revenus pétroliers et la volatilité des performances économiques du pays est un objectif prioritaire des autorités congolaises. A l'instar des pays émergents, il s'agit de réaliser une croissance plus forte, soutenue et tirée par le secteur privé. **Le Gouvernement devra ainsi mettre en œuvre des politiques commerciales incitatives, en complément aux stratégies d'appui direct aux secteurs productifs et aux opérateurs privés décrites précédemment.** Ces politiques viseront à améliorer la compétitivité des produits congolais, en amont par la réduction des coûts de production (coûts des importations et coûts de transactions internes), et en aval par la facilitation du commerce, la promotion des exportations, y compris la recherche de débouchés pour les produits congolais, et la protection des consommateurs.

948. Il s'agit pour l'essentiel des mesures de réformes susceptibles de corriger les nombreuses distorsions d'ordres institutionnel, législatif et réglementaire qui entravent la fluidité et l'essor du commerce national et international au Congo. En complément, il faudra aussi des mesures ciblées pour aider les produits de l'industrie congolaise à conquérir le marché international. En cela, la politique commerciale constitue un complément vital aux stratégies d'industrialisation par grappe développées précédemment.

949. Les stratégies commerciales du Gouvernement se déclinent en trois grands axes d'intervention, notamment : (i) *l'assainissement de l'environnement commercial national* ; (ii) *le renforcement des instruments de politique commerciale et promouvoir les exportations du Congo* ; (iii) *la maximisation des avantages liés à l'intégration régionale et à la coopération commerciale internationale* ;

ASSAINIR L'ENVIRONNEMENT COMMERCIAL NATIONAL

950. L'assainissement de l'environnement commercial est l'un des pans de la stratégie nationale d'amélioration du climat des affaires dont le but principal est de créer les conditions, aux plans institutionnel, législatif et réglementaire, de soutien et de protection des activités de production, de distribution et de consommation des biens marchands. Les actions prévues ci-dessous sont étroitement liées à ces préoccupations et devraient favoriser la promotion des investissements, l'amélioration de la compétitivité de l'industrie nationale et le développement du commerce.


Améliorer les conditions d'accès à la profession de commerçant

951. Le Gouvernement est déterminé à faciliter le processus de création d'entreprises afin d'en réduire les coûts et les délais, et encourager les entrepreneurs. Il s'agit des formalités de création d'établissements commerciaux (grandes entreprises, PME et TPE) auprès des services publics. L'action envisagée vise la simplification des procédures d'enregistrement et la réduction des coûts des formalités à accomplir.

952. A cet effet :

- *les missions du guichet unique (CFE) seront redéfinies ;*
- *le délai réglementaire de délivrance de la carte de commerçant sera respecté;*

- *l'immatriculation des établissements au registre du commerce et du crédit mobilier sera revue, en tenant compte des recommandations des états généraux de l'OHADA tenus à Brazzaville et à Pointe-Noire en novembre et décembre 2010 ;*
- *le paiement d'une redevance de 1% du capital, à la création d'un Etablissement (pour les opérateurs économiques étrangers), au titre du fonds de garantie, devrait être reconsidéré, en rapport avec les dispositions de la loi n°019-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo.*

 **Mettre en place une législation pour promouvoir la concurrence et protéger le consommateur.**

953. Le Congo ne dispose pas encore d'une législation complète sur la concurrence et la protection des droits du consommateur. Le cadre réglementaire actuel comprend quelques dispositions de la loi n° 06-94 du 1er juin 1994 portant réglementation des prix, des normes commerciales, constatation et répression des fraudes, axées essentiellement sur les régimes de prix et les sanctions. D'autres lois et règlements sectoriels ayant un impact sur la concurrence et la protection des consommateurs font également partie de l'arsenal juridique en vigueur. Il s'agit des dispositions concernant les secteurs ci-après : la poste, les télécommunications et les nouvelles technologies de la communication, l'énergie, l'eau, les transports et le système bancaire et financier.

954. Toutefois, ces dispositions ne suffisent pas à garantir totalement le libre jeu de la concurrence et la transparence du marché. Aussi, dans la perspective d'une ouverture plus grande du marché congolais aux investissements extérieurs et à la poursuite de la politique de privatisation des entreprises publics, doit-on renforcer la législation actuelle pour plus d'efficacité et d'assurance dans la lutte contre la vie chère, la protection de l'industrie locale, le développement des PME et TPE, la protection des droits des consommateurs, etc..

955. Le droit de la concurrence et de la protection des droits du consommateur aura également pour effet de promouvoir la culture de l'excellence concernant notamment la qualité des biens et services destinés au marché. A propos des prix et de la qualité des biens, les futures lois comporteront des dispositions qui permettront de lutter contre les ententes, les fusions et abus de position dominante, souvent pratiqués par des entreprises qui sont en position de monopole ou d'oligopole.

956. Dans le cadre de l'élaboration de ces nouvelles lois, il sera mis en place une autorité de régulation (Conseil National de la Concurrence et de la Consommation), organe autonome chargé de la supervision de la mise en œuvre des lois. Ces lois et textes réglementaires subséquents seront élaborés en s'inspirant des orientations contenues dans le règlement de la CEMAC consacré à cette matière.

 **Mettre en place une institution de médiation et d'arbitrage**

957. Le développement du secteur privé requiert une institution de médiation et d'arbitrage des conflits. A cet égard, l'une des principales conclusions des états généraux de l'OHADA, tenus en novembre et décembre 2010 à Brazzaville et à Pointe-Noire, portait sur la nécessité de doter le Congo d'une institution de règlement alternatif des litiges commerciaux. Cette recommandation

résultait du constat partagé de l'intérêt pour les entreprises congolaises de disposer d'un éventail élargi d'instruments permettant de régler les litiges commerciaux de manière confidentielle et rapide. Ce qui contribuerait à améliorer l'environnement juridique et judiciaire dans lequel évoluent les entreprises. La création d'une institution de règlement des litiges commerciaux au Congo répond dès lors au souci d'avoir une justice qui, de par ses atouts propres, répondra le mieux aux attentes des entreprises.

958. Le droit OHADA procure les arguments juridiques en faveur de la création d'une institution de règlement de litiges commerciaux au Congo. En effet, le droit OHADA reconnaît la possibilité de créer des institutions de règlement alternatif des litiges, à côté de l'institution communautaire qu'est la Cour d'Arbitrage de l'OHADA, logée au sein de la Cour Commune de justice et d'Arbitrage de l'OHADA, et dont le siège est à Abidjan. Ainsi, les Etats membres de l'OHADA ont adopté un Acte uniforme sur le droit de l'arbitrage en donnant, en outre, à chaque Etat, le loisir d'adopter des textes internes sur le juge compétent pour accorder l'exécution forcée des sentences arbitrales, ou pour connaître des recours en annulation contre les sentences.

959. La création d'une institution de règlement des litiges commerciaux et la pratique de ces modalités de règlement sont donc tout à fait légitimes. Il ne s'agit en conséquence, ni d'une institution informelle et marginale, ni d'une activité de défiance à l'égard du système judiciaire du pays.

Libéraliser les prix et lever les restrictions aux importations

960. Le blocage des prix des produits issus de la production nationale et la restriction aux importations des produits de large consommation sont souvent source de malentendus répétés entre l'administration, les producteurs locaux et les importateurs, et des coûts explicites ou implicites pour les opérateurs sans gains substantiels pour les agents économiques (Etat et consommateurs). Le Gouvernement est déterminé à libéraliser les prix et lever ces restrictions afin de favoriser la concurrence, réduire le coût des importations et donc les prix à la consommation.

Réduire le poids de la parafiscalité

961. Le Gouvernement est résolu à réexaminer un grand nombre de mesures fiscales ou parafiscales instituées par diverses administrations, et qui frappent diverses transactions commerciales. Il s'agit d'évaluer l'incidence sur les coûts pour les opérateurs, et les gains pour l'Etat.

962. Une enquête récente a permis d'en déceler un grand nombre dont la légalité n'est pas toujours prouvée, car certains d'entre eux ne sont pas soutenus par des textes réglementaires. Ils sont souvent l'œuvre des services de l'Etat (divers ministères) et des collectivités publiques décentralisées (Départements, Mairies et Districts). Ils touchent aussi bien les grandes entreprises que les PME, TPE, y compris les petits établissements du secteur informel.

963. Le Gouvernement développera un programme de travail et un plan d'actions pour :

- *évaluer leur impact sur les transactions commerciales de manière à en supprimer ceux qui ne présentent aucune opportunité ;*

- *réduire leur poids sur les coûts de revient des activités économiques et contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises ;*
- *lutter contre les tracasseries et la corruption résultant de ces mauvaises pratiques ;*

964. Enfin, le paiement des prélèvements illégaux ne donne jamais lieu à facturation et devient, de ce fait, source de spéculation sur les prix ; les commerçants ainsi spoliés cherchant, par la suite, à rattraper le manque à gagner subi.

Faciliter les échanges commerciaux

965. La facilitation des échanges commerciaux consiste à rationaliser et à simplifier les procédures de passage des marchandises aux frontières. Au Congo, cette action est nécessaire pour éliminer les nombreuses tracasseries auxquelles sont soumis les opérateurs économiques, notamment les importateurs et exportateurs de biens.

Le Gouvernement entend mettre en œuvre un programme d'actions visant à :

- *Simplifier les procédures douanières (déclaration, main levée, inspection, etc.) ;*
- *Réduire les coûts de passage portuaire (fiscalité de porte, coûts du transport, de manutention, d'acconage, de stockage, de transit, etc.).*

966. De ce point de vue, il a été constaté que le Congo possède des coûts d'acconage les plus élevés en Afrique ; ce qui contraste avec l'ambition du Gouvernement de faire du Congo un « corridor », et donc un pays de transit. Aussi, l'étude comparative des coûts de passage portuaire et de corridors de transit, réalisée par le Cabinet INCOTRANS à la demande du Conseil Congolais des Chargeurs, a conclu que le port de Pointe-Noire est indiscutablement l'un des plus chers en Afrique.

967. La principale cause se trouve être la multiplicité des contrôles administratifs. A ce sujet, on trouve à l'intérieur du Port de Pointe-Noire plusieurs services de contrôle des opérations portuaires, tous appartenant à l'Etat. Il s'agit : de la Douane, des services du Port autonome, de la Gendarmerie, de la police, de la surveillance du territoire, du ministère du commerce, des impôts, du ministère de l'Elevage et de l'Agriculture, du ministère de la Santé, etc. Tous ces services effectuent des contrôles et taxent les opérateurs pour leurs « services », en violation des textes en vigueur.

968. En cela, la facilitation des échanges commerciaux permettra, enfin, les gains de temps et une diminution des coûts d'importation et d'exportation, et par conséquent une amélioration de la compétitivité de l'économie nationale. La volonté affichée par le gouvernement sur cette question est en parfaite harmonie avec les négociations en cours à l'OMC.

RENFORCER LES INSTRUMENTS DE POLITIQUE COMMERCIALE NATIONALE

Mettre en œuvre la stratégie de développement des exportations et mieux appuyer l'entreprise dans sa conquête des marchés extérieurs


969. Les exportations constituent un formidable levier de développement économique. Avec la future stratégie de développement des exportations, il est proposé la mise en place des instruments nécessaires à la promotion des exportations de produits congolais. La stratégie de développement des exportations vise à valoriser tout le potentiel à l'exportation des entreprises Congolaises, en

orientant leurs activités vers les marchés extérieurs. Pour y parvenir, elle propose des changements majeurs au niveau des mécanismes d'accompagnement des entreprises et d'aide technique et financière accordée par le gouvernement.

970. La stratégie préconise une approche plus ciblée concernant les entreprises à privilégier. Elle vient également renforcer l'indispensable partenariat avec les intervenants qui œuvrent dans le domaine de la promotion des exportations au Congo. La stratégie de développement des exportations permettra une intervention des pouvoirs publics plus soutenue et mieux adaptée à l'évolution des besoins des entreprises. Elle s'intègre également dans une stratégie d'amélioration de la compétitivité des entreprises Congolaises et vise à accroître leur productivité, à appuyer le développement et la commercialisation de leurs produits, à élargir la base entrepreneuriale et à favoriser le développement de filières agricoles et industrielles.

971. La stratégie de développement des exportations s'articule autour de quatre domaines d'intervention :

- *Adopter une approche d'accompagnement continue et modulée*
- *Renforcer les services à l'exportateur. Il s'agit essentiellement : (i) du développement des connaissances à l'exportation (diffusion de l'information, formation et conseil), (ii) de la réalisation de missions de groupes et de foires (missions commerciales et participation à des foires à l'étranger, (iii) du soutien offert par les services économiques du réseau des représentations du Congo à l'extérieur (veille commerciale, recherche de contacts, acquisition d'information sur les marchés et accompagnement dans des rencontres commerciales etc.) ; (iv) de l'appui à la stratégie d'exportation de l'entreprise*
- *Mettre sur pied des réseaux de partenariat à l'exportation visant à faciliter les regroupements, afin d'accroître les exportations.*
- *Accroître la concertation secteur public/privé en vue du développement des exportations*

 **Mise en place des instruments de défense commerciale (Anti-dumping, anti-subsvention, quotas, obstacles au commerce)**

972. Pour assurer l'équité et la transparence de ses échanges avec l'extérieur, le Congo peut être amené à prendre des mesures exceptionnelles de protection face aux effets de certaines pratiques commerciales extérieures. En effet, l'Accord de l'OMC permet aux gouvernements d'intervenir contre le dumping lorsqu'il existe un dommage véritable ("important") causé à la branche de production nationale concurrente. Pour cela, le gouvernement concerné doit pouvoir démontrer qu'un dumping a lieu, calculer l'ampleur du dumping (dans quelle mesure le prix à l'exportation est inférieur au prix pratiqué sur le marché intérieur de l'exportateur), et démontrer que le dumping cause ou menace de causer un dommage.

973. Par ailleurs, un membre de l'OMC peut restreindre temporairement les importations d'un produit (prendre des mesures de "sauvegarde") si une poussée des importations de ce produit cause ou menace de causer un dommage à la branche de production nationale. De plus, tout membre de l'OMC peut faire appel à la procédure de règlement des différends de l'OMC pour obtenir le retrait d'une subvention ou la suppression de ses effets défavorables. Il peut aussi engager lui-même une

enquête qui aboutira à l'imposition d'un droit supplémentaire (appelé "droit compensateur") sur les importations subventionnées dont il est constaté qu'elles portent préjudice aux producteurs nationaux.

974. Ainsi, les mesures nécessaires envisagées contre le dumping et les subventions peuvent être des droits "compensateurs" spéciaux, visant à neutraliser les subventions et les mesures d'urgence limitant temporairement les importations en vue de "sauvegarder" les branches de production nationale. A cet effet, les actions ci-après doivent être engagées :

- *le développement des réglementations et institutions pour assurer la défense commerciale ;*
- *le développement des capacités, notamment des Administrations compétentes, pour une meilleure maîtrise et l'utilisation des instruments de défense commerciale prévus dans les accords (bilatéral et multilatéral).*

Création de laboratoire de contrôle de qualité

975. Dans le domaine de la métrologie, il s'agit de :

- *contribuer à mettre en œuvre une métrologie reconnue au niveau international ;*
- *développer une collaboration plus étroite entre les acteurs dans les travaux concernant les étalons ;*
- *améliorer la qualité des services métrologiques et les rendre accessibles aux utilisateurs ;*
- *assurer la gestion d'un répertoire national de fabricants, réparateurs agréés et importateurs d'instruments de mesure ;*
- *encourager les entreprises à mettre en place des instruments adaptés à leurs besoins.*

976. Ceci passe par :

- *la création de laboratoires dotés de différents étalons secondaires de référence, nécessaires à un système de contrôle de conformité*
- *la participation effective des experts Congolais aux travaux des organisations internationales de normalisation et de Métrologie : Codex Alimentarius, Bureau International des Poids et Mesures (BIPM), Organisation Internationale de Métrologie (OIM) etc.*

Mise en place des structures de certification des normes et de métrologie

977. L'un des principaux défis auxquels le Congo est confronté consiste à développer et porter ses normes techniques, sanitaires et phytosanitaires au moins aux niveaux internationalement reconnus, qui permettent de mettre sur le marché des produits alimentaires que l'on peut consommer en toute sécurité. Le Congo est également confronté à d'autres difficultés, lorsque les pays développés, afin d'éviter des risques, adoptent des normes plus rigoureuses que celles qui sont actuellement reconnues par les organes responsables de la fixation des normes internationales. En outre, la crainte croissante qu'éprouvent les consommateurs des pays développés en matière de sécurité sanitaire et

de qualité des denrées alimentaires, fait qu'il est encore plus difficile pour le Congo de répondre à des normes toujours plus strictes.

978. Il apparaît donc essentiel d'adopter une approche pragmatique pour la mise en place d'un Système «Qualité Congo», accompagnée de mécanismes d'accréditation, certification, normalisation, promotion de la qualité et SPS, afin de faciliter la mise en conformité progressive et le respect des normes internationales en général et de celles de l'Union européenne, premier partenaire commercial du Congo en particulier.

Construction des structures de stockage et de conservation des produits

979. Le Congo fait face actuellement à une insuffisance notoire en infrastructures de stockage et de conservation des denrées alimentaires, qui comme on le sait, sont nécessaires à une bonne régulation des marchés. Il s'avère donc impératif de procéder, sans délais, à accroître l'offre publique en la matière, en mettant en œuvre un programme de construction d'infrastructures de stockage et d'entreposage dans les principales villes du pays.

980. La pertinence économique et sociale de ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la vie chère qui est au centre de la politique actuelle du gouvernement. Pour concrétiser cette ambition, il s'avère indispensable de construire, à terme, des entrepôts de stockage dans tous les Départements du pays. Brazzaville et Pointe Noire devant être dotés dans l'immédiat. Les entrepôts seront construits sur fonds publics, et leur gestion sera assurée suivant des mécanismes à déterminer.

Redynamisation des chambres de commerce

981. Les chambres de commerce sont appelés à jouer un rôle important dans le processus de mise en œuvre du PND-DSCERP, au regard des missions auxquelles elles sont assignées, dont principalement :

- *la défense des intérêts des opérateurs économiques ;*
- *l'encadrement et la formation des opérateurs ;*
- *la promotion et la gestion des activités économiques ;*
- *la contribution à l'élaboration des politiques économiques nationales.*

982. Malheureusement, ses missions ne sont pas efficacement assurées à l'heure actuelle, en raison de diverses faiblesses constatées dans l'organisation et l'animation des structures en place. Il faut également relever le non aboutissement du processus de restructuration des chambres de commerce, à l'échelle nationale, lancé en 1995. Celui-ci prévoyait la couverture de l'ensemble du pays par des structures consulaires, dont les chambres de commerce pour les Départements à fort potentiel économique, et les délégations consulaires pour les autres.

983. Jusqu'à présent, seuls les Départements de Brazzaville, Pointe-Noire, Niari et Sangha disposent chacun, d'une chambre de commerce, ainsi que le Département de la Likouala, d'une délégation consulaire. Dans le cadre de la redynamisation envisagée, il faudrait non seulement achever le processus d'installation des délégations consulaires, mais procéder aussi à la mise en

place de nouveaux organes de gestion, à l'issue des élections qui seront organisées à tous les niveaux.

Construction des parcs d'exposition

984. Le Congo manque cruellement d'installations pouvant abriter les manifestations de promotion commerciale, tels que les foires et autres salons d'exposition de produits. La foire annuelle de Pointe-Noire se tient dans des locaux tellement précaires qu'il est difficile d'attirer, au Congo, des exposants (industriels) sérieux, en quête de marchés. Les producteurs congolais, déjà peu nombreux, ne s'intéressent presque jamais à cette foire de Pointe-Noire pour faire connaître leurs produits ; la foire de Pointe-Noire étant essentiellement réservée ou occupée par des petits restaurateurs et autres débits de boissons.

985. Pour accompagner l'industrialisation du Congo, et offrir aux entreprises nationales la possibilité de promouvoir leurs productions, il faut repenser toute la politique d'organisation des foires. Tout d'abord, en investissant de façon considérable dans la construction de vastes parcs d'exposition dans les grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire), ensuite en construisant des salles d'exposition d'importance moyenne dans les autres Départements du pays.

986. Dans la foulée, il serait nécessaire d'envisager l'institution de salons d'exposition spécialisés, pour favoriser le développement de certains secteurs d'activités déjà suffisamment maîtrisés par les populations, mais dont la qualité des produits est encore moins satisfaisante. Il s'agit, à titre d'exemple, des secteurs suivants :

- *la couture (salon de l'habillement) ;*
- *la menuiserie (salon du meuble) ;*
- *l'agriculture (salon de l'agriculture)*

Création du centre de référence de l'organisation mondiale du commerce

987. La création des Centres de Référence de l'OMC entant que structures publiques, spécialisées dans le traitement technique et la vulgarisation de l'information économique et commerciale au niveau multilatéral, est une initiative de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le Congo devrait donc y adhérer. L'objectif fondamental du Centre de référence de l'OMC est de permettre aux fonctionnaires gouvernementaux, aux milieux d'affaires, aux professeurs d'université et aux étudiants, d'avoir accès aux sources d'information relatives au Commerce, figurant sur le site Internet de l'OMC.

Redynamiser le commerce de services

988. Le secteur des services qui pesait environ 50% du PIB national dans les années 60 et 70, ne représente plus qu'environ 30% du PIB sur la période 2008-2011. Toutefois, l'expérience récente montre que les pays qui ont réglementé et libéralisé le commerce des services ont enregistré une croissance moyenne plus élevée que les autres pays.

989. De plus, plusieurs études montrent que les gains potentiels de la régulation et de la libéralisation du commerce des services, représentent environ quatre fois plus que les gains qui

pourraient être réalisés à partir de la libéralisation du commerce des marchandises. Cela illustre à quel point les perspectives en cette matière sont riches de promesses. Ceci découle principalement de gains d'efficacité dans les domaines de la finance, des assurances, des TIC, du transport, des services professionnels aux entreprises etc. Il est nécessaire pour le Congo, qui a engagé différents types de réformes pour la libéralisation des secteurs de service de consolider les acquis et améliorer l'efficacité globale des secteurs et sous-secteurs de services jugés prioritaires. Il s'agit pour le ministère du commerce et des approvisionnements d'encadrer la libéralisation progressive du commerce des services, grâce à des séries de négociations successives, et d'appuyer la mise en œuvre des programmes sectoriels adoptés.

990. Divers avantages majeurs peuvent résulter des réformes à mener dans le domaine du commerce des services:

- *des performances économiques accrues et stimulées par la concurrence ;*
- *développement du secteur des services par l'accès au marché mondial ;*
- *baisse des prix aux consommateurs par le jeu de la libre concurrence (en particulier dans les services de télécommunication);*
- *accélération de l'innovation, principalement dans les secteurs des télécommunications, des services financiers et des technologies de l'information;*
- *transfert de technologie, favorisé par les investissements directs étrangers.*

991. Le développement des activités ci-dessus présentées ne peut se réaliser sans une protection de la production nationale. Sans recourir au protectionnisme, la nouvelle politique commerciale doit viser, conformément à la réglementation édictée par la Commission de la CEMAC en matière de douane et règles édictées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le domaine des échanges commerciaux internationaux, des mécanismes de protection des activités économiques intérieures par la modification du système d'incitation économique. Cette politique intégrera également les effets de la signature prochaine des Accords de Partenariat Economique (APE) entre la CEMAC et l'Union Européenne.

992. Le Congo devra œuvrer aux côtés des autres Etats de la CEMAC pour définir une structure tarifaire différenciée permettant une protection effective de la production locale. En effet, contrairement à une protection nominale à laquelle fait recourt les Etats de la CEMAC par la définition d'un Tarif Extérieur Commun (TEC), la protection effective s'obtient par l'application des taux différenciés sur les importations d'intrants et sur les importations de produits finis pour lesquels existent des produits concurrents ou de substitutions. La protection est effective lorsque le taux appliqués aux intrants est inférieurs à celui appliqués aux produits. Ces politiques sont revues dans la section sur l'Intégration régionale.

993. Avec les APE, la suppression réciproque des droits de douane devrait permettre aux produits congolais de pénétrer le marché européen. Mais compte tenu de l'existence des barrières non tarifaires (normes techniques, normes sanitaires,...) souvent appliquées par l'Union Européenne, pour profiter des effets positifs de la signature de ces APE, le Congo mettra en œuvre une politique d'incitation à la différenciation de la production. A l'égard des pays du Maghreb, particulièrement la

Tunisie, le Congo fera recours aux financements de l'Union Européenne pour organiser des « clusters », c'est-à-dire des groupements d'entreprises et pour développer le système d'indications géographiques.

994. Dans ce cadre, certaines filières (produits de pêche, de l'agriculture, de la forêt, ...) seront organisées en clusters, afin de profiter de la synergie du groupe pour mettre en œuvre l'assistance technique nécessaire à la mise à niveau des entreprises et la coordination du réseau. De plus, le cluster facilite le cofinancement des activités du groupe par les partenaires au développement, les entreprises du réseau apportant une partie des financements nécessaires. Par ailleurs, le développement des indications géographiques garantira une protection des produits concernés sur le marché international, notamment européen.

995. Outre les politiques commerciales d'ensemble, le Gouvernement devra prendre des mesures pour faciliter l'accès des produits au marché mondial. Pour cela, les actions suivantes doivent être menées :

- *renforcer les capacités des structures de promotion commerciale en vue de soutenir les efforts de diversification de l'économie nationale en mettant un accès particulier sur les normes de production et la qualité des produits afin d'assurer leur compétitivité ;*
- *faciliter l'accès du secteur privé national notamment les PME/PMI aux marchés publics ;*
- *faciliter l'accès des produits congolais (Made in Congo) dans les différents marchés (à l'intérieur comme à l'extérieur).*

PROMOUVOIR L'INTEGRATION REGIONALE ET LA COOPERATION INTERNATIONALE

LES ATOUTS, CONTRAINTES ET DEFIS

996. Le Congo est considéré comme un « Corridor » au cœur de l'Afrique centrale. Il sert de voie de désenclavement de pays de l'Afrique centrale tels que la République Centrafricaine et le Tchad. Il fait pont entre la région d'Afrique centrale (zone CEMAC) d'environ 30 millions d'habitants, et celle d'Afrique Australe, notamment la République Démocratique du Congo (RDC) qui a elle seule représente plus de 60 millions d'habitants, et la zone SADC (plus de 340 millions, dont l'Afrique du Sud), ainsi que la Communauté des pays d'Afrique de l'Est (EAC, Ouganda, Kenya, Tanzanie, etc.).

997. Dans ces arrangements commerciaux formels, la République du Congo est membre de deux organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale. Il est membre de la CEMAC née en 1994 des cendres de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). La CEMAC comprend le Cameroun, la République Centrafricaine, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Le Congo est également membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), plus ancienne, qui regroupe, en plus des six pays de la CEMAC, l'Angola, le Burundi, la République démocratique du Congo et Sao Tomé et Principe.

998. Par rapport à cette position, le marché national congolais demeure très étroit (environ trois millions de consommateurs), ce qui ne permet pas de renforcer la compétitivité par des économies d'échelle. Ce constat interpelle les pouvoirs publics et incite le Gouvernement à densifier sa politique d'ouverture économique en visant la conquête des marchés extérieurs, à commencer par la sous-région CEMAC et CEEAC. C'est d'ailleurs par ce biais que l'industrialisation et le développement du

secteur agricole, tant souhaités, trouveront un appui nécessaire à la pérennisation des activités sur le terrain. L'objectif principal étant de conquérir des parts de marchés qui permettront aux entreprises congolaises d'accroître les échelles de production indispensable à la rentabilité de leurs activités.

999. Le Congo ne pourra accroître les marchés pour ces produits et profiter de sa position de corridor qu'en développant des stratégies créatives et agressives de coopération et d'intégration régionale. Les sections suivantes font une revue des atouts et des opportunités régionaux et esquissent les stratégies compétitives pour le Congo. **Au-delà des possibilités qu'offre l'intégration sous régionale, le Gouvernement congolais est conscient du fait qu'il n'y a pas un marché certes très exigeant, mais bien plus large et plus lucratif que le marché mondial, en particulier celui en croissance rapide croissant des pays émergents. Il est donc impératif de développer une stratégie commerciale compétitive pour l'ensemble du marché international.** Pour cela, le Gouvernement entend favoriser les accords multilatéraux, notamment avec les pays émergents, tout en recherchant aussi à tirer profit des accords existants, tels l'AGOA et l'APE en cours de négociation.

RENFORCEMENT DE LA COOPERATION COMMERCIALE INTERNATIONALE

1000. **La coopération bilatérale (entre Etats).** Le Gouvernement vise à diversifier les accords commerciaux avec différents partenaires, en tenant compte des opportunités qu'offre chaque pays ou région. Le critère de choix portera prioritairement sur la disposition du partenaire à œuvrer dans un esprit de solidarité et de respect mutuel.

1001. C'est dans ce contexte que tout doit être mis en œuvre pour tirer grand profit de la loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA), qui donne aux pays africains au sud du Sahara, une occasion de promotion des investissements et d'accroissement des échanges commerciaux. Un forum national sur l'AGOA est prévu en 2012, à Brazzaville, pour identifier les besoins du Congo et adopter une feuille de route consensuelle d'exécution des programmes de coopération.

1002. L'accord de partenariat économique (APE), en négociation entre l'Afrique Centrale et l'Union Européenne, est aussi une opportunité à saisir, si bien évidemment, le texte de l'Accord qui sera signé par les deux parties est équilibré et prend en compte les besoins de compensation des pertes de recettes douanières et de renforcement des capacités d'offre des Etats de la sous-région.

1003. **La coopération multilatérale.** Le Gouvernement congolais s'apprête à élaborer sa stratégie nationale d'Aide pour le Commerce, pour susciter, auprès des bailleurs de fonds engagés dans cette initiative (Banque mondiale, FMI, BAD, UE et divers pays développés), les appuis nécessaires au développement des activités économiques et commerciales.

1004. Rappelons ici que l'Aide pour le Commerce est une initiative de l'OMC adoptée lors de la 6ème conférence ministérielle tenue à Hong Kong, du 13 au 18 décembre 2005, avec le soutien de la Banque Mondiale, la CNUCED, le Centre du Commerce International et divers bailleurs de fonds. Elle a pour objectif principal d'apporter un appui aux pays en développement et en particulier aux PMA, dans le renforcement des capacités liées au Commerce, afin de tirer profit de l'ouverture des marchés.

RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION EN ZONE CEMAC

1005. Au plan strictement commercial, l'espace CEMAC, bien qu'étant une union douanière (circulation interne des marchandises en franchise de droit de douane), n'offre pas encore à chaque Etat membre les garanties de la libre circulation des marchandises qui y sont attachées. On observe de nombreuses distorsions aux échanges entre les membres, liées principalement à des obstacles non tarifaires, souvent sous forme de règles non écrites. Ce phénomène est aggravé par l'esprit de protectionnisme inavoué qui caractérise les politiques économiques respectives des différents Etats membres, malgré les orientations adoptées, ensemble, lors des réunions communautaires. Il sied de souligner, à cet effet, que la mise en œuvre des actes de la communauté souffre d'un "manque de volonté politique" qui est très manifeste dans la gestion du dossier se rapportant à la libre circulation des biens et des personnes.

1006. En conséquence, malgré les nombreuses déclarations et les protocoles, peu de progrès ont été réalisés et les résultats sont restés très en deçà des attentes. En effet, la part du commerce intra-régional au sein de la CEMAC ne dépasse pas 5% du commerce extérieur des pays membres¹⁶. Les exportations du Congo vers la CEMAC ne représentent que 3% du commerce intra-régional, essentiellement à destination du Gabon et ses importations 43,6% essentiellement des produits agroalimentaires en provenance du Cameroun. Plus généralement, dans le cas de la CEEAC, les échanges commerciaux intracommunautaires sont insignifiants et affichent une tendance à la baisse.

1007. Six facteurs expliquent la faiblesse des échanges intracommunautaires, qu'il s'agisse de la CEMAC ou de la CEEAC : (i) l'insuffisance des efforts réalisés par les différents pays membres pour lever les obstacles aux échanges intracommunautaires, notamment sur le plan des infrastructures de communication ; (ii) la politique commerciale qui souffre de la faiblesse du tissu industriel, de la faible diversification et du rôle dominant de la mono production ; (iii) l'insuffisance des ressources financières ; (iv) le manque de respect des obligations découlant des traités, (v) l'incapacité à prévenir et à résoudre les conflits de manière décisive ; (vi) la persistance des égoïsmes nationaux avec pour corollaire de nombreux contrôles administratifs entraînant des obstacles liés à la circulation des personnes, des biens et services favorisant des difficultés d'accès aux marchés des Etats membres.

1008. Pour intensifier l'intégration et en tirer profit, le Congo devra collaborer avec ses partenaires pour renforcer les mécanismes d'intégration déjà mis en place, en opérant des ajustements qui s'imposent, notamment :

- *harmoniser les taux de droits de douanes réellement appliqués par chaque Etat membre, en tenant également compte des exonérations. La non application des taux identiques fausse la concurrence au sein de la communauté, dans la mesure où cela a un impact sur la compétitivité des entreprises.*
- *combattre la double taxation : il n'est pas rare de voir les marchandises importées des pays tiers, qui transitent par le territoire d'un Etat membre, pour une destination finale dans un autre Etat, payer des droits de douane à chaque frontière, au mépris des règles adoptées par la communauté. Cette pratique engendre des surcoûts d'importation pour les consommateurs*

¹⁶ CEA (2004), *Les économies de l'Afrique centrale*, Maisonneuve et Larouse, Paris.

du pays de destination finale, avec effet direct sur le pouvoir d'achat des ménagers et la compétitivité des entreprises ;

- *supprimer les obstacles tarifaires et non tarifaires. Les mesures protectionnistes prises au niveau de chaque Etat membre, en violation des règlements de la communauté, doivent être identifiées, évaluées et reconsidérées.*
- *harmoniser les normes commerciales dans la zone CEMAC.*
- *La libre circulation des biens marchands ne peut être effective sans l'harmonisation des normes commerciales des produits mis sur le marché ;*
- *créer des marchés communs par produit (cas de l'OCM-SUCRE CEMAC), afin de promouvoir la coopération entre les industries de la sous-région. L'exemple du sucre (organisation commune du marché de sucre de la CEMAC) créée à l'initiative du groupement des producteurs de sucre de la zone CEMAC (GPS) a permis au Congo de vaincre les obstacles dressés par le CAMEROUN en 2006 pour s'opposer aux exportations du sucre congolais vers ce pays. Actuellement, plus de 50% de la production de sucre de SARIS-CONGO est écoulé dans la sous-région (CAMEROUN et TCHAD) grâce au mécanisme mis en place dans le cadre de l'OCM-SUCRE CEMAC.*

REINFORCEMENT DE L'INTEGRATION EN ZONE CEEAC ET EN AFRIQUE AUSTRALE

1009. Au niveau de la CEEAC, les instruments de coopération commerciale mis en place en 2004, dans le cadre de la création de la zone de libre-échange, ne fonctionnent pas. Il se pose, à ce niveau, encore une fois, le problème lié au manque de volonté politique des Etats, même si l'on relève souvent l'absence d'un mécanisme de compensation des pertes de recettes douanières fiable. Rappelons ici qu'il était prévu de passer au stade d'une union douanière dans la zone CEEAC en 2008.

1010. L'action à engager, pour tirer profit de près de cent millions de consommateurs que constitue le marché de la CEEAC, consiste à réactiver et à appliquer effectivement l'accord de libre-échange de 2004, en y associant les mêmes actions retenues pour la CEMAC concernant, l'harmonisation des tarifs douaniers, la suppression des obstacles non tarifaires et tarifaires, la lutte contre la double taxation et la question des normes commerciales. Tirer profit de l'intégration sous régionale suppose aussi la redéfinition claire des règles d'origine nécessaires à l'application des tarifs préférentiels.

1011. En particulier, l'intensification des rapports commerciaux avec la RDC et l'appartenance de cette dernière à la grande zone SADC offrent ouvre au Congo l'accès au marché en plein essor de l'Afrique Australe. En effet, les pays d'Afrique centrale ont des relations politiques et économiques avec d'autres Communautés Economiques Régionales et organisations régionales africaines. L'Angola est membre de la SADC ; le Burundi de la COMESA et de la CAE ; la RDC de la SADC et de la COMESA ; le Burundi et la RDC de la CEGPL ; la RCA et le Tchad de la CEN-SAD ; le Cameroun, le Congo, le Gabon, la RGE et de Tchad de la CEMAC. Ces différentes appartenances ne devraient pas remettre en cause la volonté de ces pays de participer au processus d'intégration en Afrique centrale. Pour le moment, l'appartenance des pays à plusieurs CER demeure une source de contraintes pour les pays concernés, du fait des difficultés d'honorer les contributions financières à plusieurs CER et d'appartenir, à terme, à plus d'une Union douanière (UD) à la fois.

1012. L'Afrique centrale recèle de grandes potentialités de développement économique, avec notamment le pétrole du Golfe de Guinée, d'importants gisements de métaux et de minéraux, de gigantesques ressources en eau du bassin du Congo-Oubangui-Sangha et des grands lacs ainsi que le second massif forestier considéré comme le second poumon de la planète. A ce titre, la valorisation financière de l'absorption des 500 millions de tonnes d'oxyde de carbone, au profit de l'humanité entière, et en compensation des émissions de ce gaz par d'autres régions du monde, serait tout à fait légitime. C'est pourquoi tout investissement notamment dans les infrastructures devra prendre en compte la préservation de l'écosystème et de la biodiversité de la région.

1013. Par ailleurs, les voies navigables intérieures, denses et à très fort potentiel, restent sous-utilisées et méritent d'être valorisées. Elles pourraient constituer un complément sinon un substitut à la route dans certaines zones avec des alternatives multimodales, à l'instar de régions similaires en Asie (Bassin du Mékong) et en Amérique latine (Bassin de l'Amazonie).

LES IMPLICATIONS POUR LES POLITIQUES DE « CORRIDORS » : LES MARCHES TRANSFRONTALIERS

1014. Les marchés transfrontaliers visent l'ouverture de marchés extérieurs pour les productions congolaises et l'amélioration de l'approvisionnement des zones rurales excentrées. Ce réseau aura donc une fonction évidente d'intégration sous régionale. Le développement du commerce qui résultera de la création de ce réseau de marchés aura un effet positif sur le revenu des producteurs ruraux. L'organisation des marchés transfrontaliers est envisagée à deux niveaux, reliés entre eux par un système de transport périodique régulier : (i) dans les villes à proximité des frontières, et (ii) dans d'autres sites « stratégiques ».

1015. **Dans les zones frontalières.** Des marchés frontaliers seront situés à des endroits proches de la frontière, facilement accessibles par voie terrestre ou fluviale, tant du Congo que du pays frontalier. Des infrastructures de taille adaptée aux productions propres à la zone y seront créées et mises à disposition des producteurs et commerçants. Les productions des zones intérieures du Congo pourront y être acheminées, directement ou en transitant par les marchés régionaux de regroupement, pour être présentées à la vente vers l'exportation ;

1016. **Dans d'autres endroits stratégiques.** Des marchés régionaux de regroupement seront implantés en quelques endroits stratégiques. Ils disposeront d'infrastructures plus importantes, dont les caractéristiques et la taille seront définies sur base des caractéristiques des produits et de leurs quantités. Ils approvisionneront les marchés frontaliers. Ils recevront également les produits collectés dans ces marchés pour les acheminer vers les zones de consommation ou vers d'autres frontières. Ils auront également pour vocation d'accueillir les productions des zones non frontalières pour les rendre disponibles aux acheteurs des pays voisins.

1017. Ces deux « pôles » seront reliés par des systèmes de transport de manière régulière pour garantir la bonne évacuation des produits. Cette organisation fera, tant que possible, appel au secteur privé, il est néanmoins probable que les pouvoirs publics devront s'impliquer, notamment pour ce qui est du transport fluvial, afin de créer les conditions correctes de circulation des marchandises.

1018. Dans ce cadre, le gouvernement mettra en œuvre un programme d'investissement pour la création et le fonctionnement des marchés à Ouesso, Impfondo, Oyo et Dolisie.

1019. **Marché régional de regroupement d'Ouesso.** Le marché régional de regroupement de Ouesso sera interconnecté aux marchés frontaliers de Souanke, Ngbala et Kobo. Il aura pour vocation de présenter des produits à l'exportation vers le Cameroun et la Centrafrique.

1020. **Marché régional de regroupement d'Impfondo.** Le marché régional de regroupement d'Impfondo sera interconnecté aux marchés frontaliers de Bétou et Dongou. Il aura pour vocation de présenter des produits à l'exportation vers la Centrafrique et la RDC.

1021. **Marché régional de regroupement d'Oyo.** Le marché régional de regroupement d'Oyo sera connecté aux marchés frontaliers du fleuve Congo situés à Liranga, Loukolela, Mossaka, Bouemba, Mpouya et Ngabe, à la frontière avec la RDC. Il sera également connecté au marché frontalier de Lékéty, vers la frontière avec le Gabon. De la sorte, le Marché régional de regroupement d'Oyo pourra être considéré non seulement comme le point de transit des productions congolaises vers ces deux pays, mais également comme une infrastructure d'intégration favorisant les échanges entre le Gabon et la RDC.

1022. Il aura la vocation double de drainer, d'une part, les importantes productions vivrières des zones de Gamboma au sud et d'Owando/Makoua au nord, d'autre part les productions halieutiques du fleuve et de l'Alima. Le poisson étant un produit important de la zone, cette infrastructure, et ses annexes frontalières, devront bien sûr être équipées de chambres froides mais aussi de viviers pour accueillir les espèces supportant un maintien prolongé en captivité.

1023. Des bateaux de transport devront également être conçus pour recevoir des produits réfrigérés et des produits vivants et les acheminer dans des délais et des conditions conformes aux normes en la matière. Dans l'hypothèse où la route reliant Liranga à Impfondo serait réalisée, le marché frontalier de Liranga pourrait évoluer vers le statut de marché régional de regroupement, avec des liaisons privilégiées d'une part vers Impfondo et Bangui par voie terrestre ou fluviale, d'autre part vers Oyo par voie fluviale.

1024. **Marché régional de regroupement de Dolisie.** Le Marché régional de regroupement de Dolisie sera connecté aux marchés frontaliers de Mindouli, à la frontière avec la RDC, Bambama, Mbinda et Nyanga à la frontière avec le Gabon ainsi que Tchamba-Nzassi et Kimongo à la frontière avec la province angolaise du Cabinda et en communication avec le Bas Congo en RDC. Il aura pour vocation essentielle de drainer les importantes productions de la vallée du Niari et de la Bouenza et de les rendre disponibles à l'exportation vers la RDC, le Gabon et l'Angola. En fonction du développement probable de l'élevage dans cette zone, il pourrait être opportun de doter ce marché régional de regroupement d'un abattoir et des chambres froides adéquates pour en faire un centre national de la viande.

1025. Sur la base d'une étude de la demande potentielle dans les pays limitrophes, ces différents marchés régionaux devront être interconnectés afin de garantir la réponse de l'offre à la demande.

1026. **Complémentarité avec les marchés intérieurs.** L'organisation des marchés transfrontaliers sera intimement liée à l'organisation des collectes de production sur toute l'étendue du pays, dont elle sera un des volets. Il conviendra de structurer la collecte des productions pour les acheminer

vers les marchés régionaux de regroupements voire directement vers les marchés frontaliers. De même, ce réseau de marchés transfrontaliers sera bien entendu intimement relié aux infrastructures d'entreposage et de grande exportation situées à Brazzaville et Pointe Noire.

LES IMPLICATIONS POUR LES POLITIQUES DE « CORRIDORS » : LES INFRASTRUCTURES

1027. Pour bénéficier de l'intégration, le Congo doit : (i) améliorer le secteur de l'énergie en s'inscrivant dans le cadre de l'intégration régionale des marchés de l'énergie ; (ii) améliorer la navigabilité du fleuve Congo, en particulier de ses affluents, l'Alima, la Sangha et l'Oubangui dans le cadre de la politique des corridors ; (iii) réhabiliter complètement le CFCO pour maîtriser le potentiel de trafic avec la RDC et les pays de la CEMAC et profiter pleinement des opportunités offertes par la modernisation et l'extension du port autonome de Pointe-Noire.

1028. Le Congo devrait mettre un accent particulier sur les principaux domaines d'intervention ci-après pour jouer pleinement son rôle de pays de transit et en tirer les avantages compétitifs qui en découlent de son avantage comparatif au niveau des transports. Ainsi, le Congo devra réduire les obstacles liés au faible niveau de développement des infrastructures physiques en érigeant des corridors :

- *le corridor le plus intéressant du point de vue de l'investissement est celui qui part de Pointe-Noire et relie les concessions de bois du Nord Congo, grâce à l'amélioration des voies fluviales et ferroviaires ;*
- *le corridor routier de Brazzaville à Ouesso constitue aussi un investissement très intéressant s'il est associé avec le développement des pistes rurales ;*
- *l'investissement le long du corridor Pointe-Noire-Brazzaville sera valorisé significativement s'il s'étend en RDC (y compris le pont) et/ou en RCA (incluant le fleuve).*
- *la restructuration des services d'utilité publique (eau, électricité, télécommunication, etc.) devrait réduire les coûts de facteurs et attirer les IDE. La réalisation des investissements dans le domaine énergétique sera d'autant plus rentable, s'il est fait en coordination sur le plan régional avec le Cameroun.*
- *le Congo doit tout mettre en œuvre pour améliorer ses capacités de gestion et exploiter au mieux toutes les opportunités qu'offre le partenariat public-privé dans la gestion des infrastructures.*
- *La mise en œuvre simultanée de l'ensemble de ces interventions dans les secteurs des transports et de l'électricité devrait améliorer considérablement le positionnement du Congo au niveau de l'intégration régionale.*

Dans les transports

1029. Le secteur des transports continue d'être une préoccupation majeure de chacune des deux institutions d'intégration en Afrique centrale et de leurs Etats membres. La mise en œuvre des programmes d'investissement adoptés dans le cadre du NEPAD et du PDCT-AC accuse un important retard, du fait de l'insuffisance des ressources mobilisées. La table ronde des bailleurs de fonds pour

le financement du programme de première priorité du plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale prévue en 2006, a été repoussée d'abord en juin 2008, puis en juin 2011.

1030. L'étude de faisabilité du pont route-rail Kinshasa-Brazzaville dont la construction apparaît comme le défi majeur de la sous-région en matière d'intégration physique, est en cours de lancement avec un financement de la BAD de 7,6 millions de dollars US. L'aménagement de la section Ketta-Djoum de la route Ouesso-Sangmélina prévu en deux phases, est au stade d'évaluation des offres relatives à l'exécution et au contrôle des travaux. Les travaux de construction de la route Pointe-Noire-Dolisie, Etsouali-Ngo et Owando-Mambili sur le corridor 13 sont à un stade avancés.

1031. En ce qui concerne le Congo, son armature infrastructurelle est insuffisante, dégradée et sous-développée, alors que le pays a un potentiel important de croissance non exploité lui permettant de jouer un rôle important au niveau l'Afrique centrale. Le Port de Pointe-Noire est un bon port en eau profonde, malheureusement, il opère en dessous de son potentiel. Concernant les routes, l'artère principale Brazzaville-Pointe-Noire n'est pas totalement praticable, bien que des efforts soient mis en œuvre pour réaliser le deuxième tronçon Dolisie-Brazzaville. Aussi, l'irrégularité de trafic du CFCO détourne le trafic via Matadi-Kinshasa. Enfin, les problèmes de navigabilité du fleuve détournent le transport du bois du nord Congo vers Douala.

1032. Pour résoudre cette situation, le Congo devra mener une bonne politique des corridors lui permettant d'améliorer significativement le niveau de ses importations et des exportations.

1033. Au plan national, cela signifie accorder la priorité aux axes suivants :

- *le corridor Brazzaville-Pointe-Noire (rail/pont route-rail avec la RDC), qui constitue un facteur important pour stimuler les importations, les exportations des biens et services ; et qui devra jouer un rôle potentiel pour le commerce, la production agricole et le développement d'autant d'activités ;*
- *le corridor Brazzaville-Nord du pays (rail/fleuve) qui stimulera la production bois ; et potentiellement permettrait de récupérer le trafic actuellement détourné sur Douala ; (iii) Brazzaville-Nord du pays (route) permet une intégration territoriale, ce qui va favoriser le commerce agricole national, les intrants forestiers ;*
- *l'axe lourd ouest/est qui met l'Alima en communication avec le Port de Libreville via le chemin de fer transgabonais fait du Congo la véritable plaque tournante de la sous-région ;*
- *la navigation sur la Sangha permettra d'approvisionner la zone sud-est du Cameroun à partir d'Ouesso, cette fonction étant encore facilitée par la construction de la route Ouesso/Sangmelima*

1034. De même, les réformes et investissements nécessaires devront être réalisés afin d'assurer la compétitivité du Port de Pointe-Noire par rapport aux autres ports régionaux afin de capter les flux les plus importants. L'ossature principale de transit ainsi constituée pourra alimenter de manière compétitive les divers axes de pénétration du continent que sont : (i) Brazzaville – Lubumbashi en concurrence à Matadi – Lubumbashi, Durban – Lubumbashi, Dar es Salam – Lubumbashi ou Lobito - Lubumbashi; (ii) Brazzaville – Kisangani – Bujumbura & Kigali en concurrence à Dar es Salam -

Bujumbura & Kigali ou Mombasa - Bujumbura & Kigali. Ces perspectives impliqueront bien entendu l'enlèvement préalable des goulots d'étranglement de l'acheminement Pointe-Noire – Brazzaville. L'axe de pénétration ouest/est Libreville – Franceville – Oyo – Mossaka renforcera ce dispositif et permettra d'alléger la pression sur ce goulot d'étranglement.

1035. En complément aux efforts d'investissement, des réformes doivent être entreprises afin de faciliter le commerce et réduire les coûts portuaires. En cela, l'analyse comparative des coûts (Figure 28) indique bien le « gap concurrentiel » à combler pour rendre le Congo compétitif et lui permettre de détourner du commerce des ports concurrents. En particulier, on note que la différence entre Pointe-Noire et les ports de la RDC est très mince et, est en grande partie, liée à la taille de la manutention, du fret et au processus administratif. Si le corridor Pointe-Noire-Brazzaville est fonctionnel, Pointe Noire pourrait récupérer les importations du Congo, actuellement détournées via Matadi, les importations de la RDC vers Kinshasa, les exportations de bois de la RDC. De surcroît, avec la navigabilité des rivières Congo, Sangha et Oubangui, sa compétitivité par rapport à Douala pour les exportations de bois et par rapport à Mombasa pour les importations à Kisangani. Reprendre sa position de pays de transit se traduirait par des gains importants pour le Congo, tant pour l'Etat que le secteur privé, comme l'indique le Tableau ci-dessous.

Tableau 44. POSITION STRATEGIQUE DU CONGO ET POSSIBILITE D'AUGMENTATION DES REVENUS

Millions de dollars EU par an						
	Volumes (millions de tonnes par an)	Valeur des marchandises échangées	Revenus du transport	Revenus douaniers	Revenus TVA	Revenus totaux
Importations						
Actuelles	0,90	2.329	64	512	12	524
Potentielles RC	0,25	647	14	142	3	145
Potentielles RDC	0,80	2.071	57	0	10	10
Additionnelles	1,05	2.718	71	142	13	155
Total général	1,95	5.047	135	655	24	679
Exportations bois						
Actuelles	1,00	1.000	71	0	13	13
Potentielles RC	0,20	200	22	0	4	4
Potentielles RDC	0,70	350	50	0	9	9
Additionnelles	0,90	550	72	0	13	13
Total général	1,90	1.550	144	0	26	26

Source : ST/DSCERP - Données Banque Mondiale

Dans l'énergie

1036. Le développement du secteur énergétique figure en première ligne parmi les axes prioritaires de la vision stratégique de la CEEAC et PER de la CEMAC. Les objectifs couvrent à la fois la mise en valeur du potentiel hydroélectrique existant, l'interconnexion des réseaux électriques des Etats membres et la création d'un marché régional de l'électricité. La CEMAC poursuit ainsi la mise en

œuvre d'un plan d'actions pour l'Accès à l'Energie (PAEC) 2007-2011 avec deux composantes : l'opérationnalisation dans les six Etats d'un système d'information énergétique (SIEC) et un projet pilote d'électrification intensive périurbaine (PEIP).

1037. Le SIEC, programmé pour 2006-2009 accuse un retard bien que bénéficiant de l'appui technique de la coopération allemande et de l'OIF, pour cause de non mobilisation des contreparties nationales, excepté le Cameroun. Une subvention de 660 mille euros obtenue en 2010 de la Facilité II SIE-Afrique de l'Union Européenne devrait permettre la mise en place et la prise en charge sur trois ans des cellules des RCA et du Congo.

1038. Quant au PEIP, ce projet comprend un volet « planification » et un volet « branchement » dont la mise en œuvre est suivie par un Comité Régional de Coordination. Pour le volet planification, 4 études sont en cours d'élaboration :

- *l'ouvrage hydroélectrique de Dimoli (120 MW) destiné à l'alimentation des zones voisines et injection dans les réseaux RCA-Cameroun-Congo ;*
- *les ouvrages Memve'éélé (20 MW) et Fe (36 MW) des régions frontalières et réseaux Cameroun-Gabon ;*
- *l'interconnexion Gabon-Congo entre les ouvrages d'Imboulou et de Grand Poubara ; et*
- *l'interconnexion Maroua (Cameroun) – Ndjamena (Tchad)*

1039. Trois de ces projets connaissent un début de mise en œuvre (démarrage en 2010 des travaux de construction de la route d'accès à Memve'éélé ; l'accord de principe de la BDEAC pour le financement de l'aménagement hydroélectrique de Fe II, et la soumission à la BAD d'une requête conjointe Cameroun-Tchad pour le financement des études complémentaires et des ouvrages d'interconnexion Maroua-Ndjamena). En ce qui concerne le volet « branchement », la première tranche de projet (57000 branchements sur les 125000 prévus) a connu une évolution contrastée, en raison des retards enregistrés dans la mobilisation des contreparties financières nationales en dehors du Tchad qui avait libéré la totalité de sa contribution.

1040. Dans le cadre de l'intégration, il est important de faire aboutir le projet d'étude sur la possibilité de connexion à Inga (RDC) à partir du Cabinda pour l'Angola et de Pointe-Noire pour la République du Congo, en vue d'approvisionner ces pays en une électricité fiable et stable. Cabinda et Pointe-Noire sont deux villes où l'industrie pétrolière nécessite une énergie suffisante pour son fonctionnement.

1041. Le Congo devra tirer profit des opportunités offertes par les programmes sous régionaux pour mieux se positionner et devenir une plaque tournante au sein de la CEMAC, grâce non seulement à l'achèvement total de ses infrastructures de production d'énergie (barrage d'Imboulou - 120 MW ; centrale à gaz de Pointe-Noire - 300 MW), mais aussi au développement d'une offre d'électricité de qualité, à coût compétitif et de préférence assise sur des sources durables ; ce qui sera un atout majeur pour attirer les investissements autour des pôles technologiques à mettre en valeur. Il s'agira pour le Congo de développer dans les prochaines années en priorité un parc de production électrique orienté en priorité vers l'hydroélectricité. Que ce soit dans le cadre des partenariats avec des pays pris individuellement (RDC, Gabon, RCA, Cameroun, Angola) ou dans le

cadre des projets de la CEEAC ou de la CEMAC, le Congo devra tirer parti des interconnexions régionales entre pays dans le cadre de la mise en valeur du potentiel hydroélectrique et l'interconnexion des réseaux électriques des Etats membres et la création d'un marché régional de l'électricité.

Dans les TICs

1042. L'Afrique centrale accuse un retard important dans la plupart des domaines de développement qui contribuent à l'édification d'une société de l'information. En dépit d'importants progrès en nombre d'abonnés pour la téléphonie mobile, la sous-région souffre d'un déficit chronique d'infrastructures de communication et de services liés au développement des TICs.

1043. La CEEAC et la CEMAC, conscientes du potentiel que représentent les TICs pour accroître le développement économique et social, ont initié un certain nombre d'actions découlant des recommandations du Sommet mondial de la Société d'information (SMSI) et des OMD et du Plan d'actions pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010-2015.

1044. La CEEAC a adopté en avril 2010, une stratégie de développement et d'orientation des TICs axée notamment sur : (i) l'harmonisation des politiques et réglementations nationales ; (ii) un programme de développement des infrastructures filaires large bande ; (iii) un programme d'interconnexion des réseaux de télécommunication (Projet CAB) et (iv) une politique régionale de développement des TICs et de la société de l'information. La CEMAC quant à elle, avait adopté depuis 2005, une stratégie e-CEMAC comportant six composantes : (i) l'harmonisation du cadre réglementaire et législatif ; (ii) l'interconnexion des réseaux de télécommunications de la CEMAC (Projet CAB) ; (iii) les stratégies sectorielles d'application (e-commerce, e-santé, e-éducation) ; (iv) l'utilisation des TIC dans les PME/PMI ; (v) la recherche et le développement (technopoles et observatoires) et (vi) le renforcement des capacités de la CEMAC.

1045. Relativement au processus d'harmonisation du cadre réglementaire, un règlement et des directives communautaires CEMAC ont été adoptés en décembre 2008 sous le vocable « Paquet Télécom ». Leur transposition dans les corpus juridiques nationaux accuse toutefois un retard important, seul le Congo ayant pour l'instant procédé à une adaptation de sa législation. De même, le projet d'interconnexion des réseaux de télécommunications (projet CAB) commun aux deux communautés, tarde à se mettre en place, faute de législations nationales appropriées en termes de garanties suffisantes aux investisseurs et d'environnements propices aux affaires.

1046. A l'initiative du Bureau régional pour l'Afrique centrale de la CEA et du Bureau Zone Afrique centrale de l'IUT, deux études ont été réalisées en mars et décembre 2010, respectivement sur l'opportunité d'accords d'itinérance en matière de téléphonie mobile et la faisabilité technique et tarifaire d'un roaming sous-régional. Le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RDC sont engagés dans le Projet Africa Coast to Europe (ACE) et dans des études de faisabilité pour la mise en place de réseaux haut-débit dans le cadre du Programme CAB, avec pour objectif majeur, l'amélioration des connectivités internationales et nationale.

1047. En ce qui concerne le Congo, on note qu'il est en phase de sa transformation numérique dont les premières réalisations opérationnelles et structurantes sont en cours de matérialisation par la mise en œuvre de plusieurs projets, dont entre autres :

- l'étude de faisabilité du premier schéma directeur en matière de TIC ;
- l'adoption d'un cadre légal et institutionnel pour le développement des piliers e-gouvernement et e-business ;
- le lancement des programmes de renforcement des capacités humaines en matière de TIC dans les secteurs de l'éducation et la santé.

1048. La mise à niveau des infrastructures de télécommunications représentera pour le Congo, un levier clé pour être un véritable spécialiste de la logistique. Le développement des nouvelles technologies dans le cadre des technopôles notamment agroalimentaire, industriel et logistique nécessitera, pour faciliter leur accès aux marchés, des moyens de télécommunications modernes et fiables. En installant sa bretelle connectée au câble sous-marin à fibre optique à 300km de la côte congolaise dans la localité de Matombi (environ 20km au sud de Pointe-Noire) en début d'année 2011, le Congo s'est affranchi de l'éventualité de rater sa connexion à la fibre optique (connexion au Backbone international via un câble sous-marin (projet WACS)).

1049. Ce projet, qui facilite l'accès à l'Internet et au téléphone, devra permettre au niveau économique, de faciliter la mise en œuvre du guichet unique maritime (GUMAR) au port autonome de Pointe-Noire (PAPN). Le GUMAR est un projet structurant permettant aux acteurs publics et privés, dans le cadre des échanges commerciaux, de communiquer grâce à Internet. Dans ce cadre et s'inscrivant dans la logique de l'intégration sous régionale, le gouvernement a négocié avec la Banque mondiale, la réalisation du projet d'interconnexion sous régionale des réseaux hauts débits à fibre optique, reliant le Congo aux autres pays d'Afrique centrale (projet CAB-3). Une enveloppe de trente millions (30) de dollars sera consacrée à ce projet sur les cinq prochaines années avec une contrepartie congolaise d'un montant de quinze millions (15) de dollars.

1050. L'exécution effective de toutes ces interventions devrait permettre au Congo d'améliorer le niveau des importations et des exportations, souvent détournées par la RDC et le Cameroun et devenir une plaque tournante au niveau de la sous-région.

Tableau 45. CONGO, PRINCIPALES ACTIONS POUR L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE

Infrastructure	Intervention
Énergie	Construction d'une centrale thermique de 300MW à Pointe Noire et d'une centrale hydroélectrique de 100MW à Imboulou, plus réhabilitation d'une ligne de transport haute tension de 650 kilomètres entre Brazzaville et Pointe Noire.
Énergie avec commerce régional	Construction d'une ligne de transport haute tension de 880 kilomètres entre Brazzaville et Ouesso
Pointe Noire	Bloc complet de réformes institutionnelles. Ces mesures seraient complétées par un programme d'investissement de 85 millions de \$ EU sur une période de 15 ans,
CFCO	Réhabilitation des voies de la ligne ferroviaire de 445 kilomètres et amélioration correspondante du matériel roulant conformément au Plan directeur des transports

Routes Est-Ouest	Transformation des 500 kilomètres reliant Brazzaville à Pointe Noire (Route nationale N° 1) en une route revêtue de bonne qualité conformément au Plan directeur des transports. Ceci rouvrirait le corridor routier parallèle faisant concurrence au CFCO.
Routes Nord-Sud	Transformation des 880 kilomètres reliant Brazzaville à Ouessou en une route revêtue de bonne qualité conformément au Plan National des Transports.
Corridor fluvial	Dragage pour assurer la navigabilité pendant toute l'année plus amélioration de la signalisation et des ports fluviaux le long des affluents Sangha et Oubangui
Pistes rurales	Ajout de 676 kilomètres de pistes rurales le long des deux principaux corridors routiers envisagés pour garantir ensemble l'accès aux 100 pixels ayant la valeur potentielle la plus élevée pour l'agriculture.
Pont	Construction du pont ferroviaire/routier entre Kinshasa et Brazzaville

Source : STP/DSCERP- Banque Mondiale

PROMOUVOIR L'IMMIGRATION SELECTIVE POUR RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN

LES CONTRAINTES ET LES DEFIS

1051. Malgré l'engagement des pays africains aux termes de l'article 43 du Traité d'Abuja sur la libre circulation des personnes et la jouissance des droits de résidence et d'établissement de leurs ressortissants à l'intérieur de la communauté, peu de progrès ont été enregistrés au cours des cinq dernières en Afrique centrale. En effet, en dépit des espoirs suscités par l'adoption du règlement 01/08-UEAC-42-CM-17 du 20 juin 2008, instituant le nouveau passeport CEMAC et la décision n° 912/CEEAC/CEEG/XIV/09 du 24 octobre 2009 portant adoption du calendrier de démantèlement des entraves administratives à la libre circulation des ressortissants des Etats membres de la CEEAC, beaucoup de pays de l'Afrique centrale restent réticents et aucune avancée significative n'a été observée. Le passeport biométrique CEMAC, qui devait être mis en circulation en 2010 n'a pas été édité.

1052. Au niveau de la CEEAC, l'agenda minimal adopté par la décision 12/CCEG/2009 prévoyait notamment la libre circulation : (i) des frontaliers (résidents dans une bande de 5km de part et d'autre d'une frontière) dans ladite zone sur présentation d'une carte nationale d'identité, d'un document en tenant lieu ou la carte de libre circulation de la CEMAC ; (ii) des hommes d'affaires, des sportifs et des artistes disposant d'attestation de leurs ordres nationaux respectifs, d'ordre de mission dûment établis par les autorités compétentes et d'une justification de moyens de subsistance.

1053. Malgré ces déclarations, la libre circulation des personnes reste le programme qui rencontre le plus d'obstacles dans l'espace Afrique centrale, une décennie d'entrée en vigueur du traité de la CEMAC et l'adoption du programme prioritaire de relance de CEEAC.

LES STRATEGIES POUR UNE IMMIGRATION D' « APOINT » DE HAUTE PRODUCTIVITE

1054. L'immigration est un facteur d'intégration économique voire sociale des pays d'origine et d'accueil ainsi que leurs populations. Les migrants qui arrivent dans un milieu de destination contribuent à la production et à la croissance économique, mais aussi à la dynamique sociodémographique, qui sont profitables à leur milieu d'accueil. Les mêmes migrants, à travers les transferts des biens et des fonds qu'ils effectuent vers leurs milieux d'origine, contribuent à l'économie de ces derniers et à la survie de leurs familles restées au pays.

1055. Au Congo comme dans bien des pays d'accueil sévit la perception que les migrants seraient la cause des problèmes de chômage et d'insécurité économique. Cela crée un malaise pour les décideurs dans leur vision d'attirer de la main d'œuvre de haute qualité pour renforcer le capital humain national, en même temps que des efforts sont consentis pour universaliser l'éducation pour les congolais. Pour lever ce malaise, il convient de constater que les structures du marché d'emploi et même le cadre juridique et administratif cantonnent souvent les immigrés vers des emplois précaires sans rapport parfois avec leurs qualifications professionnelles et leurs niveaux d'étude. Sans doute le Congo pourra tirer un plus grand profit de l'immigration grâce à une politique visionnaire d'intégration qui améliorera la contribution des migrants à l'économie nationale.

1056. Une telle vision commence par la reconnaissance d'un gap important et persistant entre l'offre nationale de capital humain et la demande croissante de l'économie congolaise. Ce gap s'accroîtra à court et à moyen terme avec la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation accélérée du Congo. Ce constat vaut pour la presque totalité des pays africains, mais encore plus pour les pays à faible population et grand « endowment » en ressources naturelles, notamment ceux d'Afrique centrale.

1057. Eu égard aux enjeux, une attention encore bien inadéquate est accordée au développement de politiques d'immigration, notamment en Afrique centrale. Par contraste, en Afrique de l'Ouest, ce phénomène a fait l'objet de plusieurs enquêtes nationales voire régionales ainsi que de stratégies plus ou moins intégrées. On pourrait même penser, vu la rareté d'études, et de politiques y afférentes, que la migration est un phénomène marginal dans cette région d'Afrique. Et pourtant, les guerres et autres troubles politiques qui s'y déroulent de temps en temps poussent les populations à se déplacer à l'intérieur de leurs pays par milliers voire par millions, ou à se réfugier dans des pays voisins ou lointains.

1058. Les mouvements migratoires constituent une réalité de la sous-région, et l'intégration du marché du travail peut permettre d'en maximiser les effets bénéfiques. C'est pourquoi, la mise en œuvre effective des protocoles d'intégration du marché du travail et de libre circulation des personnes dans la sous-région d'Afrique centrale par les Etats devra constituer le vrai baromètre de leur volonté d'approfondir la coopération et l'intégration pour favoriser la croissance et la lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre d'un cadre formel sur les questions de la libre circulation des personnes va faciliter l'intégration des migrants dans le pays d'accueil et réduire les tensions et la prévention des conflits.

1059. Pourtant, les effets bénéfiques potentiels d'une intégration approfondie du marché du travail sont considérables :

- *la libre circulation des personnes favorise le regroupement des ressources humaines dans les pôles de développement, ce qui améliore la productivité, réduit les coûts et intensifie la diversification et la croissance ;*
- *la libre circulation des travailleurs favorise les effets de distribution de la croissance, car elle permet, par les transferts des travailleurs immigrés, de redistribuer les fruits du travail et de la croissance vers les régions les moins favorisées.*

1060. Les migrations peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté aux niveaux local et national, améliorer le développement humain durable et diminuer la vulnérabilité économique de ces pays. Les gouvernements ont adopté diverses mesures compensatrices pour contrer les effets négatifs potentiels de l'émigration de main-d'œuvre qualifiée sur les pays d'origine. Jusqu'à la fin des années 1980, le problème était souvent résolu par l'adoption de politiques reposant sur la définition de mesures visant à réduire le départ de la main-d'œuvre hautement qualifiée ou à contrebalancer ses effets négatifs par l'imposition.

1061. Aujourd'hui, l'accent est davantage mis sur l'amélioration de la réglementation relative au recrutement de migrants dans les pays en développement, sur la création de stimulants en vue de promouvoir le retour des migrants et sur la maximisation de la contribution au développement apportée par les communautés de migrants, y compris la gestion des envois de fonds. Une approche globale doit nécessairement inclure les éléments concernant :

- *la garantie de l'intégration des migrations aux cadres de développement et aux stratégies de lutte contre la pauvreté ;*
- *la gestion efficace des envois de fonds ;*
- *la mobilisation et implication des diasporas et des réseaux transnationaux dans les stratégies de développement ;*
- *la facilitation du retour et de la réintégration des migrants ;*
- *les programmes d'assistance à la migration de main-d'œuvre ciblés et complets.*

CHAPITRE 10: RENFORCER LES INFRASTRUCTURES

1062. Comme expliqué plus haut, le renforcement des infrastructures constitue un des maillons de la chaîne de « cercles vertueux » pour la transformation et l'Émergence du Congo. Toutefois, et tout comme les ressources humaines, ces stratégies sont coûteuses, notamment en investissement et en dépenses de maintenance. C'est pourquoi dans les stratégies proposées dans les sections suivantes du DSCERP, une attention particulière est accordée aux innovations dans le financement de ces investissements, notamment les divers arrangements de type « public/privé ». Aussi, les questions relatives à la synchronisation des programmes d'investissements (par exemple entre les voies ferrées, les voies routières et fluviales/maritimes) sont examinées avec une grande attention. Il en est autant des opportunités régionales considérables dans ce domaine, à cause de la position du Congo comme « corridor » et frontière entre l'Afrique Ouest/centrale, et celle de l'Est.

1063. Dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP-1, comme rappelé plus haut, le gouvernement a consenti d'importants efforts d'investissements pour le développement des infrastructures de base. Cependant, parce que le Congo est reparti de très loin après les années de crise de 1992 à 1997, beaucoup de défis persistent pour atteindre un niveau minimum de modernisation des infrastructures, capable de pousser l'économie congolaise à un rythme d'émergence.

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

1064. Avec la municipalisation accélérée et la mise en œuvre du Plan National de Transport (PNT), l'état des réseaux de transport congolais, tous modes confondus, s'est considérablement amélioré. Toutefois, du fait des grosses dégradations déjà relevées lors de l'élaboration du PNT, le niveau de service sur l'essentiel des réseaux reste encore préoccupant.

LES ROUTES ET LE TRANSPORT ROUTIER

Les infrastructures Routières

1065. Le Congo dispose d'un réseau routier de 20925 km répartis en 5569 km de routes nationales, 4401 km de routes départementales, 7380 km de routes rurales, et 3575 km de routes urbaines. 9,4% de ce réseau est bitumé dont 2,8% de voiries urbaines et 6,6% de routes interurbaines. Le réseau routier congolais reste donc essentiellement en terre, à 90,6%. A cela, s'ajoute un parc d'ouvrages de franchissement de 7 158 ml constitués de ponts, viaducs, dalots et bacs.

Tableau 46. LE RESEAU ROUTIER CONGOLAIS

N°	Types de routes	Bitumé			En terre			Total		
		Linéaire en km	Part du réseau	Proportion en bon état	Linéaire en km	Part du réseau	Proportion en bon état	Linéaire en km	Part du réseau	Proportion en bon état
1	Routes Nationales	930	4,4%		4 639	22,2%		5 569	26,6%	
2	Routes Départementales	308	1,5%		4 093	19,6%		4 401	21,0%	
3	Routes Rurales	150	0,7%		7 230	34,6%		7 380	35,3%	
4	Routes Urbaines	588	2,8%		2 987	14,3%		3 575	17,1%	
	Total	1 976	9,4%	58,0%	18 949	90,6%	30,0%	20 925	100,0%	32%

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, données CEMAC

1066. Cet état de fait pose un grand problème de viabilité du réseau, surtout pour un pays à forte pluviométrie comme le Congo. En conséquence, la continuité du réseau n'est pas toujours assurée, surtout en temps de pluie, à cause du mauvais état de service de plusieurs sections de routes en terre. Pour répondre à ce problème le gouvernement s'est fixé deux objectifs stratégiques majeurs.

1067. **Améliorer et développer le réseau routier interurbain** à travers des programmes de (i) bitumage et aménagement du réseau routier, (ii) construction d'ouvrages de franchissement sur le réseau routier ; (iii) réhabilitation du réseau routier fortement dégradée ; (iv) entretien du réseau routier ; (v) protection du patrimoine routier existant.

1068. Améliorer et développer les infrastructures urbaines par des programmes de (i) construction de voiries urbaines ; (ii) réhabilitation des voiries urbaines ; (iii) entretien des voiries urbaines ; (iv) aménagement des canalisations de mise hors d'eau des ouvrages. Dans la mise en œuvre de tous ces programmes, une attention particulière sera accordée aux projets du réseau intégrateur de la CEMAC et de la CEEAC (poursuite des travaux sur les axes Obouya-Boundji-Okoyo-Frontière Gabon ; Owando-Makoua-Ouessou-Frontière Cameroun ; Pointe-Noire-Brazzaville ; Etudes et construction du pont route-rail sur le fleuve Congo entre Brazzaville et Kinshasa ; etc.), afin de donner du sens à la vocation de pays de transit que constitue le Congo.

1069. Les routes d'intégration nationales ne seront pas en reste, tout comme les routes d'intérêt local (pistes agricoles). Afin de limiter l'impact des travaux routiers, un accent sera également mis sur les études environnementales et le suivi des normes environnementales lors de l'exécution des travaux. Enfin, pour augmenter les capacités du pays à absorber tous les financements que vont demander la mise en œuvre de tous ces travaux, le gouvernement entend : (i) renforcer les capacités des opérateurs privés du secteur BTP qui sont les véritables exécutants sur le terrain de tous les projets routiers ; (ii) renforcer les capacités des ressources humaines du secteur BTP, tant pour le privé que pour le public ; (iii) promouvoir la création d'emplois à grande échelle, notamment par les techniques de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) ; (iv) promouvoir l'utilisation des matériaux locaux de construction afin de favoriser le décollage de l'ensemble de l'industrie nationale de la construction.

Le transport Routier

1070. Comme relevé plus haut, le principal support du transport routier que constitue le réseau routier national est essentiellement en terre (plus de 90%) et en mauvais état (68%). Ce qui constitue un grand problème de viabilité du réseau en toute saison. De ce fait, plusieurs axes routiers sont impraticables en temps de pluie, entravant considérablement la circulation des biens et des personnes, et contribuant fortement à la réduction de la production agricole et à l'augmentation du coût des marchandises et du nombre d'accidents de circulation routière.

Tableau 47. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TRANSPORT ROUTIER

Indicateurs	Unité	Valeurs		Variation
		2009	2010	%
Nombre d'accidents sur les routes	U	2 772	2 800	1,01
Ration d'immatriculations neuves sur parc total de véhicules	%	ND	ND	-
Nombre de certificats de contrôle technique délivrés	U	6 500	6 500	0,00
Nombre de gares routières modernes opérationnelles	U	2	2	0,00

Source : ST/DSCERP

1071. Sur le plan réglementaire, l'on note un manque de fichier informatisé de titres de propriété de véhicules et de permis de conduire, et une absence de la réglementation en matière de pollution automobile. Par conséquent, les autorités entendent **développer le transport routier** par (i) le renforcement de la réglementation routière, et (ii) la promotion des services de transport routier. De ce cadre, des projets de sécurisation des titres de propriété des véhicules, de formation des conducteurs, de mise en place et de maîtrise des statistiques routières, de contrôle technique des véhicules, en particulier des aspects liés au respect des normes environnementales sur la pollution, constitueront l'armature du programme de développement du transport routier au Congo.

LES AUTRES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

1072. Pour assurer l'inter modalité des réseaux de transport défendue par les pouvoirs publics bien avant l'indépendance, l'Etat congolais s'attèle à développer, en plus du réseau routier, les installations ferroviaires, aéroportuaires et portuaires.

Le transport Ferroviaire

1073. Le réseau ferroviaire long de 795 km de voies ferrées, déjà en mauvais état avant 1997, offre actuellement un niveau de service médiocre, malgré les efforts de réhabilitation en cours. Ainsi, sur de nombreuses sections, des parties importantes du réseau sont en état de dégradation avancée : plateformes, ballast, ouvrages d'art. Dans ces conditions, le transport de passagers est délaissé au profit du transport de marchandises, non seulement parce que celui-ci est plus rentable, mais aussi et surtout parce que le transport de passagers exige des contraintes de sécurité et de confort que le réseau n'offre pas correctement maintenant.

1074. De ce fait, l'Etat s'engage à **sécuriser le réseau ferroviaire congolais** dans le cadre du programme de développement du CFCO en cours, par (i) la réhabilitation et le renforcement du

réseau ferroviaire, et (ii) la remise en état du matériel et des équipements du réseau (réhabilitation, acquisition, maintenance). Un accent particulier sera mis sur les voies et les voitures à voyageurs, de façon à améliorer considérablement la vitesse des trains voyageurs tout en garantissant la sécurité et le confort des passagers.

Tableau 48. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU FERROVIAIRE CONGOLAIS

Indicateurs	Unité	Valeurs		Variation
		2009	2010	%
Voyageurs				
Nombre de voyageurs transportés	Millier de personnes	592	576,02	-2,70
Chiffre d'affaires transport voyageurs	Millions de FCFA	3476,0	3069,4	-11,70
Vitesse moyenne des trains voyageurs	Km/h	29	34	17,24
Taux de disponibilité des trains voyageurs	%	38	38	0,00
Marchandises				
Volume de marchandises transportées	Millier de tonnes	593	770,7	29,97
Chiffre d'affaires transport marchandises	Millions de FCFA	15616	23629,7	51,32
Vitesse moyenne des trains marchandises	Km/h	38	38	0,00

Tableau 49. ETAT DES LIEUX DES AEROPORTS CONGOLAIS

Indicateurs	Unité	Valeurs		Variation
		2009	2010	%
Nombre d'aérogares internationales opérationnelles	U	3	3	0,0
Nombre d'aérogares secondaires opérationnelles	U	2	3	50,0
Nombre de pistes opérationnelles	U	12	12	0,0
Nombre de tours de contrôle dans les aéroports congolais	U	5	6	20,0
Nombre de stations météorologiques équipées	U	17	17	0,0
Fréquence des bulletins météorologiques	Bulletin/jour	1	1	0,0

Tableau 50. PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TRANSPORT FLUVIAL

Indicateurs	Unité	Valeurs		Variation
		2009	2010	%
Linéaire de voies fluviales balisées	km	1 050	1 200	14,3
Volume de sable enlevé (dragué)	m ³	210 000	233000	11,0
Linéaire de quai réhabilité ou construit	km	0	0	-
Nombre d'entrepôts opérationnels	U	7	9	28,6
Durée de formalités arrivée de voyageurs	mn	45	45	0,0
Nombre de voyageurs transportés	Millier de personnes	159,7	150,6	-5,6
Volume de marchandises transportées	Millier de tonnes	348,8	317,1	-9,1

Sources : STP/DSCERP

Le transport Aérien

1075. Le Congo dispose de trois aéroports internationaux : Brazzaville (Maya Maya), Pointe-Noire (Agostino Neto) et Ollombo, qui comptent actuellement parmi les plus modernes de la sous-région, notamment ceux de Brazzaville et de Pointe-Noire, avec des installations aux normes de sécurité et de sûreté internationales. En revanche, les cinq aérodromes secondaires (Nkayi, Sibiti, Mossendjo, Makoua et Ouesso) sont en grande partie en mauvais état.

1076. Dans ces aéroports secondaires, les pistes et les tours de contrôle nécessitent une réhabilitation et un équipement pour réduire les risques d'utilisation de ces installations. A côté de ces problèmes propres aux aérodromes secondaires, subsiste celui d'ordre général lié à la faible densité des stations météorologiques estimé à 0,05%.

1077. En conséquence, le gouvernement veut **poursuivre la modernisation du transport aérien** par la mise en œuvre des programmes de : (i) développement des installations aéroportuaires (continuation des programmes de construction des infrastructures et d'acquisition d'équipements et de matériels, maintenance des installations et modernisation de la gestion des aéroports) ; (ii) renforcement des équipements de sûreté et d'aide à la navigation ; (iii) densification du maillage des stations météorologiques ; (iv) suivi des activités des opérateurs du secteur (agences de voyage, tours opérateurs, compagnies aériennes, entreprises publiques ou parapubliques concessionnaires du secteur, etc.).

1078. La mise en œuvre de tous ces programmes doit contribuer à l'objectif final de faire participer le transport aérien à l'expansion de l'industrie touristique au Congo et de faire jouer au Congo son rôle naturel de pays de transit dans la sous-région.

Le transport Fluvial

1079. Le réseau fluvial navigable congolais est de 7 276 km réparti entre 5 200 km pour le réseau international et 2 076 km pour le réseau intérieur. Au cours des dernières années, plusieurs actions du gouvernement ont amélioré les performances du transport fluvial.

Tableau 51. PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TRANSPORT FLUVIAL

1080. Malgré ces efforts, les trafics voyageurs et marchandises ont continué de baisser entre 2009 et 2010 (-5,6% et -9,1% respectivement). Ceci se justifie en partie par le faible investissement dans l'aménagement des quais et des entrepôts, mais aussi par le manque d'organisation du trafic au port de Brazzaville où la durée des formalités arrivée de voyageurs est restée très élevée.

1081. Le gouvernement entend développer le transport fluvial par : (i) le développement des installations de ports fluviaux (construction et réhabilitation des infrastructures et équipements, maintenance des installations et des voies, modernisation de la gestion des ports, en particulier celui de Brazzaville où la question de fluidification du trafic voyageurs au Beach de Brazzaville sera étudiée et suivie) ; (ii) le renforcement des équipements et matériels de navigation fluviale ; (iii) le renforcement de la réglementation du transport fluvial ; (iv) le suivi des activités des opérateurs du secteur.

Le transport Maritime

1082. Le Congo dispose d'un grand port maritime qui est le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN). A ce jour, il est le seul port en eaux profondes sur les côtes de la sous-région Afrique Centrale. Ces dernières années, il a bénéficié d'importants investissements qui lui ont permis de rester performant et compétitif sur toute la côte atlantique de l'Afrique. Ces investissements concernent notamment la reconstruction et l'extension du quai G sur 800 mètres linéaires à la côte ; le prolongement de la digue extérieure et la construction d'un cavalier de protection en enrochement ; la réfection du terre-plein bord à quai D. Les investissements ont également permis l'acquisition de vedettes et d'équipements de balisage.

Figure 26. LE CONGO DANS LA COMPETITION INTERNATIONALE – COMMERCE INTERNATIONAL

Éléments comparés de la compétitivité des ports

	Valeur absolue			Valeur relative (Congo par rapport aux autres)		
	2005	2008	2010	2005	2008	2010
Coût à l'export(US\$ par conteneur)						
Gabon	1 510	1 945	1 945	1,5	1,3	2,0
Rwanda	3 840	3 275	3 275	0,6	0,8	1,2
Vietnam	468	533	555	4,7	4,7	6,9
Thailand	848	625	625	2,6	4,0	6,1
Congo, Dem. Rep.	3 410	2 897	3 505	0,6	0,9	1,1
Congo, Rep.	2 201	2 490	3 818	1,0	1,0	1,0
Angola	1 450	1 850	1 850	1,5	1,3	2,1
Afrique Sub-Saharienne	1 664	1 863	1 962	1,3	1,3	1,9
Coût à l'import(US\$ par conteneur)						
Gabon	1 600	1 955	1 955	1,4	1,5	3,9
Rwanda	4 000	4 990	4 990	0,6	0,6	1,5
Vietnam	586	606	645	3,8	4,9	12,0
Thailand	1 042	795	795	2,1	3,7	9,7
Congo, Dem. Rep.	3 758	2 933	3 735	0,6	1,0	2,1
Congo, Rep.	2 201	2 959	7 709	1,0	1,0	1,0
Angola	1 925	2 925	2 840	1,1	1,0	2,7
Afrique Sub-Saharienne	2 041	2 275	2 492	1,1	1,3	3,1
Temps à l'export. (days)						
Gabon	19	20	20	2,6	2,5	2,5
Rwanda	63	42	35	0,8	1,2	1,4
Vietnam	24	24	22	2,1	2,1	2,3
Thailand	24	14	14	2,1	3,6	3,6
Congo, Dem. Rep.	50	46	44	1,0	1,1	1,1
Congo, Rep.	50	50	50	1,0	1,0	1,0
Angola	64	68	52	0,8	0,7	1,0
Afrique Sub-Saharienne	40	35	32	1,3	1,4	1,5
Temps à l'import. (days)						
Gabon	22	22	22	2,8	2,8	2,8
Rwanda	92	42	34	0,7	1,5	1,8
Vietnam	23	23	21	2,7	2,7	3,0
Thailand	22	13	13	2,8	4,8	4,8
Congo, Dem. Rep.	62	66	63	1,0	0,9	1,0
Congo, Rep.	62	62	62	1,0	1,0	1,0
Angola	58	62	49	1,1	1,0	1,3
Afrique Sub-Saharienne	48	41	38	1,3	1,5	1,6

Source : ST/DECERP et INT-DEC, Données Banque Mondiale, Indicateurs de Développement Mondial (<http://databank.worldbank.org/>)

Quelques indicateurs de performance du Port Autonome de Pointe Noire (PAPN)

Indicateurs	Unité	Valeurs		
		2 009	2 010	Variation
Volume de marchandises transportées	millier de tonnes	ND	ND	ND
Nombre d'entrepôts de stockage/entrepasage de marchandises	U	3	5	66,7%
Taux de fréquentation du PAPN par les navires	%	30	35	5%
Taux de marchandises embarquées et débarquées au PAPN	%	35	40	5%

Source : STP/ DSCERP

1083. Le Gouvernement compte *poursuivre le développement de la marine marchande* par : (i) l'appui au PAPN pour le développement des infrastructures et équipements du port ; et (ii) l'appui au développement des infrastructures et équipements de sécurité, de sûreté et de navigation maritime.

DEVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'ÉNERGIE

1084. La libération de l'économie congolaise par le désengagement de l'Etat du secteur productif au début des années 2000 a concerné particulièrement les secteurs eau et électricité, précisément à travers la loi n°13-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'eau, la loi n°14-2003 du 10 avril 2003 portant code de l'électricité, et d'autres textes subséquents. Se faisant, l'Etat s'est déchargé des tâches d'exploitation pour se consacrer à la mise en place des infrastructures, à la réglementation et à la régulation de ces secteurs.

1085. Bien que l'énergie solaire et la biomasse soient également exploitées, les sources de production d'énergie électrique au Congo restent essentiellement l'hydroélectricité (52%), le thermique diesel (29%) et le thermique gaz (19%).

Tableau 52. PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SECTEUR ENERGIE ELECTRIQUE

<i>Indicateurs</i>	<i>Unité</i>	<i>Valeurs</i>
- Taux d'accès a l'électricité :		
- en zone urbaine	%	45
- en zone rurale	%	5,6
- Nombre d'abonnés de la SNE basse et moyenne tension	millier de personnes	152,047
- Puissance totale installée	MW	171
- Lignes de transport	km	479
- Postes de transformateur	U	12
- Lignes de distribution	km	770
- Nombre de postes MT/BT	U	548

Source : ST/DSCERP et INT-DEC

Tableau 53. PRODUCTION DE L'ÉNERGIE ELECTRIQUE EN ZONE CEMAC

<i>Pays</i>	<i>Puissance électrique installée(en MW)</i>	<i>Puissance électrique par tête(en KW/1000hb)</i>
Cameroun	902	45
Congo	171	49
Gabon	414	276
Guinée Equatoriale	13	26
République Centrafricaine	40	9
Tchad	29	4
Ensemble CEMAC	1 569	41

Source : STP/DSCERP - données CEMAC

1086. La proportion de l'énergie hydroélectrique a ainsi été renforcée par la mise en service en 2010 du barrage d'Imboulou. Bien que encore relativement faible, la production nationale ramenée à la population est significativement élevée comparée à celle des autres pays de la zone CEMAC et légèrement au-dessus de la moyenne sous régionale.

1087. Il apparaît bien que le plus gros problème réside actuellement, non pas au niveau de la production, mais bien plus à la distribution et à la consommation. *Le défi majeur reste donc la fiabilisation et l'extension du réseau de distribution ainsi que l'optimisation de la gestion du service rendu aux consommateurs.*

L'EAU

1088. Le Congo dispose d'abondantes ressources en eau constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Le potentiel en eau douce disponible est estimé à 1.588 milliards de m³/an. Les prélèvements actuels concernent une infime partie de ces ressources et sont destinés à satisfaire les besoins domestiques (69%), industriels (22%) et agricoles (9%). En milieu urbain, le taux de couverture de l'alimentation en eau potable atteint 40%. Dans les zones rurales, quelques localités sont alimentées par des points d'eau isolés, sommairement aménagés. Mais la tendance est en cours d'inversion, tant en milieu urbain que rural, du fait des multiples projets d'alimentation en eau potable réalisés ces dernières années. Cependant, un déficit important persiste dans le moyen organisationnel, technique et infrastructurel pour le contrôle de la qualité de l'eau servie aux populations. Pour remédier à ces difficultés, le Gouvernement entend : (i) renforcer les capacités de contrôle quantitatif et qualitatif de l'eau ; et (ii) améliorer l'accès à l'eau potable en milieu urbain et rural. Il entend également améliorer la gouvernance dans le secteur de l'eau.

L'ASSAINISSEMENT

1089. L'accès aux services d'assainissement reste encore très marginal au Congo, que l'on soit en milieu urbain ou rurale. Dans la plupart des centres urbains, les eaux usées provenant des unités industrielles, des établissements hôteliers et des centres hospitaliers sont rejetées sans traitement dans le milieu naturel. Parce que les stations d'épuration, lorsqu'elles existent, sont complètement délabrées et hors d'usage depuis de nombreuses années.

1090. De même, les eaux usées ménagères sont rejetées généralement dans la cour et sur la voie publique. Seulement 14% des ménages rejettent ses eaux usées domestiques dans un dispositif moderne. S'agissant des eaux pluviales, dans tous les grands centres urbains, elles ruissellent généralement sur les voies publiques par manque ou insuffisance du réseau de drainage. Ce qui occasionne d'importantes érosions détruisant au passage les habitations et les réseaux de distribution d'eau potable, de transport, de télécommunications. Le système de collecte et de traitement des déchets solides dans les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire est très défaillant, comme le montre le tableau ci-dessous.

1091. Dans ces deux métropoles, à peine 5% des ordures ménagères sont collectées, et la seule voie de traitement de ces ordures collectées est le dépôt sur des sites à ciel ouvert. Autant dire qu'il n'y a pas de traitement de ces déchets solides, même collectés. Par conséquent, *la mise en place d'infrastructures de collecte et de traitement amélioré des déchets liquides, solides ou gazeux reste un défi majeur pour l'amélioration du cadre de vie des populations.*

Tableau 54. PRODUCTION ET COLLECTE DES DECHETS SOLIDES A BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE

Ville	Volume moyen journalier de déchets produits (en m³/j)	Volume moyen journalier de déchets enlevés (en m³/j)	Taux moyen journalier de collecte des déchets (en %)
Brazzaville	450	20	4,4%
Pointe-Noire	300	20	6,7%
Ensemble	750	40	5,3%

Source : ST/DSCERP et INT-DEC

Tableau 55. STATISTIQUES DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

Période	Production	Stock cumulé	Taux de croissance
1969-1974	196	196	-
1975-1980	356	552	181,6%
1981-1990	1107	1659	200,5%
1991-2000	135	1794	8,1%
2001-2010	313	2107	17,4%

Source : ST/DSCERP et INT-DEC

PROMOTION DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN

LE LOGEMENT

1092. Au lendemain de l'indépendance, l'Etat s'est engagé dans la construction de logements à travers des entreprises immobilières. Les crises successives qu'a connues le pays avaient forcé l'Etat à abandonner cette activité au profit d'une politique d'auto-construction menée par les particuliers et les entreprises privées. Mais à la faveur de la paix retrouvée, le gouvernement a repris cette politique de construction de logements sociaux, avec l'appui de partenaires stratégiques.

1093. Ainsi, grâce aux efforts conjugués des pouvoirs publics et de plusieurs particuliers ayant poursuivi leurs efforts d'investissement dans "la pierre et la brique", le parc de logements a augmenté de plus de 17% par rapport au stock existant au début des années 2000. Mais ce parc reste très faible par rapport à la demande boostée en particulier par l'évolution démographique du pays et la sortie progressive du plus grand nombre de la pauvreté. *L'Etat devra donc accélérer le rythme de mise en œuvre de son programme de construction de logements sociaux en cours.*

LE DEVELOPPEMENT URBAIN

1094. Au-delà de la simple question de construction de logements, l'urbanisation accélérée des villes pose un autre type de problème encore moins saisissable ; il s'agit de la viabilisation de l'environnement urbain. En effet, la poussée des quartiers anarchiques, accentuée par le phénomène d'exode rural et la persistance d'une pauvreté rampante, rend encore plus préoccupante et plus urgente cette problématique. Grâce aux résultats des programmes de municipalisation accélérée, de viabilisation de l'espace urbain et de restructuration des quartiers anarchiques, la situation

s'améliore progressivement. *Mais des pesanteurs persistent à cause des problèmes fonciers et de la faiblesse des outils techniques et institutionnels de gestion urbaine.*

DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

LA POSTE

1095. Au cours de la période 2012-2016, le Gouvernement consolidera ses actions visant la redynamisation des activités de la poste. Ainsi, les travaux de réhabilitation des bureaux de poste et les études devant aboutir à l'extension du réseau des CCP dans les locaux de la poste devraient être poursuivis. Par ailleurs, la réalisation du projet de transformation des CCP en banque postale serait accélérée afin de vulgariser l'épargne postale auprès des populations.

LES TELECOMMUNICATIONS ET LES TICS

1096. Le projet phare dans ce domaine concerne la connexion du pays à la fibre optique WACS qui devrait remplacer la Boucle Locale Radio (BLR). La réalisation de ce projet contribuerait à faire baisser les coûts d'accès à l'internet et permettrait le développement du marché d'internet à haut débit. La bonne exécution de ce projet conditionne la réalisation d'autres projets tels que : la construction des médiathèques et des classes internet pilotes, la numérisation du fonds archivistique de l'administration et la création de technopôles. Concernant le secteur de l'audiovisuel, le Gouvernement s'attèlera à l'élargissement de la couverture de l'ensemble du territoire national et à la vulgarisation des textes sur la liberté de l'information et de la communication au sein des médias publics et privés.

Tableau 56. INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

Indicateurs	Unité	Valeurs		
		2009	2010	Variation
- Proportion des ménages ayant une ligne de téléphone fixe	%	0,1	0,125	0,025
- Proportion des ménages ayant un téléphone mobile	%	58	60	2
- Coût moyen d'une minute de communication	FCFA	ND	ND	
- Couverture réseau du territoire national	%	ND	ND	
- Télédensité du téléphone mobile pour 1000 habitants	%	60	65	5

Source : ST/DSCERP et INT-DEC

Tableau 57. INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SECTEUR DES TICS.

Indicateurs	Unité	Valeurs		
		2009	2010	Variation
- Proportion des ménages ayant un accès internet fixe	%	0,06	0,07	0,01
- Proportion des ménages ayant un accès internet mobile	%	1,89	2	0,11
- Nombre de ménages ayant un ordinateur	U	3500	5 000	42,9%
- Nombre d'utilisateurs de l'Internet sur 100 habitants	U	5	7	40,0%
- Nombre de portails d'information publics	U	10	12	20,0%
- Nombre d'emplois du secteur TIC	U	350	500	42,9%
- Chiffre d'affaires du secteur TIC rapporté au PIB	%	1,6	1,3	-0,3

Source : STP/DSCERP

CHAPITRE 11 : RENFORCER LES RESSOURCES HUMAINES

1097. Une population éduquée est davantage capable de s'approprier les technologies nouvelles, d'accroître la productivité et de mieux contribuer à la modernisation de l'économie. Elle est aussi plus consciente de ses droits et devoirs, plus regardante sur la gestion de la chose publique et donc plus exigeante sur la qualité et l'impact des politiques publiques. Pour ces multiples raisons, le renforcement des capacités des ressources humaines constitue un des enjeux majeurs de la réussite du DSCERP.

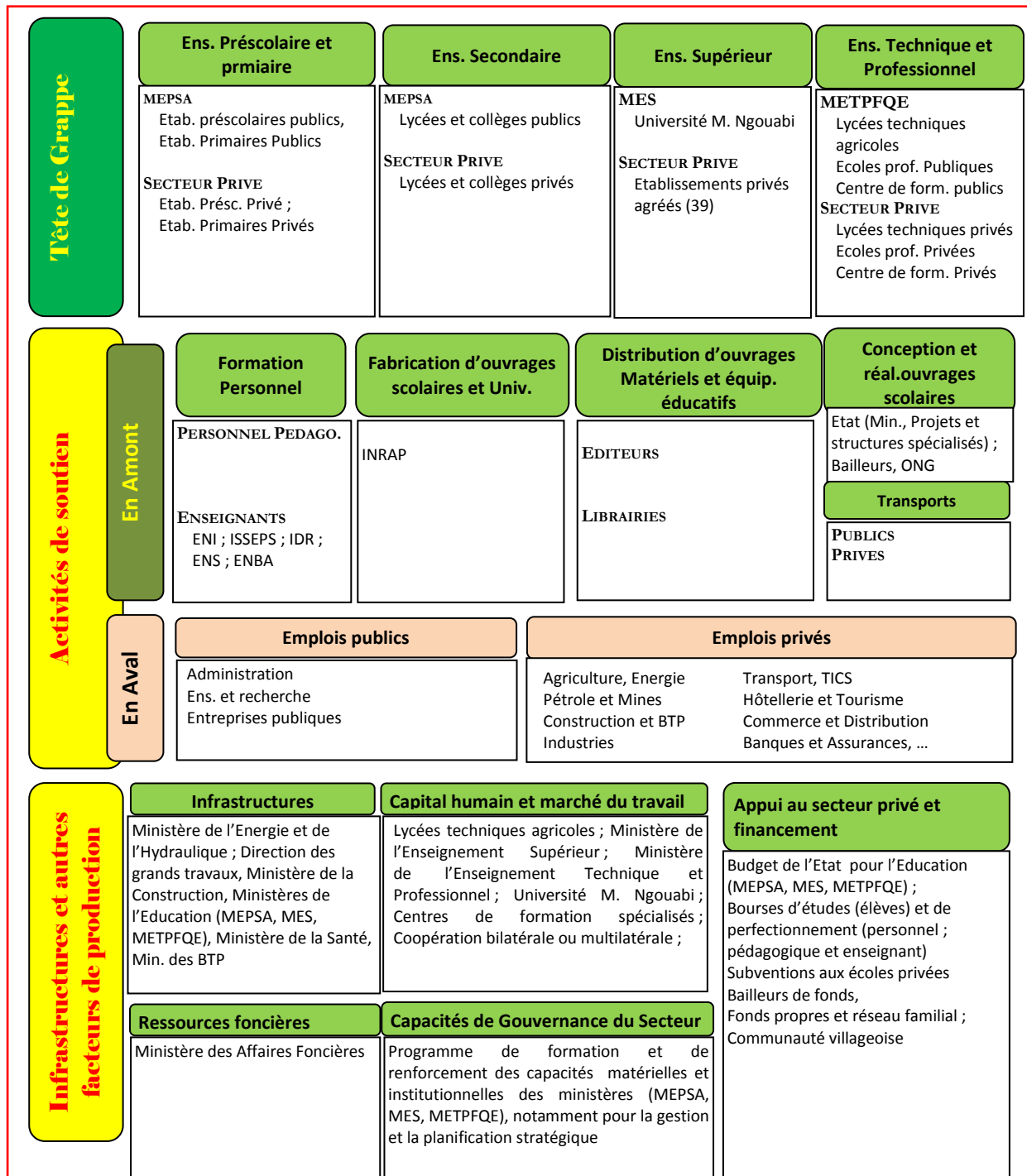
1098. Bien plus qu'un indicateur de bien-être, le renforcement des ressources humaines par l'éducation et la formation constitue aussi un facteur clé pour l'essor des autres dimensions du développement. Pour l'économie en particulier, il procure une force de travail éduquée, capable d'absorber les nouvelles technologies et d'accroître la productivité, ce qui favorise la diversification et la croissance. La productivité renforcée signifie aussi des emplois de qualité et une amélioration des revenus, ce qui signifie une meilleure distribution des fruits de la croissance et donc une plus grande incidence sur la réduction de la pauvreté.

1099. Le renforcement des ressources humaines est particulièrement coûteuse, tant pour les investissements (construction d'écoles, de centre de formation, etc.) que pour leur fonctionnement (salaires du personnel enseignant et du personnel pédagogique, etc.). Par conséquent, pour atteindre les objectifs stratégiques de renforcement des ressources humaines de façon financièrement soutenable, une attention accrue devra être accordée à la qualité des politiques et à l'efficacité des actions. Ces politiques et leurs implications budgétaires sont analysées dans les sections ci-après :

PRESENTATION DE LA GRAPPE EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Sans être une grappe au sens des « grappes pour la diversification de l'économie », le système éducatif s'apparente à une grappe, avec **quatre (4) domaines d'activités**. La structure de base comprend : (i) l'enseignement de préscolaire et primaire, (ii) l'enseignement secondaire, (iii) l'enseignement supérieur, et (iv) l'enseignement professionnel.

Figure 27. APERÇU DU SYSTEME EDUCATIF



1100. L'éducation est une condition du décollage économique et cette exigence appelle donc des politiques éducatives ambitieuses. Malgré son rôle important dans l'accélération de la croissance économique et la réduction de la pauvreté, le secteur de l'éducation au Congo souffre de nombreux problèmes dont notamment : (i) une offre en enseignement maternel très faible ; (ii) un enseignement primaire caractérisé par quelques faiblesses notamment en ce qui concerne le taux de rétention et de rendement des élèves et surtout des filles; et (iii) un enseignement supérieur insuffisamment soutenu et (iv) la menace que constitue la propagation de la pandémie du VIH/SIDA.

L'ÉDUCATION PRESCOLAIRE, L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

1101. Depuis le début des années 2000, le Gouvernement a engagé des actions en vue de redynamiser le système éducatif congolais et garantir ainsi l'éducation primaire à tous les enfants. A cet effet, le Gouvernement a engagé plusieurs actions visant (i) l'amélioration de l'accès par la suppression des frais scolaires et le renforcement des infrastructures éducatives ; et (ii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du rendement de l'école congolaise. Ainsi, les principales actions suivantes ont été entreprises : (i) la gratuité effective d'accès à l'éducation primaire ; (ii) la gratuité des manuels scolaires ;(iii) le recrutement de plus de 6 000 enseignants dans le primaire entre 2002 et 2008, avec un pic de 1 800 recrutements pour la seule année 2008 ;(iv) la mise en œuvre du programme de construction de plus de 581 nouvelles salles de classe et de dotations de plus de 11.000 tables-bancs depuis 2005 ; (v) la relance des activités d'alphabétisation des adultes et de l'éducation de base non formelle au niveau national, et du recensement du personnel enseignant émergeant au budget du MEPSA, évoluant dans d'autres départements ministériels.

1102. **L'enseignement préscolaire.** Bien que le niveau de couverture reste faible, il a enregistré une légère progression entre 2009 et 2010 (12,3% à 13,5%). Cette faiblesse du taux de scolarisation dans ce sous-secteur de l'éducation pourrait affecter le niveau préparation des enfants admis au primaire.

1103. **L'enseignement primaire.** Les évolutions dans l'enseignement primaire sont empreintes de la politique de la gratuité de l'école engagée par le Gouvernement depuis 2007. Cette politique qui s'est traduite par la suppression des frais scolaires et la dotation des manuels scolaires dans les écoles publiques a permis de d'impulser une nouvelle dynamique à l'éducation de base. Les effectifs d'élèves dans l'enseignement primaire sont passés d'environ 600 000 élèves en 2005 à 705 000 en 2010, correspondant à un taux brut de scolarisation de 122%. Il convient toutefois de relever que le rendement du système reste encore faible avec un taux de rétention de 69%. En outre, les populations autochtones restent encore peu touchées par la scolarisation des enfants. L'indice de parité affiche que la scolarisation au primaire demeure légèrement en faveur des garçons.

1104. **L'enseignement secondaire.** Le nombre total d'élèves scolarisés au secondaire 1^{er} degré a enregistré une hausse très significative pendant la période 2005-2010. Les effectifs sont passés d'environ 191 000 élèves à 206 000, soit une augmentation annuelle de l'ordre de 8%. Malgré cette progression, la couverture scolaire obtenue en 2010 au collège (TBS de 65%), se trouve encore à un niveau qui soulève un important problème de sous scolarisation dans le secondaire. Au lycée, les effectifs scolaires ont également accrus de façon considérable entre 2005 et 2010. Cependant, le taux de couverture reste faible (TBS : 29% en 2010). Au niveau du genre, on observe une sous représentation des filles.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1105. A l'instar de l'enseignement primaire et secondaire, le Gouvernement a engagé des actions visant à accroître les capacités d'offre de l'enseignement supérieur et d'en améliorer la qualité et le rendement. Dans ce cadre et pour pallier les capacités limitées de l'Université Marien NGOUABI, le secteur de l'enseignement supérieur a été ouvert au privé; ce qui a permis l'ouverture de nombreux établissements dont certains été agréés. En outre, l'Etat a procédé à la réhabilitation/équipement

des établissements et des restaurants universitaires ; au recrutement de 61 enseignants et de 13 non enseignants en 2008 ; et à l'introduction, dès la rentrée 2007-2008, à l'Université Marien NGOUABI du système LMD et à l'augmentation de 50% du montant des allocations payées aux étudiants (bourse d'étudiant).

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL ET LA FORMATION QUALIFIANTE

1106. Le système éducatif congolais se caractérise par une nette domination de l'enseignement général qui compte environ 87% d'élèves, contre seulement 13% pour l'enseignement technique. Ce dernier s'est vu élargir son champ d'action et assure aujourd'hui la qualification technique et professionnelle des jeunes en vue d'améliorer leur employabilité et leur capacité d'insertion socioprofessionnel.

1107. **L'enseignement technique.** L'enseignement technique est dispensé à deux niveaux (1^{er} et 2nd degré). *Le premier niveau* assure les enseignements dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. A titre d'illustration, en 2010, il compte quarante (40) collèges commerciaux et industriels confondus. *Le deuxième niveau* dispense des enseignements commerciaux et industriels. Il compte 15 lycées. Ces deux niveaux réunis comptent en 2010, 2222 enseignants, 34 350 élèves, 494 salles de classes, 794 classes pédagogiques et 9371 tables bancs, soit les ratios suivants : un(1) enseignant pour 18 élèves, une (1) salle de classe pour 68 élèves et un (1) table blanc pour trois (3) élèves. En 2010, les taux de réussite aux différents examens d'Etats était : 29% au Brevet d'Etude Technique (BET) ; 19% au Brevet d'Etude Professionnel (BEP) et 19% au Bac.

1108. Le domaine de l'enseignement technique est confronté aux problèmes suivants : (i) programmes d'enseignement inadaptés aux besoins socioéconomiques et souvent non respectés ; (ii) absence d'une politique de formation des formateurs ; (iii) offre de formation peu diversifiée ; (iv) insuffisance des structures d'accueil ; (v) obsolescence des équipements d'atelier ; (vi) sous équipement en matériel didactique ; (vii) faible partenariat avec le secteur productif ; (viii) faible niveau scolaire des élèves ; et (ix) manque d'un dispositif fiable de production et de publication des statistiques.

1109. A côté de ces problèmes, les aspects transversaux comme le VIH/SIDA, la question du genre et les transports en commun des élèves restent encore préoccupants. Les mesures de prévention contre le fléau du VIH/SIDA et le dépistage volontaire sont encore peu intériorisées par les enseignants et les élèves. Les garçons sont toujours plus nombreux que les filles dans la plupart des séries et filières de formation. Les difficultés du transport en commun occasionne l'absentéisme, le manque d'assiduité, le non achèvement des programmes d'enseignement et l'abandon des apprenants issus des familles à faible revenu.

1110. **L'enseignement professionnel et la formation qualifiante.** L'enseignement professionnel prépare les apprenants à acquérir un métier, une qualification, une formation professionnelle afin d'exercer dans les secteurs de la santé, l'enseignement, l'administration générale, la culture arts, le secteur forestier et dans les secteurs les plus divers. Il comprend 27 centres de métiers et 11 écoles professionnelles. A titre d'illustration, en 2010 il compte 571 enseignants (des vacataires pour la plupart) pour un effectif de 3805 élèves, soit un ratio d'un (1) enseignant pour 7 élèves. Le domaine de la formation qualifiante est encore à la phase embryonnaire avec la création récente de deux

Centres d'Education, de Formation et d'Apprentissage (CEFA) à Brazzaville et à Pointe-Noire, spécialisés dans la mécanique générale et le bâtiment. Les CEFA ont pour but de former pour une qualification formelle et s'inscrivent dans la promotion des formations continues, qualifiantes dans les domaines de l'agriculture, la mécanique, le bâtiment, l'hôtellerie et dans les métiers d'art.

1111. Les problèmes rencontrés dans le domaine de l'enseignement professionnel sont les mêmes que ceux énumérés plus haut. Cependant, ici le manque des enseignants spécialisés, les relations quasi inexistantes avec le secteur productif, l'absence de recyclage du personnel, l'inadéquation formation emploi et la vétusté du matériel sont des plus préoccupants dans ce sous-secteur.

Tableau 58. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, QUELQUES INDICATEURS

Indicateurs	Valeurs		
	2009	2010	Variation
Degré de couverture	119%	119,50%	0,5
Taux brut d'admission	113%	113%	0
Taux d'achèvement	73%	86%	13%
Nombre d'établissements	3224		
Nombre d'enseignants recrutés	1 200	1 200	
	2004	2009	Variation
Nombre d'élèves	584 370	671 683	14,9%

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, données MEPSA

Tableau 59. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, QUELQUES INDICATEURS

Indicateurs	Valeurs		
	2009	2010	Variation
COLLEGE			
Degré de couverture	65,50%		
Taux brut d'admission	48%		
Taux de transition du collège au lycée	70,4	69,4	-1
	2005	2009	Variation
Nombre d'élèves	191 857	206 237	14 380
Nombre d'établissements	705	960	155
LYCEE			
Degré de couverture			
Taux brut d'admission	23%	24,75%	1,75%
Nombre d'élèves	57 708	60 615	2 907
Nombre d'établissements	84	89	5
Nombre d'enseignants recrutés	2 196	3 456	1 260

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, données MEPSA

Tableau 60. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL, QUELQUES INDICATEURS

Indicateurs	Valeurs		
	2009	2010	Variation
Enseignement Technique			
Taux d'accès	37%	32%	-5%
Taux d'achèvement	25%	64%	39%
Ratio élèves/poste de travail	45	39	-6
Taux de réussite aux examens d'Etat	62%	33%	-29%
Nombre d'élèves		34 350	
Nombre d'enseignants		2 222	
Ratio enseignant/élèves		18	
Nombre d'établissements		55	
Enseignement Professionnel			
Taux d'accès	31%	36%	5%
Taux d'achèvement	26%	64%	38%
Taux de réussite aux examens d'Etat	74%	79%	5%
Nombre d'élèves		3 805	
Nombre d'enseignants		571	
Ratio élèves/enseignant		15	
Nombre d'établissements		38	
Formation qualifiante			
Nombre de postulants	0	3000	3000
Nombre de qualifiés	0	1582	1582
Nombre de CEFA	0	2	2

Source : STP/DSCERP - Données METPFQE

LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SYSTEME EDUCATIF

1112. Le système éducatif congolais fait face à plusieurs facteurs qui entravent son développement. Il s'agit notamment de la faiblesse de la population conjugée à sa forte concentration dans les grandes agglomérations, de la forte dépendance du système éducatif des dépenses publiques, du taux de pauvreté monétaire, et du faible niveau de développement des activités de soutien, notamment le déficit en transport public.

LA POPULATION ET SA REPARTITION SPATIALE

1113. La population congolaise se caractérise par une faible densité et une forte concentration dans les grandes agglomérations. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) effectué en 2007, plus 56% de la population congolaise¹⁷ serait abritées par les seules communes de Brazzaville (37%) et de Pointe Noire (19%). Cette situation exerce une forte pression sur l'offre de services éducatifs dans ces deux agglomérations, conduisant ainsi à une concentration des infrastructures scolaires, notamment à Brazzaville. Dans le même temps, alors que les autres zones du pays connaissent des effectifs très faibles, les effectifs dans ces grandes agglomérations sont élevés, entraînant une baisse de la qualité de l'enseignement.

LA FORTE DEPENDANCE DU SYSTEME EDUCATIF DES RESSOURCES BUDGETAIRES

1114. Le secteur de l'éducation dans son ensemble a bénéficié sur les cinq dernières années (2007-2011) de 12% des dépenses budgétaires, représentant 3% du PIB. Cette contribution de l'Etat au financement du système de l'éducation répond à la fois à la volonté de l'Etat de faire de ce secteur un des piliers majeurs du développement, et au besoin de satisfaire à la pression demande. La faible implication du secteur privé dans ce secteur pour accompagner les efforts publics réduit considérablement le niveau de financement et l'offre de service s'en récent.

LE TAUX DE PAUVRETE MONETAIRE

1115. Le taux de pauvreté reste élevé et touche plus d'un tiers de la population. La faiblesse des capacités de financement des ménages qui en découle, limite l'accès de certains enfants au système scolaire, malgré la gratuite adoptée par le Gouvernement. En effet, les familles pauvres éprouvent d'énormes difficultés à assumer les charges connexes à la scolarisation des enfants, telles que le transport, l'habillement ou même le repas sûr au cours de la journée. Cette situation annihile les efforts du Gouvernement et se traduit par un taux de rétention faible du système éducatif, notamment au niveau primaire.

LE FAIBLE NIVEAU DE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT PUBLIC

¹⁷ Source : Résultats d'analyse du RGPH 2007, publié sur le site du CNSEE (<http://www.cnsee.org/>)

Tableau 61. REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENTS

	Total	Hommes	Femmes
BRAZZAVILLE (COMMUNE)	37,1%	37,2%	37,1%
POINTE-NOIRE (COMMUNE)	19,3%	19,7%	19,0%
BOUENZA	8,4%	8,2%	8,6%
POOL	6,4%	6,3%	6,5%
NIARI	6,3%	6,2%	6,3%
PLATEAUX	4,7%	4,6%	4,8%
CUVETTE	4,2%	4,2%	4,2%
LIKOUALA	4,2%	4,2%	4,1%
LEKOU MOU	2,6%	2,5%	2,7%
KOUILOU	2,5%	2,6%	2,4%
SANGHA	2,3%	2,4%	2,3%
CUVETTE-OUEST	2,0%	2,0%	2,0%

Pour population CONGO (en millier)	3 697 490	1 821 357	1 876 133
---	------------------	------------------	------------------

Source: STP/DSCERP-Données CNSEE, RGP 2007, (<http://www.cnsee.org/>)

Tableau 62. EVOLUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES CONSACREES A L'EDUCATION

	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne 2007-2011
Enseignement primaire, secondaire, chargé de l'alphabétisation	8,1%	7,7%	7,8%	7,5%	6,9%	7,6%
Enseig. Technique, Professionnel, de la format° qualifiante et de l'Emploi	1,6%	1,6%	1,9%	2,1%	2,2%	1,9%
Enseignement supérieur	2,6%	2,5%	2,7%	2,3%	2,1%	2,4%
Part total de l'éducation dans le budget l'Etat	12,4%	11,8%	12,4%	11,8%	11,2%	11,9%
Ratio au PIB, des dépenses publiques consacrées à l'Education	3,1%	2,7%	3,5%	2,7%	2,9%	3,0%
<i>Pour mémoire PIB nominal (en milliards de FCFA)</i>	<i>3563,6</i>	<i>4556,9</i>	<i>3869,8</i>	<i>5336,5</i>	<i>6130,5</i>	<i>4691,5</i>

Source: STP/DSCERP

1116. Le faible niveau de développement du transport public constitue une entrave à la performance du système éducatif. En effet, à tous les niveaux du système, les apprenants éprouvent des difficultés d'accès aux établissements conduisant à des taux d'absentéisme ou d'abandon élevés, notamment pour les enfants issus de familles pauvres.

LES AXES STRATEGIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS PHARES

L'EDUCATION PRESCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

1117. L'accès à un enseignement de base de qualité est un facteur important de réduction de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a fait de l'enseignement primaire une de ses priorités. L'objectif principal est d'assurer une éducation primaire pour tous d'ici à 2015 conformément aux OMD. L'importance de l'enseignement de base sur le développement devrait se

traduire, non seulement dans l'ordonnancement des actions, mais aussi dans les allocations budgétaires. Pour y parvenir, le Gouvernement envisage l'actualisation du document de Stratégie Sectorielle de l'Éducation en vue de pouvoir bénéficier de l'Initiative « Fast-Track » en faveur de l'Éducation. A ce titre, les actions stratégiques suivantes par niveau d'éducation sont envisagées :

1118. Au niveau de l'enseignement préscolaire. Il s'agira entre autres : (i) d'améliorer l'accès au préscolaire, à travers la promotion du mode communautaire en sensibilisant les communautés et les élus locaux sur les questions d'éveil de l'enfance pour susciter leur adhésion à la création d'écoles maternelles par les communautés. Dans ce cadre, le Gouvernement veillera à une couverture équitable des zones rurales et urbaines à travers un plan de communication, un encouragement aux initiatives éducatives pertinentes des Organisations de la Société Civile, du secteur privé et des communautés en faveur de la petite enfance, et en sensibilisant la population sur l'importance de la scolarisation des petites filles. Il s'assurera également de la qualité de la prise en charge de la petite enfance par le renforcement des programmes d'encadrement dispensés dans les structures d'accueil.

1119. Au niveau des enseignements primaires et secondaires. Le Gouvernement a retenu : (i) d'améliorer le taux d'achèvement du cycle primaire pour atteindre en 2015 le taux d'achèvement universel ; (ii) d'améliorer de façon très sensible la rétention des élèves en cours de cycle, condition sine qua non de l'achèvement universel, notamment en assurant la continuité éducative sur les six années d'enseignement ; (iii) de réduire les redoublements de classe ; (v) d'améliorer la qualité de l'enseignement ; (vi) d'améliorer le taux de rétention des filles dans le système scolaire ; (ix) d'améliorer substantiellement les conditions de l'enseignant ; (x) d'adapter la carte scolaire aux nécessités régionales ; (xi) de prendre des mesures incitatives pour promouvoir la formation des jeunes filles dans les filières où elles sont faiblement représentées et (xii) d'améliorer le système de collecte et de traitement des statistiques scolaires. Pour ce faire, il entend réhabiliter et/ou construire des salles de classes, des bibliothèques, des laboratoires, et des internats. En outre, le Gouvernement entend renforcer la gouvernance du secteur à travers la révision de la stratégie sectorielle de l'éducation et le renforcement des capacités techniques et administratives. Le Gouvernement intensifiera également les actions de campagne contre le VIH/SIDA en milieu scolaire.

1120. L'alphabétisation. Le Gouvernement va mettre l'accent sur : (i) l'accès équitable aux programmes d'alphabétisation ; (ii) la promotion de l'alphabétisation des femmes ; et (iii) l'amélioration de la qualité des ressources humaines, des programmes et des curricula, du système de suivi-évaluation, du pilotage et de la gestion du sous-secteur pour faire de l'alphabétisation un outil de changement social. Dans cette optique, les efforts sur la construction et l'équipement de centres d'alphabétisation et de « rescolarisation ».

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1121. Dans sa volonté de doter le pays de ressources humaines de qualité, le Gouvernement entend poursuivre son soutien au sous-secteur de l'enseignement supérieur pour former des cadres de haut niveau capables d'impulser le développement du pays. A ce titre, il continuera à soutenir cet ordre d'enseignement en vue d'y accroître la qualité de l'enseignement et de mieux adapter les

modules de formation aux évolutions du marché et aux exigences des développements sectoriels devant soutenir la croissance économique et l'émergence du pays.

1122. Ce soutien du Gouvernement se traduira par : (i) l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'enseignement supérieur ; (ii) l'amélioration de la qualité et de l'équité genre ; (iii) la promotion de la recherche scientifique et technologique orientée vers le développement durable ; (iv) la réorientation de l'enseignement supérieur vers les besoins de développement du pays au regard des exigences de l'intégration régionale et de la mondialisation, dans une approche de relation Université-Monde du travail ; (v) le renforcement des infrastructures en vue d'accompagner la réforme LMD (License, Master, Doctorat) ; et (vi) l'octroi de bourses, notamment aux jeunes filles et la facilitation de l'accès des filles aux résidences universitaires. Dans cette optique, le Gouvernement entend procéder à la déconcentration de l'Université par la création de Pôles Universitaires Départementaux (PUD) qui se répartiraient comme suit : PUD de Brazzaville-Pool ; PUD de Pointe Noire-Kouilou ; PUD Niari-Bouenza-Lékoumou ; PUD Plateaux-Cuvettes ; PUD Sangha-Likouala. Cette politique de déconcentration s'accompagnera également de l'implantation de façon modulaire sur le territoire des instituts et des écoles, notamment dans les filières des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. En outre, le Gouvernement engagera des moyens pour améliorer les capacités d'accueil de l'Université Marien NGOUABI à travers la réhabilitation des 11 établissements existants.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL ET LA FORMATION QUALIFIANTE

1123. Dans le cadre de la stratégie sectorielle et du Plan National de Développement, le Gouvernement a élaboré un programme en vue de mieux répondre aux évolutions du marché d'emplois que généreront les développements sectoriels.

1124. A cet effet, des efforts particuliers seront déployés au niveau de l'enseignement technique et professionnel ainsi que de la formation qualifiante. Les efforts porteront notamment sur (i) l'amélioration du taux d'accès et de rétention par la réhabilitation et la construction d'infrastructures supplémentaires dans un objectif d'une meilleure couverture spatiale et d'une diversification de la formation ; (ii) l'amélioration du plateau technique des établissements techniques et professionnels à travers la réhabilitation et la construction de laboratoires ; (iii) la rénovation des dispositifs pédagogiques de développement des compétences techniques et professionnelles par la révision des programmes et des contenus de formation, la définition de nouvelles certifications professionnelles et le renforcement des compétences des formateurs ; (iv) la mobilisation d'avantage de ressources humaines et financières en faveur de l'Enseignement Technique et Professionnel par le recrutement des enseignants qualifiés et la diversification des sources de financement ; (v) le développement d'un partenariat moderne et dynamique avec le secteur productif par la signature d'accords de partenariat relatifs à la gestion de l'Enseignement Technique et Professionnel ; l'amélioration du système d'orientation scolaire à travers la réhabilitation du corps de conseillers à l'orientation ; et (vi) la stimulation de la fréquentation des filles apprenantes notamment dans les filières agricole et industrielle par la fixation des quotas.

LES ACTIVITES DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

1125. **Amélioration du transport dans les grandes agglomérations et de l'accessibilité aux établissements dans les zones rurales.** Afin de soutenir et garantir le succès des actions directes qui

seront entreprises au niveau du secteur de l'éducation, le Gouvernement déploiera des moyens afin d'améliorer les conditions de déplacements des populations dans les grandes agglomérations et les conditions d'accès aux établissements scolaires en zones rurales. Ces actions porteront notamment sur l'amélioration du transport public et l'octroi de subventions ciblées aux couches défavorisées. Pour mieux contrôler efficacement le ciblage de ces subventions et éviter les dérapages néfastes aux dépenses publiques, une méthode de sélectivité rigoureuse sera déployée. Dans les zones rurales, à travers le renforcement des programmes de construction et/ou réhabilitation des écoles en milieu rural, le Gouvernement s'assurera de l'accès équitable des populations aux établissements scolaires.

1126. Renforcement des infrastructures socio-éducatives. Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, le Gouvernement renforcera les moyens destinés à développer les structures socio-économiques (espaces de sports, de jeux,...). Des efforts seront également déployés afin de faciliter les travaux de recherche en milieu scolaire, à travers la construction et l'équipement de bibliothèques ainsi que de salles informatiques et le renforcement de la connectivité des établissements scolaires au réseau internet.

LES INFRASTRUCTURES ET AUTRES FACTEURS DE DEVELOPPEMENT

1127. Amélioration des conditions de vie des enseignants dans les zones rurales. Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement en zones rurales et favoriser l'attractivité, le Gouvernement déploiera des moyens afin de renforcer les programmes de construction et/ou réhabilitation des routes et pistes rurales. Aussi, en dépit de la forte pression de la demande dans les grandes agglomérations, une stratégie sera déployée pour améliorer les conditions de vie des enseignants en milieu rural (logement, assainissement, eau, électricité).

1128. Le renforcement de la gestion des ressources foncières par l'adoption d'une réglementation spécifique. Pour une meilleure implication du secteur privé dans le financement du système éducatif, le Gouvernement entend créer des conditions incitatives et favoriser le dialogue avec les partenaires privés du système. L'un des facteurs clés de cette implication est l'accès aux ressources foncières. C'est pourquoi le Gouvernement entend intensifier ses efforts pour en améliorer la gestion. Les actions qui seront entreprises visent notamment : (i) l'élaboration d'un plan d'implantation des établissements en conformité avec la carte scolaire, et (ii) l'adoption de mesures favorables aux investissements importants dans ce secteur, moduler selon les priorités de l'Etat par niveau d'enseignement et filière de formation.

1129. L'amélioration de l'offre de travail et le renforcement du marché du travail dans l'enseignement. La forte implication du secteur privé dans le domaine de l'éducation induira à la fois une demande de main d'œuvre dans un contexte de maximisation des profits. Dans cette perspective, le Gouvernement entreprendra des actions visant (i) à accroître l'offre et la qualité de formation des formateurs, et (ii) à réguler le marché de l'emploi des enseignements par la fixation de normes de référence et des minima de salaires.

1130. Le renforcement de la gouvernance du secteur et l'appui au secteur privé. Le Gouvernement va accroître de manière significative la gouvernance du secteur de l'éducation en vue d'améliorer la rentabilité des dépenses publiques à y consacrer et aussi à des fins d'attirer les investissements privés. Pour ce faire, les efforts seront orientés sur deux axes, à savoir : (i) le

renforcement des capacités de Gouvernance de l'administration scolaire et (ii) l'amélioration de la gouvernance générale dans le secteur.

1131. **La « planification stratégique ».** Les ministères sectoriels concernés ont élaboré des documents de planification stratégique de leur sous-secteur. Le Gouvernement entend consolider ces travaux par une « Lettre de Politique Sectorielle (LPS) » et un « Plan Stratégique de développement du secteur éducation ». Cela lui permettra de bien clarifier ses orientations, objectifs, programmes majeurs et stratégies de financement, y compris à travers le budget de l'Etat, et de favoriser les discussions avec les partenaires au développement en vue de la mobilisation de leur soutien.

1132. **La fixation de normes de qualité et de normes environnementales.** Si le développement du secteur éducatif s'avère d'une importance capitale pour la réalisation des objectifs de croissance, d'emplois et de réduction de la pauvreté, il en va de même de la protection de l'environnement. A cet égard, le Gouvernement adoptera un cadre réglementaire visant à fixer des normes de qualité et des normes environnementales devant être observées par les établissements scolaires, universités et centres de formation. Afin de s'assurer du respect des dispositions adoptées, le secteur se dotera de moyens humains et matériels adéquats. L'objectif poursuivi est de favoriser l'émulation intellectuelle dans un environnement sain.

DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET IMPLICATIONS SUR L'EMPLOI

1133. Au cours de la période de mise en œuvre de la SCERP, le Gouvernement entend continuer à consacrer une part importante des ressources budgétaires au financement des actions décrites plus haut. Ainsi, c'est la poursuite des efforts du Gouvernement dans l'éducation de base, le renforcement et la diversification des enseignements techniques, professionnels et universitaires, ainsi que la perspective d'une plus grande implication du secteur privé devraient accroître les offres d'emplois dans le secteur de l'éducation. Sous l'hypothèse du rythme actuellement observé, il en résulterait une offre minimale d'environ 3000 emplois directs par an, auquel l'on doit ajouter les emplois connexes (personnels pédagogiques, techniciens de surfaces et autres), ainsi les emplois qu'induirait le développement de certaines activités de soutien (bibliothécaires, archivistes, libraires, ...).

Figure 28. STRATEGIE ET PROGRAMMES/PROJETS CLES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

		Stratégie	Programmes et Projets clés
Tête de Grappe	1. Enseignement préscolaire, primaire et secondaire et alphabétisation	1.1. Renforcer les capacités d'offre d'éducation dans le préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire et l'alphabétisation	1. Amélioration de la gestion des ressources humaines et des établissements
			2. Construction et réhabilitation d'infrastructures et équipements de l'éducation préscolaire
			3. Construction et réhabilitation d'infrastructures et équipements de l'enseignement primaire
			4. Construction et réhabilitation d'infrastructures et équipements de l'enseignement secondaire
	1.2. Renforcer l'accès et la qualité de l'éducation	1. Amélioration de l'accès à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire : EPT (Motivation des enseignants en zones rurales; création de cantines scolaires)	
		2. Mise en œuvre de politiques transversales d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'enseignement au primaire et au secondaire (Campagnes de sensibilisation sur les IST et le VIH/SIDA; Organisation des émulations dans le sport, dans les activités culturelles et dans la production)	
	2. Enseignement supérieur	2. Renforcer les capacités d'offre de services	1. Développement des infrastructures et équipements universitaires (Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures universitaires)
			2. Renforcement des capacités de financement à travers la poursuite de la politique de développement de partenariats avec le secteur privé et d'autres universités
		3. Promouvoir l'accès et la qualité de l'éducation dans l'enseignement supérieur	1. Amélioration des conditions d'accès à l'enseignement supérieur (Amélioration de la gestion des bourses, amélioration de l'accès aux cités universitaires)
	3. Enseignement technique et professionnelle et formation qualifiante	3.1. Renforcer les capacités d'offre dans l'enseignement technique et professionnel	1. Développement d'infrastructures et d'équipements de l'enseignement technique (Construction de lycées techniques et de collèges d'enseignement technique; Réhabilitation et équipement des établissements de l'enseignement technique)
2. Développement d'infrastructures et d'équipements de l'enseignement professionnel et normal (Construction de lycées professionnels, d'écoles professionnelles et de centres de métiers; Réhabilitation et équipement des établissements de l'enseignement professionnel et normal)			
3. Développement d'infrastructures et d'équipements de la formation qualifiante et de l'emploi (Construction et réhabilitation centres d'apprentissage et de certification lycées professionnels, d'écoles professionnelles et de centres de métiers; Réhabilitation et équipement des établissements de l'enseignement professionnel et normal)			
3.2. Améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement technique, de la formation qualifiante et de l'emploi		1. Amélioration l'accès et la qualité de l'enseignement technique et professionnel (Renforcement des programmes de formation; renforcement de la formation des formateurs; amélioration des la gestion des établissements; création d'internats, de bibliothèques et de cantines scolaires)	

		Stratégie	Programmes et Projets clés	
Activités de soutien	1. En amont	1.1. Renforcer la formation du personnel enseignant et du personnel pédagogique	1. Construction et réhabilitation des écoles et centres de formation des enseignants	
			2. L'octroi de bourses post universitaires et de recherches pour le renforcement des capacités des enseignants du supérieur	
			3. Le renforcement du financement des formations et stages de renforcement de capacités des enseignants	
	2. En aval	1.2. Promouvoir les activités de distribution et ventes ouvrages et matériels scolaires, universitaires et techniques	1. Adoption de mesures incitatives pour l'établissements des entreprises de distribution et de vente d'ouvrages scolaires, universitaires et techniques	
			1.3 Faciliter le transport des élèves et étudiants	1. Développement des activités de transport publics
			2. Octroi/renforcement de la Subvention des titres de transport des élèves et étudiants	
2. En aval	1. Favoriser l'insertion des diplômés dans les emplois	1. Renforcement du système du suivi des diplômés par la création de bureau de placement, notamment en faveur des diplômés des écoles et centres de formation professionnels		
		2. Mise en place de cellules et d'orientation des diplômés dans la recherche du premier emploi		
		2. Promouvoir de l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés et aider au démarrage des entreprises	1. Mise en place de lignes de crédits spécialisées pour aider au financement des jeunes entrepreneurs	
2. En aval	2. Promouvoir de l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés et aider au démarrage des entreprises	2. Création de cellules de conseils, d'accompagnement et de suivi des jeunes entrepreneurs		
		3. Renforcer les mécanismes de gestion du marché de l'emploi	1. Renforcement de l'Office du Travail pour la collecte et la publication régulière (sur des supports à grande diffusion) des offres d'emplois dans les différents secteurs d'activités	
			2. Développement de l'établissement de contrats formation-emploi entre les filières spécialisées et les entreprises clés du secteur d'activités concerné	
Infrastructures et autres facteurs de production	1. Ressources foncières	1.1 Faciliter l'accès aux ressources foncières pour des projets d'éducation	1. Elaboration d'un plan d'implantation des établissements scolaires, universitaires et techniques en conformité avec la carte scolaire et le politique de développement du pays	
	2. Infrastructures	2.1. Améliorer les conditions de vie des enseignants en zones rurales	1. Construction et réhabilitation des logements d'enseignement et équipements en infrastructures socio-économiques (eau, électricité, assainissement)	
		2.2. Faciliter l'accès aux établissements scolaires	2. Construction et réhabilitation des voies d'accès aux établissements scolaires, notamment en zones rurales	
		2.3. Améliorer l'environnement des établissements scolaires, universitaires et techniques	3. Dotation des établissements scolaires, universitaires et techniques en infrastructures socioéconomiques (eau, électricité, assainissement)	
	3. Capital humain et marché du travail	3.1. Développer les politiques de mise en adéquation des besoins du marché et des programmes de formation	1. Collecte et publication des informations sur l'offre et la demande de travail dans les secteurs de l'économie	
4. Appui au secteur privé et financement	4.1. Renforcement de la Gouvernance du secteur	1. Renforcement de la politique de suivi des jeunes diplômés, notamment le temps moyen mis pour trouver le premier emploi selon les secteurs d'activités		
5. Capacités de Gouvernance	5.1. Renforcement des capacités Administratives de Gestion du secteur	1. Renforcement du cadre d'échanges et de concertation entre l'Administration et les opérateurs de la Grappe Education		
		1. Renforcement des capacités techniques et matériels		
		2. Etude diagnostic et renforcement des ressources humaines		
		3. Développement des activités de contrôle de qualité		
4. Renforcement des capacités financières				

Recherche scientifique et innovation

1134. La recherche scientifique est menée tant à l'Université Marien NGOUABI que dans des structures de recherche-développement. Les différents travaux menés dans ce cadre ont permis d'enregistrer des résultats satisfaisants, dans les domaines ci-après :

- Foresterie : mise au point du bouturage de l'eucalyptus et du limba ; création variétale industrielle des eucalyptus à haute productivité ; création des plantations clonales... ;

- Agriculture : marcottage et greffage des arbres fruitiers; micropropagation des cultures vivrières et fruitières ; conservation in vitro des germoplasmes des cultures vivrières ; création des variétés de manioc résistantes à la bactériose vasculaire... ;
- Propriété intellectuelle : sur la période 2003 à 2007, 111 demandes de protection ont été adressées à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

En outre, des études menées sur la faune et la flore ont permis de : (i) constituer un catalogue des plantes vasculaires qui évalue la flore du Congo à 4397 espèces réparties en 198 familles pour 1338 genres ; (ii) créer un herbier national à Brazzaville.

Néanmoins, certaines recherches menées sur les poissons des eaux continentales congolaises, sur les serpents, les batraciens et la faune mammalienne restent encore fragmentaires.

1135. Le Congo dispose à ce jour d'un plan national de développement scientifique et technologique (PNDST) 2009-2013 dont la mise en œuvre est assurée par deux organismes de coordination et de concertation : un conseil supérieur de la science et de la technologie et un conseil interministériel de la science et de la technologie.

Cependant, l'épanouissement de la recherche scientifique au Congo est régulièrement freiné par des contraintes tant internes (moyens, gestion, efficacité...), externes (pesanteurs sociopolitique, appui des partenaires au développement, pour lesquels, le secteur n'est pas prioritaire) que transversales (explosion démographique, expansion du VIH/SIDA, disparités liées au genre, contraintes culturelles et socio-économiques...)

1136. En ce qui concerne la coopération scientifique, le Congo a également bénéficié d'un certain nombre d'accords et de conventions relatifs à la dynamisation de l'activité de recherche dans certains domaines et certaines thématiques scientifiques.

1137. **Stratégies, programmes et actions phares.** Dans la perspective de matérialiser le « Chemin d'Avenir » et de revitaliser la recherche scientifique, le Gouvernement s'est engagé à : (i) produire des connaissances en vue de leur transmission-diffusion à travers l'enseignement ; (ii) produire des connaissances en vue d'éclairer les acteurs du développement ; (iii) produire, diffuser et valoriser les connaissances ; (iv) participer à la production des connaissances au niveau mondial ; (v) mettre les connaissances produites à la disposition des acteurs du développement.

1138. **Les principaux programmes et actions phares** sont les suivants : (i) le renforcement des capacités d'offre (gestion des chercheurs, construction et réhabilitation des infrastructures...) ; (ii) le renforcement de l'offre des connaissances scientifiques et techniques d'utilité de haut niveau à travers les programmes sur la santé humaine et animale, la sécurité alimentaire, l'environnement et la biodiversité, l'ingénierie, la minéralogie et les matériaux, l'homme et son environnement.

Les principales actions liées à ces programmes se déclinent ainsi qu'il suit :

- augmentation de la productivité des systèmes de production à base des plantes à racines et tubercules ;
- amélioration de la qualité de la conservation post-récolte et diversifier les produits de transformation ;
- Garantie de l'approvisionnement régulier des centres urbains en produits accessibles ;
- Développement d'une large gamme de variétés de céréales, légumineuses et des cultures maraichères adaptées à la diversité des conditions agro-écologiques ;
- Contribution à l'amélioration de la gestion durable des écosystèmes naturels et des ressources génétiques (végétales, animales et halieutiques) ;

- Amélioration des connaissances des PFNL pour leur gestion durable ;
- Diffusion des informations relatives aux changements climatiques et contribution à la restauration et à la conservation durable des terres ;
- Valorisation des ressources minérales ;
- Etude des représentations et des pratiques des acteurs sociaux autour des questions qui touchent à l'homme et à son environnement.

CHAPITRE 12 : PROMOUVOIR LA CREATION D'EMPLOIS

1139. L'expérience du Congo enseigne que la croissance, si elle est au rendez-vous, pourrait ne pas se traduire en création d'emplois, en réduction de la pauvreté et en progrès social. Elle pourrait également ne concerner qu'une frange de la population sans impact significatif pour la grande partie de la population et donc ne pas être inclusive. Aussi, au-delà des interventions publiques visant la croissance, faudra-t-il déployer des efforts plus ciblés pour que cette croissance se traduise en création d'emplois, notamment dans le secteur formel, et qu'elle soit inclusive.

1140. Les politiques « transversales » nécessaires à cela peuvent être « logées » dans les secteurs de production, afin de booster l'offre d'emplois. Des politiques d'accompagnement doivent aussi cibler la demande d'emplois, en rendant les populations aptes, plus qualifiées et productives grâce à une bonne éducation de base et à une formation qualifiante conséquente. Elles viennent renforcer le fonctionnement du marché du travail, afin qu'il joue efficacement son rôle d'orientation de la formation et d'organisation de l'offre comme de la demande. L'Etat doit assurer une réglementation effective du marché et accompagner le processus contractuel qui aligne bien les salaires et les autres revenus des facteurs sur leur productivité, tout en s'assurant que le travail sous toutes ses formes, soit adéquatement valorisé au plan économique, comme social.

1141. **Le contexte politique et économique actuel paraît assez favorable à l'accroissement des emplois.** La mise en chantier des grands travaux d'infrastructure, notamment dans le cadre de la « Municipalisation accélérée », ouvre de réelles opportunités d'emplois à travers des projets à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO). La volonté politique de lever les obstacles à la création d'emplois, à l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi, ainsi qu'à la régulation efficace de ce marché est clairement exprimée dans le «le CHEMIN d'AVENIR ».

1142. **Le Gouvernement finalisera la politique nationale d'emploi et veillera à sa mise en œuvre.** Elle s'alignera sur l'axe emploi du présent document afin de créer les conditions nécessaires d'un épanouissement social et d'un développement économique équilibrés devant assurer la triple adéquation: « **croissance démographique - croissance économique - bien-être des populations** ». Il s'agira de concevoir des outils qui intègrent : (i) le caractère transversale des préoccupations d'emploi; (ii) la diversification de l'économie, pour assurer des emplois décents et durables et (iii) l'élargissement des frontières de l'emploi (l'extension des activités, le transfert des compétences,...).

PROMOUVOIR LA CREATION D'EMPLOIS DANS LES PROGRAMMES SECTORIELS

1143. **La stratégie du Gouvernement consistera à lutter contre le chômage de masse par le développement de l'emploi décent,** malgré les contraintes relevées précédemment.

1144. L'ECOM2 révèle que suite à la progression soutenue de l'économie sur la période 2005-2011, le taux de chômage a considérablement diminué, passant de 19,4% à 7,0%. Cette progression est plus perceptible en zones urbaines (de 30,2% à 10,0% entre 2005 et 2011) qu'en zones rurales (de 6,3% à 1,7% entre 2005 et 2011). Toutefois, bien qu'en nette amélioration par rapport à 2005 (36,6%), la situation du chômage continue d'affecter particulièrement les jeunes de 15 à 29 ans avec un taux de l'ordre de 12,0%. Par ailleurs, le taux de sous-emploi des jeunes est estimé à 27,8%

Cette enquête révèle aussi que beaucoup d'emplois sont précaires ou dans des secteurs et occupations à faible productivité et revenu. En effet, comme en 2005, deux tiers des "occupés" sont des *travailleurs pour compte propre*, qui vivent souvent d'activités informelles, à faible productivité et donc à faible rémunération. A l'inverse, il y a moins d'actifs dans les secteurs d'emplois plus stables et relativement plus rémunérateurs tels que la fonction publique (11,4%), les PME (7,7%), et dans les grandes entreprises privées (4,8%). Ces tendances sont aussi perceptibles dans les occupations par branches d'activité. L'agriculture et la sylviculture abritent une forte partie des populations occupées (37,8%), suivies de la branche commerce (23,1%) et les services (10,9%). A l'inverse, les mines et carrières qui offrent les emplois privés les plus rémunérateurs constituent la branche qui occupe le moins de travailleurs congolais pour l'instant (0,9%).

1145. L'emploi dans les secteurs d'activité : l'emploi du secteur moderne reste dominé par l'administration publique qui procure plus de six emplois sur dix. Toutefois, les performances récentes du secteur privé (8,0% de croissance annuelle de l'emploi entre 2008 et 2010) augurent de bonnes perspectives à moyen terme pour la création d'emplois de qualité. Cette accélération de l'emploi privé est nécessaire pour que l'économie congolaise continue d'absorber les demandeurs d'emplois et de réduire le sous-emploi qui, comme indiqué plus haut, demeure élevé, notamment pour les jeunes.

1146. Le marché de l'emploi formel au Congo est régulé et facilité par la Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP) et l'Office National de l'Emploi et de la Main d'Œuvre (ONEMO). Cependant, selon la dernière enquête urbaine sur l'emploi, seuls 3,2% des chômeurs recourent aux services de l'ONEMO. Ce faible recours aux services de cet office et le faible taux de satisfaction révèlent des insuffisances de capacités de ces structures administratives. A cela, s'ajoutent les problèmes de qualification et de requalification des demandeurs d'emplois, eu égard aux exigences des employeurs.

1147. Une population éduquée est davantage capable de s'approprier les technologies nouvelles, d'accroître la productivité et de mieux contribuer à la modernisation de l'économie. Elle est aussi plus consciente de ses droits et devoirs, plus regardante sur la gestion de la chose publique et donc plus exigeante sur la qualité et l'impact des politiques publiques. Pour ces multiples raisons, le renforcement des capacités des ressources humaines constitue un des enjeux majeurs de la réussite du DSCERP.

1148. En effet, la stratégie d'industrialisation par grappe préconisée nécessite un personnel qualifié ou requalifié, apte à contribuer à la production et donc au dynamisme économique qui permettra à son tour de garantir le plein emploi des ressources humaines disponibles.

1149. Le Gouvernement est déterminé à résoudre le problème de l'emploi et à renforcer la qualité de l'emploi, notamment pour les populations les plus jeunes. La stratégie sera déployée selon trois grands axes, à savoir : (i) l'accroissement de l'offre d'emplois durables dans les secteurs prioritaires de la stratégie de diversification, notamment dans les grappes et dans les travaux d'infrastructures ; (ii) la « capabilisation » accrue des demandeurs d'emplois, grâce à une formation de base solide complétée d'une formation qualifiante opérationnelle ; (iii) le renforcement du fonctionnement du marché du travail et des structures de régulation, notamment l'ONEMO ; et (iv) l'élargissement des frontières de l'emploi.

- **Du côté de l'offre,** l'accent sera mis sur la promotion de l'emploi dans tous les programmes sectoriels de diversification de l'économie, notamment au travers des grappes

« Agriculture », « Forêt et Bois », « Mines », « Bâtiments et Matériaux de construction » et « Tourisme et hôtellerie ». Dans cette optique, des écoles et instituts spécialisés vont être créés dans les domaines du bois, des mines, des ressources halieutiques, des BTP, du tourisme et hôtellerie, des TIC, des services financiers, etc. L'emploi sera aussi promu dans le cadre de la poursuite des grands travaux d'infrastructure, en priorisant des projets à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) ;

- **Du côté de la demande**, la stratégie consiste à mieux doter les jeunes d'une éducation de base solide et universelle, jusqu'au niveau secondaire, et d'une formation qualifiante tournée vers les besoins des secteurs porteurs de croissance. A cet effet, le Gouvernement entend : (i) adapter les filières et les profils de formation aux besoins du marché du travail ; (ii) améliorer la qualification de la main-d'œuvre nationale, surtout dans les métiers qui présentent un déficit structurel en main-d'œuvre pour le futur; et (iii) renforcer les capacités d'autonomisation des groupes défavorisés.

1150. L'objectif général est de garantir le plein emploi de la main-d'œuvre à travers des emplois décents et durables. Pour ce faire, le Gouvernement entend développer des programmes de qualification et de requalification des ressources humaines avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Dans cette perspective, de nouvelles missions devront être assignées aux ministères en charge de l'éducation pour répondre aux besoins en ressources humaines spécifiques nés de la stratégie de développement des grappes. Cette stratégie vise en fait à renforcer **le fonctionnement du marché du travail** et les structures d'intermédiation.

1151. A cet égard, le Gouvernement entend déployer un programme d'actions pour : (i) réformer le cadre législatif et réglementaire du travail pour le rendre plus incitatif pour la création d'emplois, et protecteur des droits des travailleurs ; (ii) renforcer des capacités de l'ONEMO et de la Direction Générale de la Fonction Publique, y compris leurs ressources humaines, bases d'informations et méthodes d'intermédiation ; (iii) mieux organiser le processus d'intéressement de la diaspora congolaise dans la couverture effective des besoins du marché en travailleurs qualifiés ; (iv) développer des mécanismes institutionnels garantissant la qualification, la requalification et la formation continue et par alternance ; (v) accompagner les diplômés des instituts de formation technique tant dans la création et le développement de nouvelles entreprises, que dans leur placement en entreprise.

1152. A cet effet, le Gouvernement, à travers ses programmes, compte réduire la situation du chômage des 15 à 29 ans de 12,0% à 5,0% et le taux de sous-emploi des jeunes 27,8% à 9% à l'horizon 2016.

1153. Les mesures à prendre porteront sur un ensemble d'interventions cohérentes et multisectorielles :

- **La revalorisation de l'agriculture dans son rôle dynamique de créateur de richesse et d'emplois par** : (i) l'accompagnement de l'investissement privé dans le secteur agricole; (ii) le soutien à l'agriculture en terme de politiques d'infrastructures (à l'exemple des nouveaux villages agricoles construits à Nkouo et Imvouba), d'investissement en intrants (relance des cultures vivrières par la production et l'acquisition des semences améliorées); (iii) l'intensification des liens en amont et en aval entre l'agriculture, l'industrie et les services ; et (iv) la meilleure orientation du Fonds de Soutien à l'Agriculture ;

- **La transformation industrielle du bois congolais.** Il s'agira de faire la promotion et la redynamisation du secteur forestier dans la création d'emplois par (i) l'application effective des textes d'application du décret 437/2002 qui dispose que 85 % du bois congolais doit être transformé industriellement sur le territoire national; (ii) la création de la filière bois par l'accroissement des potentialités que les industries de transformation vont entraîner grâce à leurs effets structurants ;
- **La poursuite de la dotation du pays en infrastructures de base liées au développement des voies et moyens de communication multimodale** (terrestre, fluvial, ferroviaire et aérienne) dans le cadre de la poursuite des grands travaux d'infrastructures et par la municipalisation accélérée ;
- **Le développement des infrastructures d'intérêt communautaire,** afin d'étendre les potentialités et opportunités du marché d'emploi national en faveur des ressources locales. La loi sur la décentralisation, les fonds de développement locaux et les plans de développement locaux est un atout indéniable. Le Gouvernement mettra effectivement en œuvre les lois sur la décentralisation, promulguées en neuf (09) lois dont la loi n°10/2003 du 06 février 2003 portant transfert de compétences aux Collectivités Locales ;
- **La promotion des approches à haute intensité de main d'œuvre (HIMO)** par : (i) la pérennisation du Programme d'Appui à la Réinsertion Socio-économique des Groupes Défavorisés (PARSEGD) à travers la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement Communautaire (PADEC); (ii) la formation des jeunes aux métiers de pavage des routes, d'entretien des routes et de la pré collecte, la collecte et la valorisation des ordures ménagères et (iii) la revalorisation des ressources humaines locales dans le cadre des grands travaux d'infrastructure pour leur appropriation et pour le suivi des travaux de maintenance ;
- **Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat.** Il s'agit de mettre en avant la promotion de la culture entrepreneuriale et managériale pour accompagner à leur véritable épanouissement les petites initiatives économiques et locales des travailleurs pour compte propre, des PME/PMI ainsi que des organisations non gouvernementales ou d'intérêt communautaire. De plus, le soutien au développement de PME/PMI sera davantage renforcé dans le cadre de la réforme du dispositif institutionnel en cours d'élaboration relatif aux PME, notamment la révision de la loi 019/86 du 31/07/86 instituant les mesures permettant de promouvoir les PME pour un appui substantiel aux initiatives privées et à la culture managériale ;
- **La constitution par les micros finances de la garantie au profit des entreprises et des ONG et des Groupements d'intérêt économique (GIE).** Il est question pour le Gouvernement d'élaborer des textes de loi relatifs aux modalités de renforcement de leurs capacités tant en matière de gestion que de management des organisations communautaires ;
- **Le soutien à l'investissement générateur d'emplois.** Un appui à l'investissement dans les secteurs économiques créateur d'emplois se fera à travers :
 - ✓ *le dialogue Public-Privé comme plateforme permanente de concertation en vue de la mise en œuvre des initiatives conjointes de développement ;*
 - ✓ *la mise en œuvre de la lettre de politique d'industrialisation (cf Programme National de Redéploiement Industriel - PNRI) ;*

- ✓ *la stratégie du développement agricole (Cf PDAA- volet Congo);*
- ✓ *l'ensemble des schémas directeurs de développement des secteurs ;*
- ✓ *les Zones Economiques Spéciales (ZES).*

MIEUX OUTILLER LES DEMANDEURS D'EMPLOI

1154. ***L'adaptation des filières et des profils de formation aux besoins du marché du travail.*** Le Gouvernement opte pour deux axes d'intervention : (i) la planification de la formation sur la base de l'information que livre le marché du travail et (ii) la promotion de la formation professionnelle et de l'apprentissage, y compris le volet de formation par alternance, afin d'adapter la formation professionnelle et l'apprentissage des métiers aux besoins du marché de l'emploi.

1155. ***L'amélioration de la qualification de la main d'œuvre nationale surtout dans les métiers déficitaires.*** L'identification des besoins en emplois spécialisés auprès des entreprises sera comblée par des formations à la carte: (i) La promotion et la mise en œuvre des programmes de formation aux nouvelles technologies; (ii) la mise en œuvre des programmes de formation pour les métiers contenus dans les « grappes » ; (iii) la formation des jeunes congolais aux métiers de la mer (soudure, peinture, plonge, instrumentation, etc.) et (iv) la formation des jeunes aux nouveaux métiers de l'environnement, liés à la protection des écosystèmes, au développement de la sous-traitance pétrolière et la mise en place d'un dispositif incitatif pour le « **local content** ». Le dialogue Public-Privé aidera à résoudre les goulots d'étranglement qui se poseront à la mise en œuvre de ce mécanisme de collaboration.

1156. ***Le renforcement des capacités d'autonomisation des groupes défavorisés.*** Il s'agit pour le Gouvernement de faire l'identification, l'encadrement et l'accompagnement des populations cibles identifiées. La mise en place du Fonds de Réinsertion Sociale et Economique des Groupes Défavorisés (FORSEGD) dans le cadre de l'appui apporté par le PARSEGD, participe à la logique d'autonomisation des groupes défavorisés, par la promotion de l'auto emploi et la création des activités génératrices de revenus.

RENFORCER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

1157. ***L'amélioration du cadre législative et réglementaire du travail s'inscrit plus dans la modernisation du cadre institutionnel et réglementaire du travail.*** Elle va porter sur : (i) l'adaptation des textes réglementaires et législatifs du travail aux conventions internationales ratifiées par le Congo; (ii) l'actualisation du code du travail, afin d'intégrer les nouvelles exigences du marché, y compris l'intégration de nouvelles branches d'activités économiques (l'exemple des TIC et des services d'internet).

1158. ***La redéfinition des incitations à la création d'emplois au profit des entreprises*** par : (i) l'amélioration des niveaux d'incitation actuels dans les domaines fiscal, parafiscal et d'encouragement au développement de l'investissement, (ii) l'amélioration des apports réglementaires et des concours financiers susceptibles d'inciter les entreprises à l'embauche.

1159. ***La consolidation de l'intermédiation sur le marché de l'emploi.*** La modernisation et le renforcement institutionnel des structures administratives d'appui à la création d'emploi (ONEMO, DGFP, DGFQE,...) pour créer des synergies efficaces, afin de faciliter la recherche d'emploi. La

facilitation de l'accès aux informations sur les emplois nationaux et internationaux et la création des répertoires économiques des offreurs et demandeurs d'emplois comme outils.

1160. La création d'une structure centrale (Haut-Commissariat ou Délégation Générale) en charge de l'emploi et de la formation qualifiante, en relation étroite avec les chambres consulaires et de métiers, les départements ministériels en charge des enseignements technique et supérieur. Cette structure sera chargée de la conception et de la mise en œuvre des politiques de promotion de l'emploi, sur la base des résolutions motivées du Haut Conseil du Dialogue Public-Privé sur ces questions. Ces politiques seront supervisées par un **Comité Inter Pôles** (coordinations des Pôles économique et socio-culturel) chargé du contrôle et de l'évaluation des politiques en matière d'emploi, de formation professionnelle et qualifiante. Ce comité, assisté des PTF, sera composé des ministères des secteurs concernés par la formation, la qualification et la requalification.

1161. **Par ailleurs, pour asseoir cette politique de promotion de l'emploi**, un Observatoire National de l'Emploi sera créé. Celui-ci permettra de décrire à des échéances fixées (semestrielles/annuelles), les principales tendances et mutations du marché de l'emploi, pour orienter les politiques de formation, de qualification et de requalification. Un Fonds National d'Appui à l'Insertion Professionnelle et à l'Auto emploi sera créé, pour financer la formation, la qualification et la requalification aux fins d'accompagner les jeunes dans leur insertion socio-professionnelle.

ELARGISSEMENT DES FRONTIERES DE L'EMPLOI

1162. **La recherche dynamique des opportunités et des ressources d'emploi dans la sous-région et au niveau international.** Le Gouvernement va promouvoir le développement des TICs afin de faciliter le partage d'expériences, l'apport d'expertise et le transfert des compétences techniques et de spécialités dans le cadre des valeurs favorables au développement.

ENCADRE N : DES FILIERES PORTEUSES DE CROISSANCE ET D'EMPLOIS

Dans le Document de *Stratégie pour la Croissance, l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté (DSCERP 2012-2016)*, le Gouvernement a fait de la question du renforcement des capacités des ressources humaines, de la compétence et de la qualification, le levier principal, à moyen et long terme, devant permettre au Congo de réaliser à terme son ambition d'émergence économique. En effet la stratégie de diversification économique par « grappes » d'activités, suppose une disponibilité de main d'œuvre compétente et qualifiée apte à assumer les exigences de développement des grappes sélectionnées. Grappes pour lesquelles, les besoins actuels et futurs en main d'œuvre sont importants. Ceux-ci ont fait l'objet d'une étude détaillée par grappe d'activités. Pour ces fins, la cartographie des familles de métiers et spécialités, repose essentiellement sur les « *métiers porteurs* », qui se définissent, comme étant le cœur de l'activité qui offre :

- à un entrepreneur, des opportunités d'affaires ;
- à un gouvernement, la possibilité de développer une filière à forte valeur ajoutée ;
- à un jeune, le moyen d'insertion socio-économique ;
- à un dispositif de formation, un module très prisé par les apprenants et très recherché par les entreprises.

L'expression « *métiers porteurs* » revêt différentes significations : métiers porteurs d'intégration socioéconomique, de croissance économique, d'innovations, de développement durable.

La notion de « *métiers porteurs* » ne renvoie pas nécessairement à celle de « *nouveaux métiers* ».

La structuration du marché du travail et de l'emploi selon les catégories socio-professionnelles donne une typologie hiérarchisée suivante, proposée par le Bureau International du Travail (BIT), pour un emploi rémunéré :

- cadre supérieur, ingénieur et assimilé (Diplôme d'ingénieur, Master, Doctorat) ;
- cadre moyen, agent de maîtrise (BTS, Licence) ;
- employé, ouvrier hautement qualifié (Baccalauréat, BT) ;
- employé, ouvrier qualifié (CAP, BET, BEP) ;
- employé, ouvrier spécialisé (CQP)¹⁸
- manœuvre (sans qualification).

Le tableau qui suit répertorie les « **principaux métiers et spécialités** » retenus par grappes d'activités, selon les catégories socio-professionnelles, susceptibles de :

- promouvoir la croissance économique,
- renforcer les ressources humaines,
- développer les emplois au Congo.

Source : STP/DSCERP

¹⁸ Qualification sommaire

Métiers/S spécialités	Catégorie socio-professionnelle
Technicien maintenance	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
	Agent de maîtrise
Planificateur	Agent de maîtrise
	Ingénieur et assimilé
Dessinateur projeteur	Agent de maîtrise
Géologue	Ingénieur et assimilé
Géophysicien	Ingénieur et assimilé
Gérant de stations-services	Ouvrier spécialisé
Ingénieur forage	Ingénieur et assimilé
Ingénieur des installations pétrolières	Ingénieur et assimilé
Ingénieur maintenance	Ingénieur et assimilé
Ingénieur pétrolier technico-commercial	Ingénieur et assimilé
Ingénieur process	Ingénieur et assimilé
Ingénieur réservoir	Ingénieur et assimilé
Opérateur extérieur	Agent de maîtrise
Opérateur trading	Agent de maîtrise
Conducteur au raffinage de pétrole	Agent de maîtrise
Conducteur d'installations de forage de minerai	Agent de maîtrise
Conducteur sur une équipe d'essais de puits de pétrole	Agent de maîtrise
Technicien de pipeline	Ouvrier hautement qualifié
Tuyauteur	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
Soudeur	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
Spécialiste en branchement d'immeubles « gazfitter »	Ouvrier hautement qualifié
Foreur	Ouvrier hautement qualifié
Coffreur brancheur	Ouvrier qualifié
Scaphandrier	Ouvrier qualifié
Plombier	Ouvrier qualifié
Levageur	Ouvrier spécialisé
Grutier	Ouvrier spécialisé
Chaudronnier	Ouvrier qualifié
Charpentier métallique	Ouvrier qualifié
Constructeur métallique	Ouvrier qualifié
Électricien	Ouvrier qualifié
Mécanicien	Ouvrier qualifié
Électrotechnicien	Ouvrier hautement qualifié
	Agent de maîtrise
	Ingénieur et assimilé
Électromécanicien	Ouvrier hautement qualifié
	Agent de maîtrise
	Ingénieur et assimilé

Grappe « Mines »

Métiers/Spécialités	Catégorie socio-professionnelle
Opérateur de concasseur de pierres et gravier	Ouvrier qualifié
Foreur	Ouvrier hautement qualifié
Coffreur brancheur	Ouvrier qualifié
Plombier	Ouvrier qualifié
Technicien de pipeline sur les chantiers de construction commerciale, industrielle ou institutionnelle	Ouvrier hautement qualifié
Technicien de pipeline sur les chantiers de construction de génie civil	Ouvrier hautement qualifié
Conducteur d'installations de forage	Agent de maîtrise
Contrôleur de qualité	Agent de maîtrise
Conducteur automobile et engins	Ouvrier spécialisé
Conducteur de portiques portuaires	Ouvrier spécialisé
Mécanicien automobile et engins	Ouvrier qualifié
Carrossier réparateur	Ouvrier qualifié
Constructeur installateur de monte-charge	Ouvrier qualifié
Poseur réparateur de pneus – Vulcanisateur	Ouvrier spécialisé
Rectificateur moteur	Ouvrier hautement qualifié
Electromécanicien	Ouvrier hautement qualifié
	Agent de maîtrise
	Ingénieur et assimilé
Electrotechnicien	Ouvrier hautement qualifié
	Agent de maîtrise
	Ingénieur et assimilé
Electricien	Ouvrier qualifié
Technicien maintenance	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
	Agent de maîtrise
Ingénieur maintenance	Ingénieur et assimilé
Géologue	Ingénieur et assimilé
Géophysicien	Ingénieur et assimilé

Grappe « Agriculture et Agro-industrie »

Métiers/Spécialités	Catégorie socio-professionnelle
Eleveur de bovins	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Eleveur de caprins/ovins	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Eleveur de porcins	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Eleveur d'aulacodes	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié

Eleveur de lapins	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Aviculteur	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Apiculteur	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Marchand de bétail	Ouvrier qualifié
Abatteur	Ouvrier spécialisé
Préparateur en boucherie	Ouvrier spécialisé
Vendeur en boucherie	Ouvrier spécialisé
Marin pêcheur	Agent de maîtrise
Aquaculteur/pisciculteur	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Maraîcher	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Arboriste	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Mécanicien entretien	Ouvrier qualifié
Mécanicien moteur	Ouvrier qualifié
Mécanicien de tracteurs et machines agricoles et horticoles	Ouvrier qualifié
Opérateur polyvalent de fabrication de produits alimentaires	Ouvrier hautement qualifié
Conducteur de machines automatisées de conditionnement dans les bio-industries de transformation	Ouvrier hautement qualifié
Technicien de productions agroalimentaires	Agent de maîtrise
Technicien de laboratoire agroalimentaire	Agent de maîtrise
Technicien froid et climatisation	Ouvrier qualifié
Boucher Charcutier Traiteur	Ouvrier qualifié
Boulangier pâtissier	Ouvrier qualifié
Glacier Chocolatier Confiseur	Ouvrier qualifié
Salaisonnier conservateur de viandes	Ouvrier spécialisé
Salaisonnier conservateur de poissons	Ouvrier spécialisé
Conservateur fumage de poisson	Ouvrier spécialisé
Poissonnier écailler traiteur	Ouvrier spécialisé
Technicien vente et conseil qualité en produits alimentaires	Agent de maîtrise
Ingénieur des industries agricoles et alimentaires	Ingénieur et assimilé
Ingénieur des sciences et techniques des aliments	Ingénieur et assimilé
Gestionnaire de la qualité en productions animales	Agent de maîtrise
Ingénieur agronome	Ingénieur et assimilé
Ingénieur en productions animales	Ingénieur et assimilé
Ingénieur Zootechnicien	Ingénieur et assimilé

Vétérinaire	Docteur, Ingénieur et assimilé
Conducteur d'engins agricoles	Ouvrier spécialisé
Mécanicien d'engins agricoles	Ouvrier qualifié
Maintenancier de matériels agricoles	Ouvrier qualifié
Frigoriste	Ouvrier qualifié

Grappe « Forêt et Industrie du bois »

Métiers/Sécialités	Catégorie socio-professionnelle
Menuisier-fabricant de mobiliers et agencement	Ouvrier qualifié
Marqueteur	Ouvrier qualifié
Gestionnaire forestier	Agent de maîtrise
Horticulteur	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Ingénieur forestier	Ingénieur et assimilé
Conducteur d'engins forestiers	Ouvrier spécialisé
Mécanicien d'engins forestiers	Ouvrier qualifié
Maintenancier d'engins forestiers	Ouvrier qualifié
Rectificateur moteur	Ouvrier hautement qualifié
Poseur réparateur de pneus – Vulcanisateur	Ouvrier spécialisé
Electricien	Ouvrier qualifié
Electrotechnicien	Ouvrier hautement qualifié
	Agent de maîtrise
	Ingénieur et assimilé
Electromécanicien	Ouvrier hautement qualifié
	Agent de maîtrise
	Ingénieur et assimilé
Conducteur opérateur de scierie	Ouvrier spécialisé
Mécanicien affûteur	Ouvrier qualifié
Ingénieur forestier	Ingénieur et assimilé
Ingénieur de production	Ingénieur et assimilé
Conducteur de séchoir	Ouvrier spécialisé
Classeur de bois	Ouvrier spécialisé
Affûteur de scierie	Ouvrier qualifié
Affûteur des outils de menuiserie	Ouvrier qualifié
Affûteur des outils de l'industrie mécanique	Ouvrier qualifié
Technicien de maintenance des outils de coupe	Ouvrier qualifié
Charpentier bois	Ouvrier qualifié
Sculpteur	Ouvrier qualifié
Modeleur sur bois	Ouvrier qualifié
Parqueteur	Ouvrier qualifié
Ebéniste	Ouvrier qualifié
Menuisier charpentier	Ouvrier qualifié

Grappe « Bâtiments et Matériaux de construction »

Métiers/Spécialités	Catégorie socio-professionnelle
Métreur économiste et devis de bâtiment	Agent de maîtrise
Maçon béton	Ouvrier qualifié
Menuisier charpente	Ouvrier qualifié
Menuisier ébénisterie	Ouvrier qualifié
Constructeur bois	Ouvrier qualifié
Peintre	Ouvrier spécialisé
Carreleur	Ouvrier spécialisé
Tailleur de pierre	Ouvrier spécialisé
Topographe	Agent de maîtrise
Géotechnicien	Agent de maîtrise
Plâtrier	Ouvrier spécialisé
Staffeur	Ouvrier spécialisé
Asphalteur étancheur	Ouvrier spécialisé
Couvertures métalliques	Ouvrier spécialisé
Couvertures non métalliques	Ouvrier spécialisé
Fabricant et poseur de châssis et portes en PVC et aluminium	Ouvrier qualifié
Installeur de fermeture de baies et protection solaire	Ouvrier qualifié
Marbrier	Ouvrier spécialisé
Peintre décorateur	Ouvrier spécialisé
Peintre en bâtiment	Ouvrier spécialisé
Plafonneur cimentier	Ouvrier spécialisé
Poseur de plafonds suspendus, de cloisons amovibles et de bardage	Ouvrier spécialisé
Tapissier poseur de revêtements des murs et du sol	Ouvrier qualifié
Vitrier	Ouvrier spécialisé
Constructeur réparateur de voiries	Ouvrier qualifié
Métallier soudeur	Ouvrier spécialisé
Poêlier serrurier	Ouvrier spécialisé
Plombier	Ouvrier qualifié
Electricien	Ouvrier qualifié
Décorateur intérieur	Ouvrier qualifié
Constructeur d'ouvrages du bâtiment en béton	Ouvrier hautement qualifié
	Agent de maîtrise
	Ingénieur et assimilé
Coffreur brancheur	Ouvrier qualifié
Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium et verre	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Constructeur en béton armé du bâtiment	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
Maintenancier des bâtiments	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
	Agent de maîtrise
Dessinateur projeteur en bâtiment	Agent de maîtrise
Architecte	Ingénieur et assimilé

Monteur réparateur en climatisation	Ouvrier qualifié
Monteur réparateur de systèmes anti-vol	Ouvrier qualifié
Technicien en maintenance d'appareils électrodomestiques	Ouvrier qualifié
Mécanicien de matériels d'entreprises de construction et de voiries	Ouvrier qualifié
Monteur réparateur en climatisation	Ouvrier qualifié
Technicien froid et climatisation	Ouvrier qualifié
	Ouvrier hautement qualifié
	Agent de maîtrise

Grappe « Tourisme et Hôtellerie »

Métiers/Sécialités	Catégorie socio-professionnelle
Meunier	Ouvrier qualifié
Préparateur de plats à emporter	Ouvrier spécialisé
Restaurateur traiteur organisateur de banquets	Ouvrier spécialisé
Torréfacteur de café et de chicorées	Ouvrier spécialisé
Cuisinier	Ouvrier qualifié
Traiteur	Ouvrier qualifié
Serveur ou serveuse de restaurant	Ouvrier spécialisé
Barman ou Barmaid	Ouvrier spécialisé
Valet ou femme de chambre	Ouvrier spécialisé
Réceptionniste	Ouvrier hautement qualifié
Superviseur hôtelier	Ouvrier hautement qualifié
Technicien de surface	Ouvrier spécialisé
Guide touristique	Ouvrier spécialisé
Conducteur de taxi	Ouvrier spécialisé
Peintre dessinateur en publicité	Ouvrier spécialisé
Bijoutier joaillier	Ouvrier qualifié
Maroquinier	Ouvrier qualifié
Vannier	Ouvrier qualifié
Potier céramiste	Ouvrier qualifié
Verrier d'art	Ouvrier qualifié
Ferronnier d'art	Ouvrier qualifié
Mécanicien de matériels de parcs, jardins et espaces verts	Ouvrier qualifié
Gestionnaires de sites touristiques et culturels	Agent de maîtrise
Concepteur de produits touristiques patrimoniaux	Ouvrier spécialisé
Gestionnaire des espaces naturels de loisir	Agent de maîtrise
Paysagiste	Ouvrier spécialisé
	Ouvrier qualifié

LA SANTE ET LA NUTRITION

PRESENTATION DU SECTEUR DE LA SANTE AU CONGO

1163. Le Congo est structuré en districts sanitaires ou circonscriptions socio-sanitaires (CSS) de 50 000 à 100 000 habitants en milieu rural, et de 100 000 à 300 000 habitants en milieu urbain. Cependant, pour des raisons d'accessibilité géographique, quelques CSS du milieu rural peuvent compter moins de 50 000 habitants. Chaque CSS est subdivisée en aires de santé, dans laquelle est implanté un service de santé de premier échelon (SSPE) ou centre de santé intégré (CSI), couvrant une population allant de 2 500 à 10 000 habitants en milieu rural et de 10 000 à 15 000 habitants en milieu urbain. Un ensemble de CSI gravite autour d'un Hôpital de District ou Hôpital de Référence ou Hôpital de Base, qui à leur tour, gravitent autour des Hôpitaux de Référence. Le mode de financement choisi est celui du système de recouvrement des coûts.

1164. Du point de vue administratif, le système de santé congolais s'articule autour de trois niveaux hiérarchiques : le niveau central, le niveau intermédiaire, et le niveau périphérique.

- (i). *Le niveau central* : Il s'agit du niveau stratégique et normatif dans la planification, le suivi, l'évaluation, la coordination, la mobilisation et l'allocation des ressources.
- (ii). *Le niveau intermédiaire* : Ce niveau joue un rôle d'appui technique aux Circonscriptions Socio-Sanitaires (CSS) dans la transmission des informations, l'adaptation spécifique des normes nationales aux conditions locales, leur application et la supervision des Equipes Cadres des CSS.
- (iii). *Le niveau périphérique et opérationnel* : C'est l'unité opérationnelle de planification et de mise en œuvre du plan. Il est représenté par les Circonscriptions Socio Sanitaires (CSS) subdivisées chacune en aires de santé. Une CSS est composée d'un réseau de formations sanitaires ambulatoires, tant publiques que privées (centre de santé, CSI, cabinets, centres médico-sociaux) soutenues par un hôpital de référence. La CSS est administrée par une Equipe Cadres chargée de planifier, d'exécuter les activités et de gérer les ressources de la CSS.

1165. Sur le plan opérationnel, le système de dispensation de soins est constitué de trois échelons : ce sont les CSI, les formations sanitaires d'hospitalisation (hôpitaux de base) et les formations sanitaires spécialisées (hôpitaux de référence). Ce réseau de structures de soins composés de (i) 199 Centres de Santé Intégrés, (ii) 24 Hôpitaux de Base fonctionnels avec une capacité d'accueil globale d'environ 1945 lits, et (iii) 6 Hôpitaux Généraux, dont le CHU de Brazzaville. L'offre de santé est assurée à la fois par le secteur public et le secteur privé, y compris les structures de médecine traditionnelle.

ATOUTS: UNE FORTE DIASPORA BIEN FORMEE AUX METIERS DE LA SANTE

1166. Il y a cinq ans, en 2006, le nombre du personnel de santé toutes catégories confondues étaient de 10 314 agents, avec une prédominance du personnel féminin et une répartition disparate entre les milieux urbain et rural. Cet effectif a continué à croître sensiblement depuis ces quinze dernières années. Et pourtant, le Congo dispose d'un atout immense en matière de personnel sanitaire ; il se trouve au sein de sa diaspora qui regorge d'innombrables praticiens exerçant en occident (France, Belgique, Allemagne, Etats-Unis, etc.) et dans d'autres pays africains. Ils sont encore plus nombreux que ceux qui sont sur place au pays. De ce fait, une amélioration sensible des conditions d'exercice de leur métier sur le territoire national leur donnerait l'envie et la possibilité de revenir y exercer, ce qui permettrait de résoudre à la fois le problème d'insuffisance quantitative et qualitative de ressources humaines.

1167. A cause de ce problème de ressources humaines et bien d'autres, l'état de santé de la population congolaise de manière générale demeure préoccupant. Les niveaux élevés de mortalité observés sont attribués à une forte charge de morbidité due essentiellement aux maladies infectieuses et parasitaires. En outre, on assiste ces derniers temps à la résurgence des épidémies que l'on croyait déjà maîtrisées, et de la montée fulgurante de certaines pathologies : accidents vasculaires cérébraux, diabète, drépanocytose, traumatismes divers. Les principaux problèmes qui

Tableau 63. PRINCIPAUX PROBLEMES DU SECTEUR DE LA SANTE AU CONGO

<i>Domaine</i>	<i>Problèmes relevés</i>
<i>Cadre institutionnel et juridique</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faible application du système de santé intégré de district, due à une insuffisance de leadership et la non maîtrise du système par les décideurs du niveau central 2. Mauvaise gouvernance du secteur santé en raison d'un organigramme inadapté du Ministère et de l'insuffisance d'organes de décision dans les structures sanitaires
<i>Couverture sanitaire</i>	<ol style="list-style-type: none"> 3. Existence de plusieurs CSS sans hôpitaux de référence 4. Faible couverture en CSI, HR et HG 5. Vétusté de la plupart des bâtiments des formations sanitaires et des équipements biomédicaux de la santé 6. Mauvaise accessibilité géographique des structures de santé en raison de l'insuffisance et de la mauvaise qualité du réseau routier
<i>Ressources humaines pour la santé</i>	<ol style="list-style-type: none"> 7. Absence d'une politique cohérente de développement des ressources humaines 8. Inégale répartition du personnel entre milieu rural et milieu urbain 9. Faibles quantité et qualité du personnel 10. Faible rémunération des personnels soignants
<i>Suivi et évaluation des activités des structures sanitaires</i>	<ol style="list-style-type: none"> 11. Absence d'un système national d'information sanitaire performant 12. Absence des plans de suivi et évaluation des activités des services
<i>Décentralisation</i>	<ol style="list-style-type: none"> 13. Faible adhésion communautaire à la politique sanitaire 14. Non respect de plans de couverture dans les départements à cause du clientélisme des élus locaux
<i>Hygiène et promotion de la santé</i>	<ol style="list-style-type: none"> 15. Hygiène précaire de l'environnement 16. Insuffisance d'information sur la promotion de la santé
<i>Financement</i>	<ol style="list-style-type: none"> 17. Faible taux des budgets alloués à la santé, inférieur à 8% (contre 15 % attendu) 18. Taux faibles de décaissement des budgets de l'Etat

Source : ST/DSCERP et INT-DEC, données ministère de la santé et de la population

minent encore le secteur de la santé au Congo peuvent se résumer ainsi qu'il suit.

PRINCIPAUX AXES STRATEGIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS PHARES

1168. L'amélioration de l'état de santé de la population congolaise sera réalisée à travers la mise en œuvre de trois axes stratégiques : (i) le renforcement de l'offre de santé ; (ii) l'amélioration de l'accès aux services et soins de santé ; et (iii) l'amélioration de la gouvernance du secteur de la santé.

Renforcer l'offre de santé

1169. Pour atteindre cet objectif, l'Etat va s'atteler à : (i) renforcer la couverture sanitaire nationale, et à (ii) développer les ressources humaines.

1170. La traduction en objectif ciblé du **Renforcement de la couverture sanitaire nationale** à l'horizon 2016 est d'avoir une couverture d'au moins 90% de l'étendue du territoire en formations sanitaires : Centres de Santé Intégrés, Hôpitaux de Base et Hôpitaux Généraux et des structures d'appui : Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) et Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS). Plus spécifiquement, il s'agira de construire et d'équiper 8 Hôpitaux Généraux, 15 Hôpitaux de Base, 100 Centres de Santé Intégrés. L'équipement des hôpitaux (généraux et de base) prendra en compte l'imagerie médicale (Scanner, IRM).

1171. Pour le **développement des ressources**, le gouvernement compte renforcer la planification de la gestion des ressources humaines de santé, et améliorer les conditions sociales et de travail du personnel sanitaire. Les programmes de recrutement et de formation du personnel seront renforcés, afin de résorber le déficit quantitatif et qualitatif observé. Dans ce sens, des actions destinées à encourager le retour du personnel qualifié exerçant à l'extérieur du pays seront également engagées.

Améliorer l'accès aux services et soins de santé

1172. Plusieurs programmes sont prévus pour améliorer l'accès des congolais aux services et soins de santé de qualité. Il s'agira précisément de (i) renforcer la qualité des soins et des services ; (ii) améliorer l'accessibilité des populations vulnérables aux soins et services de qualité ; (iii) améliorer la gestion des médicaments ; (iv) lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles ; et (v) renforcer la gestion des urgences, des catastrophes et des ripostes aux épidémies.

Le renforcement de la qualité des soins et des services

1173. Il s'agit d'assurer la formation continue du personnel sanitaire, y compris celui des Forces Armées Congolaises (FAC) et des structures privées, et de mettre en place des outils et procédures de certification de la qualité des soins. Les principaux projets dans ce programme concerneront : la mise en place des Unités d'hémodialyse au CHU de Brazzaville et dans 3 hôpitaux généraux : Loandjili, Dolisie et Oyo ; la mise en place des groupes d'assurance qualité.

L'amélioration de l'accessibilité des populations vulnérables aux soins et services de qualité

1174. Dans ce programme, l'accent sera mis sur l'accès des populations vulnérables aux soins et services de qualité, y compris les peuples autochtones. Les actions phares concernent : la mise en

place du système obligatoire d'assurance maladie pour tous les congolais ; l'opérationnalisation du système de référence et contre référence ; la mise en place des cliniques mobiles pour les peuples autochtones.

❖ ***L'amélioration de la gestion des médicaments***

1175. Une bonne gestion des médicaments nécessite un approvisionnement sûr et continu en médicaments au moindre coût. Dans ce sens, la coordination des approvisionnements, le renforcement de la COMEG, la rationalisation de la prescription des MEG, l'utilisation des guides appropriés dans les Fosa, et le développement d'un système d'assurance qualité seront renforcés. Comme pour la répartition des structures de soins de santé, l'Etat veillera à assurer une couverture complète du territoire en points de vente et de distribution de médicaments. Un accent particulier sera également apporté sur la mise à disposition des médicaments génériques afin de réduire les coûts des soins.

❖ ***Le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles***

1176. Ce programme concerne la prévention et la prise en charge de toutes les maladies transmissibles ou non transmissibles. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur la réduction des taux de mortalité néonatale et infantile, le renforcement de la prévention et de la prise en charge de maladies non transmissibles, la nutrition et la sécurité alimentaire, la promotion de l'hygiène et l'assainissement de base.

1177. *La réduction des taux de mortalité néonatale et infantile* constituera un objectif spécifique. Des cibles précises ont été fixées : réduction de la mortalité maternelle de moins de 100 décès pour 100 000 NV ; réduction de la mortalité néonatale et infantile de moins de 10 décès pour 1 000 NV.

1178. *S'agissant du renforcement de la prévention et de la prise en charge de maladies non transmissibles*, le gouvernement compte mettre en place des plans de prévention et de prise en charge du diabète sucré, de l'hypertension artérielle, des Accidents Vasculaires Cérébraux, de la drépanocytose..., avec notamment l'ouverture d'un Centre Inter-état de prévention et de lutte contre la Drépanocytose.

1179. *La malnutrition et l'insécurité alimentaire* se manifestent entre autres par de faibles poids à la naissance et des retards à la croissance (EDS, 2005). De même, l'on constate l'apparition des cas de goitres qui se manifestent dans la population. Le Gouvernement combattrà ces déficits en poursuivant la distribution gratuite de la vitamine A, des sels minéraux aux enfants en bas âge et des oligo-éléments dans la communauté. Des campagnes de masse pour la sensibilisation et la prévention seront réalisées à cet effet.

1180. Compte tenu de l'urbanisation galopante du pays, *la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base* va être renforcée dans le cadre des efforts actuels d'urbanisation des chefs lieux des départements et de la municipalisation accélérée. Le Gouvernement va poursuivre la création des infrastructures d'assainissement pour la collecte et le traitement des déchets, l'écoulement des eaux usées, et la distribution d'eau potable, afin de créer les conditions de vie saine aux populations. Les communes seront dotées et appuyées dans le ramassage et le traitement des ordures.

❖ **Le renforcement de la gestion des urgences, des catastrophes et des ripostes aux épidémies**

1181. Il s'agit de renforcer le système de veille sanitaire et de gestion des urgences sanitaires. Dans ce sens, tous les départements seront dotés en kits d'urgence afin d'être toujours prêts à parer aux situations les plus imprévisibles. Les structures mobiles seront également renforcées afin d'apporter l'appui nécessaire aux équipes locales en cas de besoin.

✚ **Améliorer la gouvernance du secteur de la santé**

1182. La gouvernance du secteur de santé s'appuie sur le renforcement des capacités de leadership, de gestion et de fonctionnement de tous les organes du système de santé. Ainsi, deux programmes spécifiques sont prévus : l'amélioration du pilotage du secteur, et le renforcement de la gestion des structures de santé.

1183. L'efficacité du **pilotage du secteur** sera recherché à travers les actions de : (i) renforcement des capacités de leadership, de gestion et de fonctionnement ; (ii) renforcement du cadre institutionnel et juridique du développement sanitaire ; (iii) développement du système national d'information sanitaire ; (iv) amélioration de la planification et de la programmation des activités dans le secteur de la santé ; (v) renforcement du partenariat et de la coopération en faveur de la santé, notamment la coopération bilatérale et multilatérale et la collaboration intersectorielle, y compris avec la société civile et les associations professionnelles ; (vi) renforcement de la décentralisation du secteur de la santé par la participation effective des populations à la gestion et au fonctionnement du système de santé.

1184. **Pour renforcer la gestion des structures de santé**, le gouvernement va engager plusieurs actions, en particulier : (i) mettre en place des COSA et des COGES fonctionnels dans au moins 90 % circonscriptions socio-sanitaires en 2016 ; (ii) mettre en place le plan directeur d'organisation des services de santé aux niveaux central, départemental et périphérique ; (iii) procéder à l'intégration des composantes opérationnelles des programmes spécifiques de santé, VIH-SIDA, tuberculose, paludisme, maladies évitables par la vaccination dans le Paquet Minimum d'Activités et Paquet de Services Essentiel des CSI et le Paquet Complémentaire d'Activités des Hôpitaux de base et généraux.

1185. Au total, le gouvernement se donne des repères pour mesurer son avancée vers sa vision d'émergence pour le Congo en 2025 en matière de santé. Le tableau ci-dessous récapitule les objectifs ciblés par programme.

Tableau 64. PRINCIPAUX OBJECTIFS CIBLES PAR PROGRAMME DE SANTE A L'HORIZON 2016

<i>Programmes</i>	<i>Objectifs Ciblés en 2016</i>
<i>Renforcement de la couverture sanitaire nationale</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la couverture sanitaire nationale de 90% en formations sanitaires, Centres de Santé Intégrés, Hôpitaux de Base et Hôpitaux Généraux et des structures d'appui, Laboratoire National de Santé Publique, unités de transfusion sanguine ; - Réduire de 50%, le fardeau de la morbidité et de la mortalité de la population, en particulier celles des femmes et des enfants de moins de 5 ans
<i>Renforcement de la qualité des soins et des services</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 50 % la prévalence des maladies tropicales négligées ; - Réduire à moins de 2,1 pour 100 de prévalence du VIH/SIDA, moins de 50 pour 1000 nouveaux cas l'incidence du paludisme et moins 130 pour 100.000 habitants l'incidence de la tuberculose ;
<i>Amélioration de l'accessibilité des populations vulnérables aux soins et services de qualité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponible les Médicaments Essentiels et Génériques, les réactifs et les dispositifs médicaux de qualité dans 100% de formations sanitaires - Accroître les capacités du Programme Elargi de Vaccination et des services de vaccination, en vue de l'atteinte de l'objectif de 90% fixé dans le PPAC
<i>Réduction des taux de mortalité néonatale et infantile</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le ratio de mortalité maternelle à moins de 390 décès pour 100.000 naissances vivantes (NV) ; - Réduire à moins de 17 décès pour 1000 NV le taux de mortalité néonatale, à moins de 38 décès pour 1000 NV la mortalité infantile, et à moins de 59 décès pour 1000 NV, la mortalité des enfants de moins de 5 ans
<i>Renforcement de la prévention et de la prise en charge de maladies non transmissibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire de ¼ la prévalence respective du diabète sucré, de l'hypertension artérielle, des Accidents Vasculaires Cérébraux(AVC)

Source : STP/DSCERP et INT-DEC

EFFETS ESCOMPTEES SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

1186. La mise en œuvre combinée de l'ensemble des programmes retenus va améliorer significativement les principaux indicateurs de la santé au Congo, contribuant ainsi à réduire fortement la pauvreté, la précarité et la vulnérabilité des populations. Le tableau ci-dessous résume l'évolution de ces indicateurs d'ici à 2016.

Tableau 65. EVOLUTION DES INDICATEURS DE SANTE ET CIBLES POUR 2016

	<i>Indicateurs</i>	<i>Données de base</i>	<i>Situation actuelle</i>	<i>Cibles pour 2016</i>
EFFETS	Ratio de mortalité maternelle	781 décès pour 100 000 NV		390 pour 100 000 NV
	Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	86 %		95%
	Taux de prévalence de la contraception	13 %		50%
	Taux de natalité parmi les adolescentes	23 %		11%
	Taux de couverture prénatale	82%		95%
RESEULTATS	Taux de couverture en CPN, par CSS	88%		95%
	Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	86 %		95 %
	Pourcentage des centres de santé intégrés (CSI) offrant des paquets de services complets de qualité, en santé de la reproduction (SR)	ND		95 %
	Pourcentage des HR offrant des SONU complets de qualité	60%		100 %
	Pourcentage des HR disposant des équipements requis	80%		100 %
	Pourcentage des CSI disposant des équipements requis	ND		100 %
	Pourcentage de personnels de santé formés / recyclés par type de soins et par catégories professionnelles	ND		100 %
	Pourcentage de personnels de santé appliquant les d'instructions et directives techniques	ND		100 %
	Proportion de CSS appliquant le programme d'assurance qualité des soins	00		100 %
	Proportion d'hôpitaux de référence assurant la disponibilité des SONU 24h/24	ND		100 %
	Proportion de CSS disposant d'un système de référence	0%		80%
	Taux de couverture en CPN	86 %		95 %
	Taux de couverture en CPON	20 %		95 %
	Taux de couverture en PTME	ND		75 %

LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

PRESENTATION DE LA REPONSE NATIONALE AU VIH/SIDA

1187. Le Congo dispose d'un cadre stratégique national et d'un conseil national de lutte contre le VIH et le SIDA.

Le cadre stratégique national s'articule autour de cinq (5) axes : (i) renforcement des services de prévention de l'infection VIH et des IST ; (ii) renforcement des services de prise en charge médicale et psychosociale des personnes vivant avec le VIH ; (iii) réduction de l'impact du SIDA et promotion des droits humains ; (iv) amélioration du système de suivi-évaluation, recherche, surveillance épidémiologique et gestion des informations stratégiques ; et (v) renforcement de la coordination, du partenariat et de la gouvernance.

1188. Le conseil national de lutte contre le VIH et le SIDA est l'instance suprême de la coordination de la lutte contre la pandémie. Il est présidé par le Chef de l'Etat. Le cadre organisationnel et institutionnel de mise en du cadre stratégique national comporte d'une part les structures centrales du conseil national de lutte contre le SIDA et d'autre part les structures décentralisées de coordination que sont les unités départementales de lutte contre le SIDA. A ces instances s'ajoutent les structures de mise en œuvre au niveau de chaque secteur.

LES AXES STRATEGIQUES

1189. L'amélioration de la situation épidémiologique du VIH sera réalisée à travers la mise en œuvre de cinq (5) axes.

AXE I : renforcement des services de prévention de l'infection au VIH et des IST

Il comprend les objectifs stratégiques et les domaines de services suivants :

- Réduire de 50% la proportion d'adultes de 15-49 ans qui ont des pratiques sexuelles à haut risque d'ici à fin 2013 (base : EDSC –I : 38,4% chez les femmes et 59,8% chez les hommes) par le renforcement de la prévention en milieu scolaire et universitaire, la promotion des comportements et pratiques sexuels à moindre risque de VIH dans les groupes les plus vulnérables, l'organisation des campagnes multimédias de communication sur le VIH/ SIDA, l'intensification des actions de prévention du VIH/SIDA dans les zones et points à haut risque de VIH, la prévention du SIDA en milieu de soins, la mobilisation des leaders et des communautés contre le VIH/SIDA, le marketing social du préservatif ;
- Réduire à moins de 15% la proportion des adolescents de 10-17 ans qui ont des rapports sexuels à haut risque d'ici à fin 2013 par le développement des programmes de compétences de vie courante chez les adolescents de 10-17 ans à l'école primaire et en milieu extrascolaire ;
- Accroître de 55% à au moins 80% la proportion des personnes qui, présentant une IST, bénéficient d'une prise en charge syndromique dans une formation sanitaire, d'ici fin 2013 par le renforcement et l'élargissement de l'intégration de la prise en charge syndromique des IST dans les activités des centres de sante intégrés, la mise en place d'un programme de traitement des cas d'IST résistant selon l'approche étiologique ;

- Accroître de 10% à 50% la proportion des adultes de 15-49 ans connaissant leur statut sérologique d'ici fin 2013 par le renforcement des services de conseil et dépistage volontaire ;
- Assurer la sécurité transfusionnelle au VIH et autres marqueurs de maladies transmissibles (HVB, HVC, syphilis) chez 100% des personnes bénéficiaires des transfusions et autres dérivés sanguins par l'amélioration de la disponibilité des produits sanguins sécurisés, la promotion du don de sang bénévole et l'éducation des donateurs de sang bénévoles ;
- Réduire à moins de 10% la proportion des nouveaux nés de mères séropositives infectées par le VIH, d'ici fin 2013 par le renforcement et élargissement de l'intégration du service de dépistage volontaire du VIH chez les femmes enceintes en consultation prénatale, le renforcement et l'extension des services de prise en charge de la femme enceinte séropositive dans le cadre de l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (eTME) ;
- Assurer la sécurité bioclinique et la prévention des accidents d'exposition au VIH dans 100% des formations sanitaires et structures de soins sur l'ensemble du territoire national, d'ici fin 2013 par l'amélioration de la gestion des déchets biomédicaux dans les formations sanitaires, la mise en place d'un programme de prévention et de prise en charge des accidents d'exposition au VIH en milieu de soins, la mise en place d'un programme d'éducation des tradi-praticiens et animateurs des salons de coiffure ;

AXE II. Renforcement des services de prise en charge médicale et psychosociale des personnes vivant avec le VIH

Il comprend les objectifs stratégiques et les domaines de services suivants :

- Accroître de 6,7% à au moins 15% la proportion de personnes infectées par le VIH (estimation : 110.000) qui ont accès à une prise en charge médicale et psychosociale, d'ici fin 2013 par le renforcement et l'extension de la prise en charge médicale des adultes vivant avec le VIH dans le cadre de l'accès universel, le renforcement de la prise en charge pédiatrique de l'infection, le renforcement de la prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le VIH en milieu hospitalier et communautaire, le renforcement de la prise en charge de la coïnfection VIH/TB ;
- Accroître de moins de 25% à plus de 50% la proportion des adultes de 15-49 ans ayant des attitudes de tolérance vis-à-vis des personnes vivant avec le VIH, d'ici fin 2013 par l'intensification de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH.

AXE III : Réduction de l'impact du sida et promotion des droits humains

Il comprend les objectifs stratégiques et les domaines de services suivants :

- Assurer l'accès aux services sociaux de base à 100% des ménages les plus pauvres affectés par le VIH par le renforcement des programmes de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables, le renforcement des capacités économiques des personnes vivant avec le VIH et des personnes appartenant aux groupes les plus vulnérables, la mise en place des programmes d'éducation et d'assistance nutritionnelle aux ménages affectés par le VIH, le renforcement de la lutte contre le VIH/sida sur le lieu du travail ;
- Assurer la promotion des droits des personnes vivant avec le VIH par la promotion d'un environnement juridique favorable à la protection des droits des PVVIH ;

AXE IV. Amélioration du système de suivi évaluation, recherche, surveillance épidémiologique et gestion des informations

Il comprend les objectifs stratégiques et les domaines de services suivants :

- Améliorer la surveillance épidémiologique du VIH chez les femmes enceintes et dans certains groupes spécifiques (professionnelles du sexe, donneurs de sang, tuberculeux) par la surveillance épidémiologique chez les femmes enceintes, la surveillance comportementale et/ou combinée à la biologie auprès de certains groupes les plus vulnérables, la surveillance de la pharmacorésistance ;
- Promouvoir la recherche opérationnelle sur le VIH/sida par la promotion de la recherche sur le VIH/sida ;
- Renforcer le système national de suivi-évaluation du VIH/sida par le renforcement du système national de suivi et évaluation.

AXE V : Renforcement de la coordination, du partenariat et de la gouvernance

Il comprend les objectifs stratégiques et les domaines de services suivants :

- Promouvoir un environnement favorable à la multisectorialité et à la décentralisation de la réponse nationale au VIH/sida par le renforcement de la coordination ;
- Renforcer le plaidoyer et le partenariat au niveau national et international en faveur de la réponse nationale au VIH/sida par le renforcement du plaidoyer et partenariat en faveur de la réponse nationale au VIH/sida ;
- Assurer la mobilisation et la gestion rationnelle des ressources en faveur de la lutte contre le VIH/sida par la mobilisation et gestion rationnelles et transparentes des ressources allouées à la lutte contre le VIH/sida.

PROTECTION SOCIALE ET L'INCLUSION DES GROUPES VULNERABLES

LA DYNAMISATION DE LA PROTECTION SOCIALE

1190. La Protection Sociale (PS) est fondée sur la gestion du risque. Elle replace les politiques du travail, les assurances sociales et filets de sécurité sociale dans un cadre institutionnel qui fait intervenir les stratégies de prévention, d'atténuation et de réaction contre le risque social et ses effets, grâce à de nombreux acteurs (individus, ménages, collectivités locales, ONG, différents échelons des administrations publiques et Organisations Internationales). Il s'agit donc « d'assurer la prise en charge et l'intégration socioprofessionnelle des personnes et groupes sociaux vulnérables » à travers (i) l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées ; (ii) le soutien aux personnes du 3^{ème} âge pour un vieillissement actif ; (iii) la prise en charge psychosociale des indigents et des victimes du VIH/SIDA et d'autres maladies invalidantes ; (iv) l'appui à la mise en place des mécanismes de protection et de sécurité sociale au profit des travailleurs du secteur informel ; (v) la meilleure gestion de la vulnérabilité aux chocs ; (vi) le renforcement des capacités des structures œuvrant au profit du développement de la solidarité ; (vii) le renforcement des capacités des ressources humaines de l'action social par la création d'un institut supérieur du travail social.

1191. **La promotion des mutuelles de santé.** La santé est un facteur déterminant de l'amélioration du capital humain, mais elle n'est pas accessible à une bonne partie de la population, surtout en milieu rural, à cause de son coût. Le non accès aux services de santé augmente les risques d'appauvrissement des groupes vulnérables. Pour permettre à la population de se soigner et de renforcer sa capacité productive, le Gouvernement s'engage à : (i) promouvoir la micro-assurance, (ii) prendre des mesures incitatives pour l'installation des mutuelles de santé ; (iii) encourager les mutuelles communautaire de santé ; (iv) sensibiliser la population sur les avantages d'une appartenance à une mutuelle de santé ; et (v) promouvoir l'entrepreneuriat communautaire.

Les Groupes vulnérables

1192. La faiblesse de la protection sociale au Congo est illustrée par les mécanismes existants qui ne couvrent pas tous les risques de vulnérabilité et de fragilité et ne prennent en compte qu'une infime partie de la population, en l'occurrence les travailleurs du secteur formel. Toutefois, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts en faveur de la promotion de la femme et des autres groupes vulnérables en cohérence avec sa vision d'un développement inclusif.

1193. Ces efforts se déploieront selon trois axes : (i) le renforcement des programmes de promotion de la femme et de sa participation à la vie politique, économique et sociale, en parité avec les hommes ; (ii) le renforcement des programmes de protection des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, peuples autochtones, etc.).

➤ **La famille et l'enfance**

1194. En raison de l'absence d'une politique nationale en faveur de la famille, celle-ci reste confrontée à de nombreux problèmes de logement, d'alimentation, de santé et de transport, notamment.

Cependant, on peut noter quelques acquis au nombre desquels figurent :

- des mesures de gratuité (frais de scolarité, traitement du paludisme pour les enfants de 0 à 15 ans, identification des femmes présumées atteintes de fistules obstétricales et la réintégration socio-économique des femmes guéries de cette pathologie, opérations de la césarienne...) ;
- la prime de transport de 10 000FCFA pour les fonctionnaires et l'augmentation de 10% du salaire minimum payé aux agents de l'Etat, qui passe de 64 000 à 70 000 francs CFA ;
- la majoration de plus de 100% des allocations familiales versées mensuellement par l'Etat aux enfants à la charge des fonctionnaires. Les allocations qui avaient déjà augmenté en 2011 de 1 200 à 2 000FCFA sont désormais portées à cinq mille (5 000) francs CFA par enfant et par mois
- l'augmentation de 50% des bourses des étudiants.

En outre, le Gouvernement a pris en charge environ **22 106** orphelins et autres enfants vulnérables, réinsérer **300** enfants de la rue entre 2009 et 2010 et scolariser **411** enfants pendant la même période.

➤ **Les personnes handicapées**

1195. Suite à l'élaboration du plan d'action national pour la décennie des personnes handicapées, le Gouvernement a pu prendre en charge 1 600 personnes handicapées entre 2009 et 2010. Il entend

réaliser (i) la production des supports de la langue de signes et du braille ; (ii) l’alphabétisation des adolescents et adultes handicapés ; (iii) l’appui au dépistage et intervention précoces des handicaps.

➤ **Les peuples autochtones et autres minorités**

1196. Le Gouvernement a pu scolariser plus de **4 011** enfants autochtones entre 2009 et 2010, et **4 864** ont bénéficié d’autres programmes dans la même période. En outre, il a été promulgué la loi n°5/2011 sur la protection et la promotion des droits des peuples autochtones (droits civiques, politiques, sociaux, culturels ainsi que le droit à la propriété). En ce qui concerne les sans mélanines (albinos), l’appui consiste à la prise en charge de certains soins médicaux spécifiques.

➤ **La promotion de la femme**

1197. La femme occupe une place centrale dans l’organisation sociale et joue un rôle critique dans l’équilibre de la famille et de la société. Elle constitue le « ciment » de l’unité familiale. Au Congo, les femmes représentent plus de la moitié de la population (51,4%, selon l’enquête ECOM2). En milieu rural, elles prennent une part active dans la production (58,3%). Leurs activités en zones rurale et urbaine contribuent directement à la sécurité alimentaire. Elles s’impliquent particulièrement dans la vie sociale de la famille (éducation de base, santé, assistance à l’enfance, etc.).

1198. Cependant, cette position n’est reflétée ni dans le statut économique, ni dans le statut politique de la femme au sein de la société congolaise. Certes, de gros efforts ont été consentis dans le domaine de l’éducation de base où le Congo a presque atteint la parité, mais les écarts persistent : (i) dans le domaine économique : accès à la terre et au capital financier ; (ii) dans le domaine politique : faible représentation au Gouvernement, dans les institutions constitutionnelles, parmi les élus et dans les sphères de décision aussi bien publiques que privées, etc.

1199. La société et le Gouvernement congolais sont de plus en plus conscients de ces écarts, qui s’ils persistent, limiteraient la capacité du Congo à promouvoir un développement inclusif à la mesure de tout son potentiel humain et une vraie prospérité partagée. C’est pourquoi le Gouvernement a décidé de porter une attention accentuée sur la femme, les enfants et la famille dans son programme de développement.

1200. La promotion de la femme passe par : (i) l’amélioration du statut politique, économique, social et culturel de la femme ; (ii) la protection et la préservation de la famille ; et (iii) le renforcement des capacités des institutions de promotion de la famille et des ménages d’accueil des orphelins et enfants vulnérables.

1201. Les principaux programmes comprennent :

(i) **Sur le plan économique** : l’amélioration du code foncier pour faciliter l’accès des femmes à la propriété foncière, la facilitation de l’accès des femmes aux moyens de financement, y compris la micro finance, l’alphabétisation accélérée, en ciblant notamment les femmes, et le renforcement des capacités managériales des femmes par des programmes de formation ciblés ;

(ii) **Sur le plan juridique** : la révision du cadre juridique, afin d’assurer la parité des genres (lois sur les héritages, la justice matrimoniale, les partis politiques, etc.) ;

(iii) **Sur le plan politique et administratif** : la nomination des femmes au Gouvernement, dans les organisations publiques et privées, ainsi que l’appui direct aux associations féminines.

SPORT, CULTURE ET ARTS, EDUCATION CIVIQUE ET JEUNESSE

Le Sport et l'Education Physique

1202. Des réalisations ont vu le jour sur le plan des infrastructures, dont les réhabilitations du stade A. MASSAMBA-DEBAT et du Stade Municipal de Pointe-Noire ; les constructions des stades Denis SASSOU NGUESSO à Dolisie, Marien NGOUABI à Owando et du gymnase omnisport d'Oyo. Les efforts consentis ces dernières années ont permis d'assurer une visibilité du pays au plan international, notamment dans certaines disciplines sportives :

- **Au Football**, champion d'Afrique junior en 2007 ; vainqueur de la Coupe de la CEMAC en 2007 et 2010 ; médaillé de bronze à la Coupe d'Afrique cadets et quart-finaliste au mondial de la même catégorie en 2011 et médaillé d'or aux jeux de la Francophonie en 2009,
- **Au handball**, par deux fois de suite les équipes congolaises sont arrivées en finale de la compétition continentale (en nation et en club) ; le Congo est médaillé d'argent aux jeux africains de Maputo en 2011 ;
- **Au tennis de table**, le Congo est médaillé d'or au championnat d'Afrique en 2007 ; médaillé d'or en dames et médaillé de bronze en homme au championnat du monde de 2009; etc.

1203. **Les programmes et les actions phares** sont : (i) la finalisation du plan national de développement du sport dans le cadre d'un partenariat public-privé, visant à doter chaque département d'infrastructures viables ; (ii) le renforcement des capacités d'offre d'activités sportives (avec la poursuite des constructions et réhabilitations des différentes infrastructures) (iii) La promotion de l'éducation physique par l'aménagement des plateformes sportives dans les établissements scolaires et universitaires du pays, et (iv) la promotion du sport par :

- Le développement de la coopération et des partenariats avec les associations sportives et les organismes internationaux ;
- L'organisation des jeux scolaires et universitaires, ainsi que des compétitions locales et départementales pour détecter des talents.

La Culture et les Arts

1204. La culture et les arts ont récemment marqué la l'image nationale et internationale du Congo. En témoignent : certains écrivains ont été couronnés de prestigieux prix littéraires, dont le prix Goncourt en 2004 ; la participation des artistes au Festival mondial des arts nègres à Dakar en décembre 2010 ; l'érection de plusieurs « monuments témoins » notamment de l'histoire politique de la république, qui constituent autant d'avancées dans l'affirmation d'une identité culturelle par le secteur.

1205. **Les programmes et actions phares** sont : (i) la protection du patrimoine national (naturel, culturel et artistique) ; (ii) la promotion des industries culturelles et artistiques (appui aux industries culturelles endogènes, au ballet national et au théâtre national...) ; (iii) la construction de la cité de la Culture (devant abriter le FESPAM), du musée national, et de la direction des archives nationales et de la documentation ; (iv) la construction des espaces culturels et artistiques (maison de la culture

intégrant bibliothèque, salle de spectacles et d'expositions, musée) dans chaque département ; et (v) le développement des partenariats au plan national et international.

Education Civique et Jeunesse

1206. Après la longue période d'instabilité politique et de délitement de l'administration publique, force est de constater la nécessité d'une réhabilitation morale de la société congolaise. A ce titre, l'éducation civique est un des maillons essentiels qui prépare à l'atteinte des objectifs de modernisation et d'industrialisation du Congo que prône « le Chemin d'Avenir ».

1207. **Les principaux programmes et actions phares** sont : (i) l'élaboration de la politique nationale de la jeunesse et de l'Education civique ; (ii) la lutte contre les antivaleurs ; (iii) la promotion de la culture de paix et de l'éducation à la citoyenneté ; (iv) l'amélioration de l'encadrement du mouvement associatif de jeunes ; (v) la création d'un fonds de capital risque pour les jeunes ; (vi) l'élaboration et vulgarisation des programmes d'éducation civique dans les cycles préscolaire, primaire, secondaire, ainsi qu'en milieu professionnel; et (vii) la réhabilitation des camps de jeunesse (Djoué, Kindamba, Aubeville, Odziba).

CHAPITRE 14 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE

1208. La répartition de la population et des activités sur le territoire national est particulièrement déséquilibrée. Les espaces urbains et ruraux congolais se caractérisent par des écarts considérables de niveau de vie. L'analyse territoriale montre à quel point le développement équilibré ville-village nécessite des actions vigoureuses qui s'inscrivent dans la durée parmi lesquelles le désenclavement des zones de production, l'assainissement du milieu, le renforcement de la qualité des services publics.

1209. Toutes ces actions doivent être conduites dans un cadre respectant l'environnement, afin de limiter les prélèvements des ressources naturelles et les effets du changement climatique. Pour les activités économiques porteuses de risques de destruction de l'environnement comme l'agriculture, l'économie forestière, les mines, l'énergie et les infrastructures de transport, il s'agira d'atténuer l'impact sur l'environnement et le changement climatique. Mais au-delà, il est question de développer des mécanismes d'adaptation aux changements climatiques qui seraient rendus – malgré tout – inévitables.

LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EQUILIBRE

1210. Il s'agit de faire de chaque portion du territoire un maillon décisif de création de richesses, de formation, de développement des pôles économiques et d'échanges multiformes. L'Etat impulse de nouvelles dynamiques à travers les mécanismes de décentralisation en définissant des espaces pertinents, un cadre politique de décision et les limites de son champ d'action, les formes de soutien au processus. Les collectivités décentralisées acquièrent par ce biais, la personnalité morale et l'autonomie financière qui leur permettent de formuler, selon une approche participative, leur propre politique de développement et de se donner, conformément aux lois et règlements en vigueur, les moyens de leur mise en œuvre.

1211. Les évolutions récentes du Congo montrent que si toutes les conditions matérielles sont créées, des franges significatives de la population urbaine vivant dans les chefs-lieux de départements et de districts sont disposées à rejoindre les zones de production. Pour preuve, la croissance accélérée de la zone située à 100 km au Nord de Brazzaville en est un exemple caractéristique de même que la création d'agglomérations importantes autour des exploitations forestières. De ce fait, la stratégie pour un développement territorial équilibré s'appuie sur des programmes plus complets et cohérents de pénétration des services publics prioritaires, notamment la municipalisation accélérée, les programmes de revitalisation du tissu villageois et la mise en valeur des bassins transfrontaliers de développement.

LE PROGRAMME DE MUNICIPALISATION ACCELEREE

1212. Il s'agit d'un programme urbain volontariste d'implantation des infrastructures de base et d'équipement de proximité afin d'enrayer progressivement le déficit en services publics prioritaires. Il se structure en deux grandes composantes : (i) *les projets grands travaux* et (ii) *les projets dits préfectoraux*.

1213. **Les projets grands travaux** qui ont pour objectifs la modernisation de l'armature urbaine comprenant deux métropoles de référence (Brazzaville et Pointe Noire), sept métropoles d'équilibre (Dolisie, Mossendjo, Nkayi, Owando, Ouessou, Impfondo et le bipôle Oyo / Ollombo), cinq pôles départementaux (Sibiti, Madingou, Kinkala, Djambala et Ewo) ; et le reste des districts qui composent l'armature urbaine secondaire. Les projets à mettre en œuvre concernent la construction de réseaux de voiries urbaines, des ouvrages d'assainissement, des sièges des administrations locales, des résidences de fonction, des gares routières, des héliports, des aéroports, des réseaux d'électricité et d'adduction d'eau, des tribunaux de grande instance, des marchés modernes, des plates-formes sportives. A ces projets structuraux financés sur fonds publics, l'armature urbaine bénéficie aussi des programmes de la coopération multilatérale, tels que le Programme Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU) le Programme de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG).

1214. **Les projets dits préfectoraux non grands travaux** de taille moyenne pour lesquels la vie des populations en dépend quotidiennement. Ils concernent la construction et l'équipement des centres de santé intégrés, des écoles maternelles, primaires et secondaires, des postes de sécurité publique, des brigades de gendarmerie, des logements de fonction.

1215. En se perfectionnant chaque année, la municipalisation accélérée met en cause des comportements à courte vue. Sa généralisation sur l'ensemble du territoire participe au développement équilibré de l'espace urbain. Elle devient un élément d'accompagnement et de la mise en œuvre de la politique économique et sociale du Gouvernement, un programme de renforcement de l'attractivité des villes qui commencent à tourner la page de l'héritage colonial.

LA REVITALISATION DU TISSU VILLAGEOIS

1216. A l'exception des "nouveaux villages agricoles" en gestation, tous les villages du Congo sont l'héritage d'une organisation ancienne dans laquelle la densité de population était plus importante qu'à l'heure actuelle. Par suite de leur dépeuplement, ils se voient menacés de disparition et le maintien des fonctions de bastions des productions agricoles risque d'être remis en cause. La dégradation du cadre de vie limite les ambitions des ruraux qui ne parviennent plus à approvisionner les marchés urbains. L'enclavement des villages et le faible niveau d'équipement – absence de structures de stockage et d'entreposage – conduisent les villageois à pratiquer l'autoconsommation entraînant ainsi la réduction de leurs revenus.

1217. Face à cette situation déplorable, il faut entrevoir une logique de redéploiement des activités sur l'ensemble du territoire rural. Cela suppose des interventions ciblées, afin de construire un destin collectif porteur de prospérité. Grâce à toutes les contributions qu'elles viennent du secteur privé, des collectivités locales ou du monde associatif, le Congo marquera un pas de plus dans la diffusion des services publics prioritaires et l'assainissement du milieu rural. Les villages équipés et assainis deviendront alors des pôles de développement attractifs.

1218. Si les villes congolaises sont aujourd'hui tributaires pour leur développement de la municipalisation accélérée, les villages eux-aussi sont bénéficiaires d'un vaste programme de revitalisation comprenant deux grandes composantes : (i) *les contrats Etat-départements*, et (ii) *les villages du millénaire*.

1219. **Les contrats Etat-départements** qui sont l'un des outils financiers de la politique d'aménagement du territoire concrétisent les relations organiques, fonctionnelles et financières entre l'Etat les conseils départementaux. Ils assurent une articulation annuelle et chiffrée des priorités exprimées par des collectivités locales. Par ce mécanisme de financement particulier, les deux parties manifestent leur engagement et leur foi dans l'avenir de notre armature urbaine et villageoise.

1220. L'étroitesse des budgets dont disposent les conseils départementaux limite les ressources du contrat aux seuls apports de l'Etat. Ainsi, la contractualisation expérimentée en 2006 et qui se perpétue pour atteindre une vitesse de croisière en 2012-2016 est évaluée, pour l'instant, à 1 500 000 000 FCFA par an et par conseil départemental. En définitive, ce type de partenariat financier particulier répond aux besoins des populations soucieuses de voir s'étendre un réseau de projets de proximité. Il s'agit pour l'Etat d'une nouvelle forme d'action qui correspond à d'autres manières d'intervenir sur le territoire. Dans ce processus, l'Etat conserve une place centrale et assure la clarification des objectifs. La contractualisation telle que formulée sera en mesure de :

- susciter les logiques de production adaptées à la demande en vue de préparer les ruraux à devenir des producteurs de richesses dans un milieu désormais assaini garantissant la possibilité d'atteindre un haut niveau de compétitivité ;
- densifier les réseaux d'échanges au sein d'un espace rural et entre les villages du Congo et ceux des pays voisins ;
- conforter les zones rurales par la création des pôles villageois parfaitement structurés, intégrés et attractifs où foisonneront des initiatives économiques, sociales et culturelles.

1221. **Les villages du millénaire** en cours d'expérimentation à Etoro et Obaba s'inscrivent dans la logique du confortement de l'arrière-pays caractérisé par un déficit d'infrastructures et d'équipements de proximité. Le financement d'un tel dispositif par l'Etat, les collectivités locales, les ONG et les partenaires au développement, notamment le PNUD, constitue à n'en point douter un élément déclencheur des initiatives économiques locales. Il s'agit d'un maillage qui vise l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à un moment où, de plus en plus, les femmes et les hommes vivant en milieu rural revendiquent la modernisation de leur mode de vie. Grâce aux flux des investissements d'origines diverses, le repeuplement des villages deviendra une réalité. Ils valoriseront l'ensemble des fonctions que peuvent capter un village. Celui-ci cessera d'être isolé et fonctionnera désormais en réseau avec les autres localités. Les investissements à consentir pour que le village se transforme en un bassin de vie agréable ayant des répercussions inévitablement sur le reste du pays concernant les huit (8) domaines ci-après :

- (i). la fourniture d'électricité par groupe électrogène ou panneaux solaires en vue de couvrir les besoins énergétiques pour la réfrigération, les télécommunications et le pompage d'eau ;
- (ii). la construction ou la réhabilitation et l'équipement des écoles primaires et secondaires à cycle complet avec latrines et logements du personnel enseignant et administratif ;
- (iii). la construction des marchés comprenant les structures de conservation des vivres frais (poisson, viande, fruits et légumes) et les entrepôts de stockage des produits divers destinés aux marchés urbains;

- (iv). la construction ou la réhabilitation et l'équipement de centres de santé intégrés avec logements du personnel soignant et administratif ;
- (v). l'aménagement des espaces pour la pratique du sport donnant lieu à des compétitions inter-villages ;
- (vi). la construction de salles polyvalentes dans les grands villages en vue de la tenue des assemblées communautaires. Elle servira également pour la célébration des mariages, la gestion du petit centre locale d'état civile, la projection des films, le théâtre ;
- (vii). la construction de cases de passage équipées localisées à proximité de la salle polyvalente et possédant une capacité d'hébergement de 3 à 4 chambres;
- (viii). la construction d'un espace commercial de taille réduite dans les grands villages comprenant une boutique et la station services à négocier avec le privé, où seront annexés de petits ateliers de réparation, de maintenance, de dépannage des véhicules, cyclomoteurs, moyens nautiques et groupes électrogènes. Elle disposera d'un magasin de pièces de rechange, d'un système de recharge des batteries de téléphones portables.

1222. Sont concernés pour ce programme trois catégories de communauté de base :

- (i). les villages-centres comme pivot essentiel de concentration des équipements pour arrêter la déconfiture rurale. L'architecture matérielle et de services comblera le déficit en structures opérationnelles, afin de replacer l'espace rural dans une dynamique de production et d'échange plus significative.
- (ii). les villages regroupés étant des localités à promouvoir sur la base des incitations. Ce choix permet de rentabiliser les investissements et d'augmenter la capacité de production. Face à la myriade d'hameaux, prendre l'option de les équiper relève d'une gageure. L'opération regroupement de villages nécessitera des négociations patientes.
- (iii). les grands villages frontaliers comme espace vitrine du Congo. Ils attendent de la nation un soutien en termes d'implantation de services publics performants. L'ambition est de les transformer en véritables « têtes de pont » du Congo. Ils participeront au renforcement du rôle du « pays de transit » dans la sous-région. Le développement des zones frontalières doit prendre en compte l'évolution des projets d'infrastructures des pays voisins, tout en assurant de véritables liens avec les autres zones rurales du Congo.

LA MISE EN VALEUR DES BASSINS TRANSFRONTALIERS DE DEVELOPPEMENT

1223. Les programmes d'équipement de ces trois catégories de villages participeront de façon irréversible à l'émancipation des hommes et des femmes, et ce grâce au renforcement de la dimension aménagement des espaces ruraux. Il s'en suivra les opérations de **mise en valeur des bassins transfrontaliers de développement** Elles constituent l'une des réponses stratégiques pour la redynamisation des échanges entre les populations du Congo et celles des pays voisins. Ces bassins transfrontaliers sont situés à proximité d'une part, des corridors prioritaires de développement définis par le NEPAD et, d'autre part, des axes lourds de transport arrêtés dans le Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale (PDCT-AC). Il s'agit des espaces géographiques communs qui concourent à la reconquête des territoires nationaux. Au regard de leurs cultures de solidarité bâties sur une histoire et des écosystèmes communs, ces territoires disposent d'un fort potentiel d'intégration régional. Celui-ci demeure encore inexploité, faute d'investissements.

1224. Si l'intégration vue au sens de la coordination des politiques macroéconomiques (monnaie commune, réglementation de change harmonisée, cadre de convergences multilatérales connaît des avancées au sein de la Communauté Economique et Monétaire en Afrique Centrale), il n'en est pas de même dans le domaine de la coopération transfrontalière. La situation n'est point meilleure au niveau des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), notamment entre la RDC et la RC qui partage une longue frontière. La faiblesse des infrastructures de communication, les difficultés de mise en application des accords commerciaux sous régionaux et le climat des affaires expliquent en grande partie la faible intégration au sein de la CEEAC.

Tableau 66. PRINCIPAUX BASSINS FRONTALIERS

Désignation du bassin	Départements concernés	Principaux pôles au Congo	Pays voisins concernés	Principaux Pôles extérieurs
Littoral	Kouilou	Pointe-Noire, Tchiamba - Nzassi	Angola /RDC	Cabinda Matadi
Bas-Congo	Niari, Bouenza, Pool	Madingou, Mindouli, Kinkala	RDC	Bandza-Ngungu, Luozi
Stanley-Pool	Brazzaville, Pool	Brazzaville	RDC	Kinshasa
Moyen-Congo	Cuvette	Mossaka	RDC	Mbandaka
Haut Oubangui	Likouala	Enyelle, Betou	RDC/RCA	Bangui
Haute Sangha	Sangha	Ouessou	Cameroun/ RCA/ Gabon	Mouloundou, Nola, Mékambo
Haut Ogooué	Niari, Lékoumou, Plateaux, Cuvette-Ouest	Mossendjo, Sibiti, Zanaga, Okoyo	Gabon	Franceville, Mouanda, Léconi

Source : STP/DSCERP

Chaque bassin disposera alors d'un portefeuille de projets valorisant les potentialités existantes et les échanges présents et à venir. Ces projets seront logés dans un plan concerté d'aménagement et de développement transfrontalier (PCADT) proposant une vision de développement des bassins concernés.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1225. La République du Congo s'étend sur 342 000 Km². Elle est couverte à 65% par un vaste écosystème forestier d'une superficie de 22 471 271 hectares et par un réseau fluvial navigable de 7 276 km dont 5 200 km pour le réseau international et 2 076 km pour le réseau intérieur.

1226. La République du Congo abrite deux bassins à savoir : le bassin de Congo-Oubangui et ses affluents dans la partie septentrionale et le bassin du Kouilou-Niari et ses affluents, ses lacs et ses lagunes. Ces deux bassins drainent des eaux douces de surface, souterraines et atmosphériques. S'ajoute à cela la zone côtière qui s'étend sur 170 km avec un plateau continental de 200 000 milles marins. Ces ressources en eau douce totales sont estimées à 1588 milliards de m³/an. Les prélèvements d'eau sont effectués pour satisfaire les besoins domestiques (69%), industriels (22%) et agricoles (9%). En milieu urbain, l'alimentation en eau potable est assurée pour un taux de couverture qui avoisine à peine 40%.

1227. La répartition de la population et des activités sur le territoire national est fortement déséquilibrée. Les espaces urbains et ruraux congolais se caractérisent par des écarts considérables de niveau de vie. La réalisation d'un développement soutenu et équitable pour l'humanité comme pour le Congo est un défi majeur qui nécessite la prise en compte des aspects environnementaux.

1228. Le développement est sans conteste une bonne chose, mais pas à n'importe quel prix. L'intégration de la dimension environnementale dans le développement est un enjeu capital. La problématique du développement durable implique donc la mise en relief des corrélations entre développement et environnement qui, en réalité, sont des aspects complémentaires d'un même programme. L'intégration de l'axe environnement dans le DSCERP s'articule autour de deux volets : d'une part l'analyse de la situation qui intègre les aspects de gestion et de protection de l'environnement et les aspects de changements climatiques et d'autre part les stratégies et programmes pour 2012-2016 qui indiquent les orientations et les programmes. L'approche retenue est celle du pôle d'actions tenant compte de la transversalité.

1229. L'état des lieux de l'environnement établi en 1992 avait déjà mis en exergue les faiblesses liées à l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, la pollution accentuée de l'air, la destruction de la faune aquatique et des écosystèmes côtiers, le dégagement des odeurs fétides et la prolifération d'insectes. L'intégration de la dimension environnementale dans le DSCERP répond au souci de mettre en œuvre une politique du développement durable qui s'appuie sur les corrélations positives entre développement et environnement.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1230. Les politiques environnementales mises en place consistent à : (i) renforcer les capacités institutionnelles, (ii) lutter contre toutes formes des pollutions ; (iii) assainir le milieu et à améliorer le standard de cadre de vie en conformité avec les Conventions et Traités internationaux spécialement en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (iv) élaborer des politiques sectorielles en matière d'environnement dans toutes les actions.

1231. **Sur le plan des ressources naturelles**, bien que le niveau de mise en œuvre soit dicté par le PNAE qui nécessite une actualisation à l'instar du PAFN qui est en cours d'actualisation, la volonté de du Gouvernement est de gérer rationnellement les ressources naturelles renouvelables. La tendance qui se dessine eu égard aux ressources naturelles, est de faire que les espaces végétal, animal et marin soient gérés durablement.

1232. **Pour ce qui touche aux ressources forestières**, Pour ce qui touche aux ressources forestières, d'une part, le Pays a préparé et va mettre en œuvre un plan de préparation à la Réduction des

émissions issues de la déforestation et la dégradation des forêts (REDD+), qui permettra au pays d'accéder au mécanisme de compensation des efforts de limitation des émissions des gaz à effet de serre, issus du secteur forestier et d'autres part, il va (doit) valoriser ses potentialités pour bénéficier des paiements pour les services environnementaux (PES).

Deux des principaux indicateurs de performance de la gestion forestière au Congo reste l'engagement du pays et la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable avec la certification (FSC) à ce jour de plus de 2 millions d'hectares de forêt concédées à l'exploitation forestière et le faible taux de déforestation annuel au pays, estimé à 0,07 % (le plus bas de la sous-région).

Selon la vision du plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale : « Les Etats d'Afrique centrale gèrent durablement et d'une manière concertée leurs ressources forestières pour le bien-être de leurs populations, pour la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement mondial ».

La gestion durable de la biodiversité est à la base de l'extension des aires protégées appuyée par des plans d'aménagement des aires protégées pour les parcs Odzala- Kokoua et Lossi. Les aires protégées avoisinent aujourd'hui 11% du territoire national.

1233. **Quant aux ressources en eau**, il convient de le rappeler, que le pays abrite deux bassins à savoir : le bassin de Congo-Oubangui et ses affluents dans la partie septentrionale et le bassin du Kouilou-Niari et ses affluents, ses lacs et ses lagunes. Ces deux bassins drainent des eaux douces de surface, souterraines et atmosphériques. S'ajoute à cela la zone côtière qui s'étend sur 170 km avec un plateau continental de 200.000 milles marins.

LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

1234. **Le climat constitue bien un élément structurant de l'environnement.** La Communication Nationale Initiale (CNI) du Congo(2001) a identifié les secteurs suivants comme les plus vulnérables aux résultats néfastes du changement climatique: i) les ressources en eau; ii) les zones littorales; iii) l'agriculture; iv) la foresterie et v) l'énergie.

1235. Les deux leviers d'intervention en matière de changements climatiques sont l'atténuation et l'adaptation. Un projet dit PAA prévoit d'appuyer les efforts du Gouvernement en la matière.

1236. C'est surtout par le biais de la politique forestière que la RC tente de **réduire ou d'atténuer** les émissions des GES. En effet, la forêt fait de l'Afrique centrale en général et de la RC en particulier, un puits net de carbone, de sorte que la séquestration de gaz carbonique par la forêt est supérieure au total des émissions des GES du pays. Il y a lieu cependant d'améliorer la qualité de l'inventaire de ces émissions et d'œuvrer à réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le cadre de (la RPP REDD+ et la séquestration de carbone par le boisement et le reboisement). Les émissions de GES au Congo en 2000 restent largement compensées par la capacité de séquestration des forêts. Les feux de brousse seraient par ailleurs à l'origine de la grande majorité des émissions de GES du secteur agricole.

1237. Pour assurer un développement durable au Congo dans les années à venir, il est temps de mettre en œuvre des interventions d'adaptation face au changement climatique. **L'adaptation aux changements climatiques** nécessite une action de mise en place d'une stratégie qui fait encore défaut.

1238. Afin de surmonter les risques potentiels dus aux résultats du changement climatique, un certain nombre de mesures doivent être abordées: i) les stratégies d'adaptation trans-sectorielles cohérentes nécessaires au niveau national en vue de fournir une vision globale d'adaptation pour le

pays, ii) les informations fiables et les données sur les résultats du changement climatique doivent être collectées; iii) l'assistance technique et législative nécessaires pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles de la RC et iv) un solide cadre institutionnel nécessaire afin de permettre la coordination, la mise en œuvre efficace d'une stratégie d'adaptation et d'intégration de l'adaptation dans les principales activités de développement.

1239. La gestion de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques nécessite la formulation d'objectifs stratégiques.« Gérer l'environnement, c'est fixer les priorités, coordonner les activités et régler les conflits, et créer, pour réglementer et faire appliquer les textes, des institutions conscientes de leurs responsabilités ». Le défi majeur que la RC s'est engagée à relever est celui de réduire la pauvreté sans pour autant épuiser les ressources naturelles nécessaires au développement.

1240. La stratégie à mettre en place repose sur des fondements conventionnels et politiques. La gestion rationnelle des ressources naturelles implique l'application des principes de précaution, de prévention, d'information, d'éducation, de communication, de responsabilisation, de participation, d'équité intergénérationnelle, de coordination et d'exploitation des synergies, d'internalisation des coûts de protection de l'environnement par les acteurs qui le dégradent (principe du pollueur-payeur). Il sied de gérer le processus de conservation de la diversité biologique de façon participative en impliquant toutes les parties prenantes nationales ou internationales (organisations sous régionales et bailleurs de fonds) sur la base des accords de partenariat définis entre les partenaires nationaux ou internationaux, du secteur public ou du secteur privé, hommes et femmes.

1241. La stratégie de conservation de la diversité biologique sera développée dans un contexte d'approche programme intégré multisectoriel comme le préconise le PNAE en synergie avec les autres politiques et programmes et en cohérence avec les programmes sectoriels des départements concernés. L'approche multisectorielle exige une coordination entre les différents secteurs, autrement dit, entre différentes directions techniques intervenant dans la gestion de la biodiversité.

1242. La stratégie poursuit un objectif majeur à savoir gérer rationnellement les ressources naturelles en vue d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations et garantir aux générations futures, dans la perspective d'un développement durable, des ressources naturelles suffisantes. Cet objectif global sera atteint à travers quatre objectifs spécifiques : (i) renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans la gestion de la diversité biologique ;(ii) préserver de façon participative les aires représentatives des différents écosystèmes pour assurer leur pérennité ;(iii) assurer l'utilisation rationnelle et durable des ressources et le partage équitable des rôles, des responsabilités et des bénéfices découlant de la gestion de la diversité biologique ;(iv).au niveau de la gouvernance climatique installer l'unité d'adaptation.

1243. Il s'agit là d'options stratégiques de conservation de la diversité biologique et d'intégration de l'environnement dans le développement économique et social qui commandent **des actions concrètes** à mettre en place sous forme de **Programme National de Gestion de l'Environnement** servant de cadre à la mise en œuvre des actions prioritaires pour la période 2012-2016, et selon chaque contexte, c'est-à-dire en s'organisant autour de sous-programmes porteurs d'actions phares reposant sur **une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée de l'environnement**. La RC s'est engagée par ailleurs à :(i) développer les programmes de coopération régionale, à l'exemple des actions menées sur les questions forestières dans le bassin du Congo (COMIFAC).

1244. **La République du Congo** mettra en place une stratégie essentiellement transversale et ses interventions seront mises en œuvre par plusieurs ministères sectoriels suivant les approches

Encadré 10. Enjeux forestiers et régulation climatique

La forêt constitue un réservoir de ressources biologiques ayant un rôle déterminant dans la fourniture de biens et services environnementaux, la régulation et la stabilisation du climat mondial. Le tryptique « gestion durable des forêts- conservation de la biodiversité et changement climatique » demeure une préoccupation mondiale qui interpelle toute nation.

Dans ce sens le Congo a développé une politique nationale de conservation et de gestion durable de la forêt à travers :

- la réduction de la déforestation et l'aménagement forestier durable de 5 millions d'hectares ;
- la certification FSC de grandes concessions forestières sur une étendue de 2,5 millions d'hectares ;
- la mise en place d'un système de traçabilité des bois dans le cadre des accords de partenariat volontaires signés avec l'Union Européenne ;
- la création d'un réseau national et transfrontalier d'aires protégées totalisant 11,2% du territoire national pour la conservation de la biodiversité ;
- l'adoption du RPP REDD+.

Il s'agit précisément :

- de renforcer la légalité et l'exploitation, ainsi que la gestion des forêts concernés par l'institutionnalisation des stratégies nationales et communes de contrôle forestier ;
- d'améliorer la transparence par l'introduction des techniques de traçabilité et la mise en place d'un système fiable d'informations forestières ;
- de renforcer la gouvernance forestière.

Par ailleurs, pour conforter cette politique, le Gouvernement s'est engagé, au cours des dix prochaines années, à planter un million d'ha supplémentaire (cf. Projet National Afforestation et de Reboisement),

Source : STP/DSCERP

intégrée et multisectorielle et par écosystème (celui-ci est un complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux, de microorganismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle), avec néanmoins un certain rôle de coordination reconnu au Ministère en charge de l'environnement.

TROISIEME PARTIE: COMMENT FAIRE ?

CHAPITRE 15 : LE CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Le présent chapitre traite des implications chiffrées sur le cadrage macroéconomique et budgétaire à moyen terme, des orientations retenues dans la stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté. Il analyse les perspectives macroéconomiques et donne le profil des allocations de ressources par objectifs stratégiques. En outre, il analyse les risques de déviations auxquels reste exposé le pays en cas de procrastination ou lenteur dans la mise en œuvre du DSCERP, ou en cas de chocs économiques internationaux adverses. Ainsi, ce chapitre est structuré autour de deux questions principales, à savoir : (i) quelles perspectives macroéconomiques et budgétaires dans le contexte de la pleine exécution du DSCERP ? et (ii) quelle stratégie adoptera le pays pour le financement des besoins induits par la mise en œuvre du DSCERP ?

LES PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2012-2016

1245. Basé sur les évolutions favorables attendues au plan international et l'exécution des principales politiques et des programmes clés du DSCERP, le cadre de référence ou scénario « DSCERP » ambitionne la réalisation d'une **croissance forte et soutenue**, la **création d'emplois** nécessaires pour absorber le chômage et le **recul sensible de la pauvreté**. En outre, ce scénario s'inscrit dans la poursuite de la **stabilité macroéconomique** et **reste cohérent avec le Programme Economique et Financier** conclu avec les Institutions de Bretton Woods, et appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

METHODOLOGIE

1246. **Au plan organisationnel**, le processus a été conduit par le Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique et Budgétaire (CPCMB), dont les membres sont issus du Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration (MEPATI), du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public (MFBPP), ainsi que de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

1247. **Au plan technique**, ce processus s'est appuyé sur les nouveaux instruments de prévisions macroéconomiques dont s'est doté le pays avec l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le projet PRCTG¹⁹. Aussi, l'élaboration des prévisions macroéconomiques, s'est-elle déroulée en plusieurs étapes avec des itérations pour favoriser la cohérence et la convergence.

1248. **L'Analyse des évolutions récentes et projections macroéconomiques**. Les analyses statistiques des performances économiques des dernières années ont servi de base pour projeter le profil de la croissance à moyen terme (2012-2016). Ces projections ont été effectuées à l'aide du module macro du Modèle de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire (MCMB-RC-MACMOD).

1249. **L'Analyse des résultats et scénarios alternatifs**. Les principaux résultats obtenus ont été analysés pour juger de leur robustesse au regard des objectifs poursuivis et des ambitions affichées (profil de la croissance, accompagnements budgétaires, implications sur les OMD). Par la suite, une analyse de risques et de sensibilité a été faite avec des variantes du scénario de référence « scénario

¹⁹ PRCTG : Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance, financé sur le Don IDA n° H288 COB.

DSCERP ». Ces scénarios alternatifs ont ainsi permis de mesurer les risques de déviation auxquels le pays reste exposé.

SOURCES DE LA CROISSANCE

1250. **Un environnement international favorable.** Le scénario DSCERP est soutenu par une hypothèse de consolidation de la reprise économique mondiale, sous l'impulsion des économies émergentes, en dépit des difficultés que rencontrerait la zone euro. Au niveau du marché des matières premières, les cours internationaux des principaux produits exportés par le Congo (pétrole brut et bois), demeureraient favorables.

1251. Compte tenu des investissements prévus au niveau de certains champs pétroliers, notamment sur le Champ Moho-Bilondo Nord, la production pétrolière devrait continuer à afficher une tendance haussière. La croissance serait également soutenue par le dynamisme des autres secteurs de production grâce à la mise en œuvre des stratégies sectorielles visant à favoriser la diversification de l'économie.

1252. **L'accroissement de la production au niveau de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.** L'embellie projetée de la branche « Agriculture, élevage et pêche » résulterait de la mise en œuvre des principaux programmes et actions qui porteront sur : (i) le renforcement de la production vivrière ; (ii) la relance des cultures de rentes existantes et le développement de nouvelles cultures ; (iii) l'approvisionnement des exploitants agricoles en semences améliorées ; (iv) le développement de sites agropastoraux, la formation, l'appui au démarrage (couple d'animaux et aide au démarrage) et l'encadrement/suivi technique des éleveurs ; (v) le renforcement du fonds de soutien au monde rural pour permettre aux petits producteurs de surmonter les difficultés d'accès aux financements bancaires; et (vi) la formation, l'équipement et l'encadrement des activités de pêche pour une plus grande exploitation du potentiel halieutique.

1253. **Le développement accru des activités de sylviculture et d'exploitation forestière.** La consolidation de la reprise du marché international du bois et la mise en œuvre de politiques internes devraient permettre une bonne tenue de la branche « sylviculture et exploitation forestière ». Ainsi, cette branche se positionnerait comme l'une des sources de la croissance du secteur primaire sur le quinquennat à venir, du fait d'une meilleure exploitation du potentiel ligneux (revalorisation des produits artisanaux du bois ; structuration de la production et organisation du marché du charbon de bois ; renforcement du dispositif relatif aux activités liées à la forêt pour un meilleur bénéfice des populations et de l'Etat, ...).

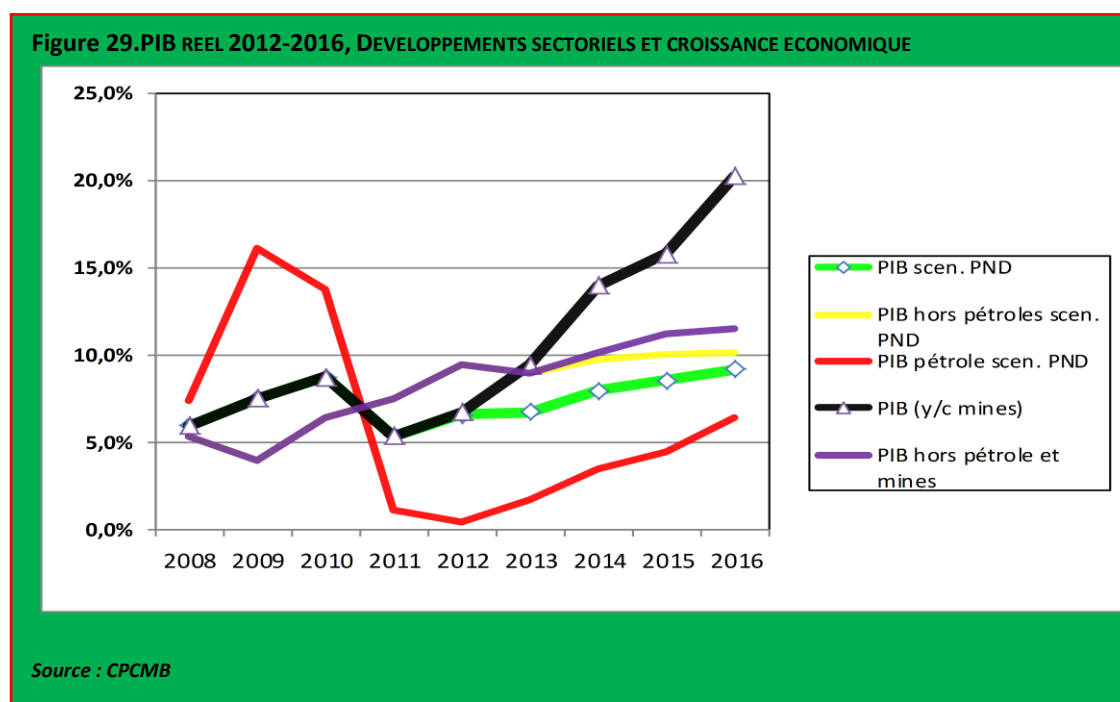
1254. **Le secteur secondaire globalement enregistrerait une expansion.** Le Gouvernement poursuivra son vaste programme de **développement des infrastructures** socio-économiques modernes pour soutenir les efforts de développement. Aussi, davantage de moyens seront-ils consacrés à la construction d'infrastructures de transports et télécommunications, ainsi qu'à l'approvisionnement en énergie électrique (avec l'entrée en production des centrales hydroélectrique d'Imboulou et de gaz de Pointe-Noire). Dans le même temps, un effort particulier sera déployé pour l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des infrastructures, en particulier dans le domaine de l'énergie.

1255. **Une augmentation sensible de la production du secteur tertiaire sur la période 2012-2016.** En relation avec les effets induits de : (i) la construction des routes, notamment la route Pointe-Noire-Brazzaville, (ii) la réhabilitation des équipements, l'extension et la modernisation des infrastructures du Port Autonome de Pointe-Noire, (iii) la réhabilitation des voies ferroviaires et des wagons ainsi que l'acquisition de nouveaux matériels par le CFCO, de même que (iv) la mise en exploitation du nouvel aéroport de Brazzaville, la branche « **transports** » devrait enregistrer un accroissement important entre 2012 et 2016 (10% contre 6 entre 2008 et 2011).
1256. Au niveau du secteur des **télécommunications**, la mise en œuvre de la Cyber-stratégie (exploitation de la fibre optique et des autres services de télécommunications), permettrait aux entreprises du secteur d'accroître leurs performances. En outre, la période 2012-2016 serait marquée par l'extension des réseaux et le renouvellement des équipements par les sociétés de téléphonie mobile.
1257. Le développement du tourisme et l'amélioration attendue du climat des investissements renforcerait **le dynamisme des activités de commerce, de restauration et d'hôtellerie**. Les actions au niveau du tourisme, qui seront soutenues à la fois par le Gouvernement et le secteur privé, porteront particulièrement sur le développement des infrastructures et des équipements touristiques. Il s'agit entre autres de l'aménagement des sites touristiques (parcs nationaux Nouabalé Noki et Odzala, chutes de la Loufoulakari, route des esclaves...), de la construction de structures touristiques et de loisirs (Hôtel de classe internationale à Brazzaville, Hôtel le Kouyou à Owando, parcs d'attraction à Pointe-Noire et à Brazzaville...), de la création d'un office du tourisme.
1258. La période serait également marquée par un essor remarquable des **services financiers**, grâce à la mise en œuvre des mesures adoptées par le Gouvernement visant à accroître l'offre des services financiers, dans le cadre de la stratégie de développement du secteur financier. La dynamique observée dans ce secteur ces dernières années avec l'installation de nouvelles banques (Ecobank, BESCO, UBA,...) et assurances devrait donc se poursuivre.
1259. Parallèlement, des efforts seront déployés par le Gouvernement pour **renforcer la sécurité intérieure, améliorer l'appareil judiciaire et juridique, introduire plus de transparence dans la gestion publique et raffermir le partenariat public-privé**. Dans cette optique, la lutte contre la fraude, la corruption et la concussion sera renforcée. En outre, **l'approche intégrée de la stratégie de développement** adoptée et **les synergies intersectorielles** qui en résulteraient devraient contribuer à favoriser la croissance économique sur la période 2012-2016.
1260. Un accent sera également mis sur le **développement du capital humain avec le renforcement du système éducatif et l'amélioration du système de santé** en vue d'accompagner le développement des autres secteurs. Ainsi, au niveau de l'éducation, le Gouvernement renforcera notamment la construction de lycées et de centres de formation professionnelle. Parallèlement, le Gouvernement entend renforcer la couverture nationale en soins de santé de base par la construction, la réhabilitation des infrastructures sanitaires et l'équipement des formations sanitaires en unités cliniques modernes d'une part, et promouvoir la lutte contre les grandes endémies et pandémies ainsi que les maladies invalidantes d'autre part.

PROFIL DE LA CROISSANCE ET INFLATION

1261. Sous les hypothèses décrites plus haut, l'économie congolaise connaîtrait une croissance moyenne d'environ 8% sur la période 2012-2016, soit un 1 point au-dessus de la croissance moyenne enregistrée entre 2008 et 2011. Cette croissance serait tirée par le dynamisme du secteur hors pétrole qui afficherait une croissance robuste sur la période 2012-2016 (en moyenne 10%). Ainsi, cette période serait caractérisée par : (i) **une forte expansion du secteur primaire (hors pétrole)** qui afficherait une croissance moyenne de l'ordre 10,5% contre 4% entre 2008 et 2011 ; (ii) **une progression vigoureuse du secteur secondaire** qui enregistrerait une croissance moyenne de 11% contre 7% entre 2008 et 2011; et (iii) **une poursuite du dynamisme des activités tertiaires** qui progresseraient en moyenne de 9,5%, soit 4 points au-dessus du taux moyen de croissance enregistré entre 2008 et 2011.

1262. **La croissance de l'économie sur la période 2012-2016 pourrait atteindre un niveau moyen de 13% avec l'exploitation des ressources minières.** En effet, les engagements du secteur privé et du Gouvernement en vue de l'exploitation des ressources minières, notamment le fer, la potasse, le phosphate et le cuivre devraient s'intensifier. Un important nombre de sociétés est impliqué avec des niveaux d'avancement divers et d'importantes mobilisations financières. Il s'agit notamment des sociétés MPD dont les activités porteraient principalement sur le fer de Zanaga et Mayoko ; Congo-Iron pour le fer de Nabemba ; SOREMI et Lulu pour le cuivre ; Mag-Mineral pour la potasse et CominCo (ex-AIG) pour le phosphate. L'entrée en exploitation de ces sociétés permettrait d'enregistrer une forte progression de cette branche d'activités. La production des autres minerais débiterait en 2012 avec une production de l'ordre de 76 000 tonnes. Cette production atteindrait le niveau de 112 000 000 de tonnes à l'horizon 2016, dont 98% de fer.



1263. La mise en œuvre des politiques et programmes contenues dans le PND/DSCERP devrait se traduire à l'horizon 2016 par une **dominance des activités du secteur tertiaire**. En effet, la part de ce

secteur dans le PIB progresserait de 2 points pour atteindre 43% en 2016. La part du secteur secondaire devrait également enregistrer une hausse de 1,5 point sur la période pour se situer à 14,5%. Cette poussée des activités des secteurs secondaire et tertiaire traduit bien la volonté politique affichée par le Gouvernement d'insuffler une dynamique de transformation et de modernisation de l'économie congolaise. Le poids du secteur primaire dans l'économie connaîtrait un repli de 3,5 points sur la période, malgré la progression attendue de la production des activités liées à l'agriculture, l'élevage et la pêche, ainsi qu'à la sylviculture et l'exploitation forestière.

1264. La croissance économique demeurerait soutenue par la demande intérieure, elle-même tirée par le secteur public (notamment les investissements). La mise en œuvre des grands projets d'infrastructures se traduirait par **une progression continue des investissements public et privé** sur toute la période 2012-2016. En volume, les investissements augmenteraient à un **rythme annuel de 17,8%** sur cette période. Parallèlement, la **consommation connaîtrait un rythme plus modéré**, avec une croissance moyenne de 4,5% sur la période 2012-2016, soit 3 points en dessous de la croissance moyenne du PIB. Cette progression contenue de la consommation par rapport au revenu, se traduirait par une augmentation de l'épargne nationale destinée à soutenir l'investissement privé.

1265. Bien que demeurant structurellement excédentaire, la **balance commerciale** devrait afficher une contraction sous l'effet de l'augmentation des importations. En effet, la réalisation de l'objectif de modernisation et de transformation de l'économie nécessitera des niveaux élevés d'importations de biens et services.

Monnaie et Crédit

1266. La politique monétaire va continuer de rester prudentielle tout en accommodant les besoins de la croissance économique. Parallèlement les efforts qui seront déployés par le Gouvernement pour favoriser le développement du marché financier et améliorer l'accès des populations aux services financiers devraient contribuer à un approfondissement financier. Ce qui se traduirait par une progression modérée du ratio de la masse monétaire au PIB (32,2% en moyenne sur la période 2012-2016 contre 24,6% entre 2008 et 2011). Sur la période 2012-2016, la **masse monétaire** devrait connaître une croissance moyenne de l'ordre de 19%, ce qui reste cohérent avec le rythme des activités économiques du secteur hors pétrole (13% en moyenne). Les **avoirs extérieurs nets** devraient connaître une forte progression. De même que les **accompagnements financiers du système bancaire** en soutien aux efforts de développement des activités économiques seraient remarquables (12% en moyenne sur la période 2012-2016).

Accompagnement fiscal : Recettes et Dépenses

1267. Dans le **domaine des finances publiques**, le Gouvernement s'attèlera à poursuivre les efforts engagés dans le recouvrement des recettes hors pétrole et la maîtrise des dépenses. Ainsi, des marges budgétaires suffisantes pourront être dégagées pour la mise en œuvre des programmes et actions clés du DSCERP, notamment l'amélioration du capital humain et la poursuite de la dotation du pays en infrastructures de base.

1268. Les **recettes propres** devraient enregistrer une croissance moyenne de 8% sur la période, tirée par l'augmentation des recettes non pétrolières (10% en moyenne). Les efforts du Gouvernement visant l'amélioration de l'efficacité des services fiscaux et du rendement de la fiscalité intérieure d'une manière générale, devraient se traduire par une augmentation des recettes fiscales.

Ainsi, le ratio des recettes fiscales au PIB hors pétrole connaîtrait une augmentation de 2 points par rapport au niveau moyen de la période 2008-2011. Les **ressources externes** afficheraient une forte progression, permettant ainsi d'accroître les marges du Gouvernement pour le financement des investissements structurants. Afin de garantir un niveau d'endettement soutenable ces mobilisations seront en majorité composées des financements à taux concessionnels, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'initiative PPT. Au total, sur la période 2012-2016, les financements extérieurs mobilisés représenteraient en moyenne 10,6% du PIB contre des niveaux très faibles au cours de la période 2008-2011.

1269. Sur la période de mise en œuvre de la SCERP, **les dépenses de l'Etat**, devraient enregistrer une progression moyenne de l'ordre de 20%. En cohérence avec les ambitions du Gouvernement d'accélérer la construction des bases d'une économie solide au cours de ce quinquennat, cette croissance résulterait de la forte augmentation des dépenses en capital (26% en moyenne). Ainsi, les dépenses totales représenteraient en moyenne 38% du PIB contre 27,0% entre 2008 et 2011. Malgré leur rythme de progression plus faible (11% en moyenne), les dépenses courantes resteraient suffisantes pour permettre à l'Etat d'honorer ses engagements sociaux, notamment les effets financiers de la trêve sociale.

1270. En dépit des besoins de financement qu'induirait la mise en œuvre du DSCERP, les performances attendues au niveau de la fiscalité permettraient de maintenir excédentaire le **solde base engagements, hors dons**. Cet excédent représenterait en moyenne 3,4% du PIB.

Inflation

1271. La période 2012-2016 serait marquée par une baisse sensible des pressions inflationnistes. Le taux d'inflation se situerait en dessous de la norme communautaire de 3% à l'horizon 2016. Cette évolution résulterait : (i) d'un meilleur approvisionnement des grands centres urbains par voies ferroviaire et terrestre ; (ii) d'une amélioration de la fourniture en énergie électrique ; et (iii) d'une baisse des prix internationaux des produits de base inhérente à la contraction de la demande européenne.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012-2016

METHODOLOGIE

1272. **Au plan organisationnel**, le processus a été conduit par une équipe de cadres du Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille Public (MFBPP) ainsi que ceux du Ministère de l'Economie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration (MEPATI).

1273. **Au plan technique**. Les ressources allouées sont celles dérivées du cadre macroéconomique de référence. Les allocations visent à concilier deux préoccupations majeures du Gouvernement :

- maintenir un cadre macroéconomique stable par la poursuite rigoureuse du Programme du Gouvernement (la Facilité Elargie du Crédit) appuyé par les partenaires au développement ;
- assurer une croissance soutenue des dépenses publiques, notamment en faveur des actions devant accompagner les politiques de diversification de l'économie pour accélérer la croissance, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Ainsi, une attention accrue sera accordée aux secteurs sociaux, au développement des infrastructures et aux secteurs productifs, qui constituent les leviers de la croissance.

1274. Une série de simulations budgétaires, faites à l'aide du module CDMT Central du Modèle de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire (MCMB-RC-CDMT Central), a permis d'obtenir un profil d'allocations budgétaires conciliant ces objectifs.

DEFIS MAJEURS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1275. Les documents de stratégies et de politiques sectorielles (DSCERP), le programme de société du Président de la République « Le Chemin d'Avenir », les déclarations de politique générale, affichent de façon claire les ambitions du Gouvernement au cours de la période 2012-2016. Il s'agit principalement de *la modernisation et l'industrialisation du pays ; l'amélioration de la gouvernance et la consolidation de la paix ; la promotion de la croissance et la stabilité macroéconomique ; l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ; l'amélioration de l'environnement social et l'intégration des groupes vulnérables ; et la lutte contre les maladies invalidantes et les grandes endémies, notamment le VIH/SIDA*. L'atteinte de tous ces objectifs par le Gouvernement nécessite une bonne orientation des allocations budgétaires.

ALLOCATIONS BUDGETAIRES PAR AXE ET OBJECTIF STRATEGIQUES

1276. Les orientations budgétaires pour la période 2012-2016 visent à répartir au mieux les ressources budgétaires afin d'apporter des réponses idoines aux aspirations des populations et aux ambitions du Gouvernement. Dans cette optique, les allocations des ressources seront alignées à la fois sur les priorités du Gouvernement et les besoins sectoriels tirés des Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) des ministères et institutions.

1277. Conformément au **Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)** élaboré pour orienter le budget sur les priorités de la stratégie, les efforts du Gouvernement sur la période 2012-2016 porteront essentiellement sur :

1278. **Le développement social.** Face aux défis importants dans les secteurs de la santé et de l'éducation, le Gouvernement continuera à accroître les moyens alloués au renforcement du système éducatif et à la promotion de la santé. Les sous-secteurs liés aux questions relatives à la jeunesse et à l'inclusion des groupes vulnérables retiendront également son attention sur la période.

1279. Les crédits alloués au **système éducatif** représenteront 12,95% du total des dépenses en 2016 contre 11,68% en 2011, soit une orientation à la hausse de 1,27 point. Conformément au Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du secteur, les défis à relever sont multiples. Il s'agit entre autres de : (i) renforcer les capacités humaines, les infrastructures et les équipements du système éducatif ; (ii) améliorer la gestion du secteur ; (iii) améliorer la qualité de service et les conditions des enseignants ; (iv) améliorer les services sociaux ; (v) réduire les disparités entre garçons et filles, et maintenir les filles et les enfants des groupes défavorisés dans le système ; et (vi) renforcer la lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire.

1280. **Enseignement primaire et secondaire.** Le Gouvernement continuera de mettre un accent particulier sur la construction et la réhabilitation des salles de classes, la construction et l'acquisition des équipements des laboratoires et bibliothèques, la construction de lycées d'excellence.

1281. **Enseignement supérieur.** *L'action du Gouvernement se focalisera sur l'amélioration* de l'offre des services par l'implantation de grandes écoles et instituts dans les départements du pays. Il

est prévu notamment la construction/réhabilitation de l'Université Marien NGOUABI, de l'Ecole Polytechnique de Pointe-Noire, de l'université de Kintélé, de l'Ecole Normale Supérieure des Arts et Métiers de Dolisie, et de l'Ecole Supérieure d'Agronomie Tropicale de Sibiti.

1282. **Enseignement technique et professionnel.** Le Gouvernement orientera ses efforts sur la formation qualifiante en adéquation avec les besoins de l'économie. Dans le cadre de cette politique, il est prévu, entre autres, la construction des lycées technique agricole de Makoua et professionnel d'Owando, de l'école de pêche et d'économie fluviale de Mossaka, et ce en lien avec l'objectif d'exploitation du potentiel agricole et halieutique du pays.

1283. Dans le domaine de **la santé et de la nutrition**, les crédits représenteront 8,22% des dépenses totales en 2016, soit une hausse de 0,88 point par rapport à 2011. L'objectif visé est d'améliorer l'état de santé des populations en général, celui de la femme et de l'enfant en particulier (réduction de manière significative des taux de mortalité) par le renforcement du système de santé d'une part, et la maîtrise du développement de certains fléaux que sont le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose d'autre part. Dans ce contexte, le Gouvernement entend renforcer la couverture sanitaire nationale en soins de santé de base par la construction, la réhabilitation des infrastructures sanitaires et l'équipement des formations sanitaires en unités cliniques modernes.

1284. Des efforts seront également déployés pour **la protection sociale et l'inclusion des groupes vulnérables**. Les actions visent à étendre la protection sociale à l'ensemble de la population, à améliorer l'accès à la scolarisation des enfants vivant avec handicap, à réduire la vulnérabilité des jeunes en vue de leur insertion sociale et économique. Il s'agit également d'assurer la promotion et la protection des droits des peuples autochtones et autres minorités.

1285. **La diversification de l'économie et promotion de la croissance.** Pour sortir de la dépendance vis-à-vis des ressources pétrolières, le Gouvernement entend poursuivre la politique de diversification qui permettra d'inscrire l'économie dans une dynamique de croissance durable. Ainsi, les moyens consacrés aux activités de production seront accrus.

1286. **Agriculture, élevage et pêche.** Il s'agit d'augmenter durablement la production agropastorale afin de réduire la dépendance et d'assurer la sécurité alimentaire. Il est question d'accompagner les communautés agricoles en développant les infrastructures de production, de transport et de commercialisation. *S'agissant de la pêche*, le Gouvernement entend créer les conditions d'amélioration de la production halieutique et renforcer les capacités techniques des opérateurs. Pour ce faire, il est prévu la construction et l'équipement des débarcadères de Brazzaville, Pointe Noire, Mpouya, Mossaka et Makotipoko, des marchés modernes de poisson (Yoro, Pointe-Noire, Oyo, Mossaka, Kintélé). En outre, l'aménagement et l'équipement du laboratoire d'analyses microbiologiques et chimiques des produits de la pêche de Pointe-Noire contribueront également à cette volonté. Au total, les parts relatives des moyens consacrés au développement de la production agricole et halieutique devraient connaître une hausse sur les années à venir (3,97% en 2016 contre 3,78% en 2011). L'objectif du Gouvernement est d'exploiter au mieux le potentiel agricole et halieutique du pays.

1287. Des moyens conséquents seront également affectés aux activités de soutien au développement des industries et des services pour la transformation de l'économie. Il en est de même pour des activités liées à la promotion de l'emploi. Les métiers du commerce, de l'agriculture,

du tourisme, de l'artisanat et des loisirs sont d'authentiques viviers d'emplois que le Gouvernement voudrait favoriser par des politiques de développement intégré.

1288. La **Gouvernance économique** sera aussi renforcée avec une lutte accrue contre la corruption, en complément des efforts qui seront déployés dans la promotion de la Gouvernance judiciaire et le renforcement de la sécurité intérieure. L'objectif du Gouvernement est de rendre le pays plus attractif pour l'éclosion du secteur privé qui devra soutenir les efforts publics de développement. Ainsi, une série de mesures et de réformes est entrain d'être mise en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques. Ces mesures sont contenues dans : (i) le Plan d'Actions Gouvernemental de Gestion des Finances Publiques (PAGGFP) (ii) le Plan d'Actions pour l'Amélioration de la Gestion des Investissements Publics (PAAGIP), et (iii) le nouveau code de passation des marchés. Par ailleurs, les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) seront renforcés dans tous les ministères et institutions.

1289. Conformément à la stratégie de développement du **secteur financier** adoptée en décembre 2008, le Gouvernement s'emploie à développer l'offre des services financiers par la consolidation du secteur de la microfinance, l'élargissement du secteur bancaire et l'assainissement de celui des assurances.

1290. **Le développement des infrastructures.** Les efforts de croissance seront vains s'il n'y a pas d'infrastructures d'accompagnement comme les routes. Dans cette optique, le secteur des infrastructures continuera à bénéficier de toute l'attention méritée. La faible production énergétique constitue un handicap majeur à l'essor du secteur privé et un frein à la croissance. C'est pour cela que le Gouvernement continuera de consacrer d'importants moyens au développement des infrastructures énergétiques et hydrauliques.

1291. **Sous-secteur routier.** Conformément aux programmes et projets contenus dans le Programme d'Actions Prioritaires élaboré par le Ministère de tutelle dans le cadre du DSCERP 2012-2016, le Gouvernement entend entreprendre les activités suivantes : (i) la construction et le bitumage de la dorsale Pointe-Noire-Brazzaville-Ouessou-Bomassa-Enyéélé (RN1 & RN2), (ii) la réhabilitation et le bitumage des axes de convergence de dix (10) départements vers cette dorsale ; (iii) l'amélioration des niveaux de service des liaisons entre les chefs-lieux d'une part, et ceux des quatre-vingt-six (86) districts et des six (6) communes rattachées d'autre part ; (iv) le cantonnage villageois ; (v) la dynamisation et l'accroissement des compétences techniques des organismes départementaux et des collectivités locales ; (vi) la protection du patrimoine (par l'adoption d'une réglementation appropriée, l'acquisition de pèse-essieux et le respect des barrières de pluies) ; (vii) les liaisons d'intégration régionale : la RCA et le Tchad par l'axe Ouessou-Enyéélé-Mongoumba, le Cameroun par l'axe Ketta-Sembé-Souanké, le Gabon à partir de Ngongo, le Cabinda à partir de Nzassi, la RDC par le pont route-rail Brazzaville-Kinshasa.

1292. **Transport aérien.** Le Gouvernement poursuivra la construction des aéroports internationaux de Brazzaville et d'Ollombo. Des efforts seront également portés sur la construction d'aérodromes et d'aérogares secondaires afin d'améliorer la desserte nationale.

1293. **Marine marchande.** Il s'agit d'appuyer la diversification des activités maritimes, de mettre en place des mécanismes de facilitation du transport maritime, et d'améliorer la surveillance des eaux territoriales congolaises. Les actions viseront également la protection de l'environnement marin

et côtier, à travers le renforcement de la lutte contre les effets polluants des barges de production pétrolière.

1294. **Transport ferroviaire.** Les efforts du Gouvernement seront orientés vers la réhabilitation et la construction d'infrastructures. Les actions porteront notamment sur les ateliers et les centres de formation, la voie ferrée reliant Pointe-Noire et Brazzaville par la suppression des points singuliers, la réhabilitation du tunnel long, et la construction d'ouvrages d'art. En outre, les efforts d'acquisition de locomotives et voitures voyageurs seront poursuivis pour améliorer la qualité des services.

1295. **Transports fluviaux.** Le Gouvernement entend continuer l'entretien des voies fluviales et la réhabilitation des ports fluviaux. Le développement des transports fluviaux permettra de faciliter l'écoulement du bois exploité dans la partie septentrionale et contribuera à améliorer la pêche continentale.

1296. **Production et distribution d'énergie électrique et d'eau potable.** Le Gouvernement préconise au cours de la période, les actions visant l'amélioration significative de la capacité de production nationale et de distribution. Au niveau de l'énergie, les actions porteront sur l'extension des infrastructures de production, de transport et de distribution d'électricité par la SNE ; la montée en puissance de la production d'énergie par la centrale à gaz de Djéno, la construction des lignes de transport à Très Haute Tension associées au barrage d'Imboulou, la construction d'un barrage hydroélectrique sur la Li-Ouessou ; et l'amélioration des capacités opérationnelles de la SNE. Au niveau de la distribution de l'eau courante, les actions porteront notamment sur l'extension et la modernisation de l'usine de Djiri ; et l'amélioration des capacités opérationnelles de la SNDE.

1297. **Le développement équilibré et durable.** Les moyens consacrés à la prise en charge des questions liées aux **changements climatiques et à l'environnement** seront accrus afin d'apporter des réponses appropriées à ces défis. L'objectif du Gouvernement est de favoriser un développement harmonieux des régions, tout en prenant en compte les questions environnementales. Concernant **l'exploitation forestière**, le Gouvernement envisage de valoriser les produits non ligneux, de mettre en œuvre les projets de plantations forestières communautaires et de promouvoir la régénération et la gestion durable des écosystèmes forestiers dégradés.

1298. A l'opposé, **la Gouvernance et Promotion de la Démocratie** verra les ressources à lui consacrées croître moins vite comparativement aux axes ci-dessus. Il convient cependant de relever que les moyens relatifs au renforcement de la sécurité intérieure et de la Gouvernance judiciaire seront relativement préservés, et ce en vue d'améliorer les conditions intérieures du pays, gage d'une émergence du secteur privé. Il en est de même des efforts consentis pour l'amélioration de la Gouvernance administrative. Compte tenu des progrès substantiels enregistrés dans les domaines de la gouvernance politique et de la démocratie, ainsi que du retour définitif à la paix, la progression des crédits alloués aux missions « Promotion de la Gouvernance Politique et Renforcement de la Démocratie » et « Renforcement de la Défense Nationale » sera contenue.

Tableau 67. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012-2014, EVOLUTION DES PARTS RELATIVES

(% DU TOTAL DES DEPENSES)	Historique		Projections				
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Axe Stratégique 1 : Promotion de la Démocratie et de la Gouvernance	23,96%	21,15%	20,78%	20,54%	20,25%	20,13%	19,94%
Mission 1.1 : Promotion de la Gouvernance Politique et Renforcement de la Démocratie	11,49%	10,10%	9,89%	9,75%	9,52%	9,36%	9,18%
Mission 1.2 : Renforcement de la Défense Nationale	8,04%	6,79%	6,56%	6,35%	6,23%	6,20%	6,07%
Mission 1.3 : Promotion de la Gouvernance Judiciaire et de la Sécurité Nationale	4,00%	3,92%	3,99%	4,08%	4,14%	4,22%	4,33%
Mission 1.4 : Promotion de la Gouvernance Administrative	0,43%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%	0,36%	0,36%
Axe Stratégique 2 : Développement économique et Promotion de la Croissance	15,46%	13,93%	13,81%	13,71%	13,48%	13,42%	13,34%
Mission 2.1 : Promotion de la Gouvernance économique et financière	8,71%	5,61%	5,63%	5,70%	5,59%	5,70%	5,79%
Mission 2.2 : Développement des industries extractives	0,74%	0,73%	0,74%	0,75%	0,76%	0,75%	0,75%
Mission 2.3 : Développement des autres industries	0,68%	1,81%	1,62%	1,41%	1,22%	1,01%	0,82%
Mission 2.4 : Promotion de la Production agricole	2,94%	3,78%	3,82%	3,85%	3,90%	3,94%	3,97%
Mission 2.5 : Développement des services	1,61%	1,34%	1,34%	1,34%	1,35%	1,35%	1,36%
Mission 2.6 : Promotion de l'intégration régionale	0,05%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%	0,03%
Mission 2.7 : Promotion de l'emploi	0,72%	0,63%	0,63%	0,63%	0,63%	0,63%	0,63%
Axe Stratégique 3 : Développement des infrastructures	32,56%	36,84%	36,93%	36,76%	36,93%	36,76%	36,52%
Mission 3.1 : Développement des infrastructures de transport et travaux publics	24,49%	27,50%	27,51%	27,31%	27,38%	27,15%	26,89%
Mission 3.2 : Développement des infrastructures de Télécommunication et des TICs	1,68%	1,19%	1,19%	1,20%	1,21%	1,22%	1,22%
Mission 3.3 : Développement des infrastructures énergétiques et hydrauliques	4,94%	6,24%	6,30%	6,32%	6,38%	6,43%	6,44%
Mission 3.4 : Promotion de l'habitat et assainissement du cadre de vie	1,45%	1,92%	1,93%	1,94%	1,96%	1,97%	1,97%
Axe Stratégique 4 : Développement social	23,07%	22,03%	22,40%	22,89%	23,23%	23,59%	24,10%
Mission 4.1 : Renforcement du système éducatif	12,43%	11,68%	11,91%	12,22%	12,44%	12,64%	12,95%
Mission 4.2 : Promotion de la santé et de la nutrition	7,97%	7,34%	7,49%	7,69%	7,84%	8,01%	8,22%
Mission 4.3 : Renforcement de la protection sociale et inclusion des groupes vulnérables	1,04%	1,00%	1,00%	1,01%	1,01%	1,01%	1,02%
Mission 4.4 : Promotion du sport et de la culture	1,63%	2,01%	1,98%	1,97%	1,94%	1,92%	1,90%
Axe Stratégique 5 : Développement équilibré et durable	4,95%	6,06%	6,08%	6,09%	6,12%	6,10%	6,10%
Mission 5.1 : Aménagement du territoire et développement local	3,91%	4,87%	4,88%	4,87%	4,88%	4,88%	4,87%
Mission 5.2 : Développement durable, Protection de l'environnement et changement climatique	1,04%	1,18%	1,20%	1,22%	1,24%	1,22%	1,23%
TOTAL GENERAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : CPCMB

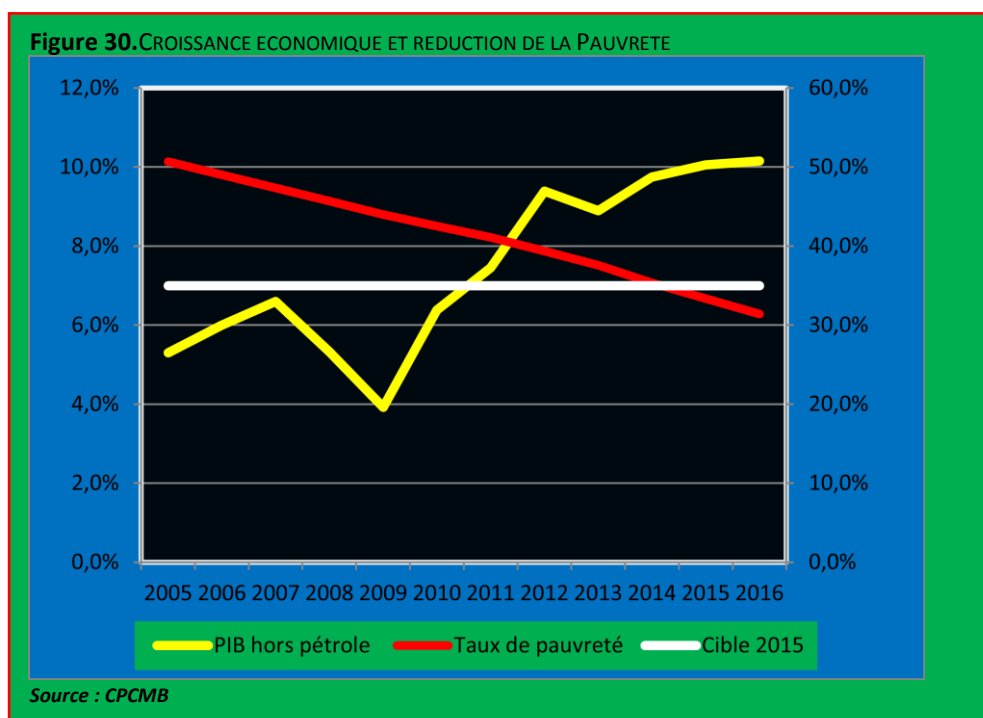
DESIRABILITE SOCIALE DU CADRE DE REFERENCE : ATTEINTE DES OMD

1299. Cette section analyse l'impact du cadre de référence (croissance et choix budgétaires) sur l'évolution de la pauvreté et des autres indicateurs des OMD. En effet, sur la période 2012-2016, la croissance de l'économie se situerait autour de 8%, avec une forte performance du secteur hors pétrole dont la croissance atteindrait 10% en moyenne, sous l'effet conjugué des politiques sectorielles et des réformes qui seront conduites. Dès lors, la question principale serait de s'interroger sur l'évolution de la pauvreté monétaire et des autres indicateurs relatifs à l'éducation et à la santé.

REDUCTION DE LA PAUVRETE

1300. Le scénario de référence affiche une baisse sensible du taux de pauvreté monétaire qui passerait de 50,7% en 2005²⁰ à 33,4% en 2015, soit 2 points en dessous de la cible de 35% fixée. Ce taux se situerait à 31,4% en 2016. **Ces résultats montrent que la mise en œuvre du DSCERP permettrait une amélioration des conditions de vie des populations.**

²⁰Source : ECOM 2005, CNSEE



LES AUTRES OMD

1301. **Education.** Les efforts importants qui seront déployés dans le domaine de l'éducation permettront d'atteindre l'objectif de scolarisation universelle en 2015. Ce résultat serait dû à l'importance des dépenses publiques consacrées à l'éducation et également à la croissance soutenue du revenu par tête.

1302. **Santé.** La situation de la santé des populations reste une préoccupation pour le Gouvernement. Dans cette optique, davantage de moyens seront affectés à l'amélioration des soins de santé des populations, et en priorité aux mesures relatives à la gratuité du traitement du paludisme, du VIH/SIDA et de la césarienne. Ces efforts du Gouvernement devraient se traduire par une réduction des taux de mortalité infanto-juvénile (98,7‰ en 2016 contre 117‰ en 2005) et de mortalité infantile (59,3‰ en 2016 contre 75‰ en 2005). En dépit des gains importants qui seraient réalisés sur la période, les cibles respectives de 85‰ et 56‰ fixées pour 2015 ne seraient pas atteintes.

SOUTENABILITE DU CADRE MACROECONOMIQUE DE REFERENCE

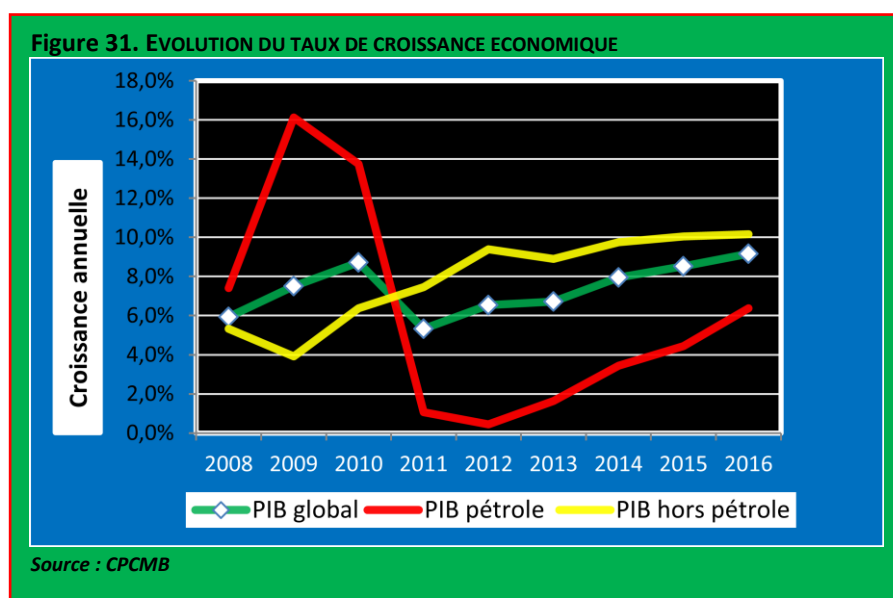
1303. Cette section vise à apprécier le caractère réaliste des projections au regard des évolutions observées dans le passé et des performances enregistrées par d'autres économies comparables. Ainsi, les analyses portent sur : (i) le rythme de croissance et l'inflation ; (ii) l'évolution des investissements et l'efficacité du capital ; (iii) l'évolution des prélèvements fiscaux ; (iv) la progression des dépenses publiques et leurs compositions ; et (v) le rythme d'endettement public et la capacité de remboursement.

RYTHME DE CROISSANCE ET INFLATION

1304. Les projections du scénario de référence tablent sur une croissance moyenne globale de 8% sur la période 2012-2016. Cette croissance serait portée par les développements attendus des

activités hors pétrole qui enregistreraient une progression moyenne de 10%. Plus précisément, le secteur hors pétrole gagnerait 0,7 point en moyenne par an. Cette performance est en cohérence avec les objectifs des différentes réformes et des programmes du DSCERP. En effet, les stratégies sectorielles adoptées devraient aboutir notamment à l'amélioration de la gouvernance judiciaire, à l'accroissement de l'efficacité de la gestion publique, au renforcement des infrastructures socio-économiques, et à la redynamisation des secteurs productifs hors pétrole.

1305. Par ailleurs, les performances enregistrées par le secteur hors pétrole au cours des 10 dernières années (en moyenne 6,6% avec un pic de 8,5% en 2001) montrent que les taux de croissance projetés sont réalisables (10% en moyenne). En effet, depuis l'année 2000, le pays est entré dans une phase de forte expansion économique avec une contribution de plus en plus importante du secteur hors pétrole. Quoique ralentie par la crise de 2008-2009, cette dynamique s'est poursuivie en 2010 et 2011 (+1,8 point), montrant ainsi les marges de progression de ce secteur.



1306. En outre, les performances de croissance enregistrées par certaines économies d'Afrique subsaharienne au cours de la dernière décennie confortent le réalisme de ces projections. A titre d'exemple, l'économie éthiopienne a enregistré une croissance comprise entre 8,0% et 10,0% au cours des trois dernières années. Il en est de même pour l'économie ghanéenne qui a affiché une croissance moyenne de 18,8% entre 2007 et 2009, et enregistrerait une croissance de 13,7% en 2011, selon les projections du FMI.

Tableau 68. ETAT COMPARATIF DES TAUX DE CROISSANCE ECONOMIQUE ANNUELLE (EN %)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Afrique subsaharienne	7,2	6,3	6,4	7,3	5,7	2,8	4,9	5,5	5,9
Ghana	5,4	6,2	4,6	6,5	8,4	4,7	5,7	13,7	7,3
Ethiopie	11,7	12,6	11,5	11,8	11,2	10,0	8,0	8,5	8,0
Tanzanie	7,8	7,4	7,0	6,9	7,3	6,7	6,5	6,4	6,6
Mozambique	7,9	8,4	8,7	7,3	6,8	6,3	7,0	7,5	7,8
Angola	11,2	20,6	19,5	23,9	13,8	2,4	1,6	7,8	10,5
CEMAC	12,6	5,1	2,5	5,9	4,0	2,6	3,9	5,2	4,4
Gabon	1,4	3,0	1,2	5,6	2,3	-1,4	5,7	5,6	3,3
Guinée Équatoriale	38,0	9,7	1,3	21,4	10,7	5,7	-0,8	7,2	4,0
Cameroun	3,7	2,3	3,2	3,4	2,6	2,0	3,0	3,5	4,5
Tchad	33,6	7,9	0,2	0,2	-0,4	0,3	5,1	4,1	6,0
République centrafricaine	1,0	2,4	3,8	3,7	2,0	1,7	3,3	4,1	5,0
Congo	3,6	7,7	6,2	-1,6	5,9	7,5	8,7	5,3	6,5
<i>Hors pétrole</i>	5,1	5,3	6,0	6,6	5,3	3,9	6,4	7,5	9,4
<i>Pétrole</i>	0,5	12,5	6,8	-17,2	7,4	16,1	13,7	1,1	0,4
Projections	2011	2012	2013	2014	2015	2016			
Congo	5,3	6,5	6,7	8,0	8,5	9,2			
<i>Hors pétrole</i>	7,5	9,4	8,9	9,8	10,1	10,2			
<i>Pétrole</i>	1,1	0,4	1,6	3,4	4,4	6,4			

Source CPMCB, données Banque Mondiale(WDI) et Projection Modèle MACMOD

1307. Au niveau des prix, le cadre macroéconomique de référence affiche une progression contenue. L'évolution des prix à la consommation s'établirait en dessous de la norme communautaire de 3,0% à l'horizon 2016, en relation avec les réformes et les développements attendus des déterminants de l'inflation.

RYTHME D'INVESTISSEMENTS ET EFFICACITE DU CAPITAL

1308. Les projections du cadre de référence affichent un **accroissement du taux d'investissement**, passant de 32% en moyenne sur la période 2008-2011 à 47% sur la période 2012-2016. Il apparaît ainsi une hausse de 15 points sur les cinq années, correspondant à une augmentation moyenne de l'ordre de 3 points par an. Cet accroissement du taux d'investissement serait tiré par la composante publique qui enregistrerait une hausse globale de 16 points sur la période, sous l'impulsion des investissements dans les domaines des infrastructures socio-économiques de bases nécessaires pour créer les conditions du développement économique. Les investissements privés hors secteur pétrolier enregistreraient une hausse de 3 points pour se situer à 10% en moyenne sur la période 2012-2016. Par rapport à la période 2008-2011, le taux d'investissement dans le secteur pétrolier connaîtrait un recul de 4 points.

1309. En outre, le cadre macroéconomique de référence affiche un repli du taux de consommation privée qui passerait de 62% en moyenne sur la période 2008-2011 à 58% entre 2012 et 2016. Ceci se traduirait par une augmentation de l'épargne pour soutenir le financement de l'investissement.

1310. De même, la situation monétaire affiche d'importants accompagnements financiers pour soutenir l'expansion du secteur privé national. Le crédit à l'économie enregistrerait une croissance

de 12% en moyenne sur la période de projection. La progression des soutiens du secteur bancaire serait favorisée par les développements attendus de celui-ci avec l'installation de nouveaux établissements et le développement de la microfinance qui permettrait de capter une part importante des ressources des petits épargnants pour les drainer vers les banques commerciales.

1311. Par ailleurs, sur la période 2012-2016, la rentabilité du capital investi devrait s'améliorer. Cette amélioration s'expliquerait par la mise en œuvre des réformes envisagées dans le cadre du DSCERP, notamment l'amélioration de la gestion économique et financière, la réduction des coûts des facteurs de production ainsi que ceux du transport.

EVOLUTION DES PRELEVEMENTS FISCAUX

1312. La mobilisation des recettes représente un défi particulier pour le Gouvernement Congolais. Le défi est d'autant plus important que l'amélioration de la mobilisation des recettes devra se faire tout en préservant un climat incitatif pour l'émergence du secteur privé afin de soutenir les efforts publics pour promouvoir la croissance économique.

1313. Les projections du cadre macroéconomique de référence affichent une progression du taux moyen de prélèvement fiscal (en ratio au PIB), passant de 23% entre 2008 et 2011 à 25% sur la période 2012-2016. L'amélioration de ce taux serait portée par les efforts prévus au niveau du secteur hors pétrole. L'accroissement des recettes fiscales hors pétrole résulterait de l'amélioration de la base taxable à travers des efforts visant à encourager le secteur informel à intégrer l'économie formelle, la promotion du civisme fiscal par l'assistance et la sensibilisation des opérateurs privés, et l'amélioration du rendement des services fiscaux.

1314. Cependant, au regard des niveaux déjà atteints (26,1% en 2011) et des taux de prélèvements affichés par certaines économies émergentes (Thaïlande : 16,3% en moyenne ; Malaisie : 15,2% en moyenne), il convient de relever que les marges de progression restent faibles. Dès lors, le Gouvernement Congolais, pour la mise en œuvre de son DSCERP doit faire preuve de plus de rigueur dans la gestion des ressources rares, à travers des choix rigoureux et un accroissement de l'efficacité des actions publiques.

Tableau 69. ETAT COMPARATIF DES TAUX MOYEN DE PRELEVEMENT FISCAUX (% DU PIB)

Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Revenu faible et intermédiaire	12,0	12,4	13,8	14,0	14,0	
Afrique subsaharienne	17,5	17,6	17,7	17,9		
Côte d'Ivoire	15,2	9,8	15,0	15,5	15,6	16,4
Ghana	21,8	21,3	12,8	13,9	13,9	12,5
Thaïlande	15,9	17,2	16,7	16,1	16,5	15,1
Malaisie	15,2	15,4	15,1	14,8	15,2	15,7
Algérie			40,7	37,2	45,3	34,3
Maroc	19,9	22,0	22,4	25,1	27,6	23,8
Tunisie	20,7	21,0	20,6	20,8	22,5	21,9
CEMAC	13,5	14	14,3	14,8	14,1	14,2
Gabon	22,9	22,5	22,6	23,4	21,9	25,9
Guinée Équatoriale	22	20	20,4	16,2	13	19,4
Cameroun	11,5	12,8	13,3	13,5	12,4	11,6
Tchad	8,4	8,4	7,1	9,5	10,1	10,9
République centrafricaine	7	6,9	7,8	7,5	7,5	7,6
Congo	10,5	10,1	21,3	11,3	11,6	10,2
<i>Hors pétrole</i>	18,8	18,4	19,7	19,0	19,9	21,4
<i>Pétrole</i>	4,2	5,5	22,1	6,3	7,4	3,4

Projections	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Congo	16,6	15,9	15,8	18,7	18,4	18,3	17,8
<i>Hors pétrole</i>	24,2	26,1	26,1	25,5	24,7	23,9	23,2
<i>Pétrole</i>	13,3	11,6	11,5	15,4	15,0	15,1	14,6

Source CPMCB, données Banque Mondiale(WDI), BEAC, CEMAC et Projection Modèle MACMOD

RYTHME D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET LEURS COMPOSANTES

1315. Sur la période 2012-2016, **les dépenses publiques** enregistreraient une croissance moyenne de 22% contre 10,0% entre 2008 et 2011. Cette croissance ferait passer les ratios au PIB de 27,0% en moyenne entre 2008 et 2011 à 37% sur la période 2012-2016, dont 11% au titre des dépenses courantes et 26% au titre des dépenses en capital.

1316. Le ratio des **dépenses courantes** au PIB enregistrerait donc un recul de 3 points par rapport à son niveau moyen de 14% affiché entre 2008 et 2011. Ce recul résulterait principalement de la contraction des dépenses de biens et services des ministères et institutions ainsi que de la baisse des charges d'intérêts suite aux effets de l'annulation de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE. Les dépenses de personnel se maintiendraient autour de 3% du PIB, avec une croissance moyenne de 8%.

1317. Les **dépenses en capital**, quant à elles, enregistreraient un accroissement substantiel de leur ratio au PIB, passant de 12% en moyenne entre 2008 et 2011 à 26% entre 2012 et 2016, soit une hausse de 14 points. Cette progression résulterait à la fois de la hausse de la part financée sur ressources propres et de celle financée sur ressources extérieures. A l'horizon 2016, la part relative des dépenses financées sur **ressources extérieures** dans le total des dépenses en capital devrait représenter 38% contre 21% en 2011. Ce regain d'importance des financements extérieurs serait le

résultat de la poursuite des efforts entrepris par le Gouvernement pour accroître l'efficacité et la transparence dans la gestion publique.

EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT PUBLIC

1318. En dépit des efforts de mobilisation des ressources intérieures, d'importants appuis financiers extérieurs seront nécessaires pour le financement du DSCERP. Cependant, des efforts seront entrepris afin de limiter l'endettement public. Aussi, dans la limite de la soutenabilité de son endettement extérieur, le pays entend-t-il continuer de bénéficier des financements concessionnels sous forme de prêts-projets.

1319. Ainsi, après la pause observée en 2010-2011, le rythme de progression de l'endettement devrait connaître une légère accélération sur la période 2012-2016. Cependant, l'encours resterait en dessous de 30% du PIB et le service induit représenterait moins de 2% des recettes budgétaires. Rapporté aux recettes d'exportation, le service de la dette se situerait autour de 1%.

Tableau 70. RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE SOUTENABILITE DU SCENARIO DE REFERENCE

	République du Congo		Pays de comparaison							
	Moyenne 2008-2011	Moyenne 2012-2016	Afrique Subsaharienne		CEMAC		Ghana		Ethiopie	
			Moyenne 2008-2011	Projections 2012	Moyenne 2008-2011	Projections 2012	Moyenne 2008-2011	Projections 2012	Moyenne 2008-2011	Projections 2012
Croissance et Inflation										
Croissance économique (en %)	6,9%	7,8%	4,7%	5,9%	3,9%	4,4%	8,1%	7,3%	9,4%	5,5%
Hors Pétrole	5,8%	9,7%	5,2%	6,1%	6,3%	5,0%	6,3%	6,6%	9,4%	8,0%
Pétrole	9,6%	3,3%								
Inflation (en %)	5,5%	4,7%	9,3%	6,7%	4,1%	3,0%	12,9%	8,5%	20,3%	9,0%
Investissement										
Taux d'investissement (en %)	31,3%	46,9%	22,5%	22,2%	25,2%	25,3%	22,4%	20,6%	22,9%	23,9%
Investissement Public	9,9%	25,4%								
Investissement Privé	21,5%	21,6%								
Hors Pétrole	7,1%	10,1%								
Pétrole	14,4%	11,5%								
Prélèvements fiscaux										
Taux pression fiscale (en %)	13,6%	17,8%	17,9%		14,2%		13,4%			
Hors Pétrole (ratio au PIB hors pétrole)	22,9%	24,7%								
Pétrole (ratio PIB pétrole)	8,9%	14,3%								
Dépenses publiques et leurs composantes										
Ratio au PIB (en %)	25,6%	37,7%	29,3%	28,4%	24,0%	23,2%	23,9%	22,3%	18,8%	19,9%
Dépenses courantes	13,8%	11,3%								
Depenses en capital	11,8%	25,9%								
Taux de croissance moyen	10,0%	22,0%								
Dépenses courantes	-4,6%	12,3%								
Depenses en capital	30,0%	25,9%								
Endettement public										
Encours /PIB		26,8%		31,7%		17,5%		41,2%		36,7%
Service courant/Exportations (Ref : 15%)		0,9%								
Service courant/Recettes budg. (Ref : 25%)		1,7%								

ANALYSE DE RISQUES

1320. Les hypothèses du scénario de référence restent tributaires de l'évolution de l'environnement économique international et de la situation sociopolitique interne d'une part, et de la capacité du pays à conduire les réformes et programmes clés du DSCERP d'autre part. En tout état de cause, tout changement notable dans l'évolution de ses principales hypothèses pourrait avoir un impact sur le taux de croissance, le développement de l'emploi et la réduction de la pauvreté. La présente section analyse, au travers de simulations, les déviations que connaîtraient ces indicateurs macroéconomiques en cas de changement. Ainsi, trois principaux scénarios sont analysés : (i) un scénario tendanciel « *business as usual* », (ii) un scénario relatif à un retournement défavorable des prix des principaux produits d'exportation du Congo (pétrole, bois et autres produits miniers) ; et (iii) un scénario « procrastination » basé sur une lourdeur dans la mise en œuvre des principales réformes et des programmes/projets clés du DSCERP.

SCENARIO TENDANCIEL : « BUSINESS AS USUAL »

1321. Ce scénario présente le comportement de l'économie dans un contexte caractérisé par la persistance des tendances observées dans un passé récent et une procrastination dans l'exécution du DSCERP, et s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Maintien des orientations budgétaires telles qu'elles se présentaient en 2011 ;
- Reconduction du rythme de progression des dépenses courantes ;
- Ralentissement du rythme de progression des dépenses en capital financées sur ressources propres qui ont enregistré une forte croissance en 2011 (54,0%) ;
- Maintien du rythme des investissements directs étrangers, en absence de politique sectorielle incitative ;
- Absence de nouvelles réformes dans les administrations de recouvrement, ce qui se traduiraient par une baisse du rendement de certains impôts ;
- Persistance de certains dysfonctionnements observés dans la gestion publique, qui se traduirait par une faible efficacité des actions publiques ;
- Réduction du rythme moyen de progression des appuis extérieurs, en cohérence avec les observations d'avant l'atteinte du Point d'Achèvement de l'Initiative PPTE.

1322. Sous ces hypothèses, le cadre macroéconomique serait caractérisé par les évolutions suivantes :

- Une **croissance moyenne de 4,7%**, soit presque 3 points en dessous de la croissance attendue dans le scénario de référence (8%). Le secteur non pétrolier enregistrerait une croissance moyenne de 8,3%, soit 2 points en dessous de la croissance moyenne affichée dans le scénario de référence ;
- Une **perte de ressources budgétaires de 3,6%** par rapport au niveau attendu dans le scénario de référence. Cette perte serait due notamment aux ressources non pétrolières (-12,4%), aggravant ainsi les besoins de financement du DSCERP ;
- Un **faible recul de la pauvreté**. Le taux de pauvreté ne se situerait qu'à 44,5% à l'horizon 2016, et à 45,1% en 2015, soit 10 points au-dessus de la cible de 35% fixée pour cette année ;

- Une **faible progression du taux de scolarisation net au primaire** et des **gains plus faibles au niveau la réduction de la mortalité infanto-juvénile**. Les cibles respectives de 100% et 85‰, ne seraient pas atteintes, car ces indicateurs se situeraient respectivement à 92,7% et 104,7‰ à l'horizon 2015. Ces performances seraient inférieures à celles réalisées dans le scénario de référence (respectivement 100% et 101,9‰).

SCENARIO « ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL DEFAVORABLE »

1323. Ce scénario est bâti autour d'un retournement défavorable de la conjoncture internationale, qui se traduirait par une baisse sensible des prix à l'exportation des principaux produits du Congo. Ainsi, les principales hypothèses se résument comme suit : (i) Baisse sensible des prix du pétrole et du bois ; (ii) Ralentissement du rythme des investissements directs étrangers, notamment dans le secteur des industries extractives et du bois.

1324. Sur la base de ces hypothèses, le cadre macroéconomique présenterait les évolutions suivantes :

- Une **stagnation de la croissance économique, avec un taux moyen de 0,6%**, soit une perte de 7 points de croissance par rapport au niveau attendu dans le scénario de référence (8%). Cette situation serait fortement tributaire des baisses qu'enregistreraient le secteur pétrolier sur la période (baisse moyenne de 23,4%). Les activités du secteur hors pétrole afficheraient également des contreperformances, et ne croîtraient que de 7% en moyenne sur la période, soit 3 points en dessous des performances attendues dans le scénario de référence ;
- Une **mobilisation de ressources plus faible**. La baisse des prix à l'exportation et le ralentissement du rythme de progression de l'activité économique, par rapport au scénario de référence, qui en résulterait, se traduirait par des pertes de ressources, notamment des ressources pétrolières. Cette perte représenterait globalement 27,4% par rapport au niveau attendu dans le scénario de référence, dont 15,6% dû à la forte baisse des ressources pétrolières, aggravant ainsi les besoins de financement ;
- Un **faible recul de la pauvreté (5,4 points contre 17,3 points dans le scénario de référence)**. Le taux de pauvreté ne situerait qu'à 39,0% à l'horizon 2015, soit 4 points au-dessus de la cible de 35% fixée pour cette année ;
- Une **faible progression du taux de scolarisation net au primaire (95,0%)** et un **recul plus faible au niveau de la mortalité infanto-juvénile (111,5‰)**. Les cibles respectives de 100% et 85‰, ne seraient pas atteintes. Les progrès réalisés seraient en dessous de ceux affichés dans le scénario de référence.

Tableau 71. SCENARIOS ALTERNATIFS ET DEVIATIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

	Scénario de Référence	Scénario Tandenciel et Procrastination dans l'exécution du PND/DSCERP	Scénario Evolution défavorable de la conj. Inter.
1. Croissance (% , en moyenne période 2012-2016)			
PIB	7,8%	4,7%	0,6%
PIB hors pétrole	9,6%	8,3%	6,7%
PIB pétrole	3,3%	-5,1%	-23,4%
2. Finances publiques, gain ou perte moyenne par rapport au Scénario de référence			
2.1. Ressources propre		-3,6%	-27,4%
Ressources pétrolières		0,0%	-32,2%
Ressources non pétrolières		-12,4%	-15,6%
2.2. Dépenses		-11,5%	-0,8%
Dépenses courantes		-1,2%	0,0%
Dépenses en capital		-18,5%	-1,3%
Financées sur Ressources internes		-7,7%	-1,7%
Financées sur Ressources externes		-51,2%	0,0%
3. Indicateurs des OMD (à l'horizon 2015)			
3.1. Réduction de la pauvreté			
Taux de pauvreté monétaire (Cible 35%)	33,4%	44,5%	39,0%
3.2. Education			
Taux net de scolarisation au primaire (Cible 100%)	100,0%	93,4%	95%
3.3. Santé			
Taux de mortalité infanto-juvenile (Cible 85‰)	101,9	104,3	111,5
Taux de mortalité infantile (Cible 56‰)	61,2	97,4	73,3

Source : CPCMB

1325. Les contreperformances affichées tant au plan macroéconomique que social dans ces trois scénarios démontrent la sensibilité de l'économie congolaise face à l'évolution de l'environnement international et à la mise en œuvre des réformes internes. La diversification de l'économie et la réduction de sa dépendance vis-à-vis du pétrole pourraient atténuer l'impact d'un retournement défavorable de l'environnement international, notamment en ce qui concerne les cours du pétrole. Il en est de même de la nécessité pour le Gouvernement d'engager tous les efforts pour une mise en œuvre rapide des réformes et programmes clés du DSCERP afin d'en tirer le plein profit pour une croissance soutenue, une réduction rapide de la pauvreté et la création d'emplois.

CHAPITRE 16: FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

1326. L'une des contraintes majeures de la transformation des visions et politiques de développement en réalité tangible est la mobilisation de financements. La mise en œuvre de nombre de stratégies a buté sur cette difficulté. En effet, les besoins financiers importants induits par les politiques ambitieuses et volontaristes nécessitent une forte mobilisation de ressources à la fois publiques et privées. Dans le même temps, les problèmes auxquels doivent s'attaquer la stratégie de développement constituent en eux-mêmes des pesanteurs qui annihilent les efforts de mobilisation des ressources publiques et portent un frein à la pleine contribution du secteur privé.

1327. Conscient de cet enjeu majeur pour la mise en œuvre réussie du DSCERP 2012-2016, le Gouvernement Congolais a placé la stratégie de son financement aux rangs de ses priorités. C'est à cet effet que la présente section se focalise sur la question suivante : **«Quelle stratégie pour le financement du DSCERP 2012-2016 ? »**. Ainsi, elle est structurée en deux parties consacrées chacune aux acteurs économiques clés : (i) la première partie est consacrée aux financements du secteur public ; et (ii) la deuxième partie traite de la contribution du secteur privé au financement du DSCERP.

CONTRIBUTION DU SECTEUR PUBLIC : MECANISMES, STRATEGIE ET ACTIONS

« Le fait incontestable est qu'à ce jour, il n'est ni de secteur public ni de secteur privé, dans notre pays, capable de lancer et d'entretenir seul les processus d'industrialisation, du développement à grande échelle de l'agriculture et des services utiles à l'économie. En faisant le choix d'industrialiser et de moderniser le pays, on choisit par là même de renforcer à la fois le secteur privé et le rôle catalyseur de l'Etat dans le processus opérationnel du développement. »

Denis SASSOU NGUESSO in *Chemin d'avenir, de l'Espérance à la Prospérité- 2009*

1328. Conformément à la vision du Chef de l'Etat, les contreperformances constatées dans la gestion publique doivent être corrigées pour permettre à l'Etat de jouer un rôle clé dans le développement économique du pays, après les résultats mitigés qu'a connus l'économie avec la part prépondérante faite au secteur privé.

INSTRUMENTS ET MECANISMES DE FINANCEMENT DU SECTEUR PUBLIC

1329. Le principal instrument de financement de l'économie dont dispose le secteur public est le Budget de l'Etat. Si l'exécution du Budget est structurellement excédentaire sous l'impulsion des importantes ressources pétrolières, force est de reconnaître que plusieurs maux minent l'économie Congolaise. Il s'agit notamment :

- **Du poids excessif de la fiscalité et de la parafiscalité.** Le taux de pression fiscale (hors pétrole) se situerait en moyenne au-dessus de 19%. Cette situation est aggravée par les pratiques de corruption de certains agents administratifs se traduisant par une parafiscalité illégale et onéreuse. Selon une étude de l'Union Européenne, les entreprises congolaises paieraient 2,3 fois plus d'impôts que dans les autres pays africains²¹ ;

²¹BAD, Rapport d'évaluation du Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise

- **De l'inefficacité des mécanismes d'appui au développement du secteur privé.** Plusieurs mécanismes existent mais sont inefficaces du fait de leur dispersion.

1330. Le Gouvernement, conscient des contreperformances existantes, s'est engagé à améliorer l'efficacité de l'action publique, réduire les coûts de fonctionnement des services, et accroître l'espace fiscal. Cette volonté du Gouvernement va augmenter ainsi ses marges budgétaires pour la mise œuvre de programmes structurants visant à favoriser une mutation profonde de l'économie et hisser le Congo sur le sentier de l'émergence. Des actions sont entreprises à cet effet dans le cadre des programmes de réforme et d'amélioration des performances du système de gestion des finances publiques. Ces actions portent notamment sur (i) le renforcement de l'alignement du budget de l'Etat sur les priorités sectorielles induites par les objectifs de développement, (ii) le renforcement de la transparence dans la gestion publique, (iii) le resserrement du contrôle des dépenses publiques pour réduire les coûts superflus, (iv) l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience des services fiscaux.

STRATEGIE ET ACTIONS POUR LA PERIODE 2012-2016

1331. Afin de parvenir à réaliser les objectifs que s'est fixé le Gouvernement Congolais et d'apporter des réponses aux espérances de la population, d'importants programmes et projets sont identifiés sur la période 2012-2016, dans le cadre du DSCERP. Le financement de ces programmes et projets nécessitera la mobilisation d'importants moyens au regard des coûts actuels estimés. En effet, des projections tirées des PAP/CMDT sectoriels, le **besoin global de financement budgétaire serait de 13 167 milliards de Francs CFA**, dont la répartition par Axe stratégique se présenterait comme suit :

- **19,2%** au titre de la **Promotion de la Gouvernance et de la Démocratie**. Les besoins au niveau de cet axe stratégique seraient tirés par les actions à mettre œuvre pour la « **Promotion de la Gouvernance Judiciaire et le renforcement de la Sécurité Nationale** » (68,2% du total des besoins de cet axe) ;
- **20,1%** au titre de la **Diversification de l'Economie et de la Promotion de la Croissance**. La réalisation des ambitions du pays d'asseoir les bases d'un environnement favorable à une croissance soutenue, de réduire la dépendance de l'économie vis-à-vis du pétrole et d'accélérer sa transformation à travers le développement des services, nécessiterait de combler d'importants besoins en ce qui concerne la **Gouvernance Economique et Financière**, la **promotion de la production agricole** ainsi que la multiplication des actions devant contribuer au **développement des services**. Dans cette optique, les besoins de ces trois objectifs majeurs constitueraient les principaux besoins de cet axe, et représenteraient des parts respectives de 35,2% ; 14,7% et 27,9% ;
- **30,6% au titre du Développement des Infrastructures**. Les besoins exprimés au niveau de cet axe stratégique sont principalement composés des actions devant permettre au pays de se doter d'infrastructures routières et d'édifices publics modernes, ainsi que d'accroître la production d'énergie électrique et hydraulique et d'en améliorer l'accessibilité. Ainsi, les besoins relatifs aux « **infrastructures de transport et Travaux Publics** » et aux « **infrastructures énergétiques et hydrauliques** » représentent respectivement 58,2% et 28,2% du total des besoins de cet axe ;

- **28,5 % pour le Développement social.** Ces besoins sont à 89% composés des actions nécessaires au « **renforcement du système éducatif** » (66,1%) et de celles nécessaires à la « **promotion de la santé et de la nutrition** » (23,0%) ;
- **1,5% pour le Développement Equilibré et Durable.** Les besoins de cet axe proviennent des actions nécessaires à la « **promotion du développement local** » (33,2%) ainsi que des programmes et projets qui permettraient au pays de faire face aux questions liées au « **Développement durable, à la Protection de l'environnement et au changement climatique** » (66,8%).

1332. Sur la période 2012-2016, les capacités de financement de l'économie projetées devraient couvrir les besoins exprimés à hauteur de 73,5%, soit un gap à financer qui se chiffrerait à 3 487 milliards de francs CFA (26,5%). Pour relever le défi de mobilisation de financements additionnels pour la couverture de ce gap, le Gouvernement entreprendra des actions vigoureuses pour accroître sensiblement ses capacités de financement. Ces actions porteront à la fois sur les moyens traditionnels de financement et sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de financement.

Tableau 72. EVOLUTION DES BESOINS DE FINANCEMENT PAR AXE STRATEGIQUE

Données en millions de FCFA								Répartition moyenne des besoins	Taux de couverture des besoins
Axes Stratégiques	2012	2013	2014	2015	2016	Total 2012-2016			
Axe 1 : Promotion de la Démocratie et de la Gouvernance	Besoins	420 770	469 105	513 625	541 841	586 005	2 531 345	19,2%	71,5%
	Dotations	340 506	349 647	361 165	373 938	385 784	1 811 039		
	Gaps	80 264	119 458	152 460	167 903	200 221	720 306		
Axe 2 : Diversification de l'économie et Promotion de la Croissance	Besoins	435 715	454 401	459 319	843 966	454 383	2 647 784	20,1%	44,8%
	Dotations	219 540	222 763	235 671	249 166	258 163	1 185 303		
	Gaps	216 175	231 638	223 648	594 799	196 220	1 462 481		
Axe 3 : Développement des Infrastructures	Besoins	1 175 940	1 156 416	601 523	533 812	567 255	4 034 946	30,6%	80,4%
	Dotations	596 275	610 865	647 584	682 824	706 555	3 244 102		
	Gaps	579 665	545 551	- 46 061	- 149 012	- 139 299	790 843		
Axe 4 : Développement Social	Besoins	600 760	678 961	754 641	812 978	903 654	3 750 994	28,5%	54,8%
	Dotations	361 852	380 807	407 923	438 106	466 214	2 054 901		
	Gaps	238 908	298 154	346 718	374 872	437 440	1 696 093		
Axe 5 : Développement équilibré et Durable	Besoins	42 905	42 951	36 922	40 145	39 224	202 148	1,5%	265,9%
	Dotations	98 071	101 100	107 098	113 241	118 035	537 544		
	Gaps	- 55 166	- 58 149	- 70 175	- 73 096	- 78 810	- 335 396		
TOTAL	Besoins	2 676 091	2 801 834	2 366 029	2 772 741	2 550 521	13 167 217	100,0%	73,5%
	Dotations	1 616 244	1 665 182	1 759 440	1 857 275	1 934 750	8 832 890		
	Provisions	100 618	167 265	184 292	192 793	201 549	846 517		
	Gaps	959 229	969 388	422 297	722 674	414 223	3 487 810		

Source : CPCMB

1333. **Forte mobilisation des financements traditionnels.** Les financements traditionnels se composent des ressources intérieures (pétrolières et non pétrolières) et des ressources extérieures (emprunts et dons). En cohérence avec l'objectif de diversification de l'économie et des sources de financement, les efforts du Gouvernement, au cours de la période 2012-2016, viseront la réduction

de la dépendance vis-à-vis des ressources pétrolières qui sont très volatiles. Ainsi, l'accent sera porté sur les ressources non pétrolières, notamment la composante fiscale.

1334. **Les ressources internes.** Pour parvenir à un niveau de mobilisation optimal et satisfaisant de ces ressources, la politique du Gouvernement sera axée sur : (i) l'amélioration de l'environnement fiscal ; (ii) la poursuite de la réorganisation et l'informatisation des services ; (iii) la rationalisation et la maîtrise des dépenses fiscales ; (iv) l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la sécurisation des recettes.

1335. **L'amélioration de l'environnement fiscal** se poursuivra à travers principalement : la refonte des imprimés et formulaires de déclaration ; l'institution et l'application des indicateurs de qualité de service ; et l'amélioration de l'information des contribuables.

1336. **La poursuite de la réorganisation et de l'informatisation des services** se fera à travers : la mise en place de la gestion spécialisée par type de clientèle et par secteur d'activité ; et l'élargissement du SYSTAF au niveau des centres divisionnaires et départementaux, en vue d'une gestion efficace des contribuables ; l'exploitation et la valorisation des liaisons informatiques avec la Douane (maîtrise du fichier des importations) et le Budget (maîtrise du fichier des fournisseurs de l'Etat).

1337. **La rationalisation et la maîtrise des dépenses fiscales** concerneront : la suppression des mesures incitatives non pertinentes ; l'encadrement de l'octroi des avantages fiscaux accordés aux entreprises dans le cadre des régimes fiscaux particuliers ; le suivi et le contrôle de conformité des avantages fiscaux ; et l'évaluation systématique des dépenses fiscales consenties.

1338. **L'élargissement de l'assiette fiscale** portera sur : l'amélioration du système d'identification et d'immatriculation des contribuables ; l'élimination des sources d'évasion fiscale qui génèrent d'importants manques à gagner pour le Trésor public ; et la refonte des régimes d'imposition dans l'optique d'inciter les acteurs du secteur informel à regagner le secteur formel.

1339. **Les ressources externes.** La mise en place d'une stratégie d'endettement constituerait un levier pour la mobilisation de ces ressources. A cet effet, un document d'analyse de l'endettement public devrait être annexé chaque année à la loi de finances qui ferait clairement ressortir : (i) la justification de l'emprunt ; (ii) les plafonds d'endettement et des garanties accordées par l'Etat ; (iii) la structure du portefeuille des nouveaux emprunts ; (iv) les termes indicatifs des nouveaux emprunts ; et (v) le profil de viabilité de la dette.

1340. La mise en application du règlement n° 12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique en zone CEMAC, devrait conduire le Congo à renforcer la fonction de « middle office » (réflexion stratégique), relative à la politique d'endettement. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra les efforts visant : (i) la détermination et la structuration des besoins de financement à partir des programmes et projets tirés des PAP des ministères/institutions, qui donneraient alors au « front office » (fonction de négociation), les orientations précises sur les caractéristiques des financements à rechercher ; (ii) la centralisation et la comptabilisation (back-office) de toutes les informations relatives à la dette publique.

1341. Le Gouvernement poursuivra sa politique volontariste de paiement sans retard du service de la dette publique ; ce qui permettra de restaurer la confiance des opérateurs économiques et des partenaires, et aussi de ne pas accumuler de nouveaux arriérés.

1342. **Une nouvelle stratégie de financement.** En vue de compléter les financements traditionnels, le Gouvernement déploiera au cours de la période 2012-2016, une nouvelle stratégie de mobilisation des financements additionnels nécessaires à la mise en œuvre du DSCERP. Cette stratégie portera principalement sur :

1343. **L'émission de titres publics.** Au cours des années à venir, le Gouvernement entend utiliser le potentiel de financement des marchés monétaires et financiers sous régionaux et régionaux, en y émettant des titres publics (obligations et bons du Trésor). Pour assurer durablement le succès de ces opérations, des efforts seront engagés afin de garantir la qualité de sa signature en honorant régulièrement ses engagements (échéanciers).

1344. **Le renforcement du Partenariat Public-Privé.** Pour desserrer les contraintes budgétaires, le Gouvernement renforcera le Partenariat avec le secteur Privé par la mise en place de contrats de services, de gestion ou de concession de certains services publics, l'utilisation des BOT (Built-Operate-Transfert) dans la construction d'infrastructures, la création de sociétés à économie mixte, ainsi que l'appel à contribution directe des populations dans la réalisation de certaines infrastructures socio-économiques.

1345. Au-delà des avantages financiers qu'offre le Partenariat Public-Privé à travers le desserrement des contraintes budgétaires, il permet de mieux combiner les avantages du secteur privé (accès au marché financier, innovation, efficacité managériale, etc.) et ceux du service public (responsabilité sociale, conscience de l'environnement), et d'accroître ainsi les probabilités de succès de la mise en œuvre de l'action publique. Par ailleurs, le Gouvernement mettra en œuvre des politiques visant à accroître les capacités de financement du secteur privé afin de lui permettre de mieux contribuer à la mise en œuvre du DSCERP.

1346. **Le renforcement de la mobilisation de l'épargne nationale par le développement des activités des institutions de micro finance :** l'implantation des banques dans les grands centres urbains et les conditions d'ouverture d'un compte limitent l'accès des petits épargnants au secteur financier structuré. La stratégie consistera à mieux encadrer le développement des institutions de micro finance par un dispositif institutionnel adapté de manière à élargir la base géographique et sectorielle de leurs activités. Il s'agira de: (i) fédérer des initiatives coopératives collectant des ressources de groupes d'opérateurs organisés et (ii) encadrer les multiples associations mutualistes qu'on retrouve aussi bien au sein de l'administration que dans les autres secteurs.

1347. **La dynamisation des marchés financiers régionaux.** La bourse des valeurs des marchés de l'Afrique centrale (BVMAC) est importante pour attirer les capitaux privés, notamment, étrangers, et permet de collecter l'épargne longue pour l'orienter directement vers le financement des investissements à moyen et long terme. Par ailleurs, elle permet aux entreprises de renforcer leurs fonds propres par appel public à l'épargne, ce qui les met à l'abri de la rigidité des banques classiques.

1348. **La mobilisation des ressources de la diaspora.** Les transferts de la diaspora constituent une source de devises étrangères importantes en complément des revenus d'exportations, des flux

d'investissements directs étrangers et de l'aide publique au développement. Conformément aux orientations données dans la Vision 2025, les autorités comptent encourager les congolais de l'étranger à investir au pays, au travers de divers mécanismes, dont le renforcement de l'encadrement diplomatique et de la protection de la diaspora, la mise en place de diverses incitations pour canaliser les transferts de la diaspora vers des investissements productifs, telle que l'ouverture des guichets des banques locales à l'étranger.

CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE : MECANISMES, STRATEGIE ET ACTIONS

« Un homme, sous le soleil, s'écroulant sous le poids d'une sacoche pendante à l'épaule, avec la chemise trempée de sueur, erre dans les rues allant de banque en banque, et se fait tendre un refus de crédits au bureau du chargé de la clientèle. Ce tableau qui peint la difficulté d'accès de certains entrepreneurs aux financements bancaires. »²²

1349. A l'instar des autres pays en développement, le secteur privé au Congo éprouve des difficultés d'accès au financement, malgré l'intérêt affiché par le Gouvernement. Le crédit bancaire reste majoritairement à court terme et orienté principalement vers le secteur commerce, et est destiné surtout aux grandes entreprises, bien que celles-ci ne représentent que 0,1% des entreprises exerçant sur territoire national.

1350. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement pour la période 2012-2016, quelles stratégie et actions mettre en œuvre pour permettre un financement adéquat du secteur privé ?

INSTRUMENTS ET MECANISMES DE FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVE

1351. Le système financier est le principal mécanisme d'intervention du secteur privé dans l'économie. Cependant, au Congo, il *est encore sous développé, faiblement diversifié et largement dominé par le secteur bancaire, à l'image de la situation que présente l'ensemble de la Sous-région CEMAC²³*. Outre le secteur bancaire, le système financier congolais comprend les compagnies d'assurance, les caisses de retraite, les établissements de micro finance, les bureaux de change et les établissements de transfert de fonds. Il est à relever l'absence de fonds de pensions.

STRATEGIE ET ACTIONS POUR LA PERIODE 2012-2016

1352. Afin de favoriser le développement du secteur privé et lui permettre de mieux contribuer au développement économique et social du pays, les actions du Gouvernement, au cours de la période 2012-2016, viseront les leviers suivants :

- le développement de l'accès au capital ;
- l'amélioration de l'environnement réglementaire, judiciaire et sécuritaire ;
- la promotion de systèmes de mutualisation des risques ;
- le renforcement des systèmes d'informations sur les opportunités d'affaires ;
- la promotion de la formation des entrepreneurs et développement de l'esprit de rigueur dans la gestion ;
- l'amélioration des conditions nécessaires au renforcement de la compétitivité ;

²²Inspiré du RDM 2008, de la Banque Mondiale sur l'Agriculture, page 1

²³Banque Africaine de Développement, Intégration du Secteur financier Dans trois régions d'Afrique, 2010

- l'élimination des barrières (administratives et commerciales) à la création et au développement de l'entrepreneuriat privé.

1353. A l'instar des expériences de développement réussies d'autres pays, telles la Thaïlande, le Brésil ou le Vietnam, deux types d'approches seront adoptés : (i) Une approche globale visant à favoriser l'émergence du secteur privé dans son ensemble ; (ii) Une approche par produits ou par secteur visant à promouvoir des produits ou secteurs clés.

1354. Globalement, pour la période 2012-2016, le Gouvernement congolais adoptera une « **stratégie matricielle** » visant à allier à la fois les approches et les leviers pour un développement d'ensemble du secteur privé, tout en mettant l'accent sur des produits et secteurs stratégiques. Les choix des produits et secteurs étant fonction de leur contribution à l'atteinte de l'objectif global de diversification de l'économie, les actions à mener doivent favoriser le développement du système financier et l'amélioration de l'accès au capital ; la promotion des investissements étrangers, et la promotion de la micro finance afin de mobiliser efficacement l'épargne nationale.

1355. **Développement du système financier et amélioration de l'accès au capital.** Afin de faciliter l'accès de la population aux services financiers, au cours de la période 2012-2016, le Gouvernement s'attèlera à mettre en œuvre la *stratégie de développement du secteur financier*, adoptée en 2008 avec l'appui de la communauté financière internationale, notamment le Fond Monétaire International (FMI), dans le cadre du programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

1356. Comme en Tanzanie, au Kenya et au Rwanda²⁴, où les efforts internes ont permis en quelques années un développement rapide du système financier, le Congo entend au cours des cinq années à venir, faire de son système financier le principal levier de financement de son économie. A cet effet, le Gouvernement poursuivra les efforts entrepris au niveau interne et procédera à une internalisation plus rapide des réformes engagées au niveau régional en vue de soutenir un développement rapide du secteur financier congolais, notamment une plus grande facilitation de l'implantation des banques étrangères. A cet effet, des moyens seront davantage consacrés à la formation professionnelle aux métiers de l'industrie financière (banques, assurances, gérants de fonds, capital-risqueurs, courtiers, analystes et agents de notation et/ou d'évaluation), en vue de permettre à l'économie de tirer pleinement profit des développements au niveau régional et d'offrir l'une des meilleures plateformes pour l'implantations des activités.

1357. En outre, pour le développement de l'offre de services bancaires, d'autres mesures complémentaires seront engagées. Il s'agit notamment, du développement de l'offre de services non financiers aux entreprises, la mise en place d'incubateurs de crédits, et de la création d'institutions spécialisées. Pour ce se faire, les principales actions suivantes seront menées : (i) accompagner les promoteurs dans la création d'entreprise ; et (ii) créer les outils de support au crédit (cf. Chapitre 9).

²⁴La Tanzanie, le Kenya et le Rwanda se sont surtout attachés à restructurer et privatiser les banques publiques, à ouvrir leurs systèmes aux banques étrangères et à se doter d'une nouvelle réglementation prudentielle, tandis que les taux d'intérêt et de change étaient déréglementés et que la plupart des restrictions aux mouvements de capitaux étaient levées. Ces mesures ont favorisé un développement rapide des services financiers (FMI, *Perspectives de l'Economie Régionale*, Septembre 2011).

Accompagner les promoteurs dans la création d'entreprise

1358. Au cours de la période 2012-2016, l'accompagnement des PME sera assuré par le Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA), en cours de création. Ainsi, les promoteurs seront assistés dans la phase de création de l'entreprise « accompagnement pré-crédation » et après la création de l'entreprise « accompagnement post-crédation ». Le FIGA sera également chargé de la **formation des promoteurs ou des dirigeants d'entreprises**. Il remplira en outre la fonction **d'observatoire des PME** par la centralisation de la documentation relative au secteur des PME et des informations comptables des PME. Le FIGA procédera aussi au **renforcement des fonds propres des PME** par l'octroi de prêts subordonnés aux PME dont l'accord de financement par le banquier serait conditionné par une augmentation des fonds propres.

Créer les outils de support au crédit

1359. **Garantir les crédits.** Les sûretés réelles (hypothèques, nantissement, etc.), la centrale de risques et la centrale de bilans sont des outils de support au crédit bancaire. Au Congo, la constitution des hypothèques se heurte à son coût rétroactif et à la lourdeur de la procédure y relative. En outre, compte tenu des dysfonctionnements du système judiciaire, les banques sont confrontées au problème de l'authenticité des hypothèques. Pour pallier cette difficulté, elles exigent de préférence des sûretés personnelles que les dirigeants des PME peinent à rassembler.

1360. **La centrale de risques bancaires.** Pour faciliter la décision de crédit par les institutions de financement, la Banque centrale a mis en place une centrale de risques bancaires. C'est un instrument de centralisation de tous les engagements bancaires. Il donne aux banques le niveau des engagements de leurs clients à l'égard de l'ensemble du système bancaire et leur permet de déceler les mauvais débiteurs. Cependant, cette centrale de risques ne couvre pas tous les établissements de financement, notamment les établissements de micro finance. Le Gouvernement aidera les établissements de micro finance à développer un outil de centralisation de leurs encours de crédit. Par ailleurs, la qualité de l'information produite par la centrale de risques bancaires actuelle devra être améliorée et son champ devra également être élargi (prise en compte de la banque postale, de la caisse de dépôts et consignations, etc.).

1361. **La centrale de bilans des entreprises.** Il n'existe pas au Congo un outil de centralisation des bilans des entreprises, pour assurer la disponibilité de l'information comptable des entreprises et en garantir la qualité. Un projet de centrale de bilans a été initié par la Banque centrale pour l'ensemble des pays de la CEMAC. Ce projet connaît un grand retard dans sa mise en œuvre. Pour pallier cette carence, le Congo mettra en place une centrale de bilans des entreprises congolaises dans le cadre des réformes destinées à faciliter le crédit aux entreprises.

Encadré 11. CONGO, DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES BANCAIRES, MESURES ET ACTIONS CLES

Le processus d'assainissement du cadre d'activité des banques, auquel ont participé le Gouvernement et les institutions communautaires (COBAC et BEAC), a abouti à la restructuration et à la privatisation de la plupart des banques commerciales. Il a également favorisé la restauration de la confiance du public et l'ouverture des banques congolaises à l'international, par leur adossement sur les partenaires extérieurs de premier rang.

L'attractivité actuelle du système bancaire congolais a conduit à l'installation de nouvelles banques, développant ainsi la concurrence dans le secteur, ce qui favorise un meilleur financement des activités économiques. La vigueur de cette concurrence appelle les banques à adapter leurs stratégies, afin d'éviter le scénario d'éviction de certaines d'entre elles. Ainsi, les actions devant être menées doivent porter sur :

- ✓ **L'accroissement de l'efficience institutionnelle.** Cet accroissement passe par un renforcement du contrôle interne et une simplification des procédures. Cela doit reposer sur la tenue d'une comptabilité analytique pour évaluer les performances par départements en vue de réduire les coûts de fonctionnement et d'accroître la compétitivité.
- ✓ **L'accroissement des parts de marché.** Les efforts porteront sur la production et l'analyse de l'information de crédit, le développement de nouvelles techniques, et l'exploration de nouveaux produits et de segments de marché tenant compte des développements économiques.
- ✓ **La création de nouveaux types d'établissements bancaires. Une Banque Postale,** par la réhabilitation du réseau postal en faillite, afin de profiter du réseau dense d'agences postales à travers le pays, et aussi de rapprocher les services bancaires des couches de la population en marge du système bancaire classique. Cette banque devrait contribuer à l'amélioration du taux de bancarisation de l'économie.

Une Caisse de Dépôts et Consignations pour collecter les fonds des professions juridiques (notaires, administrateurs et mandataires judiciaires, greffiers de tribunaux de Commerce, huissiers de justice, etc.), mais aussi de la sécurité sociale et d'organismes d'intérêt général. Cette réforme permettra de combler l'absence d'une institution spécialisée dans la gestion de fonds protégés par la loi. La caisse de Dépôts et Consignations permettra également de recycler l'épargne collectée par les caisses de sécurité sociale en emplois longs, par le financement des projets d'intérêt général tels que le logement social, la rénovation urbaine, les infrastructures de transport, l'immobilier hospitalier, etc. C'est aussi un outil d'accompagnement des collectivités territoriales.

Source : STP/DSCERP

Finaliser l'assainissement du secteur des assurances

1362. Le Gouvernement accentuera les efforts consacrés au secteur des assurances afin de palier les insuffisances qui plombent le développement de ce secteur, et lui permettre de participer pleinement au financement et à la transformation de l'épargne nationale en financement de l'économie. Dans cette optique, le Gouvernement consolidera les activités de contrôle du secteur pour veiller au respect, par les sociétés d'assurance, du dispositif réglementaire et des normes prudentielles.

Promouvoir l'essor d'institutions de financement spécialisées

1363. Le système financier congolais est caractérisé par un déficit d'institutions de financement spécialisées dans le crédit-bail, l'immobilier, etc. L'unique structure de financement spécialisée est le Fonds de Soutien à l'Agriculture (FSA), qui est spécialisée dans le financement des activités agricoles.

1364. Avec le développement du système financier, plusieurs produits ou instruments de financement sont appelés à être disponibles. Il s'agit notamment des *crédits à la consommation ou à l'investissement*, des *crédits spécialisés*, du *financement structuré* et du *capital-risque*. Afin de contribuer à l'émergence du secteur privé et au développement des secteurs de production, la stratégie globale de l'Etat dans le cadre du DSCERP consistera à (i) **développer les crédits à l'investissement et les crédits spécialisés** pour favoriser le développement du secteur dans son ensemble et **accroître ainsi l'offre de biens et de services** ; (ii) **développer les crédits d'installation et d'équipement** pour **stimuler la demande nationale**.

1365. Dans cette dynamique, le rôle de l'Etat sera plus un « catalyseur » qu'un animateur. Dans cette optique, le plus gros de ses efforts sera consacré à l'amélioration de l'environnement socio-économique et au **renforcement de la Gouvernance** dans tous les compartiments de l'économie (politique, juridique et judiciaire, administrative, économique et financière). En outre, afin d'inciter le système bancaire, le Gouvernement développera la mise en place de **fonds de garantie** et de **lignes de crédits** en partenariat avec les banques.

1366. **Des Crédits à taux bonifiés, notamment pour le logement.** Les lignes de crédits d'installation et d'équipements ou des crédits de logement pourront être ouvertes au profit des travailleurs du secteur public et du secteur privé. Des accords-cadres impliquant les banques et les employeurs devraient permettre de réduire les risques encourus. Ces prêts pourront être effectués à des taux bonifiés, notamment en ce qui concerne les prêts logements. Les charges liées au différentiel de taux incomberaient à l'Etat, comme dans le cas des Fonds de Soutien à l'Habitat en Côte d'Ivoire (FSH) ;

1367. **Des fonds sociaux confiés aux banques et professionnels de la finance.** Afin de développer l'entrepreneuriat privé, l'Etat renforcera les fonds sociaux et leur gestion sera assurée par les banques. L'Etat n'exercera qu'un rôle de pourvoyeur de fonds et de suivi. Cette approche permettrait de réduire les risques de déperdition et de non remboursements encourus ;

1368. **La Garantie des prêts au profit des groupements professionnels.** Concernant les opérateurs indépendants, l'Etat mettra en œuvre des actions visant à les encourager au regroupement afin d'accroître leur pouvoir de négociation, de mutualiser les risques et constituer des marchés attractifs

pour les bailleurs de fonds. Ainsi, ils pourront bénéficier des effets levier des fonds de garantie et des lignes de crédits spécialisés pour le développement de leurs activités.

Encadré 12 : EXPERIENCE DE GESTION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) EN FRANCE

Objectifs et mission : Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) a été créé par la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 (loi Besson). Créé pour concourir à la mise en œuvre de la loi relative au Droit au Logement, ce dispositif est destiné à accorder des aides financières sous forme de cautions, prêts, garanties et subventions.

Les Bénéficiaires. L'attribution d'une aide du FSL est réservée aux ménages en difficulté visés par l'article 1 de la loi du 31 mai 1990. Elle est ainsi soumise à des conditions de ressources évaluées dans le cadre d'un budget dans les conditions fixées par le règlement intérieur du FSL, et tient compte de l'importance et de la nature des difficultés rencontrées, en particulier celles identifiées par la loi du 31 mai 1990 : (i) ménages menacés d'expulsion sans relogement, (ii) hébergés ou logés temporairement, et (iii) logés dans des taudis, des habitations précaires ou de fortune. L'évaluation nécessaire lors de toute demande d'aide recherche la pérennité du projet logement du ménage, ainsi que la comptabilité des ressources et l'autonomie durable du ménage dans son logement.

Financement et Modalités de Gestion : Le FSL est financé par le Conseil Général et les partenaires cofinanceurs volontaires. Sa gestion est confiée au conseil général depuis le 1er janvier 2005 dans le cadre de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 alors que le FSL était antérieurement co-piloté et cofinancé à parité par l'État et le département. Les demandes d'aides sont examinées par des commissions locales composées des parties prenantes, notamment les Elus ou les techniciens les représentants, la société civile à travers des associations, la CAF et le Bailleurs de fonds (dans le cas des prêts ou garantie de prêt).

▪ **Leçons pour le Congo**

Le levier des fonds de Garantie et des Lignes de crédits peut être utilisé pour le financement du développement économique et social. Cependant, la mise en place de ses instruments requiert : (i) une réglementation claire, (ii) la définition des objectifs poursuivis, (iii) une définition du mode de financement comptable avec les capacités financières de l'Etat, et (iv) des modalités de gestion visant la pérennisation de l'instrument sans qu'il ne constitue ou ne devienne un fardeau insupportable pour l'Etat.

Source : STP/DSCERP-informations tirées du Site du Conseil Général des Hauts-de-Seine, France, octobre 2011

1369. **Promotion des investissements étrangers.** Au regard de l'importance des investissements que nécessitera la mise en œuvre de la stratégie de développement pour la période 2012-2016, il est impératif d'améliorer l'attractivité de l'économie nationale. Pour ce faire, le Gouvernement s'attellera à assainir l'environnement des affaires qui est encore marqué par d'énormes faiblesses²⁵. Il entend aussi engager, sans réserve, des actions vigoureuses pour garantir durablement la paix sociale et la stabilité politique.

1370. **Promotion de la micro finance.** La réorganisation et le renforcement du secteur de la micro finance au Congo permettra à ces institutions de drainer une part importante de l'épargne nationale oisive vers le secteur bancaire moderne. Ceci permettra d'accroître les capacités de financements de l'économie et offrir ainsi plus de marges de manœuvre pour le financement du PND 2012-2016.

Financement ciblé des secteurs porteurs.

1371. La diversité des instruments de financement de l'économie qui seront disponibles avec les évolutions attendues du système financier met en exergue la problématique de l'efficacité et de l'adaptation des choix pour le financement de la stratégie de développement pour la période 2012-2016. Cette section est consacrée au choix des approches de financement des ambitions du Gouvernement dans les secteurs clés, au regard des expériences réussies dans d'autres économies et des caractéristiques propres du Congo.

❖ Quels instruments pour le financement de l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'agro-industrie ?

1372. Bien que l'industrialisation et le développement des services soient déterminants pour la croissance économique du Congo, le développement rural et la croissance de la production agricole contribueront à élever le niveau de revenu et les conditions de vie de la population rurale. Cependant, ce secteur fait face à d'importants besoins de financement, limitant ainsi l'exploitation du potentiel considérable du pays. Les problèmes de financement ont aussi une incidence sur la productivité et les producteurs ont de plus en plus de mal à être compétitifs sur le marché (difficultés d'adaptation aux nouvelles technologies, concurrence plus rude sur le marché intérieur résultant des importations).

1373. Les producteurs n'ont pas les moyens d'investir dans l'équipement nécessaire, ce qui entraîne des coûts de production élevés. En outre, l'infrastructure dans les zones rurales est souvent insuffisante, générant des coûts de transaction élevés et faisant courir plus de risques aux producteurs et aux bailleurs de fonds. Les problèmes de financement dans le domaine agricole se produisent avec acuité au niveau des petits producteurs. En effet, ce monde souvent pauvre ou aux revenus limités a difficilement accès aux financements traditionnels offerts par le système bancaire classique. Aussi, une stratégie spécifique et des produits particuliers doivent-ils être développés à leur bénéfice.

²⁵L'indicateur de performance Banque Mondiale (CPIA) du pays se situe à 2,5 dans la tranche des valeurs faibles et l'indice de classification de Doing Business classe le pays au rang de 173/183, selon le rapport de 2011, toute chose de nature à réduire l'engouement des investisseurs vers le pays.

Encadré 13 : MALAISIE, STRATEGIE DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL

La stratégie de développement rural donne la priorité à la *diversification des cultures, l'ouverture et l'exploitation de nouvelles terres et l'accroissement de la productivité grâce à l'adoption de nouvelles techniques agricoles*. Les problèmes économiques que rencontre la population rurale sont l'absence de perspectives d'emploi et les faibles niveaux de productivité, deux facteurs à l'origine de la faiblesse des revenus et de la pauvreté. La stratégie destinée à combattre ces problèmes dans les zones rurales est arrêtée par produit et consiste à fournir des apports aussi bien « directs » que « indirects ». Les politiques visent un développement intégré des zones rurales. A cet effet, les actions mises en œuvre se résument comme suit :

1. **Dotation des zones rurales en infrastructures socio-économiques** à travers la construction de routes et de ponts pour le désenclavement des zones de production; l'amélioration de l'accessibilité et la qualité des services sociaux à travers la construction et/ou l'amélioration des écoles et établissements sanitaires; et la fourniture d'eau et d'électricité.
2. **Soutien à la production** par le développement des activités de recherche agricole et la vulgarisation des résultats de ces travaux; l'octroi de crédits à la production et l'aide à la commercialisation; et l'appui à l'organisation des Associations de producteurs ; ainsi que l'incitation à la production au moyen de mesures tarifaires et de subventions.
3. **Amélioration des conditions de production et accroissement des facteurs physiques** par des travaux de drainage et d'irrigation ; le réaménagement des zones agricoles existantes ; l'ouverture de nouvelles terres à l'exploitation agricole ; et des campagnes de vulgarisation de nouvelles techniques en vue d'accroître les rendements.
4. **Promotion de la diversification de la production** par des campagnes de vulgarisation ciblées visant à multiplier les contacts avec les agriculteurs afin de les persuader des avantages d'entreprendre de nouvelles cultures en vue d'accroître leurs revenus en fonction des avantages comparatifs qu'offrent les conditions de production.

Quelle stratégie de financement de la politique de développement agricole ?

- **Subventions ciblées par cultures avec des objectifs spécifiques**

La Rubber Industry Smallholders' Development Authority (RISDA) est la principale institution responsable des petits producteurs de caoutchouc. Elle gère **les subventions à la replantation accordées aux petits exploitants**, définis comme ceux qui sont propriétaires d'une exploitation de moins de 40 hectares. Ses activités sont complétées par celles de la Federal Land Consolidation and Rehabilitation Authority (FELCRA) qui est chargée de regrouper les parcelles morcelées en unités plus grandes et de bonifier les terres avec des cultures à haut rendement de manière à accroître l'efficacité des exploitations. Cette stratégie s'appuie sur un programme de recherche/développement exécuté par le Rubber Research Institute of Malaysia (RRIM). Les exploitations de palmiers à huile sont soutenues par le Palm Oil Research Institute of Malaysia (PORIM).

- **Soutien aux prix des producteurs et garantit d'achat des productions**

Dans les zones de rizières, les interventions consistent à mettre en place des mécanismes de **soutien des prix et de subvention pour assurer un revenu minimal aux agriculteurs**. L'office national de commercialisation joue également un rôle important en ce sens qu'il **garantit l'achat de la production des agriculteurs**. Pour favoriser l'amélioration des terres déjà mises en culture, les programmes de développement rural portent également sur le défrichage, la culture et la mise en valeur de terres moins arables. Ces programmes de revalorisation des terres sont exécutés par la Federal Land and Development Authority (FELDA).

Grâce à cette approche, la Malaisie a pu atteindre ses objectifs de production tout comme ses objectifs de financement en deux décennies de développement agricole. La politique de diversification des cultures et

les stratégies par produits adoptées ont permis en particulier le développement du palmier à huile, du cacao, du caoutchouc et du riz, et contribué à élever et à stabiliser les revenus dans les zones rurales.

Il convient toutefois de souligner l'importance particulière accordée aux écoles et aux centres de santé des zones rurales en tant que partie intégrante de la stratégie de développement rural. Les programmes de promotion d'activités génératrices de revenus et de lutte contre la pauvreté dans les zones rurales sont pluridimensionnels et comprennent des programmes de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de conseils sur les soins à donner aux enfants, de nutrition et d'assainissement, ainsi que des initiatives visant à réorienter les attitudes et valeurs de la population rurale. Ces programmes de développement communautaire sont exécutés par l'intermédiaire d'institutions telles que la FELDA, la FELCRA et la RISDA. Le principe est de travailler par l'entremise de la structure institutionnelle traditionnelle afin d'amener les paysans à faire confiance aux programmes. Il ne fallait en aucun cas que la politique gouvernementale entraîne un bouleversement de l'économie rurale. L'intégration des groupes cibles au processus de modernisation s'est accompagnée d'un accès à d'autres éléments du bien-être, tels qu'un meilleur assainissement (accès à l'eau courante et à l'électricité), la sensibilisation à l'importance de l'éducation pour les enfants, et la socialisation aux normes des conditions de vie modernes. L'accent mis initialement sur le développement rural a permis également d'éviter un exode rural prématuré.

Source : STP/DSCERP Malaisie, Développement social, réduction de la pauvreté et transformation de l'économie, Leong Choon Heng et Tan SiewHoey

1374. Préfinancement de la production et Crédits de campagne pour le développement des filières agricoles. Afin de permettre aux petits producteurs de pallier les difficultés liées au financement, le Gouvernement travaillera à promouvoir les mécanismes de préfinancement et d'ouverture de crédits de campagne. Cette approche devrait permettre aux producteurs de couvrir les besoins inhérents à la production avec une assurance sur l'achat de la production à temps.

1375. *Les prêts sont octroyés aux gros acheteurs par les banques* en garantie du tonnage à réaliser. Ceux-ci à leur tour prêtent aux producteurs qui garantissent leur production. Au moment venu de la campagne, une ligne de crédit de campagne est ouverte au compte de chaque acheteur, qui effectue des tirages périodiquement en fonction des tonnages d'achats réalisés. Au regard des résistances que peuvent opposer certaines banques à soutenir le secteur agricole, l'Etat contribuera à l'ouverture des lignes de crédits en mettant à la disposition du système bancaire une partie des ressources nécessaires ;

1376. *Les prêts sont directement octroyés aux communautés des producteurs* organisés en coopératives et en groupements de producteurs. Un comité de gestion est ensuite mis en place pour le suivi de l'utilisation des ressources et le remboursement des prêts, comme c'est le cas avec les producteurs du coton au Mali²⁶. Cette deuxième approche a l'avantage de permettre la mise à disposition des fonds au moment opportun, d'une part et de favoriser l'autogestion des ressources d'autre part. De même, des mécanismes d'incitation à la bonne gestion, tels que la cession à la communauté d'une partie des bénéfices réalisés, la transformation de la coopérative en microfinance et/ou la réalisation d'infrastructures collectives, devant être mis en place.

1377. Financement structuré et développement des chaînes de valeurs. Ces dernières années, on a accordé plus d'attention aux activités et à la recherche sur le financement structuré des produits de

²⁶ Conférence des Nations Unies sur le Commerce et Développement, Stockage et gestion des risques par les organisations paysannes au Mali, Août 1997

base, y compris par des organisations internationales telles que la CNUCED²⁷. Il s'agira de créer un lien entre « Producteur – Acheteur – Agro-industrie » ou « Producteur – Acheteur – Supermarché », et garantir toute la chaîne de valeur. L'agro-industriel ou le supermarché pourra faire bénéficier au producteur et à l'acheteur de ces capacités de financement, et garantir par la même occasion son approvisionnement en produits de base. Par ailleurs, les producteurs sont plus inciter à présenter des demandes (et à rembourser) dans le cadre des arrangements relatifs à leur production et les risques encourus par le bailleur sont principalement limités aux risques de récolte - c'est-à-dire au risque que le producteur ne produise pas assez ou qu'il ne produise pas la qualité requise

1378. Outre le secteur agricole, cette méthode sera également développée au profit d'autres secteurs, notamment dans le domaine de la construction d'infrastructures. Cependant, pour que les mécanismes novateurs de financement structuré donnent de bons résultats, il est indispensable de remédier aux insuffisances institutionnelles. L'expérience a montré que les faiblesses institutionnelles des pays en développement, associées au fait que les gouvernements n'ont pas réussi à instaurer un environnement juridique approprié, ont amené le secteur bancaire à s'écarter du financement de l'agriculture. Ainsi, le Gouvernement veillera à garantir la bonne exécution des engagements contractuels. A cet effet, d'importants efforts seront déployés pour actionner tous les leviers nécessaires à l'amélioration du cadre des affaires.

1379. Développements du partenariat Public-Privé pour le financement des infrastructures agricoles. Il est aussi indispensable de conclure des partenariats entre les secteurs public et privé (PPP) dans le domaine du financement de l'agriculture. Les PPP peuvent consister à investir dans des systèmes d'irrigation, à construire des entrepôts dans les zones rurales et des marchés de gros, et à améliorer les routes et autres infrastructures de transport permettant l'accès aux zones de concentration de producteurs. Ces partenariats pourront revêtir plusieurs formes, notamment des *concessions exclusives*²⁸ sur la production des zones bénéficiaires lorsqu'il s'agit des infrastructures liées directement à la production ou à la conservation des produits (systèmes d'irrigation, routes, entrepôts) ou des *contrats BOT* s'agissant des infrastructures de commercialisation telles que les marchés de gros.

1380. Développements du financement des récépissés d'entrepôt et de gestion des garanties ou warehouse receipt system. Une autre méthode réductrice de risques est celle du financement des récépissés d'entrepôt et de gestion des garanties. Une fois des systèmes de ce type mis en place, les agriculteurs peuvent entreposer leurs récoltes et obtenir des récépissés d'entrepôt (libellés en kilos ou en tonnes du produit déposé dans un entrepôt sûr). Ils peuvent ensuite donner en gage ces récépissés d'entrepôt ou tirer sur leur compte pour obtenir du liquide ou acheter des intrants. Ce système permet aux cultivateurs de mieux contrôler leurs décisions en matière de commercialisation puisqu'ils ne sont plus obligés de vendre directement après la récolte aux prix en vigueur pour faire face à leurs besoins de cash flow. Ils peuvent par contre emmagasiner leur production, attendre un meilleur moment pour vendre à des prix plus intéressants et obtenir du financement en échange de leurs stocks. Ce mécanisme sera accompagné par le Gouvernement à travers la construction des

²⁷ CNUCED, Note d'information n° UNCTAD/PRESS/IN/2007/018 du 27/04/07 relative au financement du développement et de la diversification des produits de base

²⁸ Cette approche a permis la construction et la dotation en infrastructures socio-économiques de base des villages de la région de Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire.

infrastructures d'entreposage adéquates dont la gestion pourrait être confiée à des communautés de producteurs à travers des contrats de gestion.

Encadré 14. SYSTEMES DE RECEPISSES D'ENTREPOSAGE EN TANZANIE ET EN OUGANDA

Le système réglementé a été testé avec succès en Tanzanie et en Ouganda. Un groupe de producteurs, la Oridoï Rural Cooperative Society de Tanzanie, qui a utilisé le système, a permis à ses membres de multiplier leur production de coton graine par presque 10 sur une période de quatre ans. Le financement a été accordé par une banque locale, la CRDB Bank Ltd, qui a également prêté quelque \$E.U. 10 millions par an sur la base de café affecté en garantie. La coopérative a aussi réussi à commercialiser son coton brut directement à un négociant de coton basé au Royaume-Uni pour la campagne 2005/06. L'augmentation de la production a principalement été financée par la coopérative à partir de bénéfices non distribués accumulés grâce à la commercialisation du coton pour le compte de ses membres, par le biais du système de récépissés d'entreposage.

En Ouganda, la Nyakatonzi Cooperative Union a offert des services de stockage et d'égrenage aux sociétés coopératives membres, leur permettant ainsi d'utiliser le système de récépissés d'entreposage. Ces sociétés n'ont pas obtenu de financement sur stocks, les membres étant disposés à attendre le paiement après la vente du coton brut. Les producteurs participants ont enregistré une augmentation progressive de plus de 40% de leur revenu en vendant du coton brut et des semences de coton plutôt que du coton graine. Le groupe a aussi bénéficié de l'augmentation de la production sans avoir à lever des fonds supplémentaires pour acquérir du coton graine.

Source : STP/DSCERP, Centre du Commerce International, En quoi consistent les systèmes de récépissés d'entreposage

❖ Quels instruments pour le financement des services de commerce et tourisme ?

1381. L'intérêt de promouvoir l'industrie touristique réside dans le fait qu'en plus d'être une source de croissance économique et de création d'emplois, elle favorise l'accumulation de devises étrangères et l'entrée de capitaux. En outre, l'industrie touristique dispose d'un pouvoir d'entraînement important du fait des activités qui lui sont rattachées, notamment les activités commerciales. Elle constitue également un véritable moteur d'ouverture et d'intégration à l'économie mondiale. Bien que, les difficultés de financement dans le domaine du tourisme soient moins prononcées, il convient toutefois de définir des orientations pour augmenter et diversifier les sources de financement en vue d'accélérer son développement au cours de la période de mise en œuvre du DSCERP.

1382. Il est évident que le secteur touristique est un système économique complexe qui englobe beaucoup de partenaires, d'intérêts et d'objectifs, et que son développement durable dépend particulièrement de l'engagement, de la coordination, et de l'étroite coopération entre les principaux acteurs locaux et internationaux. Aussi, son financement durable doit-il s'inscrire dans une vision globale intégrant l'ensemble des piliers et composantes du système (y compris les infrastructures de base, les transports, les logements et services annexes). En effet, un développement aussi ambitieux du secteur du tourisme tel qu'il est proposé ne pourrait être mis en œuvre d'ici 2016, si l'intervention de l'Etat est cantonnée au développement des activités de soutien. Ainsi pour le financement du développement de l'industrie touristique, le secteur bancaire, doit s'appuyer notamment sur les instruments suivants :

- **Le développement de partenariats pour le financement des infrastructures** de base à travers des contrats de concessions type B.O.T (Build-Operate-Transfer) ou B.O.O.T (Build-Own-Operate and Transfer) ;
- **La sous-traitance de la gestion des sites touristiques** à des tour-opérateurs qui déploieront des efforts pour attirer les investissements directs étrangers vers le secteur ;
- **Les efforts du secteur public devront être concentrés sur le développement des activités de soutien** à travers notamment, l'amélioration de la sécurité, du climat des affaires et de l'investissement en général, la subvention des dettes ainsi que le développement des mécanismes de promotion et de commercialisation.

Encadré 15. DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE TUNISIENNE ET STRATEGIE DE FINANCEMENT

▪ Caractéristiques de l'industrie touristique tunisienne

Avant l'indépendance de la Tunisie en 1956, le tourisme constituait déjà une activité économique importante. Les touristes qui fréquentaient en ces temps la Tunisie étaient essentiellement des Européens et venaient surtout au cours de la saison hivernale pour y bénéficier de la douceur du climat. Le pays comptait alors quelques 91 hôtels pour une capacité d'hébergement de 2 498 chambres dont la moitié était située à Tunis capitale.

A fin 2003, la Tunisie comptait 800 établissements hôteliers d'une capacité d'hébergement totale de 222 000 lits dont 183 000 en exploitation. Avec 5 millions de touristes accueillis en 2002, la Tunisie captait 23% des flux touristiques sur le bassin méditerranéen hors France, Italie et Espagne.

▪ Stratégie de financement

Bien qu'au départ, le secteur du tourisme tunisien a bénéficié d'une forte contribution du secteur public, il est aujourd'hui dominé par le secteur privé tunisien qui réalise l'essentiel des investissements dans le secteur. La part des investissements étrangers dans ce secteur est de l'ordre de 7-8% du total des investissements. Les investissements hôteliers ont bénéficié de **bonifications des taux d'intérêt** pour leurs crédits d'investissement (transformées plus tard en prime à l'investissement) ainsi que **d'avantages fiscaux** importants accordés par l'Etat tunisien et destinés à encourager le développement de ce secteur. Depuis 1998, ces avantages ne sont accordés qu'aux investissements dans les zones dites de développement prioritaires.

Ces avantages, qui ont parfaitement joué leur rôle et permis **d'attirer d'importants investissements privés**, n'ont malheureusement pas été accompagnés d'incitations pour ces investisseurs à confier la gestion de leurs établissements à des opérateurs spécialisés. Il en a résulté qu'un nombre très important d'hôtels est géré par des opérateurs n'ayant pas toute l'expérience et les qualifications requises. La grande majorité des hôtels tunisiens ont été financés par des **prêts bancaires à long terme**, octroyés essentiellement par les banques de développement.

Le schéma de financement des investissements hôteliers est habituellement de 60% de crédit et 40% de fonds propres, et de 70/30 pour les zones prioritaires. Les banques de développement ont souvent pris des participations minoritaires dans les hôtels qu'elles ont **financés sous forme de portages** au profit du promoteur de l'hôtel. Les financements accordés par les banques l'ont généralement été sur la base de coûts standards d'investissement par lit fixés par les services de

l'Office National Tunisien du Tourisme (ONTT). Cette pratique aurait eu pour conséquence quasi générale une surévaluation des investissements effectivement réalisés et une minoration des apports effectifs de fonds propres dans les entreprises hôtelières. Ainsi, il n'est pas exclu de penser que nombre d'hôtels aient été construits avec des leviers d'endettement de 100% (voire plus..) laissant les banques assumer seules tous les risques de l'investissement hôtelier.

▪ Un nouveau rôle pour l'Etat

Le Ministère du Tourisme fixe les standards que doivent respecter les hôtels en termes d'aménagement et d'équipement (taille et équipement des chambres, équipement de l'hôtel...) ainsi qu'en termes de qualité (maintenance des équipements, qualité du service...). D'une manière générale, les standards tunisiens de qualité sont moins exigeants que les standards internationaux.

L'ONTT a la responsabilité d'attribuer aux nouveaux hôtels les catégories dont ils relèvent (nombre d'étoiles) et lors d'extension/rénovation de relever ou abaisser leur catégorie. Il est d'usage que l'ONTT effectue des visites pour vérifier la qualité des prestations de service particulièrement en matière d'hygiène. Par contre, les sanctions éventuelles ne sont pas suivies d'effet. L'ONTT proposait jusqu'au début des années 90 la fourchette des prix de vente pour les différentes zones touristiques et en fonction de la saison (en basse saison les prix étaient de 25% de ceux de la haute saison, en moyenne saison de 50% et en saison intermédiaire de 75%). Mais les prix effectivement pratiqués par chaque hôtel sont en réalité ceux négociés avec les Tours-Opérateurs (TO).

▪ Leçons pour le Congo

Si l'expérience tunisienne a permis de développer très rapidement l'industrie touristique, elle revêt toute de même quelques insuffisances qui se ressentent aujourd'hui sur les performances du secteur. On peut en relever deux essentiellement :

- ✓ **La faible gouvernance dans le secteur** : la non mise en application des sanctions proposées par l'ONTT a conduit une forte baisse des performances du secteur. En 2003, 32% des lits des hôtels tunisiens nécessitaient des investissements majeurs de rénovation ;
- ✓ **Tourisme de masse vs tourisme de haute gamme** : Le choix du tourisme de masse opéré par la Tunisie ne permet pas d'engranger d'importantes ressources financières malgré le fort taux de fréquentation. Le prix des nuitées demeure l'un des plus bas (47 \$US en moyenne, soit moins 1/3 du prix moyen au Maroc qui est de 158 \$US).

Source : STP/DSCERP et INT-DEC, FitchRatings, Corporate Finance, L'industrie touristique tunisienne, rapport sectoriel, juin 2004

❖ *Quels instruments pour le financement des infrastructures économiques ?*

1383. La quantité et la modernité des infrastructures économiques constituent un déterminant clé dans le décollage d'un pays. Cependant, leur développement est contraint par l'importance des mobilisations financières qu'il implique. Malgré, les parts relatives élevées des ressources publiques qui y sont consacrées, le secteur des infrastructures congolaises reste en deçà des attentes. Leur développement rapide est donc au cœur de la stratégie de développement pour la période 2012-2016. Aussi, pour combler les déficits de financement, le Gouvernement entend-il actionner les leviers de la participation du secteur privé dans la mobilisation des ressources. Deux types d'instruments ou méthodes se prêtent à cette ambition : (i) le *Partenariat Public-Privé* ; et (ii) le *Financement Structuré*.

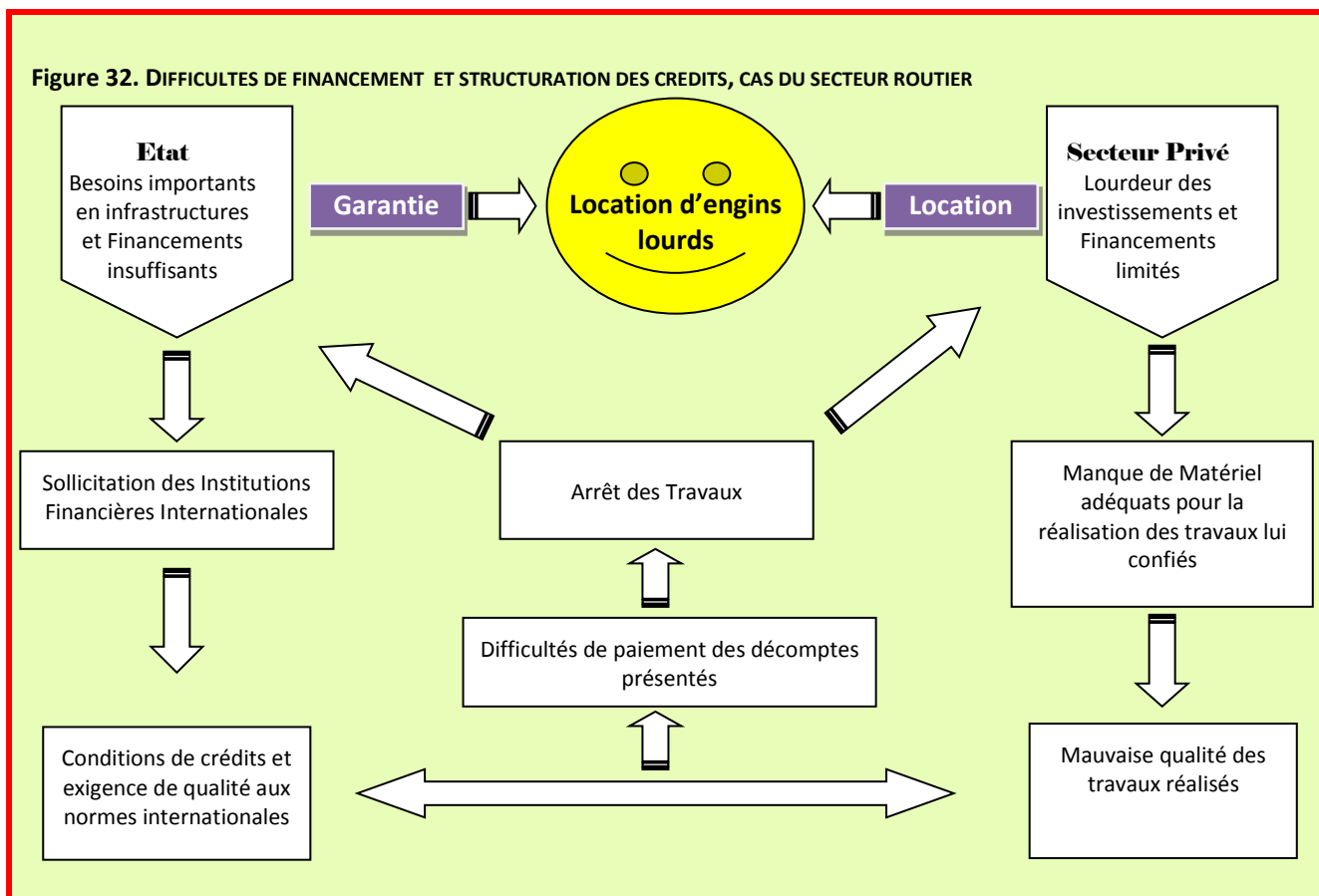
1384. **Financement par le développement de Partenariats Public-Privé.** Ce mode de financement est de plus en plus utilisé pour lever des fonds privés dans la réalisation des infrastructures économiques, permettant ainsi de soulager les comptes publics. L'implication du secteur privé est adossée à des contrats de partenariats dont les formes varient selon les lieux et les types d'infrastructures concernés. Elles peuvent aller des contrats de concession, des partages de production, des contrats de gestion aux contrats BOT ou BOOT. Cependant, la rémunération des opérateurs privés pose la problématique des coûts et de l'accessibilité (exemple de péages dans le cas des autoroutes), toute chose pouvant anéantir les efforts déployés pour la réduction de la pauvreté, si ces coûts ne sont pas bien maîtrisés. L'expérience des contrats BOT pose également les problèmes de la durabilité des investissements au-delà des périodes contractuelles.

1385. Conscient de ces difficultés dans la mise en œuvre du Partenariat Public-Privé, le Gouvernement congolais, veillera à créer un cadre d'échanges impliquant toutes les parties prenantes afin de sauvegarder les intérêts de tous.

1386. **Financement par les crédits structurés.** L'une des grosses difficultés auxquelles font face les entreprises du secteur des infrastructures est l'équipement adéquat, entamant ainsi la qualité des travaux réalisés et rendant difficile le paiement des factures émises à l'endroit de l'Etat. Dès lors, le secteur se retrouve dans un cercle vicieux. Dans le cadre de la stratégie nationale de développement, le Gouvernement contribuera à créer des centres de location d'engins lourds. Les structures de gestion de ces engins, qui seront exclues des processus d'appels pour ne pas biaiser la concurrence, loueront à crédit leur matériel aux entreprises adjudicataires des marchés. En contrepartie, les autorités contractantes garantiront le paiement des charges locatives par l'implication des structures locatrices dans le paiement des décomptes. Cette méthode empruntée des financements structurés permettra ainsi de rompre le cercle vicieux et favorisera la construction d'infrastructures de qualité et le développement du secteur dans ce secteur d'activités.

1387. Il convient de définir des orientations pour augmenter et diversifier les sources de financement du secteur du tourisme en vue d'accélérer son développement au cours de la période de mise en œuvre du PND/DSCERP. Il faut néanmoins attirer l'attention sur le fait que seule une implication de l'Etat permettra de créer un secteur touristique significatif à l'horizon 2016. Plus particulièrement, on envisagera la création d'un Fonds pour le Développement du Tourisme qui pourra participer au financement des investissements en matière de création d'infrastructures d'hébergement.

Figure 32. DIFFICULTES DE FINANCEMENT ET STRUCTURATION DES CREDITS, CAS DU SECTEUR ROUTIER



❖ **Quels instruments pour le financement de l'éducation et de la santé ?**

1388. Comme dans les secteurs de production, les secteurs de santé font l'objet de financements importants du secteur privé. Dans le cadre du PND, le Gouvernement entend continuer à y consacrer une part importante des ressources budgétaires, tout en incitant le soutien du secteur privé. Cependant, le Gouvernement entend renforcer le suivi et l'évaluation des interventions privées afin d'éviter de tomber dans les excès qui peuvent nuire à l'ensemble des efforts de développement. En effet, la forte présence du privé dans la fourniture des services collectifs, comme cela a souvent été le cas du secteur de la santé, peuvent engendrer des coûts d'accès importants et exclure les populations pauvres.

Encadré 16. IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE DANS LA FOURNITURE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE

En Amérique latine plus que dans toute autre région en développement, le poids du privé est devenu gigantesque depuis l'ouverture, dans les années quatre-vingt-dix, de la gestion du système de santé aux multinationales. Plusieurs de ces groupes internationaux (Aetna, CIGNA, Prudential, American Insurance Group, tous basés aux États-Unis) sont présents dans l'assurance maladie et les services de santé. Ces entreprises investissent : (i) en rachetant des sociétés bien implantées qui vendent des produits d'assurance ou des contrats de prévoyance santé prépayés ; (ii) en fusionnant avec d'autres sociétés ; et/ou (iii) en passant des accords pour gérer les couvertures sociales de base et les établissements de santé publics.

Depuis lors, le système a connu un développement et une modernisation rapide. Cependant l'accès des populations vulnérables est restreint. Au Chili, à la fin des années quatre-vingt-dix, près d'un quart des personnes relevant du système de gestion des soins (*managed care*) par le privé ont finalement préféré se faire soigner dans un établissement public, en invoquant comme raison principale le niveau élevé de leur contribution financière dans le premier cas. En Argentine, les hôpitaux, encore sous régime public voient affluer des malades aux couvertures sociales privées. Ces patients n'ont pas les moyens d'acquitter la part qui est à leur charge, ou bien les médecins du privé ont refusé de les recevoir (les caisses n'ayant pas accepté de payer). Le taux de rejet s'échelonne entre 30 et 40 % dans certains hôpitaux. De plus, étant donné que les organismes de gestion des soins n'acceptent que les personnes relativement en bonne santé, les plus malades sont dirigés vers le secteur public.

Les mêmes constats au niveau de la santé se multiplient dans le domaine de l'éducation. Demander aux ménages pauvres de payer la scolarité de leurs enfants (que ce soit dans le privé ou dans le public) ne favorise pas l'accès universel à l'éducation primaire et n'est donc guère susceptible de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Comment lier besoin de financement des services sociaux et accessibilité universelle ?

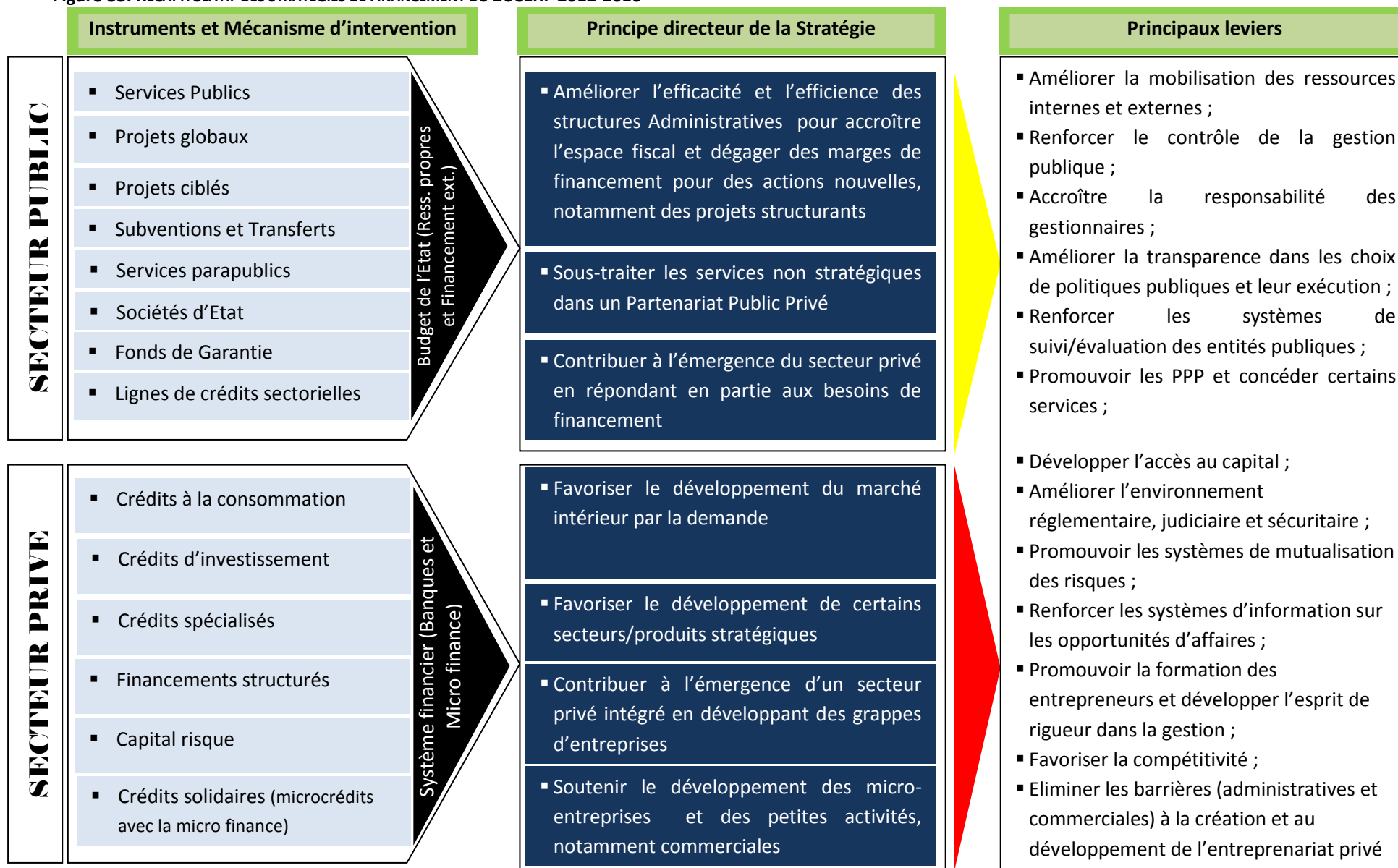
Afin de contourner les problèmes liés aux coûts tout en bénéficiant des capacités de financement du privé, l'Etat doit œuvrer à :

- **La Mutualisation des charges.** L'Etat doit encourager et renforcer les systèmes d'assurance universelle. Les contributions doivent être indexées sur les revenus mais garantir l'accessibilité équitable aux soins, sans exclusion.
- **Au ciblage des interventions publiques.** Pour permettre aux populations pauvres de continuer à bénéficier des services offerts par le secteur privé, notamment dans le domaine de l'éducation, l'Etat doit aider celles-ci à travers des politiques ciblées plutôt qu'octroyer une subvention générale au système. Ainsi, le Gouvernement pourrait distribuer aux populations pauvres des coupons d'accès aux écoles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, le Gouvernement peut s'appuyer sur les capacités de financement du secteur privé pour accroître rapidement les capacités et les qualités d'offre de services de santé et d'éducation. Cela devra s'accompagner d'une gestion efficace de la mutualisation des charges et du ciblage des interventions publiques. En outre, plutôt que guérir, comme à Cuba, l'Etat devra centrer ses efforts dans la prévention de la maladie et contribuer ainsi à réduire sensiblement les dépenses consacrées au maintien des populations en bonne santé.

Source : STP/DSCERP inspiré du Rapport Mondial sur le Développement, Chapitre 5 « Le financement privé dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau », PND, 2003

Figure 33. RECAPITULATIF DES STRATEGIES DE FINANCEMENT DU DSCERP 2012-2016



CHAPITRE 17: CADRE INSTITUTIONNEL, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

CONCLUSION

ANNEXES
